Édition du groupe « Ebooks libres et gratuits »



Pierre Duc

AUTOUR DE BRAY

Saint-Macaire-du-Bois
Aux confins de l'Anjou et du Poitou

Monographie-recherche sur l'origine de la ferme de Bray et, par extension, contribution à une étude événementielle, historique, ethno-sociologique, biographique, généalogique, démographique et religieuse de Saint-Macaire-du-Bois jusqu'en 1870.

Table des matières

PRÉFACE

« Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage… » Ce sont les vers de Joachim du Bellay qui me viennent à l'esprit à la lecture de l'ouvrage de Pierre DUC. Aussi lointains et aventureux que soient les chemins de la vie, ils sont impuissants à nous faire oublier qui nous sommes, d'où nous venons et quelles sont nos racines.

En faisant revivre sous nos yeux la cité de Saint-Macaire-du Bois, petite agglomération de hameaux dispersés, aux confins du Poitou et de l'Anjou, Pierre DUC a voulu retrouver ses racines. Emporté par sa recherche, il nous fait partager aujourd'hui une part de mémoire qui saura toucher le lecteur, soucieux de conserver, aussi infimes soient-elles, les traces du passé. En exhumant archives et documents, Pierre DUC remet en perspective les petits riens de la vie quotidienne d'une commune rurale, ballottée par les vents de l'histoire, de ses origines à 1870. Dans son propos introductif, l'auteur écrit : « Alors Saint-Macaire apparaissait comme le type même du coin de survie où l'on attend la mort depuis des générations sans rien entreprendre, où tout semble voué à l'échec ». Constat terrifiant qui fait peu de cas des forces de l'homme à réaliser, créer et entreprendre pour façonner son destin. Heureusement, au fil du récit, les témoignages, les anecdotes, les événements, petits et grands, viennent contredire cette première impression. En réhabilitant le rôle d'hommes et de femmes, de toutes conditions et de toutes origines, acteurs anonymes de leur époque, ils illustrent les aventures d'une communauté humaine emportée par l'évolution des idées, le sens du progrès, les grands événements nationaux ; autant

d'éléments qui accompagnent et influencent la marche de l'existence.

Tour à tour anthropologue, historien, géographe ou sociologue, Pierre DUC a effectué un minutieux travail de recherche fort utile à l'entretien de la mémoire d'une histoire locale que les préoccupations du temps présent ne doivent pas nous faire oublier, tant nous pouvons y puiser une meilleure connaissance de nous-mêmes.

Hervé de CHARETTE

Député de Maine-et-Loire

Ancien Ministre des Affaires Étrangères

Principales références abrégées utilisées dans cet ouvrage comme renvoi aux sources

ADML : Archives départementales de M. -&-L., rue de Frémur, Angers.

CASS : Carte commencée vers 1740 par César François Cassini de Thury et terminée par son fils, dite Carte de Cassini.

CS : Cahier du Comité de surveillance révolutionnaire de Saint-Macaire

DB : Dictionnaire biographique.

DHGBML : Dictionnaire Historique, Généalogique et Biographique de Maine et Loire de Célestin Port rédigé entre 1869 et 1678.

DT : Dictionnaire toponymique.

EAMH : Entretiens de 1985 avec M. Houet, curé de Saint-Macaire en 1963.

NDCR : Notes du curé Reine et autres curés de 1828 à 1868 conservées à l'Évêché d'Angers.

RDC : Registre des délibérations communales de la commune de Saint-Macaire conservé en Mairie.

RHPP : Recherches historiques de Michel Panneau sur le Puy Notre-Dame.

RPE : Registres paroissiaux d'Érigné.

RPP : Registres paroissiaux du Puy-Notre-Dame, inventaire de Célestin Port conservés aux Archives Départementales de M. -&-L. sous la cote BIB 1811.

RPSM : Registres paroissiaux (1646-1793) de Saint-Macaire du Bois conservés en Mairie.

SDLH : Jean-Charles Sauzé de Lhoumeau, L'Abbaye deSaint-Léonard de Ferrières. Paris, Picard 1925.

SMD : Fonds privé Derouard.

AUTOUR DE BRAY

Je tiens à remercier ici Mme Josette Michelet et MM. Jean Taillée, Xavier de Boutray et Christian Béville, de l'aide et des facilités qu'ils ont, à chaque instant, eu l'amabilité de m'accorder en tant que maires de la commune, ainsi que de l'intérêt qu'ils ont toujours su porter à ces recherches. Ma gratitude va aussi aux habitants de Saint-Macaire-du-Bois pour leurs précieuses indications. Je souhaite enfin rendre hommage au travail inlassable de plusieurs générations d'agents des Archives Départementales qui s'activent sans cesse, dans l'ombre, à inventorier et à classer les documents.

Les « Notes du Curé Reine », données en dernière annexe, serviront fort utilement d'épilogue à cette étude mais aussi de complément chronologique, donnant d'amples renseignements sur l'église et les paroissiens. Il aurait été vain de les plagier alors même qu'elles existent et que l'Évêché d'Angers nous a donné l'autorisation de les publier.

Avertissement [1]

« Au début, dit en latin le curé Honoré, Dieu créa le ciel, la terre, et Saint-Macaire ». Ces quelques mots illustrent bien à la fois l'immense point d'interrogation posé sur le passé de cette commune, mais aussi la piètre qualité des sources à laquelle nous avons été confronté lors des premières saisies de renseignements.

Plusieurs prêtres de cette paroisse ont, un jour, commencé à griffonner quelques notes historiques après la Révolution de 1789. Quelle chance cela aurait pu représenter pour la postérité si, déjà, leurs prédécesseurs de l'ancien régime avaient eu ce souci de l'anecdote. Mais ces curés, Reine, Tranchant, Ollivier et Babin [2], qui avaient matière à recueillir une tradition orale encore certainement vivace, ne surent ni attester leurs sources, ni faire une synthèse de leurs relevés.

Le premier à se poser vraiment des questions, à pousser plus loin ses investigations et à repenser plus profondément et plus radicalement les péripéties douteuses de l'histoire ancienne

---

[1] Ainsi averti, le lecteur, d'abord, en vaut deux. Mais le voilà orienté. Il lui revient maintenant de faire la part du vrai et du présupposé, de discerner l'éventuel du plausible, le probable du virtuel. Les sources écrites se rapportant à l'ancien régime étant maigrichonnes, le minimum attestable ne nous aurait fourni qu'une courte chronologie. Certaines déductions hâtives paraîtront quelque peu audacieuses, mais il fallait entamer l'énigme historique de Saint-Macaire. La parole est maintenant aux jeunes, à ceux qui disposeront de technologies encore plus modernes au service de la recherche et qui trouveront fatalement de nouvelles sources à partir de ce premier débroussaillage.

[2] Voir DB.

de Saint-Macaire, fut Monsieur le Curé Houet, qui, amassant notes, détails et controverses au temps de sa prêtrise macairoise, passionné ensuite par des recherches en pays baugeois, nous a gentiment fait part de ses réflexions [3], puis s'est éteint brusquement dans sa paroisse du Fougeré en bordure de la Sarthe.

« Autour de Bray » [4] est le titre de cette étude. Ce ne fut que simple curiosité, au tout début, sur l'origine de cette maison acquise en 1970. Le hasard voulut que, dans ce que l'on appelait – et que l'on appelle toujours – « Le Célestin Port » [5] chez certains initiés angevins, figurât un mince article sur Bray avec quelques références. De fil en aiguille et de parchemin en archive, la démarche s'élargit et l'accumulation de notes, surtout pour les XVIIe et XVIIIe, devint rapidement pléthorique. Germa alors le besoin de livrer une synthèse de toute cette quête.

L'élan initial faillit bien être brisé par une curieuse lacune conjuguée à une ignorance de néophyte : il était impossible de

---

[3] Toutes les références faites aux entretiens, malheureusement trop courts, que nous avons eus avec M. le Curé Houet seront consignées sous le sigle EAMH.

[4] Voir DT.

[5] Voir DB. C'était un nom et un son peu évocateurs pour un non-initié. Il s'agit en fait du *Dictionnaire Historique Généalogique et Biographique de Maine & Loire* de Célestin Port, recueil local d'archives qu'une décision administrative du XIXe a rendu obligatoire dans les départements et que les français n'ont pas vraiment découvert dans leurs régions avant les années 1970. Ce recueil, absolument indispensable, est aujourd'hui devenu en Anjou le livre de chevet de tous les archivistes et généalogistes en herbe ou amateurs. *Autour de Bray* n'aurait jamais vu le jour sans *Le Célestin Port* auquel nous devons énormément de pistes et de renseignements précieux. Il sera fait référence à ce manuel unique sous le sigle DHGBML.

trouver dans le moindre recoin des registres paroissiaux [6] une trace quelconque des propriétaires de Bray. Seuls, fermiers ou domestiques de la dite seigneurie y étaient consignés. L'absence des seigneurs sur un siècle et demi paraissait peu crédible. Le hasard, la chance et la passion eurent raison de cet échec qui obscurcissait davantage le peu de clarté déjà disponible dans la chronique de Bray : ils étaient protestants depuis 1525 !

Et puis, ô déception, au détour des prospections d'archives, rien de particulier ne venait égayer la vie peu excitante de ce village sans histoires. Ni guerre, ni bataille, ni célébrité, ni incident n'agrémentaient de faits saillants le long cortège monotone des baptêmes, mariages et sépultures laconiquement plaqué sur les feuillets illisibles des registres. Les curés, insensibles et trop mal rétribués ne se contentaient d'y inscrire que le strict minimum, ponctuant le calendrier de la vie macairoise de lignes aussi succinctes que : « Ce jourdhuy cinquième de may a este enterre un enfant à nicolas Beaufour ». Un point (et encore !), c'est tout.

Décidément, ce pays ne recelait aucun trésor de faits divers. Un lent processus de misère semblait s'y être forgé depuis le défrichage de la forêt [7]. Non, les terres n'étaient pas bonnes, et les sols trop humides, et puis les chemins toujours bourbeux, les travaux pénibles, rendaient les habitants bien malheureux.

Alors Saint-Macaire apparaissait comme le type même du coin de survie où l'on attend la mort depuis des générations sans rien entreprendre, où tout semble voué à l'échec. Et c'est

---

[6] Les registres paroissiaux de Saint-Macaire du Bois, dits RPSM, datent seulement de 1646 et sont clos le 19 janvier 1793.

[7] Un dicton local affirme que « les corbeaux, lorsqu'ils survolent Saint-Macaire-du-Bois, se retournent sur le dos pour ne pas en voir la misère ».

cette absence de vie, cette résignation que la dissection va finalement mettre en évidence, cette pauvreté, ce destin minable d'une petite localité qui n'a rien pour elle, cette constatation de gens sans gloire, ballottés entre Poitou et Anjou, un jour aquitains, angevins le lendemain, sans appuis, déshérités. Mais la découverte d'un tel village, sans traditions, sans folklore, délaissé par ses seigneurs, abandonné par son député de 1790, peuplé de miséreux perclus de dettes, réquisitionné comme les autres par la République et versant dans le « républicanisme » par force, intérêt ou inanition, ne peut que contribuer à un nouvel éclairage de l'histoire de nos campagnes. Par-delà les quelques personnalités que cette recherche met en avant, elle permet aussi de réhabiliter grand nombre de pauvres gens, des hommes et des femmes qui n'ont pas eu voix au chapitre de leur vivant.

Un passé incertain

À leur arrivée dans le Poitou, en 56 avant J. C. et peut-être moins, les légions romaines trouvent, pour une fois, la tribu indigène assez docile. Duratius, chef des Pictes poitevins, s'avère être un fameux diplomate allié des romains. Non seulement il a déjà unifié un pagus immense au sud de la Loire, de Poitiers à la côte atlantique, mais il s'est aussi concilié les Ambiliates qui travaillent à la solde des Pictes, ce que l'on appelle communément des « clients » [8].

Domiciliés entre Dive et Sèvre Nantaise, les Ambiliates, établis là avant ou après les Pictes, sont la souche probable du sang méditerranéen qui coule encore dans les veines de nombreux habitants de cette région où existait, bien délimitée entre ces deux fleuves, une législation spéciale dans la loi féodale du Poitou concernant un droit particulier d'héritage [9]. On a beau expliquer trop souvent ces teints basanés, que l'on retrouve nombreux dans cette petite région, par le douteux leitmotiv « les arabes sont passés par là », il demeure difficile d'attribuer une quelconque valeur de tradition orale à cette boutade. Il est tout aussi probable que les Ambiliates aient été une population ibérique nomade pré-gauloise réduite en esclavage par les Pictes. Des traces d'armes en cuivre de l'âge du bronze, attribuées à des Ibères, ont été retrouvées dans la région de Saumur et jusqu'en Bretagne, témoignant d'un courant

[8] On dit aussi Ambilatres. Lucien Racinoux, *Le Poitou de nos ancêtres*, SEFCO t. IX, juil. /août 1975.

[9] EAMH.

culturel des Pyrénées à l'Armorique [10]. Localisés entre les tribus Andes et Pictes, peuples d'Oc avant la lettre, les Ambiliates avaient pour chef-lieu Thouars ou Doué La Fontaine. Thouars, qui fut, dans le pagus poitevin, la métropole la plus importante de l'époque pré-féodale, aurait pu devenir la capitale du Poitou [11] si elle ne s'était trouvée au cœur du pays des Ambiliates. Le berceau de cette peuplade pourrait aussi avoir été Ambillou-Château qui porte directement leur nom.

Alors que le village de Saint-Macaire [12] est situé en pleine zone ambiliate, il serait vain aujourd'hui d'y chercher un soupçon de trace de ce teint particulier dans le faciès des habitants survivants, alors que, à quelques kilomètres dans les Deux-Sèvres, il est de notoriété que cette pigmentation est majoritaire. La difficulté de vivre qui a sévi de tous temps dans cette paroisse de Saint-Macaire a constamment fait fuir des générations de populations qui se sont périodiquement renouvelées.

Saint-Macaire, qui n'est pas encore « du Bois », n'est pourtant rien d'autre qu'une immense forêt de Montreuil à Cholet, et d'Argenton-le-Château à Brissac [13], une forêt que défrichent et découpent les ambiliates gaulois pour des gaulois pictons. Paradoxalement, pour que Saint-Macaire devienne vraiment « du Bois », il aura fallu attendre que le défrichage soit totalement mené à bien, et que, à l'époque moderne, désormais plantées dans un désert sylvicole parfait, la dénomination Saint-

---

[10] *Histoire de Saumur*, sous la direction de Hubert Landais, Privat, 1997.

[11] H. Imbert, *Hist. de Thouars*. Imbert tend à penser que le premier nom de Thouars fut *Duratium,* du nom du chef gaulois.

[12] voir DT.

[13] DHGBML et SDLH.

Macaire du Bois et sa pancarte soient enfin érigées en plaque commémorative d'une époque sylvestre révolue [14].

C'est là donc qu'est le bois de Brignon, peuplé de chênes druidiques [15], traversé d'est en ouest par le chemin de Montreuil à Cholet et, du nord au sud, par la voie gauloise et romaine qui va de Doué à Argenton [16]. Ce massif forestier profond sert et servira encore longtemps de refuge, car, à proximité, il n'y a ni souterrain, ni place forte, ni oppidum. Le ruisseau de Brignon [17], alimenté par plusieurs sources au départ de la forêt, déambule en méandres savants et il est facile de penser, l'eau courante étant l'une des nécessités vitales, que la première vie humaine à Saint-Macaire se sera organisée le long ou à proximité de son cours. Dans cette zone humide persistante, on peut avancer qu'une cité lacustre [18] naturelle a longtemps coexisté dans les bas-fonds avec un grand domaine

---

[14] Le complément « du Bois » n'est arrivé que très tard. Il aurait dû en principe être officiel en 1791 lors du rattachement au M. -et- L., mais en fait, c'est seulement à l'époque moderne que le nom actuel est vraiment entré en vigueur. Le maire René Robert lui-même ne mentionne que *Saint-Macaire* tout court dans un procès verbal de 1810 (RDC).

[15] Voir DT. Brignon, mot d'origine gauloise, est un siège de justice gaulois. Une légende macairoise rapporte qu'un domestique a dit qu'une famille de Brignon s'est enrichie, à une époque contemporaine, car elle a trouvé une faucille d'or (EAMH).

[16] DHGBML. Le pont entre Chambernou et Brignon que l'on appelle encore le pont Henri IV et le hameau de La Vouie sont les dernières traces de passages de voies antiques.

[17] Voir DT.

[18] Des morceaux de pilotis pétrifiés ont été retrouvés du côté de La Bafferie chez Monsieur Martineau (EAMH), et la partie orientale de la commune, où les terrains sont les plus bas (entre 44 et 48 m.), comporte des noms expressivement paludéens tels la Noue (latin médiéval *nauda* d'origine gauloise qui signifie « terrain marécageux périodiquement inondé »), ou encore le Lac, la Friche du Lac, la Planche, le Bray.

gallo-romain sur les terres hautes. De cette importante villa, il ne reste que le nom, La Grand-Cour, et quelques ruines bien plus récentes. Le Clos de la Ville, toponyme encore vivace sur le cadastre actuel, est situé auprès des vestiges de cette ferme.

Flanquée de ses trois Baffries et de sa source, non tarie aujourd'hui (le lavoir, placé au centre du périmètre), la villa était reliée au bourg des Verchers et à l'autre domaine gallo-romain des Fontaines [19] par une voie directe dont le village actuel de La Vouie rappelle l'existence [20]. Une trace de camp romain rectangulaire ou de retranchement gaulois entouré de fossés subsiste dans les Grands-Bois, non loin de La Basse-Baffrie. Les chemins ou délimitations qui pouvaient circonscrire le grand domaine de la Grand Cour représentent une surface d'une soixantaine d'hectares. Il apparaît donc que les plus vieux habitats macairois construits en dur étaient situés en bordure de la forêt-refuge dans cette partie actuellement très peu peuplée.

De ce pagus organisé, en quelques siècles, des christianisateurs comme Hilaire et Martin vont faire un bastion chrétien, posant des jalons le long des grandes voies romaines, s'efforçant de remplacer les symboles des cultes païens par des oratoires ou des croix. À Cix, que l'on dit être à l'origine de l'ancienne ville du Puy-Notre-Dame [21], les gaulois ont édifié un

---

[19] Voir DT.

[20] Pour tous ces noms de lieux, voir DT. Il est intéressant de constater le dégradé fort bien mesuré entre les trois Baffries : 66 m pour la Haute-Baffrie, 60 m pour la Baffrie et 55 m pour la Basse-Baffrie. Les Verchers (*Verciacence)* est attesté au VIe (SDLH). Une autre cour à proximité, celle de la Raye, sur la commune du Puy-Notre-Dame, était une autre villa.

[21] On disait au XVIIIe que l'on avait d'abord voulu édifier l'église à Cix, près de la fontaine de Notre-Dame (DHGBML), mais que la Vierge

temple en l'honneur de la déesse des moissons, Cérès, dont des évangélisateurs tolérants, comme Martin, ne font pas disparaître l'effigie [22]. Macaire pourrait être l'un de ces missionnaires de la région, mal connu, qui serait venu en 387 dans le Comminges [23], et qui a laissé son nom à trois églises de France, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Macaire-en-Gironde.

L'absence de sources écrites et de notoriété officielle conduit à l'idée que notre Saint-Macaire n'a jamais été une place forte convoitée, ni un haut lieu agricole, ni enfin une église très renommée, et l'on peut estimer que les barbares ont souvent dédaigné ces maigres cabanes dont les habitants gagnent la forêt en attendant que passe le danger.

Au début du VIIIe siècle, les arabes sont là [24]. Depuis l'Espagne jusqu'à Bordeaux, ils sont chez eux. Ils possèdent Narbonne. S'ils remontent vers Poitiers, ils n'envahissent pas. Le téléphone arabe les a seulement informés de la présence du riche trésor de saint Martin conservé dans la bonne ville de Tours, et, comme ils sont à l'affût de la moindre occasion, ils

---

ne l'a pas voulu… (Gabriel Panneau, Notes manuscrites sur le Puy-Notre-Dame).

22 Auraient alors cohabité longtemps un buste de la vierge et de la déesse. Philippe Houet affirme même que la tête de Cérès, transférée sur la hauteur du Puy, subsista jusqu'au XVIIe avec seulement quelques entailles dans les épis de blé, attributs de la déesse (EAMH).

23 Ancienne Aquitaine entre Armagnac et Pyrénées. SDLH et EAMH. Pour saint Macaire, voir DB.

24 Quelques noms de lieux-dits tendent à le prouver : Champ Bernou, Champ Morin. Une phrase relevée dans une hagiographie par M. Houet nous dit : « *A Sailli mori naquit* », « il est né Maure à Sailly ». Plus tard, une ligne de l'aveu de Jacqueline Clausse mentionne : « Le clos de vigne appelé le bois Sailly allias Sansay ». Le Bois Sailly, ainsi que les deux autres champs existent toujours sur la commune sous ces deux vocables. (voir DT).

veulent simplement pousser un peu plus au nord leur razzia touristique car les biens d'église sont nombreux dans toute la région. Par ailleurs, perpétuellement lancés en des luttes fratricides, s'alliant au besoin avec les chiens d'infidèles, certains clans mauresques courent après leurs traîtres de frères afin de leur donner une leçon.

Après la célèbre bataille de Poitiers [25], Charles-Martel, qui est simplement venu leur interdire l'accès à Tours, ne les poursuit pas [26]. L'engagement n'a pas duré longtemps. C'est le Ramadhan, les musulmans n'ont ni mangé ni bu depuis l'aurore, et il est nécessaire, selon la loi islamique, de mettre les morts en terre avant que le soleil ne disparaisse derrière l'horizon. De toute façon, côté chrétien ou musulman, il faut se dépêcher d'ensevelir les corps ensanglantés, ne serait-ce que pour empêcher ces cadavres encore chauds de faire le régal des loups. Leur chef principal Abderrhamane ayant été tué, les arabes ne sont plus unanimes en l'absence de leur meneur de jeu et ils finissent certainement par se débander. Mais personne ne leur interdit de rester dans le pays, les cartes de séjour ne sont pas encore inventées et l'immigration n'est pas contrôlée. Quand ils ne se fixent pas définitivement, comme certains [27], dans la région, ils continuent leur tourisme butineur pour essayer de ne pas repartir trop bredouilles et de subtiliser

---

[25] La deuxième du nom : Alaric-Clovis 504, Abderrhamane-Martel 732, Jean Le Bon-Prince Noir 1356. A ces trois batailles décisives, on mesure toute l'importance du Poitou dans le processus de formation de la France.

[26] J. H. Roy et Jean Deviosse, *La Bataille de Poitiers*, Gallimard 1966.

[27] Il est probable, mais rien ne le prouve encore, que la famille du premier seigneur de Saint-Macaire, Sanzay (voir ce nom au DB), soit issue d'un calife présent à la bataille de Poitiers, qui se serait alors installé en Poitou et plus tard à Saint-Macaire, en faisant main basse sur des terres ecclésiastiques. Le rapprochement *il est né maure à Sailly/Bois-Sailly alias Sanzay* est troublant.

quelques biens ecclésiastiques – et Dieu sait s'ils sont nombreux – appartenant à une Église dont ils ne respectent point l'autorité, et ne faisant d'ailleurs en cela que copier le comportement de nos bons seigneurs locaux plus anciennement immigrés. Notre terre de France aurait donc déjà acquis sa tradition d'accueil que certains lui reprochent maintenant !

Le VIII e siècle est aussi l'époque de la première construction de l'église de Saint-Macaire [28], trois siècles après le séjour ou le passage éventuels du saint, en chair et en os, sur les lieux-mêmes de la fondation. Il s'agirait même, selon certains auteurs, du premier siège de l'archidiaconé de Thouars [29].

---

[28] Voir le dossier Église en annexe I.

[29] L'archidiaconé est la partie d'un diocèse soumis à la juridiction d'un archidiacre, sorte de vicaire général chargé par l'évêque d'administration sur plusieurs paroisses. Les notes du curé Reine vont dans le même sens : « Le 25 août 1836, en présence de M. Reine, curé, était posée et scellée la première pierre de la sacristie. Cette sacristie est construite sur l'emplacement de l'ancienne qui, comme l'église, datait du VIIIe siècle » (NDCR, annexe XVIII). Le curé Reine, premier curé après la révolution, a pu recueillir des fragments de tradition orale. Contemporain de Célestin Port, il tient, sur la date de construction de l'église, exactement le même langage que l'archiviste qui allègue les « traces de petit appareil dans les murs » (DHGBML). Les deux hommes s'étaient-ils concertés ? Enfin, Imbert, dans son histoire de Thouars est aussi d'accord sur le transfert de l'archidiaconé de Saint-Macaire à Thouars.

« Une autre division ecclésiastique, dont la résidence du doyen était d'abord à Saint-Macaire, et ensuite bien plus loin, à Thouars, Thoarcis, Thoarcium, était bornée par les doyennés précédents (Bressuire, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Hilaire-du-Bois) et par celui qui suit (Parthenay). Il s'étendait ainsi en deça et au delà du Thouet et avait une prodigieuse étendue. Partant du Nord au Sud, la ligne suivait la Dive assez exactement jusqu'auprès de Moncontour. Ensuite, prenant le territoire de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, elle laissait Airvault et Saint-Varent, Moutiers et Argenton-Château en dehors et prenait Bore, Availles, Luzay, Mauzé, Sainte-Radegonde, le Breuil d'Argenton, Cléré,

En 762, Pépin s'empare de Doué, et Waifre, Duc d'Aquitaine depuis 748, est assassiné en Périgord en 768. Charlemagne nomme son fils, Louis, roi d'Aquitaine en 781 et celui-ci résidera de temps en temps à Doué, entre 794 et 834, dans sa villa royale dont il ne subsiste rien[30].

Au IXe siècle, les envahisseurs normands quadrillent si bien le terrain qu'ils finissent par faire irruption dans la plaine de Saint-Macaire, entre marécage et forêt, attirés par les seules richesses de la Grand-Cour ou de la Cochonnerie [31] et, au

---

Passavant, Saint-Macaire, le Vaudelnay et Montreuil-Bellay ». Thibeaudeau, *Hist du Poitou* (Notes recueillies par les éditeurs).

« La cure ou doyenné de Thouars au Saint-Macaire » (1653, Visites Maisondieu dans l'Archidiaconé de Thouars ADDS 14F 171 Fonds Collon).

[30] Ch. Higounet, *Hist. de l'Aquitaine,* Paris 1971, et DHGBML. Ce n'est pas en tout cas à ce qu'on appelle La Motte Carolingienne puisque M. de Boüard, qui l'a fouillée, fait remonter cette construction au Xe siècle. Une des premières cheminées françaises, qui existait déjà au Xe à Doué, et dont parle Jean Favier dans *La France Médiévale* (Paris, 1983), n'est pas non plus à rapprocher de la villa royale ni de la motte dite carolingienne.

[31] Maison de Bernard Porcin (ou Gourin) appelée ainsi jusqu'au XVIIIe, qui dépendait, en 847, de l'ancien domaine gallo-romain des Fontaines et fut intégrée à la donation qu'en fit Charles Le Chauve au Prieuré de Tournus le 15 février 847 (G 826 ADML). Son devenir est ensuite plus qu'incertain. Quatre possibilités d'emplacement s'offrent à nous :

– La ferme de Champ-Noir.

– L'ancienne maison de Mme Godineau à côté de l'église.

– L'ancienne « Maison Roger » à La Planche.

– L'ancienne école de filles qui aurait été construite à la place de La Cochonnerie, option la plus plausible. Voir au DT.

passage, boutent le feu à l'église [32]. Cette dernière ne sera pas réparée tout de suite et il est fort plausible que l'archidiaconé se soit alors déplacé vers Thouars [33]. Cette ruine de l'église, précipitant la déchéance de biens ecclésiastiques tout récemment acquis, met fin à une période de relative prospérité qui ne se représentera guère à Saint-Macaire. Trois derniers vestiges en tout et pour tout, trois sarcophages, nous viennent de cette époque révolue. Le premier a été trouvé à la Minauderie avec une épée à l'intérieur [34]. Un autre a été dégagé, dans les années 60, le long d'un contrefort de la nef de l'église, côté cure, lors du creusement d'un fossé et reste enterré sous un mur. Enfin, il en existe un, de toute beauté, placé dans la cour de

---

[32] « L'église fut brûlée au IX e siècle par les normands lors de leurs invasions en France. Ces barbares quittaient en effet quelquefois les berges des fleuves pour s'étendre dans les terres d'où, après les avoir pillées, ils rapportaient des richesses de toutes sortes dans leurs barques. Ces invasions normandes sont autant de tâches pour Charles Le Chauve qui crut se débarrasser de ces pillards en consentant à leur payer un tribut honteux » (NDCR, annexe XVIII).

[33] « L'édifice tel quel en partie du XIe paraît même rebâti sur des assises d'une construction antérieure »… « une fenêtre romane du XIe… » (DHGBML). Les différentes sources ne sont plus d'accord : C. Port et le curé Reine plaident pour un remaniement au XIe et M. Houet pour une reconstruction au XIIe en même temps que l'édification de l'abbaye de Brignon et selon le même plan. Mais cette mutation a pu se faire lors de crises postérieures, notamment pendant la guerre de Cent Ans ou pendant les guerres de religion. René Crozet, dans *L'Art Roman en Poitou*, Paris 1948, dit : « Saint-Macaire du Bois (classée petite église des Mauges) a conservé les murs de sa nef en moëllons cubiques de tuffeau à gros joints avec une fenêtre à cintre monolithe à faux claveaux gravés ». Il s'agit là de Saint-Macaire en Mauges, la confusion est courante même dans les archives du XVIIIe.

[34] Madame Doc l'a raconté à M. Houet. Quant au deuxième sarcophage, c'est M. Meignan qui, étant maire, en avait supervisé les travaux de dégagement. Les deux premiers ont disparu, ainsi que l'épée. Pour le terme La Minauderie, voir DT.

l'ancienne maison Sanzay, n'ayant effectué, en une dizaine de siècles, qu'un court déplacement depuis le premier cimetière dont il est issu. Ayant servi d'abreuvoir, il s'est malheureusement cassé en deux sous l'effet de quelque gel hivernal.

Il convient de souligner, à ce stade de notre démarche, l'importance de la situation catastrophique imposée à certaines contrées par une administration qui adopte, pour être plus tranquille, la recette de la zone tampon déjà créée autour de l'empire carolingien. Le malaise engendré par cette politique du coussin d'air aura des conséquences durables et néfastes sur ces régions qu'on appelle les Marches. Tour à tour militarisées, démilitarisées, remilitarisées, prises, perdues et reprises, elles sont devenues des enjeux de chantages, des espaces intermédiaires où personne ne songe à se mouiller. Le résultat, pour notre paroisse, est à la mesure de la logique espérée : située dans la Marche commune Anjou-Poitou, elle dépend, au XVIIe, de l'évêché de Poitiers, de l'archidiaconé de Thouars, de l'élection de Loudun et du district de Saumur. Mais au XVIe, elle relevait de la châtellenie et du ressort judiciaire de Thouars, faisant partie du bailliage de la Petite-Marche. Gageons qu'à cette époque, étant donné l'éloignement de ces localités entre elles, les administrés n'avaient pas régulièrement de trop grandes formalités paperassières à régler en chaîne dans ces différents bureaux, compte tenu surtout qu'ils devaient déjà certainement se rendre au proche marché de Doué une fois par semaine, selon une habitude conservée de nos jours…

Le Xe siècle est marqué par une incursion angevine dans cette Marche de Poitou. Méron en Montreuil appartient à Geoffroy Grisegonelle en 950, Foulques Nerra donne le château de Montreuil, achevé depuis cinq ans, à la famille Berlay en 1025 [35] et c'est alors que l'histoire de Saint-Macaire va enfin

---

[35] DHGBML.

commencer à s’animer, non pas que les sources écrites abondent subitement, mais l’arrivée des Berlay [36], seigneurs de Montreuil et propriétaires d’une partie de la forêt de Brignon, fait jaillir un point de repère à l’orée de ce XIIe siècle.

---

[36] voir DB.

Boscus Brinnum

Quant on veut voir le pays, il suffit de grimper le chêne à La Balain [37] et l'on se trouve aussi haut perché que les voisins du Puy, là-bas vers orient. Les bois de Brignon séparent la province d'Aquitaine, au midi, de celle d'Anjou, au nord.

De mémoire d'homme et de bouche à oreille, cette forêt a toujours porté le nom de Brignon [38]. On dit qu'il y a là plus de dix mille arpents, mais personne n'a le droit d'y mener ses gorets. Et pourtant la glandée serait belle et les fagots bienvenus. On ramasse bien en cachette quelque menu bois mort en bordure, mais il faut se méfier du garde de Giraud Berlay, le seigneur de Montreuil [39].

Hauts et forts sont les chênes de Brignon et, lorsque l'on se tourne vers l'est, c'est Notre-Dame du Puy, toute neuve, qui s'impose au regard [40]. On domine l'église de Saint-Macaire, posée au bord de la plaine d'alluvions qui va de Messemé à

---

37 Ce chêne, toujours en place, situé en l'un des points les plus élevés de la forêt (86 m), tout près de Ferrières sur le chemin de Bouillé à Foy, comporte une belle croix sur son fût. Voir DT.

38 Voir DT. Brignon, surtout vers l'ouest, est la partie la plus haute de Saint-Macaire. L'ensemble du massif forestier compte encore, en 1454, dix mille arpents, soit deux lieues sur une lieue et donc de 4 à 5000 ha (AN P 341). Au XVIIIe, le seigneur de Montreuil conservait dans cette forêt un droit d'usage sur 1000 arpents (de 400 à 500 ha, E 819 ADML).

39 Berlay avait reçu le château de Montreuil en 1025 des libéralités de Foulques Nerra (DHGBML).

40 Notre-Dame du Puy date de 1120 (confirmation en 1128 par une bulle de Calixte II à l'abbaye de Montierneuf).

Bouillé-Loretz [41]. Et partout, ce ne sont que brandes, ajoncs, joncs et petits bosquets, flanqués de cabanes de serfs peu affranchis.

Alors, une singulière mouche de piété généreuse et de calcul dévot vient subitement piquer les seigneurs. La mode est aux libéralités accordées pour les repos des âmes de ces messieurs-dames angevins qui viennent s'enfoncer en Poitou. Un défrichage pieux vaut bien la paix éternelle sans doute.

Or, bien au contraire, c'est la mauvaise conscience qui donne le plus souvent des ailes à cette charité. Depuis des générations, les forts éliminent leurs rivaux dont ils pillent les cantons. Récupérant ainsi nombre de fiefs ecclésiastiques qui leur brûlent aussitôt les doigts, les seigneurs, malgré leur peu de moralité, s'empressent de leur trouver une destination tranquillisante. On assiste donc plutôt à une restitution ou à une redistribution régulière de biens provisoirement confisqués, et lorsque les terres repassent du Poitou à l'Anjou, ou vice versa, les moines, les abbés, les évêques en reprennent toujours possession avec satisfaction. Et si les mentions écrites qui nous restent sont plus volontiers celles de transactions d'ordre religieux, on le doit uniquement à la parfaite organisation des congrégations et à une meilleure conservation des archives ecclésiastiques.

Dame Grécie de Montreuil, la première, offre la terre d'Asnières [42] aux moines de Saint-Nicolas d'Angers, mais son fils Giraud, peu satisfait du résultat de ces frères qui n'ont encore rien fait pour mettre cette friche en valeur, installe à leur

---

[41] Le village ne s'appelle pas encore Saint-Macaire. Seule l'église porte ce nom au XIIe. Sanzay est la première seigneurie. Voir DT.

[42] En 1050 (DHGBML). Voir Asnières au DT.

place les Tironnais [43]. L'église du Puy-Notre-Dame est à peine achevée, et quelle effervescence, quel branlebas de fondations. Geoffroy et Jodouin, seigneurs de Doué, ne veulent pas être en reste. Ils donnent le bois de Ferrières à la congrégation de Tiron [44]. Ce que voyant, et qu'à cela ne tienne, escalade pour escalade, Giraud II Berlay fait appel à d'autres religieux, poitevins cette fois, ceux de l'Absie-en-Gâtine [45], une abbaye toute nouvelle, et leur donne, vers 1138 [46], une grange dans la forêt de Brignon.

Son fils Giraud, troisième du nom, nous rapporte cette fondation faite à Méron [47], lors d'une controverse qui l'oppose, vers 1180, à Jean, premier abbé de Brignon et à Jostenus, premier abbé de l'Absie : « Moi Berlay, seigneur de Montreuil, fait connaître à tous mes fidèles que mon père Giraud donna aux frères de l'Absie tout le gast [48] dans son bois qu'on appelle Brignon pour édifier ou planter ou semer ou faire de la manière qu'ils voudraient en présence de l'évêque de Poitiers dans l'enceinte de Méron… Il ajouta ensuite les prés qu'il possédait depuis le gué de Sanzay jusqu'au gué de Taizon [49]. Puis il y eut

---

[43] En 1114 (DHGBML et SDLH). Bertrand de Tiron est un disciple de Robert d'Arbrissel (Fontevraud).

[44] En 1131 (SDLH). Pour Ferrières, voir DT.

[45] Notre-Dame de l'Absie-en-Gâtine, abbaye fondée vers 1120 par Giraud de Sales, située entre Pouzauges et Niort. (Dom Cottineau, *Répertoire Topographique et Bibliographique des abbayes et prieurés*, t. II col. 3029). Fondée en 1120 par Guillaume II, seigneur de Parthenay qui lui donne terres et serfs (Thibeaudeau, *Hist. du Poitou*).

[46] SDLH.

[47] « *In claustro de Mairons* » (H 1406 ADML). Voir Méron au DT.

[48] Terme employé par Berlay lors de la fondation (*gastum*) et en 1683 par le prieur (« *étant en gastz au temps de la fondation »).* Ce terme, duquel provient probablement le nom géographique Gâtine, indique des terrains improductifs car marécageux ou imperméables.

[49] Gués sur la rivière Thouet qui permettent de la traverser pour aller à Saint-Martin-de-Sanzay et à Taizon.

une controverse entre moi Berlay et l'abbé selon laquelle je ne voulais pas des chèvres qu'il avait en cet endroit car elles détruisaient toute la forêt »... Deux évêques, Guillaume, pour le Poitou et Raoul, pour l'Anjou, représentent les deux provinces lors de cette mise au point [50].

Quelques transfuges de l'Absie en Gâtine sont déjà à pied d'œuvre à la grange de Brignon que leur a donnée Giraud II. Sous la houlette du premier abbé [51], ils commencent par délimiter leur territoire et entaillent de croix quatre chênes aux quatre points cardinaux : au nord, le chêne d'Aulnis, à l'ouest le chêne du carrefour de la Potterie, au sud le chêne de la Herse et enfin, en remontant vers l'est, le chêne dit de Chambernou [52].

---

[50] D'après H 1406 ADML. Traduction approximative de mots espacés dont voici la partie déchiffrée de l'original latin : « *Ego berlasisus dominus mosteroly notum facio omnibus per fidelibus... pater meus giraudus... concessit fratribus de absia... totum gastum... in bosco suo qui appellatur brignum... ut edificent vel plantent vel seminent vel faciunt quomodocumque voluerint... in presencia pictavensis episcopus... in claustro de mairons... addidit etiam... prata quae possedebat... a vado de sanzay usque ad vadum de Taizum... Postea quaedam controversia acta est inter me Berlaium et abbem quomodo capras in pagem habebat... quia totum boscum destruebant nolebam...* » Il s'agit d'un vidimus daté du 20 août 1457 sur la charte de fondation fondée... sur la parole de Giraud III. Le fait que Raoûl fut évêque de 1177 à 1197 date cette controverse. Voir texte du Gallia Christiana en annexe II.

[51] Le Gallia Christiana dit « Pierre », le vidimus dit « Jean ». Sans doute s'agit-il d'une inversion entre les deux abbayes. Voir annexe II.

[52] H 1406 ADML. Aveu de 1683 (voir le texte en annexe VI) à Dame Marie de Cossé, duchesse de la Meilleraye, propriétaire de la Baronnie de Montreuil depuis le 12 mars 1662 (DHGBML). Une croix semblable reste gravée aujourd'hui dans l'écorce d'un chêne rabougri, dit de la Balain, sur la route de Foye. Mais quel âge peut avoir ce chêne ? Il est impossible que la croix soit d'époque même en optant pour une croissance très ralentie de l'arbre.

Cette importance accordée au chêne pourrait apparaître comme une survivance de pratique druidique ou gauloise.

Qui d'autre que des moines aurait pu exploiter ce gast, cette terre inculte qu'on leur a léguée, sans y entreprendre des travaux importants. Et ils sont capables, ces diables de moines. Ils retroussent leur froc noir et leurs manches de bure, les cinq religieux, et ils se mettent le cœur à l'ouvrage. Cinq [53], cela suffit bien pour la friche d'une soixantaine d'hectares qu'il faut nettoyer et les quelque vingt hectares de bois à mettre en valeur [54], d'autant qu'ils engageront un peu de main d'œuvre locale.

Pour déterminer le nom de la nouvelle fondation, on ajoute l'appellation gauloise de la forêt au nom de l'abbaye de Gâtine dont elle dépend, puis on la place sous la protection de Notre-Dame. On obtient ainsi tout naturellement : « Notre-Dame de

---

53 Ce chiffre de 5 n'a jamais dû être dépassé et peut paraître « statutaire » :

– 1683 : 5 religieux signent l'aveu.

– 1711 : « *3 pipes de vin à chaque religieux, une de plus au prieur, qui font en tout 16 pipes par an rendues en leur cellier* » = 5 religieux (E 198 ADML).

– 1780 : 5 religieux (DHGBML, article Brignon).

– 1788 : 5 (mémoire de Lierre).

– 1790 : 1 religieux (RDC). A noter que Ferrières en compta de 12 à 2 (SDLH). Enfin, le nom donné à l'une des maisons, *La Cinquième Place* (I Q 532), confirme ce chiffre.

54 Si l'on mesure sur une carte actuelle le triangle défriché, on obtient effectivement une soixantaine d'ha. Lorsque l'on totalise les terres mentionnées dans l'aveu de 1683, on aboutit, pour les terres seules, à 68 ha 29 (H 1406 ADML). Enfin, en comptant ce qui est vendu nationalement le 16 nivose an VI, on retrouve à peu près la même superficie : 21 ha pour l'abbaye et 34 ha pour la Grange de Brignon (12 Q 317 ADML). On peut globalement affirmer que, pour l'ensemble de l'entité abbaye/grange, les terres représentaient environ 60 ha et les bois 50 ha. Les prés du bord de l'Argenton ne sont pris en compte sur aucun document.

l'Absie en Brignon » [55]. L'abbé de l'Absie des Deux-Sèvres conserve, de par l'antériorité de son établissement, une prépondérance hiérarchique sur celui de Brignon pendant les XIIe et XIIIe siècles. C'est en effet encore avec Jostenus que Berlay traite l'affaire des chèvres en 1180, et le premier abbé de l'établissement des Deux-Sèvres est présent lors de toute procédure officielle.

Les droits des frères de l'Absie en Brignon sont définis dans le détail : « Item lesdroits que nous avons d'avoir et prendre en lesdits bois de Brignon tous les bois necessaires pour nos maisons gens et dependances de nostre hostel et tous nos usages necessaires et de nos serviteurs de nostre licence avec droit de faire paistre et pasturer ce qu'il nous plairoit et en quelque lieu nous voudrions desdits bois de Brignon toutes et chacunes nos bestes animales, belines, porchines et chevalines et autres sans exception contredit ni empêchement fors et excepté chevres. Item avons droit d'avoir et prendre toutes les places vides et en gast estants au dit bois de Brignon et icelles places faire labourer planter et cultiver si bon nous semble et attribuer à nostre domaine et en cas que tout le bois de Brignon seroit mort ou en gast et ruine toute la terre en quoi le dit bois est nous le pouvons et pourions prendre et nous en saisir et attribuer franchement et quittement sans aucun contredit ny controverse et y planter semer et edifier maisons et y avoir hommes et y faire tout ce que nous voudrions comme en nostre propre lieu et domaine » [56].

Une grange, de l'eau, du bois et des bras vaillants, et rien ne presse. Les moines font des fossés de drainage, creusent l'étang et quelques mares pour leurs besoins en argile. Utilisant

---

55 Voir DT.

56 H 1406 ADML. « *Adveu et déclaration de labbaie de lassée en Brignon* » qui reprend plus ou moins les termes de la donation faite par Giraud Berlay (voir annexe VI).

les chênes de la forêt comme poutres et soliveaux pour leurs maisons, ils construisent l'abbaye à la mode cistercienne. Ils font apporter les tuffeaux des caves du Puy-Notre-Dame et la pierre dure de Baugé-les-Fours ou de Chauvigny. Les moellons de l'abbaye seront scellés à la chaux, ceux des murs ordinaires à la terre glaise.

Les deux implantations de Ferrières et Brignon s'avoisinent sur le terrain et coïncident dans le temps. Leurs terres et leurs bois se touchent. Leur sort est désormais lié. De simple grange ou prieuré, elles prennent de l'embonpoint et passent « abbayes » avec une vraie église [57]. Leur notoriété est faite. Le nombre de religieux pourrait alors s'accroître dans de faibles proportions tout en restant dépendant de la conjoncture et de la santé de l'établissement. Elles reçoivent des dons de divers seigneurs qui, indûment, s'en attribueront plus tard la fondation et l'entretiendront de quelques petits subsides. Ce sont les seigneurs de Thouars, de Lusignan, de Bressuire, de Montbron et d'Argenton [58]. Guillaume de Beaumont, en (grand) -seigneur de Bressuire, ajoute en 1246 une rente perpétuelle de quelques sous à plusieurs abbayes, dont Brignon, pour célébration d'un service funèbre annuel le jour anniversaire de sa mort [59].

---

57 Les deux églises étaient ouvertes aux gens de la paroisse mais restaient quasiment vides (SDLH). Les visites Maisondieu de 1666 donnent pourtant 500 communiants à Saint-Macaire.

58 Gallia Christiana et DHGBML. Ces seigneurs sont déboutés par le Gallia Christiana qui les qualifie de *« gentilia flemmata dynastorum Thoarcii quod nonnullis persuasit gentes illas nobiles hoc olim accecisse beneficiis ».*

59 B. Ledain, *Hist. de la ville et baronnie de Bressuire,* 1866.

Bien à l'abri des vents d'ouest dominants, ce gast exposé au soleil levant promet un micro-climat satisfaisant [60], mais la terre, la terre une fois labourée, que donnera-t-elle ?

Pourtant, au XIIIe siècle, et cela peut paraître bizarre, le vin est une production reconnue à Saint-Macaire, et Régnauld, le prévôt de Thouars obtient à perpétuité le droit de percevoir une redevance sur le vin vendu dans cette paroisse [61]. Il s'agit, bien sûr, d'un vin de consommation courante dont les barriques seront écoulées dans l'année. Il faut préciser que la vigne représente à cette époque, pour l'Anjou et la Marche, la seconde ressource agricole après les céréales [62]. Pourtant, que l'appellation viticole Saint-Macaire n'ait été alors qu'une vulgaire piquette à consommer rapidement, et qu'il fût recommandé de l'étendre d'eau avant de la boire, se conçoit aisément, ce produit n'ayant véritablement été destiné pendant longtemps qu'à des catégories socio-professionnelles peu exigeantes, à celles dont les contrats de travail mentionnent « nourriture et boisson comprises ». L'expression « accepter de mettre de l'eau dans son vin » date certainement de cette pratique de baptême, rendue d'ailleurs tout aussi nécessaire par le souhait, parfaitement justifié, de préserver les facultés du travailleur intactes.

Maison-Neuve, Sanzay, la Maison Roger et Bray possèdent des vestiges de pressoirs de type « casse-cou » du XVe, prouvant

---

[60] Il est intéressant de noter la densité d'établissements religieux, quatre abbayes ou communautés ne se trouvant séparées que d'une douzaine de kilomètres sur une même ligne droite nord-sud : La Lande, Brignon, Ferrières et Chambon. Les trois premières se sont nichées à l'abri du vent et bénéficient de la protection de la forêt. Aujourd'hui, faute de barrières naturelles, les terres agricoles et les maisons sont devenues la proie de ce vent.

[61] Charte de mai 1253, Bib. Impériale, coll. Housseau, t. 5 n° 1686.

[62] M. Le Mené, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age*, Nantes, 1982.

ainsi l'importance encore attachée à la vigne et au vin à cette période[63].

[63] La grange de Bray, entre autres, conserve intacte, la saignée verticale dans le mur qui permettait le calage entre les deux poutres. Le pressoir casse-cou, en usage aux XVe, XVIe et XVIIe, est la première machine moderne et puissante qui remplace le foulage aux pieds. Les seules caves intéressantes de Saint-Macaire, et encore ne sont-elles qu'à demi-enterrées et conçues à l'origine comme prison (droit de justice seigneurial), sont celles de Sanzay et Bray. L'affleurement des eaux empêche tout creusement. La conservation du vin en cave n'est devenue une tradition qu'à partir du XIXe puisque les vins étaient écoulés rapidement avant cette époque.

Du côté de Sanzay

La grande forêt est partagée entre le seigneur de Montreuil et celui de Passavant qui détient aussi la ferme de Bois-Ménard [64]. Ameline de Berlay, fille de Giraud II, mariée à Guillaume Talbot, sieur de Passavant, se rend souvent en pélerinage au lieu-dit du Bas-Mureau, près de Cléré, à l'endroit où sourd une fontaine, sur le lieu de naissance du père d'Hilaire, saint Francaire, dont le sarcophage restera longtemps caché dans une proche caverne. Ameline prend un grand contentement à boire l'eau de la fontaine où plusieurs miracles se sont produits [65].

C'est la famille Sanzay [66] qui possède les terres à l'est de l'église de Saint-Macaire et le doyen de Thouars qui gère la partie ouest autour du Doyenné [67]. Côté liturgie, on a vraiment le choix. Chacun, en fonction de son habitat dispersé, peut aller à la messe à Saint-Macaire, à Bouillé-Loretz [68], au Puy-Notre-Dame, et, si l'on est matinal, on peut essayer Ferrières, Brignon ou la Lande. Les églises parsèment la campagne de leurs clochers carillonnants et cette multiplication des prestations religieuses au mètre carré, offertes à un maigre peuplement potentiel de pratiquants, éparpille quantitativement et qualitativement les manifestations de foi populaire.

---

64 *Domus Nemoris Menardi*, 1219, confirmation du seigneur de Passavant, H 3478 ADML.

65 P. Branchereau, *Saint Francaire, patron de Cléré*, Ligugé, 1896.

66 Voir DB.

67 Voir DT.

68 Voir DT.

Nos deux jumelles monastiques ont l’insigne honneur, sans le savoir d’ailleurs et sans donc en tirer légitime fierté, de recevoir la visite du futur pape Bertrand de Got qui apprend sa nomination, en date du 5 juin 1305, pendant le voyage qu’il a entrepris dans la région. Bertrand, en effet, dîne et couche à Ferrières en mars 1305, puis, le lendemain, après une courte halte à Brignon, se dirige vers Le Puy-Notre-Dame [69].

Les jours de tranquillité sont révolus. Les Anglais s’installent au Puy et au Vaudelenay [70] en 1359. Mieux renseignés que l’on ne pourrait le croire, malgré la barrière de la langue, ils se sont fait traduire le dicton local : « Riche Chambon, noble Ferrières, pauvre Brignon » et, ne respectant en rien l’ordre alphabétique, ils commencent par Chambon, pour sa notoriété [71]... À la fin de la première partie des hostilités de la guerre de Cent ans, malgré les comtes de Thouars et de Montreuil, les Britanniques font d’une abbaye deux coups en pillant et en incendiant les deux petites jumelles, histoire de ne pas faire de jalouse [72]. La ville de Bouillé-Saint-Paul, près de Chambon, a dû vivre aussi des moments difficiles car elle demande le droit de se fortifier, ce qu’elle n’obtiendra qu’en 1446, à la fin de la guerre de Cent Ans [73]. Ce conflit a considérablement décimé les populations et, même pendant l’accalmie intérimaire, la sécurité est restée très précaire avec les allées et venues d’anglo-gascons désœuvrés et de routiers peu sympas qui hantent les campagnes.

---

69 SDLH.

70 Ou Vaudelnay. Voir DT.

71 Anéantie en 1370 (H 121 ADML), en 1375 (SDLH).

72 SDLH.

73 SDLH. « Pourvu que les habitants fassent le guet aux lieux où ils sont accoutumés le faire ».

Une autre promenade de piété donne la chance, une fois dans sa carrière, de pouvoir apercevoir, furtivement comme pour tout chef d'état, sa majesté Louis XI qui aime Notre-Dame du Puy et s'en vient par Ferrières en avril 1470 [74]. La vierge du Puy attire quand même bien trop de monde. Pour le roi, passe encore, mais elle amène aussi tellement d'autres catégories de pèlerins plus indésirables les uns que les autres, les anglais, les soudards, les brigands, toute une soldatesque qui vient régulièrement traîner ses guêtres dans la contrée.

On assiste alors, au XVe siècle, à une recolonisation poitevine. Les Sanzay ont, sans doute -avant ou depuis le passage des Normands et le transfert de l'Archidiaconé à Thouars [75]-, accaparé les terres près du bourg et une partie de celles du Doyenné. La venue de cette famille de Sanzay à Saint-Macaire et dans toute la région n'est pas clarifiable, d'autant que l'un des leurs essayera, avec la complicité des moines de Ferrières [76] qui lui fabriquent une fausse charte, de faire remonter ses ancêtres aux ducs d'Aquitaine. Les moines prétendent en effet qu'une charte de Louis Le Pieux affirme la première fondation de Ferrières vers 800 par l'un des ancêtres de Sanzay, comte de Poitiers, afin de réparer sa fugue de Saint-Martin de Tours et son mariage avec la fille d'un autre comte poitevin.

Le feuillet est glissé dans les Archives d'Aquitaine qui reprennent cette origine [77]. Beaucoup plus tard, en 1584, René

---

[74] Le 6 avril 1470, dans l'après-midi, Louis XI va de Ferrières au Puy. En repartant sur Thouars, le 8, il s'arrête à nouveau à Ferrières (SDLH).

[75] Sanzay en est peut-être directement responsable.

[76] SDLH.

[77] Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. Cette date de 800 tend à rendre plausible le fait que Sanzay, prince maure, soit resté après la bataille de Poitiers, se soit emparé des biens écclésiastiques de l'Archidiaconé de

I[er] de Sanzay sera qualifié par sa veuve de « hault et puissant seigneur messire duc compte de Sansay en son vivant chevallyer de l'ordre du Roy messire gentihomme ordinayre de sa chambre gouverneur et lieutenant general pour sa maresche dans sa ville et chasteau de Nantes en bretagne »... ni plus ni moins. René II de Sanzay, quant à lui, essayera de consolider la supercherie en s'intitulant, dès 1588, « Vicomte héréditaire et parageur de Poitou » [78], puis, dans un acte du 23 septembre 1590, « sire et comte de Sanzay, vicomte hérédictaire du Poictou, chevalier de l'ordre du Roy » [79].

Il apparaît donc facile à cette époque de se fabriquer une généalogie. En tout cas, les Sanzay paraissent avoir bien manœuvré, et si, comme nous le croyons, ils sont descendants d'un calife resté dans le Poitou après la bataille de Poitiers, ils ont réussi la meilleure opération qui soit en légalisant les terres qu'ils ont subtilisées à l'Église et en s'élevant dans la hiérarchie sociale par tous les moyens. On ne saura dire si la fabrication du toponyme Sanzay a précédé celle du patronyme, mais les relevés prouvent déjà que ce toponyme est antérieur au XI[e], et compte tenu du nombre important de lieux-dits dont la famille a pris le nom, ou auxquels elle a donné le sien, le terme Sanzay paraît être l'un des plus anciens de la région [80].

Thouars (Saint-Macaire) et ait voulu faire ainsi « régulariser ses papiers ». Le mariage serait plutôt dans l'autre sens, le musulman ayant épousé une chrétienne. Cet ensemble d'éléments (A Sailli Mori naquit, disparition de l'archidiaconé, tentative de faux) est à rapprocher (voir plus loin) de l'alliance de Sanzay avec le seigneur de Bray dans le dossier de tentative de justification de la fondation de l'église par le seigneur de Saint-Macaire.

78 Archives de la ville de Poitiers, mémoire t. V 2[e] série. La même source indique que le comte de Sanzay et ses descendants mâles, issus de la maison de Poitou, tiendraient rang après les ducs.

79 SDLH.

80 Un Aimery de Sanzay est mentionné en 1050 dans une charte de Saint-Florent (E 3920 ADML). Voir articles Sanzay aux DT et DB.

À une époque indéterminée de reconstruction, ou de reprise de possession manu militari [81] des terres ecclésiastiques de Saint-Macaire, un Sanzay ordonne que l'on désculpte du tuffeau, au fond de l'église de Saint-Macaire, les anciennes armoiries des La Trémoille [82] qui règnent sur Thouars depuis 1483. Il étale les siennes au-dessus, comme il l'a déjà fait dans l'église du village de Sanzay, où il a aussi sa demeure, à une journée de marche dans la Marche [83]. « D'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules, un écu sur le tout en abîme, échiqueté d'or et de gueules », le blason est toujours bien conservé dans notre église. L'humidité et le salpêtre [84] ne peuvent remonter à la hauteur où il a été placé, et, si l'on regarde de plus près, il est facile de s'apercevoir qu'il s'agit en fait du remplacement d'un tuffeau par une pierre dure de Chauvigny présculptée, ce qui évite tout danger de dégradation. Cette reprise de l'église liée, de toute évidence, au reflux définitif de l'Archidiaconé vers Thouars, pourrait résulter d'un affaiblissement passager des La Trémoille ou d'un arrangement poitevino-poitevin.

---

[81] Aucun document ne permet encore de connaître la date et les raisons de cette mutation. La tradition rapporte des dates de crises, entraînant toujours des changements sensibles : VIIIe, normands, XIe, guerre de Cent Ans, XVIe et bien sûr XVIIIe.

[82] D'or au chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur becquées et membrées de gueules.

[83] Voir DT.

[84] Salpêtre : Du latin médiéval *sel de pierre*. Efflorescences de mélanges de nitrates divers (de calcium, d'ammonium ou de potassium) qui se forment sur les vieux murs et les parois des étables au contact de l'humidité. On fabriquait la poudre de guerre avec ce sel, mélangé à du soufre et à du charbon de bois.

Le sieur Gauvin s'installe à la Gauvinière [85]. Ce bailliage de la Petite Marche devient un coin – aux deux sens du terme – d'Aquitaine enfoncé en Anjou et rien n'y pourra changer. Jean Pinguet possède la Guéritière entre la Planche et la Gotte-Fraîche, François Nepton, dont l'épouse, Adeline de La Boyzellière, a un fort joli nom, tire les bénéfices de Pancon. Les Haies-Chotard forment une petite agglomération entre Chambernou et les Baffries, et Bray appartient au poitevin Boussiron [86].

Le 7 mai 1552, haut et puissant messire René de Sanzay, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Sanzay en Poitou, du Plantis [87] qu'il tient de son épouse, des Marchais et de Saint-Macaire, se rend avec maître Huot, notaire royal à Angers, chez Françoise Bourgeois et Élie Dufay, son mari, sieur de la belle propriété du Jau près de l'église d'Érigné, mais qui sont tous deux, ce jour-là, pour traiter l'affaire, en leur domicile angevin citadin.

D'affaire, il s'agit bien. Françoise achète Saint-Macaire, dont René de Sanzay veut se débarrasser. La cinquantaine d'hectares ne rapporte certainement plus les 320 livres par an toutes charges déduites que promet René [88]. En effet, soit que le bail à ferme ait été réévalué avec la complicité d'un fermier, soit que les terres soient vraiment très productives, il est impensable qu'on puisse obtenir un tel rapport avec tous les problèmes inhérents aux systèmes de fermage ou de métayage, aux crises, aux guerres et à la dépopulation régulière qui

---

85 Vers 1400 (E 2598 ADML) et en 1605 (RPP).

86 En 1525 (E 198 ADML). Voir tous ces noms aux DT et DB.

87 Voir DT.

88 A titre d'exemple, cinq seigneuries de Lancelot de Salles rapportent en tout 71 livres annuelles en 1539 dans le Bas-Maine (*la Roche, Beaumont, Flée, la Mothe-Renier* et *la Mothe de Cramaillé*, E 3913 ADML).

détériorent les équilibres économiques et engendrent automatiquement des retards de paiements très conséquents.

Quoi qu'il en soit, René brade sa seigneurie pour 4000 livres. Maître Huot lit l'acte : « Ledit sieur vendeur a vendu quitté ceddé delaissé et transporté la terre fief et seigneurie dommaynes mestairies closeryes vignes terres prez bois estangs garannes et apartenances de saint macquaire scituée et assise en ce pais danjou ressort de saumur [89] et tout ainsy que ladite terre et seigneurie de saint Maquaire se poursuit consiste et comporte tant en fief seigneurie justice juridiction cens rentes et debvoirs… les dites choses vendues sont tenues des baronnies de doué et saint Mars et la pille par moitié et chargee a foy et hommage et que ledit sieur vendeur a declare promis et assure a ladite achapteresse valloir la somme de trois cens vingt livres de rente ou revenu annuel touttes charges desduites… la dite presante vendition estre faicte pour le prix et somme de quatre mil livres paiez baillez contez et nombrez manuellement contant en presence et au veu de nous notaire » [90].

Il faut que Françoise matérialise l'origine de ses liquidités. On doit savoir d'où vient l'argent. Elle assure alors que les deniers[91] proviennent de bénéfices d'une autre seigneurie, celle de Louvaines, qu'elle avait acquise de Mathurin de Montallant, chevalier lui aussi, sieur de Chamballé. Son mari, Élie Dufay se porte garant de la véracité de la provenance de l'argent et le notaire, selon l'habitude, prend la bourse, la regarde, la soupèse et la donne aux acquéreurs qui comptent les pièces. Il y a là « douze cens escuz solz du poix de deux deniers quinze trante piece a quarante six solz piece cent escuz a quarante quatre solz

---

[89] Saint-Macaire n'est en Anjou ici que pour plaire aux acheteurs angevins. Même en étant du ressort de Saumur, Saint-Macaire est alors pleinement en Poitou. Voir DT.

[90] E 1141 ADML.

[91] Douzième partie d'un sol.

piece et deux cens double ducatz aussi d'or et de poix a quatre livres dix huict piece et la somme de quarante livres tournoiz en monnaye douzains bons et a presant aiant cours » [92].

René de Charnières, licencié es lois et Nicolas Rivault, marchand, signent comme témoins avec René de Sanzay, Françoise Bourgeois, son mari Élie Dufay et le notaire Huot. La femme de René de Sanzay, Renée du Plantis, est absente. Le 8 mars dernier, son mari lui a donné procuration pour le représenter en toute affaire [93]. Le contrat d'acquêt est donc fait, mais les problèmes surgissent, et la vente ne sera effectivement réalisée que beaucoup plus tard. Renée du Plantis ne donne son accord que le 10 mai 1555 et, malgré tout, la cession ne peut encore se faire. En effet, René II, le fils ainé, expulse ses parents de leurs châteaux de Sanzay en Poitou et de Saint-Maixent et bloque l'héritage sous bénéfice d'inventaire. Pendant ce temps, les Huguenots s'installent dans la région et établissent leurs quartiers d'hiver au Vaudelenay [94].

---

[92] E 1141 ADML.

[93] E 3920 ADML.

[94] SDLH.

Huguenotades

Les Huguenots ne sont pas là par hasard. Ils sont en terrain à demi-conquis. La religion prétendue réformée fait de plus en plus d'adeptes dans le Poitou, dans toutes les couches de la société, au gré de réseaux difficiles à appréhender, d'influences certaines des seigneurs eux-mêmes engagés sur cette voie par plus illustre qu'eux. Par exemple, la fille de Louis XII, Renée de France, née à Blois en 1510, participe activement à la promotion et à l'affirmation du protestantisme dans la contrée. D'Italie, car elle a épousé le duc de Ferrare, elle règne sur une cour de partisans entièrement dévoués à Calvin, dont elle a fait son directeur personnel de conscience [95].

Si ce dernier vient en Poitou en 1534, c'est Renée qui le protège de loin en le recommandant auprès des familles poitevines de ses amis et de ses fidèles collaborateurs qui peuvent localement l'accueillir et lui organiser sur place prêches et démonstrations : La dame d'atours de Renée de France, Michèle de Saubonne, est mariée à Jean de Parthenay, l'archevêque. Tous deux souhaitent faire, de leur grand château du Parc Soubise près de Mouchamps, un havre de paix pour les Huguenots [96]. D'autre part, Jean Boussiron, né d'une famille poitevine et saintongeoise, sieur de Grandry en Poitou et de Bray, est, depuis 1528, échanson à la cour de Ferrare [97]. Renée

---

95 Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou,* 1856.

96 A. de Wismes, *Hist. de La Vendée.*

97 *Dict. de Biographie Française*, page 34, et E 198 ADML. Pour Grandry, voir DT.

de France ne manque donc pas d'adresses poitevines amies où Calvin pourra, on s'en doute, trouver assistance, gîte et couvert.

La fille de Jean Boussiron, Françoise, elle aussi attachée au service de la duchesse, a une grande réputation de beauté et de culture. Ayant côtoyé Calvin et Marot à Ferrare vers 1535, elle épouse en 1539 un médecin allemand, Jean Senft alias Sinapius, professeur à Tubingen, et son épithalame est publié à Bâle à l'occasion de leurs noces [98]. Christophe Boussiron, frère de Françoise, succède à son père à la sommellerie de Ferrare et aux titres de seigneur de Grandry et de Bray. Ses fonctions le retiennent sur le Pô où, taste-vin tâtillon, il sert à boire, et du meilleur s'il vous plait, à la table de Ferrare. Lorsque Renée de France se retire à Montargis en 1560, le clan Boussiron la suit et se rapproche de ses propriétés.

De son union avec Gabrielle Le Rousseau, Christophe Boussiron a un fils, René. Ce dernier, bien qu'élevé à la cour de Ferrare et de Montargis, n'a pas du tout l'étoffe d'un courtisan. Il aime la bagarre, cultive les raisins de la colère protestante et prend part aux guerres de Religion dans les rangs Huguenots. Il se fait si bien remarquer au combat d'Esse sur Vienne en 1569 et au siège de La Rochelle en 1573 qu'il est nommé gouverneur de Marans. L'aisance et les facilités provisoires qui résultent de sa situation lui permettent de compléter les seigneuries de Grandry et Bray par celle de Pellouaille. Hélas, dans une escarmouche, un Poitevin de ses anciens amis, dénommé Pierre Grignon de La Pélissonnière, le reconnaît et lui fracasse la tête d'un coup de pistolet, d'un coup de feu, et non de crosse, cela s'entend. À Charlotte Savary, sa femme, René laisse deux fils, Charles et Jacques. Charles ressemble à son père, en ce qu'il se distingue sur le champ de bataille religieux aux côtés de

---

[98] Le titre en est : « *Epithalamia diversorum in nuptias Joannes Sinapii germani et Franciscae Bucryoniae Gallae* » (Dict. de Biographie Française).

Philippe de Mornay, notamment le 14 mars 1590 à Ivry-La-Bataille. Seigneur de Grandry et Bray, il est nommé député pour la province d'Anjou à l'assemblée protestante de La Rochelle en 1616 [99].

À l'époque de sa députation, Charles réside à Saumur et doit faire quelques incursions à Bray, ne serait-ce que pour prélever quelques chapons ou quelques pipes [100] de vin. Lorsqu'il est parrain de Louise Lafite à Chinon le 12 avril 1615, il porte le titre bien vague d'écuyer [101]. Après sa sépulture à Saumur en 1624, son frère Jacques, puis la fille de ce dernier, Suzanne, continuent de tirer les bénéfices des terres de Bray et de Grandry.

Si l'expansion et la notoriété soudaine des Boussiron au XVI[e] siècle s'expliquent, en premier lieu, par leur assiduité à la cour de Renée de France, elles sont aussi la résultante de leur conversion et de leur soutien à la religion réformée et vont de pair avec la force, peu tranquille, des huguenots au sud de la Loire, réunissant ainsi toutes les conjonctions particulières favorables, en un lieu donné, à l'édification d'une fortune momentanée.

---

99 *Bull. Soc. Ant. de l'Ouest*, 1862-64, p. 217, et Haag, *La France Protestante*, t. III, p. 28-29.

100 Pipe : Tonneau d'environ 450 litres, double de la busse (Saumur et Montreuil-Bellay). A Doué en 1760, le prix en est de 20 à 24 livres, mais peut monter jusqu'à 100 livres les mauvaises années et descendre à 12 livres en cas d'abondance de récolte (François-Yves Besnard, Souvenirs d'un nonagénaire)..

101 DHGBML et *Registres protestants de Saumur* (ADML). Les qualifications non usurpées d'*écuyer* ou de *chevalier* sont les principaux critères d'une véritable noblesse. *Ecuyer* peut cependant avoir les diverses significations suivantes : *qui monte à cheval, qui enseigne l'équitation, qui sert un prince, qui sert les écuries d'un prince, qui est anobli.*

Bray protestant s'est séparé de Sanzay au début du XVIe siècle [102] et l'étau semble se resserrer autour de la seigneurie catholique avec l'avènement, en face à Maison-Neuve, de Claude IIème de Bussy [103]. Fruit du mariage de Claude Ier avec Cécile de Turgis en 1540, Claude IIème est l'un des compagnons du roi de Navarre qui lui accorde des lettres de sauvegarde pour lui et sa famille [104]. Lorsqu'il meurt, le 14 février 1613, il y a « une belle compaignée à sa sépulture » protestante à Saumur [105]. Le fait que son père et son fils aient été de purs catholiques prouve bien qu'il s'agit là, pour Claude IIème, à la fois d'un coup de tête, d'un besoin de marginalisation ou de différenciation, d'une sorte de recherche d'aventure pour un rural aisé à qui la vie provinciale n'apporte plus rien d'exaltant. Et l'on peut rapprocher cette attitude, courante dans le Poitou et au sud de la Loire chez certains hobereaux de campagne, de l'audacieux pari dans lequel se jetteront plus tard les « cadres » des Blancs de 1793.

Par contre, son fils Claude IIIème, élevé, on s'en doute, dans le droit chemin, essayera de se faire enterrer dans l'église de Saint-Macaire trente-sept ans plus tard. La sépulture soulèvera certainement un tollé de la part du vrai seigneur de Saint-Macaire. Elle fera perdre tout son impact à ce geste de retour au bercail, politiquement et publicitairement peu innocent, alors que le conflit religieux bat encore son plein.

Bray dès 1525, et Maison-Neuve dès 1560, sont donc, à Saint-Macaire, deux fiefs voués au protestantisme mais où l'échanson Christophe et le parjure Claude IIème, comme d'ailleurs la plupart des seigneurs, ne résident jamais. En

---

[102] Car les deux seigneuries, on le verra plus loin, ont été liées à la fondation de l'église.

[103] Voir aux DT et DB.

[104] DHGBML.

[105] Registres protestants de Saumur (ADML).

général, ce sont leurs fermiers qui occupent les lieux et leur réservent, en cas de besoin de passage, une ou deux chambres confortables, toutes prêtes, avec les domestiques de la maison, à accueillir le maître. À cet égard, il paraît fort intéressant de noter que les seigneurs protestants n'exigent pas impérativement des fermiers et du personnel de service choisis parmi leurs coreligionnaires [106].

Les troupes de Coligny, fortes de trente mille Huguenots, viennent stationner au Vaudelenay au début décembre de l'année 1568. Pendant toute l'année 1569, ils « rayonnent » entre Doué, Saumur et Thouars [107], utilisant à leur gré les églises pour leur culte, rançonnant et effrayant les populations rurales plus exposées et dévastant les richesses ecclésiastiques. Au bout d'un an d'exactions et de pillages rigoureux, et avant de quitter provisoirement le pays le 29 septembre 1569 pour aller essuyer une cuisante défaite à Moncontour le jour suivant [108], la tradition assure qu'ils se sont heurtés aux ligueurs au lieu-dit Champ Noir, cette vaste plaine située entre Saint-Macaire, la Raye et Argentay, et qui tire peut-être son nom de ce mauvais jour. Il est donc certain que, vainqueurs de l'échauffourée, les Huguenots s'en prennent alors aux propriétés de René de Sanzay, qui, catholique [109] et conseiller du Roi, défend Nantes

---

[106] Le registre paroissial de Saint-Macaire ne datant que de 1646, il nous prouve cependant que, tour à tour, deux fermiers catholiques, Jean Ragot et Jacques Quétineau, sont recrutés par la protestante Suzanne de Boussiron (RPSM), et E 198 ADML confirme qu'en 1631, Jacques Quétineau détient déjà les recettes de Bray. En 1683, interdiction est faite à 700 000 catholiques de servir chez des maîtres protestants en France (Quid 1988).

[107] SDLH.

[108] SDLH et Thibaudeau, Hist. du Poitou.

[109] Le 24 février 1568, « René de Sanzay, chevalier, chambellan du roi et capitaine général des bans et arrière-bans de France, exempte les habitants de Poitiers de la contribution à l'arrière-ban à la charge de

avec succès contre les protestants, et qu'ils mettent le feu à la seigneurie et à l'église [110].

Lorsque les parpaillots s'en retournent vers Vaudelenay par Argentay, la fumée derrière eux monte de deux foyers concomitants, de la seigneurie à droite et de l'église à gauche. Les charpentes s'écroulent dans un nuage noir qui peut se voir de loin et qui servira de leçon. Les deux bâtiments ne s'en remettront jamais. Cela tombe mal pour René de Sanzay qui a déjà vendu son domaine à Françoise Bourgeois depuis sept ans et qui attend toujours une décision de justice pour en régler définitivement les modalités. Il faudra donc redonner un aspect normal à ce tas de décombres qui lui appartient encore et dont seuls les murs calcinés et les parties souterraines n'ont pas souffert. De plus, en tant que seigneur fondateur de l'église, qui y entretient un desservant, il lui revient aussi de rétablir le culte dans l'édifice religieux.

La forêt, encore une fois, a bien servi et les paysans anxieux reviennent les premiers en observateurs. Ils n'ont plus, image bien trop répétitive, qu'à constater les dégâts et à mesurer l'étendue du travail qu'il va maintenant falloir fournir pour combler le déficit. Le paysan découvre les méfaits un à un. Il faut encore tout recommencer. Les bestiaux qu'on avait presque fini de payer à prix fort s'en vont maintenant tranquillement,

---

veiller à la défense de la ville » (E 50, Archives de la ville de Poitiers, Mém. Antiqu. Ouest t. V 2e série).

[110]« Pendant les guerres de Religion, la sacristie comme le toit de l'église fut brûlée par les troupes de Coligny et l'église livrée au culte des protestants. Une terrible bataille fut livrée dans la plaine voisine appelée Champ Noir, de la nature de son sol et qui à cette époque était couverte de nombreuses habitations avoisinant l'église » (NDCR, annexe XVIII). On sent encore toute la colère du curé Reine qui devait être fortement documenté, d'une part par la tradition orale, mais aussi par les chroniques catholiques qui avaient saisi les moindres faits et gestes de ces ennemis jurés de parpaillots.

poussés vers d'autres horizons par les hallebardes des soudards. De la chaumière ou de la cabane, il ne reste parfois qu'un tas chaud et fumant. Même les quelques rares outils ont disparu et le chaudron quotidien s'est envolé dans la roulante de guerre. Le puits est infecté et des cadavres d'animaux nagent sur la mare abreuvoir.

On se reprend à espérer des jours meilleurs, lorsque la colère divine sera passée. Le fermier accordera-t-il des facilités pour les dettes de l'année déjà lourdes à supporter en temps normal. Le seigneur, lui aussi, doit se refaire une santé… Comme d'habitude, on retrousse les manches et on se remet au travail, mais avec l'envie de tout laisser tomber, de partir, comme certains, avec les gens de guerre, d'aller à l'aventure tenter de toucher quelque solde et de se payer en plus sur l'habitant, de s'offrir à l'occasion quelque bonne ripaille.

Finalement, comme d'habitude, on reste, on est attaché à cette terre. Les misères, les calamités demeurent le lot quotidien. On doit tirer le diable par la queue et laisser faire cette force brutale qui revient régulièrement saccager. D'ailleurs, après avoir fait les frais des esprits échauffés, il faut encore pâtir du climat déréglé. Tout semble se liguer à nouveau contre le paysan. À peine remis de l'hiver 1565 qui avait tout gelé, du vandalisme huguenot de 1569, voilà que la sécheresse de l'été 1578 ruine ses espoirs. Juin 1580 apporte la grêle, puis les chenilles s'en mêlent.

C'est alors que les soldats reviennent, puis repartent. S'il fait beau en 93, cela pourra aller. Non ! Le 27 mai, les grêlons broient encore les jeunes pousses. Une année de labeur pour rien. Pour 94, tout s'annonce bien jusqu'en juin, mais soudain, la pluie, que l'on souhaitait légère, inonde les champs et gâte la moisson. D'actions de grâces en supplications, les femmes font des permanences à l'église, avant, après, pendant les batailles et les calamités. Si l'on ajoute à tout cela la maladie, la contagion

qui, en 98, enlève tous les derniers bras valides, on voit bien que l'on n'y peut rien, que l'on tombe sans cesse de Charybde en Scylla. C'est la fin du siècle, la fin du monde, la fin des misères [111].

L'honorable vieillard René de Sanzay meurt dans l'année qui suit l'incendie de sa seigneurie de Saint-Macaire [112]. Il laisse cinq garçons à Renée du Plantis. L'aîné, René, est depuis 1560 en désaccord avec la famille, ayant expulsé ses parents de leurs châteaux de Saint-Maixent et Sanzay en Poitou [113] tout en se faisant remarquer dans les rangs des catholiques, semblant vouloir être, avant l'heure, chef du clan. À la mort de son père, il prend la succession sous bénéfice d'inventaire et se désolidarise complètement de sa mère. Il empêche ainsi le partage de la succession entre les autres frères : Christophe, le cadet, préféré de Renée, sieur de Saint-Macaire, Charles, sieur d'Ardanne, Claude, sieur de Cossé et Anne, sieur de Maignannes.

---

[111] D'après le Journal de Louvet – ADML. Thibeaudeau, dans son *Histoire du Poitou*, nous donne aussi une idée des ravages successifs subis à cette époque par le Poitou : les Gascons ruinent toutes les églises en 1562, famine et mortalité en 1563, disette extrême en 1565, arrivée et ravages des Huguenots de 1567 à 1569, siège de Poitiers en 1569, siège de La Rochelle en 1572-1573, siège de Lusignan en 1575. De 1577 à 1578, « les guerres continuelles étant audit pays et à présent les grandes inondations, dont les murailles ruinées de ladite ville (Poitiers), qui ne se pourraient remettre pour 15 000 écus, le peuple appauvri, en un pays maigre et stérile ne produisant beaucoup de fruits, ladite ville destituée de tout trafic et commerce de marchandises, n'ayant aucune rivière qui porte bateau où ils puissent recevoir aucuns fruits… »

[112] E 3920 ADML. Christophe devient seigneur de Saint-Macaire en 1570.

[113] E3920 ADML. Le DHGBML (édition 1996) cite à tort, dans son article Sanzay, Saint-Marsault pour Saint-Maixent. Il indique aussi, par erreur, que Maison-Neuve faisait partie de la seigneurie de Sanzay.

Claude meurt en 1580 et sa femme, Marguerite de La Motte, une normande, demande sa part. Christophe se contente de lui préciser que Claude est sur la liste du bénéfice d'inventaire mais que la succession est toujours gelée. Renée fait son testament en 1584 sans avoir pu récupérer ses terres de Saint-Maixent et de Sanzay en Poitou [114]. Des procès sont engagés contre René l'aîné, pour lesquels Christophe se déplace incessamment et engage des frais que sa mère lui rembourse en 1587 lors du règlement de la situation. Christophe assistera notamment aux Grands Jours de Poitiers, sorte de foire à la justice, instaurée en 1405, lors de laquelle une concentration de juges met à jour les dossiers judiciaires en suspens depuis longtemps et obtiendra, semble-t-il, réparation [115]. En 1594, Renée est toujours vivante et elle révoque son testament [116], mais Christophe est encore seigneur de Saint-Macaire. Les 4000 livres payées pour la seigneurie n'ont certainement pas été rendues à Françoise Bourgeois puisque la terre échoit enfin vers 1600 à la fille de celle-ci, Jacquine Dufay [117].

---

[114] Voir le testament intégral en annexe III.

[115] « Hypothèque donnée sur les parties des bois dépendant de la terre des Marchais Ravart à Christophe de Sanzay, sieur de Saint-Macaire, par Renée du Plantis en garantie des sommes qu'elle reconnaît lui devoir pour de nombreux voyages faits tant à Paris et Nantes qu'aux Grands Jours de Poitiers où elle a obtenu pour son défunt mari un arrêt qui le réintégrait en sa châtellenie de Sanzay d'où l'avait expulsé son fils aîné ». (acte du notaire Pierre Rogier E 4279 ADML). Michel Carmona, à propos des Grands Jours de Poitiers et citant Pinson de la Martinière, assure qu'il s'agit « d'une séance de cour criminelle et extraordinaire dressée pour un temps dans les provinces éloignées des parlements afin de purger une province de quelques grands et puissants malfaiteurs et corriger les juges qui faillent à leurs charges ».

[116] Ce document a disparu mais a dû exister puisqu'il est noté dans la liasse 3920 par un feudiste.

[117] Voir chapitre suivant.

Deux seigneuries, en tout cas, Bray et Maisonneuve, semblent avoir été épargnées par les Huguenots [118] qui n'ont pas dû dédaigner, par contre, nos deux jumelles monastiques [119]. Ils connaissent, eux aussi, le dicton. Non contents de piller, ils mettent le feu sous le regard tendu des moines camouflés dans les arbres de leur bois, ayant remonté le froc, ce jour-là, pour prendre plus facilement leurs jambes à leur cou à l'approche des pendards. Chacun a sa cachette numérotée (de 1 à 5 seulement), son chêne séculaire hospitalier, sa frondaison salvatrice qu'il rejoint à chaque alerte, priant et recommandant son âme à Dieu [120].

La Guéritière a changé de propriétaire et c'est maintenant François de La Fontaine, seigneur de Bouillé-Loretz, qui possède cette ferme importante [121]. Tristan Ayrault est sieur de la Bâtardière et voisin des Gauvin [122].

La lutte religieuse n'est pas terminée et la Loire conserve son image de frontière. Ainsi Henri III écrit-il depuis Blois au duc de Nevers une lettre datée du 28 septembre 1588 : « Mon

---

[118] Maison-Neuve, toujours debout par une chance inouïe, date du début du XVIe ou d'avant. Bray, par contre, aurait pu être détruite par les ligueurs. Ses anciens bâtiments, signalés comme tels sur un plan de 1705, étaient en place avant 1525. Des murs et une porte ancienne datent du XVe (voir plus loin).

[119] Asnières et Ferrières ont été pillées et incendiées par les huguenots (SDLH).

[120] Une autre solution pour les moines étaient les souterrains de Ferrières, « étroites galeries souterraines qui auraient pu servir de refuge », dont parle G. Michaud dans *Eglises, dévotions, pélerinages du canton d'Argenton,* Poitiers 1903.

[121] DHGBML.

[122] En 1595 (DHGBML). Ayrault est parfois écrit Erreau sur certains actes. C'est lui qui contestera plus tard la fondation de l'église par le seigneur de Saint-Macaire.

cousin le roy de Navarre est venu avec quatre cents chevaux suivi de deux mille cinq cens arquebusiers jusquà Douay pensant surprendre quelques-uns de nos régimens qui avaient pu passer la rivière Loire, mais pour le bon ordre et la diligence du sieur de Richelieu, son voyage est demeuré inutile » [123].

Entre 1595 et 1597, une assemblée protestante générale ou générale protestante siège deux fois à Saumur qui reste l'une des plaques tournantes des réformés sous l'influence croissante de Moïse Amyrault et de Duplessis-Mornay [124].

Les disparitions de Charles Boussiron et de Claude IIème de Bussy, l'avènement d'un nouveau seigneur à Sanzay, un retour progressif à la catholicité ramènent quelque peu le calme sur les terres de Saint-Macaire et les paroissiens peuvent procéder tranquillement à la reconstruction de l'église [125].

---

[123] Il s'agit, bien sûr de Doué la Fontaine (BN fonds 3047 f° 20).

[124] Dez et Lièvre. *Hist. des protestants du Poitou.* Paris 1936 p. 231 à 234.

[125] « Le toit actuel de l'église fut réparé sur un plan bien inférieur au premier en 1569 peu avant la célèbre bataille de Moncontour sur Dive » (NDCR, annexe XVIII). M. Houet pense que ce fut en 1570 (EAMH). En tout cas, la contestation de la famille Ayreau (Erreau ou Ayrault, à la Bâtardière, voir ci-dessus), déposée en décembre 1617, nous en confirme la reconstruction par les paroissiens en l'absence de seigneur : « Les habitants dudit Saint-Macquaire achèteront le fonds de ladite église et construiront et la feront bâtir à leurs dépens tellement que nul autre ne se peut attribuer la qualité de fondateur de ladite église de Saint-Macquaire » (E 3913 ADML).

Une seigneurie abandonnée

De tous les pauvres qui courbent l'échine dans le bailliage de la Petite Marche qui dépend à nouveau de la Vicomté de Thouars, ceux de Saint-Macaire sont encore les plus mal lotis. Au Puy, aux Verchers, au Vaudelnay, tout va bien mieux. Les terrains sont meilleurs, l'humidité moins perforante et la vie, en général, moins dure.

Ici, à Saint-Macaire, les sols sont tellement marécageux que l'eau sourd de partout. Les chemins s'y pratiquent si mal que personne n'ose aventurer sa carriole au creux des haies sans encourir le risque de passer des heures à désembourber [126]. Si cela représente un inconvénient majeur pour les marchands et le commerce, ce peut devenir un avantage, en revanche, lorsque les hordes armées approchent. Elles évitent de venir y enliser les affûts de leurs canons.

Les gens, eux, ont, de toute façon, l'habitude des meilleurs passages et enlèvent les sabots pour traverser le gué de la Planche ou celui de Brignon. Le seigneur peut monter au Puy à cheval directement de l'église par Champ-Noir. D'ailleurs tout le monde emprunte ce circuit pour éviter de se crotter. De Champ-Noir, on est aussitôt à la Raye, et de là, quelques enjambées mènent à la colline du Puy.

---

[126] Ce fut le cas de tout temps et encore actuellement, en raison de la couche d'argile superficielle. Le chemin de la Herse à l'étang doit sans cesse être remblayé de cailloux qui s'enfoncent allègrement dans la terre et qui finissent par bomber le chemin sans pour autant lui enlever son humidité.

Le vent du nord amène la tinte de la nouvelle cloche des Verchers, bénite le 19 décembre 1604 sous le haut parrainage de Pierre de Bussy-Fontaines [127], père de Claude IIème le protestant, et qui aura bien du mal à racheter la faute de son rejeton renégat. Depuis la vente de Sanzay, les Bussy font figure et office de seigneurs du village. Leurs demoiselles et dames, Pierre, Claude Ier ont vaqué aux soins de la paroisse et représenté la hiérarchie locale, Maison-Neuve oblige.

À deux pas de là, Monsieur Demourant [128], nouveau doyen de Thouars et à la fois curé, par tradition, de Saint-Macaire, vient prendre possession, ou, tout au moins, retirer les bénéfices du Doyenné dans le courant de l'année 1610. Mais ce n'est pas lui qui s'abaisse à dire la messe des petits, ne se déplaçant que pour la grande pompe des grands. Quant au curé du Puy-Notre-Dame, Joseph de Salles [129], on murmure qu'il est de la même famille que les actuels propriétaires absents de la seigneurie de Saint-Macaire, une famille originaire du Haut-Segréen [130]. Ce serait un certain Raoûl de Salles, déjà sieur de La Plesse et de Lescoublère [131], qui a part, dit-on, dans cet héritage. On ne l'a encore jamais vu ici, car il habite le château de Maligné [132], mais on le sait par les fermiers qui prennent les levées.

Comment la seigneurie de Saint-Macaire a-t-elle bien pu, en partie, passer sous le contrôle de Raoûl de Salles en 1616 ? Il

---

[127] DHGBML. Les actes mentionnant l'intérêt de cette famille pour les parrainages ou marrainages de cloches sont nombreux.

[128] Autres orthographes : Demorans, de Morans, de Moran. Sa mort, après 43 ans d' » apostolat », interviendra en 1653 (RPSM). Voir plus loin l'affaire des diables de Loudun.

[129] En 1611 (RPP).

[130] Voir DB à l'article : (de) Salles.

[131] Voir ces deux noms au DT.

[132] Voir DT.

faut en fait, comme dans la majorité des cas, se tourner vers les femmes, et prendre en compte leur longévité, pour bien comprendre le transit de cette seigneurie.

On se souvient de la vente qu'en avait fait, en 1552, René de Sanzay à Françoise Bourgeois, épouse d'Élie Dufay, propriétaires du Jau à Érigné. Jacquine Dufay, leur seul enfant, s'est mariée en premières noces à Jacques Clausse, sieur de Néry et gouverneur des Ponts-de-Cé, dont elle a deux filles, Jacquine (Jacqueline) et Judie (ou Judith) Clausse. Jacquine Dufay épouse en secondes noces Charles Gencian, sieur d'Érigné [133], et Jacqueline Clausse convole en 1614 avec Raoûl de Salles. Le Jau et Saint-Macaire restent donc la propriété, en propre, des trois femmes. Même si, de 1613 à 1616, Charles Gencian, puis en 1616, Raoûl de Salles, sont affublés du titre de sieurs de Saint-Macaire, ils ne le doivent qu'à Jacquine et Jacqueline. Plus tard, en l'absence d'héritiers directs Dufay, les deux seigneuries seront partagées en indivis, entre les Gencian et les de Salles. La branche de Salles viendra s'éteindre à Saint-Macaire au XVIIe et les Gencian en resteront les seuls titulaires.

Arrive alors l'hiver 1614-1615, le plus enneigé de toutes les mémoires de vieux : « Le vingt-troisième jour de febvrier, la nuit dont la feste de saint Mathias estoit le lendemain, jour de mardy, tomba une si grande quantité de neige qu'elle combloit les plus creux chemins et le vendredi suivant vingt-sixième redoubla ladite neige de fasson quelle estoit si grande que personne ne pouvoit sortir hors de sa maison qu'avec grande difficulté. Lesdites neiges durèrent depuis ledit jour vingt-trois

---

[133] Charles Gencian est Maître des Eaux et Forêts de Meaux et de Grécie-en-Brie. Cela explique peut-être pourquoi C. Port affirme qu'un plan de Brignon (qui n'est peut-être que celui de l'église de Saint-Macaire) est conservé à la bibliothèque de Meaux. Ce plan est d'ailleurs introuvable. Un autre plan d'église existait dans la liasse G 1540 ADML lors d'une première consultation en 1980. Il en a malheureusement disparu depuis.

jusques à la feste de l'Annonciation de la Vierge vingt-cinq mars et au dégel et descoullement desdites neiges les fleuves et rivières enflèrent d'une telle façon que les hommes citadins des vallées et marais pançoient que ce fust un nouveau déluge. La levée rompit en cinq endroits ; les ponts de saumur furent emportez par la fureur des eaux. Chose remarquable, une croix signe des gens de bien érigée sur lesdits ponts demeura entière sur son ferme en despit des religionnaires calvinistes. Je crois que cest orage a sévi en punition de leurs crimes. Prions Dieu pour leur conversion. Les antiens nous raconte qu'il y a environ cinquante ans qu'il fist aussi de la neige que l'antiquité n'avait point veu plus grande mais que celle-cy surpassait en grandeur et dura plus longtemps » [134].

Coïncidence curieuse, Urbain de Salles, unique fils de Raoûl et futur seigneur de Saint-Macaire, choisit la deuxième soirée de neige, celle du 24 février, pour voir le jour à Maligné, ainsi que le raconte sa grand-mère, Jacquine Dufay : « Le mardy a huict eures du soir, vinct e quatrième jour de fevryes jour de Saint Matyas sis sans quinze fut né le fis de ma fille de La plese monsieur de Lecoublerie moy lavons tins e le père a voullu quil ait non matias a quose de la fete batize le dernies jour de fevries » [135].

---

134 RPP. Note du vicaire Michel Fardeau. Il fut vingt ans vicaire, et trente ans curé du Puy-Notre-Dame. Natif de Chanzeaux, il était arrivé au Puy en 1597 à l'âge de 37 ans et mourut au Puy le 21 septembre 1647 dans l'année de ses 87 ans. Il prit les fonctions de curé au départ de Joseph de Salles.

135 Le fils de Raoûl et de Jacqueline Clausse a donc failli s'appeler Mathias, mais le baptême ayant été repoussé au dernier jour de février, réflexion sans doute faite, on le dénomma Urbain (E 3913 ADML). Les registres paroissiaux et le curé nous ont longtemps induit en erreur en indiquant Urbain mort en 1690 à l'âge de 70 ans, ce qui l'aurait fait naître en 1620, surtout que, d'après Jacquine, le garçon né en 1615 s'appelait Mathias... La note griffonnée par Jacquine nous apprend que Raoûl n'a eu qu'un fils.

La signature du traité de Sanzay, alliance officielle des calvinistes avec les grands du royaume contre Louis XIII, le 2 novembre de cette même année 1615, relance les Huguenots en Anjou. Pour y avoir déjà sévi en 1569, ils connaissent bien le Vaudelnay et reviennent camper sur les lieux de leurs crimes. Une femme étrangère à la région, enceinte, attirée au Puy-Notre-Dame par les bienfaits de la ceinture de la Vierge, a maille à partir avec eux le 22 novembre : « La mère ne pansoit faire ses couches en ce lieu mais aiant esté vollée de quelques mulletz et chevaulx par l'armée de M. le Prince et de Longueville dessandue en ses quartiers en se second mouvement, voulut courir après et aiant esté outragée par lesdits soldats, empeschée comme elle estoit, accoucha en ce lieu et paroisse » [136].

Le 27 suivant, il est encore question d'eux. On baptise dans la collégiale du Puy le petit Jean Vauvert, dont les parents, paroissiens du Vaudelnay, sont venus se réfugier au Puy-Notre-Dame « pour leur conservation de l'armée du Prince de Condé et de Longueville qui ce jour mesme ont passé aux pied de ses murailles (Le Puy) pour s'en aller en Poitou » [137].

Ni Charles Gencian qualifié de sieur de Saint-Macaire en 1616 [138], ni Raoûl de Salles ne semblent vraiment s'intéresser à la seigneurie de Saint-Macaire. Il est difficile de savoir qui en a

[136] RPP. Notes du vicaire Fardeau. Il est de notoriété que les femmes enceintes qui accouchent ceintes de la sainte ceinture risquent moins leur vie ou celle du nouveau-né, et qui plus est, ont de fortes chances d'avoir un garçon, qui, on le sait, est de plus de valeur qu'une fille… Plusieurs reines de France se sont ainsi fait envoyer la précieuse relique pour tenter de s'assurer d'une descendance mâle.

[137] RPP. Notes du vicaire Fardeau. Cette précision indique que le bourg du Puy-Notre-Dame est fortifié, ce qui est encore évident au simple regard aujourd'hui.

[138] RPE.

reconstruit les bâtiments à la hâte. Il est probable que Christophe de Sanzay ait été mis en demeure de livrer un logis correct à Françoise Bourgeois après l'incendie de 1569 alors qu'il en est encore dit sieur en 1600.

De l'ancienne seigneurie de Sanzay il ne restait que le gros œuvre, dont les murs épais sont encore visibles dans les caves, et une sorte de crypte-prison, aujourd'hui partiellement murée, qui semble s'en aller en souterrain sous Champ-Noir. La mauvaise qualité de la restauration faite au XVIIe à cette seigneurie témoigne d'un budget restreint. On a l'impression que les toits, tout comme celui de l'église, ont été diminués de hauteur et que la partie supérieure des murs a été rognée. En effet, alors qu'elle est déjà vendue, point n'était besoin d'en faire une demeure aussi rutilante que celle des de Bussy, en face, à Maison-Neuve.

Paradoxalement, pour que Jacqueline Clausse trouve de l'intérêt à cette seigneurie, il faudra que Tristan Ayreau, seigneur de La Bâtardière, dépose une contestation de territorialité et de fondation de l'église devant notaire royal en décembre 1617, que Raoûl de Salles meure le 7 mars 1620 et que sa mère s'éteigne à Érigné le 13 décembre 1626 pour être inhumée dans le caveau de ses aïeux à La Trinité.

En effet, Blanc Ayreau, défend depuis déjà quelques années une thèse reprise par son fils Tristan. Il prétend que l'église de Saint-Macaire « n'est point assise audedans de la dite seigneurie de Saint-Macquaire mais qu'au contraire est située dans la pretandue chastellenie et haute justice du Doyen et Curé de Saint-Macquaire, tenue du Compte de Sanzay qui relève du Roy a cause de Poictiers, que la dite seigneurie de Saint-Macquaire est séparée d'un grand chemin public avecque la prétendue chastellenye dudit Doyen Curé de Sainct Macquaire que le lieu ou l'église est construite est en poitou et à cause de ce la maison adjacente ne contribue pour le sol au dela du chemin et dedans

l’étendue de la dite seigneurie de Saint-Macquaire la Gabelle a lieu [139] qui ni la dite constituante (Jacqueline Dufay) ny le dit doyen curé ne sont point fondateur de la dite église d’un sou. Les habitants dudit Sainct Macquaire acheteront le fonds de la dite église et contruyront et la feront bastir a leurs deppans tellement que nul aultre ne se peuvent attribuer la quallité de fondateur de la dite église de Saint-Macquaire » [140].

Ayreau assure par ailleurs que les armes du Comte de Sanzay « qui se sont trouvées gravées dedans le principal pignon » ne sont pas une preuve de la fondation mais seulement de la suzeraineté exercée par la châtellenie du doyen de Saint-Macaire [141] sur le comte de Sanzay.

Ce qui paraît plus troublant dans cette affaire, c’est qu’un protestant, Charles Boussiron, seigneur de Bray, ait été le premier, vers 1617, à combattre les thèses de la famille Ayreau et à prendre fait et cause pour les droits de la seigneurie catholique de Saint-Macaire sur l’église ! De fait, Charles Boussiron avait, unilatéralement, engagé sur ce sujet un procès contre Tristan Ayreau en y faisant citer la mère de Jacqueline Clausse, Jacquine Dufay, alors propriétaire en titre. Il faut dire que le jugement rendu favorisait aussi Boussiron :

« Nos ditz seigneurs dudit parlement ont remonstrez qu’a cause de la dicte terre et seigneurie et chastellenie de St Macquaire elle est patronne et fondatrisse avec le dit sieur de

---

[139] Il n’y a pas de gabelle en Poitou.

[140] De nombreuses églises abîmées par les Huguenots ont été reconstruites à cette époque avec des moyens de fortune, main d’oeuvre des habitants ou des moines, subsides de seigneurs ou du clergé.

[141] On retrouve ici la place accordée au curé de Saint-Macaire qui était aussi doyen de Thouars. Ayrault a sans doute raison quelque part. Sanzay avait gravé ses armes dans l’église à la place de celles des La Trémoille.

Grandry [142] de l'église paroissiale dudit lieu de Saint-Macquaire a son bancq et la sepulture de ses prédecesseurs dans le chansceau [143] de la dite église dont elle est en bonne possession et tous autres droitz honneurs et préminences qu'a patron et fondateur d'eglise appartiennent sans que ses predécesseurs et elle y avait esté troublez par aulcuns des paroissiens dudit lieu » [144]. On s'en doute, Tristan Ayreau fera aussitôt appel, sans suite apparente.

Raoûl de Salles meurt le 7 mars 1620. C'est la consternation. Jacquine Dufay consigne ces quelques mots au dos du contrat de mariage : « Contrat de mariage de ma fille Jacqueline. Il epouserent le mardy huittyeme davril sis sans XIIII. Monsieur de la plese est mort le samedy matin septieme de mars mil sis sans vinct. Il a laise ung fis e une fille. Il ont ete ansamble que sainq ans huict mois » [145].

Une autre mention de la possession de Saint-Macaire par un membre de la famille de Salles est celle faite dans les registres de l'église collégiale de Martigné-Briand. En effet, par deux fois, quelques mois après la mort de son frère Raoûl, Claude de Salles y est appelé « Claude de Saint-Macaire » : le 20 septembre 1620, lorsqu'il récompense un choriste après les matines, et en octobre 1620, lorsqu'il défend les chanoines contre le curé [146]. En 1604, Claude de Salles apparaît comme un sieur de Maligné [147] et de Lescoublère très « culturel », donnant en 1604, « un tableau narratif et liturgique de la Nativité de

---

[142] Charles Boussiron.

[143] De *chancel*, synonyme de choeur. Clôture basse en avant du choeur. Ancien terme paléo-chrétien du IVe siècle.

[144] E 3913 ADML.

[145] Jacquine Dufay fait ici une erreur de deux mois (E 3913 ADML).

[146] Pages 4068 et 4069 (G 1336 ADML).

[147] Voir DT.

Notre Seigneur à placer sur l'autel de Notre-Dame » et qui, « pour porter à l'augmentation de l'Église de Martigné a présenté un tableau de plate peinture représentant la Nativité de Notre Seigneur qu'il a dit avoir fait faire exprès » [148]. La signature de Claude, particulièrement intéressante car extrêmement ouvragée, dénote une sureté calligraphique hors-pair [149].

Jacqueline Clausse habite Maligné avec ses deux enfants, Urbain et Jacqueline qui est née en 1618 [150]. Jacqueline Clausse reprend le dossier Saint-Macaire. Le mercredi 29 novembre 1623, elle se rend à la Cour de Saumur après un court passage à la seigneurie de Saint-Macaire et sans doute à Bray, chez Charles Boussiron. Elle relance l'affaire Ayreau, dont l'appel n'est toujours pas jugé, et réussit à faire condamner Tristan Ayreau à reconnaître « ses droits de possession de patronnage et de fondation de la dite église » et surtout à payer les frais de l'édit du Roy dans les trente jours.

Un mystère demeure. Quelles raisons ont poussé Charles Boussiron à soutenir le seigneur en titre ? Il paraît pourtant impensable qu'un prostestant poitevin puisse s'allier à une angevine catholique dans une telle intrigue géographique. Une petite phrase de la minute effleure le point crucial occulté par le manque de sources plus anciennes : « Lesquels faitz ont esté passez et articulez pour penser destourner et troubler la dite constituante et le dit seigneur de Grandry son copartageant en leurs droitz de possession du patronnage et fondation de la dite église et aultres droitz qui leur appartiennent a cause de la dite terre de Saint-Macquaire ». De toute évidence, Charles veut faire triompher un droit seigneurial dans lequel il semble impliqué, ce que Jacqueline ne conteste pas. Cela porte à penser

148 Pages 399 et 400 (G 1336 ADML).

149 Ou tout au moins, un excellent coup de plume.

150 Elle a 20 ans en 1638 (E 3913 ADML).

que Bray et Sanzay ont pu être étroitement liés dans le passé. Ce sera certainement à la suite de ce différent que, le 20 avril 1627, le sénéchal du duché de Thouars fait planter au bout du cimetière, au carrefour du grand chemin du Puy-Notre-Dame, un poteau aux armes du duché-pairie de Thouars, comme « étant ledit bourg et paroisse en la juridiction et châtellenie de Thouars et Ferrière, en marches communes d'Anjou et de Poitou » [151]. Il rétablit ainsi la prééminence de Thouars (La Trémoille) et déplace vers l'abbaye de Ferrières l'ancienne hiérarchie écclésiastique de l'archidiaconé et du doyenné.

Quoi qu'il en soit, sa mère allant sur les 70 ans, Jacqueline pense de plus en plus que la seigneurie de Saint-Macaire est pour son fils Urbain, et elle la fait déjà sienne.

En cet été 1625, les villes de toute la province sont touchées par la peste. Poussés par une disette concomitante, les habitants du sud de l'Anjou et du Poitou envahissent les villes pour mendier sans crainte du péril. Cibles privilégiées de la maladie, ces cohortes de malheureux remplacent, dans les villes, les bourgeois affolés qui fuient. L'hiver repousse la contagion, l'été la ravive. Mais, même si en 1631 la peste frappe Montreuil-Bellay [152], le fléau n'accable pas vraiment les campagnes, surtout à Saint-Macaire où les maisons sont tellement éloignées les unes des autres que les haies empêchent le mal de courir.

---

[151] DHGBML.

[152] *Journal de Louvet*. Le registre des sépultures de St-Macaire ne commençant qu'en 1646, nous ne pouvons disposer de renseignements sur le nombre de morts qui seraient dûs à cette épidémie.

Un système économique peu rentable

Jacquine Dufay est vieille et ne bouge plus de sa maison du Jau. Le 16 janvier 1626, une collation est faite à l'original de l'acte de vente de la seigneurie de Saint-Macaire passé en 1552 entre René de Sanzay et Françoise Bourgeois. Le 13 décembre 1626, Jacquine s'éteint [153] et Jacqueline fait aussitôt aveu à la baronnie de Cinq-Mars-La-Pile de sa châtellenie de Saint-Macaire :

« Je damoisselle Jacquelline clause [154] veue de defunt raoule dessale vivant equier sieur de la plesse confesse estre sujete et avoue tenir de vostre baronnie de la pille st mars [155] tant en fief que domaine à foy et homage simple la motie par aindivie de ma charelenie ter et fief de ma seigneurie de Saint-macquaire consistant en domaine maytairie glonzoies [156] terres labourable ou non labourable pre bois fuis [157] garrane sans [158]

---

[153] RPE. Elle est inhumée dans la sépulture de ses aïeux à la Trinité d'Angers.

[154] Puisque l'orthographe de ce greffier, qui a dû recopier l'acte vers 1710 (date de la mesure faite d'un vivier), est totalement fantaisiste, il nous a paru intéressant de la conserver telle. L'écriture, par contre, est particulièrement bien lisible (IE 1140 ADML).

[155] Cinq-Mars-La-Pile, entre Langeais et Tours.

[156] Closeries (enclos)

[157] En 1552, dans l'acte de vente Sanzay-Bourgeois, le droit de fuie (pigeonnier) n'était pas mentionné.

[158] Cens, redevance due au seigneur. Le censier est celui à qui le cens est dû et le censitaire est celui qui doit le cens. Enfin, la censive est la terre assujettie au cens.

et rante et devoirs apartenance et depandance avecq le droit de fondation et droit honnorificque bans dans le cœur du dit st macquaire dime aynfeodée tiers et quarst des fruit vante et yssus que je droit de prandre sur tout les sujet de madite tere avecq droit de haulte basse et moienne justise audit lieu par prevantion avecq vous seaux à contraits four à ban boisseaux[159] mesure apeinte de vin que je ausy droit davoir et encore et audedans de mon dit fief et bourg de st macquaire ».

Jacqueline poursuit en décrivant la seigneurie [160]. « Premièrement, s'ensuivent les choses que je tiens en mon propre sans autrement en faire division ni séparation de ce qu'il peut être de la dite moitié, c'est, à savoir, ma maison seigneuriale dudit Saint-Macaire consistant en un corps de logis, chambres hautes et basses, greniers, pressoirs, sellerie, étable, cours, aireaux, jardins, ouches [161] tenant ensemble et contenant comme à l'estimation deux septrées de terre ou environ [162], joignant d'un côté et d'un bout la maison, jardin et

---

[159] Boisseau : Mesure de capacité, de 10 à 17 litres de grain, selon les époques et les régions. Pèse à Doué, en 1752, 30 livres de poids, mesure 13 litres et coûte une livre 15 sols. Chiffre moyen : 12, 7 litres. La boisselée est donc une surface que l'on peut ensemencer avec un boisseau de 13 litres, soit moins de 7 ares. L'équivalence en 1900 est donnée ainsi : 1 ha = 18 boisselées 95 centièmes.

[160] Pour plus de commodité, nous rétablissons ici une orthographe et une ponctuation normales.

[161] Ouche : Du latin *olca*, verger. Jardin privilégié clos de murs. En l'an 2000, la fonction de ces murs est terminée. Leurs pans s'écroulent doucement de vieillesse. L'humidité vient à bout des oeuvres les mieux construites. L'arrêt de leur entretien et de leur mise hors d'eau pluviale, par suite de l'abandon progressif des obligations contenues dans les baux de fermage ou de métayage, a entraîné leur éboulement inexorable.

[162] La septrée, mesure agraire, vaut 0, 79 ha. Elle est égale à 12 boisselées. 60 ares en Auvergne. Elle équivaut pratiquement à l'arpent. L'enclos faisait donc 1 ha 60, soit à peu près la mesure actuelle. A titre

clos de Maison-Neuve, le chemin entre deux tendant à aller de Maison-Neuve au bourg de Saint-Macaire, de l'autre côté et de l'autre bout, la pièce de terre appelée Champ Noir dépendant de ma dite seigneurie et comme l'on va de ma maison de Saint-Macaire au bourg de l'église dudit lieu ».

Jacqueline, avec l'aide du fermier, va ensuite énumérer, en précisant bien leurs positions respectives, toutes les terres qu'elle possède en propre et, plus important, rappeler les différentes ponctions inhérentes à chaque parcelle rétrocédée.

« Item, la dite pièce de Champ Noir contenant dix-neuf septrées ou environ [163] joignant d'un côté le chemin tendant à aller au dit bourg et église de Saint-Macaire au grand cimetière [164] du dit lieu et au Puy-Notre-Dame, d'autre côté le chemin comme l'on va du dit Puy à l'abbaye de Lassée en Brignon d'un bout au grand cimetière et jardins des héritiers Antoine Martin et Abel Renart et Mathurin Sapinault d'autre bout ».

La pièce de Champ-Noir représente à elle seule pratiquement le tiers des terres de la seigneurie. C'est un fameux morceau dont on est fier et, qu'à juste titre, l'on cite toujours en premier dans les inventaires qui, invariablement

---

d'exemple, la pièce de derrière la maison de Bray est donnée en 1740 pour 9 septrées et lors de la vente nationale pour 108 boisselées.

[163] Soit environ 15 ha d'un seul tenant !

[164] Les dénominations « cimetière » et « grand cimetière » et leurs positions mentionnées dans le texte de cet aveu, conduisent à penser qu'il y en a effectivement deux. Le petit est contre l'église et l'autre se trouve à une centaine de mètres en bordure du chemin qui traversait Champ-Noir. Une petite phrase anodine permet de mieux comprendre la place de ce cimetière et de la Cochonnerie : « Que la pièce de Champ-Noir depuis le cimetière remontant à la Cochonnerie la haie a été coupée » (État des lieux par Gencian, IE 1140 ADML). La butte du grand cimetière reste visible et les débris des tombes ont longtemps été triturés par les labours jusqu'à notre époque moderne.

concentriques, partent de la maison pour s'éloigner vers les autres paroisses. Les fermiers sont capables de reconstituer parfaitement chaque pouce de terrain. La mémorisation visuelle remplace le meilleur des plans cadastraux. Après avoir mentionné les grandes parcelles, le spécialiste continue quartier par quartier en suivant le fil des yeux. On peut se fier à cette géographie de terroir que chacun connaît sur le bout des doigts, et sur laquelle tous sont d'accord. Du plus vieux au plus jeune, on sait qui met en valeur le moindre arpent malgré un morcellement à en perdre la mémoire. Par exemple, Madame de Salles possède « dans le Grand Champ Morin 28 boisselées prenant depuis la vigne à Guillot à prendre par la moitié de la doue et 22 boisselées de l'autre côté sur quoi il faut rabattre la friche et les deux planches à Guillot, le tout cordelé par Monsieur du Vivier » [165].

La propriété de Sanzay compte, alors, environ 55 ha, dont 10 en vignes, 40 en terres labourables, 5 en prés et 1 en taillis [166]. Le fermage porte sur 31 ha des meilleures terres réservées par Jacqueline et lui rapportera environ 300 livres [167] toutes charges déduites. Le reste est exploité de père en fils par une quarantaine de travailleurs moyennant le paiement de droits seigneuriaux.

Sur toute l'étendue de la seigneurie, quelques terres n'ont pas réussi à se faire un nom et il est désormais trop tard pour

---

165 Monsieur du Vivier semble tout à fait indiqué pour mesurer un terrain où se trouve une doue (nom local pour douve, mare).

166 D'après l'aveu de 1626 (IE 1140 ADML).

167 Aucune preuve n'est faite de ce prix, mais nous reprenons le chiffre avancé par René de Sanzay en 1552. Il n'existe aucune trace de bail à cette époque. Le fermage est vraisemblablement confié à « honnête homme » Jacques Quétineau, fermier célèbre de la région, qui signe avec Jacqueline au bas d'un acte rédigé à la seigneurie en 1623 (E 3913 ADML).

leur en donner un. L'époque en est passée [168]. Sept parcelles seulement sur trente-trois n'ont pas été baptisées et les gens disent : « la vigne de Sanzay, le pré de Sanzay », appellation Sanzay d'origine qui colle à la peau de chagrin de cette terre et de cette seigneurie [169].

Les noms de lieux-dits sont tellement bien choisis, tellement gouleyants à phonétiser, simples et en même temps si expressifs, souvent si frappants ou choquants à plaisir qu'on les retient bien de toute façon : Champ-Noir au goût sinistre, Les Pinardries fabriquées de toutes pièces, La Grippe Surdent énigmatique et surprenante, La Croix des Manivelles tellement technologique, et tant d'autres dénominations qui se fixent définitivement dans les mémoires à l'époque de l'enfance où l'on devrait apprendre à lire, formant ainsi un répertoire géographique familier, une bible du terroir utilisée quotidiennement, faite de mots nouveaux, tirés à part, autonomes, agréables à babiller. La Garenne du Gland, Bussily, Bois Sailly chantent une poésie visuelle et véhiculent, parmi les termes habituels frustes et monotones, un langage magique qui fait passer, à sa simple évocation, une image de la terre essentielle, vitale pour tous ces esprits ruraux qui n'ont pas beaucoup d'autres points de repère.

Dans son aveu, Jacqueline passe ensuite à l'inventaire d'autres recettes non moins négligeables, celles qui sont payées en argent ou en produits de la ferme : « Item, s'ensuit la déclaration des cens, rentes et devoirs à moi dûs à cause de ma dite terre et fief et seigneurie de Saint-Macaire, tant par deniers, chapons, poules, blé, froment seigle et avoine, le tout mesure de Thouars et Doué par les dites personnes frescheurs ci après nommés, aux terme Saint-Michel qui est au mois de septembre,

---

168 Les noms de lieux sont fixés définitivement au XIVe siècle.

169 Sanzay, un nom qui a déjà huit siècles, car datant au minimum du XIIe (H 1406 ADML), est toujours en vigueur en 2000.

pour les choses héritées qu'ils tiennent de moi, sies en mon dit fief » [170].

En totalisant ces recettes, on obtient 21 chapons, 174 boisseaux 3/4 de froment, au grain près, et 19 sols 63 deniers par an.

Ils sont quarante-six, en cette année 1626, à détenir le droit de travailler provisoirement sur les terres de Jacqueline Clausse et, ainsi, à devenir redevables des droits seigneuriaux encaissés par le fermier (ou receveur) pour Jacqueline. Leurs noms paraissent majoritairement angevins, plutôt maugeois, comme ceux de Daviau, Guérineau, Blancheteau, Mestreau, ou plus méditerranéens tels ceux de René Gadras ou de Gilles Doc.

On leur prélève ces redevances, soit en nature sur les récoltes (terrage), soit sous forme d'argent ou de produits de la ferme équivalents (cens). Si le terrage représente toujours une grosse ponction pour le tenancier, parfois le tiers ou le quart pour la vigne, mais plus généralement le sixième ou le septième des fruits, sans compter la dîme, il n'en va pas de même pour les redevances en espèces ou en produits divers qui semblent devenues plutôt symboliques. Le mécanisme du terrage, fixé à l'époque des défrichements du XIe siècle, a, malgré le temps, parfaitement conservé toute sa valeur initiale de rapport dans la mesure où il est indexé sur un rendement qui n'a pratiquement pas évolué depuis plusieurs siècles. Le cens, par contre, sorte de loyer calculé une fois pour toutes lors de la première attribution de la terre, s'est fortement dévalué de génération en génération et ne rapporte plus rien au seigneur.

Les tenanciers ne sont pas tous égaux devant la retenue liée au lopin qu'ils exploitent. Déjà, sur une même terre appartenant au même propriétaire, il n'est pas rare de constater des écarts

[170] IE 1140 ADML.

conséquents. Ainsi l'on passe facilement, d'un sillon à l'autre, du tiers au septième des fruits. Mais il existe des différences bien plus marquées entre les régimes appliqués par divers seigneurs. Ainsi, pour le raisin, cela peut-il aller du tiers, plus la dîme, au quart sans la dîme, et pour les céréales, du tiers au septième, ce qui représente une inégalité désespérante. Le tenancier doit laisser une grappe de raisin sur trois !

Même si le prélèvement reste proportionnel à la récolte effectuée, le tiers des fruits s'avère être une soustraction démesurée pour des terres peu rentables. Jacqueline en a d'ailleurs parfaitement conscience puisqu'elle précise qu'elle a trouvé la situation telle quelle : « les dites vignes de la seigneurie trouvées au tiers et dîme de la vendange » [171]. Contrairement aux habitudes locales, la majeure partie des terrages consentis par la seigneurie de Saint-Macaire sur ses vignes ou ses terres, probablement établis par la famille de Sanzay, sont au tiers ou au quart des fruits, plus la dîme.

Pire, le Pré Dion [172], un clos de vigne pourtant situé en pleine zone humide, rassemble l'ensemble des conditions défavorables pour les héritiers Besnardin et Guérineau qui le font valoir : un cens de huit chapons annuels, une moitié de la superficie tenue au tiers et dîme des fruits, l'autre moitié au quart et dîme, le tout rendable au pressoir du seigneur ! Que restera-t-il aux pauvres héritiers d'une parcelle si peu rentable ?

En fait, plus le prélèvement est important, plus la récupération des rentes par les receveurs (qui sont souvent les fermiers) est difficile, et ces derniers doivent y consacrer tout leur temps. Cependant, c'est encore le fermier qui semble être le plus à même de tirer son épingle du jeu d'un système économique aussi peu réaliste et dont la collectivité ne retire, en

---

[171] IE 1140 ADML.

[172] Appelé ailleurs *Pré Guion,* en 1711 (IE 1140 ADML).

définitive, aucun profit. Alors, le fermage peut apparaître comme une institution contestable pour l'ensemble de l'échelle sociale qui est censée en vivre. Il semble pour le moins illogique, en fixant d'avance les bénéfices, – en l'occurrence le montant du fermage prévu dans un bail gelé sur trois ou cinq ans -, de toujours réussir à faire coïncider prévisions et résultats.

De son côté, le paysan ne parvient jamais à joindre les deux bouts. Ainsi, à Thouars, Montreuil, Le Puy-Notre-Dame, « les pauvres gens ne mangent que du pain fait de racines de fougères et de glands » [173]. Ce n'est pas mieux au sommet de l'échelle. Le seigneur encaisse, en principe, le fermage convenu qui ne représente jamais plus que 3% de l'investissement consenti. Au niveau intermédiaire enfin, surtout s'il est aussi receveur et qu'il peut, de ce fait, « magouiller » sur les rentes et les terrages, le fermier a parfois la faculté de réaliser quelque plus-value, selon la conjoncture. En général, il dépense aussitôt les excédents en achat de domaines et devient ainsi à son tour détenteur d'un fief qu'il baille à de nouveaux fermiers. Mais on se rend finalement compte que ce système n'est générateur d'enrichissement, pour le seul fermier, qu'en période très favorable, car tout repose sur un équilibre précaire : celui du climat. Que la récolte vienne à grêler, à geler, et tout le processus devient inopérant.

Pourtant, nombreux sont les nouveaux candidats à tenter leur chance, à rêver, à croire à la fortune. Journaliers, laboureurs, même ne sachant lire, s'essayent à affermer de petits fiefs pour quelques livres – il y en a pour toutes les bourses. Mais ces cas de réussites sont rares. Ils retombent inévitablement sous la coupe de grands fermiers expérimentés dont le bagage intellectuel et les liquidités sont nettement supérieurs, et qui savent alors parfaitement exploiter les erreurs

---

173 En 1631 (*Journal de Louvet*).

de gestion de ces ambitieux en leur concédant quelque savant métayage à vie.

À ce titre, la famille Quétineau, du Puy-Notre-Dame, est l'exemple notoire d'édification de fortune par le fermage depuis le XVIe jusqu'à la Révolution. Elle a fourni plusieurs générations de fermiers expérimentés qui monopolisent les revenus des grandes seigneuries de la région [174].

Pourtant, le recouvrement des créances par le receveur ou le fermier est une œuvre pénible, voire inhumaine. Et il n'est pas rare que des délais assez longs soient accordés. Ainsi, sur un papier de Bray de 1542, trouve-t-on trace du paiement d'un arriéré de dix-sept ans : « Reçu de François Soyer treize boisseaux et demi et un quart de chapon de cens pour l'année 1525 » [175]. Ces effets de bonté du fermier-receveur ne lui attirent pas pour autant la reconnaissance des tenanciers. Sa rapacité seule reste la hantise des pauvres. Le seigneur, bien à l'abri derrière ce tampon relationnel avec la population, peut ainsi se laver les mains de toute méchanceté à l'égard des manants. Au contraire, il a ainsi toute latitude pour rester en bons termes avec les petits et se laisser aller à des gestes toujours bien interprétés.

Le curé Demourant, doyen chanoine de Thouars et curé de Saint-Macaire, est désigné, le 28 novembre 1632 pour renforcer l'équipe des exorcistes « des filles du monastère Sainte-Ursule de Loudun, travaillées du malin esprit ». La possession cesse comme par enchantement dès le 24 décembre. Mais le curé Urbain Grandier, prêtre libertin, est désigné comme le bouc émissaire à la fois politique et religieux de cette crise locale de mysticisme. Demourant prend à cœur son rôle de représentant de l'évêque de Poitiers sur toute cette affaire qui le tiendra

---

174 Voir DB.

175 E 198 ADML.

occupé pendant une dizaine d'années. Il assiste assidûment aux exorcismes pratiqués sur les ursulines et se fait l'ennemi déclaré de Grandier au procès duquel il siège sans voix délibérante. Le 7 juillet 1634, alors que sœur Claire tente de fuir de l'église pendant une séance d'exorcismes, Demourant la rattrape de justesse. En septembre 34, il est dépêché chez l'évêque par le procureur de Loudun pour solliciter le renfort des jésuites. En 1637, la chemise de la Supérieure Jeanne des Anges portant des marques divines, il achemine le vêtement à Tours pour divers tests. Dans cette affaire, Demourant défend la thèse de l'évêque, à savoir que l'église ayant déterminé une possession, il est impossible de douter et de revenir sur le procès de Grandier. Il se heurte à quelques jésuites ou personnalités qui remettent régulièrement en cause le manège des Ursulines. Mais chaque fois qu'un indice défavorable à la thèse de l'Église surgit pendant les exorcismes publics, Demourant arrête les manipulations. En 1638, il accompagne Jeanne des Anges, enfin dépossédée, dans le périple du pélerinage qui la mène de Loudun à Rueil (chez Richelieu) en passant par Tours et Paris. Le 29 mai, ils passent la journée chez Anne d'Autriche à Saint-Germain en Laye et arrivent le 11 juillet sur le tombeau de Saint-François-de-Sales à Annecy, objet du voyage et du vœu de la supérieure. Le pauvre Grandier, désigné comme l'agent du diable, sera offert en holocauste d'apaisement et condamné au bûcher [176].

Un regard vers Le Puy nous apprend qu'un certain Joachim Descartes possède la seigneurie de Chavannes. Il s'agit du père du philosophe. Il la cèdera bientôt à une famille protestante, les de La Muce, en 1638 [177].

---

[176] *Histoire des diables de Loudun,* p. 119, citée par Imbert, *Hist. de Thouars*, p. 302. Robert Favreau, *Poitou*. Michel Carmona, *Les diables de Loudun*, Fayard, 1988. Voir DB : Demourant.

[177] Il la possède de 1635 à 1638. DHGBML.

Urbain de Salles a grandi, il a maintenant vingt-trois ans. Jacqueline, sa sœur, est entrée comme novice au couvent du Perray à Angers [178]. Le 7 mai 1638, dans l'année de ses vingt ans, sa mère règle sa pension et son noviciat avec la sœur supérieure, Catherine Grongnet de Vassé. Puisque Jacqueline « meurt de dévotion au service de Dieu », l'abbesse accepte de la recevoir aux conditions suivantes : « vivre et mourir en l'abstinence en la règle et statut de l'ordre de Citeaux comme les autres religieuses sœurs de chœur », et 800 livres par an dont aucune restitution n'est prévue de son vivant ni après son décès. 500 livres seront versées le 7 mai, puis les 300 livres restantes à la fin du noviciat [179]. Le prix de la pension prouve au moins que ce n'est pas l'indigence, pour l'instant, qui a conduit la famille à mettre Jacqueline de Salles au couvent.

Jacqueline Clausse et Urbain restent seuls et se décident enfin à habiter Sanzay, la seigneurie de Saint-Macaire.

---

[178] Sis initialement à Ecouflant. Il y règne, selon Célestin Port, une vie assez relâchée, le couvent étant très ouvert sur l'extérieur. Mais vers 1636, la supérieure remet de l'ordre et rétablit le cloître alors qu'une partie des religieuses s'enfuit. DHGBML.

[179] E 3913 ADML.

Un seigneur bien tranquille

Urbain signe, au Puy-Notre-Dame, peut-être pour la première fois sur un registre paroissial, en tant que parrain, le 26 juillet 1644 [180]. Il suit en cela l'exemple de son voisin de Champ-Noir, Antoine Fresneau, maître chirurgien du Roy en ses armées, qui a été parrain le 9 mai de sa nièce Étiennette, fille de Julien Fresneau, l'un des notaires de la petite ville [181].

Et puis Urbain y prend goût, le bougre. Puisque les registres de Saint-Macaire ne sont pas ouverts – il va d'ailleurs en toucher un mot à son vicaire, il récidive le 8 mars 1645 au Puy [182], parrain derechef avec une gentille marraine, demoiselle Anne de Goulard, fille de M. de la Grange Vermière. Urbain a tout juste trente ans.

L'histoire du registre travaille Urbain et il fait savoir au vicaire de Saint-Macaire, Bertrand, et au prêtre desservant Claude Morin, que c'est la loi depuis belle lurette [183], que c'est vraiment obligatoire et que tous leurs collègues en tiennent un à jour depuis quelques dizaines d'années, même s'ils sont, comme c'est le cas à Saint-Macaire, au régime de la portion congrue.

---

180 Parrain de ?. Parrain, tout simplement (RPP). En effet, pour C. Port et ses acolytes, ne comptent que les gens importants ainsi que les petites notes en marge dans les inventaires des registres paroissiaux qu'ils épluchent.

181 RPP.

182 RPP.

183 Depuis François Ier…

Alors Bertrand commence à recopier consciencieusement, mais succintement, la vie et la mort à Saint-Macaire, de ses moyens intellectuels tout simples et de sa plus belle écriture de cochon [184]. Les gens importants vont pouvoir s'y manifester et l'on saura enfin à qui l'on a affaire. D'Urbain de Salles à toute la famille de Bussy qui fréquente de près ou de loin Maison-Neuve, Marie, Marguerite, Gilberte, Jacqueline et Claude IIIème le patriarche, les honnêtes hommes de la région, marchands ou fermiers, Antoine Fresneau, Antoine Falloux sieur de la Bafferie, François Guéniveau, nouveau propriétaire de la Bâtardière, tous, sachant signer, viennent apposer leurs noms au bas des actes sur les registres paroissiaux tout neufs. Les sacrements, c'est sacré.

Et pan ! Dès la première année, on enregistre un crime : « Le 28 juillet 1646 a esté enterré un valet à M. de La Motte qui a esté tué d'un coup de fusil ». Vengeance religieuse ? La vie commence à s'animer et la mort à sévir. Deux enfants à Matthieu Renard et Louise Brissonet, habitants du bourg, nés d'une portée qui n'a pas touché terme, sont cependant baptisés le 17 novembre 1646. Ce sont aussitôt des traces d'épidémie qui transparaissent des registres : Loïc Maufray, par exemple, meurt le 18 octobre 1647. Son fils de sept ans le 22 octobre et sa fille le 29 novembre disparaissent aussi.

Urbain est l'un de ces animateurs. Il vient à point nommé prendre son dû et relever les Bussy de leur long intérim [185].

---

[184] Sur le registre de 1654, une note du curé de 1744, J. A. Collin, qui, lui, était particulièrement soigneux, indique avec indignation : « Je défie à qui que ce soit de lire sans hésiter les actes de baptêmes, mariages et sépultures contenues au présent registre. Prions Dieu pour les grapignans et mauvais écrivains » (RPSM). Et encore, Collin est-il spécialement indulgent lorsqu'il dit « sans hésiter ». Le graphisme de Bertrand est absolument illisible malgré toute la meilleure volonté du monde. Son successeur Drouet n'est guère plus soigneux.

[185] 92 ans sans seigneur résident.

Mais c'est seulement le 20 août 1647 qu'Urbain couche pour la première fois son autographe sur le registre de Saint-Macaire. Parrain d'un certain Urbain Dubois, dont le prénom est choisi en connaissance de cause, il est encore accouplé pour la circonstance à une marraine-fille-à-marier, Gilberte de Bussy, toute proche voisine et de bonne famille [186]. Mais point question de s'unir à ceux de Maison-Neuve qui ont en partie usurpé leur rôle de seigneur honoraire. D'autre part, leur fortune et leur niveau de vie étaient sensiblement inférieurs à ceux de leurs vis-à-vis.

Et l'année suivante, dans la chapelle de La Poupardière [187], Urbain épouse Félix de Girois le 20 février [188]. Jacqueline Clausse a reconnu Urbain comme son fils aîné et principal. Elle lui donne les terres de la Plesse et la maison de Maligné, donation sur laquelle sera prise la pension viagère de sa sœur Jacqueline. De plus, sa mère le « rend quitte de toutes les nourritures et entretiens passés ».

De son côté, Catherine Caylus, mère de Félix et veuve depuis deux ans, donne à sa fille la Poupardière en y conservant malgré tout certains avantages : Elle se réserve une partie de la maison, la « moitié du côté droit en entrant par le grand escalier, ensemble la moitié du jardin du même côté, l'usage de la boulangerie et écurie ». Par ailleurs, elle garde pour elle les fiefs, seigneuries et fermes de Semblançay, de Bois-Chaveau et la Clôserie de Sanzay [189] ainsi que 270 livres de rente annuelle sur la terre de la Poupardière. Elle fait aussi imputer sur la part léguée les 620 livres de la pension de sa fille Madeleine,

---

186 RPSM.

187 Voir DT.

188 DHGBML.

189 Il s'agit, bien entendu, d'un autre Sanzay que celui de Saint-Macaire.

religieuse au Mans. Enfin, elle pourra éventuellement vendre des meubles à concurrence de 1000 livres.

Bien plus intéressée que Jacqueline, Catherine pose encore quelques conditions aux jeunes mariés : « Pourra la dite de Caylus demeurer avec les futurs si bon lui semble à la charge d'être nourrie, elle, une femme de chambre, un laquais et un cheval pour la nourriture et entretien desquels elle payera ou déduira des 300 livres qu'elle s'est réservée chacun an et en cas qu'elle ne voulut avoir de valet ou de cheval rabattra par chacun d'eux la somme de 50 livres par chacun an ».

Enfin, en cas de décès de l'un des conjoints, Urbain, survivant, aura 500 livres. Si c'est Jacqueline, elle pourra emporter les meubles de sa chambre, ses vêtements, ses bagues et joyaux, ses habits de deuil et sa haquenée.

Autour de Bray

Maman de Salles reprend solidement les rênes de la paroisse et le fait savoir. Elle intente un procès contre Suzanne de Boussiron, dame de la terre et seigneurie de Bray et du fief du Châtelier-Portau. Suzanne n'a pas réglé à Jacqueline la rente annuelle du Châtelier-Portau que, curieusement, elle tient du seigneur de Saint-Macaire. Pourtant fille de Jacques Boussiron, dont le frère fut l'ancien allié de Jacqueline dans l'affaire de la fondation de l'église, Suzanne n'a plus la confiance de Jacqueline qui va jusqu'à demander au sénéchal de Saumur de faire saisie sur le fief. Jacqueline prétend que la dame de Bray et de Saint-Fulgent a manqué à ses devoirs et exige que Suzanne fasse à nouveau aveu du Châtelier-Portau à la seigneurie de Saint-Macaire. Alors Suzanne gagne du temps, comme dans toutes les affaires de l'époque, en prétextant que ce n'est pas à elle de payer cette rente, mais plutôt à son fils. Son curateur, Messire Abraham de Tinguy, Chevalier, seigneur baron de Nesmy, demeurant au bourg de Saint-Fulgent [190], a été chargé de faire appel. Rien ne va plus donc entre Bray et Sanzay.

Puis Jacqueline est encore marraine le 24 novembre 1648 avec le vicaire Bertrand. Le 26 juillet 1649, Urbain signe à nouveau au registre des parrainages avec Françoise Suriette, demoiselle de la Guéritière [191].

---

[190] Benjamin de Tinguy est déjà sieur de Nesmy en 1605 (Thibeaudeau, op. cité).

[191] RPSM. Ce qui nous donne, de 1647 à 1654, le palmarès suivant : 1ère Gilberte de Bussy (3), deuxièmes ex-aequo Urbain de Salles et Bertrand (2), quatrièmes ex-aequo Melle de La Guéritière, Jacqueline

Les autres parrains et marraines sont d'honorables personnes, fermiers, religieux ou haut personnage de passage, qui ne dédaignent pas faire ce petit plaisir aux petites gens. Au bas des actes, on trouve régulièrement des civils : Mlle de Saint-Macaire, Mlles de Bussy, Jacques Quétineau, sieur de La Gloriette et Jean Ragot, docteur en médecine-fermier qui se succèdent, bail après bail, au fermage de Bray. On remarque très souvent les religieux de Brignon : Dom Jacques Moneuse, prieur, Michel Ruby, infirmier [192] ou Jacques Perraudeau, sacristain, qui viennent souvent à l'église quand l'on ne va pas directement en Brignon célébrer les sacrements, ou enfin des militaires comme le sergent royal Maître François Martin.

Claude IIIème de Bussy, seigneur des Fontaines et de Maison-Neuve, fervent catholique malgré l'incartade huguenote de son père, s'éteint le 29 septembre 1650 à Maison-Neuve et tout naturellement, demande à être enterré dans l'église. Cela ne semble pourtant pas un privilège, puisque depuis trois ans, quatre inhumations ont déjà été pratiquées à l'entrée, sous l'auvent, à des périodes où le gel ne durcissait point le sol du cimetière. Il s'agit de Marguerite Dubois, d'un enfant mort-né à Monsieur Ragot, d'une servante de la seigneurie de Sanzay et du conjoint de la première nommée, Pierre Dubois [193].

Claude IIIème de Bussy obtient une concession dans la travée droite mais si cette sépulture est bien annoncée par le curé comme ayant été faite dans l'église, la pierre tombale

---

Clausse, Jacqueline de Salles et Marguerite de Bussy (1). Match nul entre les de Salles et de Bussy 4 à 4.

192 RPSM. Le nom de Michel Ruby reste gravé, parmi les noms d'autres moines de l'époque, sur une pierre de tuffeau arrondie, vestige d'une construction ancienne, et rescellée dans un mur plus récent de l'actuelle maison de Brignon.

193 RPSM.

actuelle n'indique que le nom de Monique Rigault, son épouse [194].

Les ravages de la contagion ne se sont pas trop fait sentir à Saint-Macaire. En 1649, année de la petite peste, on n'enregistre guère plus de morts, 40, qu'en 1647 où déjà 38 cadavres avaient été ensevelis [195].

Mais la famine, la disette font irrémédiablement errer les mendiants. Heureusement qu'il se trouve des âmes charitables pour leur donner quelque morceau de pain et un tant soit peu de réconfort. Ainsi, Jacques Quétineau et Perrine Goupil, pour lors fermiers de Bray, ont recueilli Mathurin Hurt et Françoise Jonche, pauvres mendiants passants. Il faut dire que l'état de la mère requiert un minimum de soins. Elle accouche à Bray d'un petit François aussitôt baptisé à l'église [196].

C'est la veille de ce baptême que Claude Bertrand a enfin dévoilé sa biographie sur le registre. C'est un moine de l'ordre de Saint-Benoît et de l'abbaye de Forêt-Moutier en Picardie, quatre lieues au-delà d'Abbeville. Bertrand célèbre un autre baptême le 7 octobre 1651 à Saint-Macaire, avec la permission de l'évêque de Poitiers et l'autorisation de Demourant, doyen de Thouars et curé de Saint-Macaire.

---

194 Monsieur Houet affirme que la pierre tombale de Claude a été réclamée par la famille de Bussy (EAMH). Celle de Monique l'aurait-elle alors remplacée ?

195 RPSM. Cela représente, bon an mal an, sur une population d'environ 500 à 600 habitants, de 4 à 6 %. Ce qui varie le plus, c'est la moyenne d'âge de mort. Alors qu'en 47 et 49 elle était respectivement de 17, 04 et de 16, 2 ans, en 51, 52 et 53 la moyenne remonte, si l'on peut dire, à 33.78, 37.45 et 32.56 ans, ce qui, du simple au double, est considérable.

196 RPSM. 8 octobre 1651.

Quant au petit mendiant, Jacques Quétineau laisse le soin à deux de ses domestiques, Charles Proin et Françoise Chevalier, d'en être parrain et marraine.

Jacques Quétineau n'occupe Bray que depuis la Toussaint 50. Il a pris la place de Jean Ragot, fermier précédent des héritiers Boussiron et de Suzanne Boussiron [197]. Jean Ragot disparaît alors provisoirement de Saint-Macaire avec sa famille qui serait plus nombreuse si sa femme, Jacquette Guillé, n'accouchait régulièrement de morts-nés. Elle lui donne en général un enfant par an : Louis en 47, un mort nouveau-né en janvier 48, un autre en juin 49 qui ne passe pas le cap des cinq jours, et Jean en 50. Malgré tout, la pauvre femme résiste bien et retombe enceinte aussitôt.

Le vicaire Bertrand qualifie ces enfants nouveaux-morts-nés d' » anbron » ou d' » enbruon ». Il désirait certainement écrire embryon, ayant de lointaines réminiscences d'un grec approximatif.

Quoi qu'il en soit, les années 50, 51 et 52 sont, du double au simple, bien moins meurtrières pour les enfants que 1646. Un petit Urbain IIème nait au foyer de Salles en 1650 et, le 26 août 1652, une petite Jacquine-Félice, mais ils ne sont point baptisés à Saint-Macaire [198].

Monsieur Demourant est venu encaisser une dernière fois la dîme des terres et les revenus de l'église et du Doyenné [199]. Doyen du chapître de Thouars et curé primitif de Saint-Macaire depuis déjà 43 ans, il meurt au Doyenné le 26 juillet 1653 à l'âge de 75 ans. Il n'est pas enterré dans l'église de Saint-Macaire, ni à

---

197 E 1140 ADML et E 377 ADML.

198 E 3913 ADML et DHGBML.

199 Les limites de cette ferme et de ses terres sont encore valables et visibles aujourd'hui à l'intérieur du triangle actuel formé par les routes.

Thouars en grande pompe. Il se contente du cimetière paroissial. C'est la moisson, il fait chaud. Quelques chopines aidant, le trou est vite creusé.

Qui remplacera Demourant ? Messire Jacques Robin qui signe, une seule fois, en 1654, prêtre doyen de Thouars, curé de Saint-Macaire ou Jean de La Ville qui assure, le 25 août 1653, avoir été nommé par messieurs du chapitre Saint-Pierre de Thouars, ou bien encore Philippe Porcheron [200]. Bertrand, pour sa part, cède sa place à un nouveau vicaire, Mathurin Barbin, en octobre 53. Claude Morin reste.

Les gens se plaignent de la cherté du coût des sacrements [201], mais le vicaire n'y peut rien, ce n'est pas lui qui fixe les tarifs et il en va si peu dans sa poche. Il est même très souvent obligé de faire crédit. Il serait d'ailleurs très facile de dire qui a (ou n'a pas) réglé les honoraires car le vicaire met un croix en marge des actes payés. Les croix sont rarissimes… mais nous ne citerons pas de noms pour ne pas faire de tort.

La panoplie des cérémonials de sacrements est cependant bien adaptée aux goûts et aux bourses. Depuis l'enterrement de première classe avec procession, tambours et trompettes, jusqu'à la sépulture à la sauvette dans un coin abandonné du cimetière, il y a toute possibilité de panachage entre les différentes prestations proposées : catafalque, laudes, nocturne, messe chantée ou basse, tentures, chandeliers, grands convois…

---

200 Cette période est peu claire. Porcheron n'est crédité du poste de doyen de Thouars et curé de Saint-Macaire qu'en 1685 (RPP) et en 1716 (RPSM). Le DHGBML a inclus de simples vicaires/desservants dans la liste des doyens de Thouars. La double charge s'est estompée lentement même si elle est reprise en 1774-1778 par Pauloin. Ceux qui rédigent les actes sur les registres sont de simples vicaires. Les doyens ne s'abaissent pas à de tels actes. Voir DT (article Saint-Macaire du Bois).

201 Journal de Louvet.

Par contre, certains font des dons juteux pour leur repos éternel. C'est le cas de Nicolas Beaufour qu'on a enseveli le 3 novembre 1647 et qui a laissé à l'église de Saint-Macaire une pièce de terre sise à la Lande, à la charge de lui chanter un service au jour anniversaire de sa mort. Celui qui jouira de la dite terre devra bailler trente sous par an. La donation a été faite en présence de témoins chez le notaire Sapinaud [202].

René Cruchon, que l'on a enterré le 14 juin de la même année, a aussi chargé de lui faire dire une messe le jour des prônes, le lendemain de la Saint-Martin du mois de novembre.

Pendant combien de temps ces legs seront-ils respectés ? Ad vitam aeternam, pensent les donateurs. Ils se trompent lourdement. Le temps aidant, l'oubli venant, les trente sous sont vite investis dans d'autres priorités [203]. En fait, les vicaires s'en soucient peu, ils vont et viennent, souvent remplacés par des religieux, comme Michel Ruby.

Bray, à cette époque, est encore une grande seigneurie. Elle compte certainement plus de 70 ha et le Bois de Bray, qui atteint une dizaine d'hectares, – aujourd'hui réduit à sa plus simple expression -, va de la ferme au carrefour du tilleul [204],

---

[202] Parmi les nombreux notaires mêlés à la vie de Saint-Macaire à cette époque, trois semblent y résider : Nicolas Milland, notaire de Ferrières, mort et enterré à 60 ans le 10 janvier à Saint-Macaire, Séverin Sapinaud et Nicolas Caffin (RPSM).

[203] L'exemple de la chapelle de Brignon est, à ce sujet, édifiant. La rente confiée à l'hôpital de Montreuil-Bellay par Mme Cator en 1846 s'est évaporée au bout de 62 ans. En effet, les quatre messes annuelles préconisées par la donatrice ont été assurées pour la dernière fois en 1908 (Babin, NDCR, annexe XVIII).

[204] Arraché par la tempête en 1992.

protégeant les bâtiments des vents d'ouest dominants [205]. À titre d'exemple, Brignon représente 68 ha et Sanzay 55. L'ensemble du domaine de Bray est pratiquement d'un seul tenant, autour des bâtiments, depuis le ruisseau de Brignon jusqu'au Petit-Bray et du chemin de la Bafferie aux terres du Doyenné. Les bêtes sont mises à paître en bas le long du ruisseau dont les berges, sur toute sa longueur, sont généralement réservées par tous les paysans aux pâtures. La maison actuelle date du XVIIe, mais des murs de dépendances et une porte du XVe, ainsi que des charpentes de réemploi et le pressoir casse-cou, attestent de plusieurs reconstructions partielles. Le blason effacé, les fours à pain, la prison datent de l'époque Boussiron (XVe-XVIe). Enfin, sous le hangar actuel en tôle ondulée, on peut remarquer un bandeau de moulures au-dessus d'une porte du XVIe entrant dans un vestibule à plafond voûté. Ces deux éléments sont en vogue dans les hôtels particuliers à la fin de la Renaissance.

Bray existe donc depuis longtemps et a précédé la dénomination du village portant son nom, l'Humeau de Bray [206]. Il est possible que cette terre de Bray, au même titre que la seigneurie de Saint-Macaire, ait été d'origine ecclésiastique et que Sanzay et Bray aient fait partie d'un vaste ensemble subtilisé au XIe ou XIIe à l'Archidiaconé de Thouars. L'alliance Sanzay-Bray dans l'affaire de la fondation de l'église en est peut-être la seule et dernière trace.

Le desservant de Saint-Macaire, Mathurin Barbin, ne reste pas longtemps au presbytère. Le temps d'expédier un baptême

---

[205] Un plan du XVIIe donne une idée de sa superficie (G 1540 ADML). A la Révolution, Bray compte encore 70 ha, dont 47 en terres labourables, 10 en prés, 8 en bois, 3 en vignes et 2 en taillis (I Q 532 ADML).

[206] L'Humeau de Bray figure pour la première fois au RPSM le 13 février 1654. Pour Bray et Humeau de Bray, voir DT.

somptueux avec Jacqueline Clausse le 28 mai 1654, d'enterrer dans l'église – pour cause de gel – Nicolas Milland en janvier 55, d'assurer, toujours avec l'aide de Claude Morin, prêtre sacristain à demeure, quelques sacrements jusqu'au 3 mars, et le voilà relevé de ses fonctions par Thomas Riou le 22 avril 1655 [207]. Claude Morin secondera Riou encore quelque temps.

Et c'est à ce dernier que revient l'insigne honneur de conduire au cimetière la maîtresse de Saint-Macaire, Jacqueline Clausse de La Plesse et de Salles, le 29 janvier 1656. Jacqueline n'aura passé qu'une douzaine d'années au village.

Les Bussy ne sont pas représentés à la sépulture. La mésentente doit régner depuis que les Bussy, ayant certainement quelque peu usurpé le rôle de seigneur alors que les Salles viennent de s'installer, ont voulu faire ensevelir le corps de Claude IIIème dans l'église.

Après la mort de sa mère, Urbain Ier, 41 ans, reste seul avec Félice de Giroys, Urbain et Jacquine. Puis Félice lui donne, l'année suivante, une deuxième fille, Félix.

Trois ans plus tard, le 30 décembre 1659, la mort frappe à la porte d'en face, à Maison-Neuve. C'est le tour de Monique Rigault, veuve de Claude IIIème, pour laquelle, sans doute encore à cause du gel, on obtient la permission d'une sépulture dans l'église, à côté de son défunt mari. Monique Rigault n'a jamais trempé dans les affaires protestantes. On lui fait faire une belle pierre tombale, encore visible et déchiffrable aujourd'hui, qui n'atteste nullement de la présence, sous la dalle, des restes du seigneur aux côtés des cendres de Monique. Le fossoyeur n'a aucune peine à creuser cette terre, d'habitude si argileuse et si collante à la pioche, pour déposer le cadavre de Monique dans le coin gauche de la travée droite, dit transept. « Ci-gît, dit la

---

207 RPSM.

plaque, Monique Rigault, vivante épouse de Monseigneur Claude de Bussy, écuyer seigneur de Maison-Neuve et des Fontaines ».

Réciproquement, et pour cause, les Salles ne sont pas présents à cette cérémonie [208].

---

[208] Leur signature n'est pas au bas de l'acte et pourtant, ils savent signer.

Un tableau noir

« Une année bonne, l’autre non », allègue-t-on souvent à cette époque chez les paysans. On tient régulièrement compte de cette alternance dans la vie, on ne fait jamais de projets hâtifs, et même si tout va bien à certaines périodes, on courbe le dos et on attend le prochain choc. Le dicton a beau tenir bon par ouïe-dire [209], les années, à Saint-Macaire, se suivent et se ressemblent. La mort, la misère, les pénuries, la disette, la famine, les gelées, les fléaux, les exactions des soldats, les épidémies, tout ce lot quotidien ne varie guère d’une année sur l’autre. Cependant, et seulement peut-être depuis l’an 1655, il est possible d’observer une très légère régression du nombre des sépultures et une augmentation sensible des naissances.

Mais tout à coup 1659 est bien noire : 45 morts, dont Madame de Bussy. Depuis 13 ans que l’on inscrit à registres ouverts, jamais il n’y a eu autant de décès en une seule année, pas même en 49, année de la petite peste [210]. Pourtant, tant de femmes sont grosses que l’on s’attend à un record de nouveaux-nés pour 1661, comme si les bouches à nourrir des drôles ne s’ouvraient pas déjà en assez grande quantité, comme si la misère n’était pas suffisante. Cela fera, bien sûr, des bras supplémentaires pour le labour des champs. La prospérité pourrait-elle revenir ? Mais Dieu décide malheureusement de tout et l’on a à peine le temps de s’apercevoir d’une mince amélioration fugitive que de nouveaux malheurs reviennent annihiler tous les espoirs. On ne trouve plus à manger, les

---

[209] On semble l’avoir beaucoup perdu d’ouïe à notre époque moderne.

[210] Journal de Louvet (peste) et RPSM (sépultures).

récoltes ne donnent rien, pas même de quoi semer l'an prochain, ni de quoi tenir cet hiver.

65 morts en 1661 et 47 naissances : si, pour la mortalité, on est largement au bord du gouffre, on atteint, cette année-là, la démographie la plus galopante de tous les temps à Saint-Macaire. Mais les conditions de vie se dégradent partout et dans tous les domaines, à un tel point que 1662 sera l'année de la mort à Saint-Macaire avec un sinistre bilan de 89 décès. 5 mariages et 8 naissances, en tout et pour tout, complètent le tableau particulièrement catastrophique de 1662 [211]. Tous les records sont ici pulvérisés dans le mauvais sens. Alors il faut redemander pardon à Dieu, faire de nouveau les prières adéquates en allumant sans cesse des cierges de cire coquille d'œuf aux autels étincelants.

Puis, curieusement, comme pour réparer des mauvaises années l'irréparable outrage, pour compenser ce manque à naître, 16 mariages sont célébrés en 1663. Cela donne aussitôt un « coup de jeunes » à la population, avec 43 nouveaux-nés en 1664.

En regardant les statistiques de 1646 à 1666, on se rend compte qu'une moyenne de 28, 7 sépultures, 7, 95 mariages et 29, 15 naissances « viables » par an ne procure à la paroisse qu'un accroissement relatif de + 1, 55 % par an sur 20 ans, c'est à dire 9 personnes supplémentaires [212]. Et si l'on ne prend que les dix premières années, avec 224 morts pour 300 naissances réelles, on obtient une augmentation de la population de + 25,

---

[211] Voir les courbes en annexe V.

[212] 574 sépultures pour 583 naissances (RPSM). Il convient cependant de ne pas prendre le nombre des baptêmes pour un chiffre exact de naissances puisque celles des familles protestantes ne sont pas mentionnées. Il faut aussi compter sur les nouveaux arrivants pour maintenir un niveau de population relativement stable.

34 %. Par contre, les deux années difficiles, 1661 et 1662, fournissent la triste hécatombe de – 45 % d'accroissement.

L'été, on meurt jeune de diarrhées et de toxicoses, et l'hiver, on s'éteint vieux, de froid ou de maladie. La moyenne d'âge de mort de l'année 1679 est à cet égard édifiante puisque, d'avril à septembre, elle s'établit à 16, 5 ans, alors que le reste de l'année elle avoisine 35 ans [213].

Et il n'est rien de plus cruel que de voir sans cesse les enfants « sous-bas-âge » payer ainsi de leur simple petite vie toute neuve une misère généralisée. Témoins ces chiffres tragiques : 64, 5% [214] des morts de l'année 1661 et un tiers de celles de 1662 sont des enfants ! S'ils ont été baptisés à la hâte, souvent par la sage-femme, certains sont cependant dotés d'un prénom. De ces enfants que l'on n'a même pas eu le temps d'ondoyer à la sortie du ventre maternel, le curé dit : un fils à, une fille à. Dans le cas où le sexe du nouveau-mort-né ne lui a pas été communiqué, le prêtre se contente de la mention : un enfant à. Car les enterrements se succèdent, le temps presse et c'est l'une des occupations principales du curé et du fossoyeur. Sur l'ensemble de l'année 1662, l'hécatombe représente une mort tous les quatre jours, avec un épicentre d'un décès tous les deux jours en mai ! [215]

La crise de subsistance fait-elle refluer Urbain de Salles vers la Loire ? En tout cas, en 1662, il demeure à la Poupardière [216]. En ces années difficiles, Urbain pourrait avoir à regretter les différentes mises de fonds effectuées ici ou là, par exemple par Charles de Gencian et sa mère, qui avaient mis en 1641 « deux

---

[213] Voir les courbes en annexe V.

[214] 42 sur 65 (RPSM).

[215] Septembre 1661 ayant été le mois le plus meurtrier avec une mort chaque jour et demi.

[216] E 3913 ADML. Voir DT.

cents livres de principal à la disposition des prêtres, chanoines, curé, vicaire, chapelain et communauté de l'église de la Trinité d'Angers », ce qui doit produire, en 1662, onze livres deux sols et trois deniers de rente annuelle en faveur des religieux. Le 15 octobre 1602, déjà, René de Salles avait lâché 274 écus de principal pour une rente de 65 livres au profit des doyens et chanoines de l'église d'Angers.

Ces années noires représentent une catastrophe pour tous les travailleurs sur lesquels repose entièrement le système économique, et personne, – qu'il soit journalier, fermier ou métayer -, ne peut, à son niveau, rien donner de plus à la collectivité. On est alors certain qu'aucun bénéfice ne rentre dans les caisses du seigneur et que les prix fixés par les baux ne sont pas respectés. Ainsi, de répercussion en répercussion, la crise se généralise. Les rentes ne sont plus servies. Les plaintes sont légion. La justice, déjà lente en période d'abondance, débordée par l'avalanche d'affaires à traiter, ne peut endiguer le flot de procès. Il faut encore tabler sur des jours meilleurs, – ne serait-ce qu'engranger une récolte de blé moyenne, pour tenter de reprendre le dessus. Un équilibre précaire pourrait revenir.

En attendant, on vend quelque maison, quelque mobilier, si l'on en possède, et surtout, à tous les niveaux, on s'évertue à faire patienter ses créanciers, qui emploient, de leur côté, la même tactique avec leurs fournisseurs. L'engrenage fonctionne à merveille mais tout est bloqué et ce sont toujours les pauvres manants qui font les frais de cette situation.

À Brignon, la charge de la sacristie (dite secrétinerie [217]) est tenue par Jacques Perraudeau. Michel Ruby, autre religieux

---

217 Terme local (secrétainerie) pour désigner la partie non-claustrale d'un monastère où logent les frères convers affectés aux travaux séculiers. Plus tard, on retrouve ce terme déformé pour nommer les sacristains de l'église de Saint-Macaire : « Pierre et Thomas Thibault

de cette abbaye, vient souvent officier à l'église de Saint-Macaire et, après Dom Jacques Moneuse qui cède les bulles de son abbaye en 1649, c'est Robert Constantin [218] le prieur et grand vicaire de Brignon.

La route qui mène à la Lande des Verchers s'appelle le chemin des Hospitaliers puisque c'est à cet ordre qu'appartient La Commanderie [219].

Le curé Riou n'est pas très enclin aux précisions sur le registre. Pour les sépultures, il se contente d'indiquer le nom, le lieu d'habitat, et d'ajouter, partisan du moindre effort, « enfant, vieil homme, vieille femme ».

Suzanne de Boussiron gouverne Bray dont la ferme voit le retour d'un deuxième Jean Ragot désormais docteur en médecine [220]. Sa femme accouchera dans de meilleures conditions que Jacquette. La signature de ce Jean, ferme, équilibrée sur les registres, subsiste encore imprimée dans l'un des tuffeaux de l'écurie de Bray. À côté, une phrase gravée de la

---

segrettins » (RPSM). Enfin, il n'y a encore pas si longtemps, « passer à la sacristie » signifiait, à Brignon, aller goûter le vin de la cave…

218 Voir DB.

219 L'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean est issu des ordres militaires des Lieux Saints. Les deux grands ordres rivaux ont été Le Temple et L'Hôpital. Pour se différencier sur le champ de bataille, les Templiers revêtaient sur leur armure un blouse blanche frappée d'une croix rouge, les Hospitaliers une blouse rouge et une croix blanche. En 1312, Philippe Le Bel supprime l'ordre des Templiers et donne ses biens aux Hospitaliers (voir DT).

220 Voir Annexe VI. C'est peut-être le précédent qui aurait fait des études, ou un parent, mais ce n'est pas son fils Jean qui est né en 1650. Par ailleurs, DHGBML signale un Jean Ragot, docteur en médecine à Angers, en 1665.

même main rappelle que l'on a mené la vache au taureau : « Petite menée au veau » [221].

Suzanne de Boussiron a quelque souci. Son fils René Bertrand met le Poitou à feu et à sang. Son nom figure dans le rapport que l'intendant Colbert de Croissy fait au roi en 1667 : « J'ai informé contre les sieurs de Saint-Fulgent et d'Arailles... Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, de la R. P. R., fort violent, presque toujours ivre... Votre Majesté a trouvé bon qu'il allât servir dans les armées en Hongrie... »

On le qualifie de Gilles de Retz de Saint-Fulgent [222] : « Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, âgé de 25 ans ou environ, professe la religion prétendue réformée ; mais en effet il ne connaît ni Dieu ni religion. Quand il est hors de vin, il paraît aucunement raisonnable, mais il est presque toujours ivre, et dans le vin il est capable de toutes sortes de cruautés, de violences et de vexations. Il en a tant commis et commet encore tous les jours de différentes manières dans sa terre de Saint-Fulgent et aux environs, qu'à bon droit on le peut appeler le tyran et le fléau des pauvres de ce pays-là. Il est toujours accompagné de bohémiens à qui il donne retraite chez lui pour partager leur butin. Il a encore avec lui plusieurs sergents faussaires qui font tous les jours mille méchancetés et friponneries aux pauvres paysans, supposant de fausses dettes, de faux exploits et de fausses sentences en vertu desquelles ils enlèvent de celui qu'ils veulent piller tout ce qui leur plait, sans que celui qui souffre puisse ou ose se plaindre. Enfin c'est un homme contre lequel la Province s'écrie si généralement et si unanimement que nous nous sentons obligé, après avoir tiré un mémoire, que nous avons, de ses principaux crimes, de dire

---

[221] Voir planche 7.

[222] R. Vallette (Revue de la Société Archéologique de Fontenay, première livraison de la troisième année)

qu'il est de la bonté et de la justice que le roi doit à ses peuples, de les débarrasser de ce fléau [223] ».

En 1670, un chirurgien est établi à Saint-Macaire [224], Hiérôme Arnault, sans doute à Champ-Noir, marié à Louise des Landes et dont la fille Marie Arnault sera une bigote remarquable, de toutes les messes, mariages et sépultures jusqu'à sa mort, le 29 novembre 1722.

Le 2 février 1672, M. et Madame de Gencian se promènent dans l'enclos du château d'Érigné, près de l'église. Il est minuit. La croix du clocher tombe soudain entre les deux époux sans dommage pour eux [225]. Heureusement qu'ils ne se serraient pas de trop près…

---

223 Colbert de Croissy, Rapport au Roi, 1667.

224 RPSM.

225 RPE.

La crise frappe aussi les seigneurs

Au cours de problèmes financiers, dûs à la succession des Girois, Urbain I[er] doit 1625 livres à son fils. Il lui cède donc, le 14 mars 1676, les meubles et bestiaux de la Poupardière dont on fait un inventaire précisément évalué. Le détail du mobilier donne l'occasion de se faire une idée plus précise du train de vie d'une petite seigneurie.

La batterie de cuisine est composée de vaisselle d'étain tant plate que creuse, de quincaillerie, de chenêts, rôtissoire, pesée, barre de fer, pots de fer et de fonte, poëlles, poëlons, chaudrons et autres récipients évalués à 300 livres.

La table de cuisine, ronde, un coffre à dossier et six chaises de jonc, valent 100 livres, tandis qu'une douzaine de cuillers et une douzaine de fourchettes, une salière, une écuelle à oreilles, le tout d'argent, est estimé 200 livres.

À côté de la cuisine, une petite chambre renferme un lit garni d'une paillasse et d'une couette en laine, d'une couverture et de rideaux, ainsi qu'un coffre en bois de noyer fermant à clef, mobilier dont la valeur ne dépasse pas 30 livres.

C'est dans ce coffre en noyer qu'est serré le linge de maison : cinq douzaines de serviettes de lin, cinq douzaines de serviettes de grosse toile, quinze nappes de lin, huit nappes de grosse toile et deux douzaines de draps. Ce linge représente 127 livres.

Il y a aussi une salle basse où sont rangés pêle-mêle une paire de chenêts de fer garnis de quatre pommettes de cuivre,

une barre de fer, une table ronde et une douzaine de chaises paillées, grandes et petites, un lit de repos avec son tapis et ses oreillers, ainsi qu’un buffet. Ce bric à brac ne donne que 16 livres.

En montant dans la plus grande chambre de la Poupardière, ornée d’une vieille tapisserie de Bergame, le notaire royal recense trois lits, le premier garni d’une paillasse et d’une couette, le deuxième d’une couverture blanche et de rideaux de serge verte. Le troisième est petit, avec une couette, une couverture et des rideaux de serge assortis. Une paire de grands landiers en cuivre et une paire de petits en fer permettent d’y voir clair la nuit. Quant aux autres meubles, ils ferment tous à clef : une paire de grandes armoires en chêne « à quatre fenêtres », un petit cabinet à une fenêtre, un petit cabinet d’Allemagne et un bahut. Un tapis de Turquie et quatre chaises paillées complètent le mobilier de cette chambre principale, estimé à 200 livres.

Une autre chambre ne comporte pas de lit mais sert, au moyen de trois coffres et d’un bahut d’une valeur de 10 livres, de rangement au linge : trois douzaines de draps de crin et de lin, huit livres de fil de lin blanc et 28 aunes de toile de lin neuve sont comptés pour 50 livres alors que 620 livres (310 kg) de fil de crin représentent 30 livres.

On se transporte dans la chambre grise, décorée d’une vieille tapisserie de « hault lisse », où se trouvent un grand lit entièrement garni, avec paillasse, couette, matelas, oreillers, couverture et rideaux de serge grise, un petit lit avec paillasse, couette et couverture de serge, deux grandes tables, un cabinet d’Allemagne, six chaises et deux petits chenêts de fer garnis de pommettes de cuivre, ce qui procure, pour cette chambre, la somme de 150 livres.

La troisième chambre, dite « salle haute », contient une vieille tapisserie de Bergame, une paire de chenêts de fer à pommettes de cuivre, un lit garni avec courtepointe et rideaux de serge violette, une table, un vieux coffre en noyer qui ferme à clef, six chaises tapissées et une horloge. Cette chambre augmente la somme de 180 livres.

Il y a aussi la chambre rouge, avec deux chenêts à pommettes de cuivre, un lit garni complet avec rideaux de broderie rouge, un autre petit lit agrémenté de rideaux de serge rouge, une table, un tapis de Turquie, cinq chaises tapissées de broderie et une tapisserie de hault lisse, l'ensemble étant évalué 200 livres.

Une cinquième chambre comprend un lit complet garni de serge grise et une chaise de bois donnés pour 20 livres.

À côté de la chapelle, une sixième chambre renferme une paire de chenêts de fer, un lit garni à rideaux de serge rouge, deux tables, un petit cabinet et un petit bahut ainsi que six chaises paillées, le tout estimé à 50 livres.

La couchette, la couette et le traversin de la chambre du palefrenier, petite pièce contigüe à l'écurie, donnent 10 livres supplémentaires. Dans la chambre de la métairie, par contre, la même paillasse du métayer dispose, en sus, d'une couverture, et elle est donc facturée 12 livres.

La cave renferme seize pipes de vin blanc d'une valeur de 620 livres [226]. Le grenier contient quinze septiers [227] de

---

[226] 38, 75 livres la pipe qui paraît ici fortement surévaluée alors qu'elle ne vaut habituellement à cette époque que de 8 à 25 livres. Le vin blanc pouvait cependant coûter facilement le triple du clairet, le double du rouge et du rosé. Mais le prix du vin reste très sujet aux intempéries et la pipe montera jusqu'à 100 livres quelques années plus tard, en 1691 (voir plus loin) après avoir été vendue 8 livres en 1690.

froment et de méteil et six septiers d'orge, mesure de Longué, qui procurent encore 100 livres. À l'écurie, deux pouliches et trois poulains ne rapporteront que 100 livres, tandis que dans l'étable, seize têtes, tant vaches que « taurilles », sont estimées 250 livres au total. Il faut y ajouter les six gorets qui gambadent dans la cour, de 5 livres chacun.

Enfin, on n'oublie pas les 45 livres de la charretée de foin stockée dans la grange.

Les biens cédés par Urbain à son fils représentent donc une valeur de 2780 livres.

Le nombre total de chaises disséminées dans la maison, 46, paraît important mais l'on ne semble en utiliser régulièrement que six à la cuisine autour de la table ronde. Le nombre de couverts d'argent ne permet pas d'ailleurs de dépasser douze convives. On n'utilise pas de couteaux et l'on mord à même la viande. La cuisinière et le valet d'écurie disposent chacun, pour dormir, d'une petite pièce attenante à leur lieu de travail, mais le valet, qui bénéficie de la chaleur animale, n'a pas, à la différence de sa collègue, la couverture fournie par la maison.

La décoration, dans la maison, ne semble pas trop sommaire puisque trois tapisseries, – dont deux italiennes, deux tapis de Turquie et une horloge agrémentent l'ambiance de la Poupardière. Cinq chambres, dont trois ont leur propre couleur, sont meublées avec goût, certaines chaises sont tapissées. C'est la chambre du seigneur qui paraît la plus cossue avec trois lits, des rideaux verts, une tapisserie de Bergame et un tapis de Turquie, deux armoires, deux secrétaires, ainsi

---

[227] Septier : (ou setier). Mesure de capacité divisée en 8, 10, 12 ou 16 boisseaux, variable selon les époques et les régions, dépendant donc surtout de la capacité du boisseau, pouvant valoir de 110 à 203 litres et peser de 75 à 150 kgs. Les mesures semblent avoir évolué en volume et s'être stabilisées au XVIIIe (moyenne : 152 litres).

qu'une cheminée et deux landiers de cuivre pour lire et travailler. Un effort est donc consenti pour le décor et pour l'assortiment des couleurs, marquant ainsi une certaine aisance.

En juin 1676, cela ne va toujours pas mieux financièrement pour les deux Urbain puisqu'une certaine Roberte Pellion leur rachète une rente débitrice de trente cinq livres avec sept cents livres de principal [228]. Agnès de Salles, veuve de René du Tertre, qui avait déjà vendu l'Escoublère en 1671 et qui demeure à Saint-Maurille d'Angers, est présente lors de la signature de l'acte et participe à l'emprunt.

Il faut aussi payer la pension de Jacqueline au Perray d'Angers. C'est d'ailleurs Agnès qui va porter un peu d'argent, le 12 décembre 1677, à la sœur abbesse Marie de Courtavel [229] qui accepte volontiers les 106 livres 16 sols, mais qui porte encore au débit d'Urbain de Salles 207 livres 14 sols qui auraient déjà dû être versés en novembre 1677 [230].

Pendant ce temps-là, la dysenterie[231] fait année après année des ravages conséquents dans les rangs des paroissiens et surtout chez les enfants. Par deux fois, en 1676 et 1678, l'épidémie frappe Saint-Macaire à l'automne. La moitié, exactement, des victimes sont des jeunes nés de quelques semaines voire d'un ou deux mois. En 1676, la contagion débute vraiment en août et n'atteint son paroxysme qu'en octobre avec

---

[228] 13 juin 1676. (E 3913 ADML).

[229] Voir Perray au DT.

[230] E 3913 ADML.

[231] Dysenterie : Elle a fait des ravages à toutes les époques. Jean Besly (*Hist des Comtes de Poitou*) rapporte, qu'en 993, « courut une maladie étrange et inouïe, au pays du Limosin, laquelle on appelait en langage vulgaire *Lou Mau de las boialas*, en français *le feu volant*, à Paris *les ardens*. C'était un feu invisible qui, embrasant les entrailles et le dedans du corps, emporta plus de 40 000 personnes en moins de rien ».

quatorze décès. Le village des Ajoncs, qui donne douze morts, est le plus touché. Viennent ensuite le Monis et les Bouchettes avec six morts, l'Humeau de Bray et Chambernou avec cinq. Deux familles sont particulièrement visées : les Laurendeau, des Bouchettes, avec deux enfants et un adulte, et les Doc, des Ajoncs, avec quatre enfants dont deux jumeaux.

En 1678, la maladie débute pareillement en août avec huit décès, se relâche en septembre, n'emportant que deux jeunes et un adulte. Mais elle reprend de plus belle en octobre qui sera, comme en 1676, le mois le plus meurtrier avec le même nombre de morts, quatorze. C'est le hameau des Bouchettes qui fournit le plus grand nombre de cas (12) avec la Baffrie (8) et le Bourg (7) et les Laurendeau qui payent derechef le plus lourd tribût puisque la mère, son nouveau-né et deux neveux sont emportés. La famille Guillon, au Bourg, perd aussi 3 adultes et un enfant[232].

Pourtant, et heureusement, les affaires continuent. René Bertrand, seigneur de Saint-Fulgent, et de Bray depuis son mariage avec Suzanne de Boussiron, vient lui-même depuis le Poitou traiter le bail de la dîme du Bouchet qui dépend de Bray. Alors que Pierre Quétineau quitte ce fermage après l'avoir détenu cinq ans, Gilbert Charbonneau, marchand serger qui demeure au Bouchet, prend la suite pour cinq années consécutives de 1678 à 1683. Il s'agit pour lui de prélever « une dîme, vulgairement appelée la dixme du Bouchest », sur le blé, le vin, le lin, les chanvres et les légumes primeurs produits sur les terres du Bouchet qui appartiennent à René Bertrand. Un prix forfaitaire annuel de 150 livres, payable en deux fois, est fixé d'un commun accord, devant deux témoins : un laboureur de Saint-Macaire, Mathurin Gourin, et le fermier de Bray, Séverin Sapinault [233].

[232] RPSM.

[233] E 198 ADML.

Gilbert Charbonneau gardera-t-il ce privilège deux années supplémentaires ? Personne ne voudrait-il du bail à ce prix ? Toujours est-il que, sept années plus tard, en 1685, la dîme est adjugée à Pierre Rousseau, marchand demeurant au Bouchet pour seulement 120 livres annuelles. Pourtant, aux prélèvements habituels, on a ajouté le quart des fruits des petits clos de vignes situés autour du hameau.

Le couteau sous la gorge

Nicolas Cartier et Étienne Lancelot sont deux notaires royaux, garde-scels à Saumur et résidant à Longué. Ils règlent la signature du contrat de mariage d'Urbain IIème avec Claude Nau, le 17 janvier 1681.

Côté de Salles, selon les apparences, seuls les deux Urbain ont fait le déplacement de Saint-Macaire à Longué. Pourtant, la sœur cadette d'Urbain IIème, Jacquine, promise à Jacques Nau, est certainement venue. Par contre, la famille Nau est au grand complet puisque l'affaire se tient chez Jacques Nau, l'oncle paternel de Claude, dans sa maison de la Hurtaudaye. Il y a là les parents de Claude, René Nau et Claude de Beaupou, Jacques Nau, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes du Roy de Bourgogne, François Nau, oncle paternel, seigneur des Rues, Rémy de Beaupou, oncle maternel, bailli de Fourchault, demeurant à Tours.

La cérémonie religieuse est fixée au 11 février, à Saint-Macaire. Mais pour l'heure, on discute des dotations et du contrat. Si Claude et Urbain se promettent la foi du mariage en face de la sainte Église, ils n'entreront en communauté de biens que le jour de la bénédiction nuptiale. Il est convenu que Urbain ne prendra que les droits maternels échus et les droits paternels à échoir. Claude n'aura que ceux à échoir. De plus, nonobstant la coutume d'Anjou sur la communauté de biens, à laquelle ils ont dérogé, les dettes passées des futurs ne seront pas prises en considération. Elles seront acquittées par celui qui les a contractées, sans que le bien de l'un puisse être employé au paiement des dettes de l'autre.

Comme avance des droits paternels et maternels à échoir, les parents de Claude promettent la somme de 6000 livres dont ils donnent aussitôt la moitié à Urbain. Les 3000 livres restantes lui seront remises huit jours après le mariage.

Pourtant, de cet argent frais, n'entreront dans la communauté que 500 livres. Le surplus de 5500 livres devra être employé en achat de bons héritages qui sont censés rester en propre à Claude et aux héritiers qu'elle aura d'Urbain. Même en cas de renonciation de Claude ou de ses héritiers, tout ce que Claude aura apporté à la communauté sera repris, y compris ses habits, son linge et ses bagues, et les 500 livres seront mobilisées. Toujours en cas de renonciation, les dettes contractées pendant la communauté seront apurées par le seul Urbain, par ses héritiers ou ayants-cause. En cas d'aliénation de ce qui sera propre aux deux époux, la future épouse prendra sur les biens communs, et, à défaut, sur le propre d'Urbain.

Si Urbain IIème meurt, un douaire est assurée à Claude. Par contre, au cas où Urbain IIème disparaît avant son père, Claude renonce au droit de demi-douaire que lui donne la loi.

Les deux témoins appelés, Toussaint Métayer, sieur des Chesnaies et René Raimbault, simple laboureur de Longué, fils de Pierre, n'ont plus qu'à constater l'accord des deux parties et le contrat est signé [234].

L'esprit de précaution dont s'est entouré la famille Nau lors des dispositions de l'accord montre qu'il doit y avoir de sérieuses raisons de se protéger ainsi d'éventuelles dettes qu'auraient contractées les Salles. Et cela se vérifiera.

Par ailleurs, Urbain IIème ne paraît pas en bonne santé, il est infirme. Lorsque le notaire calcule, plus tard, la pension

---

[234] E 3913 ADML.

qu'aurait pu payer Urbain en vivant aux crochets de son père, il assure qu'elle ne « pouvait être grosse puisqu'il ne faisait aucune dépense dans la maison de son père, n'ayant aucun équipage, aussi n'en pouvait-il avoir n'estant pas de transport facile. Il se tenait au logis, comme un fils de famille dans la maison paternelle de manière qu'il n'y avait aucun extraordinaire ». À ces économies forcées s'ajoute le fait « qu'il se fait peu de dépense à la campagne ». On aura deviné qu'il s'agit, pour le notaire, de minorer la somme réclamée par les créanciers [235].

En juin 1681, Urbain IIème et sa sœur Jacquine procèdent au partage de leur succession et Urbain IIème renonce à la communauté de biens de ses parents en 1683. Jacquine épouse Jacques Nau le 12 mars 1682 à Saint-Macaire et Felix meurt en 1686.

Le 4 octobre 1690, Urbain Ier s'éteint à l'âge de 70 ans. Il est inhumé dans l'église. Si la cérémonie, bien que solennelle, et les divers services annexes ne reviennent qu'à 400 livres, c'est déjà beaucoup pour l'héritier, d'autant qu'arrivent en chaîne nombre de factures impayées : une centaine de livres pour frais divers d'actes, un câble de pressoir à 8 livres, quinze pipes de vin à 8 livres la pipe [236]. Les vendangeurs n'ont pas été rémunérés et il faut débourser encore 14 livres. Le boucher René Pontdavy réclame 24 livres pour la viande qu'il a fournie,

---

[235] E 3913 ADML.

[236] Le prix de la pipe paraît ici extrêmement bas. Deux ans plus tard, à Saumur, le prix de la pipe de vins communs récoltés en 1691 est passé à 100 livres ! « La récolte a été très tardive, dit un curé de Saumur, les vendanges se sont faites qu'après la fête de la Saint-Martin laquelle s'est solemnisée avec un très grand froid, par de grandes gelées et depuis par grandes quantités de neiges… On boira de très mauvais vins et de très petite quantité, qui ne sera pas la sixième partie des autres années… Aux Sables d'Olonne on a vendu la pipe de boisson faite sur le marc de raisin la somme de 3 livres. » (GG 71 ADML).

Mathurin Sapinault 21 livres pour des fagots « venus et conformés », et René Sauvestre 14 livres pour deux « tombes » [237] de pierre (s) que le père avait commandées.

Mais Urbain et Claude Nau ne sont pas au bout de leurs peines. Il avait bien fallu quelques médicaments pour soulager le vieillard et l'apothicaire Volant demande 10 livres, le chirurgien de Nueil, Léonard Royand, 120. Les derniers costumes taillés par Angibaud, le maître tailleur, et le tissu, n'étaient pas encore réglés. Il faut sortir à nouveau 49 livres.

Et ce n'est pas fini, c'est le défilé à Sanzay. Le domestique La Verdure, longtemps au service du père de Salles, a été mis en apprentissage chez Girardeau auquel 54 livres sont dûes. Mathurin Gourin a labouré un champ et c'est encore 7 livres qui partent. On dirait qu'ils se précipitent tous, qu'ils ont peur de ne jamais être payés malgré les quittances qu'ils ont fait faire [238].

Sans compter le clergé qui vient aussi tendre la main : 16 livres pour 4 années de cens au curé de Saint-Macaire, 14 livres au chapitre de Martigné, 103 livres aux Jacobins d'Angers. C'est donc, ajoutés à quelques autres arriérés, deux milliers de livres qu'il faut trouver incessamment.

Alors on fait les comptes. Le mobilier du père, estimé rapidement le 20 octobre, – preuve que l'on a besoin d'argent frais, ne rapporterait que 1973 livres, les terres de Saint-Macaire donnent environ 400 livres par an, mais seulement la moitié à la Toussaint. Il y a enfin les rapports des fermes de Maligné, 140 livres, et celles de la Crochetière, 200.

---

[237] « Tombe de pierre » peut avoir deux sens : pierre tombale ou tombereau de pierres. Il s'agit vraisemblablement ici de cailloux pour remblayer les chemins et les abords des fumiers ou paillers.

[238] E 3913 ADML.

Cela suffira tout juste. Les récoltes n'apportent rien. Bien au contraire, « dans le carême de cette même année, on défendit de manger des pois parce qu'ils étaient remplis de vers tant la saison a été si contraire à tous les fruits de la terre [239] ». Faudra-t-il se résoudre à vider la maison de Saint-Macaire d'une partie de ses meubles ? On peut le supposer, d'autant que Jacquine, dame de La Hurtaudaye, meurt en 1692. Le drap mortuaire est payé par son frère Urbain qui reste le seul descendant de cette branche de Salles.

Bien qu'apparemment en forme – du moins intellectuelle, Urbain II[ème] fait son testament le 19 mars 1694, à 44 ans, soit un an avant sa mort. Le couple est sans enfants. Pour la grande amitié conjugale qu'il y a toujours eu entre lui et Claude, pour toute l'assistance qu'il a reçue d'elle, il lui fait don de tous ses meubles ainsi que de la tierce partie de la terre et seigneurie. Mais Claude devra alors assumer les dettes personnelles et mobiliaires de son mari. Le curé de Saint-Macaire, Bourgeteau, est témoin ce jour-là à Longué.

Et Urbain II[ème] meurt le 27 février 1695 à Saint-Macaire. Selon ses dernières volontés, un cercueil de bois est confectionné et porté en procession solennelle sur les cent mètres qui séparent la maison de Sanzay de l'église où il a demandé à être enseveli, accompagné du curé et des chapelains ou prieurs qui chantent les hymnes adéquats pour le repos de son âme. Seize pauvres de la paroisse escortent le convoi funèbre, arborant chacun un cierge allumé pesant une livre de cire jaune ou blanche, et recevant chacun, pour leur peine, une aune et demie [240] de serge grise et 15 sols. Ce n'est pas tout. Le cérémonial est déclenché. Un service solennel de quarante messes basses commence le lendemain de sa mort. Trois messes chantées à diacre et à sous-diacre seront dites pendant vingt ans

---

[239] GG 71 ADML.

[240] Environ 1m50 de long.

le jour anniversaire de son décès. Enfin, pour obliger les pauvres de la paroisse à prier Dieu pour le repos éternel de leur seigneur, il leur sera distribué dix septiers de blé dans l'année [241].

À la mort d'Urbain IIème, les meubles et acquêts sont épuisés, et Claude Nau ne peut recevoir de douaire que sur ce qui restera une fois toutes les dettes payées. Malheureusement, la dette du fils au père est estimée à 10312 livres 14 sols 6 deniers, à laquelle on ajoute 3346 livres en propre. Après déduction faite de 2657 livres 2 sols 6 deniers des sommes payées par le fils pour son père, la créance représente encore 11 000 livres 17 sols 6 deniers. [242]

Qui va supporter ces frais ? Ce sera la ligne paternelle et donc Joachim Gencian, sieur d'Érigné et de Murs.

En tout cas, le premier juin 1695, Claude Nau, demeurant maintenant à Longué, renonce à la fois au testament d'Urbain et à la communauté de biens, pressentant, et elle ne s'en cache pas, que cela lui sera plus une charge qu'un avantage. Elle préfère que les dispositions préconisées par son mari soient remplacées, sur ses deniers dotaux, par une simple clause de douaire, de logement et habitation fournis par les héritiers [243].

Joachim Gencian prend la plume sous l'effet de quelque remarque du Marquis de Fouville. Il lui répond qu'il n'a rien à voir avec les problèmes de succession de la veuve du seigneur de Saint-Macaire. Selon lui, deux raisons principales ont empêché ce règlement : « la première que les héritiers maternels n'ont pas voulu convenir de la valeur des biens des deux lignes pour régler le paiement des dettes et du douaire, parce que n'y ayant

241 A l'ensemble des pauvres. Soit, au minimum, un total de 750 kg.

242 E 3913 ADML.

243 E 3913 ADML.

ni meubles ni acquêts pour les payer, il est indubitable qu'elles doivent être payées sur tous les biens au sol la livre. La deuxième qu'ils prétendent sans raison une action de reprise de quelques deniers dotaux de la mère qui ont été confondus en la personne du fils quoi qu'il n'ait accepté la succession du père que sous bénéfice d'inventaire, parce que cette acceptation exemptait bien M. de Saint-Macaire de payer plus de dettes que son père ne lui avait laissé de bien ».

Pour Gencian, ces questions peuvent être réglées à la cour de Saumur si l'on nomme des experts pour faire estimer les biens de chaque ligne, ce qui occasionnera des frais considérables mais c'est aussi pour lui la seule façon de « régler le douaire à la veuve le plus entièrement que faire se pourra ».

Au marquis qui lui rappelle que le comte d'Aubigny [244] a certainement part dans l'héritage, Joachim répond ceci : « Il est vrai qu'il est descendu de Judith Clausse fille de Jacques Clausse gouverneur des Ponts-de-Cé et de Jacquine Dufay dame d'Érigné et de Saint-Macaire, notre bisaïeule, de laquelle défunt M. de Saint-Macaire était aussi descendu par Jacqueline Clausse, son aïeule, sœur de la dite Judith. Mais la dite Jacqueline Dufay fut mariée en deuxièmes noces avec Charles Gencian mon bisaïeul dont Charles Gencian, mon aïeul est issu. Et par conséquent je suis descendu du fils aîné de Jacqueline Dufay et MM. d'Aubigny et de Saint-Macaire ne sont descendus que des filles de son premier mariage et la terre de Saint-Macaire est de son estoc dont j'en suis l'aîné. Je veux bien à tel jour qu'on voudra m'indiquer me trouver à Saumur pour convenir de la valeur des terres ou les faire estimer et même

[244] Jean d'Aubigny, seigneur de Boismozé, chevalier de l'ordre du roi, avait épousé Suzanne Clausse, soeur paternelle de Jacqueline Clausse. Judith, quant à elle, avait convolé avec Alexandre d'Echiré, sieur de Digne (E 3913 ADML). Le comte d'Aubigny dont parle Joachim est donc certainement le fils de Judith.

convenir d'arbitres pour régler toutes les questions de part et d'autre ».

Des terres et des maisons

Même si les problèmes religieux ne sont pas définitivement écartés, la campagne s'organise mieux au sortir des luttes fratricides.

Pressés par la normalisation, les dragonnades et par la croisade de prêtres catholiques peu intelligents et mal formés, beaucoup de protestants émigrent à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes [245]. Certains refusent de trahir leur foi, et, surtout en Poitou, sont pendus ou envoyés aux galères. Les plus sages, ou les plus intéressés, souhaitent se maintenir sur leurs terres et conserver leurs activités économiques. Alors ils se convertissent pour éviter tout tracas [246]. Bon nombre d'abjurations solennelles ne sont faites alors que pour continuer à vivre en toute quiétude au sein de la paroisse et vaquer tranquillement aux occupations. Au Puy, par exemple, Barthélémy Fournier, sieur du Mesnil et fermier de Chavannes, abjure publiquement la religion réformée le 7 octobre 1685 et son fils Pierre, quatorze ans, fait de même le 14 octobre. Le fermier va jusqu'à faire baptiser sa fille l'année suivante.

Son abjuration, réelle ou fausse, lui vaudra d'être assassiné devant la porte de sa maison le 20 avril 1695. L'affaire est récupérée, on s'en doute, par les catholiques qui l'enterrent en grande pompe dans le cimetière du Puy sous le portique de la chapelle Saint-Sauveur. Déjà, en 1686, à Saumur, Jean Druet

---

[245] Environ 250 000 personnes émigrent en 1685 et 1686.

[246] A Paris, 300 notables et 7000 gens du peuple se convertissent en 1685, et 19 000 émigrent. En 1686, il ne reste que 45 protestants déclarés (Quid 1988).

« professeur de philosophie dans l'Académie de ceux qui faisaient ci-devant profession de la Religion prétendue réformée, après avoir fait abjuration de l'hérésie de Calvin, ayant été enterré dans les Chardonnets par sentence des juges pour n'avoir pas donné les marques suffisantes de sa sincérité, a été exhumé dans le cimetière de Saint-Nicolas [247] ».

À Saint-Macaire, la seigneurie est dans un bien triste état. Depuis la mort d'Urbain, Claude Nau réside alternativement à Sanzay et à la Poupardière. C'est André Doc, laboureur des Ageons, qui gère la moitié des terres de Sanzay et, en tant que tel, il se fait rappeler à l'ordre par le baron de Doué, Armand Louis Gouffier, l'autre moitié concernant le baron de Cinq-Mars-La-Pile [248], tous deux se partageant l'aveu de la seigneurie de Saint-Macaire. André, qui vient de tenter sa chance au fermage, doit débourser 200 livres pour la moitié du bail, dont 100 comptant le 29 juillet 1695 et 100 livres dans les 15 jours.

Seulement André n'a pas le premier sou pour continuer à obtenir le fermage de Sanzay et c'est Claude Nau qui lui avance 100 livres pour le premier paiement. Le 2 août, il avoue que l'argent provient de Claude et, du côté adverse, on est embarrassé. Fournier, agent du baron de Doué, ne lui met pas le couteau sous la gorge exigeant seulement des intérêts sur les 100 livres restantes.

C'est donc seulement le 8 mai 1698 qu'André Doc finit de s'acquitter de la dette, ne remboursant finalement qu'onze livres supplémentaires d'intérêts sur les 100 livres qu'il assure encore provenir de Claude Nau. Il s'avère en fait que les 211 livres prêtées à André seront remboursées à Claude Nau sur la succession du seigneur de Saint-Macaire lorsque celle-ci sera

[247] GG 22 ADML.

[248] Petite ville entre Tours et Langeais.

réglée. Ce type de cession de bail déguisée, en faveur d'un bon laboureur que Claude veut aider à démarrer mais qui ne réussira peut-être pas, témoigne de l'utilisation judicieuse que peut faire une femme de la conjoncture liée aux problèmes de succession.

En 1700, tout est réglé. André Doc est rentré dans le rang [249] et Joachim de Gencian, encore vert à 56 ans, s'occupe personnellement de la seigneurie qui, en deux années, est retombée dans le giron de sa famille. Il a de l'expérience, le vieux, en matière de seigneuries, de terres et de bâtiments. Déjà « sieur d'Érigné, le Jau, Murs, le Vau de Denée, la Brossinière, Orvault, la Garenne, Lanserre et autres lieux », il ajoute à cette liste impressionnante les ruines de Saint-Macaire.

En 1700, il reprend en mains cette seigneurie que le fermier précédent, François Menoust, profitant sans doute du manque d'intérêt des héritiers pour cette lointaine propriété, a laissé dans un état lamentable [250]. Joachim change de fermier. Il ne veut pas de ces André Doc, de ces François Menoust, de tous ces non-professionnels qui tentent leur chance sans savoir écrire. Par contre, Denis Bineau et Louise Gallais, par exemple, qui habitent Bray et en exploitent les terres, et bien d'autres encore comme Pierre Quétineau, fermier de la Baffrie, ont excellente réputation. Mais est-ce suffisant ?

---

[249] Il fera quand même un peu fortune, puisqu'en 1744, il achète 2 boisselées de terre (13 ares) qui jouxtent sa propre terre au Champ du Poirier, au sud de Pancon, pour la somme de 20 livres qu'il paye comptant. Cette terre est cependant sujette à deux rentes : l'une d'un boisseau de froment pour le prieuré du Puy, l'autre d'un demi-boisseau de froment pour le notaire du Puy, Jean-Marie Baillergeau. (IE 944 ADML).

[250] Ce n'est d'ailleurs certainement pas un cas isolé, mais plutôt la règle générale et Gencian et Bineau ne doivent en rien être surpris. Voir, en annexe XII, le texte complet de cet intéressant état des lieux.

Joachim choisit Bineau. Ce dernier, en fin connaisseur, est prudent. En tant que voisin parfaitement au courant de l'état des lieux, il tient à faire constater les avaries sur les terres, le jardin et les bâtiments d'exploitation ou d'habitation. En parfait accord avec Joachim, la seigneurie est passée au peigne fin et chaque détail est consigné dans le mémoire que rédige Bineau auquel rien n'échappe, du fossé comblé au moindre pouce de terrain en friche, de la haie dégarnie à la taupinière qui émerge d'un pré.

Il est patent que Denis Bineau accapare alors les fermages : Bray en 1699, Sanzay en 1700 [251]. Non content de ces deux gros baux, il prend encore la ferme de Brignon en 1711.

Si Joachim de Gencian meurt en 1703, Denis garde le bail de Sanzay. L'année 1709 sera difficile. « Le froid, dit le curé de Saumur, a été si grand au mois de janvier et au commencement de février que les noyers, les figuiers, les grenadiers, les orangers, le myrtes, les cyprez, les romarins, les amandiers sont presqu'entièrement morts. Les froments sont aussi morts dans presque toute la France. Les seigles ont été fort endommagés. La famine a été générale ». On se hasarde, en mars, à re-semer sur les bords de la Loire des froments qui réussissent bien à lever. Malheureusement, les 16 et 17 juin, le fleuve déborde et tout est perdu [252].

Le fils de Joachim, Guy, fait le point avec Denis le 15 juin 1711 sur les travaux réalisés et sur l'état des bâtiments [253] dont, cependant, Denis n'a certainement cure puisqu'il habite Bray.

---

[251] Denis Bineau demeure à Bray. RPSM et H 1406 ADML.

[252] Les cultures des jardins apparaissent ici comme très méditerranéennes. L'influence arabe aurait-elle disparu en deux siècles ? GG 24 ADML. Inventaire des archives anciennes de la ville de Saumur, Jacques Levron, Angers 1953.

[253] Annexe XII.

Guy achète les matériaux nécessaires aux nouvelles réparations que Bineau fera effectuer à ses frais [254].

Et pourtant, – c'est sans doute ce qu'a pensé Bineau rétrospectivement, cela n'a servi à rien de faire de gros travaux en 1711 puisque, à la fin de l'année, un terrible ouragan assaille la région. « Le 10 décembre, dit le curé du Puy, il arriva le plus terrible vent ou houragan qui eut esté veu de vie d'homme ; il renversa dans cette ville plus de cent cheminées, découvrit toute l'église, mais principalement la grande galerie. Il n'y eut maison et grange qu'il ne fracassat ; la grange du prieuré fut renversée ; le clocher de Saint-Loup de Thouars, le clocher de Saint-Nicolas de Saumur et celui de Vernantes furent jettés par tère sur les dix heures du matin que cet terrible vent redoubla ; les vitres furent la plupart rompues, les murailles presque toutes renversées. Il commença dès la minuit et dura jusqu'à deux heures après-midi [255] ».

Si la réputation de Bineau est bonne, c'est aussi qu'il sait la soigner. Le seigneur de Bouillé, René Prosper Collasseau est parrain d'une de ses filles en 1708. Bineau et son épouse, eux-mêmes, sont parrain et marraine ensemble huit fois entre 1708 et 1711. Côté clergé, Denis fait le nécessaire avec les moines de Brignon dont il prend la ferme. Avec Bray qui avoisine un débours annuel non garanti de 1000 livres, puis Sanzay qui ne doit pas en dépasser 500, il s'adjuge encore un gros morceau avec le revenu temporel de Brignon qui frôle les 2000 livres de fixe.

Pour Brignon comme pour les autres baux, le rôle astreignant du fermier Bineau comporte trois volets principaux : il doit d'abord encaisser les cens sur les diverses tenures concédées par le seigneur abbé aux petits exploitants,

---

[254] Le terme consacré était : *fera faire de la main de l'ouvrier*.

[255] RPP.

puis récupérer les autres fermages et métayages des fermes de moindre importance auprès des sous-fermiers à qui l'abbé les a baillées. De ces deux premiers exercices, Bineau est tenu de retirer, pour le reverser intégralement tels que les contrats l'avaient définis, un solde positif de 1370 livres annuellement. Enfin, il doit faire mettre en valeur le reste des terres de l'abbaye et de la Grange de Brignon, surtout les vignes [256], moyennant une somme forfaitaire de 1200 livres pour le seigneur abbé et de 103 livres à chacun des cinq religieux.

Ses charges ne s'arrêtent pas là. Il doit gérer les vignes et les terres correctement, les faire replanter, fumer, dresser les procès-verbaux en cas de non respect des clauses par les teneurs. Si Bineau ne réussit pas à récupérer les cens ou l'argent des baux, il lui faut cependant, tout en ayant recours aux assises et aux expulsions, procéder lui-même au remboursement de la dette.

Il doit aussi fournir les religieux en froment, en vin et en fagots [257], distribuer du grain de froment et de seigle aux pauvres de la paroisse dont il tiendra une liste à jour, et approvisionner en grain le chirurgien des religieux et le garde des bois.

Enfin, Bineau aura à sa charge la main d'œuvre sur les travaux de couverture des bâtiments d'exploitation.

---

[256] Les terres à céréales sont, en majeure partie, gérées par le sous-fermier de la Grange de Brignon.

[257] Les religieux de Brignon (en 1711) ou de Ferrières (en 1655, SDLH), reçoivent de leurs fermiers respectifs à peu près les mêmes quantités de produits ou d'argent : 3 pipes de vin, environ 900 litres de grain (froment et seigle), 300 fagots parés, 400 fagots de « buaille » et deux charrettées de gros bois. Ceux de Brignon ont 103 livres et ceux de Ferrières 92.

Une réputation usurpée

On se rend compte que la partie n'est pas jouée d'avance. Non seulement le fermier de l'abbaye est tenu de récolter 1370 livres en argent chez les différents fermiers ou métayers, ce qui, on l'a déjà vu, n'est pas une mince affaire, mais, plus difficile, il lui faut encore distraire, sur le bénéfice total des moissons, 3 tonnes [258] de froment, 3 tonnes de seigle et 9 tonnes d'avoine que les teneurs doivent livrer eux-mêmes à l'abbaye, plus 21 tonnes de froment et 22 tonnes de seigle qu'il est obligé d'aller prélever sur les lieux des moissons et d'engranger dans l'abbaye.

À la fois chef de culture et gestionnaire financier d'une exploitation d'environ 70 ha, surveillant et contremaître, il répond de surcroît, sur ses propres deniers, des résultats obtenus. C'est un pari qu'il faut tenir, surtout lorsqu'on a déjà deux autres concessions en cours et donc encore 120 ha par ailleurs. Cela suppose une belle dépense d'énergie à l'époque des moissons et des vendanges, des voyages incessants sur l'étendue de la commune et une tenue irréprochable des dossiers. On peut cependant penser, au vu des problèmes généralement rencontrés et étant donné les marges de manœuvres et les dépréciations des cens et de la valeur de l'argent [259], que cette gestion n'est pas faite scientifiquement et qu'elle laisse souvent une grande part au hasard.

---

[258] Le setier à dix boisseaux est ici calculé à son poids minimum de 75 kg (H 1406 ADML).

[259] Par arrêt du conseil du roi, de juillet à août 1723, le louis d'or est déprécié de 2, 22%, le sol de 4%. En août, l'écu perd à nouveau 13%, et le louis d'or 11% (IE 1140 ADML).

Heureusement pour Bineau, cette période de fin de règne de Louis XIV, moins troublée, paraît faste pour l'agriculture et les prix fixés ne sont pas exhorbitants. La quasi-stabilité politique, l'arrêt des grandes épidémies, une relative douceur de climat permettent une continuité plus soutenue et des bénéfices plus aisés.

Le 9 juillet 1718, Bineau meurt, et sa veuve, Louise Gallais, perd un à un les fermages. Le bail de Bray ne lui est pas renouvelé en 1718 et passe à François Ribreau. Celui de Sanzay est pris dès 1719 par le sieur Joullain. Seule, la ferme de Brignon, qui avait été concédée à son mari pour neuf ans, lui est conservée jusqu'en 1720. Louise Gallais attend que l'année légale soit écoulée pour se remarier avec un autre marchand, Charles Joussin, le 30 août 1719.

Quelle qu'en soit la raison, chacun commence à se rendre compte que Bineau n'était, en définitive, pas si compétent. Qui trop embrasse ? En 1717, s'il est encore fermier de Sanzay, la seigneurie est apparemment restée dans le même état lamentable qu'en 1700. Bineau a redonné, en sous-traitance, son fermage à moitié à plusieurs exploitants, moyennant la charge de couper les haies et de relever les fossés, ce qu'ils se sont bien gardés de faire même s'ils en ont été payés sur quittance. Un mémoire de l'année 1719 dit que les vignes de Sanzay sont ruinées depuis plus de quinze ans et n'ont pas été « proignées » [260], les haies et les fossés n'ont pas été faits depuis très longtemps. Ainsi qu'il l'est déjà précisé dans l'ancien procès-verbal de 1700, les vignes sont reconnues en très mauvais état, « c'est une marque que M. Bineau, ou sa veuve, ne

---

260 Rajeunies, De *provigner*, faire des boutures de vigne. Faire des *proings* ou *proigner* signifie donc « remplacer les vieux ceps de vigne par de jeunes plants ». Les baux stipulaient généralement un certain nombre de « proings » à faire chaque année dans les rangs de vigne. Ex : *faire cinq-cents de proings qu'ils feront combler suivant l'usage du pays* (H1406).

les a point restablies parceque les prouins et augmentations paraistraient ». Mais on verra que les Bineau ne sont pas les seuls à endosser la responsabilité de la décadence de la seigneurie de Saint-Macaire [261].

En 1719, les biens de la famille Gencian, dont Sanzay, sont mis en vente. Le curé de Saint-Macaire, Louis Bourgeteau, publie, trois dimanches de suite à la grand-messe, le mémoire contenant l'état des biens à vendre mis à l'enchère 70 000 livres par M. de Gazeau de Longcôme. La première vente a lieu à Angers le 9 février 1719 [262].

Sanzay n'est adjugée que le 11 avril à Gibot de Moulin-Vieux pour 24 000 livres. Le couple Joullain, aussitôt engagé par Gibot comme successeur de la veuve Bineau, détient alors la jouissance du bail à ferme de Sanzay pendant trois ans. Puis, tandis que Gibot meurt en 1720, un arrêt du 10 décembre 1722 évince Mme de Moulin-Vieux de la terre de Saint-Macaire. Commence alors toute une série de règlements de comptes polis, empreints de courtoisie, entre Angélique de La Porte, veuve de Guy de Gencian, et Elisabeth Lebascle, veuve de Gibot, toute une suite de procès-verbaux qui tendent à rechercher, cependant, des moyens de rendre moins d'un côté et de tirer le maximum de l'autre [263]. Ces deux pieuses personnes sont, en effet, depuis la mort de leurs maris, entièrement dévouées aux bonnes œuvres, inaugurations de cloches, de chapelles, d'hôpital. Dans la liquidation des dossiers financiers, les seules frictions apparentes seront plus à porter à l'actif de la lutte des classes, entre une race de seigneurs qui souhaite faire triompher son droit et un clan de fermiers âpres au gain.

---

[261] E 2616 ADML.

[262] E 2618 ADML.

[263] E 2616 ADML.

Tout en ayant grassement profité du bail de Sanzay pour faire fortune, le couple Joullain a donc eu aussi sa part de responsabilité dans la faillite de la seigneurie. Pour preuve, la demoiselle Joullain s'est opposée, menaçante, lors d'un procès-verbal, à ce que les experts nommés sur les vignes déclarent ce qu'ils voulaient dire, à savoir qu'il y avait près de vingt ans que les vignes étaient en mauvais état. Car il est de notoriété publique que chaque fermier de Sanzay a l'habitude de négliger la partie des vignes qu'il exploite directement [264], étant donné qu'elles ont toujours été considérées plus comme charge que source de profit. Celles tenues au quart, par contre, rapportent bien.

En 1721, par exemple, Mademoiselle Joullain, sans le rapport des vignes, a triplé en gains le prix du bail de Sanzay [265], et ce, rien qu'avec le produit des céréales, à savoir : 40 tonnes de froment, 11 tonnes de méteil et 15 tonnes de seigle. Elle aurait même refusé 400 livres de la moisson de La Grande Préé et préféré qu'on fauche cette pièce pour en engranger le foin.

Une fantaisiste que cette demoiselle Joullain, une gaspilleuse, même. Non seulement elle n'a pas, non plus, fait faire le jardin de Sanzay, mais elle a osé y mettre les chevaux pendant plus de trois mois, ce que Mesdames de Moulin-Vieux et de Gencian ont pu vérifier, ainsi qu'un gentilhomme de leur compagnie. Pire ! Le jour d'un procès-verbal, les experts ont vu de leurs propres yeux les chevaux manger les arbres du jardin !

Et les bâtiments ? Ils sont dans un tel état de délabrement. Le pressoir, sans toit ni charpente, n'a pas servi depuis 25 ans. Les granges, les « chaufferies » [266], les logements, tout est

---

[264] Elles sont dites : *vignes à la main*.

[265] 800 livres x 3 = 2400 livres (E 2616 ADML).

[266] Sans doute le lieu où est placé l'alambic.

vétuste, tout a été longtemps laissé à l'abandon et ne peut aujourd'hui être réparé qu'à grands frais. Alors, puisque Guy de Gencian, déjà en 1711, reconnaissait qu'il n'avait pas fait faire de réparations, qui faut-il aujourd'hui désigner comme responsable ?

Pourtant tout est réglé en 1724. Une première partie de l'argent, soit 11700 livres, est rendue par Angélique de la Porte à Mme de Moulin-Vieux le 3 juillet 1723. Le solde, réglé probablement en 1724, tenant compte des déductions de rigueur et des dévaluations, ne sera que de 7976 livres, soit une retenue de 3324 livres par rapport à la mise de fonds initiale des Moulin-Vieux [267].

Angélique et Elisabeth continuent à vaquer à leurs occupations pieuses : Angélique est marraine de la grosse cloche du Puy le 28 octobre 1723. Elle met le feu au fourneau à 2 h. de l'après-midi sous la direction du fondeur, Michel Moine, de Saumur. À 7 h du soir, la cloche est coulée [268]. La dévôte récidivera pour une autre cloche, à Érigné, le 18 décembre 1758. Elle remet aux curés des objets pour les deux églises. À celle d'Érigné, en 1730, elle fournit une chapelle de vermeil doré en relief composée d'un calice avec le patène, d'un crucifix, de 2 chandeliers, de 2 burettes sans couvercle, d'un bassin et d'une clochette, le tout pesant ensemble 18 marcs 3 onces. À celle de Saint-Macaire, elle fait don de 4 chasubles complètes, d'une nappe d'autel et de la tenture du dais en damas cramoisi garni d'une frange d'argent et doublé de taffetas vert.

En 1724, Elisabeth investit, avec Toussaint Bruneau, marguillier du Puy, dans la construction d'un hôpital au Puy, la maison de la Providence, située à la Paleine. Le 30 avril 1727, en tant que supérieure des Dames de la Charité, elle pose la

---

[267] E 2616 ADML.

[268] RPP.

première pierre d'une chapelle qu'elle veut ajouter dans cette maison. Dix mois plus tard en effet, elle l'inaugure et la fait bénir [269]. Elle n'est pas en reste non plus pour les dons à l'église de Saint-Macaire puisqu'elle offre en 1731 un tableau et son encastillement sur l'autel Saint-Jean. En 1740, elle pose encore une première pierre, celle de l'autel Saint-Louis, dans l'église du Puy.

Dame de Moulin-Vieux, de Chavannes, de la Haye et de Bray, Angélique s'est, en quelque sorte, retirée du monde depuis plusieurs années et gère la maison de la Providence. Le 27 août 1740, elle s'éteint au Puy à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

---

269 RPP et RHPP. Il reste encore des pans entiers des bâtiments de cet ancien hôpital.

Gibot, dernier seigneur de Bray

René-Luc Gibot de Moulin-Vieux a les moyens. Non seulement il débourse facilement 24 000 livres pour l'achat de Sanzay, mais il possède déjà les seigneuries de Chavannes, de Bray ainsi que celle de La Haye qu'il habite.

En août 1718, les époux Gibot signent le bail à ferme de Bray [270] en faveur de François Ribreau Grandmaison et de Françoise d'Aubigny qui viennent de la Lande des Verchers. La terre et la maison sont allouées pour sept ans. François et Françoise habiteront la maison noble et seigneurie de Bray dans laquelle les propriétaires feront aménager une chambre haute et une antichambre pour ranger des meubles, et s'en servir en cas de passage. Il s'agissait alors vraisemblablement des bâtiments du XVI[e] aujourd'hui disparus, car la nouvelle maison du XVII[e] ne comporte aujourd'hui aucune trace de chambre haute.

Le bail est consenti pour la somme de 1100 livres annuelles. François sera tenu d'implanter 800 pieds nouveaux chaque année dans les vignes, de désherber partout les lieux vides, d'entretenir les fossés et les haies, d'aller chercher les matériaux de couverture fournis par Gibot et de prendre en charge les travaux de réfection des toits, de faire enfin une coupe par an dans les bois et les taillis.

Un certain nombre de rentes en argent ou en nature, particulièrement dévaluées, sont dûes par le fermier : Au

---

[270] Gibot a dû acquérir Bray en 1717 des héritiers Boussiron ou de la dame de Saint-Fulgent qui en est encore propriétaire en 1703 (E 198 ADML).

seigneur du Merlet il faut verser 5 sols, quatre septiers de froment et quatre septiers de seigle. Au seigneur du Bouchet, onze douzaines de boisseaux de seigle ainsi que 20 sols, 2 sols 6 deniers à la seigneurie de Saint-Macaire, 9 à 12 boisseaux de blé à Ferrières et neuf livres quelques sols à Saint-Médard de Thouars.

Le vin de Saint-Macaire aurait-il les mêmes vertus que celui du Puy ? On pourrait le croire puisque le bail prévoit que quatre busses[271] de vin « du crû dudit Bray » seront échangées par le fermier contre quatre busses de vin blanc des celliers de la Haye.

Dès 1725, le bail est adjugé par le fils de René-Luc Gibot, Pierre-René Gibot de La Perrinière [272], au même François Ribreau Grandmaison, puis vers 1735, alors que François meurt le 24 juin 1731 à l'âge de 60 ans et que Françoise décède le 26 octobre 1734, la jouissance en est léguée avec une parfaite continuité au fils du fermier, François Ribreau de Pontigny marié à Madeleine Lamoureux, qui garderont Bray pendant près de cinquante ans.

Fait surprenant, de 1718 à 1781, le prix du bail reste fixé à 1100 livres et, si les premiers contrats entre les deux fils ne sont que de cinq ans, il passent, avec le temps et la certitude d'une bonne gestion, à sept puis à neuf ans. Vieillesse de Ribreau oblige, le bail signé pour neuf années en 1772 sera donné comme dernière prolongation.

Le forgeron Louis Jarry travaille pour Ribreau. Comme il sait écrire, il fournit une facture pour divers travaux de l'année 1770. Le papier, épars au milieu de quelques fragments d'assises

---

[271] Tonneau de 220 litres équivalent d'une demi-pipe.

[272] Voir ce nom au DT.

[273], permet de se rendre compte que l'orthographe de l'artisan n'est pas si mauvaise :

« Mémoire de ce que je fourny a Monsieur pontigny de Bray

premiermant luÿ avoir fournÿ quatre piece de couptlerie
pour un moullin atamisser 2 livres
plus fournÿ quatre pettite barre de fair aussi pour le moullin 8 sols
plus fournÿ trois carterrons passante de cloux pour le moullin 6 sols 9 deniers
du 5 octobre 1770 fournÿ vingt sept livre et demÿ de fair
pour fairre des Ruelles pour le fair 5 livres 10 sols
pour la fassons de la fairure 2 livres 10 sols
pour une livre de caboche 3 sols
du 19 octobre fournÿ six livre et demÿ de fair pour fairre un collet de socq
pour fair 1 livre 6 sols
du 25 octobre un caraux 4 sols

Total 12 livres 9 sols 6 deniers ».

Ribreau essaye de refaire les comptes au bas du papier mais, visiblement, ne réussit pas réellement à aligner les sols et les deniers pour parvenir à un total cohérent.

Pourtant Ribreau doit savoir compter puisqu'il sait écrire.

[273] E 198 ADML.

Des métiers et des hommes

Le nouveau curé de Saint-Macaire, Jean Antoine Collin, semble attacher plus d'importance que ses prédécesseurs à la profession des hommes qu'il indique très volontiers sur le registre. Alors, dès 1736, on voit apparaître des corps de métiers dont il n'était jamais fait mention auparavant.

Dans l'échantillon des 47 travailleurs cités par Collin en 1740, les artisans représentent 14 % de la population active. Même s'ils n'ont pas trop de travail à ce titre, ils peuvent cependant aussi exercer plusieurs métiers en fonction de la conjoncture et ne vraiment se spécialiser que si la demande persiste et leur permet de vivre. Ils prennent alors un apprenti qui, souvent, comme cela se pratique encore de nos jours, lorgne sur la fille du patron en même temps que sur le fonds de commerce.

Les bricolages métallurgiques sont assurés, à cette époque, par, au moins, deux maréchaux-ferrants : René Gallais et Louis Jarry [274]. Les barriques, les busses ou les pipes sont fabriquées et réparées par deux tonneliers, André Lucazeau et Jean Rigault, les charpentes et la menuiserie sont assurées par Jean Repiqueau et Sébastien Rabouin. Quant aux travaux de maçonnerie, ils reviennent à Gilbert Trimouillet. Un sergier, René Vaslin, complète ce tableau non exhaustif de l'artisanat.

---

[274] Louis Jarry était devenu maréchal en épousant la fille de Jean Richard, lui-même maréchal. Son fils Louis et son petit-fils, François, futur premier maire, continueront la forge. Un maréchal-ferrant fut l'un des derniers artisans du village. En effet, une forge subsistait en 1970 à Chambernou.

Bien entendu, c'est l'agriculture qui emploie la grande majorité des hommes. Car les activités des femmes ne sont jamais comptabilisées et très rarement signalées, excepté lorsqu'elles sont domestiques, ce qui, osons l'avouer, représente enfin une vraie « profession ». Elles fournissent pourtant également un dur labeur aux champs, et pourraient tout aussi bien être considérées comme des journalières qui se louent saisonnièrement. Mais, tout simplement parce que ces femmes ne sont pas libres en permanence, leur contribution à l'activité professionnelle de la paroisse n'est pas mentionnée.

Il apparaît ainsi que, sur les 47 travailleurs cités par Collin en 1740, plus de 80 % des hommes consacrent leur activité principale aux travaux des champs, dont 47 %, soit la moitié de la population active, qualifiés de journaliers, offrent une main d'œuvre agricole non spécialisée. La catégorie supérieure des laboureurs forme cependant une proportion appréciable de 28 %.

Parmi les diverses autres professions non citées, l'on peut, sans se tromper, ajouter à coup sûr, à cette époque, un seigneur, Claude Defay, un notaire, Jean Girardeau, un vigneron-sacristain, Pierre Drouault et le curé Collin.

L'épidémie de grippe pulmonaire de 1740 [275] décime les effectifs, notamment ceux de la famille du maçon Gilbert Trimouillet. La maladie l'emporte le premier, le 24 mars 1740, à l'âge de soixante-ans, puis prend Marie, sa fille, le 30 avril. Le 2 mai, sa femme Madeleine et son fils René sont enterrés ensemble. Ce sera d'ailleurs une fin de semaine du premier mai et une future fête du travail particulièrement éprouvantes pour François Gallard, le fossoyeur, puisqu'en deux jours, six sépultures sont expédiées. Les mois de mars, avril et mai 1740

[275] Journal de Louvet.

lui resteront parfaitement en mémoire. Un trou à creuser tous les deux jours et demi pendant trois mois, ça compte dans une vie ! Que l'on appelle cela comme l'on veut, heureusement qu'il y a une justice, un bon Dieu, un juste retour des choses : du 10 juillet au 4 septembre, pendant presque deux mois, il ne touche ni au manche de la pioche ni à celui de la pelle et passe des grandes vacances exemplaires, telles qu'il n'en avait jamais vécues. Bien entendu, la mort procède par élimination directe : tous les mal-portants ont disparu. Ne subsistent que les bénéficiaires de santés de fer.

Collin, le curé, compte ses effectifs : « Depuis 1733 jusqu'à 1740, on a fait 34 mariages, 220 baptêmes et 223 sépultures » [276]. Il est donc particulièrement évident, une fois de plus, que la population de Saint-Macaire n'augmente pas d'elle-même. Mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'une tradition de migrations vient régulièrement renforcer, et ce, tout naturellement par le savant procédé des vases communicants, le déficit de peuplement dû aux épidémies.

Si la translation se fait principalement en provenance du sud-ouest vers Saint-Macaire, à partir notamment de Saint-Paul-du-Bois, de Vezins, mais aussi de Cholet et Bressuire, c'est qu'elle prend généralement origine en Vendée et dans les Mauges. Les migrateurs peuvent d'ailleurs stationner quelque temps, et même une génération, dans les grandes villes avant de se rapprocher par Nueil ou Passavant-sur-Layon en direction du Poitou, car, l'on s'en doute, Saint-Macaire n'est pas l'aboutissement de la transhumance. Une grande partie des noms de famille, tels que Rouleau, Maquineau, Barreau, Morineau, Panneau, Robreau, Repiqueau, Mestreau…, sont directement issus des Mauges.

---

[276] RPSM.

Mais le mouvement s'inscrit aussi dans un cercle de proximité. Plus précisément, en dix ans, de 1730 à 1740, pas moins de vingt-huit personnes originaires d'une même paroisse, Saint-Hilaire-de-Rillé [277], sont venues s'installer à Saint-Macaire, par mariage, par prise de bail ou par simple rapprochement familial.

Alors, les métiers se diversifient. En 1748, Marc Girault est tailleur d'habits, Bertrand Chandery, maître jardinier, s'occupe des jardins à la française de ces seigneurs. Le maréchal-ferrant Louis Jarry meurt à l'âge de quatre-vingts ans ; François Gallard, le fossoyeur est enterré en 1749. En 1751, un autre maréchal, Jean Rouleau, tient boutique à Saint-Macaire ainsi que trois maçons, François Dubray, Jean Barreau et Joseph Pichot.

En un demi-siècle donc, de 1732 à 1788, le paysage professionnel macairois évolue sensiblement et les trois secteurs d'activités se rééquilibrent au profit du secteur artisanal : le secteur secondaire progresse de 10 %, pendant que le secteur primaire (agriculture) perd environ 3, 5 % et que le secteur tertiaire (administration, services) tombe de 15 à 7, 5 %. Cependant, si la masse des hommes employés par le secteur agricole reste à peu près stable, on distingue nettement une spécialisation accrue des ouvriers agricoles [278]. En effet, la proportion des journaliers passe de 47 % en 1735 (soit presque la moitié, on l'a vu, de la population active) à 27, 77 % en 1788, devenant dorénavant 15 % de laboureurs ou de vignerons, et 5% d'artisans [279].

---

[277] RPSM. Paroisse ancienne près du Vaudelnay, aujourd'hui disparue. Voir DT.

[278] Il n'est pas prouvé que cette spécialisation soit vraiment effective. Elle peut ne se traduire que dans des termes dont le curé ou les fermiers usent plus volontiers à un moment donné.

[279] RPSM.

Des églises et des curés

C’est la grande époque des dons de dames patronnesses, des constructions de chapelles, des bénédictions de cloches, du calme, de la prospérité, sous le couvercle desquels, cependant, la marmite frémit.

La grande bigote Marie Arnault et le fidèle sacristain Thomas Thibault disparaissent en 1722. Le curé Bourgeteau, intrigant et mondain, meurt en 1725. Et cela ne tourne plus rond à l’église. Mestreau, puis Chastenet assurent un intérim curial sans lien très intime avec les personnalités macairoises. Il est révélateur que Claude Defay signe le 6 février 1731 sans être nommé, puis le 9 décembre de la même année en étant cité sans ses titres. Le registre est boudé par ceux qui savent signer. On dirait qu’il n’y a plus d’ambiance dans la paroisse. Les mondanités se déplacent vers le Puy, plus porteur.

Puis, l’arrivée, en 1732, de Collin à la cure, où il va rester vingt-trois ans, relance singulièrement l’action spirituelle et les cérémonials. Dès janvier 1734, Collin organise dans la paroisse une mission menée par deux prêtres missionnaires apostoliques, Mulot et Vatel, accompagnés du catéchiste Mathurin Rangeard et du frère Augustin, sans doute adeptes et disciples de Grignion de Montfort. Et comme pour l’encourager, les dons, les fondations de messes affluent aussitôt. « En la présente année 1740, écrit Collin, j’ai fay faire des fonts baptismaux et un confessionnal ny en ayant que de très indécents ».

Il reprend un contact de bon voisinage avec les religieux des deux jumelles malgré un incident qui aurait pu les brouiller

définitivement. En effet, la mère du prieur Jean Baptiste Vauclain étant décédée à Brignon, les religieux s'entendent pour demander à Collin de faire la sépulture dans l'église abbatiale le 3 novembre 1741. Mais l'un d'entre eux, André Cheynel, rappelle que le curé n'a que la possibilité d'enlever le corps, de le conduire dans sa propre église pour l'office et de le retourner au lieu de la sépulture. Ce que voyant, Collin dit la messe mais laisse le soin de la levée du corps au prieur de Ferrières qui aurait fait l'enterrement si Cheynel ne s'était encore une fois interposé. C'est donc, finalement, et pour couper court à toute polémique, le fils de la défunte, lui-même, qui termine la cérémonie par l'inhumation dans l'église de Brignon.

Une année plus tard, en échange de bons procédés, le chantre de Ferrières Guy Gurie vient rendre à Collin, dont la sœur est morte à la cure, le service de faire à sa place la sépulture à l'église et au cimetière de Saint-Macaire. Par ailleurs, puisque la bulle de Benoît XIV demande une procession générale et solennelle à faire le lendemain de Noël 1745, on se met tous d'accord pour aller célébrer cela à Brignon, comme c'est d'ailleurs l'usage. Mais, au matin, les chemins se révèlent une fois de plus impraticables et, même si le cortège est attendu là-bas à l'abbaye, curé et ouailles se contentent de faire le tour du cimetière près de l'église.

Savamment entretenu par Collin qui sait orchestrer, pour en tirer le meilleur parti, la moindre occasion de manifestation visible de foi, le sentiment religieux reprend vigueur dans la paroisse. Le curé, par exemple, profite du don d'une croix fabriquée par l'un des paroissiens, Joseph Girardeau, pour mobiliser les habitants et manigancer une cérémonie officielle. L'objet, solennellement érigé et béni le 8 mai 1746 au village du Bouchet, sert à nouveau de prétexte à une procession en groupe et à une bénédiction préalable de tous les ornements sacerdotaux et outils de culte.

Puis, le cimetière de l'église est « pollué »[280] en août 1746. Vandalisme ? Fornication ? Beuveries ? Invention de prêtre manipulateur ? Quoi qu'il en soit, le saint enclos est inutilisable et nécessite donc, afin d'écarter un démon qui devient par trop entreprenant, toute une liturgie adaptée, une conjuration en règle par formules magiques spéciales dont on demande à l'Évêché de Poitiers le processus officiel inscrit au pontifical romain. Ce n'est que le 2 octobre, après six sépultures effectuées sous la galerie dans l'entrée de l'église, que l'on obtient les formules sacrées et que l'on procède à la réconciliation du cimetière, avant la grand-messe.

La marquise de Gencian, Angélique de La Porte, est aux anges. Elle applaudit aux initiatives de ce petit curé Collin qui fait bien les choses. En 1745, elle offre un grand voile pour tenir l'ostensoir du Saint-Sacrement lorsqu'on le porte. En 1746, toujours très soucieuse d'éviter les contacts directs des objets de culte avec les mains du curé ou avec la pierre d'autel, elle envoie d'Angers un corporal pour poser l'hostie et le calice, deux purificatoires, une aube de coton blanc et une garniture d'étole à dentelle.

Friand de cérémonies, Collin inaugure et bénit, en présence des habitants, une croix hosannière dans le cimetière le 11 juin 1752.

L'ère Collin aura redonné meilleure consistance à la vie religieuse de Saint-Macaire. Les 23 années qu'il consacre à la relance de la ferveur catholique dans la paroisse, au sortir d'une période morose, sont d'autant plus profitables qu'elles sont suivies d'un autre passage à vide. En effet, son successeur, Péan, ne reste que trois ans au cours desquels il bénira une cloche nommée Marie-Angélique, fondue par Rigueur le 28 septembre

280 Déconsacré.

1755. Angélique sera marraine d'une seconde cloche à Érigné le 18 décembre 1758.

Puis viennent de fréquents changements de desservants en 1758. Péan signe en janvier et février. Lambert de Gourville le remplace en mars-avril, Péan revient en mai-juin, Lambert en août, Péan en octobre, Lambert en décembre. En janvier 1759, Péan signe prêtre chanoine. Enfin, après une dernière desserte par Lambert, Drouin s'installe le 22 juin 1759 pour ne demeurer que huit ans. Et encore ne remplit-il que peu sérieusement son sacerdoce. Vieillesse, maladie ? Dès 1761, son écriture devient illisible et, à partir de 1764, il laisse souvent écrire quelqu'un d'autre sur le registre. Pourtant, le dimanche 16 mai 1760, octave de l'Ascension, dans l'après-midi, il semble se dépenser sans compter pour célébrer à la fois les vêpres et faire une sépulture dont les témoins sont les paroissiens assemblés à l'office. Le corps d'un enfant de trois mois lui est en effet amené pendant les vêpres et, sans désemparer, il l'enterre dans le cimetière en présence des parents et des paroissiens qui sont à l'église.

En 1764, Drouin baptise deux enfants trouvés. « Ont été baptisés sous conditions, dit-il, deux garçons nés depuis quatre ou cinq jours trouvés exposés au village de Chambernou ainsi qu'il a été constaté par le procès-verbal de messieurs les officiers de la baronnie de Montreuil en date de ce jour. L'un desdits enfants qui nous a paru le plus fort et pouvoir de quelques heures avoir précédé l'autre en les réputant jumeaux comme il est porté par ledit procès-verbal a été nommé Alexandre. Le parrain a été Louis Guillon et la marraine Marie Trouillard [281]. L'autre garçon auquel il a été présentement remarqué que la main paraît courbée ce qui pourra servir de marque a été nommé César. Le parrain a été Jean Neau et la marraine Andrée Nepvouët. Le baptême a été conferré auxdits

[281] Et il y a fort à parier qu'ils deviennent aussi parents adoptifs.

enfants en présence desdits sieurs oficiers qui ont signé avec nous ». [282].

Il n'est pas rare à cette époque que soient abandonnés des nouveaux-nés illégitimes, fruits d'amours illicites ou de viols, voire légitimes, mais qu'une pauvreté inouïe interdit de garder.

Le 6 août 1765, Louis Defay, sieur de Maison-neuve, rédige lui-même l'acte de baptême de sa fille Françoise à la place de Drouin. En 1766, Béchet d'Arzilly et Jérôme Codet, religieux de Brignon, remplacent souvent le curé défaillant.

Avec Pierre René Pauloin, qui reprend la cure le 26 novembre 1767, la stabilité curiale reviendra pendant dix-sept ans avant les agitations qui déferleront sur le pays.

---

[282] André Bendjebbar, dans *La vie quotidienne en Anjou au XVIII*e *siècle*, signale, à partir de 1765, une brutale augmentation du nombre d'enfants trouvés.

En attendant la Révolution

Le curé Pauloin vaque aux occupations sacerdotales. Le 4 juillet 1773, l'évêque de Poitiers, Mgr Baupoil de Saint-Aulaire, vient donner au Puy la confirmation à toute la région. « C'était un dimanche, raconte Pauloin. Il s'y trouva les paroisses de Genneton et de Lecé qui vinrent ici nous prendre et nous fûmes ensemble en procession. Ceux de Passavant et de Nueil étaient à la Croix de La Raye quand nous passâmes, sans prêtres. Concourson et les deux Verchers vinrent ensemble. Ceux de Bouillé, de la Lande et de la Chapelle vinrent séparément. Il s'y trouva encore le curé de Brossay avec ses paroissiens. De là, M. l'évêque fut le même jour coucher à Montreuil après nous avoir fait dîner à sa table à 6 h du soir vu son grand embarras ».

Mélangée à la « hoberie » de campagne, une certaine nouvelle forme de « bourgeoisie rurale », composée de marchands-fermiers qui ont fait fortune, d'artisans dont les affaires marchent bien, voire de laboureurs qui se sont hissés dans la hiérarchie sociale, commence à émerger des tribulations de la vie macairoise. Cette nouvelle gent, cette nomenklatura influente jouera un rôle déterminant dans les événements locaux qui marquent la fin du siècle.

En attendant, la vie ne s'anime guère plus à Saint-Macaire, même si les accidents se succèdent. Le 26 août 1751, un jeune ouvrier-maçon de quinze ans, originaire du Bourbonnais, François Cunault, tombe et se fracture le crâne en travaillant à la ferme de la Bâtardière, chez Jeanneteau. Le 18 octobre de la même année, le charpentier Sébastien Rabouin est trouvé mort sur le chemin de Chambernou. Puis, une nouvelle fois chez Jeanneteau, le 28 novembre 1753, on retrouve Étienne Rigault

sans vie dans le foin du grenier [283]. En 1771, l'été est suffocant. Le 20 août, Esprit-Jean Doc, journalier de la Baffrie, meurt subitement pendant les moissons qu'il fait à Bouillé et est enterré dans cette paroisse. Trois jours plus tard, Jean Devault, laboureur du Bouchet, parti voiturer des marchandises à Saint-Martin-de-Sanzay, tombe raide mort [284].

En l'absence de seigneur, la seigneurie de Saint-Macaire a perdu ses prérogatives. La maison de Sanzay, livrée aux fermiers, n'a pas été habitée par les Gencian, famille titulaire, depuis la disparition de Claude Nau en 1716. Il faut dire que, peu luxueuse, elle ne représente pas un bâtiment digne d'une seigneurie de village. C'est cependant une vieille habitude des seigneurs de ne point occuper leur manoir de rase campagne et de demeurer dans les villes.

Ainsi que les Bussy au XVIe, la famille Defay à Maison-Neuve, et à travers elle la maison des Fontaines, peut tout aussi bien faire office de représentation seigneuriale. Il est difficile de l'affirmer pour Claude Defay, mais son fils Louis se comportera un peu comme un « chargé d'affaires » politico-religieux de cette période trouble. Pourtant, Angélique de La Porte n'abandonnera pas tout à fait la paroisse, n'omettant jamais, jusqu'à sa mort en 1763, de faire des dons à l'église depuis Angers.

Le seigneur suivant, Simon Joseph Doublard du Vigneau, dont la famille est devenue propriétaire de Sanzay par succession [285], ne se manifestera qu'en 1788, puis émigrera. Ce sera alors Louis Grignon, son fermier, qui le représentera. Né à

---

283 La cause de ces deux morts subites n'est pas précisée. Le terme coma éthylique n'existait pas encore…

284 Il fallait certainement boire plus que d'habitude pendant ces fortes chaleurs.

285 Voir DB.

Louerre le 15 août 1748, ce dernier sert aux Gardes Françaises puis à l'Infanterie Royale où il parvient au grade de sergent en 1776. Ensuite, il se retire au Perdriau, près du Puy et prend à bail la ferme de Sanzay.

Pendant ce temps, à Maison-Neuve, Louis Defay, qui vient de se remarier avec Céleste Blondé moins d'un an après le décès de sa première femme, a décidé, cette fois, de ne pas lésiner sur la procréation. À une époque où la limitation des naissances est savamment pratiquée dans les familles pauvres, le seigneur peut se permettre de mettre à profit la fécondité exceptionnelle de cette deuxième épouse. Neuf mois presque jour pour jour après leur mariage [286], le 28 oct 1756, nait la petite Céleste-Madeleine-Eléonore. Onze mois plus tard, c'est le tour de Marthe-Louise. Au bout de treize mois, Joseph-Louis-Frédéric voit le jour mais ne sera baptisé que le 12 septembre 1759, soit avec dix mois de retard, en raison du manque de disponibilité de personnages importants, dont le parrain Joseph Foulon, qui vient juste d'être nommé intendant de la Guerre et de la Marine. Puis, les deux géniteurs marquent le pas et espacent, de deux années chacune, les trois naissances suivantes : Modeste-Hyacinte-Nicole, Louis et Marie-Jeanne. Ils mettent trois ans pour concevoir Auguste-Sidonie, deux ans pour Suzanne-Madeleine et, enfin, se donnent cinq ans pour mitonner la petite dernière, Agathe-Lucie.

La portée est vigoureuse, puisque neuf des dix enfants dépasseront l'âge de seize ans, au moins [287]. Leurs parrains et marraines sont de haut-lignage : Joseph-François Foulon, Marie-Anne Desme du Petit-Thouars, le chanoine Louis-René Defay, Cuissard des Fontaines… Les alliances aussi sont de

---

[286] 20 janvier 1756 (RPSM).

[287] En 1790, les neuf vivent encore, l'aînée ayant 33 ans et la plus jeune 16 ans (RPSM). Joseph-Louis-Frédéric sera guillotiné en 94 (voir DB).

qualité : Jean François Sourdeau, chevalier sieur de Beauregard, ancien conseiller maitre ordinaire des comptes de Bretagne épouse Marthe-Louise en 1784.

Non loin de là, Pierre Roger et Marie Quétineau sont installés à La Planche. Lui, fils de marchand, est originaire de Saint-Hilaire-de-Rillé. Elle, fille de marchand-fermier, est issue d'un croisement le Puy-Saint-Macaire. Cousins au quatrième degré, ils ont obtenu une dispense d'affinité de l'évêque de Poitiers.

Tous deux savent lire et écrire, et donc signer, lors de leur mariage célébré le 6 octobre 1776 par le chantre-chanoine du Puy, Joseph Roger. Un deuxième oncle de Pierre, François Roger, chanoine aussi, sous-doyen du chapitre du Puy, assiste à la bénédiction nuptiale. Marie Quétineau, veuve depuis un an du marchand Joseph Pasquier qui lui a laissé la maison de la Planche, est certainement un beau parti.

François Jarry, forgeron et maréchal-ferrant, sait lui aussi lire et écrire. Il s'est installé à l'Humeau de Bray où il a pris la place de son père mort en 1771.

Les villages de Chambernou et des Bouchettes, principalement, renferment aussi déjà les ferments de futures personnalités qui émergeront du commun de la population. À Chambernou, les laboureurs Charles Gourin et Étienne-Louis Boutet, le marchand Pierre Boudier, aux Bouchettes le laboureur Jean Coquin, le marchand Louis Abraham et le maçon Jean Alleaume, le meunier de Grenouillon, Jean Fillon, et le fermier de la Grange de Brignon, Hilaire Beaumont, formeront un maigre vivier nécessaire à la constitution d'un corps de petits notables quelque peu instruits.

Enfin Louis Guillon, cultivateur à Brignon, et Joseph Rabouand, laboureur de la Guéritière, ne savent pas signer. Cela

n'empêche nullement Louis Guillon de compter fleurette à Marie Pin et de demander sa main. Mais à qui la demander ? Le père de Marie, André, est en effet absent du pays depuis plus de vingt ans. Selon la coutume, il est réputé mort mais il pourrait, sait-on jamais, revenir et critiquer ce mariage fait sans son consentement. Les futurs sont donc obligés de faire une demande à l'évêque. Le notaire royal de Thouars constate qu'André Pin est absent depuis plus de vingt ans et qu'il n'a plus donné signe de vie depuis dix-neuf ans. Alors l'évêque accorde son autorisation et l'on peut procéder au mariage le 17 janvier 1774.

Le curé Pierre René Pauloin, cinquante-deux ans, semble de plus en plus fatigué. Fin septembre 1782, c'est Louis Texier, curé du Puy, qui vient le suppléer. La sépulture de Pauloin a lieu le 12 novembre 1784. Il est remplacé par Lière, peu instruit et peu lisible. Dès lors, les acteurs sont en place. Ne reste qu'à donner le coup d'envoi de la grande épopée de 1789.

Un bilan négatif

Les premières traces de délibérations de la future assemblée municipale ne remontent qu'au 4 mars 1788. Pourtant, dès le printemps 1787, une réunion s'est tenue à Saint-Macaire afin de répondre aux questions adressées par l'assemblée de l'Élection de Thouars qui effectuera sa première session en août 1787. Pour faire ce premier point paroissial sur les problèmes communs, quel meilleur endroit que l'église pour réunir les macairois, quel meilleur secrétaire de séance que le curé Lière et quel meilleur papier brouillon que les feuillets du registre paroissial ? En effet, Lière utilise le registre de 1780-1790, où il reste de nombreuses pages vides, pour préparer le texte qui sera communiqué à Thouars. Dans de nombreuses paroisses de France, le clergé local, proche du peuple, a ainsi eu une part importante dans le lancement du processus irréversible qui intervient dans le pays.

L'assemblée fut-elle nombreuse ? On peut penser que les idées nouvelles sont parvenues aux oreilles des pauvres journaliers et que, les espoirs de changement étant fondés, ils sont venus voir ce qui pourrait se dire à l'église. Il n'est pas certain par contre que toutes leurs revendications aient été exprimées aisément – tradition servile oblige, et il est plus probable que ce furent les plus instruits et les mieux renseignés, les plus aisés donc, qui établirent les principaux points du mémoire reproduit par Lière :

« dans la paroisse de Saint-Macaire [288] il n'y a n'y ne peut y avoir de commerce. chaque habitation est presque isolée. les particuliers portent la danrée de premiere necessité au ménage de doué et les autres ils les vendent assez ordinairement les dimanches au puits notre dame.

nous ne connoissons dans notre paroisse ainsi que dans les environs aucune manufacture en laine. cependant nous y avons deux fourneaux à cheau et à tuile.

nos terres ne produisent absolument partout que bled et vin. le bled y reussit assez ordinairement les vignes y sont plus sujettes à la gelée et à plusieurs autres vimeres [289] que dans les autres paroisses. le vin n'est pas d'une grande ressource pour nos habitants. quoique d'une assez bonne qualité. on ne le vend que difficillement. les marchans n'ausant approcher des lieux accause des mauvais chemins.

on y laboure comme avant avec des charues à ruelles. nous n'y connoissons pas de terrin en friche si ce n'est quelques boissellées dans les environs de la forêt de brignon que les particuliers ont été obligés d. abandonner ne pouvant leurs faire rien produire. rien n'encourageroit tant les malheureux que l'espoir d. être moins écrasé de subsides. on observe que le tarif ne peut que gener le commerce.

on ne peut y faire aucunes elèves de quelque peu que ce soit. le cultivateur est obligé d'aller chercher dans les foires du poitou le betail qui lui est necessaire pour labourer ses terres. il

---

[288] L'orthographe du curé, assez correcte, et la ponctuation sont ici scrupuleusement respectées.

[289] Vimère : Terme du Service des Eaux et Forêts s'appliquant : 1) aux dégâts causés dans le bois par un ouragan. 2) aux cataclysmes naturels (Vocabulaire de Géographie Agraire. Paul Fénelon – Faculté des Lettres et Sc Humaines de Tours. 1970).

perd ordinairement un ou deux ans de travail le quart sur ce betail pour le revendre. le sol etant aquatique le mouton n'y reussit presque pas. aussi compte on dans la paroisse tout au (plus) dix à douze têtes de brebis dont la laine est peu estimée [290]. les sœuls pres artificiels que nos habitants connoissent sont les luzernes qui ne durent que tres peu de temps. encor choisissent-ils le terrein pour les semer. quelques uns ont essayez de faire des st foins ils n'ont pu reussir. ils seroient cependant d'une grande utilité. la plus part des cultivateurs sont obliges d'aller chercher a une où deux lieux de leur domicile. de quoi nourir leurs animaux. ce qui encherit considerablement les…

la sœule ressource de notre paroisse ainssi des paroisses voissines pour le bois tant de charpente que de fœu est la forêt de brignon dont j'ai parlé. cette forêt assez mal plantée en bien des androits qui peut comprendre quinze coupes elle seule fournit noueil soub passavant les verches. la paroisse du vaudellenay. du puits notre dame. de boullié-lorêts. le sœul moyen de remedier à la disette du bois qui devient plus grande de jour en jour seroit de rendre le pouvoir de devaster moins facile à obtenir en examinant de plus prest les (demandes) de ceux qui les sollicitent et la conduite qu'ils tiennent lorsqu'ils les ont obtenus. de forcer les particuliers possesseurs de terres qui ne sont propres qu'a cela a les planter. de faire veiller scrupuleusement ceux qui abattent les taillis et de les contraindre a ne tailler pour balliveaux que des arbres qui promettent venir car souvent pour se conformer à l'ordonance on n'en que l'on espere être obligé d. abattre à la coupe suivante.

on ne connoit en notre paroisse aucunes antiquites qui meritent d'être raportées aucuns faits memorables. le seigneur

---

[290] Le curé de La Chapelle de Doué dit la même chose en 1788 : « Les bêtes à laine sont d'une espèce médiocre produisant trois quarterons (475 g/trois-quarts de livre) de laine par toison. Il ne se fait aucun élève de bestiaux n'ayant pas de communs. »

recommandé aux prones est d'anjou, d'une famille assez nouvelle. ce qui peut l'illustrer est une charge à la chambre des comptes de bretaigne. nous plaidons en premiere instance au siege de la baronie de montreuil bellay. nous n'avons aucun hopital. cependant si les rentes fondees pour le soulagement des pauvres n'avoient pas été portées en d'autres endroits [291]. l'on aurait pu y en etablir un qui seroit d'une grande utilité pour les malheureux qui languissent faute d'un secours qu'on leurs a enlevé.

l'abaye de brignon est situee en notre paroisse elle fut fondée par… elle etoit composée d'un abé commendatoire et de cinq religieux soub l'ancienne observance de Saint-benoit. sa mansse convantuelle a été reunie depuis peu les deux tiers au grand seminaire de poitiers et l'autre tiers à l'hopital de montreuil bellay… le total de son revenu peut se monter à six [292] mille livres.

le caractère de notre peuple n'est pas absolument revêche avec un peu de fermette et de prudence on peut le contenir. aimant le travail il se contente lorsque les recoltes repondent aux soins qu'ils donne à l'agriculture. dans ce temps-la nous ne voyons presque pas de mondiants mais lorsque les recoltes manquent où que quelques infirmittés arettent leurs bras sa misère est plus grande que dans bien d'autres androits. ne se determinant qu'avec peine à mondier le morceau de pin qui lui monque.

la population est a peu près la même depuis plusieurs années…

---

[291] Lière fait ici allusion à la Providence fondée au Puy en 1724 par M[me] de Moulin-Vieux, dame de Bray.

[292] Lière avait d'abord écrit cinq mille. Thibeaudeau dit qu'en 1787, il ne dépasse pas 2000 livres.

nous ne connoissons point chez nous de non catolique [293] ».

Le président de la première assemblée de l'élection de Thouars, qui siège en août 1787, est le marquis de Mauroy. Paterne, curé du Vaudelnay, Demège, doyen de Thouars, Dillon, curé du Vieux-Pouzauges et Laborde, curé de Breuil, représentent le clergé.

Pour la noblesse, les délégués sont le Marquis de Grignon [294], M. Daviau de Piolant, M. de Gibot père, sieur de Saint-Mesmin.

Redon de Baupreau, maire de Thouars, Deschamps, maire de Bressuire, Chauvin, sénéchal d'Argenton-le-Château, Féron, propriétaire à Pugny, Villeneau, lieutenant-général du siège de Thouars, M. Berthelot, propriétaire à Cirière, Aubert de Macon et Rossignol, notaire à Bouillé, complètent, pour le Tiers-État, cette première assemblée.

Deux procureurs syndics y sont adjoints, Dom Raymond, bénédictin à Saint-Jouin et Joussault, avocat à Thouars. Le secrétaire greffier est un notaire nommé Baillargeau. Enfin, les membres de la commission intermédiaire seront Mauroy,

---

[293] RPSM. Cette ébauche de texte n'est certainement pas complète. Célestin Port en donne une version très personnelle (Inventaire des archives de M. -ET-L., Supplément à la série E). Le curé Ollivier (voir DB) reprend ce même original à quelques mots près (NDCR, annexe XVIII).

[294] En lequel nous avons longtemps balancé à reconnaître notre triste célébrité macairoise, l'adjudant Louis Grignon ! Il aurait pu usurper ce titre, étant représentant du seigneur. On verra qu'il sera capable de crimes bien plus crapuleux.


Paterne, Daviau de Piolant, Redon de Baupreau et Villeneau [295].

[295] Thibeaudeau, Hist. du Poitou (continuation par H. de Sainte-Hermine)

Balbutiements municipaux

Saint-Macaire est par tradition en Poitou. Il ne vient pas à l'idée des Macairois qu'ils pourraient être rattachés à l'Anjou.

Les responsables ne répondent donc qu'aux ordres, aux questions qui viennent de Thouars. Les habitudes, les façons d'être, de se déplacer, de se réunir, les termes, rien ne peut changer du jour au lendemain. Et il est symptomatique de voir que la première assemblée municipale est appelée « assemblée de la paroisse ».

Elle se tient le mardi 4 mars 1788 chez le sieur Roger [296] à la Planche. Son premier acte est d'entériner une simple liste de membres de cette première municipalité, établie très certainement à partir des propositions des habitants : Pierre Roger, bourgeois, en qualité de président ou premier membre, Louis Defay, seigneur, deuxième membre, Hilaire Beaumont, fermier, troisième membre, Nicolas Pouponnet, Charles Gourin et Joseph Rabouand, tous trois laboureurs, quatrième, cinquième et sixième membres. Chacun d'entre eux accepte cet ordre mûrement réfléchi. Le premier greffier de cette assemblée est le curé Lière. Mais il n'a pas été élu et l'assemblée procède aussitôt à son deuxième acte. Elle nomme François Jarry secrétaire-greffier [297]. Lière restera cependant comme observateur à toutes les assemblées qui suivent.

---

[296] Actuelle maison Chouipe-Lafage. Elle garde encore, dans le pays, l'appellation « Maison Roger ».

[297] Voir tous ces noms au DB.

La deuxième assemblée n'a lieu qu'un mois plus tard, le vendredi 4 avril. Elle est destinée à la lecture d'une lettre de Thouars qui stipule de nouvelles procédures du versement des gratifications pour la destruction des loups. Les tarifs restent d'ailleurs inchangés : 10 livres pour chaque loup et louve, et 2 livres 10 sols pour chaque louveteau [298].

La lettre recommande encore de nommer un syndic de paroisse, qui sera obligatoirement « gentilhomme ou personne qualifiée », chargé de certaines tâches qui seront ratifiées par l'assemblée municipale.

Pierre Roger est nommé syndic de la paroisse en avril 1788. La troisième assemblée se réunit un dimanche, le Ier juin 1788, à l'issue de la messe paroissiale, toujours chez Roger, ce dont elle prendra désormais l'habitude. Elle examine la procuration que Simon Doublard du Vigneau, recommandé aux prônes de la paroisse comme ancien seigneur de Saint-Macaire, a établie en faveur de Louis Grignon, son fermier, afin de lui donner pouvoir de le représenter dans les assemblées municipales.

Le représentant du seigneur et le curé siègent donc, sans voix, à l'assemblée municipale. Une autre lettre invite Saint-Macaire à faire de toute urgence un état des ponts et chemins sur la paroisse. À l'occasion de cette troisième assemblée, Louis Defay passe premier membre sans être remplacé, mais Lière est là qui peut servir de membre suppléant. On n'est pas très au fait de toutes ces questions constitutionnelles et on ne s'en embarrasse pas tant qu'il n'y a aucun conflit. Pour preuve, le 25 septembre 1788, on note dans le texte des délibérations : « le sixième membre est Messire Lière curé de Saint-Macaire Messire Louis Grignon fondé de procuration du seigneur ».

---

298 L'orthographe du greffier est ici intéressante : loupsvetteaux (RDC).

Les lettres qui arrivent de Thouars sont ordinairement lues par Roger. Elles sont toujours « attachées » au registre « pour servir en cas de besoin », et ce avec une épingle. Lorsqu'une réponse rapide est demandée, l'on s'accorde généralement une réflexion d'une semaine, ou plus. En témoigne cette recommandation du 17 août 1788 : « Il a été décidé que chacun des membres de notre assemblée s'occuperait en son particulier des objets sur lesquels nous avons à répondre et aux prochaines assemblées il fera les réflexions qu'il aura pu faire ».

Au moins au début, un laps de temps de trois semaines est régulièrement nécessaire pour recevoir le courrier qui vient de Thouars, de trois mois pour celui qui est acheminé de Paris. Point n'est donc besoin de se presser à répondre. Plus tard, le délai de transmission depuis Paris sera raccourci à un mois.

Par exemple, sur une lettre arrivée le 17 août 1788, on ne délibère vraiment à Saint-Macaire que le 3 mai 1789. Il s'agit de voir si des privés de la commune peuvent mettre des fonds dans des travaux de charité que l'assemblée municipale envisage. Le district pense notamment à la réalisation d'un hôpital. Une aide supplémentaire des deux-tiers serait alors allouée par les pouvoirs publics.

Si, d'emblée, on se méfie et si une requête est immédiatement envoyée au bureau du département intermédiaire de Thouars pour obtenir quelque soulagement à la misère et à l'infortune de la paroisse, on se donne du temps pour analyser les possibilités. La réponse du 3 mai 1789 est parfaitement dans la logique terrienne des responsables qui ont flairé la manne que peuvent rapporter de telles propositions : Grignon et Roger proposent 25 livres chacun pour réparer le chemin impraticable de l'intérieur du bourg qu'ils empruntent quotidiennement. Louis Defay, de son côté, accorde 50 livres pour continuer les travaux d'un autre chemin qui mène du Puy à la forêt de Brignon, surtout le long du pré de la Malcasse qui lui

appartient. Ces offres ne sont, bien sûr, valables que dans le cas où les pouvoirs publics fourniront deux-tiers en sus.

Ce qui apparaît prioritaire, c'est la nomination d'adjoints, celle des collecteurs de taille, ou encore la confection des rôles de la taille et, d'une manière générale, tout ce qui regarde cet ancêtre du porte-monnaie qu'est le bas de laine.

La bonne habitude de l'assemblée ordinaire et hebdomadaire du dimanche chez Roger s'avère pratique. En effet, tout le monde sort à la même heure de la grand-messe et après avoir fait les annonces d'usage à la fin de l'office et discuté sur le parvis de l'église, rien n'est plus aisé que de se diriger tranquillement vers La Planche à quelques centaines de mètres et de débattre des questions autour d'une chopine. Le regroupement des membres en est ainsi grandement facilité. Car il semble que l'on n'ait pas trop de temps à consacrer aux affaires politiques avec les travaux des champs. Les assemblées extraordinaires, sur semaine, souffrent d'un manque évident de ponctualité.

De fait, le jeudi 25 septembre 1788, jour de l'élection des trois premiers adjoints, Jean Baudoin, Pierre Herpin et Louis Guillon, le rendez-vous était prévu à 10 h. chez Roger. « Après avoir attendu une heure d'icelle fixée », la réunion ne commence qu'à 11 h. Ce retard est bien consigné sur le registre. Les trois nouveaux adjoints sont malheureusement illettrés. En effet, sur les neuf officiels, quatre ne savent signer, les trois adjoints et le sixième membre. Ils seront bientôt remplacés [299].

De ce qui s'est dit lors des assemblées suivantes – on peut penser qu'il y en a une chaque dimanche – rien n'est plus enregistré sur le RDC jusqu'au premier février 1789. Le registre

---

[299] Le 10 décembre 1789, sur les 9, seuls 2 ne savent signer (RDC).

paroissial continue cependant à être utilisé par Lière et y figurent encore les baptêmes, mariages et sépultures.

Le mois le plus fou

Deux dimanches de suite, les Ier février et Ier mars 1789, les municipaux ne se rendent pas à La Planche. On reste à la porte de l'église. Il s'agit d'annoncer officiellement les noms des collecteurs de taille pour 89 et 90, choisis parmi les plus anciens mariés dans les colonnes dressées à cet effet. Puis le syndic, les membres et les adjoints remettent le rôle de l'imposition de 89 à Jean Piau et à André Trimouillin pour exécution. On en profite pour déjà prévoir que Jean Coquin et Mathurin Nepvoit en seront chargés en 90.

Le premier mars, il faut simplement choisir à main levée les députés chargés de représenter le cahier de plaintes et de doléances qui sont formulées par les membres municipaux et les particuliers. Les habitants semblent se défiler et rentrent chez eux. « Les voix ont été portées par plusieurs habitants sur les sieurs Nicolas et Grignon, en présence de Charles Devaux, Mathurin Nevouet, René Pocquereau, Urbain Hubelot, Louis Daviau, Louis Gautier et autres comparants qui ont signé avec nous ». Le total des votants n'a pas dû dépasser vingt personnes, y compris les dix officiels.

Trois nouveaux adjoints sont nommés à l'unanimité, le dimanche 29 novembre 1789, par l'assemblée municipale réunie dans le lieu accoutumé et ce, selon un ordre adressé au syndic et aux membres de la municipalité qui portait injonction de nommer les adjoints selon la forme ordinaire en date du 24 novembre, ordre signé Dom Raymond et Louis Jaunneau, procureurs syndics du bureau intermédiaire de Thouars. Jean Rigault l'ainé, vigneron, est premier adjoint, Louis Guillon le jeune, second, et René Mestreau laboureur, troisième adjoint.

Les réunions ont toujours lieu à la Planche, chez Roger. Lière et Grignon y assistent encore en 1789. On enregistre les lettres patentes, les décrets de l'assemblée nationale et on les attache au registre avec l'épingle, comme pour un surfilage. L'un des textes dit, en substance, qu'il ne sera permis à aucun agent de l'administration ni à ceux qui exercent quelque fonction publique de recevoir quoi que ce soit à « titre d'étrenne, gratification, vin de ville [300], ou sous quelque autre dénomination ». Une lettre patente, lue le dimanche 24 janvier 1790, concerne les délits dans les forêts et les bois. L'assemblée décide de la mettre à exécution au premier délit qu'elle découvrira.

Enfin, les premières grandes journées politiques de février 90 arrivent et, le dimanche 7, toute la commune est préalablement convoquée et assemblée dans l'église paroissiale afin de procéder à l'élection du maire, du procureur de la commune, des membres du corps municipal et des notables, conformément au décret de l'assemblée nationale.

Il faut que le peuple comprenne bien le sens de ces élections et la municipalité n'a logiquement pu désigner, à la pluralité des voix, que la personne de messire Louis Eléonor Defay pour exposer les motifs de la convocation.

– C'est très simple, explique-t-il aux paroissiens amassés dans l'église, l'ancienne municipalité convoque l'assemblée pour procéder à la nomination d'une nouvelle municipalité.

Il convient d'abord d'avoir un président. Les plus anciens d'âge, Jean Fillon, Jean Barbier et Charles Balard, feront office

[300] Certainement l'ancêtre du pot-de-vin ou du pourboire…

de scrutateurs [301] pour opérer cette nomination. Les votes sont effectués à main levée, car deux scrutateurs sur trois ne savent lire, mais heureusement comptent parfaitement. Les voix se portent sur le moine Béchet d'Arzilly. Seuls Defay, Lierre, Grignon, Boutet, Guillon, Gourin, Vital Réché, Nicolas Pouponnet, François Barbier, Louis Guillon, Jean Guitton, Jacques Cacouault, Jean Fillon et Béchet d'Arzilly apposent leur signature au bas de l'acte.

Le même jour, on continue sur la lancée et Jean Guitton obtient la pluralité des suffrages pour la place de secrétaire greffier de l'assemblée communale. Mais il donne sur le champ sa démission. Alors, le sieur curé qui venait au deuxième rang après Guitton, est proposé d'une voix unanime pour remplir la fonction.

Ensuite, cela devient sérieux, on change les scrutateurs et on prend des lettrés : Louis Guillon, Charles Gourin, et Jean Fillon feront procéder à l'élection du maire, du procureur de la commune, des membres qui doivent former le corps municipal ainsi que des notables qui doivent composer, avec les membres, le conseil général de la commune. L'assemblée ayant été interpellée de signer, la plus grande partie déclare encore ne le savoir sauf Louis Guillon, François Jarry, Jean Guitton, Nicolas Pouponnet, Béchet d'Arzilly, Pierre Roger et Lière secrétaire greffier. Louis Defay semble s'être absenté à ce moment.

Sans désemparer, et avant de procéder aux divers scrutins, une délibération préalable fixe la valeur locale des journées de travail requises pour être électeur et éligible. Il est décidé à une très grande majorité que, la valeur des journées ne dépassant pas le prix de 15 sols, il suffit, pour être électeur, d'être imposé à

---

301 Les scrutateurs surveillent la bonne marche du scrutin mais sont sans doute aussi capables, quand ils le peuvent, et lorsqu'il le faut, de remplir les bulletins de ceux qui ne savent pas écrire.

au moins deux livres cinq sols et, pour être éligible, à 7 livres dix sols [302].

Alors quelqu'un demande si Grignon, qui se trouve dans la classe des citoyens éligibles de la communauté, peut être admis au nombre de ceux sur lesquels peuvent porter les suffrages, tant pour constituer le corps municipal de la paroisse que pour l'élection du procureur. En effet, Grignon, déjà co-officier des volontaires de Doué et receveur du bureau d'aides de Saint-Macaire, étranger de surcroît, pourrait ne prétendre à aucune place dans la municipalité. La discussion est âpre et l'heure avance. Tous sont d'accord pour remettre la séance à dimanche prochain.

Les langues vont bon train durant la semaine et la politique politicienne nait déjà à Saint-Macaire. Béchet et Grignon se sont arrangés et, lorsque le président Béchet ouvre la séance dans l'église, il reprend la délibération là où elle s'était arrêtée, c'est à dire sur le cas Grignon. Il affirme que Grignon a promis de se démettre de sa responsabilité du bureau d'aides, et que, nonobstant sa qualité d'officier volontaire de la ville de Doué, il sera compris dans la liste des citoyens éligibles. Béchet d'Arzilly et Lière signent l'arrêté, mais Louis Defay, Pierre Roger, François Jarry, Nicolas Pouponnet, Charles Gourin, Jean Coquin, et François Valois protestent et s'y opposent, se rapportant à l'article 53 du décret de l'assemblée nationale auquel ils prétendent se conformer. Grignon n'a donc pas la majorité avec lui.

La tension monte entre Defay et Grignon. Depuis toujours, à quelques exceptions près, la tradition veut que le seigneur de Maison-Neuve remplace celui de Sanzay, titulaire de Saint-

---

[302] Le suffrage est donc loin d'être universel. Pour être électeur, il faut être citoyen actif et payer un impôt équivalent à au moins 3 journées de travail. Pour être éligible, celui de 10 journées.

Macaire. Defay n'accepte donc pas, malgré la procuration que Grignon a reçue de Doublard, que cet aventurier angevin intrus vienne en remontrer à des poitevins de souche. Si Defay marque des points d'emblée, la partie de bras de fer qui les oppose tournera, plus tard, à l'avantage du militaire.

On dresse ensuite la liste des citoyens électeurs. Quelques difficultés sont faites sur les cas de Vital Réché, garde de la forêt de Brignon, et de Louis Guillon le jeune, dont les inscriptions sur la liste sont finalement adoptées à une très grande majorité.

L'assemblée approuve une liste définitive de 131 électeurs potentiels qui justifient d'un revenu minimal. L'appel est fait nominativement, mais 80 [303] seulement répondent présents. Puis on compte le nombre de citoyens éligibles sur la liste présentée et approuvée par l'assemblée. Il s'élève à 82. Tout cela semble une affaire d'hommes. Aucune femme n'est jamais citée. Il doit bien pourtant exister quelque veuve qui remplisse les conditions pour figurer sur l'une ou l'autre liste. Elles ne font pas même partie des abstentionnistes.

C'est la « voix » [304] du scrutin individuel qui désignera le maire. « Le nombre des bulletins contenus dans le vase où chaque votant a déposé celui par lequel il désignait celui qu'il voulait élire a été déclaré par les scrutateurs qui les ont comptés aux yeux de tous les assistants à 67 [305] ». Le dépouillement des bulletins est effectué par les scrutateurs en présence de la communauté.

---

[303] Pourcentage de participation (61 %) assez important par rapport à la moyenne des chiffres généralement constatés dans les autres communes (50 %).

[304] Sic : « On a ensuite procédé par la'voix'du scrutin individuel... » (RDC)

[305] Pourcentage d'abstention peu élevé (17 %).

En raison du nombre d'analphabètes, de nombreux trucages ont vraisemblablement pu être pratiqués par les quelque quinze lettrés que compte la communauté. Pour ces derniers, rien de plus facile en effet que d'inscrire un autre nom à la place de celui que l'illettré lui enjoint de marquer. Cela aurait pu être le rôle de scrutateurs sachant lire que de vérifier si les noms inscrits sur les billets correspondent bien aux souhaits des analphabètes.

Le résultat de cette première élection du maire est lu à haute voix. François Jarry, le maréchal-ferrant, obtient 37 voix sur 67, soit une très courte majorité. Il est probable que plusieurs autres candidats bien en vue, dont Defay, Roger et Gourin, se soient partagés les trente suffrages restants. Quant à Grignon, le représentant du seigneur, le militaire, qui briguait déjà quelques honneurs, son score a dû être décevant. L'heure étant fort avancée, le président remet les séances à mardi prochain 7 heures du matin.

De fait, le mardi 16, la séance est ouverte sur une protestation écrite du sieur Grignon [306] : « Après les troubles suscités dans les deux séances qui ont précédé celle d'aujourd'hui, notamment dans celle du 14 de ce mois ce qui est évident par la lecture du procès-verbal des deux séances, il est à présumer que l'esprit de cabale et de faction règne dans notre assemblée. Il est d'un bon citoyen de ne se prêter en aucune manière aux failles qui peuvent résulter et de l'autre il est mieux de son devoir de s'y opposer. En conséquence, je proteste contre la nomination du maire craignant que ce ne soit l'effet de la cabale et de la faction sous toute réserve de droit. Signé Louis Grignon Grandmaison ».

---

[306] Grignon écrit lui-même sur le registre municipal. La commune de Saint-Macaire peut donc s'enorgueillir de posséder un exemplaire de l'écriture de ce futur général. Ces quelques lignes, ainsi que ses écrits de guerre, permettraient une intéressante analyse graphologique.

Aussitôt Louis Defay prend la plume [307] et écrit : « Ce 16 février 1790, les citoyens actifs de la commune de la paroisse de Saint-Macaire, indignés des protestations injurieuses de la part du sieur Grignon Grandmaison protestent que les exposés du sieur Grignon contre nous tous citoyens actifs sont faux sans principes et qu'il n'y a rien de vrai de ce qu'il avance. Au contraire qu'ils se sont comportés non comme des cabaleurs ainsi qu'il les accuse mal à propos mais se sont comportés en toutes les assemblées et séances avec légalité en suivant à la lettre les décrets de la nation. En conséquence le nommé François Jarry qui a été nommé maire la nomination en a été très légalement faite et à la pluralité des voix de 37 sur 67 tirées au scrutin et signée et arrêtée par le président, le secrétaire, signé aussi par les anciens membres municipaux et tous les citoyens actifs qui ont signé fors ceux qui ne le savent et approuvé généralement des citoyens par la plus grande et majeure partie. Arrêté ce 16 février 1790, François Jarry, ancien greffier, Louis Defay, Nicolas Pouponnet, Charles Gourin, Jean Fillon, Jean Guitton, Gabriel Daviau, Roger syndic, Jacques Cacouault, Jacques Boutet, François Barbier ».

Cette assemblée du 16 février est particulièrement houleuse. Louis Guillon démissionne de la commission des scrutateurs et, pour continuer la séance, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Le dépouillement du scrutin est fait par le plus ancien d'âge. Jean Guitton obtient 15 voix, Jacques Boutet 14, François Barbier 10, Pierre Cornu 1 voix et Jean Daviau 1.

---

[307] Louis Defay sait à merveille dresser les « natifs » du pays contre Grignon et le faire ici considérer comme un intrus. Cela lui vaudra certainement en partie, l'année suivante, d'être « inquiété » et détenu un certain temps.

Quatre citoyens ont déjà quitté l'église et, à la suite d'un nouvel appel, on ne compte plus que 50 présents [308]. La désaffection est certainement autant à mettre sur le compte de la mauvaise ambiance que sur le manque d'intérêt politique de la plupart de ces ruraux.

Il faut cependant un procureur à la commune. Il n'y a aucune abstention. 50 bulletins sont déposés dans le vase et les résultats sont proclamés à haute voix. Charles Gourin sort procureur avec 31 voix. Pour mémoire, Defay en a obtenu 9, Roger 6, Boutet le jeune 2 et Pouponnet 2.

Restent les membres et les notables à désigner. Mais les héros sont fatigués. La journée s'est avérée pénible, l'église devient glaciale et la nuit est survenue. Alors le président Béchet d'Arzilly propose de renvoyer la séance au lendemain. Sur un désaccord de la majorité, Béchet d'Arzilly et Lière donnent leur démission [309] et quittent les débats avec trois autres électeurs.

Restent donc quarante-cinq habitants mais il n'y a plus ni président ni greffier. Il faut cependant aller jusqu'au bout maintenant. Se séparer sans prendre de décision redonnerait des armes au clan Grignon. On nomme à main levée de nouveaux scrutateurs pour procéder à l'élection d'un nouveau président : Louis Daviau, François Bourdier et Jean Fillon qui font un tour de scrutin. Evidemment, c'est Louis Defay qui

---

[308] 26 électeurs ne sont pas revenus le 16. Deux des quatre absents sont, à coup sûr, Louis Grignon et Louis Guillon. Cela ne représente plus que 38 % du corps électoral.

[309] « pour les raisons ci-attachées au présent registre » qui ont disparu.

récolte 30 voix [310]. Puis, de la même manière, Roger est élu secrétaire-greffier.

On décide d'arrêter pour aujourd'hui. Defay-président et Roger-secrétaire prêtent serment en présence de l'assemblée « de bien fidèlement se conduire dans les élections à faire du procureur et membres et notables à élire, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation et au roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique, de remplir avec zèle et courage les fonctions politiques qui pourront leur être confiées ».

Les six signataires [311] qui ont veillé si tard ont formé, malgré eux, un dernier quarteron de citoyens décidés et favorables au maire Jarry, élu depuis deux jours. En devenant une équipe dirigeante soudée après une normalisation en règle et une élimination de tous les rivaux, ils sont condamnés à mener une politique commune qu'ils improviseront au jour le jour. Il leur reste à convaincre la population de revenir assister aux débats.

Bonne aubaine en effet, le lendemain mercredi 17 février, puisque soixante-cinq électeurs sont revenus à l'église. Le scrutin individuel fournira cinq membres.

Les opérations sont parfaitement détaillées. Rien n'est laissé au hasard : « Les billets contenus dans le vase se sont montés au nombre de 65 [312] où chaque votant présent les ont déposés. Ils ont été comptés un à un par les scrutateurs en

---

[310] Roger 9 voix, Charles Gourin 3, Jean Fillon 2, Nicolas Pouponnet 1. Signatures des 4 anciens de la municipalité : Gourin, Pouponnet, Roger, Fillon.

[311] Defay, Roger, Fillon, Jarry, Gourin, Barbier, Pouponnet.

[312] Le taux de participation remonte ainsi à 50 % et le taux d'abstention est de 0%.

présence des citoyens. Le dépouillement a été fait par les scrutateurs élus puis les billets du vase dépouillés et lus et proclamés à haute voix en présence des citoyens. Les résultats ont été en faveur de M. Defay qui a obtenu 55 voix comme étant le plus fort suffrage a été nommé premier membre. M. Roger ayant eu le suffrage de 51 voix a été élu deuxième membre. Pierre Camus qui a eu les suffrages de 39 voix a été proclamé troisième membre, Jean Rigault ayant eu les suffrages de 37 voix a été proclamé quatrième membre, Pierre Herpin qui a eu les suffrages de 35 a été également proclamé cinquième membre. Ces 5 membres désignés cidessus ont été déclarés membres comme ayant obtenu les plus fortes voix les autres citoyens n'ayant eu que des voix inférieures à savoir Jean Baudoin 32, Louis Gautier 28, Jacques Tillon 23, Jean Devault 23, Pierre Boutier 22, Louis Desplaces 16, Louis Guillon 14, Jacques Cacouault et Jean Guitton 12, Joseph Rabouin 13, Martin Geffard 13, Jean Cocquin 16, François Barbier 10, Mathurin Nevouet 12. Les autres voix étant très inférieures, nous avons arrêté la présente nomination cidessus proclamée ce 17 février 1790. Charles Gourin a été reconnu procureur de la commune. La nuit étant survenue, M. Defay président a clos la séance et renvoyé la séance à demain 18 ».

Tout semble marcher pour le mieux. Mais le jeudi 18, à 9 heures du matin, avec une heure de retard, le président donne le coup de sonnette de l'assemblée. Il n'y a malheureusement « qu'une petite portion d'habitants » pour nommer les douze notables. On attend et on diffère la réunion jusqu'à 11 heures. Les électeurs arrivent un à un, sans se presser. Mais l'assemblée commence. En espérant atteindre le quorum à la fin des débats, on laisse en blanc le nombre de présents sur le procès-verbal rédigé à 3 heures de l'après-midi. Le chiffre de présents et de

votants, 36 [313], en sera rajouté ultérieurement, un autre jour, d'une autre encre plus épaisse. Les votes donnent Nicolas Pouponnet premier notable avec 23 voix [314].

Les résultats de l'ensemble des scrutins sont consignés sur les différents procès-verbaux de nomination du maire, du procureur de la commune, des cinq membres de la municipalité et des douze notables de Saint-Macaire. Les membres présents de l'ex-municipalité ont ordonné et prié Jean Fillon, le plus ancien membre, de proclamer les noms à haute et intelligible voix. Leur installation est alors prononcée. Chacun pourra dorénavant gérer sa fonction et entrer en exercice dès qu'il aura prêté serment. Cette prestation de serment aura lieu dimanche prochain 21 dans l'église de Saint-Macaire à l'issue de la grand messe devant l'ensemble de la commune et des habitants.

Le dimanche, en effet, le maire, le procureur, les cinq membres ainsi que les douze notables se sont « transportés » à l'église paroissiale, lieu ordinaire où se sont assemblés les citoyens actifs pour délibérer sur la formation de la municipalité, « y ont tous prêté serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation et à la loi et au roi et de bien remplir leur fonction et se sont retirés pour se mettre chacun en exercice de leur fonction ».

---

313 Le taux de participation est ici très faible (27 %) mais le taux d'abstention est encore de 0 %. Ne serait-ce pas là, avec le nombre rajouté, une des premières élections truquées.

314 Puis dans l'ordre, second notable Jacques Tion 22, Joseph Bourdin 21, Joseph Robert 21, Louis Gautier 20, Jean Baudoin 18, Jean Neau 19, Jean Devault dit « le rouge » 18, Louis Desplaces 18, Jacques Cacouault 14, François Barbier 12, Martin Geffard 12 voix (12eme notable). Les autres n'ont eu que des voix inférieures, René Lejeune 9, Laurendeau 8, Germain Doc 6, Louis Guillon 6, Jean Guitton 8, Jean Alleaume 5.

Puis on s’en va chez Roger pour choisir un secrétaire greffier. Louis Launay, charron habitant de la paroisse, est désigné comme le plus capable d’exercer cette fonction et accepte.

Cela fait maintenant déjà quinze jours que l’on s’adonne aux joies des réunions électorales en laissant tout le reste de côté. Des liasses de lettres patentes, de décrets, de textes du district de Thouars, se sont entassées depuis un mois. Il convient donc de vaquer maintenant à leur lecture et à leur enregistrement. C’est alors que le travail de greffier revêt une grande importance.

Un bon train-train municipal

Lorsque les lettres arrivent de Thouars, elles sont enregistrées par le secrétaire-greffier, puis affichées sur la porte de l'église. Les certificats-accusés de réception sont renvoyés au district et le procès-verbal d'enregistrement est signé chez Roger par ceux qui le peuvent.

En vrac, ce sont des nouvelles peu importantes : la prorogation jusqu'au Ier mars prochain du délai pour la déclaration des biens ecclésiastiques, l'affranchissement de la formalité du contrôle et des droits de timbre pour tous les actes relatifs à la constitution des municipalités et autres corps administratifs et qui déterminent l'état des villes et communautés en différentes provinces, les condamnations prononcées pour délits et crimes, ou encore diverses dispositions relatives aux assemblées de communauté et aux assemblées primaires. Ces textes ou décrets ont déjà plus d'un mois. Launay sait que ce n'est pas grave mais que, par contre, cela lui donne un sacré boulot et qu'il ne va pas tarder à démissionner [315].

Déjà le 4 mars, il fait la mauvaise tête et ne vient pas chez Roger pour enregistrer le courrier municipal. C'est donc Louis Defay qui prend la plume, de façon très agréable, d'ailleurs, et soignée. Les sujets sont variés : la compensation des quittances, les décimes payés par les contribuables, le paiement des octrois, des droits d'aides de toutes natures, les contributions patriotiques, la liste des contribuables patriotes, la déclaration

---

315 Les postes de secrétaire et de garde-champêtre sont des calamités à Saint-Macaire. Aucun des titulaires ne tient longtemps.

des biens dépendant des maisons et établissements ecclésiastiques. Toutes ces lettres patentes, datant de janvier 90, voire de novembre et décembre 89, sont enregistrées à grandes doses pour rattraper le temps perdu.

La femme Roger, Marie Quétineau, va être contente. Elle n'aura plus, chaque dimanche, à accueillir tous les municipaux. On a trouvé une chambre pour le conseil municipal. Située au village du Bouchet, elle appartient à Mme de la Ville [316]. On l'étrenne le 14 mars pour délibérer sur la nomination d'un nouveau secrétaire greffier. Louis Launay a déjà fait savoir qu'il démissionnait. Étienne-Louis Boutet, désigné à main levée, accepte cette fonction. Il a une écriture extrêmement fine et précise, ainsi qu'une orthographe au moins équivalente à celle de Louis Defay. Il se met aussitôt au travail car il faut résorber cet amas de papiers dont certains sont peut-être urgents à traiter. Les derniers concernent l'interdiction des vœux monastiques, la détermination de la valeur locale de la journée de travail d'après laquelle doit se former la liste des citoyens actifs.

Quelle importance pour Saint-Macaire, doit se dire Boutet, que ce décret qui stipule : « Les juifs connus en France sous le nom de juifs portugais, espagnols et arrigénois jouiront des droits de citoyen ». Par contre, le décret qui supprime les maisons religieuses de chaque ordre, paraît plus directement lié aux préoccupations locales avec Brignon, Ferrières et la Commanderie de la Lande des Verchers.

Puis l'on remet à Jean Coquin, désigné et convoqué, le rôle de recouvrement des impositions directes pour l'année 1790, « avec injonction d'en faire le ramas incessamment ».

---

316 Du hameau de Sanziers, com. du Vaudelnay.

Étienne-Louis Boutet ne tient qu'une séance. Dix jours plus tard, la municipalité est encore à la recherche d'un greffier puisque Boutet démissionne sur le champ. Le meunier de Grenouillon, Jean Fillon, un ancien, est nommé comme le plus apte à remplir cette fonction. Ils en sont tous capables, quand ils savent écrire, mais ils se rendent vite compte que ce n'est pas de tout repos et que c'est l'un des postes les plus ingrats de la municipalité, celui d'un scribe-esclave sans aucun pouvoir, plume d'oie au clair en permanence, et dont la responsabilité peut sans cesse être mise en doute.

Le don patriotique obligatoire touche Louis Defay. Le 11 avril, il dépose une déclaration à la chambre commune afin que ce texte arrive sous les yeux des membres du bureau de Thouars : « Je soussigné déclare que en vérité mon revenu annuel toutes charges foncières urgentes et nécessaires, les rentes nobles foncières et autre nature que je dois, les impositions anciennes et nouvelles que j'ai à payer déduites jointes à mes grandes charges personnelles notamment celle de 9 enfants vivants depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 33 dont deux à soutenir au service depuis longtemps, je dis que en vérité que toutes ces charges me réduisent mon revenu bien au dessous[317] de la somme prescrite par les ordonnances et décrets et me réduisent même pour me soutenir au travail pénible de cultiver manuellement ce qui me prive de la satisfaction de contribuer avec tous nos concitoyens au don patriotique. Je ne puis dans ma position offrir que ma bonne volonté. J'offre même d'en donner le détail si on l'exige. Une rente de 10 livres qui m'est due par le clergé de France avec les arriérages qui peuvent m'être dûs depuis la mort de feu M. Robert de la ville de Baugé et autres problèmes de succession. Signé Louis Defay ancien gendarme de la garde du roi, Jarry, Gourin »...

[317] Il achète pourtant, le 27 avril 1791, les vignes, terres et rentes dépendant de la ci-devant chapelle des Bouquets, sise en la paroisse de Bouillé-Loretz, estimées 1617 livres et vendues comme biens nationaux 2425 livres (Note de Houet, NDCR, annexe XVIII).

On commence à trouver la manipulation possible, à sentir l'intérêt de faire partie du conseil. Pauvre Defay, il est privé de la satisfaction de contribuer au don patriotique, lui, ancien gendarme. On s'aperçoit déjà que les textes officiels ne contiennent que les termes strictement nécessaires à une compréhension minimale et que l'on ne fait jamais de digression gratuite sur des états d'âme.

Le procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 11 février 90 est publié aux prônes de la messe du dimanche 18 avril. Cette faculté que l'on a de mélanger ainsi les genres, l'interchangeabilité régulière du mot « commune » pour « paroisse », sont une preuve formelle du peu de différenciation faite entre le laïc et le catholique.

Il est demandé de faire un état des personnes domiciliées dans la paroisse qui se trouvent réduites à la mendicité et des mendiants non domiciliés que l'on remarque ordinairement dans la communauté. Il n'y a en fait que quatre familles réduites à la mendicité, composées de veuves, de jeunes, de vieux et d'infirmes qui peuvent représenter en tout 15 personnes [318]. De plus, une trentaine de familles vivent très difficilement à Saint-Macaire en raison du chomage partiel dans l'année de plusieurs de leurs membres. « Pour les empêcher d'arriver à la mendicité, il serait nécessaire, écrit le greffier, que l'on accordat à cette paroisse des travaux de charité tant pour hommes que pour femmes et filles qui vivent si difficilement ».

Des bruits courent que Saint-Macaire sera rattaché au département de Maine-et-Loire. Boutet, qui accepte de faire derechef office de secrétaire, indique, pour la première fois, en guise de préambule au procès-verbal du 8 mai 1790 : « Nous

[318] Une famille moyenne pourrait donc représenter, à Saint-Macaire, cinq personnes à cette époque.

officiers municipaux de la commune de Saint-Macaire en Marche de Poitou, généralité de Poitiers, soussignés ». Est-ce une parade, est-ce une façon de vérifier, une sorte de prêchi-prêcha de faux pour connaître le vrai ?

De fait, les événements se précisent. Le 23 mai, dimanche de Pentecôte, c'est le sujet qui revient sur toutes les lèvres et qui fait l'objet des délibérations dans l'église. Deux ordres contradictoires sont parvenus aux représentants de Saint-Macaire. Ils ont dû se présenter à l'assemblée primaire du canton du Puy-Notre-Dame dans la semaine du 17 au 23. Etonnés, ils y ont assisté. Mais voilà qu'ils sont aussi convoqués à celle du canton d'Argenton-l'Église le 31 mai. Bien évidemment, tous souhaitent rester attachés à leur province naturelle du Poitou dont ils affirment avoir toujours dépendu.

Le procureur Gourin est entendu le 5 juin sur ce sujet par le conseil général [319] de la municipalité et résume la situation. C'était certainement une erreur du département de Maine-et-Loire d'avoir fait comparaître Saint-Macaire à l'assemblée primaire du Puy d'autant que le commissaire des Deux-Sèvres, en convoquant Saint-Macaire à l'assemblée d'Argenton-l'Église, avait ainsi confirmé son appartenance au Département des Deux-Sèvres. Et, puisque le 31 mai cinq paroisses du canton d'Argenton-l'Église avaient élu sept électeurs au nombre desquels figurait Louis Grignon Grandmaison, un des habitants de Saint-Macaire [320], et dès lors qu'il avait signé le PV de l'assemblée primaire d'Argenton, il apparaissait clair que Saint-Macaire était du ressort du Poitou. Gourin n'était pourtant pas totalement optimiste. Il craignait que Grignon ne refuse de se

---

[319] F. Jarry maire, Defay, Rigault, Camus, Roger, Herpin membres de la municipalité, Pouponnet, Devaux, Desplaces, Geffard, Baudoin, Guillon, Gautier, Robert, Boudier notables (il manque trois notables pour être au complet).

[320] Lorsque le besoin s'en fait sentir, Grignon est bien Macairois.

rendre à Niort le 7 juin pour représenter le canton lors des formalités de formation du Département des Deux-Sèvres. Lui, Gourin, proposait alors au conseil général de la municipalité deux mesures : obliger Grignon à se déplacer à Niort et s'opposer purement, simplement et juridiquement à toute manœuvre visant à rattacher Saint-Macaire au canton du Puy.

Le réquisitoire de Gourin produit l'effet désiré sur la municipalité. Grignon sera sommé par huissier de se rendre incessamment à Niort. S'il refuse, un procès-verbal sera adressé au comte de Brémond, commissaire des Deux-Sèvres nommé par le roi.

Malheureusement, comme on le pressentait, Grignon l'angevin se fait tirer l'oreille. Il sait, puisqu'il en est certainement l'instigateur et qu'il a des informations plus précises, que Saint-Macaire réintégrera tôt ou tard l'Anjou. Le temps joue en sa faveur et il ne semble pas fâché de se venger de ces rustres de débiles qui l'ont évincé de leur municipalité. Il semble jouer à cache-cache et ne reparaît chez lui que le 13 juin, date à laquelle une délégation municipale conduite par le maire et le procureur se rend à son domicile. Il semble les recevoir de haut et, alléguant les affaires temporelles, il demande un délai de réflexion sur les injonctions qui lui sont faites. Il propose à la délégation de repasser plus tard dans la journée. Lorsqu'ils reviennent, il leur donne une lettre scellée adressée aux électeurs du district de Thouars, qu'il assure contenir ses raisons et réponses. Aussitôt la municipalité dépêche un coursier à Thouars pour faire porter un paquet de papiers dans lequel est incluse la missive de Grignon [321].

[321] Ce texte reste introuvable.

Pauvre Sye-devant-Brignon

Après avoir été souvent dénommée « La Sye-en-Brignon » [322], voilà que notre abbaye prend maintenant des allures de citoyenne, et se donne du « cy-devant abbaye de Brignon ». Elle était marquée par le destin. En exécution des ordres, le maire et les membres de la municipalité sauf Defay, assistés du procureur de la commune – Jarry assurant les fonctions de greffier – se déplacent, le 8 mai 1790, à l'abbaye et couvent de Brignon, ordre Saint-Benoît de l'ancienne observance. La délégation va procéder à l'inventaire de ses biens devenus nationaux. Tous connaissent parfaitement le dernier moine vivant, Béchet d'Arzilly, pour l'avoir cotôyé lors des premières élections de février, et qui, plein d'usage et raison, s'en est retourné vivre en paix dans son sanctuaire.

Depuis la décision de nationalisation des biens ecclésiastiques, Béchet est pensionné et préposé à la garde des titres et papiers de l'abbaye dont les 3000 livres de revenus vont en principe, dans l'attente d'une vente nationale, pour les deux-tiers au Grand Séminaire de Poitiers et, pour le tiers restant, à l'Hôpital de Montreuil-Bellay.

Les officiers municipaux s'en viennent donc à Brignon, et Béchet, tout en leur faisant visiter les bâtiments, donne des renseignements sur la situation, les rentes et la gestion des 20 hectares dépendant du couvent. Car il convient de considérer deux lots. Les deux tiers du premier, l'abbaye, et l'ensemble du deuxième, la ferme, sont ecclésiastiques donc nationalisables. Le tiers restant, appartenant à l'Hôpital, lui sera restitué.

---

[322] Voir DT.

Autour de l’église abbatiale flanquée d’une petite chapelle dédiée à saint Nicolas, cinq maisons témoignent encore du nombre de charges occupées par les cinq moines au siècle précédent : prieuré, sacristie et trois maisons de chantres, dont l’une s’appelle la « Cinquième Place », et dont quatre sont restées vides au départ ou à la mort de leurs derniers bénéficiaires.

Chacune de ces maisons a sa particularité. Le Prieuré comporte 4 chambres à cheminée, un grenier au-dessus, une boulangerie, une grange, un pressoir, des toits, des écuries, une cour et un jardin. La Sacristie, ou Secrétinerie, est composée de chambres basses et hautes, d’un cabinet, d’un cellier, de toits et d’une cour. La troisième bâtisse comprend des chambres hautes et basses, une cuisine, un cellier, des lieux d’aisance et un jardin. La deuxième maison de chantre se divise en chambres, grenier au-dessus, cellier, toit à porc, écuries, granges et comporte un usage à la cour et au jardin communs. Enfin, la « Cinquième Place » ne fait apparaître qu’une chambre basse à cheminée, un grenier au-dessus, une boulangerie, une grange et un jardin.

Plus loin, à droite de l’étang, deux maisons, la Grange de Brignon et la Métairie de la Grange forment la ferme de l’abbaye sur laquelle l’Hôpital de Montreuil-Bellay n’a aucun droit. Comme il se doit, la Grange possède des chambres basses à cheminée, un cellier, des écuries, des toits, une cour et un jardin. La Métairie ne comporte qu’une chambre basse à cheminée, une petite antichambre, un grenier, un pressoir, une écurie et des étables. Dans ce deuxième lot est compris un deux chambres-cheminée dans l’une desquelles se trouve un four, situé près de l’abbaye, et qui sert de logement au garde. Enfin, il faut y ajouter le fourneau à tuiles qui comporte aussi une chambre et une salle, ainsi que l’étang de l’Abbé, dit aussi étang de la Grange.

L’inventaire des locaux n’est pas tellement important pour la délégation. Ce sont plutôt les effets et les instruments sacerdotaux, le titres et les archives, – en général tous les biens meubles qui pourront être déménagés et livrés au district, qui intéressent directement les agents municipaux.

Dans la sacristie, la commission enregistre onze chasubles de toutes couleurs, deux dalmatiques de couleur et deux noires, quatre chapes de toutes couleurs, cinq aubes, deux rochets, cinq nappes d’autel et autres linges, deux calices et un soleil sans pied, un saint ciboire d’argent sur un pied, une croix, un encensoir, un bénitier avec aspersoir et navette, dix chandeliers, le tout de cuivre, une armoire et un basset pour serrer les ornements, deux cloches et une horloge [323], un pupitre avec quelques livres de chant.

Les archives sont entreposées dans le grenier de la Grange de Brignon qui est occupée par le fermier Hilaire Beaumont. Ce dernier conduit la commission au « trésor des papiers et titres », dont Béchet et lui possédaient la clef. Hilaire déclare que le prix du fermage de la cinquantaine d’hectares de la Grange est de 3240 livres toutes charges déduites.

« Nous avons trouvé, écrit le secrétaire de la commission d’inventaire, 28 sacs à l’étage du haut où sont enfermés des papiers concernant différentes rentes féodales dûes à ladite abbaye et titres plus deux liasses de papiers point enclassés qui sont des titres au soutien des droits de l’abbaye dans la forêt dudit Brignon. Au second étage du haut sont aussi 16 liasses concernant aussi des droits de vente et autres droits et plusieurs autres papiers épars. À l’étage suivant, sont des papiers qui

---

323 Il s’agit des cloches et de l’horloge du clocher de l’église abbatiale. Bizarrement, l’horloge est restée puisqu’elle est mentionnée dans l’acte de vente nationale du 6 janvier 1798. Seuls les poids et les cordes en seront enlevés (1 Q 539 ADML).

concernent les propriétés de ladite abbaye, au bas dudit trésor et au rez de chaussée sont 52 registres qui sont des tenues d'assises et livres anciens et nouveaux, registres de rentes et plusieurs autres papiers épars qui sont tous les titres et papiers que nous avons trouvés ».

Trois agents municipaux sur six signent, Jarry maire, rédacteur du texte, Beaumont membre et Gourin procureur. René Camus, Jean Rigault et Pierre Herpin ont déclaré ne le savoir. Aucun d'entre eux ne pouvait, malheureusement, apprécier la valeur de ces documents qui devaient, théoriquement, être acheminés plus tard à Saumur. Il est plus probable qu'ils furent brûlés. Certains parchemins ont servi de reliure aux registres paroissiaux.

Il en a certainement été de même pour l'inventaire de l'église de Saint-Macaire à la même époque. Dieu seul sait ce qu'il est advenu de toutes ces archives et de tous ces instruments sacerdotaux [324]. Dans cette époque anarchique, la tentation de se servir est grande. De nombreux décrets portent sur des mesures policières, sur les dispositions, par exemple, à prendre pour arrêter les abus relatifs aux bois et forêts dépendant d'établissements ecclésiastiques. L'un stipule que les dépenses ordinaires de l'année courante seront acquittées mois par mois, un second réforme provisoirement la procédure

---

[324] On ne retrouve pas le premier inventaire de l'église de Saint-Macaire qui est par ailleurs l'une des rares en Anjou dont les papiers de fabrique ont disparu. Il convient aussi de mentionner que ces pièces peuvent avoir été envoyés à Thouars avant la mutation mais que les Archives des Deux-Sèvres ont brûlé au XIXe. Espérons seulement que Béchet et Lière, qui, à la différence de Beaumont, n'avaient aucun intérêt personnel à faire disparaître des textes de rentes, ont eu l'intelligence de soustraire quelque chose à cette immense razzia des agents municipaux et, qu'un jour, on retrouvera encore quelque document pour éclaircir davantage les innombrables zones de flou qui perdurent, localement, sur cette époque troublée.

criminelle, un autre abolit le droit de ravage, fautrage, préage, coisselage[325], pâturage sur les prés avant la fauchaison de la première herbe sous quelque dénomination qu'ils soient connus.

En effet, tous les citoyens usent maintenant sans vergogne de ces anciens droits féodaux, et surtout ne se privent plus de chasser. La proclamation du 3 avril 1790, enregistrée le 20 juin à Saint-Macaire, et ayant pour sujet la liberté du commerce depuis l'Inde jusqu'au delà du Cap de Bonne Espérance, est loin de leurs soucis !

On imagine facilement leur intérêt, par contre, à la lecture du décret qui concerne l'abolition des dîmes et la continuation de leur perception pendant l'année 1790. Ces gens sont directement passionnés par les textes spécifiant la manière dont on pourvoira au soulagement des pauvres, ceux concernant la suppression de la gabelle à compter du Ier avril 1791, ou encore la distribution des bois communaux, l'obligation de terminer les rôles d'imposition de l'année 90 et, surtout, de les terminer dans les quinze jours.

Et puis, il faut sacrifier aux nouveaux rites. Ce n'est pas si difficile. Cela se passe toujours au même endroit, à l'église. Le 14 juillet, jour de la Fédération, la municipalité de Saint-Macaire se rassemble dans l'église paroissiale avec tous les habitants, tous ceux qui, avant, allaient à la messe, plus les patriotes. Là, au moins, est-on assuré d'avoir un bon public pas trop revendicateur. Ensemble, après avoir assisté à la grand-messe célébrée par Lière, ils prêtent le serment « tel qu'il est ordonné par la nation ».

---

325 Coisselage, fautrage, ravage, préage : anciens droits féodaux sur les prés avant la fenaison.

Satisfaits de la cérémonie, les membres de la municipalité se retirent ensuite dans la chambre du conseil où ils continuent à se congratuler, mais Charles Gourin, qui apparaît ici comme un vicieux petit mouchard, fait savoir que le nommé Pierre Boudier, l'un de leurs notables, quoiqu'averti, ne s'est point présenté au serment de la Fédération. Le pauvre Boudier est chargé de tous les maux et on s'aperçoit finalement qu'il n'assiste presque jamais aux délibérations du conseil municipal. Charles Gourin demande que Pierre Boudier soit rayé du tableau de la municipalité ainsi que de la liste des citoyens actifs, ce qui est aussitôt fait.

Rebuffades

Une grande latitude est donnée aux communes afin de gérer au mieux les idées nouvelles qui animent Paris. Les bourgs, villages et paroisses auxquels les ci-devant seigneurs ont donné leur nom de famille sont autorisés à reprendre leur nom ancien. Ce n'est pas le cas de Saint-Macaire.

Mais, à force de libéralités nouvelles, l'on sent monter le pouvoir d'une poignée d'hommes que la conjoncture arrange et qui abondent dans le droit fil du vent nouveau qui souffle. En même temps, la mainmise traditionnelle des seigneurs et hobereaux qui affichaient un certain modernisme tend à disparaître et à être dépassée par les événements.

Les assemblées s'espacent de quinze jours. Les collecteurs des rôles de taille, des autres impositions et des corvées pour 1790, ainsi que des suppléments pour les six derniers mois de l'année 89, n'ont pas fait leur travail et sont rappelés à l'ordre. Injonction est faite à la personne d'André Trémoullin, collecteur de l'année 1789, faisant tant pour lui que pour le nommé Jean Piau, son consort collecteur, et aux personnes de Jean Coquin et de Mathurin Nevouet, collecteurs nommés par la municipalité pour faire le recouvrement des deniers de la présente année 1790, de terminer la collecte des fonds. Si Coquin, Piau et Nevouet, semblent d'accord pour payer les intérêts de retard dûs à leur négligence, Trimouillin refuse de venir récupérer à la chambre le rôle de supplément pour les six derniers mois de l'année 89, rôle qui attend toujours à la municipalité que Trimouillin et Piau viennent le retirer [326].

[326] Ils viendront le retirer le 15 octobre.

Pire, François Guillon, désigné en 90 pour être collecteur de 91, a quitté la paroisse depuis près d'un an. La commune le remplace par Joseph Rabouand comme le plus ancien dans la première colonne pour passer collecteur à son tour. Le même jour, Urbain Hublot est nommé collecteur adjoint pour 91.

Mais, afin d'éviter ces négligences, le 13 novembre 1790, le conseil général de la commune prend les devants pour nommer les collecteurs de 92. Après examen du tableau des citoyens actifs de la paroisse, la première colonne fait apparaître Pierre Roger comme plus ancien marié. Puisqu'il vient de démissionner de la municipalité, il est désigné pour faire la collecte de l'année 92. Dans la colonne de la deuxième classe, on trouve Pierre Carré pour être second collecteur.

Puis l'assemblée nationale ordonne un changement partiel des municipalités. Le sort tombe sur Defay, Rigaud et Jacques Guillon qui vient de remplacer Roger. Les notables François Baudoin, Jean Barbier, Nicolas Péponnet, Louis Gautier et Jean Neau sont évincés par le tirage au sort. De plus, le notable Louis Desplaces en profite pour donner sa démission. Un président de séance est élu à la majorité absolue, scrutin qui tourne enfin en faveur de Grignon Grandmaison. François Jarry est élu greffier et les noms des trois scrutateurs sortent enfin du vase : Étienne Louis Boutet, François Barbier et Charles Gourin.

Louis Gautier qui obtient 16 voix, Jean Baudoin 17 et Pierre Taillée 18, sont proclamés membres. Louis Neau, journalier, Pierre Daviau, Jacques Devault, Jean Alleaume, Pierre Jousset, Louis Guillon, Louis Launay, Jean Fillon et René Lejard sont les huit nouveaux notables. La semaine suivante, Louis Defay devient secrétaire-greffier. Les lettres patentes sont mieux explicitées, il fait correctement son travail.

Jean-Baptiste Bitault, demeurant au Puy-Notre-Dame, nommé expert par le district de Saumur pour procéder à l'estimation des domaines nationaux situés dans la paroisse s'est vu refuser tout renseignement le 13 décembre. « Me suis transporté ce jour, dit-il, dans la paroisse de Saint-Macaire au domicile du maire de ladite paroisse pour y prendre les renseignements nécessaires. Ne l'ayant pas trouvé, je me suis retiré après avoir convenu avec quelques membres de la municipalité que le lendemain 14, les officiers municipaux s'assembleraient en la chambre commune pour répondre aux différentes demandes qui leur seraient faites. Comme m'étant transporté ledit jour à la dite chambre, j'avais trouvé les officiers municipaux assemblés en la personne de F. Jarry, maire, Pierre Herpin, Jean Baudoin, agents municipaux, Charles Gourin, procureur, sur la demande que je leur ai faite de vouloir bien me donner les renseignements pour pouvoir faire l'estimation des domaines nationaux ont répondu que leur paroisse étant du district de Thouars, département des Deux-Sèvres, duquel district ils reçoivent les ordres et les exécutent depuis la municipalité établie et mesures de tout ordre, déclarent et persistent vouloir toujours dépendre dudit district, pourquoi ils entendent que le sieur Bitault nommé expert estimateur par le directoire du district de Saumur n'a aucun droit de faire les estimations des domaines nationaux situés dans leur paroisse, que le droit n'en appartient qu'au district de Thouars pour en faire l'estimation et la vente et qu'il a déjà nommé les experts et regardons comme nulle toute estimation que pourrait faire ledit sieur Bitault, pourquoi persistons dans nos dires et avons signé ledit jour et an que dessus, fors Pierre Herpin et Jean Baudoin qui ne savent signer le procès-verbal, signé Bitault, Jarry maire, Gourin procureur de la commune ».

La municipalité fait ensuite opposition partielle sur la vente des biens nationaux situés dans la paroisse. On demande que le curé garde, avec ses paroissiens, le presbytère et le jardin convenable de la ci-devant cure. Les municipaux s'opposent à ce

qu'ils soient vendus parmi les biens nationaux de Saint-Macaire et demandent qu'ils soient réservés au curé fonctionnaire. Le jardin n'a qu'une boisselée et demie. Le 2 février 91, à défaut, on propose de conserver la maison du Doyenné, celle qui est appelée la maison du curé primitif. Cela éviterait de bâtir une maison pour le curé [327].

Maison ou pas maison, Lière prête le serment constitutionnel le 13 février 91 : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile et politique décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy ».

L'affaire du double rattachement à Thouars et à Saumur prend des proportions insoupçonnées. Le procureur général du syndic des Deux-Sèvres écrit à son collègue de Maine-et-Loire, le 10 février, pour mettre les choses au point. En effet, Thouars a déjà reçu les soumissions pour l'acquisition des biens nationaux religieux (Brignon, la cure et le Doyenné) et le procureur confirme que des experts ont été nommés pour en faire l'estimation. Pendant ce temps, le « district de Saumur s'est empressé de donner une valeur quelconque » à ces mêmes domaines et de les afficher comme biens à vendre de sorte qu'ils pourraient être adjugés deux fois dans deux départements différents. Le procureur rappelle que la municipalité de Saint-Macaire avait fait la déclaration formelle de vouloir rester attachée au district de Thouars dont elle faisait partie « suivant les conventions souscrites par les députés des ci-devant provinces d'Anjou et de Poitou ». On apprend que la paroisse de Saint-Pierre-à-Champ était dans la même situation mais que Saumur n'insiste pas pour la récupérer. Le procureur demande

---

[327] On s'apercevra ensuite que, pour une fois, ce n'était pas une mauvaise idée, et que nos Macairois voyaient loin.

seulement de surseoir au moins à la vente des biens nationaux tant que les démarcations ne sont pas définitivement arrêtées.

En fait, Le Puy-Notre-Dame, érigé en canton, et Saumur veulent absolument récupérer Saint-Macaire. Ils décident alors d'accélérer le processus. Et, le dimanche 10 avril, la mauvaise nouvelle tombe. Le maire de la paroisse [328] lit à la municipalité l'extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale du 24 mars 1791 diligenté par le procureur-syndic du district de Saumur dans une lettre du 2 avril 1791, qui annonce que « la paroisse de Saint-Macaire, cidevant du département des D. -S. district de Thouars, vient par ledit procès-verbal de l'assemblée nationale d'être ordonné qu'elle fera partie désormais du département de M. -et-L., district de Saumur ». Les municipaux s'y attendaient, ils le savaient déjà par la bande et, sans transition, passent directement à l'Anjou : « En conséquence nous conformons aux ordres de l'Assemblée Nationale par leur décision. Nous avons cedit jour 10 avril fait les enregistrements des paquets qui nous viennent d'être adressés par le district de Saumur ».

Aussitôt, comme s'il attendait dehors, comparaît maître Pierre Sébastien Roblain curé et maire de la paroisse [329] du Puy-Notre-Dame, accompagné du sieur Lerat greffier de la municipalité du Puy, sur une commission du district de Saumur remontant au 16 décembre, afin de faire inscrire sur le registre du Puy le procès-verbal de la délibération rattachant Saint-Macaire à Saumur. Il invite à donner le maximum de publicité à ce changement afin que personne ne l'ignore. Il ajoute que les citoyens de la paroisse de Saint-Macaire doivent désormais se présenter le dimanche 19 juin 1791, jour de la Trinité, au canton

---

[328] Le terme « paroisse » a la vie dure.

[329] Le terme « paroisse » restera encore longtemps difficile à gommer des automatismes. Il ne faut pas oublier cependant que c'est Defay le greffier…

du Puy-Notre-Dame pour procéder à la nomination des électeurs.

Tout compte fait, c'est plus près d'aller au Puy qu'à Argenton-l'Église, et aussi plus pratique d'en recevoir les ordres. Par contre, Saumur est éloignée de cinq lieues alors que Thouars ne l'était que de trois. L'influence de Grignon « grignontant » quelque peu celle de Defay, le passage d'une province à l'autre ne traumatise pas outre-mesure les Macairois. On semble même être très bien préparé à une translation qui se fait en douceur. Pourtant, ils avaient tous juré leurs grands dieux de ne jamais tolérer une telle infâmie... On verra qu'ils sauront profiter de la situation.

Entretemps, le 21 février, La Grange de Brignon, le Doyenné et cinq boisselées de la cure ont été mis aux enchères avec quelques terres. Defay, représentant la commune, et son ennemi Grignon, fermier du Doyenné et de Brignon, sont présents. Parmi les acheteurs, on remarque deux gros détenteurs de liquidités, Jean-Nicolas Guéniveau et Jean-Joseph de la Selle qui se sont déplacés pour la Grange. Les petits sentent déjà que la partie est perdue d'avance. La Grange est vendue en premier avec ses 450 boisselées de terre, ses 47 boisselées de vigne, 128 de prés et 814 de bois et landes. Les droits féodaux courent toujours : 40 boisselées de coupes à prendre dans la forêt qui appartient à M. de la Trémoille, pacage dans la forêt de toutes espèces de bestiaux, sauf boucs et chèvres, quart des fruits sur les clos de Lassée et des Ribaudes. Les enchères ne sont possibles qu'en présence d'une petite bougie allumée. Lorsqu'elle s'éteint, il n'est plus possible de renchérir. On rallume ainsi plusieurs bougies, jusqu'à ce que les candidats cessent toute surenchère. La mise à prix de la Grange est proposée à 65 000 livres. Au premier feu, les concurrents se mesurent à coup de centaines de livres. Estienvrin offre 66 000 livres, Sanzay 66 100, Guéniveau 69 100, Denesde (qui fait pour de la Selle) 70 000 et Guéniveau 73000. Le premier feu éteint,

on rallume une deuxième bougie, dite deuxième feu. Estienvrin y va de 73100 et Guillot monte d'un coup à 81 600. Au troisième feu, Guéniveau met carrément 91 000 livres, Denesde 500 de plus, Guéniveau passe à 100 000, Denesde à 100 100 et Guéniveau à 113 000. Le quatrième feu n'oppose plus que les deux rivaux qui vont jusqu'à 115 200 livres. Lors du cinquième feu, seul Denesde offre 115 300 livres. Le sixième feu n'apportant aucune surenchère, René Denesde et Jean-Joseph de la Selle emportent l'affaire.

Puis, avant le début de la vente du Doyenné, Defay tente une dernière fois d'en soustraire le logement en rappelant que le presbytère n'est pas grand et qu'il est en mauvais état. Le commissaire du Département assure qu'il s'agit d'un lot indivisible et que, de toute façon, on ne pourrait même pas employer l'argent de cette vente pour réparer le presbytère. De son côté, Grignon allègue qu'il a cinq années de bail de ladite maison et domaine. Il donne raison au commissaire, suggère de ne pas avoir d'égard pour la pétition de Defay et demande qu'on procède immédiatement à l'enchère. La mise à prix est de 10 000 livres. Après une bataille entre deux petits marchands, Guitton et Sébille, pendant laquelle le prix monte jusqu'à 16 900 livres, Guéniveau de la Raye intervient et propose 17 000 livres. Aucun des deux ne surenchérissant, le Doyenné est donc adjugé à Guéniveau, commandant des gardes nationales de Montreuil et du Puy, demeurant à Montreuil. Puis Grignon emporte 5 boisselées de pré de la cure moyennant 330 livres.

Paterne, curé du Vaudelnay, commissaire à la loi sur la contribution foncière et mobiliaire, fait avertir tous les habitants de Saint-Macaire de se présenter à la séance municipale du 25 juillet 1791. Les agents municipaux procèdent à la réception des déclarations mobiliaires des habitants et stipulent qu'à défaut de leur part de s'être présentés à cette séance pour donner leurs déclarations, ils y suppléeront de droit après le temps expiré pour les recevoir.

La loi ordonne qu'un receveur soit nommé dans chaque communauté pour cette contribution foncière et mobiliaire, qu'il ne sera fait de soumission que de la part de sujets reconnus solvables et que la concession sera accordée par le conseil de la commune à celui ou à ceux qui surenchériront au plus bas prix. L'adjudication en est faite le dimanche 4 septembre en faveur d'Étienne Louis Boutet pour la somme de 145 livres. Mais ce dernier n'ayant pu fournir caution, la municipalité se voit obligée de la renvoyer aux enchères. L'adjudication est portée à 400 livres. Urbain Alleaume, certain qu'on n'en restera pas là, propose 300 livres. Aucun autre enchérisseur ne s'étant manifesté, l'adjudication est alors renvoyée au dimanche suivant pour être jugée définitivement. Pourtant, on aurait pu laisser Alleaume sur cette somme qu'il avait proposée, mais il a certainement protesté de la hauteur de la somme en affirmant qu'il ne pourrait pas non plus trouver quelqu'un qui puisse se porter caution.

L'enchère est donc reprise après la messe du dimanche suivant. François Jarry lance 287 livres, Hilaire Beaumont 180, Urbain Hublot 160, Urbain Alleaume 150, Jarry 147, Hublot 145, Alleaume 142. Finalement Hublot reste dernier et l'emporte sur une proposition de 140 livres. Lorsqu'on lui demande de fournir une caution bonne et suffisante, intervient un proche parent, Pierre Hublot, marchand fermier demeurant à la paroisse de La Chapelle-Sous-Doué, qui accepte et signe pour une caution de 600 livres.

Le greffier Louis Defay accomplit consciencieusement sa tâche sur le registre rempli de textes de lois retranscrits tout au long de l'année 1791. Et Grignon Grandmaison, qui détient le fermage de Brignon et se permet de court-circuiter les municipaux, obtient directement du district l'autorisation de faire un « garde-monceau » dans la sacristie de Brignon, c'est à dire d'y mettre les gerbes de la moisson, à la charge d'en

prévenir la municipalité. Il manque cependant un loquet à la porte qui communique avec l'église et un carreau à une fenêtre.

Monsieur Vaslin, Nicolas Leblanc et la veuve René Geay ont enfreint les bans de vendange. Chacun est condamné à une amende de 1 livre 4 sols avec défense de récidiver à l'avenir sous plus grande peine. L'argent est versé au profit de la « commune de la paroisse ».

Le Département de M.-et-L. n'a pas tardé à fixer les contributions foncière et mobiliaire que doit supporter la paroisse de Saint-Macaire. Elles s'élèvent à la somme de 8588 livres 12 sols pour le foncier et à 1484 livres 2 sols 6 deniers pour le mobilier.

Le dimanche 13 novembre, le conseil général procède au renouvellement de la municipalité par voie de scrutin. Louis Defay est élu président de scrutin avec 15 voix, devant Grignon, 4 voix et Gourin, 2. Après nomination d'un secrétaire-greffier, Étienne-Louis Boutet, de 3 scrutateurs, Charles Gourin, Jean Guitton et François Jarry, tous prêtent les serments requis. Il s'agit d'un tour scrutin à la majorité absolue. 22 votants déposent alors 22 bulletins dans le vase. François Jarry est réélu maire avec 19 voix sur 22. Puis deux membres sont désignés par scrutin à liste simple et à pluralité relative : les suffrages vont à Defay (19 voix) et à Nicolas Péponnet (13), ce qui fait la majorité requise par le décret. La nomination du procureur est encore faite par les 22 votants, Charles Gourin obtient 20 voix et Grignon 2, les suffrages n'ayant porté que sur les deux individus [330]. Enfin, cinq noms de notables sortent du vase : René Champion 18 voix, Pierre Herpin le jeune 14, Nicolas Valton 13, Jean Guitton 12 et Jean Rigault l'aîné 11.

330 Décidément le verdict des urnes ne réussit pas à Grignon.

Le vendredi I[er] décembre, Defay donne sa démission d'officier municipal, poste auquel il vient d'être élu le 13 novembre. On lui demande alors de reprendre le secrétariat, ce qu'il accepte volontiers. Et, derechef, les lois et décrets recommencent à figurer sur le registre.

Durcissements révolutionnaires

Le curé Lière vient de faire abattre, en janvier 1792, un noyer dans le vieux cimetière sans en avoir demandé autorisation ni avoir prévenu les officiers municipaux. Un deuxième noyer reste debout, on décide de l'enlever lui aussi et de les vendre tous les deux au plus offrant le dimanche 29 janvier. L'argent ira dans les caisses de la municipalité et sera employé aux réparations les plus urgentes de l'église et du cimetière. La première enchère est fixée à 5 livres par la municipalité. Grignon en offre 8, François Jarry enchérit à 8 livres 5 sols, et les noyers sont adjugés à Grignon pour 8 livres 10 sols. Ces noyers penchaient vers le puits de la Cochonnerie.

Par ailleurs, ses rapports s'étant globalement dégradés avec les agents municipaux, Lière file un mauvais coton. Grignon a repris du poil de la bête et Louis Defay adopte un profil bas, vaquant simplement à ses fonctions de greffier.

Le dimanche 11 mars, l'affaire tourne mal. Le maire et le procureur « de la commune de cette paroisse » [331] demandent à Lière de publier l'amendement de Mgr Hugues Pelletier, évêque du département de M. -et-L., donné à Angers le 16 février 1792 et adressé à la municipalité ce 9 mars par ces Messieurs du directoire du district de Saumur. Non seulement Lière refuse catégoriquement, mais lorsqu'il monte en chaire, il déclare à haute et intelligible voix, en s'adressant autant à la municipalité qu'aux habitants de la commune, « qu'il se rétracte de tout

---

331 Encore un mélange édifiant de termes. Ne serait-ce pas plutôt Defay qui s'amuse ?

serment qu'il a pu faire avant ce jour ce dont il supplie la municipalité de dresser procès-verbal ».

La municipalité prend acte et, la messe finie [332], afin d'en instruire le directoire du district de Saumur, elle se retire au Bouchet pour en dresser procès-verbal. Defay ajoute sa touche d'ironie habituelle en écrivant : « fait et arrêté ce jour et an que dessus, Jarry maire d'icelle paroisse, Gourin procureur, Péponnet officier, Defay greffier ». Defay pouvait encore impunément affubler Jarry de cette nouvelle attribution !

Lière est aussitôt convié à Angers où il est mis en résidence surveillée. Il quitte Saint-Macaire dans la deuxième quinzaine de mars. C'est alors que se passent des faits dont on a tenté d'effacer les traces mais que l'on peut cependant recomposer par recoupements : Le 11 mars, l'église possède des ornements et des objets de culte puisque Lière dit la messe comme à l'ordinaire. Ces effets ont fait l'objet d'un inventaire en 1790 mais sont restés dans l'église. Or, à peine quinze jours après le départ de Lière, le 15 avril, la municipalité écrit au district. Sous couvert de réclamer un nouveau curé, elle se plaint de la misère de la cure. Les curés primitifs avaient toujours négligé de fournir les linges et ornements pour le service divin, la cure avait de tous temps été réduite à la portion congrue, le revenu de la fabrique n'était que de neuf boisselées de terre labourable et de quinze boisseaux de froment et seigle. Bref, l'église était dans le besoin le plus urgent. La municipalité prie donc le district de lui faire livrer « les effets et ornements » qui sont

---

[332] Une note en marge, du curé Tranchant, qui se permet d'écrire à la plume sur le RDC, dit : « Cette courageuse rétractation de sa faute du 13 février 1791 a couté la vie au curé qui fut frappé en chaire et descendu mourant ». Ailleurs, dans les NDCR, il affirme tenir ce renseignement de témoins oculaires toujours vivants. Pourtant Lière signe encore le 15 mars sur l'autre registre (RPSM), Jarry dit le 15 avril qu'il s'est rendu au Département et Port assure que le curé a été déporté en Espagne avec Béchet d'Arzilly sur le bateau Didon (DHGBML).

restés dans l'église de Brignon. En fait d'ornements, il s'agit de tout le mobilier et des objets de culte[333]. Il y aurait donc eu quelque léger chapardage dans l'église paroissiale après le départ de Lière, fin mars ou début avril 1792. Sinon, on ne demanderait pas de nouveaux ornements dont le district assure que « ladite église est absolument dénuée ».

D'ailleurs, dès le 9 mai suivant, le procureur de Saumur, « craignant que les meubles gardés dans l'église de Brignon soient volés », demande que « tout soit transporté dans l'église de Saint-Macaire pour y demeurer provisoirement déposé à la garde des procureurs de fabrique et sous la surveillance de la municipalité » [334]. Le district confirme son accord le 5 juin pour faire transporter le tout et autorise la paroisse à utiliser les vases et ornements en attendant une décision ultérieure. Par contre, les deux cloches devront être remises à Grignon qui les fera conduire à l'atelier Lévêque, entrepreneur de fonte de cloches à Saumur. On a en effet besoin de leur métal. C'est ce qui est répondu aussi en juillet à la paroisse de la Lande-des-Verchers

---

333 Le calice avec le ciboire, les 10 chandeliers de cuivre, le bénitier, les patères, la navette et l'encensoir, les chasubles, les dalmatiques, les chapes, les aubes, les nappes d'autel et autres menus linges, le tabernacle, les tables de marbre et « le balustre » pour la communion, le confessionnal, les stalles et les tabourets, une armoire et un basset, les cordes des cloches, les battants et les moutons des cloches, l'horloge.

334 Cette hypothèse de léger prélèvement est renforcée par trois autres indices : Lors de problèmes ultérieurs, le maire Jarry gardera chez lui les inventaires initiaux de l'église et de Brignon. Puis, l'inventaire de l'église de Saint-Macaire, remis par Jarry au maire intérimaire en 1793, disparaîtra des dossiers. Enfin, lorsqu'en 1794 le mobilier de l'église sera transporté à Saumur, le nouveau maire précisera en note, sur une « copie conforme » de l'accusé de réception, que les effets compris dans l'inventaire des colis proviennent « tant de la ci-devant église de Brignon et que de celle de Saint-Macaire ». Le tour de passe-passe semble évident mais, s'agissant de l'argenterie, le préjudice n'aura pas été important. Il est en tout cas difficile à établir en l'absence de documents authentiques établis lors de chaque translation.

qui a sollicité une nouvelle cloche pour remplacer la sienne. Elle n'est pas assez performante, elle ne pèse que soixante livres et le son n'en serait « pas sensible aux extrémités de la paroisse par certains vents ce qui empêche les habitants d'assister aux offices ». Le Département répond que « les cloches sont portées aux Hôtels des Monnaies pour être fondues et converties en monnaie de cuivre »[335].

Vive l'arbre de la liberté, vive la nation, vive les gardes nationaux ! Le dimanche 8 juillet, l'an IVe de la liberté, après une messe paroissiale où se sont assemblés la majorité des citoyens et des citoyennes de Saint-Macaire, l'on assiste à une grande explosion de patriotisme. Tous ensemble, mains levées, jurent « d'être fidèles à la nation à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume décrété par l'assemblée nationale et acceptée par le roi, de plutôt mourir et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang que de jamais souffrir qu'il fut porté atteinte à l'arbre de la liberté qui est élevé et planté au consentement de toute la patrie devant notre principale porte de notre église paroissiale ainsi qu'à tout autre arbre de la liberté qui sont plantés ou se planteront au dessus des différentes campagnes qui forment les cantons ».

Trois signataires macairois n'apparaissent pas va-t-en guerre à l'occasion de la création de la garde nationale : le maire Jarry, Louis Abraham et Louis Defay. Tous les autres, à commencer par Grignon, se donnent du galon dans la garde et insistent auprès du greffier pour faire mentionner leurs grades : Louis Grignon adjudant-général, Nicolas Pouponnet officier, Louis Guillon sous-lieutenant, Louis Alleaume lieutenant, Jean Alleaume sergent, René Mestreau sergent, Jean Nicolas caporal, René Champion capitaine, Louis Launay capitaine, Gabriel Daviau sergent, Guillou second-lieutenant, Étienne-Louis

---

[335] 1 Q717 ADML. Grignon devient de plus en plus incontournable.

Boutet lieutenant. La Patrie est en danger et l'on se sent tellement fort avec une telle armada d'officiers.

Quel plaisir de pouvoir enfin faire la loi, d'être expéditif avec le curé Lière qui a reçu l'ordre de rejoindre Angers où sont regroupés les insermentés. Il habite dans un premier temps au n° 276, cul de sac Saint-Denis. Puis le 17 juin, il est traîtreusement emprisonné au séminaire avec ses confrères, rue du Musée. De là, les prêtres réfractaires partent le 12 septembre 1792 pour être embarqués à Nantes sur le bateau La Didon à destination de l'Espagne [336].

L'église abbatiale de Brignon n'est plus utilisée pour le culte. En effet, on l'a vu, elle sert à Grignon de remise ou de séchoir à grain. Le 22 novembre 1792, justement, plusieurs métayers battent du blé dans cette église lorsque Germain Doc, journalier de cinquante-huit ans, est pris d'un malaise et meurt subitement. Les officiers municipaux se déplacent aussitôt à Brignon. Les collègues de Doc expliquent qu'ils n'ont rien pu faire. Son corps gît dans une chambre attenante à la sacristie et ne présente aucun coup qui puisse faire croire qu'il s'agisse d'une mort violente. La version des témoins paraît donc la bonne et l'acte de décès peut être dressé.

Les affaires politiques et municipales, la patrie en danger et les massacres de septembre auraient trop tendance à faire oublier que le travail n'est pas arrêté pour autant dans les campagnes et que la terre doit rapporter. Les baux continuent d'être passés entre propriétaires et fermiers, même si leurs prix grimpent. Mais surtout, une frénésie, inconnue jusqu'alors, fait courir tout un chacun à travers les cantons. Les marchés aux

---

[336] Note du Chanoine Uzureau au curé Babin vers 1910. Babin ajoute que l'inventaire du mobilier de Lière a été effectué le 21 mai 1794 à Bray. N'est-ce pas plutôt au Petit-Bray qui était la ferme du Doyenné ? En tout cas, cet inventaire, effectué deux ans après le départ de Lière en Espagne, porte à croire qu'il est maintenant mort.

puces sont ouverts, la grande redistribution commence. Les ventes aux enchères de mobiliers pas chers se multiplient, drainant les populations vers le magasin de Saumur, pour les petits objets épars, ou directement vers les domaines d'émigrés ou religieux, pour les meubles. Les campagnes bruissent d'occasions en or, même pour les petites bourses et puis l'on s'amuse tellement de renchérir sur tout ce grand déballage à ciel ouvert. Dès 1793, cela fait fureur et devient même un but de sortie en famille. Quant au foncier, il accapare tout l'intérêt des ci-devant nobles non émigrés, des marchands-fermiers et des bourgeois, principaux acheteurs de biens nationaux. Ils font main basse sur toutes les ventes, églises, chapelles, fermes, quitte à les détruire pour en récupérer les tuffeaux et gagner ainsi du terrain [337]. Ainsi Jean-Joseph de la Selle achète l'abbaye d'Asnières pour une bouchée de pain. C'est aussi la course aux belles demeures bourgeoises des religieux. La citoyenne Caffin, du Vaudelnay, femme du célèbre général, acquiert les Récollets de Doué pour 7975 francs et Étienne Cormier, d'Angers, s'offre la maison du chapitre de Doué pour 16 000 francs

Le citoyen René Dubois, fermier de Saint-Just des Verchers, vient faire enregistrer à la chambre commune un bail

---

337 C'est à ce moment-là que les très vieux bâtiments de la Bafferie, la Bâtardière, Brignon, la Cochonnerie, le Doyenné, L'église de la Lande, Ferrières, la Gauvinière, la Guéritière et Pancon ont disparu. Ils ne sont donc pas tombés, comme l'accrédite souvent la rumeur historique, sous le coup de quelque vandalisme dû à la Révolution Française ou aux guerres de Vendée. Ils ont au contraire été la proie de quelques personnages appâtés par un gain facile à une époque troublée. Les acheteurs locaux, Guéniveau de la Raye, de la Selle, de Charnières, fervents catholiques, achètent des fermes, des églises et des chapelles et les font raser. S'agissant des domaines de leurs collègues émigrés, on serait tenté de penser qu'ils s'en portent peut-être acquéreurs par solidarité, pour les préserver et les leur rétrocéder une fois des jours meilleurs revenus... Cette frénésie d'achat balaiera trop de belles et anciennes demeures.

sous seing privé. Il s'agit de la ferme de la Cochonnerie, à côté de l'église. Le bail est consenti à Dubois par Marthe Defay, veuve Cuissard des Fontaines, douairière approuvée sous seing par Louis Rosalie Cuissard, son fils. Le bail, passé pour neuf ans, commencera en mars 1792 pour finir en mars 1800. Dubois devra acquitter chaque année 500 livres, 12 boisseaux, 2 charrois à deux lieues ou environ [338]. Mais Cuissard émigré, le bail n'ira pas à son terme, Dubois achetant nationalement la Cochonnerie et ses terres en 95, et détruisant aussitôt la plupart des bâtiments pour labourer la terre libérée.

Le remplaçant occasionnel du curé Lière, Louis Texier, vient du Puy-Notre-Dame à partir de mars 1792 et écrit sur le registre paroissial dont les feuillets comportent, en date du 16 novembre 1792, l'arrêt de l'activité paroissiale sous la signature de François Jarry et de Charles Gourin. Plusieurs actes seront cependant ajoutés par le curé Texier. Le plus désopilant, c'est que Louis Defay, sans doute encore par dérision, réussit le tour de force d'y inscrire, en l'absence du maire Jarry, le 19 novembre 1792, le premier mariage municipal qui a pourtant eu lieu dans la chambre du Bouchet. Il s'agit de Mathurin Rétiveau et de Jeanne Doc. Au nez et à la barbe des officiers municipaux ! Le curé suivant, « curé et officier publique », utilisera encore à sa façon ce registre paroissial, du 24 décembre jusqu'au 31 janvier 1793, date où il est enfin clôturé par la municipalité. Les actes sont rédigés d'après la nouvelle formule civile. Aussi est-ce assez étrange de voir un prêtre constater la naissance et nullement le baptême, la mort et non la sépulture.

L'utilisation indifférente qui a été faite de l'un ou l'autre registre pour des actes municipaux ou sacrés pendant trois ans apporte une preuve indéniable de l'inconscience et de l'anarchie qui a pu régner dans la petite commune pendant cette période trouble.

---

[338] C'est Defay, comme il se doit, qui rédige l'enregistrement.

Pierre Alexandre Lecêvre, curé intrus, s'est dépêché d'arriver à Saint-Macaire pour dire la messe du dimanche 16 décembre. De toute sa petite taille de 4 pieds 11 pouces [339], il a couru vers son apostolat, le bougre, car le district de Saumur ne lui a délivré sa nomination que le 15 décembre alors que ses lettres de prêtrise dataient du 10. Il débarque sans crier gare, les cheveux, les yeux et les sourcils tout noirs, le visage long. C'est un rapide. Il veut aussitôt prêter serment et dire la messe.

De fait, bousculant quelque peu les municipaux, il parvient à ses fins et à 10 h du matin, la municipalité est réunie autour de l'autel devant tout le peuple assemblé pour assister à la célébration de la grand-messe. Le maire donne lecture à haute voix du procès-verbal de l'élection et de la proclamation du citoyen Pierre-Alexandre Lecêvre. Lecêvre à son tour prend la parole et jure « hautement de maintenir la liberté, l'égalité et de mourir à son poste. Le serment ainsi prononcé d'une manière claire et intelligible, la messe paroissiale célébrée par ledit citoyen Lecêvre, nous avons rédigé le présent procès-verbal pour lui servir d'acte de prise de possession, sur l'heure de midi et, cela dit, le sieur P. A. Lecêvre curé citoyen [340] a signé avec nous ».

Le temps d'aller manger un bout et on retourne à l'église, car l'assemblée générale y a été convoquée à 4 heures de l'après-midi pour procéder au changement de la municipalité « à l'entier ». L'arrivée de Lecêvre n'était pas prévue ce jour-là et ce sera de toute façon beaucoup moins ennuyeux que les vêpres. Alors, pour une fois et pour gagner du temps, la nomination du président de scrutin se fait par acclamation. Ce sera Louis

---

339 1m 62.

340 Nous finirons par penser que Defay se délecte à griffer chaque fois que possible les idées nouvelles et qu'il a pris grand plaisir à faire le greffier. Car il était fortement recommandé de dire « citoyen curé ».

Guillon l'aîné. Le greffier est aussi désigné par acclamation : Louis Defay. Les trois scrutateurs sont Pierre Herpin l'aîné, René Tellier et Jean Baudoin l'aîné. Mais il faut élire un nouveau président, au scrutin à majorité absolue, avec seulement 36 votants [341]. Le citoyen Grignon dépasse la majorité de 3 voix. Puis 3 nouveaux scrutateurs sont élus à main levée : Charles Gourin, François Jarry, Étienne-Louis Boutet. Les 36 votants déposent leur bulletin dans l'urne. L'ancien maire, François Jarry, obtient 29 voix. Il est donc réélu.

La nuit étant tombée depuis longtemps, certains habitants quittent l'église. Mais il faut encore désigner le procureur, les membres et les notables. Même avec 29 votants, ce n'est qu'une formalité puisqu'une seule voix ne va pas à l'ancien procureur, Charles Gourin, qui est ainsi reconduit.

Le scrutin pourrait s'arrêter là, faute de votants. Le quorum n'est point atteint. Six hommes réussissent encore à s'échapper et ils ne sont plus que 23 dans la lumière blafarde des bougies, recroquevillés de froid sur les bancs, à vouloir en finir avec la désignation des membres et des notables. Un premier tour donne 12 voix à Jean Coquin et 11 à Mathurin Nevouet. Un deuxième tour perd un votant supplémentaire. Les voix vont à Nicolas Péponnet (19), et à Jean Piau (3). Il ne reste plus qu'à prendre pour notables 12 hommes parmi ceux qui n'ont pas encore été plébiscités : Joseph Robert, Louis Grignon [342], Pierre Alexandre Lecêvre, René Champion, François Guillon, Jean Gautier, Jean Guitton, Louis Guiard, Jean Dion dit Candion, Louis Vaslin, Jean Rigault. Il est tard et les voûtes de l'église glacée résonnent encore des dernières voix fatiguées.

---

[341] Encore une participation très faible de 27, 4 %.

[342] Le voilà enfin qui finit par obtenir un petit quelque chose ! Mais le taux de participation n'est plus que de 17 %.

Mais enfin, même s'il manque un membre, la municipalité nouvelle tient debout.

La confiance règne

Pour Defay, c'est le début de la morosité. Quelle triste fête que ce Noël 92, sans lumières, sans chants. On entre dans 93 et rien ne va plus. Quel paganisme tout à coup, quelle intransigeance et quelle bêtise dans l'application d'ordres imbéciles. L'intrusion du curé, l'influence montante de Grignon, les vols organisés manifestes et le profit que tentent maintenant de réaliser de simples laboureurs autrefois dévoués à sa cause et à son service, toute cette ambiance néfaste doit finir par le rebuter. Le lendemain de Noël, dégoûté, il refuse de faire office de greffier et claque la porte. On ne le reverra plus pendant quelque temps. Comme dans bon nombre de paroisses de la région, le seigneur [343] a assumé une grande partie des responsabilités et tenté de concilier ses convictions et l'intérêt public.

Il faut pourtant un secrétaire ce matin du 26 décembre. Il y a deux convocations prévues et l'on aura au moins deux PV à rédiger. On essaye de remplacer Defay par Louis Guyard qui refuse. Alors on élit Lecêvre qui devient officier « publique » à la majorité des voix des quelques présents [344].

Les deux affaires traitées remontent aux dernières vendanges. Louis Gautier, qui est pourtant officier municipal de Saint-Macaire, s'est permis d'enfreindre le ban des vendanges.

---

343 Dans le cas très particulier de Saint-Macaire, il convient de préciser que le seigneur de Maison-Neuve a, de tous temps, remplacé le seigneur titulaire de Sanzay, toujours absent, malade ou émigré…

344 Sur semaine, un matin et le lendemain d'une fête, à priori la municipalité ne peut être au complet.

Il comparaît à la chambre du Bouchet. N'ayant rien à répliquer aux demandes d'explication, il est condamné à une amende de 3 livres et aux frais de l'instance, soit 2 sols 6 deniers.

La citoyenne Marie Cornu, veuve Rogeron, qui demeure à Bouillé, comparaît également pour avoir vendangé des vignes sur la paroisse de Saint-Macaire avant la publication du ban. Elle, au moins, ne se laisse pas faire : « Ladite dame explique qu'elle n'avait pas entendu avoir enfreint les bans des vendanges de la communauté vu qu'elle ne connaissait ni les lois ni les limites circonstancielles des deux communautés d'entre Saint-Macaire et Bouillé et qu'elle était seulement fixée par le ban des vendanges affiché de la municipalité de Bouillé-Loretz qui donnait à vendanger ledit canton le jour porté dans la susdite signification et qu'en conséquence elle a dénoncé la demande à elle formulée par ladite communauté à la municipalité dudit Bouillé par exploit de Groslier huissier. Et sur intimation donnée auxdits officiers municipaux de Bouillé ils viennent disent-ils pour comparaître à Saint-Macaire, venus disent-ils exprès pour prendre fait et cause de ladite dame veuve Rogeron sur la demande à elle formée et qu'ils reconnaissent très bien avoir mis le ban de vendanges dont il s'agit le jour porté dans notre signification mais qu'ils ignorent si les vignes du canton des Folies est de leur territoire ou de celui de Saint-Macaire vu que les limites de ces deux communautés ne sont ni connues ni réglées malgré les diligences faites de part et d'autre mais qu'ils vont se mettre en devoir à l'instant de donner connaissance de cette discussion aux citoyens administrateurs du directoire de leur district pour régler borner et reconnaître les limites de ces deux communautés et au cas que le canton des Folies fut reconnu du territoire de Saint-Macaire ils offrent payer les frais. Signé Pierre Jaillant officier municipal, Girardeau officier, Pierre Girard officier ».

Même si les Macairois revendiquent Les Folies comme étant sur leur territoire, ils acceptent cependant de faire un

geste et de retirer provisoirement leur plainte. Mais ils sont d'avis qu'un bornage soit rapidement réalisé.

Bien que Lecêvre soit devenu greffier, rien n'est transcrit en janvier 93. Sans aucun doute les problèmes vont bon train. Aucun consensus ne s'est fait autour de la personnalité du maire entre les différents élus à la va-vite du mois dernier. Les reproches pleuvent et personne ne veut endosser de responsabilité.

Devant cette situation, n'ayant aucune confiance en cette équipe de raccroc, sentant monter des mouvements imprévus et agir des individus peu recommandables qui se glissent insensiblement aux commandes, abandonné maintenant par son regretté conseiller Defay, Jarry décide de laisser la place ou de passer la main. Le 17 février 1793, il rend son tablier et rapporte tout ce qui est en sa possession à la chambre commune.

D'abord, il veut apurer les comptes qui « consistent dans les recettes qu'il a faites selon son mémoire qu'il nous a présenté des personnes desquelles il a reçu se montent à la somme de 319 livres 14 sols 4 deniers et les sommes qu'il a payées en fournissement qu'il a faits se montent à la somme de 130 livres 2 sols partant reste à payer la somme de 189 livres 12 sols 4 deniers ce qu'il nous a à l'instant effectué et aucun de nous ne voulant s'en charger il est à retenir entre ses mains aux charges par lui de les déposer entre les mains de qui il pourra appartenir ».

On le voit, la confiance ne règne pas. Il faut dire que certains dossiers compromettants peuvent constituer une bombe à retardement. Et c'est bien pour cette raison que Jarry tente de se démettre des papiers encombrants : « Ledit Jarry nous a remis premièrement les deux procès-verbaux constatant les effets de la sacristie de Brignon ensemble celui des effets par

nous enlevés plus le mémoire qui constate les effets de la sacristie de l'église de Saint-Macaire [345] et les réparations locatives du presbytère plus le procès-verbal de soulèvement des registres de baptêmes mariages et sépultures de la susdite paroisse de Saint-Macaire plus un extrait du procès-verbal de démarcation d'entre les paroisses de Bouillé et Saint-Macaire fait par le citoyen Paterne curé du Vaudelnay et autres commissaires en date du 18 août 1791, plus l'adjudication de la vendange de la cidevant chapelle de Saint-Nicolas de la cidevant abbaye de Brignon, plus les registres à souches de patente, plus les procès-verbaux de nomination des officiers de la garde nationale et le registre des citoyens, plus nous a remis une boîte avec deux flacons d'eau de Lusse envoyés par le département duquel tous lesdits effets constatés audit procès-verbal nous en déchargeons ledit Jarry maire ».

Comme par hasard, les textes disparus sont ceux qui rendent compte de l'inventaire de la sacristie de l'église, des réparations du presbytère et de l'adjudication de la vendange de la chapelle de Brignon. Quant aux registres à souche, ils se sont certainement égarés aussi très rapidement. Les Macairois ont bien compris, qu'en cette période troublée, de « petites erreurs administratives » sont moins répréhensibles que, par exemple, une simple indifférence aux nouveaux choix politiques. Ils sentent déjà qu'ils inaugurent là l'un des principes de la « bonne » gestion des républiques à venir, que les scandales sont évités lorsque certains papiers se sont volatilisés, et qu'en définitive, tout tripatouillage à plusieurs compères dans les affaires d'une commune ne met pas obligatoirement ses membres en péril.

Ainsi, l'ancienne équipe de Jarry, avec Defay, Roger, Fillon, Pouponnet, Guillon, Boutet, n'a plus son mot à dire sur la

---

345 Ce texte, qui a disparu, nous serait bien utile afin d'être comparé à ce qui a été trouvé en février 1794 (voir plus loin).

gestion communales. Seul Gourin, resté procureur, garde des prérogatives en assurant l'intérim pendant deux mois. L'empoignade des enchères du samedi suivant ressemble fort à la curée des nouveaux loups, menée tambour battant par Grignon. Il s'agit simplement de nommer un percepteur des impositions de 1793. Apparaissent alors deux hommes que l'on reverra prochainement aux avant-postes : Félix Pelletier, fermier de Bray, à la signature extrêmement alambiquée, étranger à la commune et Louis Abraham, fils d'un marchand demeurant aux Bouchettes [346].

L'enchère, duel triangulaire entre Grignon, Abraham et Pelletier, tourne à l'avantage de ce dernier qui descend à 50 livres alors qu'Abraham l'avait lancée à 400.

1793. La Vendée bouge. La levée de 300 000 hommes met, dit-on, le feu aux poudres[347]. Les blancs s'emparent de Cholet le 14 mars. C'est la panique. Grignon, fort de ses galons d'adjudant-général, réquisitionne le jour-même seize hommes de la garde nationale de la commune. Alors la municipalité se tourne vers François Guillon, sous-lieutenant en l'absence du citoyen capitaine. Guillon donne des ordres mais n'obtient que cinq volontaires sur le champ. Le lendemain cependant, onze hommes se présentent et déclarent vouloir servir volontairement pour compléter le nombre demandé [348].

---

346 Voir ces deux noms au DB.

347 C'est l'un des principaux motifs de la guerre de Vendée avancé par les premières générations d'historiens, alors qu'à notre époque moderne, on tend à minimiser l'impact de cette levée et à rééquilibrer la naissance de cette épopée dans un contexte plus profond.

348 René Caillard, Jean Bellouet, François Réveillé, Pierre Berton, René Thibault, René Jousset, Joseph Métayer, Pierre Cornu, Jean Jarry, Jean Billard, Charles Gourin.

Cela ne suffit pas puisque Jean-Nicolas Guéniveau de la Raye, administrateur du district de Saumur, réclame encore, le 16 mars, « pour aller à Doué dans le temps de l'insurrection du Poitou », vingt à trente hommes. « Nous avons jugé que notre commune étant frontière du Poitou [349] et étant peu considérable, nous avons requis des citoyens Champion et Launay capitaines 12 hommes de chaque compagnie pour partir le même jour pour Doué ».

La Convention ayant signé le 19 mars un décret instituant la peine capitale sous vingt-quatre heures pour toute personne prise les armes à la main, la réaction ne se fait point attendre à Saint-Macaire. Du Monis, de La Planche, des Bouchettes, de toute la paroisse, hommes et femmes se présentent le 20 mars pour faire enregistrer le fusil de leur maison et pour le déposer à la chambre commune. Le greffier, en faisant le total le soir, n'en revient pas. 23 fusils ont été apportés, appartenant à 22 personnes différentes car Defay en a laissé deux. Tous sont des fusils simples, à un coup. En reste-t-il encore dans certaines maisons ? Certainement très peu. Les macairois adorent trop le jeu de la suspicion lorsqu'il y a un risque pour eux. À preuve, le 3 avril, sur les 8 h du matin, le citoyen Pierre Gay, de la Raye, vient à la chambre et déclare que « le citoyen Louis Marcheteau, valet du meunier du moulin de la Raye, a dit avoir vu passer deux fois la semaine dernière au devant dudit moulin le citoyen de la Guéritière ». Au moins y a-t-il quelques suspects à Saint-Macaire ! C'est heureux. Il s'agit d'un certain Duveau de la Barbinière.

Car les langues des domestiques et des paysans vont bon train sur les faits et gestes de leurs maîtres. Ainsi Defay devra-t-il déposer à la chambre commune les armes qu'il avait

---

349 Cette fois, on ne se réclame plus du Poitou, alors qu'on avait juré de tout faire pour rester attaché à cette province treize mois auparavant.

conservées, dont son meilleur fusil à deux canons et deux mauvaises pétoires ainsi qu'un couteau de chasse. C'est le premier acte du nouveau maire Pelletier qui demande encore à Defay s'il ne lui reste pas d'autre arme. Pelletier n'attendait, semble-t-il, que le départ de Grignon pour prendre la direction des opérations. Le 6 avril, le général Duhoux, depuis le corps divisionnaire de l'armée de l'Ouest, donne l'ordre à tous les adjudants-généraux des gardes nationales de rejoindre le quartier général de Vihiers. La permanence à la chambre commune ne manque pas de signaler le fait à Pelletier. Lorsque Grignon part le 7 avril à 11 h, Gourin a déjà réquisitionné 48 votants [350] qui sont assemblés dans l'église pour élire le remplaçant de Jarry. Et tous, comme un seul homme, sauf un électeur, plébicitent Pelletier qui recueille 47 voix !

Vu d'ici, deux siècles plus tard, jour pour jour [351], il paraît évident que l'affaire était programmée et que les gens assemblés étaient acquis au nouvel arrivant Pelletier. Reste à savoir de quelle manière il avait réussi à les mettre dans sa poche.

---

[350] 37 % de participation.

[351] Vrai, cette phrase est rédigée à La Marsa, banlieue nord de Tunis, le 7 avril 1993. Il faut bien comprendre par là, cependant, même s'il a fallu attendre si longtemps, que ce n'est pas une simple coïncidence.

Pertes et profits

Toutes sortes de manœuvres, de ficelles, semblent être couramment utilisées à bon escient par les nouveaux municipaux. Charles Gourin n'est pas le moins habile à ce petit jeu. Pour preuve, il vient, le 9 avril, déclarer qu'il s'est enrôlé pour servir la patrie et pour compléter le nombre de onze hommes que devait fournir la commune. Et Gourin est à deux doigts de faire croire qu'il se sacrifie de ne pas y aller, que quelqu'un veut affronter le danger à sa place. Mais puisque l'article 16 de la loi du 24 février 93 accorde à tout volontaire la faculté de se faire remplacer, pourquoi irait-il braver la mort ? Et il pousse devant lui un jeune homme résigné. « Alors, écrit le greffier, s'est présenté le citoyen René Quétineau demeurant paroisse de Bouillé, natif de la paroisse de Saint-Hilaire de Saumur fils d'Urbain Quétineau et de Perrine Pinay lequel nous a dit désirer remplacer ledit Charles Gourin et servir la patrie en qualité de volontaire à son lieu et place sur quoi, nous, après en avoir délibéré et de l'avis de notre conseil général, nous avons inscrit ledit Quétineau pour soldat volontaire au lieu et place dudit Charles Gourin à la charge [352] pour lui de se conformer à l'article 17 de la loi suscitée au moyen duquel remplacement ledit Gourin est bien déchargé de l'enrôlement qu'il a contracté devant nous, ledit Quétineau a dit ne savoir signer ».

---

[352] Pour se faire remplacer, il en coûte, généralement, 500 francs dont une petite partie est versée à l'arrivée du remplaçant au bataillon, le reste en plusieurs traites, et souvent quelques rentes en nature. Même si le remplaçant est ensuite réformé (taille insuffisante, par exemple), le remplacé est malgré tout exonéré de service…

De même, quelques jours après, Joseph Métayer se fait remplacer par Louis Briand, jeune domestique de Passavant, âgé de vingt-quatre ans et natif de la paroisse de Saint-Just-des-Verchers, fils de François Briand journalier et de Jeanne Clard. L'ignoble Métayer profite de la lecture de l'article 17 pour geindre et faire observer qu'il n'est pas riche : « le prix qu'il donne à Briand absorbe une partie de sa fortune et il lui est impossible d'armer et d'équiper Briand ce qui a été reconnu vrai par le conseil ». Et le conseil, complice, d'insister sur le fait que Métayer est « on ne peut plus utile à sa famille et à la commune pourquoi on désire instamment le conserver ». Les parents Briand seront-ils sensibles à ce misérable numéro et finiront-ils par céder sur le tarif [353] ?

Depuis le 12 mars, les Vendéens bousculent de partout ces pauvres gardes nationaux que la République leur oppose, ces milliers d'hommes qu'il faut nourrir et armer, même s'ils ne savent pas manier les armes. On les confine, quand on peut se le permettre, à des postes de garde. En ce début d'hostilités printanières, la lutte, des deux côtés, n'est en rien organisée. Dans le clan des républicains, aucun moyen local n'était prévu et les généraux sont forcés de procéder à réquisition sur réquisition. Les villes et les villages de la région vont tout supporter. Les Blancs sont plus à l'aise dans les campagnes, du moins pour le moment.

Ainsi, le 19 avril, le commissaire général aux vivres du quartier général à Doué décrète que Saint-Macaire fournira 18 voitures harnachées rendues le lendemain midi à Doué. La municipalité délibère et cherche les moyens de fournir le nombre de voitures exigées. Quoiqu'exorbitante pour une si petite commune, la demande sera satisfaite. Le maire

353 Le texte du PV n'est pas terminé.

commande à 18 citoyens de se rendre aussitôt à Doué avec leur voiture [354].

Mais si les corvées des réquisitions gênent surtout ceux qui doivent obéir aux agents municipaux répercuteurs des ordres militaires, certains vont largement profiter de la situation. Ce n'est certainement pas le cas de Jarry qui vient enfin solder les comptes auprès de Pelletier. On se rappelle que, le 17 février, il avait démissionné et le conseil municipal avait refusé d'accepter l'argent, lui demandant de le garder pour le remettre en mains propres au futur maire. À l'époque, Jarry avait bien la somme de 189 livres 12 sols 4 deniers, mais aujourd'hui il lui manque 24 livres qui représentent, dit-il, le prix du cent de bois qu'il a fourni au corps de garde. Pelletier lui donne quittance sans réserve.

Et, comme par hasard, dès le lendemain de cette remise, tous se rappellent maintenant avoir livré quelque chose au corps de garde et demandent aussi à en être payés par la commune qui ne rechigne point : à Raymond Frémondière 12 livres pour un demi-cent de bois, à René Valton 25 livres de vin pour le service urgent de la garde, à Pelletier 3 livres de fagots pour la chambre commune et à Nicolas Pouponnet 3 livres de fagots aussi pour la chambre et 3 livres de poudre pour le corps de garde. On sait à merveille utiliser les crédits publics et les fournisseurs se retrouvent fatalement être de l'équipe municipale. La poudre et le bois, admettons que l'on en ait vraiment besoin, et encore ne tire-t-on pas beaucoup sur les hommes. La consommation de poudre viendrait plutôt du braconnage. Mais le vin, est-ce bien nécessaire pour monter la garde ? Ou alors, il faut que ce soit une sorte de piquette qui ne va probablement pas trop monter à la tête, mais plutôt rester sur l'estomac et tenir les gardes éveillés…

---

354 La liste n'a pas été inscrite faute de temps pour trouver les hommes et les désigner d'office.

Il est certainement des gens honnêtes tel ce Jean Guillon qui apporte 14 livres représentant le fruit et l'herbe du jardin de la cure de Saint-Macaire pour 92. Encore que si le jardin est grand…

Mais on ne peut s'empêcher d'en profiter et en septembre on recommence : Jacques Boutet 40 sols pour une demi-livre de poudre à tirer pour le corps de garde, Nicolas Péponnet, officier municipal, 3 livres de bois pour le service de la chambre commune, Louis Guiard, greffier, 42 sols de papier et d'encre qu'il a fourni pour ses écritures à la chambre.

S'ils prennent, ils doivent aussi rendre ou donner. Le dimanche 22 septembre, Grignon est de passage au Puy avec une division. En potentat local, il ordonne au maire et aux officiers municipaux de Saint-Macaire « de requérir de suite toutes les charrettes et ouvriers de ladite commune pour aller dans le bois de Bray et Brignon pour coupes de bois pour la force armée dans les plus courts délais ». La réquisition est remise à 10 h du matin à la chambre municipale et aussitôt on se mobilise, on commande les ouvriers et les charretiers pour couper et charger du bois de Brignon et de Bray tout le jour « afin que la force armée stationnée au Puy n'en manque pas autant que faire se pourra ».

Les hommes aussi sont réquisitionnés. Un arrêté, en date du 12 octobre 1793, portant recrutement de 30 000 hommes de cavalerie, est publié et affiché le dimanche 27 suivant. Il oblige tous les citoyens non mariés et vœufs sans enfants âgés de dix-huit à quarante ans à se mettre en réquisition et à se réunir à la chambre, immédiatement après la messe. Sous le contrôle du citoyen Gourdeau [355], commandant de la place du Puy, les officiers municipaux doivent établir la liste des chevaux et des

---

355 Voir ce nom au DB.

citoyens désignés pour apporter leur concours à ce recrutement forcé. D'emblée, les Macairois commencent à se lamenter. Ici, il n'y a pas de chevaux de luxe, mais seulement des chevaux de labour, « propres aux travaux de l'agriculture où ils y sont journellement occupés ». L'assemblée respire lorsqu'elle apprend que, en définitive, le contingent dû par la commune n'est que d'un cheval et d'un homme.

On choisit d'abord la bête. Après examen et mesure sous potence de deux chevaux, Gourdeau, retient une jument âgée de huit ans, au poil blond, d'une taille de 4 pieds 6 pouces [356]. Elle appartient à Jean Baudoin l'aîné. Les officiers municipaux délibèrent sur le prix qu'elle peut valoir afin d'en rembourser le propriétaire. La jument est estimée 850 livres. Mais il n'y a pas cette somme dans les caisses de la commune et Baudoin est renvoyé devant le district de Saumur pour toucher le paiement.

Ce qu'on ne sait pas encore, c'est que ce cheval doit être nourri par la commune et qu'en janvier, il faudra fournir dans les plus brefs délais au magasin du district de Saumur 182 boisseaux d'avoine (ou environ) pour sa nourriture. Deux municipaux feront alors le tour des greniers sans grand résultat car personne ne cultive intensément cette denrée à Saint-Macaire.

On passe ensuite au bétail humain et on sélectionne sous bauge douze hommes qui possèdent la taille requise de 5 pieds 2 pouces [357]. Au tirage, le sort tombe sur Jean Gourin qui se soumet à la loi et accepte le service dans la cavalerie. Une bonne recrue, ce Jean Gourin. Il sait signer. Il mesure 5 pieds 3 pouces. Il a vingt-deux ans, les cheveux et les sourcils châtains, les yeux gris, le nez aquilin, la bouche bien faite, le menton long

---

356 1, 48m.

357 1, 70 m. Gourin la dépasse seulement d'un pouce (2, 7 cm).

marqué de petite vérole, le visage long et une cicatrice au front au-dessus des deux sourcils.

L'emprunt forcé de 1793 ne trouve guère preneur à Saint-Macaire. Après un examen approfondi des déclarations des citoyens par six officiers municipaux, le conseil décide qu'aucun citoyen de la commune, pas même Louis Defay, ne possède un revenu suffisant pour être sujet à cette levée extraordinaire.

L'année 93 se termine sur une visite en règle des terres de Saint-Macaire. Un dénommé Pasquier, du Puy, commissaire du district, vient parcourir les parcelles de Saint-Macaire pour dénombrer celles qui sont en friche et qui auraient dû être ensemencées cette année. Cela pourrait servir de preuve que les exploitants les délaissent pour s'adonner à la lutte contre la République. Comme Pasquier ne connaît rien du cadastre, il demande à la municipalité de lui prêter un citoyen de la commune pour le conduire sur tous les domaines qui en dépendent afin d'en faire la visite et le procès-verbal.

Pendant ce temps, Louis Abraham a fait le nécessaire pour se faire réformer. Natif des Verchers et volontaire de la septième compagnie, il est reconnu hors d'état de servir dans les armées de la République par le chirurgien-major Rabouin du premier bataillon du Puy. Au bas du certificat, on trouve la signature des lieutenants Marat et Grignon [358].

Certains ont des problèmes financiers et tentent de les résoudre au mieux. René Camus vient ainsi le 9 janvier 1794 faire une déclaration à retardement sur un vol datant de 4 mois. Il assure qu'en septembre dernier, « un particulier à lui inconnu entra chez lui sur environ les 11 heures ou minuit armé d'un fusil avec une baïonnette et lui demanda de l'argent en le

---

[358] 5 janvier 1794. Grignon a déjà grignoté quelques galons en neuf mois.

menaçant que lui Camus lui a répondu qu'il n'en avait point et que l'inconnu insistant toujours lui ôta son portefeuille dans lequel 503 ou 4 livres en assignats et prit une paire de souliers et un mouchoir ».

Enfin, il y a ceux qui comptent garder quelques privilèges. Jean-Joseph de la Selle d'Écheuilly [359] vient à la chambre « pour requérir de se transporter dans la forêt de Brignon pour faire cordeler 40 boisselées de bois que le propriétaire de la Grange de Brignon a droit de percevoir chaque an dans la coupe dudit bois de Brignon ».

Mais le citoyen Rossignol, administrateur du district de Saumur, a écrit un mot à la municipalité à ce sujet, disant « que pour l'intérêt de la République et du citoyen de la Selle [360], il pense que cette quantité de 40 boisselées de bois doit être d'abord prélevée estimée et vendue et que le prix en provenant restera entre les mains de l'acquéreur dudit bois pour être délivré à qui il appartiendra ». En clair, si le bois appartient à de la Selle, tout bénéfice de la vente de sa coupe de bois doit aller à la République. Le noble change alors intelligemment son fusil d'épaule et déclare qu'il n'est venu en fait que pour s'assurer que les 40 boisselées reviendront bien à l'État. Même s'il est propriétaire de la Grange, il ne veut pas d'histoires, et il faut couper le bois de toute façon. Il demande à ce que deux personnes viennent cordeler les 40 boissellées et que le bois soit remis éventuellement au district de Saumur.

Rossignol écrira plus tard [361] que le revenu n'appartient pas à de La Selle. « Cependant, ajoute-t-il à l'adresse du propriétaire, pour la conservation des droits de la nation et les

---

359 Voir au DB.

360 Cela ressemble bien à une menace et Jean-Joseph ne tarde d'ailleurs pas à émigrer.

361 Janvier 94.

vôtres propres, dans le cas où la coupe de ce morceau serait jugée vous appartenant, je suis d'avis que cette coupe qui est balisée et enveloppée dans la totalité de la forêt soit faite pour éviter la dilapidation en prenant la précaution d'en faire déclaration à la municipalité et en l'invitant à prendre note de la valeur de cette coupe dont elle conviendra avec l'adjudicataire ou l'exploitant qui restera dépositaire de cette valeur pour en délivrer ce qu'il appartiendra. Je crois que vous ferez bien de vous conformer à cet avis. Salut et fraternité. Rossignol ». La menace est claire, nette et sans appel. Cette attitude de Rossignol montre bien l'énorme pouvoir que détiennent localement les militaires et les sous-chefs révolutionnaires, et dont ils abusent, sans intérêt spécial cependant, par simple esprit de fascisme ou besoin de domination. Mais qu'ils savent bien entretenir la terreur !

D'ailleurs, le 11 décembre 1793, sur ordre du Comité Révolutionnaire de Saumur, Louis Defay, sa femme et trois de ses filles, Marie, Suzanne et Agathe, sont arrêtés à Maisonneuve pour être conduits et emprisonnés à la maison d'arrêt du chef-lieu. Leur sœur Modeste, qui habite Saumur les rejoindra aussitôt dans le cachot et Marthe-Louise est mise en arrestation chez son mari Sourdeau de Beauregard, à Saumur-même. Six jours plus tard, Defay écrit au District de Saumur une requête qui est transmise au Comité Révolutionnaire : « Je suis à la maison de détention sans avoir jamais rien fait de personnel qui ait pu motiver cette punition ainsi que ma femme et mes trois filles qui sont avec moi. Depuis trois jours que je suis ici, la municipalité de Saint-Macaire dit qu'on a mis neuf hommes de garde chez moi qui tuent mes volailles et se nourrissent à grands frais. Ils nous ont même dit qu'ils avaient commencé à enlever mon blé et mon foin. Lorque la Nation par une mesure révolutionnaire a cru devoir s'assurer tous les parents d'émigrés comme suspects, quoique assuré que je ne crois pas en avoir de proches, elle n'a sûrement pas entendu livrer leurs propriétés au pillage. Je suis donc persuadé citoyens que vous donnerez des

ordres pour que mes propriétés soient comme toutes les autres sous la saine garde de la loi et que les blés nécessaires à ma subsistance et celle de tous mes domestiques, tous d'agriculture, et à toute ma famille me soient conservés ainsi que le foin dont j'ai absolument besoin pour mes bœufs et mes chevaux de labour et suis votre concitoyen ».

Le même jour, la municipalité se mobilise pour Defay et le maire Pelletier envoie une missive au Comité révolutionnaire de Saumur : Defay a toujours été un bon patriote et un bon républicain, il a fait partie de la municipalité pendant quatre années et ne l'a quittée qu'à cause de son âge et de son infirmité après s'être constamment occupé du bien public et de la conciliation des patriotes. D'ailleurs, toute la famille a donné de belles preuves de civisme, mère et filles s'occupant quotidiennement des pauvres. La commune souffre cruellement de leur absence.

Le texte est signé de tous les membres de la municipalité, même de ceux qui ont beaucoup de mal à écrire leur nom, du conseil général et de plusieurs autres citoyens. Une note en marge d'un membre du Comité de Saumur suggère qu'il s'agit là d'un « certificat de complaisance sur lequel il n'y a pas lieu de délibérer ».

Defay rédige alors un mémoire qu'il adresse au Comité Révolutionnaire pour se justifier. Il rappelle ses services, revient sur sa fortune « médiocre », et insiste pour attacher « de » et « Fay » en assurant qu'il n'a jamais voulu appartenir à la famille des « ci-devant Fay ». Il avait aussi contribué à redresser l'arbre de la liberté planté à Saint-Macaire que quelques soldats de la légion germanique avaient abattu « par étourderie ». Il ne connaissait point de rebelles et aurait même voulu s'enrôler à Saumur lors de la première conscription alors qu'il en avait été exclu à cause de son âge. Oui, il avait deux garçons adultes, sur lesquels il n'avait plus aucun pouvoir, qu'il n'avait plus vu

depuis cinq à six ans mais qu'il ne pensait pas être sur la liste des émigrés. Au dernières nouvelles, son cadet assurait la défense du siège de Thionville. En conséquence, Defay demande son élargissement et surtout celui de sa fille Agathe qui n'est pas majeure. Le texte est renvoyé le 21 décembre à la réponse des représentants du peuple.

Ces derniers sont perplexes. Ils n'ont en fait ordonné cette arrestation que sur des rumeurs annonçant l'émigration des fils Defay. Ils se donnent du temps pendant qu'ils lancent des vérifications. Le fils cadet Louis était bien à Thionville et ils ne peuvent apporter aucune preuve de l'émigration de l'aîné Joseph dont ils ont perdu la trace depuis la tentative d'émigration du prince de Talmont, fin novembre. De son côté, Louis Defay, qui n'a pas non plus de nouvelles de son fils depuis un an, ment effrontément et joue son va-tout en espérant que les bleus ne savent rien.

Il faut rendre justice à Pelletier. En apparence, il fait le maximum pour Defay, se confondant par deux fois en louanges excessives. Sa supplique du 24 décembre suivant est un modèle du genre : Defay peut être considéré comme « le père et le bienfaiteur de tous ceux qui ont invoqué le secours de ses lumières et de son assistance », ses discours « ont éveillé le feu divin du patriotisme dans tous les cœurs », sa femme et ses filles sont « pleines de vertus ». « On ne peut rien lui reprocher, ajoute Pelletier, que le hasard de sa naissance qui le fit de la caste nobiliaire de laquelle il n'a jamais eu les vues. C'est le seul motif de suspicion qui ait pu vous porter à l'arrêter. Rendez à la commune une famille qu'elle chérit encore plus par son patriotisme que par sa bienfaisance ».

Des éloges aussi appuyés pouvaient tout aussi bien desservir Defay, en continuant à éveiller la méfiance du district, que l'aider à recouvrer sa liberté.

Ne voyant rien venir, Defay écrit directement aux représentants du peuple près l'Armée de l'Ouest, le 23 janvier 94 : Cela fait plus de deux mois qu'il a été transféré en la maison d'arrêt, lui, sa femme et ses trois filles. Deux autres de ses filles ont été mises en arrestation, l'une chez elle, et l'autre, Modeste, conduite à Bourges. Toute la famille revendique l'exécution du paragraphe cinq de l'article 2 du décret du 17 septembre 93, « en ce que le père, la mère et les cinq filles n'ont jamais cessé de manifester leur attachement à la Révolution, ils en ont déposé les preuves au comité de surveillance de cette commune qui vous les a adressées à Angers. Ils attendent leur liberté de votre justice. La loi la leur assure ».

Les représentants du peuple ne semblent pas réagir alors qu'ils proposent, dès le 26 janvier, de mettre Defay « en arrestation provisoire dans son domicile » sans le lui faire savoir. Alors le prisonnier demande une consultation médicale qui lui est accordée le 10 février. L'officier de santé nommé par les révolutionnaires, Séverin Archambault, constate qu'il est atteint d'une « hernie inguinale complète du côté droit laquelle n'est pas maintenue et d'une ischémie laquelle le gêne beaucoup ».

Un Comité de Surveillance ad hoc

À retardement, lecture est faite le 19 janvier 1794 dans l'église [362], à environ 11 h du matin, d'un décret du 21 mars 93 portant établissement dans chaque commune d'un comité de surveillance. Il y a là tous les citoyens actifs assemblés prêts à se soumettre à la loi et à procéder à l'élection des 12 membres de ce nouveau comité.

En fait, un rappel à l'ordre musclé vient certainement de parvenir du district. Oui, on avait oublié ce texte en mars dernier. C'était une période particulièrement troublée par l'insurrection des Brigands, le départ de Grignon et la nomination de Pelletier. Et puis comment faire pour gérer tous ces tracas paperassiers et ces réquisitions incessantes. Les terriens sont peu taillés pour les besognes administratives.

Les municipaux ont cependant réuni 130 votants, ce qui représente à coup sûr, même si l'on ne connaît pas le nombre d'inscrits [363], la meilleure participation électorale de tous ces temps révolutionnaires. Louis Launay, Étienne Boutet, Jean Guillon, Pierre Carré, Jacques Cacouault, Louis Guillou, Pierre Roger, Urbain Hublot, Gabriel Daviau, André Trimouillin, Jean

---

362 C'est à dire après la messe. Il est d'usage de profiter de l'assemblée paroissiale pour récupérer des votants. L'église aura donc joué un rôle important chaque fois que l'on a eu besoin d'une grande salle et chaque fois que l'on a voulu faire le maximum de publicité.

363 Le nombre de citoyens actifs, qui nous est inconnu cette fois, n'a pas dû croître dans des proportions significatives (131 en 1790).

Neau et Pierre Taillée sont proclamés membres du comité de surveillance [364]. Cinq d'entre eux ne savent pas signer.

Mais ils savent surveiller, en principe, car telle est la principale mission du « comité de surveillance et révolutionnaire ». En fait, mal renseignés sur les tenants et aboutissants de ce comité et très peu au fait de ce qui se passe dans la commune, ils vont se contenter de siéger régulièrement pendant 9 mois sans vraiment trouver d'information valable à enregistrer, leur principale préoccupation restant le renouvellement de leur président tous les quinze jours. La création de ce comité n'aura servi qu'à accélérer l'esprit de suspicion dans les rangs des habitants qui n'étaient déjà pas très solidaires et à déchaîner les vieux démons. Le Comité de surveillance a le droit d'intercepter et d'ouvrir les lettres adressées à des « personnes suspectes » ou à des détenus. Alors, tout à coup, la délation fait rage.

Le 26 janvier, alors que le comité de surveillance est tout occupé à se donner un président, Pierre Roger, et un secrétaire, Étienne-Louis Boutet, Louis Guillon dépose quatre liasses de titres de la ci-devant abbaye de Brignon, petit couvent, pour être brûlées dans la décade qui suit, conformément à la loi. Personne ne lui demande comment il se les est procurées alors que tout a théoriquement été transporté à Saumur. Certains macairois ont compris combien il était aisé de transformer le vol en acte patriotique. De toute façon, puisqu'ils seront mis au feu dans les dix jours, on peut bien maintenant ressortir les textes des rentes dûes ou non payées. Elles ne le seront plus désormais.

L'exemple héroïque de Louis Guillon fait école. Tous se mettent à la recherche d'exploits révolutionnaires flatteurs. Le lendemain, Joseph Rabouand, fermier de la maison de la

---

[364] Le même texte figure recopié sur la « cotte 3eme » du registre du C. S (1L1196ADML).

Guéritière, apporte à son tour « une liasse de titres concernant les rentes qui étaient dûes à ladite maison pour être brûlées conformément à la loi ».

Jean Faradon, domestique de Louis Defay, a les mains libres et profite de l'internement provisoire de son maître [365] pour faire acte de bravoure. Le 2 février, Jean Faradon, « vu l'absence du citoyen Fay de cette commune nous a déposé une pochée de papiers qui sont titres de rentes cidevant féodales lesquelles seront brûlées le jour de la prochaine décade conformément à la loi ».

Mais, comme à Saint-Macaire une décade dure un jour de plus qu'ailleurs, ils ne seront jetés au feu que le 13 février : « conformément à la loi, on a fait brûler tous les titres et papiers qui ont été déposés à la municipalité appartenant au citoyen Defay au brûlement desquels titres s'est trouvé une grande affluence de citoyens et citoyennes qui tous ont répété les cris de Vive la République ». Cela a dû se faire, une fois de plus, sur la place de l'église et on est ensuite allé jusqu'à Maison-Neuve où les municipaux n'ont pu empêcher les manifestants de mutiler le blason des Defay et d'inscrire au dessus « Hors la loy »[366]. Pour la population, Defay est suspect. Des bruits contradictoires courent sur son fils Joseph : il aurait été signalé avec les brigands lors de l'affaire de Cholet, il aurait été vu avec la grande armée catholique dans sa virée de Galerne, il aurait émigré avec Talmont. Personne ne sait encore qu'il fait le coup

---

[365] Defay est alors interné à Saumur. Aucun texte ne permet de savoir dans quelles circonstances et combien de temps il est resté détenu. En tout cas, il ne se passe que onze mois entre sa dernière apparition, lorsqu'il dépose son fusil juxtaposé le 2 avril 1793, et le jour où il rentre chez lui le 2 mars 1794.

[366] Un tuffeau de Maison-Neuve qui arborait sans doute le blason effacé des Defay ou des Bussy comporte encore aujourd'hui la mention manuscrite « Hors la loy ».

de feu en Bretagne avec quelques chouans et que son signalement va être diffusé dans la région de Questembert [367].

Le 8 février, le chef du contingent de la commune est requis de faire faire des patrouilles à cheval et d'en rendre compte à la municipalité. L'ordre est arrivé hier signé du commandant de la place et du comité de surveillance du Puy. Ces derniers ont recommandé de faire ces patrouilles au Puy et dans les communes voisines « pour examiner ce qu'il s'y passe considérant que dans ce moment critique [368] il faut se prêter à éclairer le pays dans la crainte d'être surpris ».

Oui, il y a eu des surprises, comme par exemple à Nueil. Alors et enfin, le Comité de Surveillance macairois prend des mesures : « Nous nous sommes transportés ce jour au corps de garde de l'Humeau de Brai en cette commune pour voir si la garde se monte exactement suivant les ordres qui ont été donnés par les officiers municipaux de cette commune, en y arrivant avons trouvé le citoyen René Rousseau officier du poste lequel nous a dit qu'il manquait le citoyen Métayer, Rouleau et Pol Pilotau tous les 3 au vilage de La Bafris, comme considérant qu'il est de l'intérêt publique que chacun monte sa garde exactement, nous arrêtons que copie du présent sera porté par deux de nos membres au citoyen Gourdaus commandant de la place au Puy la Montagne que nous requérons d'envoyer la force armée pour conduire les délinquants dans la maison d'arrêt dudit lieu du Puy la Montagne pour y rester à leurs frais autant que ledit commandant le jugera à propos ». Il faut bien remarquer que le corps de garde a été installé à l'Humeau de Bray, au point le plus névralgique de la commune, sur la voie la

---

367 Le journal du chouan Joseph Defay. Yvonnick Danard. Voir DB

368 Du 2 au 4 février, Charette fait subir trois revers à la troisième division de Grignon, à Chauché, aux Essarts et à Saint-Denis-de-la-Chevasse, et Stofflet s'empare de Cholet le 6.

plus passante, mais qu'il est facile de le contourner puisqu'il est fixe.

Derechef, un autre médecin chirurgien major du Puy, chargé de la commission de réforme, renvoie un Macairois à ses foyers. Il faut dire que ce dernier le mérite d'après ce qu'en dit le procès-verbal : « Le citoyen Jean Nicolas natif du Bouchet, 21 ans, 4 pieds 8 pouces, a les jointures des genoux contournées en dedans à tel point qu'il se les frotte l'une contre l'autre en marchant que cette difformité, la tenue de son corps, sa très petite taille, la faiblesse de son tempérament, le soussigné pense qu'il pourrait être exempt de la réquisition ne le prouvant ni les forces ni la taille susceptible de pouvoir supporter les fatigues inséparables de la marche et des manœuvres qu'exige l'art de la guerre en foi de quoi lui est délivré le présent pour lui servir ce que de droit, signé Paterne chirurgien major. Renvoyé de la formation du bataillon, restera chez lui jusqu'à nouvel ordre en attendant la revue du commissaire, fait au Puy le premier pluviose an deuxième [369] ».

Mais la délibération du comité de surveillance du 2 février ne l'entendra pas de la même oreille et enjoindra au réformé de retourner au Puy. « La nation est la loÿ [370], écrit Louis Launay, nous offissiers du commÿté survellianse de Saint-Macaire nous requeron le sittoÿen jean nicolas a joingdre sons régimant attandu qu'il sera condanné suivant la loÿ l'an deuxiemme de la République française unindivisible [371] ».

---

[369] 20 janvier 1794.

[370] Sic. (1 L 1196 ADML).

[371] Le secrétariat du CS est très défaillant sur l'écriture de la formule « Une et indivisible ». On n'a sans doute pas bien compris. Les variantes vont de « undivisible » à « unedivisible » en passant par « indivisible », « une et divisible », « un et divisible » ou encore comme ici « unindivisible ». Il faut noter que le secrétaire Boutet, même s'il signe greffier, laisse la plupart du temps les autres membres du comité rédiger

Jean Faradon, autre volontaire de la neuvième compagnie, natif du Bouchet, et vaillant domestique de Defay, vient aussi d'être reconnu hors d'état de servir dans les armées de la République d'après les certificats de Rabouin.

Ces réformes en font jaser plus d'un mais gare à ceux qui le crient sur les toits. Deux cultivateurs en font l'amère expérience. Jean Piau et Pierre Cornu « se présentent à la chambre pour demander que la commune reçoive la rétractation qu'ils font des propos injurieux qu'ils ont tenus contre l'honneur et la réputation du citoyen Rabouin officier de santé du premier bataillon de la formation du Puy-La-Montagne cidevant Notre-Dame en disant qu'il avait délivré un faux certificat et qu'il en avait reçu le montant [372]. Au contraire, Piau et Cornu déclarent devant nous que c'est à tort qu'ils ont tenu de pareils propos contre la réputation dudit citoyen Rabouin, qu'ils le reconnaissent pour un homme de probité et d'honneur et qu'il leur a toujours paru intègre dans sa conduite au moyen de quoi il lui en font réparation publique ainsi qu'ils nous ont déclaré l'avoir faite devant le citoyen Gourdeau commandant du Puy devant qui le citoyen Rabouin les avait fait conduire par la gendarmerie, lesquels pour plus grande authenticité de la présente réparation offrent payer le prix de leur conduite par lesdits gendarmes et en outre de donner chacun un boisseau froment aux plus pauvres citoyens de cette commune qui sera distribué par nous officiers municipaux. Une copie sera affichée à l'arbre de la liberté pour y être lue par tous les citoyens ».

---

les quelques lignes de chaque réunion, comme s'il voulait les entraîner à l'écriture. De fait, au bout de huit mois, ces quelques exercices portent leurs fruits. Les progrès de Gabriel Daviau et de Louis Launay, surtout, sont encourageants. Ils utilisent la plume d'une main bien mieux assurée et leur signature a nettement évolué.

[372] C'est certainement à propos des récentes réformes de Louis Abraham, Jean Faradon et Jean Nicolas.

Le repentir est à la mesure de l’infraction.

Des migrateurs poussés par les brigands

Le 2 février 1794, comparaît le curé Pierre Alexandre Lecêvre qui demande à la municipalité de recevoir le dépôt de ses lettres de prêtrise. Les ayant déposées au secrétariat, Lecêvre s'en désiste devant les officiers publics n'entendant plus à l'avenir en faire aucun usage ni exercer aucune fonction de son ministère. Copie sera envoyée au tribunal révolutionnaire établi à Saumur par les représentants du peuple près l'armée de l'ouest.

Après sa déclaration à la municipalité, Lecêvre passe devant le comité de surveillance et Pierre Roger reçoit sa déposition : « Le citoyen Pierre Alexandre Lecèvre curé de cette commune, âgé de 25 ans, né à Doué paroisse Saint-Pierre le 13 octobre 1768 d'un certificat civile, après trois jours d'affiche à la porte d'entrée de la maison commune et sur le rapport fait par les citoyens Jean Guitton et René Champion cultivateurs qu'il n'a été mis aucune opposition à ladite affiche et considérant que ledit Lecêvre s'est toujours comporté en vrai républiquain nous lui avons délivré le présent pour certificat de civisme. Taille de 4 pieds 11 pouces cheveux noires yeux et soursil noires et visige long. La république unindivisible ».

Aussitôt, le Tribunal de Saumur invite à « faire conduire au district tout cuivre, fer, linge, ornements, or et argent qui sont dans la ci-devant église de ladite commune de Saint-Macaire ». Cette décision signe l'arrêt de la fonction de l'église. Il faut noter, comme on l'a vu précédemment, qu'il y a là tout un matériel hétéroclite, composé à la fois de ce qui reste du « prélèvement » de 1792 et dont le premier inventaire de 1790 a

disparu, et de tous les effets de Brignon qui ont été transportés dans l'église.

Le lendemain 10 février, Lecèvre reçoit à la ci-devant église, le maire, les officiers municipaux et les membres du comité de surveillance, il leur remet les clefs des meubles. On y saisit : « une croix, un pied de croix en cuivre[373], seize chandeliers tant grands que petits, deux navettes, trois encensoirs, deux bénitiers, trois lampes, deux autres croix et un bâton, le tout de cuivre, trois calices, deux ciboires, une custode, un ostensoir et une tête d'ostensoir le tout d'argent, 3 clochettes, 13 aubes, 3 rochets, 11 nappes d'autel, le tout de toile, deux plats d'étain et trois chopineaux aussi d'étain le tout arrêté que les citoyens Mathurin Nevouet et Urbain Hublot se transporteront demain à Saumur et conduiront les dits effets au district ». Lecèvre ne signe pas. Le magasin de Saumur retourne un accusé de réception de l'envoi. Il n'en reste malheureusement que la copie conforme exécutée de la main du maire Pelletier sur laquelle ne figurent que quelques objets en argent et une mention bien vague : « ensemble tous les autres effets stipulés au procès-verbal de l'inventaire ». Enfin, Pelletier stipule en marge de sa copie : « certifions que les effets compris dans l'inventaire ci-dessus et de l'autre part sont provenus tant de la ci-devant église de Brignon que de celle de cette commune dans laquelle ils avaient été déposés ».

C'est alors que commencent à arriver des réfugiés, ou des migrateurs considérés comme tels, dans une commune apparemment très républicaine et qui se trouve en dehors des grands axes dangereux que sont les voies Angers-Saumur-Thouars-Cholet. Les premiers arrivent dès février 94 et, peu nombreux au début, réussissent à en faire la déclaration au secrétariat de la municipalité : « Jean Point cultivateur, natif de

---

373 Déjà, il manque une croix, puis un pied d'ostensoir, mais le larçin est léger. (1Q717ADML).

Cersay district de Thouars 31 ans cidevant domicilié à Preuil près Argenton le Peuple et Perrine Germain sa femme, Gabriel Germain aussi cultivateur, natif de Saint-Paul du Bois 38 ans, cidevant domicilié en la commune d'Étusson district de Thouars et Madeleine Besson sa femme lesquels nous ont déclaré prendre domicile dans cette commune et faire partie des citoyens de cette commune ce que nous leur avons octroyé ».

Puis, survenant en masse, notamment fin mars, les réfugiés ne seront répertoriés par les officiers municipaux qu'après les vendanges, en novembre 94. La liste en est longue et l'on pourra compter 115 nouveaux résidents à Saint-Macaire répartis sur l'année [374]. Ce sont en majorité des réfugiés en provenance des Cerqueux, « à cause de l'invasion que les brigands ont faite de leur commune depuis environ huit mois ». Les principales autres paroisses d'origine sont, par ordre de proximité, Preuil, Nueil-sous-Passavant, Genneton, Cersay, Cléré, Argenton-le-Château, Saint-Paul-du-Bois, La Fougereuse, Champs-sur-Loire et la Chapelle-Gaudin. Cela confirme le mouvement qui se faisait depuis toujours à partir du sud-ouest.

On a vraiment l'impression que Saint-Macaire a la réputation d'un village tranquille, d'un havre de paix. Tous viennent s'y retirer. Jean-Nicolas Guéniveau, salpêtrier au Puy-La-Montagne pour le compte de la République, vient à la maison commune chercher l'un de ses ouvriers, un certain Madou, charpentier de son état, mais réquisitionné pour le service de sa salpêtrerie. Cela fait vingt-quatre heures que cet homme a abandonné son atelier et disparu de chez lui. Guéniveau présume qu'il s'est retiré à Saint-Macaire et demande à la municipalité de faire une perquisition. Au cas où on l'y trouverait, le patron souhaite que Madou soit traduit devant la maison d'arrêt du Puy pour attendre que soit statué ce

---

374 Il est intéressant, pour des recherches familiales ultérieures, d'en conserver ici les noms. Voir annexe XIV.

qu'il appartiendra. Effectivement, un mois plus tard, le 27 juillet, Pierre Madou se présente au bureau de Saint-Macaire. Il était reparti à Cersay, « canton d'Argenton les Rivières » [375], mais déclare maintenant faire sa résidence à Saint-Macaire avec sa femme et ses deux enfants.

Juste au moment où Charette bat Grignon par trois fois, le 2 mars 1794, le Macairois Louis Léonor Defay [376] réintègre la commune, pas fâché, on s'en doute, d'apprendre la nouvelle de ces défaites. Après avoir été incarcéré à la maison d'arrêt de Saumur, Louis comparaît à la chambre. Il est « mis en liberté par le tribunal révolutionnaire par arrêté en date du 10 de ce mois (février) dont la copie nous a été représentée par ledit citoyen… [377] chargé de la conduite de Defay jusqu'à son domicile et par lequel arrêté est dit que le citoyen Defaÿ sera déposé à la municipalité de Saint-Macaire laquelle sera tenue de le mettre en arrestation dans sa maison et de choisir pour cet effet un citoyen parmi les bons pères de famille pourquoi nous officiers municipaux nous avons mandé André Doc cultivateur, habitant de cette commune père de trois enfants et qui a marché contre les rebelles de la Vendée auquel nous avons proposé la garde dudit citoyen Defay dans sa maison avec injonction que nous lui avons fait de ne point le laisser sortir et de ne laisser entrer dans son domicile que des personnes connues ou porteurs de nos ordres le tout sous sa responsabilité expresse à quoi le dit Doc a adhéré et promis s'acquitter du tout en vrai républiquain au moyen de quoi nous l'avons institué gardien sous sa responsabilité individuelle à la charge par ledit citoyen Defay de lui payer par jour la somme de 45 sols ».

À malin comme Defay et à gentil rustre comme Doc, on sait tout de suite lequel des deux aura raison de l'autre. De bonnes

---

375 Argenton-l'Église.

376 Le greffier avait écrit, puis barré, « Louis Lénor ».

377 Laissé en blanc.

chopines octroyées de temps en temps à Doc laisseront à Defay toute latitude pour des rendez-vous secrets et surtout pour obtenir des nouvelles de son fils. Joseph, aux abois dans les landes du Morbihan, ne sait pas que son père a été libéré et le croit sans doute guillotiné. En effet, dans son journal, daté du 11 juin, il dit : « Je dois à ma famille le compte de ma conduite, je vais là-ici depuis un an que je l'ai quittée. J'adresserai le dit compte à ma sœur Beauregard. Si ma femme vit, elle voudra bien le lui remettre. Au défaut de ma femme, je la prie de le communiquer à ma famille et à celle de mon beau-père et ma mère pour lesquels je crains les suites des emprisonnements auxquels la rigueur des lois les aura exposés ». Un autre message arrivera puisqu'un billet déchiré sera trouvé le 27 avril par un domestique, Louis Nicolas, dans les affaires de Mme Defay, disant : « J'ai l'honneur… defai de lui faire savoir que M son fils… être dans le Morbihan… defay et Melle Sidonie sont dans Laval. Je vous fais savoir par Mme Beauregard que je suis bien portant. [378] » Ce message est porté au dossier Defay par le Comité de Saumur, ainsi que des papiers épars qui prouvent que la famille Defay a bien effectué des recherches de noblesse en 1696 et en 1715. Mais cela prouve que Joseph n'est pas émigré et on laisse désormais la famille tranquille. Le signalement de Joseph est alors diffusé dans la région de Questembert : « DE FAYS dit Joseph, âgé de 36 ans, d'environ 5 pieds 2 pouces, cheveux châtains et gris, cheveux courts, yeux bleus, nez ordinaire, bouche petite, menton rond, visage plein et coloré, gros et corporé, chemisette brune, pantalon de toile, chapeau rond »[379].

Les uns arrivent, d'autres reviennent, mais peu quittent Saint-Macaire si ce n'est Charles Gourin, qui s'en va vivre sa vie, non loin, à Argentay. Le texte qu'il écrit lui-même sur le registre

---

378 1L1287 ADML.

379 (Archives du Morbihan ADM1395, « Le journal du Chouan Joseph Defay », Yvonnick Danard).

du comité de surveillance prouve un bagage de lettré assez mince. Par contre, toujours prêt à prendre la parole en public, il devait être excellent à l'oral : « je soussigné Charles Gourin cappitène de la 2eme compagnie de la commune ayant fait le service de capitènne jusqua ce jourd je medemé umblement et simplement an tandu que je vaÿ de muré arganté dans la commune de Saint-Pierre de verché donné au chef le 15 floréal au corre de garde de Lurmeau de Bray C. Gourin sidevans capitene ».

C'est clair, c'est concis et les sentiments seraient superflus. On peut lui concéder, à sa décharge, qu'en militaire, il s'adresse à des militaires. Peut-être a-t-il voulu, en changeant de commune, éviter simplement, même s'il a été remplacé, d'être obligé de servir dans la garde nationale alors que la bataille fait rage contre les blancs. Il ne tardera pas à revenir à Saint-Macaire lorsque tout ira mieux.

Ordres et contre-ordres

Les ordres d'amener pleuvent. L'armée prend tout. Les bleus auraient-ils été mis culs nus par les blancs ? En tout cas, la République réclame des vêtements chauds après les trois revers de Grignon.

Tous les citoyens sont invités à faire don de chemises, bas, souliers, vieux linge et argent. Selon le greffier de la municipalité, les habitants de Saint-Macaire répondent en masse à l'appel et « se sont transportés en foule à la maison commune qui nous ont déposé 109 chemises, 5 paires de bas et deux paires de guêtres et 55 sols en assignats pour le soulagement des défenseurs de la république et arrêtons que les dits effets seront transportés au district de Saumur demain au plus tard ».

Rabouin continue à réformer. C'est au tour de Jean Trouillard, compris dans la classe de jeunes gens réquisitionnés. Il est exclu du Ier bataillon « étant attaqué d'un vice scrofuleux[380] qu'il porte au bras gauche depuis plus de 3 ans et particulièrement d'un abcès à la tête ce qui a obligé à faire un cautère audit Trouillard. Il ne peut assumer aucune fonction pénible et est dans l'incapacité de faire aucun service dans l'armée de la République, à Beaufort 12 pluviose signé Rabouin,

---

380 Autrement dit les écrouelles, du bas latin scrofulae. Inflammation d'origine tuberculeuse, atteignant surtout les ganglions du cou que les rois de France étaient censés guérir par attouchement, le jour de leur sacre.

vu par moi Général de Brigade signé Grignon [381] et vu par moi commandant de place signé Gourdeau ».

En mars, le comité de surveillance, peu actif à l'ordinaire, serre de près les volontaires réquisitionnés qui sont en permission. Il leur ordonne d'apporter leurs congés pour voir si leurs permis sont en règle, sans quoi on leur fera subir les lois ordonnées par la nation. Jean Maquineau, qui traîne dans les parages, dispose de 24 h pour rejoindre le bataillon et René Gaudin, n'étant pas dans le « peÿ », devra partir le 26 mars.

Puis le comité dénonce deux cultivateurs, Louis Gautier et Jean Laurendeau, qui ont refusé d'aller à Doué avec leurs chariots pour une réquisition.

Lecêvre, qui a renoncé en février aux fonctions de curé, démissionne un mois plus tard de son poste de greffier de la municipalité. Louis Guyard est nommé pour le remplacer. Seulement, profitant de l'urgence du besoin, le rusé demande 100 livres pour accomplir la besogne. Le conseil général vote aussitôt cette rallonge à son budget, qui sera payée à Guyard en quatre échéances.

Le dénommé Fargeau est le sixième volontaire macairois à être renvoyé dans ses foyers, incapable qu'il est de courir sus aux rebelles de la Vendée. Il a en effet la jambe gauche atrophiée « et ce à la suite d'une grande maladie il y a environ 4 ans ce qui le met hors d'état de faire route et par conséquent de servir dans les armées de la république ».

Pendant ce temps, Joseph Defay se cache dans les fourrés de Questembert, toujours sur le qui-vive, et tente de rameuter quelques combattants. À Grand-Champ, il fait saisie de 6000

---

[381] Ses violentes répressions de la rebellion vendéenne lui ont encore valu de l'avancement.

livres dans les caisses du reveceur des impôts et laisse un reçu signé de sa main : « Defay, Capitaine, au régiment de Picardie, au nom du Roi, l'an premier du règne de Louis XVII ». Dénoncé et acculé à Mangolérian (une lieue et demie de Vannes) à la tête de 400 hommes par la garnison bleue de Muzillac, il est pris le 13 juin à Bodermarais, actuellement Bormarais, commune de Noyal-Muzillac. On trouve sur lui un journal daté du 11 juin dans lequel il raconte pour ses parents ce qui lui est advenu depuis un an.

Gabriel Daviau siège au comité de surveillance. Ainsi bien placé, il a réussi à obtenir le bail des jardins de la municipalité et de la cure pour 30 livres par an. On se souvient d'ailleurs que Jean Guillon avait déjà donné 14 livres en 93 pour le jardin du curé.

Il n'est pas très instruit, ce Daviau, mais il sait signer et aime bien écrire sur le registre du comité de surveillance lorsque le greffier titulaire accepte de lui laisser la plume, ce que Boutet daigne volontiers, étant donné le peu d'importance des procès-verbaux. Cet exercice est salutaire : Daviau fait des progrès étonnants. Son écriture se délie au rythme des quelques textes qu'il consigne. Mais c'est surtout sa signature qui évolue et devient ferme, rayonnante, presque arrogante. La première fois, peu sûr de lui, il écrit'Daviau'. Les sept fois suivantes, il ose'Davieau'. Mais, il revient définitivement à sa première conviction lors des 18 autres paraphes.

C'est prairial. Les blés sont montés. Comme d'habitude, les cueilleuses d'herbe ne se gênent pas pour aller herbouler[382] dans les pièces emblavées. Elles ont beau ne choisir que les mauvaises herbes, elles finissent toujours par casser les tiges des céréales. Il est temps de prendre un arrêté. « Il est défendu

[382] Herbouler : Enlever les herbes des blés et des orges. Herboler, herber, et harbouler sont d'autres termes employés en Poitou.

à toute personne à partir de la publication du présent arrêté d'aller sous quelque prétexte que ce soit dans les blés d'autrui pour y cueillir de l'herbe ni faire passage des bestiaux autour des blés ni des vignes sous peine d'être puni suivant la rigueur de la loi. Le présent arrêté sera publié à son de caisse dans toute l'étendue de cette commune pour y être exécuté en ce qui le concerne ».

Puis vient thermidor. Le fils de Louis Defay, Joseph Frédéric, est guillotiné le 3 août à Lorient, le soir même de son procès.

Et la vie continue. Le 7 août 1794, Pierre Roger remplace Daviau à la présidence du comité qui délibère sur la liste des citoyens de la commune et sur le nombre de détenus à ce jour [383]. L'agent national Gourin, revenu d'Argentay, prend la parole à la chambre. Le raisin approche de sa maturité et il faut éviter les dommages que les hommes et les bêtes causent journellement aux fruits. Selon l'habitude, on nomme un garde des vignes et Gourin propose à l'assemblée un réfugié de Genneton, Jean Hullin qui sera payé de sa besogne par les propriétaires des vignes à raison d'un sol par boisselée.

Arrive vendémiaire et le raisin est mûr. Des commissaires doivent faire une visite des vignobles le 29 septembre et remettre leur rapport le jour-même afin que soit arrêté le ban des vendanges. Louis Hublot, Louis Gautier, André Trimouillin, Pierre Roger [384], Jean Neau, Charles Devault, Charles Gourin le jeune et Nicolas Valton sont désignés à cet effet.

L'on sait déjà que la grêle a endommagé le canton du Bouchet et qu'il conviendrait de commencer par ces parcelles le

---

383 Cette liste a disparu de l'archive mais elle ne se résume peut-être qu'à un seul nom : Defay.

384 Encore vaillant.

lendemain 30 pour leur éviter un plus grand dommage. Ce qui reste des raisins est en effet absolument pourri. Revenus à 7 h du soir, les commissaires confirment que les vignes situées derrière les Ouches du Bouchet, Champ Courtin, le Clos des Masses, l'Ouche Moreau, le Champ d'Oiron, les Hauts et Bas-Mousseaux, le Clos de Bussily, la Plante à Riché et les petites vignes de Grenouillon ont éprouvé une nuée de grêle qui a causé un dommage considérable au raisin. Il vaut donc mieux fixer le ban de ces clos aux 30 septembre et premier octobre. Le reste des vignobles sera vendangé plus tard : le 3 octobre, le Clos des Petits et Grandes Saulaies, Clos de Bois-Ménard, la Fosse à la Barillé, le Clos des Marqueteaux, le Champ Julien, le Clos dans le Lac, les Forges, le Motay, les Quarts de la Cure. Le 4, le Poirier à la Michelet, les Petits et Grands Champ-Morin, les Genoilles, les Folies. Le 5, les Grandes Vignes, la Croix de la Baffrie, la Roquette, la Vaudouère, Bois Sailly, le Clos Poirier, les Tourneaux, les Nouelles, les Minaudries, la Halterie, les Ribaudes et le Clos de Lassée[385].

En octobre, deux orphelins recueillis à l'hospice de Saumur sont imposés à deux couples macairois. Un arrêté de Saumur confie aux municipalités le soin de désigner les familles qui seront tenues d'élever un de ces enfants pour la patrie. « En conséquence, la municipalité se met à la recherche des citoyens Pierre Roger et Jean Debray qui réunissent les conditions nécessaires et prescrites par l'article 2 de l'arrêté pour obtenir chacun l'honneur d'élever un des deux enfants, nombre assigné à cette commune dans l'état de répartition envoyé par le district. Unilatéralement, en effet, la municipalité a désigné Pierre Roger, cultivateur demeurant habituellement au hameau de la Planche pour élever René Timbron, âgé de quatre ans, de la commune de Tréziers, ainsi que Jean Debray, cultivateur de profession, pour élever François David, âgé de douze ans, de la commune de Cossé. Les citoyens pères d'adoption sont

[385] Voir annexe VIII.

autorisés à se présenter à la municipalité de Saumur qui leur fera remettre les enfants. « Si les enfants sont en possession de quelques papiers, effets, bijoux ou chemises, tenue en sera faite par le directeur des Hospices à la charge de leur conserver ».

Les pères d'adoption sont invités « de faire aller les enfants aux écoles, de les pénétrer des maximes du républicanisme, de les instruire de la morale et de les former aux travaux de l'agriculture. Des indemnités seront payées par le directoire au prix fixé et dans la forme déterminée par son arrêté ».

Roger ne s'est pas présenté spontanément et la municipalité a dû aller à sa recherche. Ne serait-il pas quelque peu réfractaire à cette mise devant le fait accompli ? Marie Quétineau, sa femme, a déjà agi en conséquence car, le 25 octobre 94, en séance publique de la chambre, on lit le rapport du citoyen Paterne officier de santé du Puy-La-Montagne qui atteste « que le citoyen Pierre Roger cultivateur en cette commune est gisant malade depuis longtemps avec deux de ses enfants ». La chambre informe par ailleurs « de la pétition de la citoyenne Marie Quétineau femme dudit Roger adressée aux administrateurs du district de Saumur par laquelle elle demande à être déchargée d'élever le citoyen René Timbron orphelin conformément à l'arrêté du district et de la nomination faite par la municipalité de cette commune du citoyen Roger pour élever ledit Timbron orphelin ».

Les administrateurs « renvoient la pétitionnaire devant la municipalité de Saint-Macaire pour voir ce qu'il y a à faire et éventuellement nommer un autre citoyen pour se charger dudit Timbron ». Rapidement, on trouve quelqu'un d'autre pour remplacer Roger. « Avons nommé le citoyen François Jarry au lieu de Roger, ayant pris connaissance des sentiments énoncés dans ladite pétition et assurent qu'ils sont sincères et véritables ».

Les arguments des administrateurs ainsi que la copie de la pétition de Marie sont versés au registre : « Citoyens, la citoyenne Roger de la commune de Saint-Macaire affligée depuis un an et demi par les ravages qu'exercent quotidiennement chez elle une maladie contagieuse qui a commencé à s'emparer de son domestique qui meurt au milieu de ses travaux les plus urgents, son époux et deux de ses fils accablés sous le fardeau d'une fièvre continue et d'un flux, ne leur permet à peine, surtout à son dit époux, de remuer fors rester dans son lit, seule à les gouverner occupée du soin qu'ils exigent fatiguée par les veilles et accablée par les travaux pénibles de sa famille vient de recevoir l'ordre de se charger du nommé René Timbron réfugié de la Vendée âgé de quatre ans et de se transporter au district de Saumur pour qu'elle se fasse remettre par le commissaire l'enfant désigné ».

Quant à Marie, elle a particulièrement soigné les effets de sa supplique : « Sans domestique, mon époux et mes enfants presque mourants [386], je ne puis abandonner dans un instant aussi critique pour aller à Saumur sans m'exposer au danger que je trouve mon mari et mes enfants expirant à mon arrivée. Mon cœur s'entrouvre. On ne peut se partager la nature. Toute flattée que je serais d'être utile aux bonnes œuvres, je ne peux m'enlever des bras de mon époux et de mes enfants presque expirants. Je considère citoyens il vous plaise faire nommer tout autre citoyen que le citoyen Roger jusqu'au moment où sa santé

---

[386] Il ne faut rien exagérer. Le 27 août 94, Pierre Roger signe en tant que président du comité de surveillance. Le 29 septembre, quelques jours avant, il vient de faire le tour des vignobles en tant que commissaire au ban des vendanges. Le 15 mars 95, il est membre de la municipalité en tant que maire remplaçant et le 8 juin 99, il est encore élu caporal de la garde nationale. Même s'il ne comparaît pas pour cause d'infirmité, Pierre Roger est encore bien vivant en 1800 puisqu'il est toujours membre de la municipalité.

et celle de ses enfants lui permettront de donner suite à l'accueil du jeune Timbron et tous les soins »... [387]

Le jus de raisin est à peine en train de fermenter que le magasin militaire du Puy-La-Montagne demande du foin pour le service de l'armée. Les officiers municipaux s'engagent alors à faire délivrer du foin de première qualité par Defay et par Nicolas Pouponnet, « le tout volontairement » [388]. Le même jour, la municipalité prélève 65 quintaux de paille : la veuve Abraham, la veuve Nicolas, Nicolas Pouponnet, Louis Defay et Félix Pelletier fournissent 6 quintaux, Jean Piau 5 quintaux 76, Fillon le meunier, Jean Rouleau, Jean Debray, Joseph Rabouin 5 quintaux, Charles Gourin, Charles Péponnet, Pierre Roger, François Vaslin 4 et René Mestreau 3.

Mais, deux jours après, il manque encore 15 quintaux de froment et 15 quintaux d'orge. La répartition est vite opérée. La veuve Nicolas donnera 15 quintaux de froment et orge, et la veuve Abraham 15 quintaux -mi-orge mi-froment-, qui seront livrés le lendemain dans le grenier public de Saumur sur leur responsabilité personnelle. Il y a là à penser que les deux veuves doivent être très mal vues par le maire Pelletier, pour ne pas dire suspectes.

Ce n'est pas tout. Les bleus ne se nourrissent pas que de pain. Il leur faut aussi de la viande et la commune n'a point satisfait complètement à l'arrêté du Comité de Salut Public du 11

---

[387] La pétition est bien faite, mais la page du registre est coupée à droite et il est impossible d'en reconstituer le texte intégralement. Il s'agit vraisemblablement d'une maladie grave mais guérissable. En d'autres temps, Marie Quétineau n'aurait pas eu cette démarche à faire, mais son frère Pierre, général républicain, vient d'être guillotiné en mars dernier (voir DB).

[388] Defay se refait une bonne réputation. La quantité de foin est laissée en blanc, le greffier ne sachant pas, au moment où il écrit, combien chacun pourra donner. Et il oubliera ensuite de le rajouter.

avril dernier qui réquisitionnait la huitième partie des cochons de la commune. Pour subvenir complétement à la livraison totale, Saint-Macaire doit encore un porc.

Les officiers municipaux de la commune font alors assembler tous les cochons de la commune. Au milieu des gloussements aigus, ils choisissent une bête à poil blanc âgée d'environ dix mois et pesant environ deux cents livres, appartenant à Pierre Rouquier, cultivateur. Rouquier conduira « ledit cochon demain sans délai à Saumur » et s'adressera aux administrateurs du district qui lui indiqueront le lieu où il devra le déposer.

Le même jour, 6 novembre 1794, Pelletier est désigné par la municipalité pour aller répondre, devant l'agent national à Saumur, aux questions qui seront faites concernant l'agriculture. Initialement, il avait été décidé que le maire du Puy-La-Montagne pourrait représenter Saint-Macaire, mais Saumur préfère des « citoyens cultivateurs intelligents et patriotes pris dans les différentes communes du canton qui connoîtraient parfaitement l'état de la culture dans l'arrondissement ». Or Pelletier est fermier de Bray.

Les hommes et les cochons vont à Saumur. Par contre, les équidés sont dirigés sur Angers, là où sont situés les haras et la station de remontes de la République. Grignon, qui connaît bien son cheptel, fait savoir qu'il a de bonnes bêtes, dont un baudet qui sert d'étalon au pays. Le représentant du peuple « près l'armée dans le département de l'ouest chargée de la surveillance de la Loire autorise le citoyen Fleuroux, inspecteur des remontes, de faire enlever de chez le citoyen Grignon cidevant adjudant général deux baudets et un cheval entier qui sont à Saint-Macaire et de les faire conduire sur le dépôt de la république à Angers ». Grignon court donc plusieurs lièvres à la fois, restant à la fois fermier de Sanzay, propriétaire du Perdriau, membre de la municipalité de Saint-Macaire et grand

chef de guerre. Cet homme-là, aussi pervers qu'imprévisible, met le pays à feu et sang avec des gardes nationaux auxquels il donne pour carotte et récompense le droit de vol, de pillage et de viol. Il est désormais devenu la bête noire des blancs aussi bien que des patriotes et les ordres de réquisition signés de sa main mobilisent sur le champ tous les municipaux de la région.

Le général Grignon est partout et décide de tout. Le 6 juin 1794, il emmène bobonne, Louise Perrine Desportes, faire des emplettes à la vente nationale de la Commanderie de la Lande-des-Verchers. Il y a là un mobilier important, celui du commandeur, émigré et la foule se presse dès l'aube. Il fait beau et tout peut être exposé dehors. Grignon donne l'ordre au commissaire d'ajouter à la vente quelques meubles entreposés dans l'église et de faire brûler quelques cahiers, compris dans l'inventaire.

– Ce ne sont, avance-t-il, que les histoires des ci-devants, rois et commandeurs, et autres brochures de l'ancien régime et de la ci-devant religion catholique ! Brûlez-moi tout ça, aboie-t-il.

Louise Perrine a acheté une écuelle de bois et trois boisseaux pour 8 livres 10 sols ainsi qu'une grande armoire en bois blanc pour 51 livres. Les biens les plus recherchés, lors de ces marchés, – et donc les plus disputés à l'enchère -, sont les couettes et les traversins en plume d'oie où se lovaient les aristocrates et les religieux. Jean Rouleau, de la Bafferie, perd ainsi sa première enchère sur un édredon et son oreiller qui sont adjugés 102 livres à un paysan de Concourson, mais il réussit sur un deuxième lot, dont la couette est plus petite et qu'il obtient à 72 livres. À titre de comparaison, le confessionnal en bois blanc est bradé 8 livres ! La vente durera deux journées pleines tant la commanderie recelait encore de trésors, alors que les bibelots, qui avaient été transportés au magasin de Saumur, avaient déjà fait l'objet de deux jours d'enchères en

janvier dernier. Ces deux ventes rapporteront en tout 9717 livres à l'État.

Le comité de surveillance de Macaire fait le maigre inventaire de ses archives afin de les envoyer au comité de Saumur. Il vient de recevoir un rappel à l'ordre du 2 novembre. « Citoyens frères et amis, dit le comité de Saumur, la loi du 7 fructidor, art. 27, vous prescrit de nous déposer, dans la décade qui a suivi la promulgation de ladite loi, toutes les pièces, renseignements et effets dont vous êtes dépositaires. Nous sommes étonnés, Citoyens, du retard que vous mettez à l'exécution de cette Loi : nous vous invitons donc de vous y conformer dans le plus bref délai. Salut et Fraternité ». Les Macairois s'exécutent seulement le 10 et ne trouvent finalement à envoyer qu'un registre contenant 14 pages dont 7 de « remplises » et le surplus en blanc, un tableau des noms, qualités des citoyens de cette commune détenus et enfin le procès-verbal de nomination du comité de surveillance. Le greffier ajoute, comme pour s'excuser : « et sont tous les papiers déposés au ci-devant comité de surveillance de Macaire [389] ».

Brumaire 1794 est vraiment l'un des mois les plus lourds de réquisition. Cela prouve cependant que les paysans continuent à produire en ces temps difficiles. Saumur demande le recensement des blés, foins, avoines et pailles « qui se sont recueillis dans cette commune » et en accélère la réquisition.

Comme partout, les Macairois sous-évaluent fortement leurs déclarations selon lesquelles il apparaît impossible aux municipaux de fournir au magasin militaire de Doué le quota de 50 quintaux d'avoine demandé. La municipalité décide alors de nommer deux commissaires « qui se transporteront dans tous les greniers de cette commune pour y vérifier s'ils ont de

---

[389] Nous n'avons trouvé que deux fois la commune désignée sous ce nom révolutionnaire : ici et sur le PV de vente nationale de Bray.

l’avoine et en cas qu’ils en trouvent la mettre de suite en réquisition et la faire conduire immédiatement au magasin de Doué ». Cette tâche ingrate revient aux compères Gabriel Daviau et René Champion qui ne trouvent pas grand chose.

En janvier 1795, la ville de Saumur manque cruellement de grains et il est encore demandé 80 quintaux de blé froment « à fournir pendant six décades à raison d’un sixième par icelle ». La municipalité se considère une fois de plus incapable de livrer ce poids « à cause du peu de blé qui existe dans la commune en raison des besoins constants d’icelle eu égard à sa population et de la quantité de réfugiés qui sont en icelle, arrêté du consentement dudit commissaire qu’ils livreront 40 q de blé tant froment que méteil et ce dans les plus brefs délais ».

Le retour de Defay

Louis Defay est interrogé sur deux de ses filles qui résident au Mans, Céleste, religieuse et Sidonie Defay qui s'est réfugiée près de sa sœur. Pelletier veut sans doute s'assurer de la bonne conduite des membres de cette famille suspecte. En effet, Sidonie avait, un temps, suivi son frère Joseph Frédéric après la débâcle de l'armée catholique. Louis comparaît à la maison commune devant les officiers municipaux, le 8 janvier 1795. En tant que père, il présente un certificat de résidence de Sidonie, dressé par la municipalité du Mans et daté du 5 janvier. Le greffier de Saint-Macaire le recopie littéralement : « nous certifions que la citoyenne Augustine Sidonie Defay sans profession demeurant en cette commune non prévenue d'immigration a résidé sans interruption sur le territoire de la république depuis le 9 mai 1792 jusqu'à ce jour ainsi que nous l'ont attesté les citoyens Cassidi sans profession, Bignon et Crespin notaires publics tous domiciliés en cette municipalité lesquels suivant leur affirmation individuelle qu'ils en ont fait ce jour ne sont ni parents ni alliés ni fermiers ni domestiques ni créanciers ni débiteurs. Certifions en outre que la citoyenne Sidonie Defay a devant nous dès avant ce jour prêté le serment prescrit par les lois qu'elle n'est imposée sur aucun rôle de cette commune en foi de quoi nous avons signé ».

Le comité de surveillance du Mans atteste par ailleurs que la citoyenne Defay n'est point en arrestation pour cause de suspicion ou de contre-révolution.

Maintenant que son fils a été pris et guillotiné, Defay semble rentrer en grâce doucement. Si bien que quelques jours plus tard, Louis Guyard ayant donné sa démission du poste de

greffier, quelqu'un propose que Defay le remplace. Louis accepte, prête serment et appose sa signature aux côtés de celle de Pelletier. En fait, la rancune de Louis ne va pas à ces nouveaux municipaux. Son principal ennemi reste Grignon et, en cachette, il ne doit rien ménager pour lui nuire et son retour à la municipalité procède plus du calcul que d'un soudain intérêt pour la cause révolutionnaire.

Les textes du registre se font aussitôt plus lisibles, retrouvent une clarté oubliée et reprennent souvent le ton du discours, à la fois ambivalent et dérisoire, cher à Defay lors de ses secrétariats antérieurs.

Malgré la mort de son fils, tout rentre dans l'ordre pour Defay, puisque, dès juillet, le district de Saumur lui accorde « main levée pure et simple du séquestre mis sur ses biens tant meubles qu'immeubles et l'autorise à se mettre en possession et jouissance d'icelui et ordonne qu'il en sera remis le produit de ses biens et meubles versé dans les caisses des receveurs nationaux de ce district sur la quittance au bas duquel arrêté est l'homologation du département de M. -et-L. ». Defay ne remettra ce document à la municipalité de Saint-Macaire que le 15 septembre, s'attendant peut-être à quelque polémique ou ne désirant seulement faire qu'un peu de provocation.

Son premier procès-verbal de nouveau greffier relate les péripéties d'une réquisition que Jean Rouleau et Jean Piau ont refusé. Ils n'ont pas jugé utile de se rendre, avec une charrette et quatre bœufs, au bureau du citoyen David à Doué afin de se faire enregistrer et de recevoir les ordres pour une destination qui leur aurait alors été indiquée. Cette indiscipline, surtout celle de Rouleau, puisque Piau offrait et offre encore de partir avec lui, a poussé le district à frapper Saint-Macaire d'une nouvelle réquisition à laquelle Rouleau est à nouveau affecté par le conseil. Devant son refus réitéré, la municipalité s'en remet au district pour forcer la forte tête à obtempérer et à lui faire

rembourser les 5 livres de frais d'ordonnance et de porteur qu'elle vient d'avancer.

Le bornage entre Bouillé, Saint-Macaire et le Puy est en bonne voie. Le 10 mars, les commissaires de Saint-Macaire, Mathurin Nevouet et Charles Gourin, ainsi que ceux du Puy, Moreau et Fournier, se retrouvent chez Pelletier à Bray à 9 h du matin. Ils se dirigent ensuite vers Pancon, la Gauvinière et la Bâtardière, lieux de litiges frontaliers, où ils retrouvent les commissaires de Bouillé. C'est ce jour-là qu'est tracée définitivement la ligne de démarcation entre les trois communes.

Puis le district réclame la liste des membres de la municipalité. Les organigrammes ne sont pas à la mode à cette époque et voilà maintenant presque deux ans écoulés depuis la nomination de Pelletier. De plus, quelques changements ont été opérés dans l'intimité. Le 15 mars, la municipalité se présente comme suit : Félix Pelletier maire, Jean Coquin, Nicolas Péponnet, Jean Piau, Pierre Achard, Mathurin Nevouet officiers municipaux, Charles Gourin agent national, Jean Guitton, François Guillon, Jacques Guillon, René Champion, Jacques Gautier, Jean Guillon, François Vaslin, Louis Guyard, Jean Rigault, Joseph Robert, Louis Grignon, Pierre Lecêvre notables. Joseph Revert est dit mort et Louis Grignon et Pierre Lecêvre sont dits absents [390]. Des membres ont été nommés en cas de défection éventuelle. Pierre Roger remplacerait le maire, Charles Péponnet, Charles Gourin le jeune, René Valton, Gabriel Daviau, Jean Dubray sont des officiers municipaux potentiels et Louis Guillon prendrait la fonction d'agent national. Quant à Charles Devault, Louis Launay, Jacques Cacouault, Urbain Hublot, Jean Trouillard, Nicolas Valton,

[390] Le procès-verbal ne statue point sur ces deux cas. Lecêvre et Grignon sont en situation irrégulière et la municipalité s'en trouve quelque peu illégale.

Louis Fillon, Pierre Carré, Pierre Herpin le jeune, Jean Panneau, Jean Nau et Pierre Taillée, ils feraient de bons notables suppléants. Les assesseurs en service sont Jean Guillou, Jean Guitton, François Guillou, et Louis Defay peut remplacer Louis Grignon, ce qui ne serait pas pour lui déplaire. Enfin, François Jarry, Jean Guillou et Étienne-Louis Boutet sont prêts à servir d'assesseurs.

Ce soudain intérêt du district à connaître les responsables de Saint-Macaire est motivé par la négligence apportée aux affaires courantes dans la commune. La perception des impôts fonciers et mobiliers pour 93 n'est encore pas effectuée en mai 95. Après plusieurs affichages, personne ne se présente. Le maire en personne, Félix Pelletier, légèrement plus responsable que les autres, est commis d'office à cette tâche qu'il effectuera gratuitement. Il ne recevra que 12 deniers pour l'achat du livre de la contribution foncière et 3 deniers pour celui de la contribution mobiliaire.

De même, le 22 mai 95, Saint-Macaire est dans le collimateur du district. La commune tarde à fournir le cinquième des grains pour l'approvisionnement du magasin militaire de Saumur. Le commissaire Moreau, du Puy, fait le tour des propriétaires de grains pour en connaître le contingent. Contrairement à ce ce disent régulièrement les municipaux, les greniers s'avèrent pleins. Il résulte de la perquisition, qu'au total, la commune recèle 363 boisseaux de froment, 650 boisseaux de méteil, 57 boisseaux de seigle, 145 boisseaux de farine de méteil et 17 boisseaux de rouge, le tout mesure de Doué. Le cinquième s'élève donc à 267 boisseaux 5 écuellées au moins dont la moitié, 133 boisseaux, doivent être livrés aux magasins militaires du district de Saumur dans les dix jours. Le commissaire prévient que toute négligence apportée par le corps municipal à cette livraison serait considérée comme « un crime, dont il deviendrait coupable envers la nation, l'intérêt

général et le salut de la patrie dépendant étroitement des traitements des subsistances des troupes ».

Evidemment, Saint-Macaire se presse sans hâte et le 19 juin, Saumur fait appel à la force armée pour accélérer le mouvement. Ailleurs qu'à Saint-Macaire, la manœuvre pourrait paraître subtile et radicale car le séjour des quatre gens d'armes est à la charge de la municipalité. Chaque cavalier touche 5 livres par jour pendant le temps qu'il reste au village. C'est mal connaître nos macairois qui se sont aménagé une petite caisse noire destinée à ce genre de dépenses imprévues. Les militaires séjournent neuf jours aux frais de la princesse. « Nous leur avons payé, écrit sans honte aucune le greffier, par égale portion entre chacun de nous officiers municipaux la somme de 175 livres pour reprendre pareille somme sur des fonds à ce destinés ». Que les membres se cotisent, soit. On ne peut les blâmer de ce premier souci électoraliste, ni d'une crainte éventuelle de la vindicte des habitants. Mais qu'ils aient prévu des fonds spécialement à cet effet montre que la commune est d'accord sur ce genre de pratique et que les municipaux ne se sentent en rien responsables.

Pendant les vendanges de 95 [391], les deux sœurs Defay, dont l'une est plus sœur que l'autre puisque ci-devant religieuse, reviennent s'établir à Saint-Macaire chez le papa. Céleste a rapporté une cloche de son couvent du Pré. Toutes deux comparaissent à la chambre du Bouchet et présentent des certificats de résidence de la commune du Mans prouvant qu'elles y habitent depuis vingt-six mois.

Le vrai retour en grâce de Louis Defay se fera à l'automne 95, lors de l'élection d'un nouvel agent municipal, c'est à dire d'un maire, et d'un adjoint. Defay est président du scrutin et

---

[391] Voir en annexe VIII.

Pelletier secrétaire. Pelletier est nommé agent municipal et Defay adjoint.

Mais cette figure de Saint-Macaire, l'une des principales en définitive, n'aura plus guère le loisir d'assumer ses dernières responsabilités. Il s'éteindra le 21 octobre 1796 à l'âge de soixante et onze ans. Son épouse, Céleste Blondé, lui survivra seize ans.

Affaires courantes

Une loi du 20 messidor, publiée à la porte de l'église, décrète l'établissement d'un garde-champêtre dans toutes les communes rurales de la République. Ce terme de messidor sent bon les moissons mais en attendant, il paraît urgent de mettre cette loi à exécution pour la bonne conservation des récoltes. Le conseil général de la commune propose d'une voix unanime de nommer à ce poste Jacques Boutet, dont la probité et le patriotisme sont connus, et de lui allouer, pour salaire d'une année, la somme de 120 francs. On verra plus loin en quoi consiste cette responsabilité et comment les deux fonctions de greffier et de garde-champêtre représentent en définitive beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Les vendanges de 95 se sont effectuées dans de mauvaises conditions dans les derniers soubresauts de la Convention. Les commissaires à la visite des parcelles reviennent à 5 h du soir le 11 octobre. Selon eux, le raisin a atteint son degré de maturité et il est temps, pour éviter le dommage que causent les pluies journalières, de vendanger cette semaine. Les clos habituels autour des Bouchettes seront vendangés en premier le 14. Les autres vignobles le seront les 15, 16 et 17 octobre [392].

Si personne ne se présente le 5 mars 96 pour recevoir la perception des impositions de l'an IV -contributions foncières, personnelles et somptuaires de la commune-, la perception en est adjugée le 13 mars au rabais : Louis Guyard propose de gagner 1 sol par livre, Louis Guillou 9 deniers par livre, Louis Guyard 8 deniers, Louis Guillou 7, Louis Alleaume 6, Louis

---

[392] Voir en annexe VIII.

Guyard 5, Alleaume 4, enfin Guyard 3 deniers par livre, soit 3 deniers correspondant à la valeur métallique de 1790. Guyard doit se charger de ramasser les fonds, de les verser sur le compte de la République et de se conformer en tous points aux lois et règlements. Il devra en même temps récupérer les impôts locaux [393]. Auparavant, il lui est demandé de fournir une caution solvable. Alors Louis Neau se présente et accepte de cautionner Guyard. Comme cela paraît simple, vu de si loin dans le temps.

En juin 96, Louis Grignon achète au Puy-Notre-Dame, pour 8369 francs, la maison de la Haye, jardin, vignes, terres et dépendances qui appartenaient à Luc-René Gibot. Le 19 juillet 1796, Bray est vendu comme « bien national de deuxième origine » [394] suite à l'émigration de Luc René Gibot compris sur la liste générale des émigrés. La vente est faite par le receveur des domaines nationaux d'Angers. Les biens sont exploités par Félix Pelletier qui s'est installé là en février 1793 [395] en tant que fermier « indépendant ». L'acquéreur, René Robert Merceron, demeurant à Milly-Le-Meugon, achète donc là une belle ferme, imposée 366, 60 francs en 1793, et qui procure un revenu annuel théorique de 1466, 40 francs. Les biens sont vendus libres de toutes charges. Les fermages de l'année en cours seront partagés entre la République et le fermier. Quant aux bénéfices des récoltes précédentes, La Nation (ou Pelletier qui en fera son affaire) se les réserve.

---

393 Cette tâche supplémentaire lui est demandée par la municipalité. Puisqu'il se rend dans toutes les fermes, pourquoi ne pas faire d'un seul percepteur deux rentrées d'argent ?

394 Ceux de première origine sont les biens ecclésiastiques.

395 Certainement déjà en 1792 puisque le PV dit « les biens sont exploités sans bail dont l'existence fût certaine en 1792 ». Il conviendrait de connaître la date précise d'émigration de Gibot. En tout état de cause, Pelletier aura fait une bonne affaire et aura pu s'enrichir à son gré pendant cette période.

Le prix de vente se décompose en 32 260, 80 francs de capital, 900 francs de valeur immobilière, ce qui est peu en comparaison des 5 002 francs d'arbres monumentaux comptés [396]. René Robert peut prendre possession de sa propriété le jour de la vente, avant même d'avoir versé la moitié du prix dans la décade, et le solde dans les trois mois. Il peut laisser le fermier jouir des biens jusqu'à l'expiration de son bail ou l'en évincer en se conformant aux dispositions prévues par la loi. Et si Pelletier ne détient aucun document officiel, le problème sera vite réglé.

D'ailleurs Pelletier ne restera plus lontemps dans la commune. Il démissionnera même de sa fonction de maire huit mois plus tard, en mars 1797, sa disparition de la scène macairoise étant à peu près concomitante avec celle de Louis Defay.

Les citoyens intéressés par le poste de garde-champêtre sont invités à se présenter le 28 août 96, pour postuler ou indiquer un Macairois susceptible d'assumer ces fonctions. Plusieurs cultivateurs sont là, dont Nicolas Pouponnet, Jean Coquin, Louis Guillou, Jean Guillou, Jean Guitton ainsi que Jacques Boutet, le garde actuel. En fait, ce dernier n'a pas du tout l'intention de céder sa place et demande la continuation de son mandat. Personne ne s'y oppose. Pourtant, les 120 f par an pour une besogne intermittente font quelques envieux.

L'automne 96 voit Lecêvre revenir à la chambre de Saint-Macaire pour se rétracter de son serment constitutionnel. Lecêvre prétend qu'il n'a jamais consenti librement cet acte contre lequel il proteste, assurant qu'il n'y a adhéré qu'en vertu de la loi révolutionnaire, et n'entendant plus à l'avenir en faire usage. On enregistre sa déclaration qu'il signe.

---

396 Voir le détail de la vente de Bray en annexe XIV.

Jacques Hamon, charron de Saint-Macaire, mais aussi marchand-fermier à ses heures, achète nationalement, le 30 septembre 1796, le presbytère de Saint-Macaire pour 486 francs. Il y a là une cuisine avec four, un cellier, une chambre haute à cheminée, une écurie, deux appentis, une cour et un jardin d'environ 2 boisselées.

Après une longue portion congrue, voilà donc que l'on assiste au démantèlement complet des structures curiales à Saint-Macaire : plus de cure, plus d'effets dans l'église et plus de curé en poste, – d'ailleurs avec quels ornements et objets de culte ce dernier pourrait-il officier ? René Texier vient peut-être du Puy-Notre-Dame avec son propre outillage dire quelques messes, mais la mission du garde-champêtre paraît alors tellement plus importante que celle du curé.

Les actes de la période allant de l'automne 96 au printemps 97 ne sont pas nombreux. Le siège de Pelletier étant vacant, une élection remet François Jarry à la tête de la municipalité le 2 avril, et pourvoit, en la personne de Louis Abraham, au remplacement de l'adjoint Defay qui est mort depuis cinq mois.

1797 est l'année du bornage définitif entre la commune des Verchers et celle de Saint-Macaire. Une commission bilatérale passe la journée le long des limites, autour de la Vouie, puis traverse le morceau de terre des Patis-Minaux appartenant aux héritiers de la Ville, suit le fossé et longe la lisière du bois entre Brignon et Preuil. La conclusion est sans appel : « resteront certains morceaux à la commune de Saint-Macaire et iront certains morceaux à la commune de la Lande ».

Les bâtiments de l'abbaye de Brignon, de la Grange de Brignon et leurs terres respectives sont mis en vente nationale le 6 janvier 1798 [397]. Les deux tiers du prieuré sont vendus

---

397 L'inventaire en avait été fait le 8 mai 1790. Voir plus haut.

nationalement. En effet, l'autre tiers du prieuré appartient, depuis la réunion de la mense [398] du couvent, à l'hôpital de Montreuil-Bellay. Enfin, Guéniveau de Raye a déjà pu distraire quelques terres du prieuré avant leur vente nationale. Le premier lot est évalué à 9675 f dont 3225, 33 f représentent la part de l'hôpital. Cette partie n'est plus considérée comme bien national, et reste en propre à l'établissement hospitalier. Les deux autres tiers sont acquis par Toussaint Louis Bérault, membre du Tribunal de Cassation de Paris, qui a délégué René Charbonnier demeurant à Angers, faux bourg Laud.

Le deuxième lot, la Grange de Brignon, est vendu sur de la Selle d'Écheuilly, l'un des membres de la famille émigré, au même Bérault, toujours par l'intermédiaire de Charbonnier. Le prix en est fixé à 15 447, 50 f [399].

Le même jour, sont vendues séparément 4 boisselées de Brignon et 8 boisselées du Doyenné à Charles Péponnet, pour 308 francs. Les 4 boisselées jouxtent l'un de ses champs à Chambernou. À partir de 1798, le registre des délibérations communales est principalement consacré aux bans des vendanges et aux problèmes de garde des cultures. Le 9 vendémiaire-Ier octobre, le degré de maturité du raisin est atteint et, pour éviter tout retard dans les semailles des blés et les pluies qui menacent, il est urgent de vendanger comme s'ensuit : « Quatridi [400] 14 vendémiaire, quintidi et sedidi 15 et 16 vendémiaire, settidi 17 vendémiaire, octidi 18 vendémiaire ».

---

398 Ensemble de biens appartenant aux membres d'une communauté (mense conventuelle).

399 Voir le détail des terres respectives au DB (article Brignon et Grange de Brignon).

400 Division en décades (decadi). Chaque jour de la décade porte un nom : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, octidi, nonidi et decadi. Le greffier a commis une erreur sur « quatridi ».

Après son départ de Bray, l'ancien maire Félix Pelletier tente de faire fortune tout près. Devenu agent municipal du Puy, il préside une commission pour établir les sections de la commune de Saint-Macaire, ou les rectifier, et confectionner ensuite la matrice du rôle. Pelletier, originaire de Chalonnes, est instruit. Il représente le type-même d'aventurier qui sait mettre à profit les opportunités qui se présentent là où il se trouve. Il réussira à être maire du Puy-Notre-Dame en brumaire an X, poste dont il démissionnera l'année suivante.

À Saint-Macaire, lors des élections municipales du 28 mars 98, les voix vont à nouveau en faveur de François Jarry. Il explique alors qu'il ne peut prendre cette place pour des raisons connues de lui seul et que, déjà, « après avoir rempli ces fonctions pendant 2 ans, il en est sorti de droit et en fait remerciement à tous les bons citoyens de l'assemblée de Saint-Macaire ». Alors, sans désemparer, l'assemblée procède à un nouveau scrutin qui élit le récent acheteur de Bray, René Robert. Lui aussi remercie, mais ne peut accepter. Un troisième scrutin donne Louis Abraham gagnant de justesse, par 9 voix sur 17. Lui, au moins, accepte. Puis Charles Gourin, par 11 voix sur 17, est élu adjoint, situation qui ne semble pas lui plaire puisqu'il proteste contre sa nomination [401].

[401] Le motif n'en est pas invoqué, mais il s'imaginait peut-être bien ceint de l'écharpe tricolore, suprême couronnement de son zèle révolutionnaire.

Des champs et des gardes-champêtres

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce village connaît les affres du chapardage dans les cultures. Les mauvaises habitudes de « grapiller » les raisins, d' » herber, herboler ou harbouler dans les seigles et les métaux [402] », de « labourer les chemins », sont sans cesse mentionnées. La commune est régulièrement confrontée au problème de trouver un bon garde-champêtre bien respecté.

Autrefois, on ne nommait un garde provisoire que fin août, lorsque les raisins promettaient de venir à maturité. Et puis, sous l'ancien régime, les riches propriétaires étaient finalement plus tolérants.

En ces temps contestataires, personne ne respecte plus rien et les nouveaux paysans, qui font l'expérience de la propriété foncière, ne supportent pas les dommages causés par les cueilleuses d'herbe et par les bestiaux errants dans les vignes et les blés. Ainsi, dès 1794, prend-t-on conscience à Saint-Macaire de la nécessité de publier un arrêté pour interdire le ramassage d'herbe et le pacage des bêtes autour des céréales et de faire rémunérer, à raison d'un sol par boisselée, un garde des vignes par les propriétaires.

Jean Hullin avait été ce premier garde-vignes nommé officiellement par la municipalité. Puis, juste avant les moissons

---

[402] Pluriel de méteil, sans doute. D'autres formules traduisent la variété des parlers locaux de ces gens rapportés : « arboller, aller herbouller, aller à l'herbe » (RDC, 1823), « aller halbotter ou herbouller dans les vignes » (RDC, 1826).

95, une loi du 22 messidor portait établissement d'un garde-champêtre dans toutes les communes rurales.

Celui de Saint-Macaire, Jacques Boutet, n'avait été désigné que le 24 août de cette même année. Connu pour sa probité et son patriotisme, il se voit gratifié d'un salaire très honnête de 120 livres, si bien que l'année suivante, il demande à continuer, au grand désappointement des quelques candidats éventuels. En 96, Jacques Boutet conserve la charge de garde et consent à poursuivre en 97, tout en demandant 18 livres de plus pour « battre la caisse ». À sa décharge, il est vrai que cela prend du temps d'aller tambouriner par tous les vingt-sept hameaux afin d'annoncer la bonne nouvelle communale.

Mais la rumeur publique commence à considérer Boutet comme un incapable. Les dommages aux vignes restent importants. Boutet ne fait apparemment rien de spécial pour protéger les récoltes et, en mars 98, on lui enlève le tambour qui est mis aux enchères. François Lejeune se contente alors de 16 livres 6 sous pour battre la caisse. En août 98, la municipalité décide de nommer un garde suppléant à Boutet qui, de toute évidence, jouit de certaines protections. Ce sera Michel Gourin, du Vaudelnay, puis Michel Jauret en 99, Michel Garnier en 1801, Pierre Thomas Lahaye en 1802. Tous les maux sont alors reportés sur les adjoints. Boutet reste accroché fermement à son poste de garde des champs et non pas des vignes.

Vient 1802. François Lejeard se propose à ce poste « pour 1 centime par boisselée de vigne sous réserve de fixer le prix des délinquants pris en contravention étant de toutes sortes, tant de bestiaux que d'hommes et de femmes et enfants pris de jour ou de nuit. Ledit garde, de plus, se charge de surveiller le cimetière de la commune [403] et que tous ceux qui seront pris à y faire paître leurs bestiaux il en fera le rapport ».

[403] On fait pâturage de toute herbe à Saint-Macaire.

À la fin de l’année 1802, sur les plaintes faites par « le général des habitants » qu’il ne surveille pas assez les propriétés, Boutet est enfin révoqué.

Les nominations des gardes des vignes successifs se font toujours fin août, début septembre. François Lejeard revient en 1803 pour garder les vignobles moyennant 3 liards par boisselée de vigne. Il fixe des tarifs précis pour les « prises » qu’il fera : « pour toute personne âgée de 20 ans : 20 sous, pour ceux en dessous de 20 ans : 12 sous, pour bœufs vaches chevaux : 20 sous, pour chèvres : 40 sous, pour brebis et cochons : 12 sous, pour volailles : 12 sous ». L’équilibre, on le voit, semble parfaitement respecté entre les hommes et les animaux. Les gamins sont sur un pied d’égalité avec les volailles et le petit bétail, et les adultes avec les gros bestiaux. Les chèvres, particulièrement voraces, ont un régime spécial.

Il faut attendre 1815 pour que Lejard soit démissionné pour incompétence. Il est remplacé par Pierre Mesleau que l’on oblige, pratiquement, à exercer.

En 1822, on revient aux anciennes habitudes. En plus du garde-champêtre, il y aura à nouveau un garde des vignes, André Doc, qui sera payé 50 f prélevés sur le traitement du garde-champêtre Mesleau auquel il ne restera alors que 200 f.

Dès 1825, vu son grand âge, Mesleau est prié d’aller voir si une autre municipalité veut bien de lui. L’étendue de Saint-Macaire nécessite un homme très libre pour le remplacer. Mesleau est d’ores et déjà prévenu que ses fonctions cesseront à la fin de la présente année 1825. Alors il ne fait plus rien du tout et, pour faire peur, la commune annonce que Jean Pocquereau, son remplaçant, entrera en fonctions le 14 août, ce qui est pur mensonge. Ces précautions prouvent bien que les déprédations sont monnaie courante.

Elles s'amplifient tellement que le garde-champêtre en arrive à craindre pour sa sécurité. Le 7 septembre 1826, le maire demande « de permettre à Jean Pocquereau garde-champêtre de porter avec lui une arme de guerre à feu tant pour sa sûreté personnelle dans ses fonctions que pour se défendre des animaux dangereux qui se trouvent dans les bois assez étendus existant sur le territoire de la commune et pour empêcher les poules d'aller dans les vignes qui avoisinent plusieurs hameaux y causer beaucoup de dégâts les personnes chargées de les veiller n'y faisant pas assez attention sachant que le garde n'a pas le droit de porter un fusil considérant que vu les motifs énoncés une arme à feu est nécessaire au garde de la commune et qu'elle n'offre aucun danger attendu la garantie qu'il présente par les bons principes de moralité arrêtons que le sieur Pocquereau Jean est autorisé à porter une arme de guerre à feu dans l'exercice de ses fonctions ».

Mais Pocquereau démissionne en 1831. Il est remplacé par un ancien militaire, François Jousset, qui tombe dangereusement malade en octobre 1832. Alors les habitants en profitent aussitôt. « Les fruits des vignes et autres fruits se trouvent beaucoup ravagés ».

Le syndrôme du garde-champêtre est véritable à Saint-Macaire. Le titulaire de 1833 tombe encore malade, remplacé le 10 mai par René Laroche.

Les augmentations de salaire n'y font rien. Ces gardes sont mal vus de la population et ne tiennent pas longtemps devant cette difficile responsabilité. André Doc reprend du grade pour l'année 1837 avec un traitement de 260 f jusqu'en juin 1843, date où il démissionne. Il ne cessera véritablement que le 30 septembre juste avant les vendanges alors que le 20 août, un remplaçant, Jacques Timon, tailleur d'habits de Bouillé, a déjà été engagé.

Pendant ces dix dernières années, invariablement, qu'il y ait ou non un garde-champêtre, deux arrêtés annuels prennent la défense des blés en mai et des vignes en août.

L’ère napoléonienne

Tout a recommencé à s’assouplir depuis la fin de la Convention. Les Macairois vaquent à leurs occupations rurales. En mai 1799, Louis Guillou et Jacques Boutet sont commis à la surveillance de l’échenillage des arbres, des haies et des bois, « le plus actement possible dans le délai de 8 jours ». Les échenilleurs se serviront d’un échenilloir, sorte de cisaille fixée au bout d’une perche.

Il convient aussi de renouveler la garde nationale. Chaque compagnie, de 120 hommes au moins, y compris les officiers, doit avoir un capitaine, un lieutenant, 2 sous-lieutenants, 4 sergents et 8 caporaux et 2 tambours. Les officiers sont élus en deux scrutins [404]. Le premier vote tire le capitaine, le lieutenant et les 2 sous-lieutenants. Le deuxième scrutin élit les 4 sergents, les 8 caporaux et les 2 tambours. François Jarry est nommé capitaine, Louis Guillou lieutenant, Louis Guyard premier sous-lieutenant, Jean Guitton deuxième sous-lieutenant, René Robert, Charles Gourin, Pierre Pierron le jeune et Louis Alleaume, sergents. Quant à René Genneteau, Charles Péponnet, Étienne Louis Boutet, Louis Nicolas, Jean Guillou, Louis Frémaudière, Jean Gourin et Pierre Roger, ayant réuni moins de voix, ils ne seront que caporaux. Enfin, Jean Rouleau et Jean Bliard feront office de tambours.

Le 2 août 1800, François Jarry comparaît devant Abraham, agent municipal directorial, pour accepter et prêter le serment de fidélité à la constitution et remplir la fonction de maire consulaire à laquelle il a été nommé par le citoyen Montault de

[404] 8 juin 1799.

Silles, préfet du Département de M. -et-L., et le sous-préfet de Saumur, Labarbe. La réorganisation administrative napoléonienne est rapide. Cette fois, Jarry accepte. Louis Abraham n'est pas oublié, il est muni de sa nomination d'adjoint au maire.

Enfin, un conseil municipal fait preuve d'esprit cartésien. L'esprit du ban des vendanges est profondément remanié en 1800. Le lundi 21 vendémiaire [405], seront vendangées « toutes les vignes qui sont sur la gauche à partir du chemin qui conduit du Puy à la forêt de Brignon, le même jour toutes les vignes sur la gauche du chemin du village du Hameau de Bray à Bouillé. Le mardi 22 vendémiaire, toutes les vignes situées entre le chemin du village du Hameau de Bray à la Verderie et du hameau de Bray à Bouillé Loretz ». On simplifiera encore la procédure en 1801 : le 27 novembre « pour toutes les vignes qui seront sises à droite à partir du Monis à rendre vers la forêt de Brignon et celles qui sont sur la gauche à partir du Hameau de Bray à Bouillé et, le 28, les vignes qui sont entre les 2 chemins qui conduisent de Brignon au Puy et celui de l'Humeau à Bouillé ».

Le 23 décembre 1800, les membres du conseil municipal doivent prêter serment devant le maire. Tous les hameaux sont représentés : Nicolas de la Vouie, Charles Péponnet de Chambernou, Louis Guillon de Brignon, Jean Gourin des Haies, Jean Coquin du Bouchet, Jean Guillon du Bourg, René Mestreau des Egeons, Jean Rouleau de la Baffrie, Charles Gourin de la Bournée et Pierre Roger de la Planche ont tous prêté serment de fidélité à la République, sauf Pierre Roger qui n'a pas comparu pour cause d'infirmité.

En 1801, le budget de la commune est bien mince et les dépenses se réduisent aux frais suivants : loyer de la chambre commune, 55 f, bois, chandelle, papier et encre, 15 f, tambour,

---

405 14 oct 1800

24 f, garde-champêtre, 120 f, pont sur le chemin d'Argenton l'Église à Doué [406], 226 f. On estime les dépenses de l'an X équivalentes à celles de l'an IX.

En 1802, les fleurs de vigne ont gelé. Le 15 mai 1802, une commission est créée pour faire un bilan canton par canton. Le procès-verbal en sera adressé au Département et à la Préfecture afin d'obtenir un dégrèvement sur les contributions de l'an XI qui puisse compenser la perte causée par la gelée. « Louis Guillon cultivateur demeurant à la cidevant abbaye de Brignon et René Champion aussi cultivateur demeurant au hameau de la Planche », sont chargés de ce rapport.

Les enfants travaillent de bonne heure à Saint-Macaire. Jarry lui-même porte les mentions suivantes sur le registre : « 16 nivose an XI [407], décès de Louise Doc à 10 heures, cultivatrice âgée de 12 ans, du village des Bouchettes. 30 floréal an XI, une fille âgée de 11 ans, cultivatrice. 7 vendémiaire an XII, Jean Rigault, âgé de 6 ans, cultivateur ».

L'écriture de François Jarry devient de plus en plus tremblotante dès 1805. Pourtant, il exercera les fonctions de maire-secrétaire pratiquement jusqu'à sa mort puisqu'il écrit encore un acte le 11 mars 1806 et meurt le 3 avril 1806 sur les 6 h du matin au village de l'Humeau de Bray. C'était, apprend-t-on du greffier, le beau-père de Jean Gourin et le neveu de Louis Frémondière. Né à l'Humeau de Bray, fils de Louis Jarry et de Madeleine Breteau, il meurt au même village soixante-six ans plus tard.

C'est Louis Abraham, son adjoint, qui signe le PV de décès, et devient maire le 6 juin 1806, puis fait son dernier acte de

---

[406] Sur le ruisseau de Brignon.

[407] 6 janvier 1803.

maire le 18 mars 1808, remplacé le 20 avril 1808 par René Robert.

Doublard du Vigneau est resté, ou redevenu, propriétaire de Sanzay. Il réapparaît en 1808. Le seul texte qui nous renseigne est ce fragment non daté : « M. Nicolas fermier de Sanzay faisant pour M. du Vigneau. M. du Vigneau lui avait dit que si l'opération était bien faite il resterait tranquille mais que s'il ne la trouvait pas à son désir il se pourvoirait après avoir attendu fort longtemps ». Il s'agit peut-être d'un fragment de note griffonnée par Abraham sur Doublard. En effet, des rapports sur les personnalités de leur circonscription sont demandés à cette époque par les préfets pour une parfaite connaissance des tendances politiques [408].

Par ailleurs, Louis Texier devient desservant de la paroisse en 1809. Un logement loué 45 f et un traitement de 20 f lui sont fournis par la commune en 1810 et 1811.

Il y a longtemps qu'on a pas célébré un mariage en aussi grande pompe. Le 16 juillet 1811, en pleine moisson, Louis Cator, propriétaire du Prieuré de Brignon, épouse Jeanne-Renée Soleau. Leur histoire mérite d'être contée en détail.

Né le 28 avril 1756 à Rochefort, en Charente-Inférieure, Louis est le fils de Jean Cator, maître tailleur d'habits décédé le 5 mars 1785 à Rochefort et de défunte dame Marie Gautrait décédée le 2 avril 1782 à Rochefort. Sa première femme, dame Sainte Olympe des Pujos, veuve du sieur Henri Drouard, vivant maître de Dessis à Angers, est décédée le 13 oct 1791 à Saint-Pierre à Angers et Louis s'est retrouvé veuf à l'âge de trente-cinq ans.

---

408 Il serait bon d'en retrouver les textes.

Demoiselle Jeanne-Renée Soleau est bien plus jeune, mais n'est plus pucelle. Elle a vingt ans de moins que Louis. Née le 28 avril 1775 à Saint-Maurice d'Angers, fille de Jean Soleau, marinier demeurant ville d'Angers, et de défunte Suzanne Jallais décédée le 29 février 1780 à Angers, elle a reçu pour ce mariage le consentement de son père, donné devant maître Bricher notaire à Angers, en date du 15 juin 1811.

On apprend alors que Louis et Jeanne-Renée se connaissent de longue date, depuis juin 1803 au moins, et intimement, puisqu'ils ont fait ensemble un petit Charles Auguste, né clandestinement le 4 mars 1804.

Louis Cator remet à la municipalité copie d'un arrêté du registre des naissances de l'État-civil du second arrondissement d'Angers en date du 13 juillet 1809 portant reconnaissance d'Auguste Charles Cator né le 13 ventose de l'an XII. Dans cet acte, il reconnaît que Charles Auguste Cator est bien son fils naturel même s'il a été enregistré précédemment sous les noms de père et mère inconnus. Cator, craignant que cet acte ne soit pas suffisant, « nous a déclaré, ainsi que la demoiselle Jeanne Renée Soleau, qu'il reconnaît que ledit Auguste Charles Cator né le 13 ventose an XII enregistré sous les noms de père et mère inconnus dans la commune d'Angers est leur fils naturel en conséquence il déclare le légitimer conformément aux dispositions de l'article 330-1 du code Napoléon [409] ». Beaucoup de personnalités assistent au mariage.

Il aura fallu quatre ans aux parents Perroteau, Jacques et Renée, pour apprendre officiellement la mort de leur fils Louis, parti guerroyer avec Napoléon. Louis est mort à vingt et un ans, là-bas, au front, fusilier à la septième compagnie du troisième bataillon du 61ème régiment de ligne. Né le 15 mars 1787 à

---

409 Ce code est sorti, le 21/03/1804, comme pour légitimer Charles Auguste qui vient de naître.

Saint-Macaire, Louis est entré à l'hôpital de Mayence le 5 février 1807 et y est décédé le 15 mai suivant par suite de fièvre [410]. La copie conforme de l'extrait de décès fait à Mayence est remise aux parents en 1811 par René Robert qui en oublie de dater son acte[411].

Heureusement que les délais de transmission du courrier ne sont pas toujours aussi longs. Henri Auguste Merceron et Julie Robert, sa nièce, n'attendent pas longtemps la dispense de degré de parenté accordée pour leur mariage par sa majesté l'Empereur. Daté de Dresde du 22 mai 1812, signé par Napoléon, par le Ministre secrétaire d'État le Comte d'Arques et certifié conforme par le Ministre des Justices le Duc de Masséna [412], le papier est ensuite enregistré au tribunal de Saumur. Le 21 juillet, les deux parents s'épousent. Parmi les invités, le grand-oncle de Julie, Gourdeau, qualifié de propriétaire au Puy, est âgé de soixante-dix ans.

Un autre enfant de Saint-Macaire, Louis Fargeau, est mort au champ de bataille en Espagne. Fils de François et de Jeanne Launay, né le 6 avril 1783 à Saint-Macaire, Louis est entré en service le 26 juin 1801 comme conscrit de l'an 11 [413]. Le 18 mai 1812, parvient à la commune un extrait mortuaire de l'hôpital Saint-Jean de Burgos : « Le sieur Fargeau Louis, fusilier au vingt-deuxième régiment d'infanterie de ligne, deuxième bataillon, troisième compagnie, natif de Saint-Macaire, âgé de 39 ans est entré audit hôpital le 20 mai 1811 et y est décédé le 7 juin 1811 par suite de fièvre. Fait à Burgos le 7 juin. Signé Grelier ». Le papier, acheminé ensuite au conseil d'administration du vingt-deuxième régiment d'infanterie de

---

[410] Il s'agit certainement du typhus.

[411] Il figure comme premier décès enregistré en 1811.

[412] Fidèle de Napoléon, fait par lui Duc de Rivoli en 1808 et Prince d'Essling en 1810.

[413] Inscrit au registre matricule sous le N° 23771812

ligne, basé à Maastricht, qui en donne certificat le 20 février 1812, arrive finalement à Saint-Macaire le 18 mai 1812.

Marie Céleste Blondé, veuve Louis Defay, s'éteint au bourg de Saint-Macaire le 24 novembre 1812 à l'âge de quatre-vingt trois ans après une existence bien remplie. La déclaration de décès est effectuée par Louis Godin « domestique de la défunte âgé de trente-huit ans, premier témoin, Jean Besnard, journalier, âgé de trente-six ans et Pierre Dupont journalier âgé de trente-six ans, signé Béjarry [414], gendre ».

---

[414] On trouve un Béjarry compagnon d'infortune de Joseph Defay lorsqu'ils sont traqués dans le Morbihan. Comme pour Joseph, son signalement est donné par les Bleus : « BEJARI dit Augustin, 27 ans, environ 5 pieds 1 pouce, cheveux noirs et longs, yeux idem, sourcils idem, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage uni et maigre, veste noirâtre, pantalons de toile, chapeau retroussé en arrière. » A la fin de son journal, du 11 juin 1794, Joseph Defay dit : « Béjarry nous a quittés. Si je vis, je donnerai en dépôt un pareil écrit dans le mois prochain ». Un Béjarry a été un chef vendéen important (prend Mortagne en 1795 avec Sapinaud et rejoint le comte d'Artois à l'île d'Yeu). Serait-ce celui-là même qui était passé dans la clandestinité ? Béjarry serait-il venu donner des nouvelles à la famille, au Mans où habitent les soeurs de Joseph qui sont en contact avec Saint-Macaire ? Se serait-il alors épris de Sidonie ?

Aigle impérial contre drapeau blanc

Le maire René Robert écrit son dernier acte le 16 mai 1814, juste après l'entrée de Louis XVIII à Paris. Sa signature est devenue très hésitante. À peine un mois plus tard, le 13 juin, il meurt sur les 7 h du matin en sa terre de Bray, à l'âge de cinquante-quatre ans. René Champion, adjoint, assure alors l'intérim.

Napoléon revient pour cent jours en mars 1815. Aussitôt le décret du 30 avril 1815 porte nomination d'un nouveau maire et adjoint. L'élection locale porte à la tête de la commune l'ancien adjoint, René Champion, le 15 mai 1815. Mais, sous couvert d'irrégularité dans le procès-verbal, -en fait on ne veut plus du Champion qui avait fait allégeance à Louis XVIII-, le vote est annulé et remplacé par une lettre du sous-préfet de Saumur qui nomme Louis Cator. Ce dernier n'est installé que le 23 juin 1815 et ne reste maire qu'un peu plus d'un mois, du 23 juin au 8 août. En effet, Louis XVIII vient à nouveau de rentrer à Paris le 7 juillet et Napoléon d'abdiquer. Le candidat napoléonien Louis Cator n'a donc le temps de signer qu'un seul article en tant que maire, celui de la réception des papiers de René Champion. Le 25 juillet arrive une autre lettre de Saumur qui invite le poulain restaurateur René Champion à reprendre les fonctions de maire. Le 8 août a lieu la repassation des pouvoirs. Cela ne fait pas très sérieux et une commission du préfet en date du 17 novembre nomme un autre maire, Louis Abraham, qui prend son poste le 12 décembre.

Pendant les Cent-Jours, à Nueil, un règlement de comptes restera inexpliqué. En effet, le 19 mai 1815, des Blancs affrontent à nouveau des Bleus qui ont mis le feu aux poudres

en criant « tuons les nobles, les maires et les habits de drap ». Dans l'échauffourée qui s'ensuit, Louis de la Selle, maire républicain des Verchers, est abattu sans que l'on sache de quel camp vient la balle qui le frappe. Il existe sans aucun doute, après une époque si difficile, un lourd contentieux local et un besoin d'apurement né de rivalités incomprises, de collaborations contre nature, d'implications hasardeuses dans des rachats de biens nationaux par des aristocrates dits patriotes ou, à l'inverse, de liquidations de municipalités par des républicains sans foi ni loi. Louis de la Selle fait les frais de ce redoutable imbroglio dont les cicatrices ne seront jamais refermées.

Depuis 1808 qu'on le cherche, on ne retrouve aucune trace de l'acte de naissance de Marie Guyon qui est pourtant née à la Vouie, en principe le 28 sept 1790. La pauvre Marie voudrait bien se marier. René Robert avait fait tout son possible pour mettre la main sur le papier mais, résigné, en avait attribué l'absence « aux troubles de la révolution qui ont sans doute fait oublier au curé de Saint-Macaire d'inscrire sur le registre de l'État-Civil l'acte de naissance de Marie Guyon ».

On fait comparaître sept témoins différents qui attestent qu'elle est née au mois de septembre 1790 à la Vouie. Une femme assure même l'avoir promenée plusieurs fois étant petite, une autre affirme qu'elle a toujours été élevée chez ses père et mère. Tous sont d'accord pour en rendre responsable l'insurrection vendéenne. « Ce sont, disent-ils, les troubles de la Vendée qui en sont la cause au moyen de ce que les prêtres étaient journellement tourmentés [415] ». On ne sait de quelle façon le cas sera jugé et si Marie Guyon pourra convoler en justes noces.

---

415 Municipaux et témoins oublient cependant que ces troubles n'ont véritablement commencé que 2 années plus tard, en 1793.

Pendant ce temps, le curé de Saint-Macaire propose de célébrer l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette le 6 novembre 1816 [416].

Ces messieurs les membres du conseil municipal vont volontiers se montrer à la messe les dimanches et fêtes. Cela fait partie des rites retrouvés. Depuis le Concordat, l'anticléricalisme n'est plus de rigueur. Aussi veulent-ils se mettre ensemble, assis confortablement et dignement sur un banc qui leur sera réservé. La municipalité lance un appel d'offres pour sa fabrication. Le banc doit avoir telle et telle mesure comme, par exemple, celui de M[me] Robert, avec une porte montée sur fichets et targette pour la fermeture. C'est Jean Erray qui obtient l'adjudication à 34 f, construction et pose comprises [417].

En 1821, René Dubois remplace Louis Abraham à la mairie. Son action semble plus ordonnée et il a des objectifs précis. Il fait voter en 1823 un crédit supplémentaire pour le traitement du desservant qui est porté à 260 f, puis en 1825 à 300 f. De même, celui du garde-champêtre est augmenté de 50 f, s'élevant en 1825 à 250 f. Il recherche un nouveau local pour la mairie et le conseil l'invite à fournir lui-même une pièce à cet effet et à toucher les 50 f habituels.

Plusieurs plaintes sont faites et une procédure est engagée en 1825 à l'encontre de deux agriculteurs de Bissu, Guyard et Rabouin. Ils ont cultivé sur 2 m de large le chemin du Motayl, celui qui va de la Planche, en passant par Bissu, au Puy. Cela pose des problèmes de passage à ceux « qui exploitent le canton

---

416 C'est la preuve qu'il y a un curé intérimaire, sans doute Texier, mais qui fait une erreur historique. Le 6 novembre 1793 est l'anniversaire de la mort de Philippe-Egalité. Marie-Antoinette avait été guillotinée le 16 octobre 93.

417 2 février 1817.

pour ensemencer et extraire les fruits » et empêche les grandes eaux du bourg de Saint-Macaire de se déverser vers le Puy Notre-Dame. Le garde-champêtre Mesleau a pu constater qu'ils s'étaient en effet permis « d'augmenter une pièce de terre au dépens du chemin de la Noue Gautier en anticipant dessus 3 m de largeur dans un bout et 1 m de l'autre ce qui forme une anticipation d'une largeur réduite de 2 m ».

Pourtant, la municipalité a réagi. Le maire a fait publier et afficher le 24 avril 1824 un tableau général des chemins de la commune. Puis, récemment, par l'intermédiaire de l'huissier du Puy, Foucher, « leur a fait injonction de laisser à la disposition du public la portion de chemin qu'ils ont anticipée le long de la pièce qu'ils ont acquise de M. Guéniveau, que lors même que les susdits auraient des droits de propriété sur une partie du chemin, l'autorité administrative, en attendant que la question de propriété ou de servitude soit décidée par les tribunaux, n'en doit pas moins maintenir les lieux dans leur état précédent pour que l'intérêt public l'emporte à circonstances égales sur l'intérêt particulier, que ce principe est consacré par la jurisprudence du Conseil d'État, ainsi que cela résulte d'un grand nombre de décisions sur la matière. Il serait absurde d'admettre qu'un particulier peut sous un prétexte quelconque s'approprier un passage public et empêcher l'usage jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé sur les prétentions. Attendu que la mesure de police que prend en pareil cas l'autorité administrative n'empêche pas l'action des tribunaux sur le fond de la contestation et qu'une telle mesure d'atteinte au droit de propriété est au contraire conservatrice de ces droits puisqu'elle maintient les lieux dans l'état où ils étaient avant la contestation, que l'art. 3 a confié à la vigilance et à l'autorité des maires tout ce qui intéresse à la sécurité et à la commodité du passage tant dans les rues que places, voies publiques, arrêtons : il est enjoint à Guyard et Rabouin de rétablir dans son état primitif le chemin de la Noue Gautier sur lequel ils ont anticipé, et ce dans un délai de 8 jours à partir du 3 avril 1825. Faute

d'exécution, poursuite sera faite devant le juge de paix du canton et passibles de peines ».

On s'aperçoit que ce n'est pas tout. Ce sont des spécialistes de la terre récupérée. Non loin, les deux compères ont encore fait une anticipation encore plus importante sur le chemin vicinal n° 2, au canton des Plantes, celui qui, à partir du bourg de Saint-Macaire passant à la Planche, Bissu, La Noue Gautier, Solbreaux et au pont du Gué, conduit à la ville de Thouars. Guyard et Rabouin ont en effet repris « 5 m. de largeur au bout de la vigne des Planches et 2 m. de l'autre bout aboutant sur le pré Joulin qui forme une anticipation de 3 m 1/2 de toute la longueur du morceau de terre des susdits Guyard et Rabouin ». Et cela dure depuis le 13 avril 1824 [418].

Le résultat est effarant : « et même le chemin que nous reconnaissons vicinal n'est plus que de la largeur de 3 m. dans l'anticipation et que auparavant ledit chemin avait 6 m. 1/2 de largeur et un carrefour qui servait à mettre les charrettes dans les temps des grains et des vendanges que lesdits Guyard et Rabouin ont aussi anticipé et dont l'utilité est absolument reconnue ».

Le 10 septembre, le conseil se rend au chemin du Motayl avec les plus anciens de la commune, « seuls titres en sa possession », pour faire un état des lieux. Force est de reconnaître que « vraiment, en coupant le passage, ils ôtaient une grande facilité tant aux particuliers qui exploitent le canton pour ensemencer et en extraire les fruits que pour communiquer par les grandes eaux du Bourg de Saint-Macaire au Puy et à d'autres villages ». Le conseil est d'avis que le chemin soit maintenu dans toute son ancienne contenance.

---

[418] Cela avait provoqué l'affichage du 24 avril 1824. Nous trouvons encore là de quoi méditer pour notre époque moderne.

Comble d'infâmie, on découvre, fin septembre, que les deux prévenus ont encore pris un bout d'un autre chemin, d'exploitation celui-ci, porté au plan figuratif à la lettre CD, n° 18 sur l'état général.

Un presbytère et un curé

Il ne faut pas confondre curé et desservant. Si, depuis 1809, on l'a vu, Saint-Macaire a un desservant que la commune rétribue [419], l'arrivée d'un curé à demeure est souhaitée depuis longtemps. Mais la cure a été vendue et il faut maintenant, soit l'acheter, soit la construire. En 1810, déjà, M. Bougron et Madeleine Guyon ont proposé de vendre une maison, cour et jardin à la commune, pour 512 f. Une partie de ce logement qui sert déjà au desservant -sans doute une simple chambre-, appartient à un certain Bodin qui se manifeste et demande 20 f de loyer d'avance. Le vicaire Texier accepte de payer cette somme que la commune lui remboursera sur le budget de 1811. Mais le loyer annuel est, en fait, de 45 f.

Les changements à la tête de la mairie en 1814 et 1815 relèguent à l'arrière-plan les problèmes de construction d'un presbytère et de nomination d'un curé. Ce n'est qu'en août 1816 que l'on reprend le dossier. Jean Guyard offre à la commune, sans résultat, un bail de trois ans pour une maison, jardin et dépendances à l'usage du desservant, moyennant 45 f par an.

Il existe, autour de l'église, un groupe de logements, de pièces, de toits ou de masures, imbriqués les uns dans les autres, et dont les divers propriétaires se livrent à une surenchère manifeste pour avoir le plaisir de loger le curé. Seulement, la commune n'est pas riche et l'affaire ne sera jamais juteuse.

---

[419] 200 f/an en 1811, 260 f en 1823 et 300 f en 1825. En 1811, la commune débourse environ 300 f par an pour l'église et le desservant (RDC).

En 1824, le problème n'étant toujours pas réglé et au vu des difficultés de se procurer une maison à louer auprès de l'église, le conseil municipal songe à trouver un emplacement pour construire le presbytère et à en faire dresser les plans et devis estimatifs. D'ailleurs, le dimanche 29 août 1824, après la messe [420], le suppléant de justice de paix de Montreuil procède devant les habitants à une enquête et à un vote dont les résultats ne nous sont pas parvenus.

En attendant, on décide d'accepter la proposition de Jean Guyard qui cède, à 15 f par an, trois chambres de la maison qu'il avait précédemment offerte pour 45 f et qui jouxtent la chambre du desservant. Ce dernier déménage de sa chambre à 45 f et la commune, qui gagne ainsi 30 f, pense pouvoir de cette manière attirer un vrai curé, s'il s'en présentait un, pendant la construction du presbytère.

Parallèlement, pour bâtir une cure, la commune décide une imposition extraordinaire de 6495 f payables sur six années à partir de 1825. Le 20 mars 1824, elle achète un terrain appartenant aux époux Roger (La Planche) pour 1220 f. Le géomètre Bineau établit les plans en avril 1824 et l'adjudication a lieu le 22 mai 1825 avec réception définitive le 22 juillet 1827 pour une dépense, revue à la baisse, de 4866 francs.

Le cahier des charges de la construction prévoit que la terre grasse sera prise sur les lieux-mêmes du chantier. Mais, le conseil étant d'avis que la terre n'est pas de qualité à cet endroit, elle sera mélangée à égalité avec celle qu'accorde le sieur Dubois dans la pièce des Clôtures et qui sera charroyée par corvées. La cheminée de la cuisine, qui, dans l'avant-projet, devait être montée sur le pignon du levant, sera faite sur le mur du

---

420 Elle se termine à 7h du matin. Elle a certainement commencé à 6h.

couchant avec une ouverture de front qui servira ultérieurement à bâtir un four.

Les corvées annuelles sont généralement destinées à réparer les chemins. Une commission est nommée à cet effet dans chaque hameau, elle invite les propriétaires de harnais à venir le jour prévu charroyer les pierres dans les endroits indiqués par le maire et les commissaires. Les simples ouvriers sont réquisitionnés pour le chargement et le déchargement des charrettes.

Afin d'accélérer la construction du presbytère, une partie des corvées seront détournées au profit de ce projet prioritaire. Sur les 464 journées d'hommes prévues par an à 1, 50 f, les 76 charretées d'un collier à 3 f, les 68 charretées de 2 colliers à 7 f et les 44 charretées de trois colliers à 10 f, il est fort possible de distraire le labeur nécessaire au transport de la terre. La commune possède à cette époque 700 habitants et 173 bêtes de trait alors que le budget total des corvées représente, pour la municipalité, la somme de 1840 f. En faisant le compte des animaux disponibles, des colliers, les charrois annuels ne représentent finalement que deux journées par bête. Quant aux hommes, ils sont certainement choisis parmi les indigents à qui les attelages sont prêtés.

Le nouveau maire est René Alexandre Dubois, propriétaire à la Guéritière. Il a succédé à Louis Abraham en 1821 [421]. Il apparaît énergique et semble redonner dynamisme et tonicité à la municipalité. Il transforme le conseil municipal en véritable réunion, posant les problèmes dans l'ordre et les réglant au fur et à mesure avec les moyens locaux. C'est lui qui poursuivra sans merci les paysans coupables d'anticipation sur les chemins vicinaux. Les conseillers de l'époque ont pour nom Louis Cator,

[421] Selon les apparences, au premier trimestre.

Isaac Abraham, Louis Mestreau, René Guitton, Louis Renard, Jean Guitton, Pierre Hubelot et Deschamps.

Le premier janvier 1828, Jean-Baptiste Reine, anciennement vicaire au Puy-Notre-Dame, est nommé curé de la paroisse de Saint-Macaire par l'Évêque d'Angers. Il peut alors occuper le nouveau presbytère dont la construction vient d'être achevée et dont le prix de revient s'établira, en définitive, à 6364, 96 f.

Reine se met aussitôt au travail. La commune-paroisse avait fort besoin qu'un prélat prenne en charge ses âmes à plein temps. La tâche ne sera pas facile car les cœurs se sont durcis, le chœur s'est vidé et les habitudes païennes prises par la majorité des habitants compliqueront son apostolat. Premier vrai titulaire de la paroisse de Saint-Macaire depuis la Révolution, « ce brave homme Reine, dira son successeur peu objectif, ne semble pas en mesure de doter la maison de Dieu du plus strict nécessaire ». La fabrique, sans titres de rentes, n'est pas riche et vit de la location des bancs, des chaises et du produit de certaines quêtes. Son revenu global n'est que de 199 f par an [422]. Les fondations se sont diluées dans le temps qui passe.

Le successeur de Reine se plaindra de son prédécesseur, de son mauvais goût dans les réparations de l'église, de son avarice sordide [423] qui ne suffit cependant pas à excuser des paroissiens

---

[422] Chiffre de 1844.196 f en 1860 (Visites Episcopales de la Paroisse).

[423] Selon le curé Babin, « M. Reine à sa mort laissa pour toute fortune environ 5000 f. Il est donc odieux », de la part de son successeur Tranchant, « de lui avoir fait la réputation d'un prêtre thésauriseur ». D'ailleurs Bédouin supprimera 11 pages des notes où Tranchant s'épanchait sur son prédécesseur « par raison, dit Babin, de convenance. M. Tranchant est mort curé de La Bohalle et ne tarissait pas, sur ses vieux jours, en anecdotes sur son séjour à Saint-Macaire et sur son prédécesseur en cette paroisse. Il était difficile d'y faire la part de son

et une époque qui ne connaissent plus le sens chrétien. Heureusement, quelques bigotes et quelques bourgeois bien pensants lui seront d'un grand secours.

Il entreprend lentement des travaux dans l'église avec le consentement des membres de la fabrique. D'ailleurs comment pourrait-il payer de ses propres deniers. Le 25 août 1836 est posée et scellée la première pierre de la sacristie reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne. Elle n'est inaugurée que deux ans après, le cinq août 1838. Le 11 mai 1840, il fait placer, à la manière romaine, par le sieur Guichard marbrier à Saumur, un nouveau grand autel en marbre noir puis un bénitier en marbre rouge de Laval « à la petite porte du milieu de la nef à l'ouverture au sud vis à vis le presbytère. Le grand autel a coûté cent francs, le bénitier dix francs ».

Le 23 mai 1840, il fait enlever, du sommet de l'éperon placé à l'angle sud-ouest de la chapelle de la vierge, deux chênes d'espèces différentes élevés de deux mètres. « Ces deux chênes, affirme Reine, devaient leur origine apparemment fort ancienne au transport de deux glands différents effectué, par des oiseaux, sur le sommet de cet éperon. Lesquels glands se seront développés par la végétation dans les interstices de la maçonnerie. Ces chênes ayant renversé la plus grande partie de l'éperon qui les portait par le développement de leurs racines, nous avons dû en faisant reconstruire ce même éperon consentir à l'enlèvement de ces deux chênes placés à cinq mètres du sol, de la plus belle végétation et égalant par leurs cîmes orgueilleuses la hauteur du toit de notre église, formant une véritable curiosité d'histoire naturelle ».

---

imagination qui était extrêmement fertile. La paroisse de Saint-Macaire aura toujours à regretter la vente qu'il (Tranchant) fit de l'école de filles dont il était propriétaire nominal et dont le produit fut englouti dans ses excentriques constructions de La Bohalle et dans sa faillite finale ». (NDCR, annexe XVIII).

Le 27 juillet 1841, Reine procède à un changement d'autel. L'autel de Sainte-Emerance était placé vers le milieu de la nef à gauche en entrant par la grande porte. Reine le fait transporter dans la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste à la place de l'ancien autel de Saint-Jean-Baptiste. Il fait en même temps accrocher le portrait du saint face à l'autel.

Juste avant Noël 1843, le 23 décembre, il met une belle sainte Table en fer de 90 kg devant le grand autel en marbre. Confectionnée et posée [424] par un paroissien du village du Bouchet, Louis Blain, époux de Jeanne Leblanc, elle a coûté à la fabrique 82 f de fabrication et de pose, plus 22 f de peinture.

Le 16 avril 1844, il fait vitrer la croisée au sud, la plus proche de la grande porte d'entrée, celle qui donne sur le cimetière. Cette fenêtre était murée depuis 1569, date de l'incendie, par les Huguenots, de la toiture et de la sacristie.

Et finalement, au bout de quinze ans, le bilan de Reine est satisfaisant. L'église est en bon état grâce aux subsides de la municipalité et aux petites réparations prélevées sur les fonds de la fabrique.

En 1844, le procès-verbal de la visite régulière de l'église permet de se faire une idée plus précise des réalités paroissiales : Si les murs, le pavé, les fonts-baptismaux et les portes de l'édifice sont qualifiés de « bons », la toiture, les voûtes et les vitraux sont « très bons ». Par contre, le clocher et la chaire, très ancienne, n'obtiennent que la mention passable. Le tabernacle est doublé à l'intérieur de soie rouge veloutée. Les vases sacrés [425], tous d'argent, que le sacristain laïque n'a pas le droit de toucher, brillent de tout leur éclat. Certains ornements

---

[424] « C'est le devant de l'autel du Sacré-Coeur ». (Houet)

[425] Ciboire, custode, calice, ostensoir et vases contenant les saintes huiles (NDCR, annexe XVIII).

arborent des broderies très riches et les livres ne sont pas abîmés. Dans le confessionnal, des grilles séparent les interlocuteurs du curé et des images pieuses s'offrent aux pénitents. En principe, les confessions sont terminées avant la fin du jour, sinon l'on a soin de placer une lumière devant le meuble intime.

Seule ombre au tableau, c'est le cas de le dire, les moyens limités de la fabrique ne permettent pas de laisser une lampe allumée nuit et jour devant le Saint-Sacrement. Le prochain budget a cependant prévu d'y remédier.

Et puis, il y a de grandes occasions pour relancer la foi au village. Avec l'autorisation de Mgr l'Évêque en date du 29 novembre, Reine bénit, le 13 janvier 1829, une chapelle placée sous l'invocation de Saint-Augustin et située à l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame de Lassée en Brignon, détruite depuis vingt ans [426]. C'est Jeanne-Renée Soleau, veuve de Louis Cator, qui vient de la faire construire. Est-ce le remords d'avoir fauté avant son mariage, l'a-t-elle fait bâtir pour y enterrer son fils mort en 1828, l'a-t-elle édifié sur la tombe de son fils ? Aucun document ne permet de dire si la construction ou la bénédiction précèdent (ou suivent) la mort du fils Auguste Charles qui y est enseveli aux côtés de sa mère. Seul, le testament de Jeanne-Renée, établi en 1845, nous indique que le corps de son fils repose déjà à cette date dans la chapelle.

Reine se régale. Il sacrifie aussi aux rites païens. « Le 6 octobre 1832, dit-il, nous avons fait avec la plus grande partie de

---

[426] La pièce de terre s'appelle justement *La Pièce de l'Église* (testament de Mme Cator). Vendue nationalement en 1798, l'église n'a pu s'écrouler en trente ans. Comme le mentionne Reine, elle a été détruite volontairement par l'acheteur Bérault, ses moëllons servant à quelqu'autre usage. La chapelle Saint-Augustin est aujourd'hui entièrement restaurée grâce à trois années de bénévolat, de travail et de subsides de l'Association des Amis du Vieux Brignon (1987-1990).

nos paroissiens auxquels s'étaient réunies plusieurs personnes des paroisses voisines une procession à la fontaine de Saint-Francaire située sur la paroisse de Cléré pour obtenir du ciel la cessation de la sécheresse qui nous désolait depuis plusieurs mois et nous menaçait d'une stérilité complète ». Le miracle ne semble pas s'être produit, Reine y aurait fait allusion [427].

Enfin, ô grand jour, l'évêque daigne venir à Saint-Macaire le premier juin 1840. « À quatre heures de l'après-midi, explique Reine, nous curé soussigné avons eu l'honneur de recevoir dans notre presbytère Mr Louis Robert Paysant qui y a passé la nuit suivante et le lendemain deuxième jour du mois a célébré la messe et a donné la communion à nos petits enfants du catéchisme et leur a administré la confirmation ainsi qu'à un grand nombre de nos paroissiens et paroissiennes qui ont également communié de sa main pontificale ».

[427] Voir DB : Francaire.

Une école et un maître

En 1830, sur la liste des propriétaires les plus forts imposés pour la contribution foncière, on trouve en premier le châtelain de La Grise, de Charnières, qui totalise 1202, 74 f d'impôts fonciers, ce qui représente environ 250 ha de terres et de bois sur Saint-Macaire. La veuve Louis Defay [428] arrive très loin derrière avec 90 hectares et Bray une soixantaine. Le dixième, René Dubois, n'a plus que 18 ha [429].

Le Puy-Notre-Dame fait, en 1831, la proposition de créer une assemblée au Puy le premier dimanche de chaque année. La municipalité de Saint-Macaire, consultée, assure que ce sera très avantageux pour le pays, autant pour les maîtres qui ont besoin de domestiques que pour les domestiques qui ont besoin de maîtres.

Nueil fait de même et projette d'instituer annuellement cinq foires et une assemblée. Les foires auront lieu le mardi et seront réparties régulièrement sur l'année : Le premier mardi après le mercredi des Cendres et après le dimanche de la Passion, le troisième mardi après Pâques, les premiers mardi après la Toussaint et la Saint-Eusèbe. Quant à l'assemblée, elle se tiendra le 3 mai pour gager les domestiques. Saint-Macaire trouve l'idée des foires intéressante. En raccourcissant la distance, cela facilitera l'achat et la vente de bestiaux que l'on

---

428 Elle est morte en 1812, mais la terre reste rivée à son nom et à celui de Louis Defay. C'est J. Marcheteau qui « fait les terres pour M[me] Defay » en 1830 (RDC).

429 Voir la liste en annexe XVI.

est obligé de mener ou d’aller chercher à Vihiers, Argenton-le-Château ou Thouars [430].

Les émeutes de 1830 à Paris, qui se terminent par l’arrivée au pouvoir de Louis-Philippe, ont remis la garde nationale au goût du jour alors qu’elle avait été supprimée en 1827. À Saint-Macaire, on la recrée le 22 mai 1831, et, alors qu’elle sera composée d’une compagnie de 70 hommes, on ne lui donne que 25 fusils anglais dont chaque garde attributaire doit accuser réception et jurer de les « maintenir, garder et approprier [431] ». Les élections des officiers et sous-officiers prennent énormément de temps, chacun étant sans cesse mécontent de son grade.

Le désir d’avoir un instituteur à Saint-Macaire commence à se faire sentir en avril 1833. Le conseil municipal déclare qu’il ne peut y avoir d’école primaire à Saint-Macaire tant qu’on laissera l’impôt foncier communal augmenté injustement de plus d’un tiers. Il faut attendre le 12 mars pour qu’une délibération se tienne sur le choix éventuel d’un instituteur. Mais il convient de se rendre à l’évidence, la commune n’a pas les ressources suffisantes pour payer seule un instituteur, et elle se voit dans l’obligation de se réunir à l’école du Puy dont le sieur Tremblay dirige déjà l’institution [432].

Alors, on établit une comparaison entre l’imposition du Puy et celle de Saint-Macaire et il en ressort que Saint-Macaire

---

430 14 mai 1833 (RDC).

431 Les marques sont indiquées mélangées avec leurs spécificités, soit *GR TOVER*, soit *GR FULL PROOF ARRENTED*, *G. ARRENTED ADAMS*. L’un est un *T. AND C. ASTON LONDON*, un autre *T. PROTER LONDON* (RDC). Le T. signifie certainement TOVER qui est une marque anglaise connue.

432 Depuis la rentrée 1833. Il s’agit de l’ancienne école, avant celle de La Paleine qui ne fut créée qu’en 1859 (RPP).

est, proportionnellement, beaucoup plus imposée que le Puy. Une première estimation pour la période 1812-1821 montre que Saint-Macaire paye 34 734 f, le Puy 76 047. Une récente réévaluation a porté le revenu imposable de Saint-Macaire à 59 000 f, mais n'a pratiquement rien changé à celui du Puy. « Cette énorme différence, fait observer le maire, atteste d'une erreur tellement matérielle que nous sommes persuadés que vous vous empresserez de rectifier. Pour justifier nos réclamations veuillez vous reporter au tableau ci-joint [433] qui représente les quantités de chaque nature de terrain, le placement, les évaluations et vous verrez que les évaluations de Saint-Macaire sont plus fortes que celles du Puy malgré que les terres en soient plus inférieures. Pour vous convaincre nous mettons sous vos yeux un tableau comparatif : à Saint-Macaire, le marc le franc est de 59, 58 pour mille, de sorte que 100 f de revenu payent 59, 586 f, au Puy le marc le franc est de 51, 76 pour mille de sorte que 100 f de revenu payent 51, 769 f. Malgré la supériorité en qualité elle se trouve payer beaucoup moins. Tous ces détails doivent vous prouver que la commune a droit à une juste réduction de 3082 f que nous réclamons. Avons confiance en votre justice et osons espérer satisfaction [434] ».

La rentrée scolaire approche. Mais comment faire pour avoir son propre instituteur et éviter de payer 100 f de

---

433« Terres 1e classe : Saint-Macaire : 29 f l'ha, Le Puy 19 f l'ha.

Jardins 1e classe : Saint-Macaire 30 f l'ha, Le Puy 19 f l'ha alors que les jardins ne servent qu'à la provision des fermiers, au Puy petite ville où il y a un marché où d'ailleurs sur la semaine le peuple fera vendre toutes espèces de denrées.

Prés 1e classe : Saint-Macaire 40 f l'ha, Le Puy, où ils valent moitié plus, 47 f.

Vignes 1e classe : Saint-Macaire quoique d'une qualité inférieure de moitié 30 f, Le Puy moitié meilleures 28 f.

Bois 1e classe : Saint-Macaire 10 f l'ha, Le Puy 7 f. »

434 10 mai 1834 (RDC).

contribution à celui du Puy pour deux ou trois élèves de Saint-Macaire. Alors, le 10 août 1834, le conseil décide d'imposer la commune de 200 f. « En conséquence nous engageons nos autorités supérieures de vouloir bien référer cette réunion qui a été faite entre les deux communes afin que nous puissions avoir un instituteur dans cette commune au commencement de janvier 1836, attendu qu'il se trouve une lieue de distance d'une commune à l'autre, cela occasionne qu'il ne se fait presque pas d'élèves dans cette dite commune ».

Le temps que les autorités supérieures réagissent, il s'écoule encore une année scolaire. Mais à la rentrée 1835, le 22 septembre, tout semble prêt pour la scolarisation à Saint-Macaire.

On imagine l'événement. « Lucien Chanlouineau, de Nueil, accepte de se réunir à la commune pour en être l'instituteur et commencera à la Toussaint prochaine sans prélever aucune indemnité à la commune d'ici le premier janvier 1836. Il en résulte que le logement de l'instituteur est disposé selon l'avis du conseil municipal dans la maison appartenant à la veuve Abraham Isaac située au village des Bouchettes de cette commune cedit logement nous est alloué par ladite Abraham pour la somme de 48 f. Pour le premier âge il sera payé 1 f chaque mois, deuxième âge 1, 80 f chaque mois. Il sera aussi instruit par l'instituteur de cette commune quatre écoliers indigents dont les père et mère seront domiciliés dans cette commune ».

Cependant, on ne peut laisser cet enseignant entièrement livré à lui-même. Lorsqu'il commence, le 12 janvier 1836, le Conseil Municipal procède à l'installation d'un comité de surveillance de l'instituteur composé de quatre membres, les sieurs Abraham, Gigault, René Champion et Charles Gourin. En même temps, le conseil inscrit six élèves indigents au lieu des quatre initialement prévus : Fargeau de Boisménard, Louis

Monnier des Mousseaux, Yvert Miot de Chambernou, Jacques Poisson des Bouchettes, Urbain Robreau des Haies et l'unique fille, Claudie Suard de la Baffrie.

Mais, au bout de cinq ans, l'instituteur Chanlouineau démissionne. Demoiselle Madeleine Moindron, qui le remplace déjà depuis qu'il a quitté, est appréciée par les parents. Elle devient l'institutrice et perçoit aussi 200 f plus 50 f pour le loyer de la maison d'école dans laquelle elle loge. Elle est née le 28 janvier 1811 à La Crèche dans les Deux-Sèvres, elle a un certificat de bonne conduite, une autorisation du recteur de l'Académie d'Angers, Henry, qui stipule : « nous l'autorisons à tenir une école primaire élémentaire de filles dans la commune de Saint-Macaire ». Elle détient en outre un brevet de capacité pour l'instruction, délivré le 9 janvier 1836 par le Recteur de l'Académie de Poitiers. Enfin, elle a été autorisée à changer d'académie.

Si tout va bien au début, son traitement est suspendu dès janvier 1846 par la municipalité qui ne veut plus d'elle. La demoiselle est licenciée le 10 mai 1846 par décision du Conseil. Le maire explique en réunion que Mademoiselle Moindron n'exercera plus ses fonctions d'institutrice communale et sera remplacée par un instituteur. La raison avancée paraît plausible, mais insuffisante. On préfère un homme. Une femme seule dans la commune peut être exposée à de multiples tracas. D'ailleurs, le sieur René Boisne, demeurant à Charcé, muni d'un brevet de capacité, a demandé au Conseil Municipal de prendre la direction de l'école primaire élémentaire communale. Le nouveau est recommandé par l'inspecteur de l'instruction primaire de M. -et-L. comme un jeune homme capable. Le maire ajoute qu'un certificat de moralité a été délivré à René Boisne par son collègue de Charcé sur l'attestation de trois conseillers municipaux.

En définitive, Mademoiselle Moindron finira l'année scolaire mais réclamera, dans une lettre du 31 juillet, 116, 65 f pour les sept premiers mois de l'année qu'elle a effectués. Le Conseil, dans sa session du 9 août, reconnaît qu'elle a instruit gratuitement les petits enfants et, à 5 voix contre 2, décide qu'elle en sera payée sur les fonds destinés à l'instruction primaire.

Avant la rentrée 1850, sur des demandes de parents pauvres, le conseil municipal arrête la liste des élèves qui seront scolarisés gratuitement : François Bodet, Auguste Fancheau, Henri et Céleste Godicheau, Louise Bodineau, Garreau Toussaint, Laroche Louis, Archambault François, Fouchard Rose, Doc René, Mestreau François, Suard Jean, Ecuet Jean, Gourin André. De six en 1836, leur nombre passe à quatorze, dépassant celui des élèves qui payent, réduits à dix ou onze [435]. L'effort communal est méritoire. Ainsi l'école primaire de Saint-Macaire compte-t-elle une trentaine d'élèves à cette époque.

Cependant, pour garder René Boisne, il faudrait aussi, en application des instructions récentes de la loi du 15 mars, que le traitement de l'instituteur atteigne au minimum 600 f. La rétribution scolaire rapportant 221, 25 f et le traitement étant de 200 f, il manque encore 178, 75 f qui seront fournis par une subvention que l'on demande aussitôt.

---

435 La rétribution scolaire avoisinant 2 f par mois et rapportant 221, 25 f, il est facile de calculer le nombre d'élèves payeurs.

Les grands travaux

Maintenant que le problème scolaire est réglé, la municipalité, sous la férule du maire Louis-René Marcheteau, peut se consacrer aux grands projets.

Celui de l'église, par exemple, sur l'insalubrité de laquelle un membre du conseil appelle l'attention. « Le conseil reconnaît que le défaut d'ouverture et le sous-bassement du sol lui donnait une humidité occasionnée encore par les eaux pluviales ce qui occasionnait de fréquentes et très dangereuses maladies aux habitants qui arrivent souvent d'endroits très éloignés et par des chemins très mauvais [436]. Le conseil pense qu'on peut la rendre salubre en y pratiquant plusieurs fenêtres et en relevant le sol d'environ un demi-mètre. Ayant consulté les gens de l'art, il a reconnu qu'une somme de 600 f serait nécessaire à l'exécution de ces travaux mais comme les fonds disponibles au budget ordinaire pour l'exercice 1837 se trouvent absorbés par les dépenses ordinaires dudit exercice, les dix plus imposés présents dans la commune ont été introduits et réunis au conseil municipal pour avis et moyens de parer à cette dépense. On décide que les réparations proposées sont d'une nécessité absolue que pour la confection il sera imposé au marc le franc sur les quatre contributions directes de la commune une somme de 600 f en deux années qui seront ainsi payées, savoir 300 f en 1837, 300 en 1838 ».

Parmi les grands travaux, il convient de mentionner le projet de route n° 27 Vihiers-Fontevraud qui traversera la commune. Le 25 juin 1836, le maire donne lecture d'une lettre

---

[436] Sous-entendu en sueur.

du sous-préfet en date du 6 juin concernant cette proposition. On imagine l'intérêt des macairois, surtout si une importante subvention régionale vient tripler les crédits municipaux engagés. « Voulant coopérer à sa confection autant que la faculté de la commune le lui permettra, pensant que le gouvernement viendra à son secours pour parachever cet ouvrage dans les plus brefs délais possibles, le conseil est d'avis qu'une somme y sera employée par voie d'imposition extraordinaire les ressources ordinaires étant toutes employées dans le budget ordinaire de 1837 ».

Alors on fait venir à nouveau au Conseil les plus forts imposés de la commune et on en reparle. On décide que le rôle de prestations en nature voté le 9 mai dernier, de 1959 francs, y sera employé pour les travaux d'art et l'apport de cailloux. Une somme de 600 francs sera extraordinairement imposée au marc le franc sur les quatre contributions payable en deux années, à savoir 300 francs en 37, et 300 en 38.

En fait, cette portion de route Vihiers-Fontevraud va coûter à la commune 6077, 32 francs. Un recadrage budgétaire sera fait en 1837, décidant une imposition de 20 centimes par franc sur les quatre contributions directes pour les trois années qui viennent, à commencer en 1838, et permettra de récupérer cette somme. Quoi qu'il en soit, cette route n° 27 représentera un gouffre financier pour la commune car ses travaux ne s'achèveront que vingt ans plus tard.

Il faut aussi penser aux récriminations de toutes sortes des paysans. D'octobre à décembre 1836, il a tellement plu sur la commune que l'eau a emporté un « ponceau en bois » dans le bourg de Saint-Macaire. En fait, ce petit pont enjambe le ruisseau de Brignon à la sortie du bourg sur le chemin de Bouillé-Loretz [437]. « Des plaintes nous ayant été faites par

---

[437] « cedit chemin porté au tableau sous le n° 3 » (RDC).

plusieurs propriétaires et même des communes environnantes de ce que cedit chemin était devenu impraticable attendu qu'il n'était plus possible de pouvoir passer puisque le ponceau n'existait plus nous sommes aussitôt transportés par une invitation du maire sur ledit chemin et nous avons vu qu'il était impossible à la commune de pouvoir se dispenser de pouvoir faire reconstruire un autre ponceau le plus tôt possible sur cedit chemin. En conséquence le conseil a été d'avis d'en faire construire un en tuffeaux du Puy-Notre-Dame. Une somme de 300 f y sera employée [438] ».

Les communes voisines ont toutes leur assemblée annuelle et Saint-Macaire ne peut faillir à la mode. La décision en est prise en mars 1837. Comme il n'en existe point d'autre à cette période dans les environs, elle peut se tenir dès le quatrième dimanche de mai prochain et aura lieu au bourg. Chacun y voit un intérêt, tant pour l'agriculture, la jeunesse du pays, que pour « l'accueillage des domestiques[439] ». Aussitôt dit, aussitôt fait.

La tradition de l'assemblée au bourg existe encore en 1900 comme nous l'a relaté récemment Monsieur René Taillée. Pour ne pas faire de jaloux, une deuxième assemblée a même été créée à Chambernou le premier dimanche de septembre [440].

Le remblaiement de la route n° 27 est lancé en 1837 et, avec force chopines, les trois journées obligatoires de prestation

---

438 5 janvier 1837 (RDC). Ce pont avait pourtant été refait récemment, en 1801 (RDC).

439 Accueillage (ou accuillage) : Du français *accueillir*. Terme qui désigne l'action de lier contrat entre patrons et ouvriers lors des foires. Les gages représentaient, à Doué, en 1752, 80 livres annuelles pour un laboureur, 60 pour un charretier, 40 pour une servante et 30 pour un meneur de boeufs.

440 Certainement à cette époque. Voir l'Echo de Saint-Macaire n° 7. Le café de l'église, dont parle M. Taillée, doit être très antérieur à la création de l'assemblée.

paraîtront une rigolade. D'autant que ces travaux forcés sont rémunérés 1 franc la journée d'homme, 1, 50 f la journée de cheval, de mule, de trait ou de somme, 2 f celle d'un cheval de selle et 3 f celle d'une paire de bœufs. La paire de vaches d'attelage ne rapporte qu'1 f 50 par jour, l'âne 50 centimes et la charrette ou la voiture 1, 50 f.

Mais la subvention régionale se fait attendre et la commune est seule pour l'instant à supporter le financement des travaux. Le Conseil décide donc de recourir, le 19 mai 1837, à un emprunt de 1856 f pour commencer tout de suite. Puis, bon an mal an, des crédits partiels seront votés et la main d'œuvre macairoise prendra en charge une grande partie des opérations.

Par exemple, en mai 1839, chaque bête de trait, de selle ou de somme charroiera 1m 25 [441] de pierres, prises sur les coteaux de Messemé et rendues sur le chemin de Chambernou à l'endroit qui leur sera indiqué par le garde-champêtre.

Cette route devient vraiment l'une des principales occupations communales. Le 2 février 1840, alors que les chemins sont encore impraticables et que les travaux des champs ne prennent pas trop de temps, -la taille des vignes est pratiquement terminée, on délibère pour savoir comment se feront les prestations en nature dûes par les habitants, à quel rythme et à quelles périodes s'exécuteront les opérations de charroi… On est extrêmement prévoyant. Il s'agit en quelque sorte de fixer le ban des travaux forcés, d'en définir le début et la fin pour que tous puissent s'organiser en fonction des dates retenues.

Il semble impossible de faire les charrois avant le premier juin alors qu'ils doivent être terminés au premier août. « Quant aux journées de bras, les travaux commenceront le premier mai

[441] Il s'agit bien sûr de 1 m3 25 (RDC).

et continueront jusqu'à ce que les terrassements soient terminés qui doivent être également terminés au premier août prochain étant tous d'accord sur ce règlement, donc charroyer par chaque bête de trait de selle ou de somme 1 m. 25 cm de pierres par chacun qui sera pris sur les côteaux de Messemé ou en d'autres lieux au moyen que les dites pierres soient propres au pavage et rendre dans les endroits qui leur sera indiqué, dont les 2/3 seront charroyés sur le chemin de grande communication, l'autre tiers sur les chemins vicinaux ».

Puis on décide que les prestations en nature pour les chemins seront transformées en corvées. Les pierres seront charroyées « par chaque bête de trait de somme bœuf chevaux mulets ânes vaches, chaque chevaux mulets bœufs 1m 1/2, les vaches d'attelage et les ânes 3/4 de mètre ». Tout doucement, la pierraille s'amasse sur le chemin qui ne doit guère cependant être plus praticable pour l'instant.

Les propriétaires en prennent souvent à leur aise, on l'a vu, sur les chemins vicinaux. Louis Abraham, du Bouchet, l'ancien maire, déclare qu'il a droit à une place à fumier hors de sa cour derrière une portion de ses bâtiments dans le chemin qui traverse le village du Bouchet. Et puis, en quoi cela peut-il bien gêner de faire déborder son fumier sur le passage ? Cela s'appelle, lui répond le maire, une anticipation sur le chemin vicinal n° 5. Abraham est obligé d'admettre cette anticipation d'autant qu'un rappel a été fait en avril 37 « à tous les propriétaires de biens dans cette commune de la défense de construire ou réparer aucun bâtiment ou mur le long d'un chemin vicinal sans avoir demandé et obtenu l'alignement attendu que s'ils anticipent ou même qu'ils gênent la voie publique ils seront obligés de démolir la construction qu'ils pourraient avoir fait ». Ce n'est pourtant pas le cas d'un fumier.

En novembre, le problème est réglé. Abraham « paiera tous les frais qu'a occasionné la difficulté au sujet de sa place à

fumier et il lui sera donné un alignement pour clore sa propriété partant du mur du pressoir audit Abraham à aller en droite ligne au pilier du portail du sieur Nicolas[442] ».

La route de grande communication doit traverser la forêt de Brignon. On n'accepte pas, pour l'instant, la proposition faite par de Charnières, propriétaire à Preuil et au château de la Grise, qui possède 250 ha sur la commune. Ce dernier avait offert de supprimer certains chemins vicinaux de sa forêt en échange de bordures qu'il donnerait pour élargir l'ancien chemin transformé en route n° 27. Mais les chemins qu'il suggère de supprimer et d'agglomérer à la forêt pour en garder la superficie sont très avantageux à beaucoup de communes et, pour l'avantage du pays, et celui des communes de Saint-Pierre-à-Champ, Cersay, le canton d'Argenton-Le-Château, le Conseil pense qu'il vaut mieux trouver une autre solution.

L'école et la mairie sont aussi sujets à délibérations prolongées et à désaccord. Les uns veulent une maison commune aux deux entités, les autres deux locaux séparés. Faut-il construire, et donc acquérir un terrain, ou plutôt acheter des bâtiments. L'occasion fera le larron.

Le 10 février 1842, la première solution est envisagée : bâtir une maison qui regroupera la mairie et l'école. Il est fortement question de vendre des carrefours et des places vagues afin d'acheter un terrain pour faire construire. Le maire est autorisé par le conseil à engager les formalités nécessaires.

Le 11 novembre de la même année, Pierre Dumont propose une bonne affaire au conseil. Il possède une maison et ses dépendances à l'Humeau de Bray, au centre de la commune, qui

---

[442] Rectification est faite sur les termes : « une ligne droite qui sera tracée à partir du pignon de son pressoir au pignon de la grange du sieur Nicolas » (RDC). Il y a certainement là une nuance importante.

pourraient servir d'école, et qu'il vendrait 2100 f à la municipalité en cinq traites, ou plutôt en cinq années de terme avec intérêt. Il fournirait main levée d'hypothèque garantie. Il apporte même avec lui le plan des locaux qui est joint au registre [443]. Même si le maire est aussitôt autorisé à contracter une promesse de vente avec Dumont, il est cependant clair que cette transaction ne pourra avoir lieu qu'après autorisation préfectorale. Cette deuxième solution obligerait cependant à construire une mairie séparée.

Tout semble aller pour le mieux dans cette voie puisque, quinze jours plus tard, le Conseil adopte la décision d'une imputation extraordinaire de 500 f par année sur quatre contributions pour l'acquisition de la maison d'école, les réparations à y faire et la construction d'une mairie.

Mais en mai 1843, après mûr examen, le conseil ne trouve plus la maison Dumont adéquate. L'acquisition en est alors provisoirement ajournée. Une dernière hésitation municipale redonne corps à ce projet en juillet, la majorité penchant à nouveau pour cette solution, estimant que la maison de Dumont vaut bien 2100 f et qu'elle convient à sa destination. Et la raison triomphe : elle servira d'école et de mairie. Dès 1844, les travaux de restauration de la maison Dumont commencent. Le 6 octobre, le paiement des frais de l'acte d'acquisition est effectué chez le notaire. Le 22 avril 1845, l'entrepreneur touche 290 f, puis 400 f le 3 août. Le prix total étant de 990 f, il reste à verser 300 f fin 1845. En 1862, cette maison est agrandie puis remplacée en 1914 par une nouvelle école-mairie construite sur un terrain appartenant aux Gourin. L'ancien bâtiment, cédé en 1919 à Eugène Foulard, semble avoir été détruit.

Les textes des délibérations sur cette opération, loin d'être exhaustifs, ne sont pas toujours très explicites. Néanmoins, par

---

443 Egaré.

recoupement, il est possible de savoir à peu près ce qui s'est passé. Ainsi, le 27 février 1844, lorsqu'en conseil il est demandé de s'imposer extraordinairement pour s'abonner à plusieurs bulletins, collections et dictionnaires pour l'utilité des fonctionnaires municipaux, il est répondu négativement, « attendu que la commune est déjà imposée pour l'achat et réparation d'une école et d'une mairie ».

Louis-René Marcheteau est le maire de la situation. Son action est déterminante dans les moindres détails. Le conseil oblige tous les riverains à refaire les fossés « à vieux fond et vieux rebord qui empêchent l'écoulement des eaux ainsi que de faire élaguer les arbres et arbustes qui gênent lesdits chemins. Autorise le maire à prendre un arrêté qui oblige les riverains desdits chemins à les refaire même depuis 20 ans ».

En 1846, à l'approche des vendanges, la municipalité défend à toute personne, de quelque âge que ce soit, d'aller à l'herbe dans les vignes non closes sur la commune. Défense également de s'introduire après le soleil couchant dans les sentiers autres que ceux indiqués au tableau des chemins vicinaux. Il est aussi défendu à tout propriétaire de chiens de les laisser s'introduire dans les vignes. Ceux de berger, destinés à la garde des moutons, devront avoir, attaché au cou, un morceau de bois de cinquante centimètres de long et pesant un kilo.

Les travaux du chemin de grande communication n° 27 stagnent depuis dix ans car les fonds départementaux ne sont pas toujours versés. La route doit pourtant être achevée à la fin de l'été 1847. Les crédits municipaux votés à cet effet sont donc inutilisables tant que l'apport financier du Département ne donne pas les moyens de réaliser le revêtement du soubassement préparé localement. Le sous-préfet propose à la commune d'employer les prestations communales en nature de 1847 à d'autres opérations.

Cet arrêt du chantier de la grande route tombe mal car il semble urgent de faire travailler un certain nombre de miséreux qui n'ont pas de travail. Une imposition foncière extraordinaire est alors créée pour apporter soutien aux indigents de la commune. Elle sera supportée au marc le franc par tous les contribuables dont l'imposition foncière dépasse 40 f. Cette mesure doit procurer 500 f et une commission est nommée pour faire la répartition des secours [444].

Les notables proposent d'employer vite la somme à ouvrir un chantier de charité pour commencer immédiatement les travaux et faire travailler les malheureux de la commune.

Ce recours perpétuel de la commune à l'imposition extraordinaire est une façon déguisée de récupérer de l'argent sur les deux ou trois gros propriétaires locaux. De Charnières supporte à lui seul 50 % de ces suppléments.

Pour utiliser les 932 f de prestations votés en 1847, il faut encore faire appel à ce procédé pour la construction d'une partie du chemin vicinal n° 3 du Monis à l'église et du chemin vicinal n° 7 du « Hameau de Bray » au carrefour de la Vouie. Ces deux chemins ouvriront des communications vers Doué, les Verchers, Bouillé, Argenton-l'Église, Vrines et Thouars.

Si cette imposition spéciale est de 10 centimes par franc, on obtiendra environ la somme de 3057 f qui, ajoutée aux 805 f provenant de souscriptions et aux prestations en nature de 932 f, donne 4794 f.

Malheureusement, vu les difficultés, les travaux sur les chemins 3 et 7 sont annulés provisoirement le 15 mai 1847.

---

444 16 février 1847 (RDC).

En même temps, certains propriétaires du canton de Grenouillon réclament incessamment le pendant des terrains à céder pour l'élargissement de la voie n° 27 auquel 175, 49 f peuvent être alloués.

Malgré les difficultés, le curé Reine, président de l'association de bienfaisance, continue son action sacerdotale au rythme des sacrements et des fêtes. Le 20 mai 1848, il conduit ses paroissiens en procession jusqu'à l'église des Verchers pour leur faire recevoir le sacrement de confirmation qui leur a été administré par l'évêque du diocèse. On se souvient qu'en 1840 la confirmation avait été donnée à Saint-Macaire.

Parallèlement, lui aussi poursuit ses grands travaux, par petites touches, selon l'état de la trésorerie de la fabrique. Le 23 septembre 1848, il fait terminer le pavage commencé côté est autour de l'église paroissiale « dans toute la partie du sud et jusqu'au bas de la place qui est à l'ouest devant l'entrée principale de cette église ».

Puis, en octobre 1849, il s'attaque aux fenêtres dont l'église était complètement dépourvue du côté nord. Toujours avec le consentement de la fabrique, trois croisées sont ouvertes, l'une dans la chapelle Saint-Jean, les deux autres dans la nef.

Enfin, à chaque année suffit sa peine, il fait placer, en 1850, de nouveaux fonts baptismaux en marbre noir près de la grande porte, à gauche en entrant. Ces fonts, payés 90 f, ont été posés par le même marbrier de Saumur, Guichard, qui, dix ans auparavant, avait vendu et installé le grand autel et le petit bénitier en marbre.

Lors des municipales du 22 octobre 1848, il y a une forte concurrence entre Marcheteau, maire sortant de la Monarchie de Juillet, et Louis Alleaume, divers gauche, qui obtiennent six voix chacun. Au lieu de recourir à un nouveau scrutin, ils sont

départagés au bénéfice de l'âge. Marcheteau est proclamé maire à l'ancienneté.

200 f sont finalement disponibles pour les chemins vicinaux. Ce sera insuffisant pour les n° 3 et 7, mais plusieurs petites voies, à vocation agricole, pourront être réaménagées : le chemin des Malpognes, celui des Ajoncs à la Planche, de l'Humeau de Bray à Argentay, de la Minauderie à la grand route, du Bourg à la grand route et des Bouchettes à la Lande.

Et la vie continue

Le village macairois est maintenant tout occupé à survivre et à mettre ses mauvaises terres en valeur. Un XIXe siècle plus calme permet lentement à la vie rurale de reprendre ses droits après ce dur épisode révolutionnaire. Les habitants conservent cependant la forte connotation républicaine qu'ils ont démontrée, s'accommodant tant bien que mal de la Monarchie de Juillet, acceptant le même maire pendant la IIe République et René Champion au Second Empire.

En tout cas, les Macairois savent s'adapter rapidement à tous les régimes. Un rapport du sous-préfet Boby de La Chapelle de 1850 signale que la population de Saint-Macaire, comme celle du Puy et du Vaudelnay, « est exclusivement bonapartiste et qu'elle s'est portée en masse à Saumur lors du voyage du Prince-Président ».

Les Macairois ont beau bouder quelque peu l'église et les sacrements à l'arrivée du curé Reine, son action pastorale finira par être bénéfique. Si l'on considère comme baromètre les quêtes annuelles pour le séminaire, qui ne produisaient que 12 à 13 f en 1844 lors des débuts de Reine, on s'aperçoit qu'elles rapportent déjà plus du double en 1860, avec 32 f[445]. Le curé Tranchant, pourtant détracteur de son prédécesseur Reine, avance même, en 1872, que les trois-quarts de la population assistent à la messe du dimanche.

445 Toujours pendant la prêtrise de Reine. (Visites Episcopales de la Paroisse).

Les affirmations de Tranchant sont cependant nettement contredites par les Visites Episcopales de 1892 et 1893 dont les bilans ne donnent que cent à cent-cinquante assistants réguliers à la grand-messe. Autre écart encore plus conséquent, sur les 570 habitants de 1893, le curé Honoré ne peut se prévaloir que de 80 à 90 communions pascales pour lesquelles Tranchant, optimiste, alignait le quart des hommes et les trois-quarts des femmes en 1872.

Le Conseil Municipal décide de supprimer le ban des vendanges en 1849. Les viticulteurs accueillent la bonne nouvelle avec satisfaction. Chaque propriétaire de vignes non closes pourra désormais vendanger quand il le jugera nécessaire. Il en coûtera aux grappilleurs et aux gens qui dépouilleraient les feuilles une amende de 3 f. S'ils refusent de payer, ils seront traduits devant le juge de paix.

Les prestataires qui vont faire les charrois se plaignent de la mauvaise direction et de l'éloignement des matériaux qu'ils doivent transporter sur les chemins de grande communication et vicinaux. En conséquence, le Conseil propose d'acheter sur la commune de Bouillé 12 ares de terrains caillouteux dont la distance est plus rapprochée et le chemin plus praticable.

Pour l'élargissement de la voie de grande communication n° 27, 144 parcelles appartenant à huit propriétaires sont acquises par la commune le long de la chaussée, dont la contenance totale est de 56 a 76 ca pour un prix total de 1689, 30 f.

Madame Cator avait demandé dans son testament que quatre services religieux annuels soient célébrés dans sa chapelle de Brignon qu'elle a léguée à l'hospice de Montreuil-Bellay et pour l'entretien de laquelle elle avait offert 3000 francs. Une formalité est cependant nécessaire à cet effet. Il convient, sur demande de l'Évêque, que cette chapelle possède

le titre d'oratoire. Le Conseil Municipal, chargé de donner son avis sur la question, n'y voit aucun empêchement et lui accorde sans difficulté ce statut. Les quatre messes pourront y être régulièrement dites par Reine [446].

En 1851, le Conseil et de Charnières se mettent enfin d'accord sur l'échange des divers chemins vicinaux de la forêt de Brignon contre les bordures forestières de la grande route n° 27. La commune donne 1 ha 82 d'allées forestières qui se décomposent ainsi : le chemin du carrefour de l'abbaye de Brignon à la Verderie, celui de la Verderie au bois des Friches pour moitié, celui de la Verderie à la pièce de la Grange aussi pour moitié, celui du chêne de la Herse à la Garenne de Ferrières, et enfin un autre chemin appelé le chemin du vieux Coudray.

Pour sa part, de Charnières rétrocède 1 ha 26 sur les bords de la route. Il y a donc une différence de 56 ares fournis par la commune en plus.

Si le conseil, en accord avec de Charnières, accepte de ce dernier 200 f pour ces 56 ares supplémentaires, en fait, cette somme n'est pas un calcul du prix de l'are. Elle représente la différence entre les deux estimations des valeurs des terrains. Les lisières abandonnées par de Charnières sont estimées 15 f l'are, 1890 f au total. Les chemins laissés à de Charnières par la commune ont des valeurs diverses, de 5 à 10 f l'are, et donnent 2090 f au total [447].

---

[446] « Elles ont été dites pour la dernière fois en 1908. Les honoraires depuis ont été gardés par l'hospice de Montreuil. La chapelle, sans valeur aucune, tombe en ruines à ce jour », écrit Babin en 1928 (NDCR, annexe XVIII). Déjà, le curé Honoré faisait remarquer en 1893 : « Elle ne paraît même pas assez décente pour le Saint-Sacrifice » (Visites Episcopales de la Paroisse).

[447] De Charnières vend sa terre 15 f l'are et la commune 11, 48 f ses chemins vicinaux. Bien sûr, ce sont des chemins empierrés mais de

Tous les autres chemins vicinaux compris dans la forêt seront la propriété de M. de Charnières. En outre, M. de Charnières s'engage à faire tracer un chemin dans le Bois-l'Abbé avant que les autres ne soient interdits.

Les 200 f seront employés sur le chemin vicinal du village de Chambernou à Champtrouvé passant près de la ferme de l'abbaye de Brignon [448].

Et Reine continue son bonhomme de travail de fourmi avec les moyens du bord. Il fait restaurer le confessionnal dont la construction remonte à 1740, adapte un abat-voix et une porte à la chaire qui remonte au moyen-âge.

La mort, la sécheresse ponctuent la vie des Macairois. Ils s'en retournent à la fontaine de Saint-Francaire dans le souci de faire pleuvoir : « Le quatrième jour de mai 1852, nous curé soussigné avons fait une procession à la fontaine Saint-Francaire située paroisse de Cléré à la distance de deux myriamètres de l'église de Saint-Macaire. Nous sommes partis à 5h 1/2 du matin avec une grande partie de nos paroissiens auxquels s'étaient réunis plusieurs personnes des paroisses voisines – réunion qui pouvait porter à 700 le nombre de ceux qui faisaient partie de la procession. M. le curé de Cléré qui revêtu de ses ornements était venu au devant de nous, nous a reçu dans son église, puis après une station d'une demi-heure dans cette église, nous a fait l'honneur de nous accompagner à la fontaine Saint-Francaire où, prosternés, nous avons demandé au seigneur par l'intercession de ce saint la cessation de la

---

Charnières gagne 3, 52 f l'are sur la transaction. Au calcul du prix moyen de l'are, même à 10 f, les 56 ares auraient dû normalement rapporter 560 f à la commune au lieu de 200.

[448] Ce chemin a aujourd'hui en partie disparu. Il traverse la ferme et, passant le long des vannes de l'étang de Brignon, il rejoint la route entre Chambernou et la Sablière.

sécheresse [449]. Après la cérémonie religieuse au pied de la croix qui surmonte la fontaine, nous sommes revenus processionnellement à Cléré où nous nous sommes reposés une heure, après laquelle nous avons fait une nouvelle station paroissiale puis nous nous sommes mis en marche pour le retour, accompagnés par M. le curé de Cléré qui avant de nous quitter a reçu nos félicitations et nos remerciements de la réception honorable qu'il nous avait faite. Nous sommes revenus à 6 heures du soir. Le 6 octobre 1832 nous avions fait une semblable procession pour la même cause ».

Le cimetière, autour de l'église, est devenu trop petit. Des tombes à peine vieilles de cinq ans doivent être à nouveau remuées pour accueillir les derniers trépassés. En effet, auparavant, tout un chacun avait droit au cimetière sans limitation de prix ou de rang. Pour cette raison, la municipalité décide en 1852 de faire payer dorénavant aux familles les concessions futures ainsi que celles dont les morts sont ensevelis depuis cinq ans. Les tombes plus anciennes et celles pour lesquelles on aura refusé de payer seront libérées.

Il y aura trois classes de concessions dans le temps : à perpétuité, trentenaire et temporaire de quinze à dix ans. À cela, s'ajoutent six choix de surface allant de un à six mètres carrés. Aussi les tarifs envisagent-ils dix-huit possibilités de panachage. Les prix vont de 16 f pour un emplacement d'un mètre carré valable 10 ans à 400 f pour une concession de six mètres carrés à perpétuité.

Il existe toujours des pauvres sur la commune. Le bureau de bienfaisance placé sous la présidence du maire est chargé de les aider grâce à une imposition extraordinaire d'un centime par franc prélevée sur quatre impositions directes. Mais les personnes indigentes n'ont besoin de secours qu'en cas de

---

449 Voir DB, article Francaire.

maladie car leur travail journalier suffit généralement à leurs besoins ordinaires.

En 1852, des travaux sont entrepris à l'école pour la construction de latrines et d'un mur de séparation entre les deux cours de récréation.

En mai 1853, une somme de 124, 92 f est réclamée par le Département pour la réparation des fusils qui avaient été confiés en 1831 à la garde nationale de Saint-Macaire [450]. Le Conseil municipal assure que les fusils ont été rendus en bon état à Angers, qu'ils n'ont donc pas été détériorés lorsqu'ils étaient aux mains des gardes nationaux et que cette dépense représente une charge indûe pour la commune. Le Conseil refuse de payer la somme demandée.

Reine est encore à la fête le mardi 14 juin 1853. En effet, « Mgr Guillaume Louis Laurent Angebault, qui devait dès la veille de ce jour, nous faire jouir de son auguste présence, est arrivé sur les 8 h du matin à notre presbytère dont nous nous trouvions absent à cette heure, étant allé processionnellement avec tous nos paroissiens au devant de notre vénérable évêque jusqu'au milieu de la forêt de Brignon à un demi-myriamètre de notre église. Aussitôt qu'il nous eut été donné avis de l'arrivée de sa grandeur, nous sommes revenus à Saint-Macaire où Mgr nous exprima ses regrets de l'embarras que nous avait causé un malentendu qui lui avait fait prendre une route différente de celle où nous devions le trouver, n'ayant pu, disait-il, arriver la veille à cause du mauvais temps et de la longueur des chemins car ces difficultés lui avaient fait parcourir plus de cinq myriamètres pour venir nous visiter et administrer le sacrement de confirmation à nos paroissiens, à ceux des Verchers, du Puy-Notre-Dame réunis dans notre antique église ».

---

[450] Ces fusils auraient-ils servi à quelques affûts de chasse ?

Le premier septembre 1856, le curé, qui affirme avoir terminé la clôture du cimetière de la paroisse et avoir fait poser des portes aux deux ouvertures, annonce qu'il est possible de s'appuyer sur l'alignement des murs pour commencer les travaux d'une grande route qui les longe [451].

Mais, une partie de la grande route n° 27, dans la traversée de la forêt entre le village de Chambernou et les limites de la commune avec Nueil, n'est toujours pas terminée…

FIN DE AUTOUR DE BRAY

---

[451] Le tracé tourmenté de la route actuelle, qui évite l'ancien cimetière, devenu place des marronniers, a été intégralement conservé. Le nouveau cimetière, situé au bord de la grande route n° 27, sera béni le 26 septembre 1880 par le Doyen de Montreuil, Joseph Subileau.

ANNEXES

ANNEXE I : Église et cimetières.

ANNEXE II : Gallia Christiana.

ANNEXE III : Testament de Renée du Plantis.

ANNEXE IV : Aveu de Brignon.

ANNEXE V : Morts et moyennes d'âge de mort.

ANNEXE VI : Ragot de Bray.

ANNEXE VII : Foyers mentionnés entre 1768 et 1778.

ANNEXE VIII : Vendanges.

ANNEXE IX : Métiers cités.

ANNEXE X : Les chemins existent encore

ANNEXE XI : Testament de M. de Saint-Macaire, 19 mars 1694.

ANNEXE XII : État de la seigneurie de Saint-Macaire en 1711.

ANNEXE XIII : Morts de l'épidémie de 1740.

ANNEXE XIV : Vente nationale de Bray (19 juillet 1796).

ANNEXE XV : Démographie à Saint-Macaire.

ANNEXE XVI : Propriétaires les plus imposés en 1830.

ANNEXE XVII : Réfugiés de 1794 à Saint-Macaire.

ANNEXE XVIII : Notes du Curé Reine.

ANNEXE I

Église et cimetières

VIIIe : Construction de l'église de Saint-Macaire.

IXe : Incendie par les Normands.

XIIe : Reconstruction de l'église.

1569 : Incendie de l'église par les Huguenots.

1600-1610 : relèvement des églises pillées par les Huguenots (Brossay, 1608), celle de Saint-Macaire l'aurait été dès 1569. « Le toit actuel de l'église fut réparé sur un plan bien inférieur au premier en 1569 peu avant la célèbre bataille de Moncontour sur Dive » (NDCR, annexe XX). M. Houet pense que ce fut en 1570 (EAMH). En tout cas, la contestation de la famille Ayreau, déposée en décembre 1617, nous en confirme la reconstruction par les paroissiens en l'absence de seigneur. Donc nouvelle consécration. L'argent est donné par le seigneur, les moines locaux et parfois les paroissiens riches.

1652 (10 déc.) : « Visite de l'église de Saint-Macaire qui est bien en ordre [452]. »

1653 (25 août) : « Visite de l'église de Saint-Macaire. Claude Bertrand, ci-devant vicaire de défunt messire Michel de

---

[452] Visites Maisondieu dans Archidiaconé de Thouars ADDS 14F 171 Fonds Collon.

Moran curé du présent lieu décédé le 5 juillet est maintenu dans les fonctions pendant la quarantaine de service qui appartient à l'Archidiacre. Le Saint-Sacrement est conservé dans un petit ciboire d'étain, les fonts sont en assez bon état. Il n'y a que quelques ornements, un calice et une croix d'argent, plus un *chestif* missel. La fabrique vaut 20 livres et il y a 3 ans, Matthias Regnard, procureur fabriqueur, la tenait à 25 livres et doit rendre compte de 3 années. À l'instant est intervenu maître Jean de la Ville, prêtre, lequel nous a déclaré avoir été pourvu de la dite cure ou doyenné de Thouars au Saint-Macaire [453] par la mort dudit de Moran, comme gradué nommé par messieurs du chapitre de Saint-Pierre, le siège vacant dont il nous a requis le présent acte dans notre procès-verbal. Et ledit Bertrand nous aurait requis ordonnance au fermier dudit Saint-Macaire pour être payé du service, tant pour le passé que pour l'avenir et présentement dudit mois, auquel nous avons taxé 3 livres par semaine tant pour le service que pour l'entretien du luminère et autres choses nécessaires. J. de la Ville, prêtre doyen de Thouars, Bertrand [454]. »

1659 (15 sept.) : « Visite en présence du vicaire Thomas Riou qui est actuellement seul chargé du service. Il ne connaît rien de nouveau à l'exception d'un autel nouveau. Les ordonnances et statuts du diocèse sont observés [455]. »

1664 (7 nov.) : « Le curé Jacques Robin est absent. C'est toujours le même vicaire. Le Saint-Sacrement est conservé dans une custode d'argent placée dans un tabernacle vermoulu et si

---

[453] Cette précision est d'une importance capitale. Le doyenné de Thouars est bien à Saint-Macaire.

[454] Le seigneur de Saint-Macaire (ou son fermier) oublie de payer le desservant. Lorsqu'il y aura un sacrement qui touchera l'un de ces deux responsables, Bertrand sait que l'argent viendra. Visites Maisondieu dans Archidiaconé de Thouars ADDS 14F 171 Fonds Collon.

[455] Visites Maisondieu.

petit qu'elle y peut à peine tenir, les saintes huiles dans un petit vase fort noir [456]. »

1666 (18 juin) : « Même état des choses. Bien que Thomas Riou ait été nommé vicaire perpétuel, depuis plus d'un an par Monseigneur de Poitiers, le doyen de Thouars prétendant que cette cure unie à son doyenné présente un acte dévolutoire sous prétexte qu'il donne 200 livres de portion congrue et le logement audit sieur Riou. D'après celui-ci, il y a 500 communiants dans la paroisse. Les villages sont à une demi-lieue de l'église et il y a une première messe dite par un prêtre nommé Charles Villain, habitant le Puy-Notre-Dame et qui ne vient que pour cette messe. D'ailleurs les curés eux-mêmes ne résident point davantage [457]. »

1734 (30 jan.) : Croix de mission dans le cimetière (Collin). (RPSM). Sans doute est-ce le rétable actuel surmonté de deux niches avec une colonne à chapiteau corinthien sur sa partie inférieure.

1740 : Nouveaux fonts-baptismaux et nouveau confessionnal (Collin). (RPSM)

1746 (2 oct.) : Bénédiction du cimetière profané (Collin). (RPSM)

1752 (2 juin) : Bénédiction d'une croix hosannière dans le cimetière. (RPSM)

1755 : Bénédiction de la petite cloche Marie Angélique, fondue par Rigueur, marraine Marie Angélique de la Porte veuve de Guy de Gencian et parrain Louis Péan, curé de St-Mac. (RPSM)

---

456 Visites Maisondieu.

457 Visites Maisondieu.

1806 : Les stalles du chœur proviennent de la vente du mobilier de l'Église Saint-Pierre des Verchers. (NDCR)

1827 : La cure actuelle est construite. (RDC)

1838 (5 août) : Nouvelle sacristie (Reine). (NDCR)

1840 (11 mai) : Pose d'un grand autel et d'un bénitier en marbre noir (Reine). (NDCR)

1840 (23 mai) : Enlèvement de deux chênes de l'éperon S-O de l'église (Reine).

1840 (premier juin) : Visite de Mgr Paysant, Confirmation.

1841 (27 juil.) : Déplacement de l'autel Sainte-Emérance (Reine).

1843 (23 déc.) : Nouvelle sainte Table en fer (Reine).

1844 (16 avr.) : Ouverture et vitrage de la croisée murée au sud de l'église (Reine).

1848 (23 sept.) : Fin du pavage autour de l'église (Reine).

1849 (12 oct.) : Percement de trois ouvertures au nord de l'église (Reine).

1850 (10 juil.) : Nouveaux fonts-baptismaux en marbre noir (Reine).

1851 (22 août) : Placement de gouttières sur les deux longueurs du toit de l'église (Reine).

1853 (14 juin) : Visite de Mgr Angebault, Confirmation (Reine).

1854 (mai) : Bénédiction de la grosse cloche Louise Clémence faite par Guillaume Choyer d'Angers, marraine Louise Clémence de Charnières et parrain Nicolas Guéniveau de La Raye (Reine).

1856 (premier sept.) : Clôture du cimetière par Reine et début de la route qui le longe.

1870 (27 fév.) : Restauration du chœur de l'église (Tranchant).

1870 (12 juin) : Nouvelle sainte Table en plâtre (Tranchant).

1871 (2 avril) : Nouvelle relique de la sainte Croix (Tranchant).

1871 (16 avril) : Nouveau chemin de Croix (Tranchant).

1872 (9 mai) : Nouvelles statues du Sacré-Cœur et de Sainte-Némoise (Tranchant).

1873 (31 déc.) : Entourage, par une grille, des fonts-baptismaux (Tranchant).

1874 (18 oct.) : Bénédiction de la nouvelle croix du cimetière (Tranchant).

1874 (8 nov.) : Nouvelle statue de Saint-Macaire dans l'église (Tranchant).

1874 (27 déc.) : Nouvelle statue de Sainte-Emérance dans l'église (Tranchant).

1877 : D’après Célestin Port, « l’église présente une nef unique à deux travées, voûtée de bandeaux saillants d’ogive avec arcs doubleaux. La retombée des arceaux du transept porte sur des chapiteaux romans à têtes grotesques du XIIe. Une large fenêtre ogivale à double meneau trilobé éclaire le fond du cœur récemment restauré et qui se prolonge extérieurement en pignon. Le portail est de façon moderne ; mais on voit encore aux murs latéraux le petit appareil de moëllon irrégulier, avec une fenêtre romane du XIe. Sous le confessionnal, la pierre tumulaire avec épitaphe de M. de Bucy [458], sieur de Fontaine et de Maison-Neuve, mort en 1615. Dans le chœur, une annonciation du XVIIe, curieuse par sa naïveté et le ton vif de son coloris et un Martyre de Sainte-Emerance. Le clocher, avec tourillon carré d’escalier en colimaçon, conserve une cloche fondue, comme l’indique une inscription, par Rigueur en 1765 [459]. Dans le cimetière y attenant, est recueillie une statue de Vierge du XVIIe, autrefois logée dans un arbre de la forêt de Brignon. Le presbytère a été acheté par la commune autorisée d’une ordonnance du 27 oct 1824 [460]. »

1880 (26 sept.) : Bénédiction du nouveau cimetière situé au Champ de Saint-Macaire.

1890 : Agrandissement de la sacristie (Honoré).

1909 : Renouvellement des tentures du chœur.

---

[458] Erreur de C. Port. C’est la pierre tombale de Monique Rigault, femme de Claude de Bussy, morte le 30 déc 1659. A moins que depuis 1877 la pierre n’ait été changée…

[459] Erreur de Port (DHGBML) et de l’Echo de Saint-Macaire n° 8. C’est en 1755 (RPSM).

[460] Erreur. Le presbytère est construit en 1824 sur un terrain acheté par la commune (RDC).

1914 : Nouvelle chaire en chêne sculpté.

1915 : Incendie de la crèche et de l'autel. Inondation de l'église.

1922 : Remplacement du parquet par un dallage en chaux et ciment et renouvellement des bancs fabriqués à Doué.

1923 : Réparation de la cloche Marie-Angélique fêlée sur 1cm x 10 cm.

1926 : Incendie à la cure.

1926 : Nouveau vitrail Saint-Jean et placement d'une statue de Sainte-Thérèse.

1928 : Ravalement des murs extérieurs et réparation de la toiture.

1930 (janvier) : Placement d'une statue de Sainte-Anne et nouveau vitrail représentant la Vierge.

1931 (19 avril) : Bénédiction d'un nouveau vitrail dans le chœur représentant la remise des clefs à Saint-Pierre.

1934 (25 déc.) : Bénédiction d'une statue de Sainte-Bernadette.

1937 (premier août) : Bénédiction et pose d'une statue de Saint-Michel au-dessus de la porte d'entrée de l'église.

1996 : La dernière édition 1996 du DHGBML donne une version différente de celle de Port :

« L'église est un édifice du XIe s. aux murs latéraux en petit appareil irrégulier montrant encore, du côté nord, les vestiges

de deux petites fenêtres pré-romanes remplacées par des baies en plein cintre au XVIe s. D'importants travaux la modifièrent au XVe s. avec la construction des voûtes de la nef, des transepts et du chœur, nécessitant la surélévation des pignons. De ce temps date le portail principal, surmonté d'une belle accolade fleuronnée, ainsi que la grande fenêtre à double meneau trilobé du chœur. Seules les portes des transepts sont du XIXe s. À gauche du portail, l'ancien clocher carré, arasé, contient l'escalier. Il a été remplacé par un petit beffroi d'ardoise, au-dessus de la nef. Brûlée par les huguenots à l'époque de la bataille de Moncontour, l'église, conservant ses hauts pignons, vit remplacer sa toiture à fortes pentes par un toit plat de tuiles rondes, nécessitant, en raison des voûtes, l'exhaussement des murs latéraux : en réemploi s'y aperçoit dans le mur nord une pierre sculptée montrant un ange et, dit-on, Saint-Macaire (ou peut-être l'Annonciation ?). Intérieurement se remarquent, au-dessus du portail, un écusson effacé et un autre, échiqueté, de la famille de Sanzay. Dans le chœur, jolie piscine XVe s., où a été déposée une statuette mutilée, en pierre. Dans le transept droit, pierre tombale de Monique Rigaud, veuve de Claude de Bussy, Sr des Fontaines et de Maison-Neuve, morte le 30 déc. 1659. Les vitraux, de style XIXe s., sont signés Desjardins, Angers, 1929-1931 : le vitrail de la Sainte Vierge fut bénit le 7 mars 1930, en même temps que la statue de Sainte-Anne ».

ANNEXE II

Gallia Christiana (1720)

Abbatia B. M. de Sede Brignoni

Situm est hoc cœnobium inter Thoarcium et Monsteriolum-Berlayi, in valle pingui et fatis amœna, in finibus pagorum Andegavensis et Pictavensis auctoremque agnoscit Berlayi Dominum ex sequentibus litteris : « Ego Giraudus Berlay ob salutem animae patris mei et aliorum parentum meorum, concedo fratribus de Absia in presentia domini Petri primi eorum abbatis, totum planum, vel ut vulgo dicitur, totum guastum quod modo est, vel in posterum erit in bosco meo qui appellatur Brignum, in quocumque loco ipsius nunc est vel, ut diximus, in futurum erit, ut habeant et possedeant quiete et libere et caetera... Hoc donum in presentia domini Guillelmi Pictaviensis episcopis coram clericis fuis qui cum eo erant, et coram priore ipsisus loci, et monachis fuis. Haec sunt nomina testium, dominus magister laurentius qui rogatu meo hanc chartam dictavit, magister Arnaudus Episcopi cancellarius, Guillelmus de Mortemer, Ugo prior de Morrone, Giraudus de Ardena, Gaufridus Gallono. Elapso autem postea multo tempore ego Giraudus Berlayi addidi praelibato dono prata mea in vado de Sanzay, testibus Rainerio Abbate Absiae, Guillelmo abbate Carpiniaci, Joanne primo abbate Brinii. »

Deinde Berlaius Monsterioli dynasta fundationem patris Giraudi confirmavit. Itaque Giraudus primum cessit silvam de brignon abbati et monachis Absiae, tumque ipso Giraudo promittente se huic dono de redditibus suis tantum additurum,

quo in ibi abbatia Deo finente construi posset, consensit Petrus Absiae abbas, ut novum ibidem construeretur monasterium. In absidis fornice hactemus visuntur gentilia flemmata dynastorum Thoarcii, Lesignacii, Montis-Beroni, Argentonensium, Chabotorium et caetera… quod nonullis persuasit gentes illas nobiles hoc olim cœnobium accessisse beneficiis.

Abbates

I Johannes in litteris Giraudi commemoratus, primus abbas fuit, quem a Rainerio Absiae tertio abbate prafectum fuisse huic monasterio regendo legimus.

II Jostenus, idem fortasse qui Rainerio successit in Absiae regimine, habuit controversiam cum Berlayo Monsterioli domino, Giraudi filio, quam Willelmus Pictaviensis et Radulfus Andegaviensis episcopi tanquam arbitri fuerunt.

III Antonius Heronymus Boyvin de Vaurouy, doctor theologus, canonicus et cantor sacrae capellae Paris hujus loci est abbas commend. ab anno 1694 quo nominatus fuit a Rege in natali domini.

ANNEXE III

Testament de Renée du Plantis (ADML E 3920)

Le 11 juin 1584, Renée du Plantis, épouse de René de Sanzay, seigneur de Saint-Macaire, libelle ainsi son testament :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Sachent tous qu'en la cour du Roy notre Sire et de Monseigneur Duc d'Anjou à Angers, pardevant nous Jean Bardin notaire juré d'icelle, a été présente et formellement établie haute et puissante dame Renée du Plantis, dame dudit lieu des Marchais, Vauchrétien, Cossé, La Bruère, La Planche et Soullonge, demeurant au dit lieu château et maison seigneuriale des Marchais, paroisse de Faye sous Thouarcé, veuve de feu haut et puissant seigneur messire Duc Comte de Sanzay, en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, messire gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et lieutenant général pour sa Marche dans sa ville et château de Nantes en Bretagne, soumettant elle, ses héritiers et ayant cause à vie tous et chacun ses biens meubles et immeubles présents et à venir quels qu'ils soient à pouvoir ressort et juridiction de la dite cour, quant à elle, étant saine de corps et d'esprit et entendement comme elle nous l'a dit et rapporté et qu'il nous est apparu par l'inspection de sa forme, confesse de son bon gré, pure franche et libérale volonté sans aucune contrainte ni forcement avoir fait et par ces présentes fait et ordonne son testament et dernières volontés telles dans la forme et manière qui s'ensuivent :

En premier, elle recommande son âme à Dieu et à la glorieuse vierge Marie et tous les saints et saintes du paradis, item veut et ordonne par les dites présentes la sépulture de son corps être faite en l'église du couvent des Jacobins de la ville d'Angers et dans icelle son dit corps être porté de la dite ville par six pauvres revêtus chacun d'une robe de drap noir qui leur sera donnée à vie, vingt écus aussi à chacun et autour de son dit corps et conduite d'icelui être portées cinq torches de cire ardentes par cinq pauvres qui seront aussi revêtus de chacun une robe de drap noir qui leur sera pareillement donnée à vie, aussi à chacun vingt écus, qu'assisteront processionnellement les religieux mendiants des quatre couvents de la dite ville d'Angers à chacun desquels couvents sera aussi donné vingt écus et, entrant son dit corps en la dite église, les dits religieux de chacun des dits couvents diront et chanteront à haute voix par cinq fois O CRUX AVE SPES UNIQUA et le reste de la dite hymne et chanson et assisteront aux vigiles et grandes messes et litanies qu'elle ordonne être dites et chantées dans la dite église ayant chacun des dits religieux une chandelle blanche ardente durant le dit service de chacun deux sous pièce et tous prieurs qui se trouveront dans la dite église diront messe pour le remède de l'âme de la dite dame et de ses parents et amis trépassés près le corps ou fosse d'icelle et, à la fin de chacune des dites messes, les dits prieurs diront De Profundis et vingt Libera Me et autour du dit corps seront mis cinq cierges de cire blanche ardents et deux sur le grand autel, chacun d'une livre, et au jour de son service qui sera fait huit jours après avoir été fait tel et pareil service et luminaire que dessus, veut et ordonne être dits et célébrés dans la dite église des Jacobins où sera la sépulture de la dite dame trois annuels et consécutifs et deux autres aussi consécutifs dans l'église paroissiale de Sainte-Christine où est située la dite terre du Plantis et vingt autres dans l'église de Boisse, paroisse de Sanzay qui seront commencées le lendemain du dit service et que le jour de sa dite sépulture soient donnés vingt sous à chaque pauvre qui se présentera pour recevoir la dite aumône et pareille aumône être

faite et donnée le jour du dit service et au bout de l'an, à pareil jour de sa sépulture, qu'il soit dit vigiles et trois grandes messes et qu'elles soient continuées à tous moments à pareil jour dans la dite église des Jacobins, aussi veut et ordonne la dite dame que le service anciennement ordonné et qui avait à continuer d'être dit dans la chapelle du château et maison seigneuriale des Marchais, soit dit fait et célébré et continué à l'avenir comme il était du temps de défunts messire Jacques du Plantis et dame Françoise de Cossé, vivants sieur et dame du dit lieu et que les autres rentes et revenus qui auraient été donnés et ordonnés pour la fondation d'icelui service soient retirés et rétablis pour l'entretien d'icelui et autre être donné payé et baillé au dedans de l'an de sa sépulture à vingt pauvres filles à marier qui se soient bien portées et gouvernées, à chacune six écus deux livres pour aider à les marier à la charge de prier Dieu pour le remède de son âme et de ses parents et amis trépassés lesquelles filles seront choisies et élevées par deux débiteurs ou par trois d'iceulx.

Item veut et ordonne que ses demoiselles servantes qu'elle aura lors de son décès et autres qu'elle aura eues auparavant soient payées et satisfaites de leur service si fautes n'ont été, et outre leur service dû, qu'il leur soit payé et baillé à chacune huit écus et aussi qu'il soit pareillement payé et baillé à Michel Boussion demeurant à la Basse-Cour du Plantis ou à ses héritiers la somme de trente trois écus lesquelles sommes la dite dame a donné et donne aux susdits et veut leur être payées dedans l'an de son décès.

Item pour la décharge de sa conscience et à l'augmentation et confirmation de sa maison et pour plusieurs considérations à cela menant et parce que très bien lui a plu et plait a donné cédé et transporté par ces présentes donne cède et transporte à messire Christophe et Charles de Sanzay chevaliers de l'ordre du Roi sieurs de Saint-Macaire et d'Ardannes ses enfants puînés et du dit défunt de Sanzay son mari absent, nous notaire

stipulant et acceptant pour eux et pour leurs héritiers et ayants cause du tout dès maintenant et à présent et à toujours mais perpétuellement par héritage pour eux leurs héritiers et ayants cause la tierce partie de tout et chacun ses biens immeubles et héritages patrimoine et matrimoine qu'elle a à présent et aura lors de son décès comme s'ensuit quelque part qu'ils soient situés et assis sans aucune chose de la dite terre partie des dits biens immeubles et héritages rien excepté retenir une réserve par la dite dame, c'est à savoir au dit Christophe de Sanzay la somme de deux cent trente et trois écus un tiers évalué pour la somme de sept cents livres tournoi de rente et revenu annuel pour assiette de la dite rente assise et assignée spécialement sur sa terre fief et seigneurie du Plantis et ses appartenances et dépendances, veut et consent la dite dame que le dit Christophe de Sanzay jouisse de la dite terre du Plantis jusqu'à la concurrence de la dite somme de sept cents livres de rente ou revenu annuel par chaque an après la mort et décès de la dite dame, de la propriété de laquelle terre et seigneurie du Plantis fief et appartenances d'icelle jusqu'à la concurrence de la dite somme de deux cent trente trois écus un tiers et valeur d'icelle par chaque an à perpétuité pour tout ce que le dit Christophe de Sanzay pouvait prétendre et demander en la dite tierce partie des biens de la dite dame, icelle dame s'en est dévêtu et désaisi s'en démet et désaisit par ces présentes et en a vêtu et saisi le dit Christophe de Sanzay et s'en est constitué et constitue usufruitement lequel usufruit elle a retenu et retient pour en jouir sa vie durant seulement et pour le regard du surplus de la dite tierce partie de ses dits biens immeubles et héritages veut consent et entend que le dit Charles de Sanzay en jouisse aussi après le décès de la dite dame de la propriété de laquelle elle s'est aussi dévêtue et en a vêtu le dit Charles et en a retenu et retient l'usufruit pour en jouir semblablement sa vie durant seulement et au cas de décès de l'un des dits Christophe ou Charles sans héritier légitime de leur chair, la dite dame veut et ordonne que le survivant d'eux jouisse de tout le dit tiers et clauses par elle ci-dessus données aussi à perpétuité comme est

dit pour lui ses héritiers et ayants cause et aussi au cas que les dits Christophe et Charles décédassent sans enfants légitimes a la dite dame donné et donne à ses autres enfants puînés le dit tiers ci-dessus de ses dits biens pour en jouir par eux leurs héritiers et ayants cause à perpétuité comme dit et ainsi l'a voulu consenti et accordé la dite dame ce que a été par nous notaire stipulé et accepté pour les dits Christophe et Charles de Sanzay et autres ses enfants puînés comme dit absents et pour leurs héritiers et ayants cause et pour l'exécution de son présent testament a nommé et élu, nomme et élit et ordonne la dite dame chacun des dits Christophe, Claude [461], Charles, Anne de Sanzay chevaliers de l'ordre du roi sieurs de Saint-Macaire, Cossé, Ardannes, Maignannes ses enfants messire Pierre de Bruslon Baron de la Musse seigneur de Beaumont son gendre, et honorable homme messire René Oger sieur de la Guérillère, Prigent Rouard sieur du Fresne et messire Gilles Bariller sieur du Perrin [462] demeurant à Angers et chacun d'eux elle veut et prie en vouloir prendre le fait et changer et icelui présent testament exécuter de point en point et d'article en article selon et ainsi qu'il est porté et contenu ci-dessus à quoi faire elle leur a obligé affecté et hypothéqué tout et chacun ses biens tant meubles qu'immeubles présents et à venir auquel testament et tout ce que dessus est dit tenir et accomplir sans jamais y contrevenir en aucune manière par la dite du Plantis ses héritiers et ayants cause garantir par la dite dame les dites clauses données encore que donneurs et donneresses ne soient tenus au garantage d'iceux dont et sur ce garder les dits de Sanzay de tous dommages oblige la dite dame elle ses héritiers biens et clauses présents et à venir pardevant nous à toutes

---

[461] Claude est mort vers 1580. Sa femme Marguerite de la Motte, une normande, demande sa part. Christophe lui précise que Claude est sur la liste du bénéfice d'inventaire dressé par le fils aîné René (E 3920).

[462] Sieur du Perrin et des Brosses, avocat à Angers en 1550. Ses fils, Gilles et René, seigneur des Brosses étaient tous deux avocats à Angers en 1590 (DHGBML).

clauses à ce contraires en est tenue la dite établie par la foi et serment de son corps, sur ce par elle donné et juré dont à sa requête et de son consentement nous l'avons jugée et comprise par le jugement et condamnation de la dite cour, fait et passé au dit lieu et maison seigneuriale des Marchais Ravart paroisse de Faye sous Thouarcé en présence d'honorable et discret maître René Duvau prieur, Pierre Ferré soi disant marchand demeurant en la paroisse de Saint-Marsault en Poitou témoins à ce requis et appelés le onzième jour de juin mil cinq cent quatre-vingt-quatre après midi signé en la minute originale des présentes Renée du Plantis René Duvau pour présent et nous notaire soussigné.

ANNEXE IV

Aveu de Brignon (H 1406 ADML) 1683.

S'ensuit la déclaration des lieux et héritages que nous les religieux abbés et couvent de l'Abbaye de Lassée en Brignon fondée en l'honneur de Notre-Dame tenons et avouons tenir de très haute puissante dame Marie de Cossé, Duchesse de la Melleraye, baronne de Montreuil-Berlay et, à l'égard de notre dite baronnie lesquelles choses furent anciennement données par les prédécesseurs de notre dite dame pour la fondation dotation et augmentation de la dite abbaye et premièrement nous nous avouons sujets de la dite dame au divin service, et ensuite à cause de plusieurs terres labourables et non labourables, vignes, bois, taillis et gros bois portant gland et autres bois et saulaies, étangs, pêcheries, garennes à connils, fossés et margières, jardins, ouches, arbres fruitiers et non fruitiers, pâtis et pâturages ainsi que le tout se poursuit et comporte avec ses droits et appartenances étant en gatz au temps de la dite fondation séant près le bois de Brignon commençant au chêne appelé le chêne de Champbernou vers orient et se rendant tout le long du grand chemin vers septentrion au chêne appelé le chêne d'Aulnis et d'iceluy chêne d'Aulnis se rendant au bout du grand chemin de Passavant selon les fossés, en rendant au carrefour de la Pottrie et d'iceluy carrefour allant vers occident le grand chemin à la queue de notre étang de la dite abbaye et d'iceluy étang allant le grand chemin vers midy au chêne de la Herse et dudit chêne de la Herse le long du grand chemin au carrefour du champ au Rétif et dudit carrefour allant vers orient le long du grand chemin au dit chêne de Champbernou lesquelles limitations furent autrefois signées et marquées par signes de croix et au dedans

lesquelles confrontations et limitations est le corps de la dite abbaye avec le monastère d'icelle et la métairie appelée la métairie de la Grange et une maison à l'entrée de la dite abbaye qui est du prieuré.

Item deux pièces de bois exploitables appelées les Essarts sis et situés dans le dit bois de Brignon et entourées de tous côtés du dit bois de Brignon proche la lisière du grand champ.

Item les droits que nous avons d'avoir et prendre en les dits bois de Brignon tous les bois nécessaires pour nos maisons gens et dépendances de notre hôtel et tous nos usages nécessaires et de nos serviteurs de notre licence, avec droit de faire paître et pâturer ce qu'il nous plairait et en quel lieu nous voudrions des dits bois de Brignon toutes et chacunes nos bêtes animales, belines, porchines et chevalines et autres sans exception contredit ni empêchement fors et excepté chèvres.

Item avons droit d'avoir et prendre toutes les places vides et en gât étant au dit bois de Brignon et icelles places faire labourer et planter et cultiver si bon nous semble et attribuer à notre domaine et en cas que tout le bois de Brignon serait mort ou en gât et ruine toute la terre en quoi est le dit bois est nous le pouvons et pourrions prendre et nous en saisir et attribuer franchement et quittement sans aucun contredit ny controverse et y planter semer et édifier maisons et y avoir hommes et y faire tout ce que nous voudrions comme en notre propre lieu et domaine.

Item une autre pièce de terre qui anciennement était en gât à présent plantée en vigne appelée le clos de Lassée contenant de douze à vingt journaux [463] d'hommes ou environ joignant vers orient l'étang de la Bournée qui est de la dite abbaye et est à présent en pré, vers occident le chemin du champ au Rétif au

---

[463] Journal : mesure agraire d'environ 40 ares

carrefour de Champbernou, vers midy le dit bois du champ au Rétif et vers septentrion les prés appelés les petits prés qui appartiennent au prieuré de la dite abbaye lequel clos et vignes tiennent de nous plusieurs personnes au quart et dîme des fruits y croissant rendables au pressoir de la dite abbaye et à la charge d'un denier par journau de vigne payables par les dits tenaciers au garde des bois et vignes de la dite abbaye en écartant les fruits y croissant en vendange.

Item une pièce de terre contenant cinq septrées de terre ou environ plantée en bois et appelée le champ au Rétif joignant vers orient le chemin pour aller du bois de Brignon au carrefour Benoist, vers occident le dit bois de Brignon, vers midy les terres appelées le bois de Sanzay le fossé entre deux, vers septentrion le clos de Lassée.

Item une pièce de terre autrefois plantée en bois à présent labourable appelée le bois de la Bournaye et arrentée au seigneur de la Guéritière aux charges de cent sols à la recette de la dite abbaye et deux chapons au petit couvent de rente noble et féodale au jour de la Saint-Michel contenant six septrées ou environ et toute entourée de fossés joignant d'une part vers orient le chemin du carrefour Benoist à la Minauderie, vers occident le clos de Lassée, vers midy le chemin du bois au Rétif au carrefour Benoist, vers septentrion le pré appelé l'étang de la Bournée.

Item une pièce de pré autrefois en étang et appelée encore à présent l'étang de la Bournaye joignant vers orient le chemin du carrefour Benoist à la Minauderie, vers occident le clos de Lassée, vers midy le dit bois de la Bournaye, vers septentrion les terres de la fresche du Septier de la Minauderie.

Item une pièce de terre appelée les Ribaudes partie plantée en vigne partie en saulaye partie en terre labourable contenant douze septrées ou environ joignant vers orient et septentrion le

chemin pour aller de la Minauderie à Bray, vers midy le champ appelé de Moque Chien et autres terres et pâtis de Bray, vers occident le chemin pour aller du carrefour Benoist à la Minauderie.

Item une pièce de terre plantée en bois appelée la bouche à Drouault contenant quatre septrées de terre ou environ arrentée à dix-huit boisseaux avoine de rente noble et féodale payable le jour de la Saint-Michel joignant vers orient le chemin de Champbernou à Ferrières, vers midy le bois de Ferrières, vers occident et septentrion le bois de Brignon.

Item une autre pièce de terre appelée les champs de Chambernou contenant douze septrées ou environ joignant d'une part vers orient le village de la Bournaye, vers occident le grand chemin du carrefour de Champbernou à Ferrières, vers midy les prés du prieuré, vers septentrion le grand chemin de l'abbaye de Brignon au Puy-Notre-Dame.

Item une pièce de pré appartenant au prieuré de la dite abbaye contenant à trois journées d'hommes faucheurs joignant vers orient un pré qui est du petit couvent, vers midy le clos de Lassée, vers occident le chemin de Champbernou à Ferrières, vers septentrion la terre ci-dessus confrontée.

Item une pièce de terre sise à la Barre contenant douze septrées de terre ou environ joignant d'une part vers orient les terres de Monsieur de la Ville à cause de sa femme et des héritiers François Veau, vers occident au champ de la Seigle, vers midy au chemin de Bois-Ménard à Bouchet, vers septentrion les bois de la Lande.

Item une pièce de terre plantée en bois appelée le bois de Faye contenant trente boisselées de terre ou environ joignant d'un côté vers orient le chemin pour aller du chêne de Champbernou à la maison des hoirs François Pirault, d'autre

côté vers occident la rangée du bois de Brignon, vers midy le carrefour de Champbernou, vers septentrion l'ouche des Deffays. Le dit bois ci-dessus confronté doit dix-huit boisseaux avoine à la recette de l'abbaye et trois deniers de rente.

Item une pièce de terre contenant quinze ou vingt boisselées de terre appelée l'ouche des Deffays à présent possédée par Mathurin Martin dans laquelle il y a encore un reste de ruine de maison joignant d'un côté vers orient le dit chemin à aller du chêne de Champbernou à la maison des hoirs François Pirault, d'autre côté vers occident le dit bois de Faye ci-dessus confronté, vers midy le dit bois de Faye, vers septentrion le carrefour de Bois-Ménard, la dite ouche chargée de quatorze boisseaux froment de rente noble et féodale.

Item une pièce de terre appelée la Grippe Surdent autrefois plantée en vigne et dans laquelle il y a quelques maisons joignant d'une part vers orient le chemin qui va du bas du village de Champbernou au haut du dit village, vers occident le carrefour de Bois-Ménard, vers midy le chemin pour aller du bois de Brignon aux Monceaux, d'autre côté vers septentrion le chemin à aller de Bois-Ménard à Bouchet.

Item une pièce de terre contenant dix septrées ou environ appelée la fresche des Ageons joignant d'une part vers orient les prés Minaux, vers occident le champ de Ferrières et le clos de Bois-Ménard, vers midy le champ du pré et vers septentrion la garenne de la Lande, doit tous les ans deux douzaines et trois boisseaux froment et deux douzaines et trois boisseaux seigle, deux chapons et dix-huit deniers de cens à la recette de l'abbaye et deux chapons à la recette du petit couvent.

Item les prés de la dite abbaye sur la rivière du Thouet commençant au gué de Sanzay et finissant au gué ou Douet de Taizon.

Item nous est dû par chacun an quinze sols de rente sur la recette du dit lieu de Montreuil-Berlay.

Item nous avons droit d'avoir par chacun an quinze septiers seigle de rente requérable le jour de la Saint-Michel sur la dîme de la Giraudière mesure de Thouars que tient le sieur Joubert de la Noë pour raison de laquelle nous avouons sujet de notre dite dame en tant et partant que le dit Joubert en serait sujet à cause de sa dite dîme et confessons devoir par chacun an à notre Dame trois deniers de cens rendables au dit lieu de Montreuil le jour de la Saint-Michel.

Item nous nous avouons sujets de notre dite dame à cause du fief et terre d'Argenton de Gennes pour raison de dix-huit sols de rente dix septiers froment neuf septiers seigle et six boisseaux d'avoine mesure du dit Gennes que prenons par chacun an sur le dit fief lesquels cens rentes et blé doivent plusieurs personnes au terme de l'angevine avec cinq sols six deniers de cens et deux chapons pour raison desquelles choses nous devons au dit seigneur d'Argenton douze deniers de cens au terme de Saint-Michel et en outre nous nous avouons sujets de notre dite dame par le moyen des seigneurs d'Ardanne, de Lenay, de la Porte, de la Guéritière et de la Grise, protestons n'avoir connaissance d'autres choses que celles ci-dessus dénommées et confrontées et que s'il s'en trouvait d'autres que les ci-devant déclarées nous n'entendons point nous en désavouer et offrons à mettre et à employer en cette présente déclaration toutes autres choses toutefois et quand elles seront venues à notre connaissance, en témoignage de quoi nous frère Jean-Baptiste Constantin tant en mon nom que comme porteur de procuration de Messire Claude Maurice de Lesrat Chanoine de l'église de Nantes, prieur de Clisson et abbé de la dite abbaye de Brignon passée par Le Meule et Couinet notaires royaux à Nantes et scellée laquelle j'ai attachée à cette présente déclaration et qui est en date du vingt-quatre mai mil six cent quatre vingt trois, ai signé de mon seing et fait signer à

messieurs nos confrères religieux de la dite abbaye, le vingt et unième jour de juin l'an mil cinq cent quatre vingt trois.

Signé JB Constantin, prieur, Hiérosme Doré, C. Coiffard, frère J. Chereau, François Malescot, sacristain.

ANNEXE V

Morts et moyennes d'âge de mort (d'après RPSM).

1647 :
38 morts relevées, 26 âges indiqués.
Âges de mort : 7, 60, 6, 6, 13, 14, 20, 8, 6, 4, 3 enfants de 8 jours, 50, 40, 4, 65, 26, 10, 40, 1, 7, 10, 4 et 9 ans, 12 (moyenne : 16, 23 ans).

1649 :
40 morts relevées, 30 âges indiqués.
Âges de mort : 4, 72, 80, 3, 1, 17, 32, 75, 80, 1, 1, 1, 1, 3, 1, 1, 0, 3, 18, 5, 24, 3, 5, 5, 4, 8, 3, 1, 0, 72 (moyenne : 16, 37 ans).

1651 :
19 morts relevées
Âges de mort : 18, 70, 0, 0, 60, 0, 20, 75, 70, 88, 3, 15, 80, 4, 55, 4, 40, 40, 0 (moyenne 33, 78 ans).

1652 :
25 morts relevées, 22 âges indiqués.
âges : 22, 4, 42, 0, 80, 50, 10, 50, 3, 4, 70, 40, 75, 50, 80, 50, 58, 60, 2, 12, 3, 60 (moyenne : 39, 77 ans).

1653
30 morts relevées, 24 âges indiqués.
Âges : 4, 3, 3, 80, 50, 40, 2, 16, 30, 50, 50, 60, 40, 75, 56, 0, 12, 15, 75, 14, 3, 4, 78, 4 (moyenne : 29, 38 ans).

1679

55 morts relevées, 46 âges indiqués

Âges : 36, 1, 50, 29, 55, 60, 60, 2, 0, 12, 55, 13, 0, 1, 15, 78, 26, 26, 6, 0, 1, 1, 0, 20, 40, 60, 53, 37, 0, 33, 54, 0, 4, 25, 0, 0, 1, 1, 80, 2, 30, 76, 35, 60, 78, 9 (moyenne : 26, 63 ans)

Autres chiffres : nombre de morts

1646 : 11, 1648 : 14, 1650 : 14, 1654 : 21, 1655 : 12, 1656 : 24, 1657 : 17, 1658 : 18, 1659 : 45, 1660 : 27, 1661 : 64, 1662 : 89, 1663 : 13, 1664 : 15, 1665 : 24, 1666 : 20, 1676 : 43, 1677 : 7, 1678 : 24, 1680 : 31, 1681 : 27, 1693 : 52, 1694 : 62, 1706 : 61, 1707 : 58, 1719 : 60, 1720 : 56, 1721 : 49, 1724 : 52, 1737 : 13, 1740 : 48

Moyenne générale annuelle sur 37 années et 1278 morts : 34, 54 morts/an.

ANNEXE VI

Famille Ragot à Bray

De *ragot*, sanglier mâle de 2 à 3 ans.

1647 : Baptême de Louis Ragot, fils de Messire Jean Ragot et de Jacquette Tuillé.

15 janvier 1648 : a été enterré dans l'église de Saint-Macaire un enfant à Messire Ragot, fermier de la maison et seigneurie de Bray.

26 juin 1649 : a été enterré un enfant à Monsieur Ragot, fermier de Brai, âgé de 5 jours dans l'église.

1649 : Baptême de Jacques Ragot.

26 août 1650 : Au dit mois a été baptisé Jean Ragot, fils de Jean Ragot et Jacquette Tuillé, père et mère, en présence de Jean Ragot et Prudence Torteau, parrain et marraine. Signé Jean Ragot.

1665 : Jean Ragot, docteur en médecine, Angers (DHGBML)

1665 : Étienne Ragot marié à Madeleine Péponné.

1665 : Baptême de Jehan Ragot.

20 juillet 1665 : Parrain honorable homme Jean Ragot, docteur en médecine, fermier de la maison seigneuriale de Bray.

1668 : Naissance de Renée Ragot.

22 août 1676 : Sépulture d'un enfant de M. Ragot baptisé à la maison en l'extrême nécessité.

1681 : Renée Ragot, fille d'Étienne, marraine.

17 mars 1688 : Demoiselle Renée Ragot marraine.

1690 : Jean Ragot parrain.

28 mars 1694 : À l'enterrement de René Turault, sergent royal (52 ans), Étienne Ragot, proche parent, assiste et signe.

mars 1700 : Mariage de Jehan Ragot avec Jeanne Sauvestre.

14 décembre 1700 : Baptême d'Augustin Étienne Ragot, fils de Jehan Ragot et Jeanne Sauvestre.

3 février 1702 : A été baptisée Jeanne Marie, fille d'honnête homme Jehan Ragot et de damoiselle Jeanne Sauvestre, parrain Jacques Michelet, marraine Jeanne Brion.

17 janvier 1703 : Baptême de Madeleine Ragot, fille de Jehan Ragot et Jeanne Sauvestre, parrain Messire Pierre Genneteau, marraine Demoiselle de la Minauderie.

20 janvier 1704 : Baptême de Jeanne Catherine Ragot, fille de Jean et Jeanne Sauvestre, parrain, Simon de Beausire, écuyer, seigneur de la Garde, marraine Jeanne Catherine de Bussy.

15 août 1705 : Sépulture de Jeanne Ragot, fille de Jean.

23 novembre 1705 : Sépulture de Augustin Étienne Ragot fils de Jean.

2 septembre 1706 : Mort de Marie Ragot fille de Jean.

17 février 1707 : Mort de Jean Ragot (42 ans) né en 1665.

1722 : Mariage de Madeleine Ragot née en 1703, avec Jacques Garnier, marchand.

3 juillet 1725 : Perrine Genneteau, fille de Madeleine Ragot et de Pierre Genneteau, se marie.

19 janvier 1740 : Jean Ragot, sergent de profession, fils de Madeleine Rays de la paroisse de Saint-Laon de Thouars, épouse Marie Thurault, fille de Jean Thurault, huissier royal et de feu Marie Bourgeteau en présence de messire Isaac Ragot de la ville de Thouars, cousin germain.

25 mars 1748 : Sépulture de Renée Madeleine Ragot (80), épouse de Pierre Genneteau.

27 janvier 1750 : Signature de Jean Ragot, sergent de la baronnie de Montreuil, frère et beau-frère de l'époux Louis Thurault (fils de Jean Thurault et Marie Bourgeteau) qui se marie avec Jeanne Vaillant.

5 septembre 1752 : Signature Ragot.

11 mai 1756 : Jean Ragot signe.

20 novembre 1758 : Jean Ragot signe.

13 juillet 1759 : Sépulture de Marie Thurault, femme de Jean Ragot (19 ans de mariage).

22 octobre 1759 : Signature de Jean Ragot.

Jean Ragot + Jacquette Tuillé =
>Louis (baptême en 1647)
>garçon anonyme (mort-né 15 janvier 1648)
>fille anonyme (morte-née le 26 juin 1649)
>Jacques (né en 1649)
>Jean (né le 25 août 1650)
>Étienne (né en 1640)

>Jehan (né en 1665, mort le 17 février 1707) + Jeanne Sauvestre =
>Augustin Étienne (né le 14 déc 1700, mort le 23 nov 1705)
>Jeanne Marie (née 3 fév 1702, morte 15 août 1705)
>Madeleine née le 17 janvier 1703 mariée à Jacques Garnier en 1722.
>Marie morte-née le 2 septembre 1706.
>Jeanne Catherine née le 20 janvier 1704.
>Jean né vers 1715, marié le 19 janvier 1740 à Marie Thurault.

ANNEXE VII

Foyers mentionnés entre 1768 et 1778 (RPSM).

De 1768 à 1778, le curé Pauloin donne plus de précisions sur les couples, leur demeure et leur profession. 151 foyers différents sont ici signalés sur 10 ans. Mais l'on peut raisonnablement leur adjoindre chacun un aïeul et un enfant à charge, et compléter par quelques hameaux absents des registres. La population dépasserait donc à peine 700 habitants en 1778. Cela corrobore pratiquement les chiffres avancés par Célestin Port (208 feux en 1699) et par F. Lebrun (660 habitants en 1790).

Les Ageons

1768René MaitreauRenée LigèreBoulanger

René ValtonMarie ThibaultJournalier

1769René MaitreauJacquine NicolasLaboureur

1770Jean PiauJeanne DocLaboureur (= *en 1776*)

Louis GuionUrbaine BourreauLaboureur (= *en 1774*)

1776Mathurin NevouetCatherine PiauLaboureur

François GuiardJeanne Doc (remariage) Vigneron

La Bafferie

1768André FrappereauPerrine GuiardJournalier

Toussaint LeblancMarie RepiqueauVigneron

Pierre Lepeintre Louise RoyJournalier

1770Pierre MaquineauJeanne MorinVigneron

1774Jean MaquineauJeanne Morin (remariage) Laboureur

1777Louis DalléeMarie ArchambaultMarchand fermier

1778Yves NicolasAnne JeanneteauMarchand

La Basse-Baffrie

1770Jacques ChesneauFrançoise LamoureuxLaboureur

1778Louis DurandeauMarie BernardLaboureur

Bois-Ménard

1774Pierre CornuMarie Massé (puis Perrine Foucher) Laboureur *(= en 1809)*

Le Bouchet

1768Pierre ChauvinAnne MaquineauJournalier

Pierre DocRose ThuraultJournalier

Jean PouponnéMadeleine JoublinLaboureur *(= en 1776)*

Jean TrouillardMarie ChotardJournalier

Jean VaslinJeanne BesnardinTailleur d'habits

Macaire FoucherMadeleine TrimouilléVigneron

1769Louis Jarry (63) Jeanne LeblancMaréchal

Gabriel DaviauJeanne BureauJournalier

Jean FaradonJeanne RétiveauLaboureur

1771René VitréMarie PiauJournalier

Jean TrouillardMarie ChotardLaboureur

1772Macaire FoucherRenée JoulinVigneron

Jean LaurendeauJeanne PiauVigneron *(= en 1776)*

1773François VaslinMarie GuérinetVigneron

François BernierJeanne ThuraultVigneron *(= en 1776)*

Jean CoquinRenée ChotardLaboureur

Jean AlleaumeMarie BlinTailleur de pierre *(maçon 75)*

Urbain HublotMarie Chotard (remariage) Laboureur

1774Charles DuquesneMarguerite TiretEmployé à la ferme du Roy

1775Gabriel PanneauEmerance BoudierVigneron

1776Louis AbrahamLouise LamoureuxMarchand

Louis BlinAngélique PiauLaboureur

1777Jean FaradonMarie LeblancLaboureur

1778François GuillonJeanne PouponnéLaboureur

Le Bourg

1770René FromenteauSuzanne VeigerLaboureur

1776Pierre HublotMarie GuyonTailleur de pierre *(= 1781)*

1777Pierre AchardAndrée NevouetMaréchal

La Bournée

1769Jacques ChampionAnne AlbertLaboureur

1776Louis NeauRenée NevouetCharron *(= en 1777)*

1778Pierre JoussetMarie GourinJournalier

René GarnierMarie MartinEmployé des gabelles

Brignon

1769Louis AbrahamMarie-Marthe JarryAncien soldat/Garde forestier invalide

1775Hilaire BeaumontMarguerite RousseletFermier originaire de Nueil

Louis GuionMarie PinFermier

Chambernou

1768Louis GeffardRenée ChatelLaboureur

Pierre FoulardFrançoise RéchéJournalier

Louis NeauMarie NivouetJournalier

Pierre LemoineMarie BoudierJournalier

Pierre BoudierLouise GerbaultMarchand

Martin RétiveauJeanne DuboisLaboureur *(= en 1774)*

1769Jean EgretteauMadeleine GalerneauJournalier

Philippe LaunayFrançoise NeauCharron

Jacques RéchéMarie RétiveauJournalier

Pierre TellierJeanne LejardChauffournier[464]

Pierre FoulardFrançoise RéchéVigneron

René FargeauJeanne LaunayLaboureur

Charles GourinMarie GuionVigneron

Louis GourinMarguerite JoulinLaboureur

1770René PocquereauJeanne JoulinLaboureur

---

464 Chauffournier : Littéralement « travailleur de four à chaux », désigne au départ ceux qui travaillent à la transformation de la pierre coquillaire de Doué en chaux grasse surtout localisée aux Minières de Soulanger. On transforme aussi le calcaire jurassique en chaux grasse pour amender certaines terres.

Jacques NeauFrançoise GuionCharpentier

Louis NeauRenée NevouetCharpentier

Jean BordierLouise Gerbault (remariage) Laboureur

René CornuJeanne PiauLaboureur

1772André GourinMarguerite JoulinVigneron

1773Jean NeauFrançoise GuyonCharron

Louis GourinMathurine LegeayLaboureur

1776Jean NeauMarie VitréLaboureur

René PocquereauAnne RéchéLaboureur

1777Pierre TailléeEmerance LejeardVigneron

René NomballaisMarie RétiveauLaboureur

1778Jean ChatelaisMarguerite JoussetVigneron

Philippe RouleauRenée BigotTuilier

1780Étienne L. BoutetEmerance PouponnetLaboureur

La Cochonnerie

1768René le GuayRenée AugerJournalier

1773René CamusMarie FoucherLaboureur

La Croix-Pinot

1773Vincent CacaultJeanne MaquineauJournalier

La Gotte Fraîche

1768Jean ValtonMarie HerpinLaboureur

François NeauAndrée GasneauJournalier

1769Jacques DevaultMarie NeauJournalier

1770Charles BabinLouise DocJournalier

1773Jean PanneauMathurine LarvoisLaboureur

1774Louis NeauRenée GuittonVigneron

1775Louis DaviauMarie GuittoneauLaboureur

1778Mathurin GanneauCharlotte Pocquereau Vigneron

La Grange de Brignon

1768Joseph HamonMarie-Renée VacherFermier général

Grenouillon

1769Pierre FouchardJeanne GuionMeunier *(déjà en 1759)*

1770Jean FillonRenée JarryLaboureur (*meunier 1793)*

La Guéritière

1773Joseph RabouinFrançoise DutourLaboureur *(= en 1776)*

Les Haies

1768Louis RobreauLouise FiéJournalier

1769Jacques RobreauMarie QuétineauLaboureur

La Haute-Baffrie

1773Jean PiauLouise CirelLaboureur

1777Paul PilotteauRenée LeblancVigneron

L'Humeau de Bray

1768Vincent GirardFrançoise MoineauLaboureur

Nicolas ValtonJeanne PiauJournalier

1769François JarryJeanne Piau (remariage) Maréchal

1770Jacques MaquineauMarie HerpinLaboureur

Jean RechéMarie ChevalierVigneron

René VeigerLouise BégaultLaboureur

1772Pierre CarréMarie JarryMaréchal *(= en 1776)*

1773René GasneauFrançoise RobreauVigneron

1776Pierre GirardMarie RouleauVigneron

1778Pierre DumontMarie ChevalierSabotier

Maison-Neuve

1769Louis DefayCéleste BlondéSeigneur

La Minauderie

1768François BarbierMarie RabierLaboureur

René BertinMarie DurandeauJournalier *puis Chambernou 1770, Minauderie 1771, Bafferie 1772*

1769André PiauLouise FaradonTailleur d’habits

René BourreauRenée JauneauVigneron

1770Louis DurandeauJeanne ProuetVigneron

1772François RenierFrançoise MesléSabotier

1773René RousseauMadeleine GallaisLaboureur

1776René BoivinRenée DegailleJournalier

1777Charles FrappereauSuzanne BarbierVigneron

Jean LejeardMadeleine GallaisBûcheron

1778Jean GautierFrançoise RubinLaboureur

François LejeardJeanne BarbierLaboureur

Le Monis

1768René FourmondièreMarie DumontJournalier

Jean RigaultMarie CourtilléJournalier

Pierre HerpinMarie ValtonJournalier

René GapereauRenée SaurinJournalier

1773Jacques RéchéMarie ChevalierVigneron

Les Mousseaux

1768François HerpinUrbaine GuérinetLaboureur *(= en 1774)*

1769Germain DocJeanne LeblancVigneron

1770Urbain FoucherMarie RenardVigneron *(= en 1778)*

Louis BliardJeanne CoquinLaboureur

Pierre DocJeanne LodierVigneron

1771François BaudoinMarie GrenetVigneron

1772Pierre DocJeanne NoyerMarchand

1773Louis DocJeanne HamonLaboureur

1775René DocAnne BasileTailleur d’habits

Pancon

1770Michel GaudinMarie BabinLaboureur

Le Petit-Bray

1768Pierre DaviauMarie PanneauVigneron

1775François GaudinJeanne JauVigneron

1778Pierre PanneauMarie FromenteauLaboureur-propriétaire

La Planche

1768André TrémouillinAnne AugerVigneron (*puis Gotte Fraîche 1772)* 1770René ChampionLouise FrédillonJournalier

Urbain AlleaumeMarie JeanTailleur de pierre

1771Louis GodinFrançoise MoisanLaboureur

1774Joseph PasquierMarie QuétineauMarchand

1778Pierre RogerMarie Quétineau (rem.) Marchand fermier (*=1794)*

La Verderie

1778Jean GuérineauMarie BoretJournalier

La Vouie

1768Claude RousseauFrançoise RabouinLaboureur

Pierre RousseauMarie GervaisJournalier

Jean RousseauSébastienne NombalaisLaboureur

1769Mathurin RétiveauMarguerite MaquinonLaboureur

Jacques RétiveauJeanne HardouinLaboureur

1770Sébastien RétiveauMarie DavyLaboureur

La Bâtardière (+15), Le Bray (+ 6), Le Doyenné (+4), La Gauvinière (+6), Maison-Neuve (+6), Sanzay (+6), Bissu (+5), Champ-Noir (+4) fournissent quelques habitants supplémentaires. Enfin, si l'on regarde les registres paroissiaux de cette période, on peut ajouter 10 foyers supplémentaires, soit 40 personnes. Un total de 700 âmes en 1780, à la veille de la révolution, est donc parfaitement réaliste. [465]

---

[465] François Lebrun donne 660 habitants en 1790, 750 en 1793 et 661 en 1801 (Inventaire des Paroisses et Communes d'Anjou). L'augmentation très sensible de 1793 est dûe à la centaine de réfugiés de Vendée imposés à la population.

ANNEXE VIII

La vigne, le vin et les vendanges à Saint-Macaire (RPSM et RDC).

La mesure des vignes est généralement exprimée en journaux d'hommes, ou en hommées, soit la valeur représentée par une journée de travail d'un homme. Elle égale environ 40 a. Les tenanciers des vignes donnent le plus souvent le quart et la dîme des raisins rendables au pressoir du propriétaire. Cela représente donc plus d'une hotte sur quatre qui sont prélévées lors des vendanges. D'autres charges peuvent grever ces tenures, comme par exemple un denier par journal de vigne payable au garde des vignes de l'abbaye de Brignon.

On a vu plus haut que le Pré Dion, un clos de vigne pourtant situé en pleine zone humide, rassemble l'ensemble des conditions défavorables pour les héritiers Besnardin et Guérineau qui le font valoir : un cens de huit chapons annuels, une moitié de la superficie tenue au tiers et dîme des fruits, l'autre moitié au quart et dîme, le tout rendable au pressoir du seigneur.

Le tonneau de vin (mesure et transport) généralement employé est la pipe (450 litres) ou, à défaut la busse (moitié de la pipe). On croyait que le vin se conservait et se perfectionnait mieux dans la pipe que dans la busse.

Au XIIIe siècle, le vin est une production reconnue à Saint-Macaire, et Régnauld, le prévôt de Thouars, obtient à perpétuité le droit de percevoir une redevance sur le vin vendu dans cette

paroisse. Il s'agit, bien sûr, d'un vin de consommation courante dont les barriques seront écoulées dans l'année. La vigne représente à cette époque, pour l'Anjou et la Marche, la seconde ressource agricole après les céréales.

Maison-Neuve, Sanzay, la Maison Roger et Bray possèdent des vestiges de pressoirs de type « casse-cou » du XVe, prouvant ainsi l'importance attachée à la vigne et au vin à cette époque. La grange de Bray, entre autres, conserve intacte, la saignée verticale dans le mur qui permettait le calage entre les deux poutres. Le pressoir casse-cou, en usage aux XVe, XVIe et XVIIe, est la première machine moderne et puissante qui remplace le foulage aux pieds. Les seules caves intéressantes de Saint-Macaire, et encore ne sont-elles qu'à demi-enterrées et conçues à l'origine comme prison (droit de justice), sont celles de Sanzay et Bray. L'affleurement des eaux empêche tout creusement. La conservation en cave n'est devenue une tradition qu'à partir du XIXe puisque les vins étaient écoulés rapidement avant cette époque.

Il semble qu'à Saint-Macaire, l'intérêt pour la vigne se soit dégradé au fil du temps. Les principales exploitations, notamment Sanzay et Bray, ainsi que l'abbaye de Brignon, ne comptent pas plus de 7 à 8 ha de vignes chacune au XVIIe siècle. Bray n'a plus que 3 ha de vignes en 1790. L'ensemble des vignes de la commune est, à cette époque, vendangé en quatre ou cinq jours. Sans doute, les baux continuant par tradition à utiliser les mêmes références que deux ou trois siècles plus tôt, à fixer les mêmes charges, le rapport devient-il moins intéressant. Cependant, les religieux de Brignon ou de Ferrières reçoivent toujours, depuis trois siècles, les mêmes quantités de vin, à savoir 3 pipes chacun, soit environ 1350 litres.

Un mémoire de l'année 1719 dit que les vignes de la seigneurie de Saint-Macaire sont ruinées depuis plus de quinze ans et n'ont pas été « proignées », c'est à dire rajeunies. Les

baux stipulaient généralement un certain nombre de « proings » (nouveaux plants) à faire chaque année dans les rangs de vigne (cinq cents à Brignon et huit cents à Sanzay). Chaque fermier de Sanzay néglige la partie des vignes qu'il exploite directement, étant donné « qu'elles sont plus considérées comme une charge que comme source de profit ».

En 1790, le curé dit : « Nos terres ne produisent absolument partout que bled et vin... Les vignes y sont plus sujettes à la gelée et à plusieurs autres vimeres que dans les autres paroisses. Le vin n'est pas d'une grande ressource pour nos habitants, quoique d'une assez bonne qualité, on ne le vend que difficilement, les marchans n'osant approcher des lieux à cause des mauvais chemins ».

Avant le XIXe, on ne connaît pas vraiment le vin rouge à Saint-Macaire, toutes les transactions portant essentiellement sur du vin blanc dont la pipe vaut habituellement de 20 à 25 livres. Au XVIIe, le vin blanc pouvait coûter facilement le triple du clairet, le double du rouge et du rosé. Mais le prix du vin reste très sujet aux intempéries, ainsi qu'à l'offre et à la demande. La pipe de vin blanc montera jusqu'à 100 livres en 1691, après avoir été vendue 8 livres en 1690.

Au tout début du XIXe, le nombre de jours de vendanges augmente sensiblement.

La période la plus propice pour les vendanges semble être la deuxième quinzaine d'octobre, avec un arrêt toujours respecté le premier novembre.

1742 : 26-27-28-29 octobre (une vendangeuse de Saint-Paul du Bois décédée).

1794 : 30 septembre, 1-2-3-4-5 octobre. Arrive vendémiaire et le raisin est mûr. Des commissaires doivent faire une visite

des vignobles le 29 septembre et remettre leur rapport le jour-même afin que soit arrêté le ban des vendanges. Louis Hublot, Louis Gautier, André Trimouillin, Pierre Roger, Jean Neau, Charles Devault, Charles Gourin le jeune et Nicolas Valton sont désignés à cet effet.

L'on sait déjà que la grêle a endommagé le canton du Bouchet et qu'il conviendrait de commencer par ces parcelles le lendemain 30 pour leur éviter un plus grand dommage. Ce qui reste des raisins est en effet absolument pourri. Revenus à 7 h du soir, les commissaires confirment que les vignes situées derrière les Ouches du Bouchet, Champ Courtin, le Clos des Masses, l'Ouche Moreau, le Champ d'Oiron, les Hauts et Bas-Mousseaux, le Clos de Bussily, la Plante à Riché et les petites vignes de Grenouillon ont éprouvé une nuée de grêle qui a causé un dommage considérable au raisin. Il vaut donc mieux fixer le ban de ces clos aux 30 septembre et premier octobre. Le reste des vignobles sera vendangé plus tard : le 3 octobre, le Clos des Petits et Grandes Saulaies, Clos de Bois-Ménard, la Fosse à la Barillé, le Clos des Marqueteaux, le Champ Julien, le Clos dans le Lac, les Forges, le Motay, les Quarts de la Cure. Le 4, le Poirier à la Michelet, les Petits et Grands Champ-Morin, les Genoilles, les Folies. Le 5, les Grandes Vignes, la Croix de la Baffrie, la Roquette, la Vaudouère, Bois Sailly, le Clos Poirier, les Tourneaux, les Nouelles, les Minaudries, la Halterie, les Ribaudes et le Clos de Lassée.

1795 : « 19 vendémiaire an IV, 11 oct 95, la vendange commence à atteindre la maturité, il faut nommer des commissaires pour la visite, le rapport et fixer le jour où les bans commenceront. » On nomme « René Mestreau des Ajoncs, André Trémouillin, Pierre Panneau, Nicolas Valton, Charles Gourin le jeune, Charles Jousset, Jean Neau, Charles Devault, Jean Guitton et Louis Abraham lesquels se transporteront sur les vignes, feront la visite et le rapport ce jour. Les commissaires reviennent et comparaissent à 5 h du soir et font leur rapport :

ils ont vu et visité les vignes, le raisin a atteint son degré de maturité et il est temps pour éviter le dommage que causent les pluies journalières de vendanger cette semaine et ils nomment les cantons qu'il est nécessaire de vendanger les premiers comme suit : le 22 vendémiaire, 14 oct, le clos des Mousseaux, le clos des Bouchettes, le champ d'Oiron, le clos de Bussily, l'ouche Moreau, les Vacherettes, Champcourtin. Le 23, clos de Saulaie, Champ du Pré, le clos de BoisMénard, la Fosse à Labaresle, la petite vigne, les Ribaudes, la plante à Riché. Le 24, le clos de Lassée, le Bois Sailly, les Grandes Vignes, le clos Privé, la Vaudoire, les Fourneaux, les Nouelles, la Bounauderie, les Folies, le clos Guyard, le Mottay, le quart de la Cure, le Marqueteau, les Forges, le clos Piau, Champ Julien. Le 25, la Halterie, la Roquette, le clos de la croix de la Bafferie, la Courance, le Petit et Grand Chanmorin, la Genoille, le clos du Lac, le Poirier à Michelet. Avons arrêté les bans cidessus pour être exécutés suivant leur forme avec défense à toute personne de vendanger dans les cantons cidessus autres que les jours qui sont fixés sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois ». L'ensemble des clos vendangés représente une quinzaine d'ha au maximum.

1796 : 11-12-13-14 octobre.

1798 : « la vendange commence à atteindre sa maturité, il est urgent de nommer les commissaires pour la visite et le rapport : Mathurin Nevouet l'aîné, Jean Coquin l'aîné, Urbain Hublot, Nicolas Péponnet l'aîné, Pierre Cornu, Jean Neau, Jean Rigault l'aîné, René Champion, Nicolas Valton, René Frémaudière, Pierre Panneau, André Trimouillin. Le 9 vendémiaire, le degré de maturité du raisin est atteint et en conséquence pour éviter le retardement des semailles de blé et les pluies qui menacent il est urgent de vendanger comme s'ensuit : Quatridi 14 vendémiaire, 7 oct 98, quintidi et sedidi 15 et 16 vendémiaire clos de Bussily, haut et bas Mousseaux, Plante à Riché, Grenouillon, Champ d'Oiron, Champ Moreau, les

Masses, le Plantis, ouche du Bouchet, clos Sanzay, clos d'Ozaie, Champ Courtin, la Sécherelle, les Ribaudes, les Chesnaies, les Fournaux, les quarts de la Cure, les patis, petit et grand Motay, les Forges, Le Lac, Marqueteau, Adam, Champ Julien, Manivers, ouche du petit Bray. Le settidi, 17 vendémiaire, grand et petit Saulaie, Champ du Pré, clos de Boisménard, Fosse à Labareslé, la petite vigne, le petit clos, Le poirier à la Michelet, les Genoilles, grand et petit Champmorin, le grand clos et les Alteries. Octidi 18 vendémiaire, les Bounauderies, La Faucherie, la Roquette, les grands vignes, Bois Sailly, clos de l'épervier, les Nouelles, le clos de Lassée et toutes les autres vignes de la commune. »

1799 : « 3 brumaire, 24 oct 99, le raisin a acquis son degré de maturité", commission, rapport, fixation des bans le 4 brumaire : "mardi 6, mercredi 7, Bussily, haut et bas Marqueteau, Plante à Riché, Grenouillon, champ d'Oiron, ouche Moreau, les Masses, le Patis, ouche des Bouchettes, clos Sanzay, Champ Courtin, Sécherelles, Ribaudes, les Chomaies, les Fourneaux, les quarts de la Cure, les petit et grand Motay, les Forges, le Lac, le Marqueteau, clos Adam, champ Julien, les Manivers, ouche du petit Bray. Jeudi 8 et vendredi 9 grand et petit Saulaie, Champ du Pré, clos de Bois Ménard, la fosse à Labaresle, le petit clos, Poirier à la Michelet, les Genoilles, petit et grand Champ Morin, le grand Clos, les Alteries. Samedi 10 la Bounauderie, la Rotillie, la Faucherie, les grandes vignes, Bois-Sailly, Clos de l'épervier, les Nouelles, Le clos de Lassée et toutes les autres. »

1800 : 27-28-29 octobre.

1801 : « vendanges pour l'an X, après avoir muri dans l'an IX, 26 brumaire an X, 17 nov 1801 », décision de vendanger « le 27 pour toutes les vignes qui seront sises à droite à partir du Monis à rendre vers la forêt de Brignon et celles qui sont sur la gauche à partir du Hameau de Bray à Bouillé et le 28 les vignes

qui sont entre les 2 chemins qui conduisent de Brignon au Puy et celui de l'Humeau à Bouillé. »

1802 : « 27 floréal an X, 15 mai 1802, vu la perte causée sur les vignes par la gelée de laquelle il résulte que pour en constater et en dresser PV, commission créée pour visiter canton par canton et adresser PV au dpt et préfet de M. -et-L. afin d'obtenir sur les contributions de l'an XI un dégrèvement sur les vignes de la commune qui puisse légaliser la perte que leur a causé la gelée. Louis Guillon cultivateur demeurant à la cidevant abbaye de Brignon et René Champion aussi cultivateur demeurant au hameau de la Planche, doivent faire le tour des vignes et le rapport pour Saumur. »

1802 : 15-16-17 novembre.

1803 : « Le 9 vendémiaire an XII, 9 octobre 1803, réunion pour les bans : lundi 17 vendémiaire les quarts de la cure, clos Marqueteau, Clos Adam, les Forges, Les Manivers, le Motail, le Lac, le clos de Bussily, Champ d'Oiron, les bas et hauts Mousseaux, les Treilles de Grenouillon et du Hameau de Bray, le clos des Masses, le clos d'Ussay, les ouches du Bouchet. Mardi 18 vendémiaire les Nouelles, les Fourneaux, la vigne au Moine, le clos du Poirier, Bois Sailly, les grandes vignes, la Plante à Riché, les Ribaudes, la petite vigne. Mercredi 19 Champcourtin, champ du Pré, BoisMénard, Les grand et petit Saulaie, la fosse à Labaresle. Jeudi 20 le clos de Lassée, La Bounauderie, la croix de la Baffrie, la Roquette, la Faucherie, les Halteries, La Courance, les grand et petit Chanmorins, la Genoille, le poirier à la Michelet et toutes les autres vignes de la commune. »

1804 : « à commencer le vendredi 20 vendémiaire, 13 oct 1804. Le 20, Marqueteau, Adam, Champ Julien, le Lac, le Motayl, les Forges, les quarts de la cure. Le même jour 20 et 21, Bussily, haut et bas Mousseaux, Champ d'Oiron, le clos des Masses, ouche Moreau, les ouches du Bouchet, le clos des

Monceaux. Lundi 23 et mardi 24 les ouches du Hameau de Bray, de Grenouillon, Champ courtin, les Soucherelles, la fosse à Labaresle, grand et petit Saulaie, Champ du Pré, Bois Ménard, la Genoille, Poirier à la Michelet, le grand ChampMorin et la vigne ronde, les Murs, Les Ribaudes et la petite vigne. Mercredi 25 et jeudi 26, le petit Champ Morin, la Courance, les Halteries, la Faucherie, les grandes vignes, la croix de la Baffrie, les Voidoires, le clos de l'Épervier, les Nouelles, les Bounauderies, les Fourneaux et le clos de Lassée et toutes les vignes de la commune. Il est défendu d'aller grappiller dans les cantons que 3 jours après que lesdits cantons auront été totalement vendangés. »

1805 : « 27 vendémaire an XIV, 20 oct 1805, suivant l'arrêté du préfet, désignons lesdits bans : lundi 29 et mardi 30 vendémiaire, le Marqueteau, Adam, Champ Julien, le Lac, le Motayl, les Forges, les quarts de la cure, Bussily, hauts et bas Monceaux, Champ Oiron, les Masses, l'ouche Moreau, ouches du Bouchet, le clos des monceaux ». Le reste sera vendangé mercredi et jeudi premier et 2 brumaire, vendredi et samedi 3 et 4 brumaire.

1806 : 18-19-20-21-22-23 octobre.

1807 : 5-6-7-8-9-10 octobre.

1808 : 5-6-7-8-10-11 octobre.

1809 : « 1°) 30 oct, ligne tirée de l'église en suivant le chemin qui conduit au petit bray et suivant jusqu'au grand clos qui aboutit sur le grand chemin qui vient de la baffrie à la Gauvinière toute la partie des vignes qui se trouvent du côté du soleil levant plus à partir de la Minauderie et suivant le chemin qui conduit à la Bournée toutes les parties du côté du Nord, 2°) le reste des vignes de la commune pour les 2 et 3 novembre 1809. »

1810 : Mercredi 17 oct au mardi 23 octobre.

1812 : 23-24-25-26-27-28-29 octobre.

1814 : Du vendredi 21 octobre au mardi 25.

1815 : Vendedi 20, samedi 21, lundi 23, mardi 24 octobre.

1816 : Mercredi 13 novembre et jeudi 14.

1817 : Mercredi 29 et jeudi 30 octobre.

1818 : Lundi et mardi 5 et 6 octobre, mercredi 7.

1819 : Vendredi 22 octobre, samedi 23, lundi 25 le restant.

1820 : Lundi 30, mardi 31 octobre, Jeudi 2 novembre.

1823 : Un seul jour, le mardi 4 novembre.

1825 : 3 octobre pour le premier et dernier ban.

1828 : Vendredi 17 et samedi 18 octobre.

1829 : Mercredi 28 et jeudi 29 octobre, autres vignes mardi 3 novembre.

1830 : Mardi 2 novembre un seul jour.

1832 : Lundi 29 octobre, et le reste des vignes le vendredi 2 novembre. Ceux qui seront pris à herbouler ou à grapiller avant cette dite époque n'auront que faire de venir trouver M. le Maire pour les arranger car il ne veut point en connaître. Ils seront traduits devant le juge de paix du canton.

1833 : Un seul jour, 21 octobre. Et attention de ne pas traverser les vignes pour aller ramasser de l'herbe. Le conseil engage le garde à veiller à ce que personne n'aille traverser « ni faire du délit » dans les vignes non-vendangées. Le garde champêtre est encore malade, c'est le moment d'en profiter.

1834 : Un seul jour, 21 octobre, sans aucune réserve sur toute l'étendue de la commune.

1835 : Jeudi 15 octobre.

1849 : suppression du ban, chacun vendange à sa guise.

Fréquence des vendanges de 1793 à 1848 établie sur 120 jours : la date du 23 octobre revient 7 fois et la deuxième quinzaine d'octobre est la plus propice.

Septembre	28	=
	29	=
	30	=
Octobre	1	=
	2	=
	3	==
	4	=
	5	====
	6	===
	7	====
	8	==
	9	===
	10	===
	11	===
	12	=
	13	==
	14	===
	15	===
	16	==

	17	=====
	18	=====
	19	===
	20	====
	21	======
	22	=====
	23	=======
	24	====
	25	=====
	26	===
	27	====
	28	====
	29	======
	30	===
	31	=
Novembre	2	====
	3	==
	4	=
	13	=
	14	=
	15	=
	16	=
	17	=
	18	=
	19	=

ANNEXE IX

Métiers cités au XVIIIe siècle.

	1732-1740	1768-1778	1788
	Nombre/%	Nombre/%	Nombre/%
Bûcheron	0/-	1/*0, 65*	0/-
Charpentier	1/*0, 57*	2/*1, 31*	0/-
Charron	0/-	3/*1, 97*	2/*3, 70*
Chauffournier	0/-	1/*0, 65*	0/-
Cordonnier	1/*0, 57*	1/*0, 65*	0/-
Domestique	1/*0, 57*	1/*0, 65*	1/*1, 85*
Ecuyer	1/*0, 57*	0/-	0/-
Employé Ferme Royale	0/-	1/*0, 65*	0/-
Employé gabelle	0/-	1/*0, 65*	0/-
Fermier	4/*2, 31*	2/*1, 32*	1/*1, 85*
Fermier général	0/-	1/*0, 65*	0/-
Garde forestier	0/-	1/*0, 65*	0/-
Huissier royal	1/*0, 57*	0/-	0/-
Journalier	74/*42, 77*	29/*19, 07*	15/*27, 77*
Laboureur	31/*17, 91*	54/*35, 52*	8/*14, 81*
Maçon	1/*0, 57*	1/*0, 65*	4/*7, 40*
Marchand	15/*8, 67*	5/*3, 31*	0/-
Marchand fermier	0/-	2/*1, 31*	0/-
Marchand sellier	1/*0, 57*	0/-	0/-
Maréchal	6/*3, 48*	4/*3, 20*	1/*1, 85*
Menuisier	0/-	0/-	1/*1, 85*
Métayer	1/*0, 57*	0/-	0/-
Meunier	0/-	2/*1, 31*	0/-
Notaire	1/*0, 57*	0/-	0/-
Procureur	1/*0, 57*	0/-	0/-
Sabotier	0/-	2/*1, 31*	0/-

	1732-1740	1768-1778	1788
	Nombre/%	Nombre/%	Nombre/%
Sacristain	1/*0, 57*	0/-	1/*1, 85*
Seigneur	0/-	1/*0, 65*	0/-
Sergier	2/*1, 15*	0/-	0/-
Tailleur d'habits	2/*1, 15*	3/*1, 97*	1/*1, 97*
Tailleur de pierre	0/-	2/*1, 31*	0/-
Texier/Tisserand	1/*0, 57*	0/-	3/*5, 55*
Tonnelier	2/*1, 15*	0/-	0/-
Tuilier	0/-	1/*0, 65*	0/-
Vigneron	26/*15, 02*	32/*21, 05*	16/*29, 62*
Total métiers cités	174	151	54

ANNEXE X

Les chemins de 1620 existent encore en l'an 2000.

(1620, Aveu de J. Clausse IE 1140 ADML).

Bourg-Maison Neuve : « le chemin a aller du bourcq à maison neuve »

Le Monis-Le Puy : « le chemin comme lon va des maulny au Puy »

Bourg-Le Puy : « le chemin tandant a aller audit bourcq et église de Saint-Macaire au grand symetiers dudit lieu et au puy nostre dame dautre côté »

Bourg-Le Doyenné : « le chemin a aller du bourq de Saint-Macaire a la qure »

La Guéritière-Le Bray : « le chemin a aller de la gueritiere a Bray »

La Guéritière-La Planche : « le chemin tendant de la gueritiere a la planche »

Le Puy-La Baffrie : « le chemin tandant a aller du puy au village de la baffris »

Bourg-La Baffrie : « le chemin de Saint-Macaire a la Baffrie »

La Planche-La Gouvinière : « le chemin de la planche a la Gauviniere »

Bourg-La Raye : « le chemin de Saint-Macaire au communs de larais »

Bouillé Loretz-Doué : « le chemin tendant de Bouillé Laurat a doué »

La Planche-La Noue : « le chemin de la planche a la noue gaultier »

Le Puy-Brignon : « le chemin du puy a Lassée en brignon »

Le Puy-Ferrières : « le chemin du puy a Ferrieres ».

ANNEXE XI

Testament de M. de Saint-Macaire, 19 mars 1694, ADML E 3913.

In nomine patris et fili et spiritus sancti, Amen.

Le 19ème jour de mars 1694 après midy pardevant nous René Rapicault notaire royal garde scel à Saumur résidant à Longué fut personnellement établi et soumis Messire Urbain de Salles chevalier seigneur de Saint-Macaire et de la Poupardière demeurant en sa maison seigneuriale et paroisse dudit lieu de Saint-Macaire, lequel saint de corps, d'esprit et d'entendement, considérant qu'il n'y a rien si certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle crainte d'en être prévenu, a fait le présent son testament de dernière volonté comme s'ensuit :

Premièrement, après avoir recommandé son âme à Dieu le priant par sa sainte bonté et miséricorde lui vouloir pardonner ses fautes et offenses qu'il a commises depuis sa regénération au Saint-Sacrement de baptême, même jusqu'au dernier soupir de sa vie implorant à cette fin les prières et interventions de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints du paradis, veut entend et ordonne que quelque temps après que son âme sera séparée de son corps, sondit corps soit enseveli honnêtement et mis dans un cercueil de bois fait exprès et être ensépulturé dans l'église dudit Saint-Macaire en cas qu'il décède en sa maison dudit lieu et s'il décède audit lieu de la Poupardière, il sera ensépulturé en l'église de Saint-Martin la Place où elle est située, au lieu duquel décès il sera tenu queue processionnellement par le sieur curé, prêtres et chapelains de

la paroisse où il sera ensépulturé et à cette fin sera porté par des hommes, pendant laquelle procession et sépulture seront les suffrages ordinaires chantés pour le repos de son âme.

Item que le jour de sa sépulture si la commodité le permet, sinon le lendemain, il soit aussi pour le repos de son âme chanté dans l'église du lieu où il sera ensépulturé un service solennel lequel même jour il sera commencé un quarantain de messes à basse voix aussi dans la même église qui seront dites pendant quarante jours consécutifs et à la fin d'icelle un autre pareil service pendant lesquelles procession, sépulture, services et quarantain de messes sera le luminaire ci-après déclaré allumé lequel luminaire consistera en six flambeaux de cire jaune ou blanche au choix de son exécuteur testamentaire, pesant chacun deux livres, de seize cierges et d'un seau de même cire pesant lesdits cierges chacun une livre et ledit seau trois livres, lesquels cierges seront portés par des pauvres auxquels il sera baillé une aune et demie de serge grise et la somme de quinze sols chacun.

Item veut que pendant vingt ans consécutifs à commencer un an après son dit décès il soit à même jour dudit décès ou de sa sépulture célébré et chanté en l'église où il sera ensépulturé un service de trois grand-messes à diacre et sous-diacre dont il veut et entend que la rétribution et du luminaire qu'il conviendra fournir pendant lesdits services soit prise et dès à présent assignée sur toute ladite maison et domaines dudit lieu de la Poupardière dont il ne pourra être disposé qu'à cette condition.

Item veut qu'il soit distribué aux pauvres de la paroisse où il sera ensépulturé dix septiers de blé moûture mesure dudit Longué dans l'an après son décès pour obliger lesdits pauvres à prier pour le repos de son âme.

Item pour la grande amitié conjugale qu'il a eue et est encore à présent entre dame Claude Nau son épouse et lui et

pour les grandes assistances qu'il a reçues d'elle et parce que très bien lui a plû et plait, il lui a par ces présentes donné tout chacun de ses biens meubles et choses réputées meubles et tous ses acquêts et conquêts et à la tierce partie de ses propres en pleine propriété et seigneurie pour elle ses hoirs et ayant cause, si mieux les héritiers dudit seigneur testateur n'aient consenti que ladite dame Nau ait en ladite propriété et seigneurie lesdits meubles et choses réputées meubles et de nature de meubles seulement, et à vieger et par usufruit aussi seulement jouissance de tous lesdits acquêts conquêts et propres dudit seigneur testateur, de quoi lesdits héritiers feront leur déclaration huitaine après son décès ceux à la charge que ladite dame Nau sera tenue des dettes personnelles et mobiliaires dudit seigneur de Saint-Macaire son mari et de l'entière exécution du présent testament, et si ladite dame Nau survit ledit seigneur de Saint-Macaire, elle sera tenue de faire dire le saint service assis sur ledit lieu de la Poupardière pendant lesdits vingt ans, mais si elle décède avant lui et qu'elle ne le survit pas pendant lesdits vingt ans, ledit seigneur testateur entend que ledit service soit nonobstant fait pendant lesdits temps aux frais de ses héritiers au moyen de quoi, il a par ces présentes révoqué tous autres testaments, codicilles et donations qu'il a pu faire avant ce jour qui demeurent nuls et de nul effet.

Et pour son exécuteur testamentaire a élu et choisi Messire Gilles Lefèvre écuyer seigneur de la Guiberdaye y demeurant paroisse dudit Longué lequel il prie de vouloir faire ponctuellement exécuter le présent son testament lui ayant pour cet effet obligé affecté et hypothéqué tous et chacun ses biens qu'il a et aura lors de sondit décès lequel testament après avoir lu et relu audit seigneur testateur a dit être sa volonté et entend qu'il soit entièrement accompli dont nous à sa requête et de son consentement les avons jugé et condamné par le jugement et condamnation de ladite cour, fait en la maison de Gabriel Moriceau marchand au bourg dudit Longué qu'il tient su sieur Allain Nostre Ressart, présent ledit Moriceau, et Messire Louis

Bourgeteau prêtre recteur dudit Saint-Macaire y demeurant et Pierre Hervé sergent messire demeurant audit Longué témoins à ce requis et appelés lesquels et ledit seigneur de Saint-Macaire ont signé à dette de faire sceller ces présentes par nous, constaté et entend ledit seigneur testateur que le testament de défunt messire Urbain de Salles chevalier seigneur dudit lieu de Saint-Macaire son père porte son plein et entier effet et qu'il soi exécuté, jugé comme dessus, présents les susdits ainsi signé avec nous en la minute des présentes Urbain de Salles, Bourgeteau curé de Saint-Macaire, G. Moriceau, P. Hervé et plus bas est écrit contrôlé registré au grand volume f° 84 col 1670 par moi soussigné à ce commis à Longué ce deuxième avril 1694, reçu deux livres signé L. Landry. Rapicault, notaire royal.

ANNEXE XII

État de la seigneurie de Saint-Macaire en 1711. (IE 1140 ADML)

Nous soussignés avons fait ce qui suit qu'après avoir fait voir et visité l'état en lequel sont les vignes, terres, prés, pâtis et maisons dépendant de la seigneurie de Saint-Macaire par François Menoust, pour moi seigneur de Gencian et de Pierre Guillet vigneron convenu de moi Bineau desquels sommes convenus ensemble pour icelle faire reconnaissance.

Premièrement que le clos de vigne appelé Les Champs Morins contenant 50 boisselées ou environ, que du bout du chemin il y a une boisselée et demie en friche garnie de joncs et épines, les fossés comblés et la haie ruinée, que la vigne par le haut jusqu'à la moitié est aux deux tiers déplantée et une partie des souches mortes et l'autre moitié étant aussi à moitié déplantée et une partie des souches mortes, le fossé comblé et sans haie.

Que la pièce de vigne appelée Pré Guion dans laquelle il y a trois planches qui sont sujettes au quart vers la seigneurie de Saint-Macaire, ladite pièce contenant 25 boisselées, la moitié du côté du clos du Lac sont aux deux tiers déplantées, les souches en partie mortes, la haie par le bout du haut et du côté dudit clos du Lac étant de peu de valeur y ayant de grandes brèches en plusieurs endroits et celle du bout du bas pour ladite moitié est bonne, et le fossé point fait, du côté du Pré Guion la haie est ruinée en plusieurs endroits et les fossés comblés, l'autre moitié de la vigne est à moitié déplantée avec des souches mortes.

Que la pièce de La Pinardière qui est emblavée en froment le long du grand chemin de La Guéritière, il n'y a ni haie ni fossé, que le long du chemin de Bray à aller à la Godefresche, tout autour de la pièce, les fossés ne sont point relevés et la plus grande partie comblée, les haies en partie sans plants, le surplus de vieilles haies.

Que la pièce de terre joignant celle ci-dessus, contenant 5 septrées ou environ, le long du grand chemin la haie a été coupée et les fossés comblés, que du côté des terres de la cure le fossé n'est point relevé et est sans haie, et par le bout de ladite pièce de terre joignant le pré de cette seigneurie il y en a dix pieds de largeur en friche, que le long de ladite pièce du côté de la terre du Doyenné, il y a un fossé qui a été relevé sans avoir déchaintrer au bout duquel il y a comme la valeur de 30 pieds de longueur comblés et sans haie, qu'il a été nouvellement coupé 26 pieds d'ormeaux, que la crête dudit fossé frais qu'il a été coupé depuis peu un saule dans la chaintre de ladite pièce.

Que la pièce du pré qui joint du bout de la terre du Doyenné séparé par le fossé, la haie est vieille, point coupée et le fossé presque comblé, et du côté du chemin à aller à ladite seigneurie, la haie est de peu de valeur et y a des brèches en plusieurs endroits, le fossé comblé, qu'il y a été abattu nouvellement un saule, que dans ledit pré il y a plusieurs buttes épines et taupinières avec plusieurs roulées de charrettes.

Que dans le grand pré du côté du pré de M. de Bussy et au bout du pré des Maunis, la haie est de nulle valeur, et bouchée en plusieurs endroits avec des branches d'arbre plantées, les fossés point faits et qu'il y a autour desdits fossés 2 haies d'épines qu'il faut ôter, que le reste des fossés du côté du Pré Neuf et de Bray sont presque comblés et les haies de peu de valeur, que le fossé du milieu est comblé et sans haie, que les arbres qui sont autour dudit pré ont été émondés depuis peu,

que dans ledit pré il y a plusieurs buttes et taupinières et épines qu'il faut ôter.

Que la pièce de terre de l'enclos qui est semée en blé du côté du chemin, les fossés ne sont point faits, ni aucune apparence de haie, ainsi que les 2 bouts et du côté de La Planche à aller de Solbreaux, la haie est de peu de valeur et le fossé à demi comblé, les saules partie morts et partie mal émondés, le reste émondé depuis peu.

Que la pièce de pâtis appelée le Pasty de la Haye, il y en a 10 boisselées remplies de joncs sans fossé et les 3 septrées de terre au-dessus et à côté au bout du bas, il y en a 10 pieds en friche, laquelle pièce est semée en blé.

Que dans la pièce de pré de la cure et y abouttant le long du grand chemin de Bouillé à Argenté, le fossé est relevé et sans haie, que le long du pré de la cure, il y a 10 pieds de ladite terre qui est en friche.

Qu'à la pièce de pré appelée le Pré de La Planche, la haie est de nulle valeur, le fossé comblé qu'il faut épiner et étouper en plusieurs endroits.

Qu'à la pièce de terre au-dessus dudit pré il y a 9 pieds de friche par le bas.

Que la pièce de terre joignant l'Ouche à Thibault, les fossés sont comblés et sans haie et le chaume sur le bout.

Que la pièce du Champ Noir depuis le cimetière remontant à la Cochonnerie, la haie a été coupée et par un bout les fossés point faits, et du côté par le chemin qui monte dudit Saint-Macaire à Doué, il n'y a point de fossé et dans le bout du haut et du côté de la terre du Doyenné, il y a la valeur de 10 pieds qui sont en friche, que le fossé du côté du chemin du Puy à Brignon

est comblé, dans lequel sont quantité de brèches et la haie vieille, que du bout du chemin qui conduit de ladite seigneurie à l'église, le fossé est tout comblé et sans haie, qu'il y a la valeur de 6 pieds de largeur de ladite terre qui est en friche, que les chaumes sont les 3/4 sur bout dans ladite pièce qui devront être amassés.

Que la chambre de maison de La Guillonnerie les murs saillie à refaire à 6 pieds de hauteur ainsi que de l'antichambre, le surplus étant lézardé en plusieurs endroits, que le pignon joignant l'antichambre menace ruine ainsi que celui du côté de la cheminée du haut en bas, et ladite cheminée ainsi que les greniers au-dessus n'est qu'à demi-carrelé, que l'antichambre le plancher n'est point planchaié, qu'il faut relever la couverture à la main, le surplus du bâtiment est en vestiges, que le bousillage de la chambre faute de la faire, qu'il n'y a aucune haie ni fossé fait autour de ladite maison jardin et ouches, qu'il n'y a aucune haie, que les arbres qui sont autour ont été émondés.

Que l'ancien jardin du métayer est à présent en cour, les fossés comblés et les arbres émondés.

Que le grand jardin est en friche à l'exception de 18 sillons proche la fuie qui ont été bêchés, qu'il y a plusieurs arbres de poiriers et espaliers et qu'il paraît qu'il en a été arraché plusieurs dont les trous sont comblés, que la haie du côté du chemin depuis la barrière jusqu'au quart qui n'est pas de longueur et bréché de haie morte, le fossé point fait et qui est comblé, que ce qu'il y a d'arbres fruitiers sont taillés et dans lequel jardin il y a un sainfoin, par le bout en haut la haie duquel est bonne et le fossé presque comblé, que du côté du clos de M. de Bussy la haie de buis est morte, le reste de peu de valeur, le fossé point fait, que dans l'allée qui conduit depuis ladite terre jusqu'à ladite haie de buis, il y a quelques ceps de de vigne, qu'autour du côté de la terre de cette seigneurie vers le haut, la haie est de peu de valeur, le fossé point fait, qu'il y a

plusieurs brèches sans plant, que du côté du chemin le fossé n'est aussi point fait, que sur le grand chemin le fossé n'est point aussi fait, que le bois taillis et plusieurs arbres et chênes monumentaux qui y sont, sont en bon état.

À l'égard des pailles, il n'y en a point que 2 quintaux et quant aux Monis, il s'en est trouvé jusqu'au nombre de 50 charrettées pas moins et 3 charrettées de pailles égaillées tant dans la cour qu'au devant de la porte et qu'il y a environ 6 charrettées de chaumes vieils sur le lieu.

Arrêté le présent mémoire en double sous nos seings à Saint-Macaire.

Les clés de laquelle maison jusqu'au nombre de 24 moi Gencian ai mis en main du sieur Bineau pour valoir de procès-verbal audit Bineau et sauf à faire faire ci-après le procès-verbal sur la maison principale que ledit sieur Bineau proteste de faire faire incessamment sans préjudice de nos autres droits respectifs ce 19 mars 1700.

Nous soussignés Guy Gencian seigneur de Saint-Macaire et Denis Bineau fermier dudit lieu sommes convenus de ce qui suit. Savoir que moi Denis Bineau reconnaît avoir reçu les réparations tant de couverture de terrasses et autres du fournier [466] depuis sa petite porte qui va à la Maisonneuve jusqu'au bout de la grange à piliers qui aboutit sur la douve, en outre toutes les réparations de couverture, seulement à l'exception du pressoir et d'une petite chambre au bout de l'étable qui est tombée, en outre d'une autre chambre qui menace ruine du côté du jardin.

---

466 Mot très difficile à lire. Un x semble le terminer et l'on pourrait aussi penser à « fourniaux ». D'après le contexte, il s'agit obligatoirement d'un corps de bâtiment.

Plus reconnais le carreau de la salle de la petite chambre sur la cave de la chambre au-dessus de la salle de la chambre sur la cuisine et de la cuisine à l'exception du demi bout de grand bloc en bon état et ensemble le grand grenier dessus la chambre d'en haut aussi bien carrelé dans toutes lesquelles chambres il s'est trouvé 12 panneaux de vitre dans lesquels panneaux il y a manque de 20 losanges, et en outre se charge des clefs conformément au procès-verbal, et au surplus, moi Gencian le décharge de toutes les autres réparations n'en ayant point fait sans que ledit Bineau puisse être tenu des réparations que je n'ai point faites ni au commencement ni à la fin dudit bail, sous nos seings, à Saint-Macaire, ce 15 juin 1711, signé Guy Gencian, Denis Bineau.

Ledit jour, j'ai marchandé à Jean Morillon pour 30 livres de briques dont j'ai laissé l'argent à M. Bineau. Le même jour j'ai marchandé à Pierre Ribot pour 6 livres de répara. [467] tout ce qu'il peut y avoir de couverture dont j'ai laissé l'argent à Monsieur Bineau, plus il doit entretenir le pavillon d'ardoises pour 40 sols.

[467] Mot bizarrement non terminé mais évident.

ANNEXE XIII

Morts de l'épidémie de 1740.

(grippe pulmonaire ?)

13 fév Marie Jousset 40 ans.
23 fév Anne Toussaint 2 ans
10 mars Marc Thibault 35 ans
13 mars Marie Gallet
13 mars Pierre Joublain 55 ans
16 mars Louis Thiébaut 42 ans
17 mars Louise Bonnin 40 ans
19 mars François Nomballais 17 ans
21 mars François Jousset 1 an
21 mars Louis Printemps étranger 40 ans
21 mars Jean Guitton 45 ans
24 mars Gilbert Trimouillet maître maçon 60 ans
31 mars Mathurine Soyer 40 ans
2 avril Jacques Piau 18 ans
6 avril Pierre Leblanc 33 ans
7 avril Louis Sanzier fermier de St-Mac 38 ans
13 avril Louise Barbier 48 ans
14 avril Marie Billard 81 ans
19 avril Marie Robreau 4 ans
19 avril Louis Guillou 65 ans
24 avril Jeanne Girardeau fille de Jean Girardeau 1 an
24 avril Andrée Roy servante domestique chez Ribreau à Bray 20 ans
29 avril François Lemoine 50 ans
30 avril Marie Trimouillet 40 ans
1er mai Pierre Doc 41 ans
1er mai Jeanne Meunier femme

2 mai	Urbaine Maquineau 12 ans
2 mai	Madeleine Valton 60 ans
2 mai	René Trimouillet 30 ans
2 mai	Andrée Barbier fille de 9 ans
4 mai	Louise Guillou 68 ans
9 mai	Marie Dumont 30 ans
11 mai	Marie Drezon 28 ans
12 mai	Louise Cochon 3 ans
12 mai	Renée Madeleine Gallet fille
15 mai	Louis Cruchon 7 ans
17 mai	Pierre Dubois 77 ans
22 mai	Antoinette Maquineau fille
26 mai	Françoise Panneau 62 ans
27 mai	Pierre Vannere 42 ans
1er juillet	Philippe Piau 15 ans
10 juillet	Nicolas Pouponnet 42 ans

ANNEXE XIV

Vente nationale de Bray (19 juillet 1796, I Q 532, ADML)

Bray est vendu à René Robert Merceron, cultivateur, demeurant à Milly le Meugon. 31 articles composent les « domaines nationaux » dont la désignation suit :

1) La Métayrie de Bray, dont jouit le citoyen Pelletier, commune de Saint-Macaire, consistant en une maison composée de quatre chambresses [468], grenier au dessus, granges, ecuries, pressoir, cellier, toits, cour et jardin, et jardin derrière, le tout contenant vingt deux boissées ou environ.

2) Une pièce de terre, nommée la pièce de derrière la maison contenant cent huit boissées labourables.

3) Un morceau de bois taillis contenant vingt cinq boissées.

4) Un autre morceau de taillis de trente boissées ou environ.

5) Une prairie contenant cent huit boissées.

6) Le taillis nommé le bois de l'étang divisé en deux contenant trente six boissées.

---

468 Ou chambrelles. Mot nouveau.

7) Deux pâtis près les bois cy dessus, de quarante huit boissées.

8) un bois appellé La faucherie divisé en deux d'environ trente six boissées.

9) une petite pièce de terre labourable joignant le jardin, de six boissées, tous les articles cy-dessus se tenant.

10) Le pâtis des hayes contenant dix huit boissées labourables.

11) La foucherie contenant soixante six boissées id.

12) Une autre pièce de terre id. appellée La foucherie, contenant dix huit bées, en figure de triangle.

13) une pièce nommée la pièce de devant la maison, et Clos daviau, contenant soixante douze bées.

14) Un morceau de vigne cont. vingt huit boissées joignant vers midi le citn defays à l'orient la Pièce cy dessus.

15) Une pièce de terre labourable, nommée la Pièce à Briand, en figure de hache, contenant trente six boissellées.

16) La pièce appellée la pièce de 40 bées contenant 40 boissellées.

17) La pièce appellée les 18 bées contenant les dix huit bées.

18) La pièce app. les 8 bées cont. huit boissées.

19) une app. la Dent du Chien, de trente boissellées.

20) L'oûche aux Courtilles content quarante boissées.

21) La pièce de La Loge contenant vingt boissées.

22) La pièce de terre id. lab. app. la Vigne ronde de vingt boissées.

23) Le Grand Clos contenant soixante boissées id. labour.

24) Une pièce labourable de soixante boissées.

25) Un morceau id. app. le Village, cont. trois bées.

26) un autre morceau près celuy-cy, id. de trois boissées.

27) une pièce de terre id. située dans les Champs de Saint-maquaire, contenant vingt boisselées.

28) une autre pièce id. lab. contenant huit boissées.

29) une autre id. au dit lieu, de trente six bées.

30) une autre id. au dit lieu de quinze boissées.

31) une pièce id. contenant quarante boissées située a la Butte Champ-noir.

Lesdits biens dépendans cy devant de Luc René Gibot et son épouse émigrés compris sur la liste générale des émigrés dressée en exécution de l'article 16 de la loi du 28 mars 1793 et sur la liste particulière de ce Département du 5 septembre 1792.

Lesdits biens exploités par... cultivateur à...... mais sans bail dont l'existence fût certaine en 1792 et imposé au rôle de la contribution foncière de la commune de Macaire pour l'année 1793 à la somme de trois cent soixante six francs soixante

centimes ce qui donne un revenu annuel de quatorze cent soixante six francs quarante centimes et en capital celle de trente deux mille deux cent soixante francs quatre vingt centimes, pour la valeur des bâtiments neuf cent francs, pour prix des arbres enormentaux cinq mille deux francs, total trente huit mille cent soixante deux francs quatre vingt centimes ».

ANNEXE XV

Démographie à Saint-Macaire.

(F. Lebrun : *Paroisses et Communes de France : Maine et Loire*, RDC, DHGBML).

1720 : 208 feux (Port)
1790 : 660 h. (Lebrun)
1793 : 750
1801 : 661
1806 : 709
1812 : 709 (RDC)
1813 : 709
1815 : 695
1816 : 695
1817 : 695
1818 : 709
1820 : 741 (Lebrun)
1821 : 709 (RDC)
1826 : 728 (Lebrun)
1831 : 693
1836 : 676
1841 : 621
1844 : 700 (Reine)
1846 : 648 (Lebrun)
1851 : 636
1856 : 617 (Lebrun)
1860 : 700 (Reine)
1861 : 609
1866 : 579
1872 : 578

1876 : 588
1881 : 585
1886 : 582
1891 : 572
1893 : 570 (Honoré)
1896 : 568 (Lebrun)
1901 : 603
1906 : 608
1911 : 571
1921 : 511
1926 : 502
1931 : 526
1936 : 513
1946 : 553
1954 : 513
1962 : 485

ANNEXE XVI

Liste des 10 propriétaires les plus imposés en 1830 (RDC).

(en moyenne 4, 717 f l'ha au vu des 68 ha de Bray)

De Charnières – La Grise – 1202, 74 francs (254 ha)

Veuve Louis Defay – St-Mac/Maison-neuve – 423, 39 (89 ha)

René Robert – Bray – 320, 82 (68 ha)

De Terves Charles – Angers – 197, 94 (42 ha)

Hublot Pierre – La Chapelle -185, 13 (39 ha)

Deschamps – La Chapelle – 185, 13 (39 ha)

Louis Abraham – Bouchettes – 156, 83 (33 ha)

Victor Roger – La Planche – 109, 81 (23 ha)

Guéniveau Jean – La Raye – 109, 32 (23 ha)

René Dubois – Douces – 84, 48 (18 ha).

ANNEXE XVII

Réfugiés de 1794 à Saint-Macaire (RDC).

Le 9 novembre 1794, « comparaissent à la maison commune plusieurs citoyens et citoyennes domiciliés de la commune des Cerqueux réfugiés en cette commune à cause de l'invasion des brigands qui a été faite de plusieurs communes à savoir Michel Guillou, garçon cultivateur âgé de 28 ans, réfugié en cette commune depuis 6 mois, François Perreau cultivateur âgé de 52 ans et Jeanne Frappereau sa femme âgée de 58 ans, Renée Perreau sa fille 20 ans réfugiés depuis 6 mois, François Chenal cultivateur 39 ans et Jeanne Guillou 30 ans sa femme et 3 enfants René 11 ans, Jeanne 5 ans et Françoise 13 mois réfugiés depuis 6 mois, Jean Grugel tailleur d'habits 26 ans et sa famille et Jeanne Naillé veuve de Jean Grugel, 65 ans, aussi réfugiés depuis 6 mois, Pierre Beilloit maçon 34 ans et Marianne Junot sa femme 21 ans, Pierre Beilloit 15 mois, aussi réfugiés depuis 6 mois, Jean Mousset cultivateur 33 ans et Marie Sapin son épouse 31 ans et Marie Babin 8 ans, Jean Babin 3 ans, leurs enfants, aussi domiciliés en cette commune depuis 6 mois, Marie Sciennais 60 ans veuve de François Banchereau, Renée Banchereau 25 ans, aussi réfugiés depuis 6 mois, Aimée Bourget 40 ans, fille seule réfugiée depuis 6 mois, Jeanne Defois 32 ans veuve de Pierre Lointier et 2 enfants, Pierre Lointier 7 ans et Jeanne Lointier 4 ans, réfugiés depuis 6 mois, Marie Madeleine Courtois veuve de Jacques Godineau 37 ans et 2 enfants, Marie-Madeleine et Marie 7 ans et 4 ans, réfugiés depuis 6 mois domiciliés de la commune de Nueil sous Passavant, Jean Soleau 15 ans domestique chez la susdite Jeanne Defois, Marie Fouquet domiciliée auparavant à Saint-

Paul du Bois, 26 ans, réfugiée en cette commune depuis 7 mois [469]. »

Puis ce sont encore en majorité des réfugiés des Cerqueux à cause de l'invasion que les brigands ont faite de leur commune depuis environ 8 mois savoir Louis Guyard boucher 58 ans et sa femme Jeanne Setton 49 ans, Louis Guyard 20 ans, Marie Guyard 10 ans, réfugiés à Saint-Mac depuis 8 mois, Michel Chalon cultivateur 41 ans et Marie Legeay 28 ans sa femme, réfugiés depuis 8 mois, René Bouet journalier 41 ans et Marie Davy sa femme 32 ans, Marie Bouet 6 ans et René Bouet 2 ans, Loïs Roux journalier 57 ans, réfugié depuis 8 mois, Jacques Bazille journalier 41 ans et Rose Perpère sa femme 30 ans, Rose Bazille 8 ans, depuis 8 mois, Perrine Loiseleur veuve François Rullier 40 ans, Jean Rullier maçon 17 ans, depuis 8 mois, Marie Turpault 5 ans fille de feu Pierre Turpault et de Françoise Laroche 36 ans, Jean Grulier garçon 27 ans, de La Fougereuse charbonnier réfugié le premier prairial (20 mai 94), François Prault 17 ans, Pierre Menest marchand 56 ans et Marie Parillon sa femme 49 ans, François Menest 15 ans, René Menest 10 ans, Alexandre Gautier cultivateur 57 ans de la commune des Champs sur Loire, réfugié depuis 2 mois, François Jousset cultivateur 40 ans et Marie Yvon sa femme 40 ans, Françoise Jousset 10 ans, François Jousset 5 ans, réfugiés depuis 3 mois, Jean Hullin cultivateur 34 ans de Genneton et Perrine Guillet sa femme 35 ans, ici depuis 4 mois, Joseph Grichet marchand épicier 34 ans et Louise Révilleau sa femme 28 ans, François Deroy leur fils 3 ans et 1/2, réfugiés de Cléré, Pierre Foulard cultivateur 29 ans et Andrée Gautier sa femme 33 ans, Pierre Foulard 3 ans, ici depuis 3 mois, Jean Chacé réfugié de la Chapelle Gaudin demeurant chez la citoyenne Grignon depuis le 15 fructidor (3 sept 94), Marie Anne Panneau veuve de Pierre Robreau 61 ans, René Gautreau son fils 31 ans, Paul Gautreau 29 ans, Jean Gautreau son fils 27 ans, Jeanne Gautreau sa nièce

469 Tous sont inscrits le 9 novembre 1794 (RDC).

19 ans, « les citoyens et citoyennes dessus » sont domiciliés des Cerqueux et réfugiés depuis 8 mois, Marie Durand veuve de Jean Catroux 60 ans, Marie Catroux sa fille 22 ans, François Gautreau 67 ans et Perrine Poupard sa femme 37 ans, François Gautreau 17 ans, Marie Gautreau 10 ans, Paul Gautreau 9 ans, Jean Gautreau 6 ans, Pierre Gautreau 2 ans ses enfants, Étienne Boucheron 41 ans et Marie Rabin sa femme 36 ans, Louis Boucheron 7 ans, Jean Boucheron 7 mois, ses enfants et Louise Rullier sa nièce 12 ans tous cultivateurs domiciliés des Cerqueux réfugiés depuis 8 mois, Marie Lemoine 15 ans, Perrine Lemoine 10 ans domiciliés de Saint-Paul du Bois, réfugiés ici depuis 8 mois, Pierre Legeay 31 ans et Jeanne Beloin sa femme 28 ans venus de Saint-Paul du Bois, ici depuis 8 mois, René Maurille Pelletier 27 ans de Chalonnes, réfugié ici depuis le 10 ventose dernier (29 février 94), François Errandeau cultivateur 64 ans et Jeanne Doucin sa femme 41 ans, Jeanne Errandeau sa fille 10 ans qui est née commune des Ruisseaux cidevant Saint-Paul du Bois, réfugiés depuis le 28 germinal dernier (18 avril 94), Jacques Morin cultivateur 33 ans et sa femme domiciliés de Genneton, réfugiés ici depuis 8 mois, Marie Rullier 13 ans de Saint-Paul du Bois depuis 8 mois, Marie Massicot, de Nueil, réfugiée le 11 brumaire (premier nov 94), Pierre Madou 43 ans [470] de la commune de Cersay et Catherine Gallard sa femme 40 ans, Marie Madou 14 ans, Victoire Madou 9 ans, François Madou 4 ans, ses enfants, René Legeay 37 ans domicilié de Nueil et Anne Champion sa femme 35 ans, ces deux derniers réfugiés depuis 6 mois, Marie-Rose Paquier veuve Pierre Davy 19 ans de Saint-Paul du Bois, Françoise Davy 13 ans réfugiés depuis 8 mois, Marie Bouquin veuve Pierre Marchand 46 ans, Françoise Marchand sa fille 22 ans d'Argenton le Peuple [471] district de Thouars réfugiés le 16 prairial (4 juin 94) [472].

[470] C'est lui qui travaille à la salpêtrerie du Puy et que Guéniveau vient chercher dans la commune.

[471] Argenton-le-Château.

[472] Cette deuxième liste est inscrite le 20 novembre 1794 (RDC).

ANNEXE XVIII

Notes du Curé Reine

Les textes qui suivent proviennent d'un recueil de notes (et d'annotations de notes) mélangées, léguées par les curés de Saint-Macaire qui ont succédé à M. Jean-Baptiste Reine, déposé aux Archives de l'Évêché d'Angers. Jean-Baptiste Reine n'a repris la cure de Saint-Macaire, après la révolution, qu'en 1828, soit 37 années après le serment constitutionnel de René Lière.

Toutes les notes manuscrites du curé Reine ont disparu. Heureusement, certaines ont été retranscrites de la main de ses successeurs, notamment par Tranchant. Ce sont elles qui sont rétablies en premier afin de respecter l'ordre chronologique.

Ces textes ne sont pas livrés tels quels, leur orthographe d'origine a parfois été corrigée, mais les erreurs historiques qu'ils contiennent ont été maintenues.

L'ordre des curés intervenant dans ces notes est le suivant :

Jean-Baptiste Reine : 1828-1868 (notes retranscrites par Tranchant)

Edouard Tranchant : 1869-1875

Charles Ollivier : 1875-1887

Auguste Honoré : Janvier 1888-1901

Louis Bédouin : 1901-1908

Victor Babin : 1908-1937

Eugène Aigron : 1937-1946 (fin du recueil)

Philippe Houet : 1946-1961 (annotations en marge)

Nomination de M. Reine à la cure de Saint-Macaire, premier janvier 1828 : Le premier jour du mois de janvier 1828, nous soussigné avons été nommé [473] par Monseigneur l'Évêque d'Angers curé de cette paroisse de Saint-Macaire, arrondissement de Saumur, diocèse d'Angers.

Signé Reine (transcrit par Tranchant)

Renseignements sur l'abbaye de Brignon : Brignon ou l'Absie en Brignon (sedes Brignonis), abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, diocèse de Poitiers, était située entre Thouars et Montreuil-Bellay dans un vallon agréable et fertile [474]. Elle fut fondée dans le XII[e] siècle [475] sous Guillaume évêque de Poitiers par Giraud seigneur de Montreuil Bellay qui céda aux religieux de l'Absie la forêt de Brignon avec des rentes suffisantes pour ce nouvel établissement [476]. Gallia Christiana t. II, col. 1297.

Il y avait aussi en France une autre abbaye du nom de l'Absie, laquelle eut probablement pour premiers religieux des

---

473 « Il venait du Puy N Dame où il était vicaire ». (note de Houet)

474 Reine reprend ici en traduction les termes du texte latin du Grand Gaultier (voir annexe II). (NDLR)

475 « 1138 », indique Houet en marge.

476 « premier abbé Pierre, abbé de l'Absie. » (note de Houet)

novices de l'abbaye de Brignon [477]. Voici ce que nous avons trouvé à ce sujet : Absie, ancienne abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoit, en Poitou, diocèse de La Rochelle, ci-devant Maillezais. Elle fut fondée l'an 1120 des libéralités de quelques seigneurs poitevins de Parthenay, de Chabot, de Châtaignier, d'Appelvoisin et autres. Un ermite appelé Pierre de Bunt en avait jeté les premiers fondements auparavant et Géraud de Sales établit pour premier abbé un de ses disciples nommé Pierre. Elle était entre Thouars et Fontenay le Comte.

Daviti – Description de la France – Sainte-Marthe…

Signé Reine (Tranchant)

Bénédiction de la chapelle de Brignon : Le treizième jour du mois de janvier 1829 a été bénie par nous curé soussigné avec l'autorisation de Mr l'Évêque en date du 29 novembre dernier, une chapelle sous l'invocation de Saint-Augustin située sur notre paroisse dans l'emplacement de l'église de ND de la Lye [478] en Brignon détruite il y a vingt ans et servant autrefois à une abbaye de bénédictins fort célèbre, fondée au XIIe siècle par Giraud seigneur de Montreuil-Bellay qui céda aux religieux la forêt de Brignon. Cette abbaye de Brignon fut supprimée en 1792.

Reine curé (Tranchant)

Procession à Saint-Francaire : Le sixième jour d'octobre 1832 nous avons fait avec la plus grande partie de nos paroissiens auxquels s'étaient réunies plusieurs personnes des paroisses voisines une procession à la fontaine de Saint-

---

[477] « L'inverse est vrai. » (note de Houet)

[478] Le curé Houet a souligné la faute et écrit en marge : « Les archives du Puy parlent de ND de la Prée. Mal lu : ND de la Sée ». Il s'agit en fait de « ND de la Scie », déformation de l'Absie (NDLR).

Francaire située sur la paroisse de Cléré pour obtenir du ciel la cessation de la sécheresse qui nous désolait depuis plusieurs mois et nous menaçait d'une stérilité complète.

Reine (Tranchant)

Note sur la sacristie de l'église : Le 25 août 1836 en présence de M. Reine curé était posée et scellée la première pierre de la sacristie. Cette sacristie est reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne qui comme l'église datait du VIIIe siècle et fut brûlée au IXe par les normands lors de leurs invasions en France. Ces barbares quittaient en effet quelquefois les berges des fleuves pour s'étendre dans les terres où après les avoir pillées rapportaient des richesses de toutes sortes dans leurs barques. Ces invasions normandes sont autant de tâches pour Charles le Chauve qui crut se débarrasser de ces pillards en consentant à leur payer un tribut honteux. Quelques siècles plus tard, au XIIe qui vit naitre l'architecture ogivale laquelle régna pendant la plus belle partie du moyen-âge et qui dans sa fécondité sans exemple a laissé un nombre prodigieux de chefs-d'œuvre, notre sacristie dont les murs avaient résisté à l'incendie fut reconstruite d'après les règles de l'architecture de cette époque. L'église comme la sacristie fut de même réparée mais quatre siècles après pendant les guerres de religion, la sacristie comme le toit de l'église fut brûlée par les troupes de Coligny et l'église livrée au culte des protestants. Une terrible bataille fut livrée dans la plaine voisine appelée Champ-Noir, de la nature de son sol et qui à cette époque était couverte de nombreuses habitations avoisinant l'église. Le toit actuel de l'église fut réparé sur un plan bien inférieur au premier en 1569 peu avant la célèbre bataille de Moncontour sur Dive. [479]

Reine curé (Tranchant)

---

479 Cette partie de texte a été retranscrite différemment par Ollivier. Voir plus loin. (NDLR)

Prise de possession de notre nouvelle sacristie 5 août 1838 : Le cinquième jour du mois d'août 1838 nous avons pris possession de notre nouvelle sacristie reconstruite sur les fondements de l'ancienne sacristie incendiée par l'amiral Coligny pendant les guerres auxquelles la religion servait de prétexte en 1569 à la suite d'un combat qui eut lieu dans la plaine voisine appelée champ-noir peu avant la célèbre bataille de Moncontour sur Dive dans le Mirabelais diocèse de Poitiers.

Reine curé (Tranchant)

Placement du grand autel – d'un bénitier – 11 mai 1840 : Le onzième jour de mai 1840 nous curé soussigné après avoir pris le consentement des membres de notre fabrique avons fait placer dans notre église paroissiale à la manière romaine par le sieur Guichard marbrier à Saumur le grand autel en marbre noir puis un bénitier en marbre rouge de Laval à la petite porte du milieu de la nef à l'ouverture au sud vis à vis notre presbytère. Le grand autel a couté cent francs le bénitier dix francs.

Reine curé (Tranchant)

Enlèvement de deux chênes placés sur le sommet de l'éperon S-O de la chapelle de la Sainte Vierge de cette église – 23 mai 1840 : Le vingt-troisième jour de mai 1840 nous soussigné après avoir pris le consentement des membres de notre fabrique avons fait enlever du sommet de l'éperon placé à l'angle S-O de la chapelle de la vierge de cette église deux chênes d'espèces différentes élevés de deux mètres qui devaient leur origine apparemment fort ancienne au transport de deux glands différents effectué par des oiseaux, sur le sommet de cet éperon, lesquels glands se seront développés par la végétation dans les interstices de la maçonnerie. Ces chênes par le développement de leurs racines ayant renversé la plus grande partie de l'éperon

qui les portait, nous avons dû en faisant reconstruire ce même éperon consentir à l'enlèvement de ces deux chênes placés à cinq mètres du sol, de la plus belle végétation et égalant par leurs cîmes orgueilleuses la hauteur du toit de notre église, formant une véritable curiosité d'histoire naturelle.

Reine curé (Tranchant)

Visite dans notre église et administration du sacrement de confirmation par Mgr Paysant évêque du diocèse – premier juin 1840 : Le premier jour de juin 1840 à quatre heures de l'après-midi, nous curé soussigné avons eu l'honneur de recevoir dans notre presbytère Mr Louis Robert Paysant qui y a passé la nuit suivante et le lendemain deuxième jour du mois a célébré la messe et a donné la communion à nos petits enfants du catéchisme et leur a administré la confirmation ainsi qu'à un grand nombre de nos paroissiens et paroissiennes qui ont également communié de sa main pontificale.

Reine Curé (Tranchant)

Placement de l'autel Sainte-Emérance dans la chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste – 27 juillet 1841 : Le vingt-septième jour de juillet 1841 avec le consentement des membres du conseil de fabrique de notre église, nous curé soussigné avons fait transporter dans la chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste l'autel dédié à Sainte-Emérance, lequel autel était placé vers le milieu de la nef à gauche en entrant par la grande porte. Nous avons fait placer cet autel de Sainte-Emérance dans la place de celui dédié à Saint-Jean-Baptiste duquel saint nous avons fait placer le portrait vis à vis.

Reine Curé (Tranchant)

Placement de la sainte Table devant le grand autel – cette sainte Table tous frais compris a coûté 104 francs – 23

décembre 1843 : Le vingt-troisième jour de décembre 1843 nous curé soussigné avons fait placer du consentement de notre fabrique une belle sainte Table en fer devant le grand autel du poids de 90 kilog. laquelle sainte Table a été confectionnée et posée [480] par un de nos paroissiens du village du Bouchet, appelé Louis Blain, époux de Jeanne Leblanc, lequel Louis Blain a eu de la fabrique 82 francs. Il a été payé 22 francs ci-dessus pour la peinture.

Reine Curé (Tranchant)

Ouverture et vitrage de la croisée au sud près la grand porte d'entrée – 16 avril 1844 : Le seizième jour d'avril 1844 nous avons fait vitrer avec le consentement des membres de notre fabrique la croisée au sud la plus proche de la grande porte d'entrée. Cette croisée était restée murée jusqu'à ce jour l'ayant été après l'incendie que l'amiral de Coligny fit éprouver à la toiture et à la sacristie de cette église, dont se servit l'amiral de Coligny chef des protestants pour l'exercice de son culte, cette église étant tombée en son pouvoir après un combat acharné qu'il livra dans la plaine voisine appelée Champ-Noir dans lequel combat il eut l'avantage – ce qui se passa en 1569.

Reine Curé (Tranchant)

Confirmation – 1848 : Le vingtième jour de mai 1848 nous curé soussigné avons conduit processionnellement dans l'église des Verchers nos paroissiens pour leur faire recevoir le sacrement de confirmation qui leur a été administré par Mgr l'évêque de ce diocèse.

Reine Curé (Tranchant)

---

480 « C'est le devant de l'autel du Sacré-Coeur. » (note de Houet)

Pavage autour de notre église dans les parties est, sud et ouest – 23 septembre 1848 : Le vingt-troisième jour de septembre 1848, nous avons fait terminer le pavage que nous avions fait commencer à l'est de notre église paroissiale ayant fait continuer ce pavage dans toute la partie du sud et jusqu'au bas de la place qui est à l'ouest devant l'entrée principale de cette église.

Reine Curé (Tranchant)

Percement de trois ouvertures dans la partie nord de cette église – 12 octobre 1849 : le douzième jour d'octobre 1849 nous curé soussigné avons fait terminer trois croisées que nous avions fait commencer avec le consentement de notre fabrique, dans la partie nord de notre église qui en avait toujours été complètement dépourvue de ce côté. Ces ouvertures ont été pratiquées, l'une dans la chapelle de Saint-Jean, les deux autres dans la nef.

Reine Curé (Tranchant)

Placement des fonts baptismaux – 10 juillet 1850 : Le dixième jour de juillet 1850, après avoir pris le consentement de notre conseil de fabrique, nous curé soussigné avons fait placer par le sieur Guichard marbrier à Saumur des fonts baptismaux en marbre noir dans notre église paroissiale, près de la grande porte, à gauche de cette porte en entrant. Ces fonts ont été payés 90 francs, ont été posés par le même marbrier qui dix ans avant avait vendu et posé notre grand autel et un petit bénitier en marbre.

Reine Curé (Tranchant)

Placement de gouttières au toit de l'église à l'orient et au couchant de cette église – 22 août 1851 : Le vingt-deuxième jour d'août 1851 nous avons fait placer pour l'écoulement des eaux

des gouttières au toit de l'église dans les parties de ce toit qui sont situées à l'orient et au couchant de cette église.

Reine Curé (Tranchant)

Restauration de la chaire – du confessionnal – 18 février 1852 : Le dix-huitième jour de février 1852, nous curé soussigné avons fait restaurer notre confessionnal dont la construction remonte à l'an 1740. Nous avons fait adapter un abat-voix et une porte à notre chaire ornement dont cette chaire avait toujours été privée depuis sa construction qui remonte au moyen-âge.

Reine Curé (Tranchant)

Procession de la paroisse Saint-Macaire à la fontaine Saint-Francaire paroisse de Cléré – 4 mai 1852 : Le quatrième jour de mai 1852, nous curé soussigné avons fait une procession à la fontaine Saint-Francaire située paroisse de Cléré à la distance de deux myriamètres de l'église de Saint-Macaire. Nous sommes partis à 5h 1/2 du matin avec une grande partie de nos paroissiens auxquels s'étaient réunis plusieurs personnes des paroisses voisines – réunion qui pouvait porter à 700 le nombre de ceux qui faisaient partie de la procession. M. le curé de Cléré qui revêtu de ses ornements était venu au devant de nous, nous a reçu dans son église, puis après une station d'une demi-heure dans cette église, nous a fait l'honneur de nous accompagner à la fontaine Saint-Francaire où, prosternés, nous avons demandé au seigneur par l'intercession de ce saint la cessation de la sécheresse. Après la cérémonie religieuse au pied de la croix qui surmonte la fontaine, nous sommes revenus processionnellement à Cléré où nous nous sommes reposés une heure, après laquelle nous avons fait une nouvelle station paroissiale puis nous nous sommes mis en marche pour le retour, accompagnés par M. le curé de Cléré qui avant de nous quitter a reçu nos félicitations et nos remerciements de la

réception honorable qu'il nous avait faite. Nous sommes revenus à 6 heures du soir. Le 6 octobre 1832 nous avions fait une semblable procession pour la même cause.

Reine Curé (Tranchant)

Visite de notre évêque Louis Guillaume Laurent Angebault, et administration du sacrement de confirmation à nos paroissiens et à ceux des Verchers et du Puy-Notre-Dame réunis dans notre antique église – 14 juin 1853 : Le mardi quatorzième jour de juin 1853 Mgr Guillaume Louis Laurent Angebault, qui devait, dès la veille de ce jour, nous faire jouir de son auguste présence, est arrivé sur les 8 h du matin à notre presbytère dont nous nous trouvions absent à cette heure, étant allé processionnellement avec tous nos paroissiens au devant de notre vénérable évêque jusqu'au milieu de la forêt de Brignon à un demi-myriamètre de notre église. Aussitôt qu'il nous eut été donné avis de l'arrivée de sa grandeur, nous sommes revenus à Saint-Macaire où Mgr nous exprima ses regrets de l'embarras que nous avait causé un malentendu qui lui avait fait prendre une route différente de celle où nous devions le trouver, n'ayant pu, disait-il, arriver la veille à cause du mauvais temps et de la longueur des chemins car ces difficultés lui avaient fait parcourir plus de cinq myriamètres pour venir nous visiter et administrer le sacrement de confirmation à nos paroissiens, à ceux des Verchers, du Puy-Notre-Dame réunis dans notre antique église.

Reine Curé (Tranchant)

Clôture du cimetière et commencement de la grand route devant la place de l'église – premier septembre 1856 : Le premier jour de septembre 1856 nous avons terminé la clôture du cimetière de cette paroisse et nous avons fait poser des portes aux deux ouvertures du cimetière. Le même jour a été commencée une grande route devant la porte de l'église,

laquelle grande route dans son parcours est dirigée le long des murs du cimetière à l'ouest et au nord.

Reine Curé (Tranchant)

Commencement de l'usage de la liturgie romaine – 2 juillet 1856 : Le second jour de juillet 1856, veille de la fête du Sacré-Cœur de Jésus et veille de la solennité de l'adoration perpétuelle pour cette paroisse, nous avons commencé l'usage de la liturgie romaine.

Reine Curé (Tranchant)

Administration du sacrement de confirmation à nos paroissiens et paroissiennes – 20 mai 1860 : Le dimanche 20 mai 1860 nous curé soussigné avons conduit processionnellement nos paroissiens et paroissiennes dans l'église paroissiale du Puy-Notre-Dame pour recevoir le sacrement de confirmation qui leur a été administré par sa grandeur Mgr Guillaume Louis Laurent Angebault évêque de ce diocèse.

Reine Curé (Tranchant)

Commencement de l'usage du beau dais – 29 mai 1864 : Aujourd'hui 29 mai 1864 nous avons célébré la procession du Très Saint-Sacrement avec un beau dais [481] que nous avons payé avec les revenus de la fabrique de notre église.

Reine Curé (Tranchant)

---

[481] « Renouvelé en 1913. » (note de Babin)

Bénédiction de la cloche – mai 1854 : Voir le registre des procès verbaux de la fabrique [482].

Reine Curé (Tranchant)

Procession de Saint-Macaire à Saint-Francaire – 27 mai 1861 : Cette procession a été faite pour les mêmes causes et avec le même éclat et le même ordre que celle faite le 4 mai 1852 (Voir le détail dans le registre de 1861 [483]).

Reine Curé (Tranchant)

Commencement de l'usage du grand livre de chant – 3 décembre 1865 : Le troisième jour de décembre 1865, premier dimanche d'avent, le chœur de cette église a commencé à se servir des grands livres [484] de chant graduel – vespéral – hymnaire in folio – romains angevins.

Reine Curé (Tranchant)

Commencement de l'usage du drap mortuaire neuf – 5 février 1868 : Le cinquième jour de février 1868 nous avons commencé l'usage du drap mortuaire neuf [485] pour la célébration du service anniversaire de Louise Frémondière, épouse de Charles Gourin cultivateur, l'usage de l'ancien remontait au commencement du siècle dernier.

Reine Curé (Tranchant)

---

[482] Où est ce registre ? Les livres de fabrique ont disparu. Ils seraient pourtant d'une rare utilité. (NDLR).

[483] Où est ce registre ? Évêché ? (NDLR).

[484] « Disparus avant 1908. » (note de Babin)

[485] « Détruit par un incendie à la cure en 1926. » (note de Babin)

Placement du lambris de la croisée de la sacristie – 8 juillet 1868 : Le huitième jour de juillet 1868, nous curé soussigné avons fait confectionner et placer par Pierre Audoin ouvrier habile notre paroissien, le lambris en chêne, immédiatement au dessus de l'ouverture de la croisée de la sacristie de notre église. Ce lambris qui a près d'un mètre carré a été rétribué neuf et franco.

Reine Curé (Tranchant)

Ici cesse la retranscription par E. Tranchant des notes du curé Reine.

Tranchant continue cependant à parler de son prédécesseur sur 13 pages dont 11 ont été supprimées par M. Bédouin, successeur de M. Tranchant.

Note : Il nous a paru bon de recueillir dans ce volume les différentes notes de M. Reine, premier titulaire de la paroisse de Saint-Macaire depuis la révolution, qui se trouvaient éparses dans les quarante et quelques cahiers [486] servant de registres. Nous avons dû autant que possible en conserver le français comme l'orthographe afin de leur donner le cachet de ce brave homme si célèbre par ses excentricités. On a vu par ces notes et la pauvreté, la dégradation de cette magnifique petite église et aussi le temps, les années qu'il a fallu à ce pauvre pasteur pour pouvoir doter la maison de Dieu du plus strict nécessaire. Je sais que l'on peut se plaindre que le bon goût n'ait pas toujours présidé aux réparations. Mais faisons bien la part des temps et l'on comprendra qu'il devait en être ainsi. Malheureusement, je le sais aussi et je l'avoue, à ce mauvais goût d'une époque qui ne

---

[486] « Ces cahiers existent au coffre de la fabrique, ce sont les registres de baptêmes, mariages, décès, où sont éparses ces notes et d'autres. » (note de Babin)

connaissait plus le sens chrétien et dès lors ne pouvait l'appliquer dans nos constructions et réparations d'églises, il faut bien ajouter la parcimonie du pauvre curé. Mais là, je trouverais cependant une excuse : Qu'est le pays ? Que sont les gens ? Quelle foi y a-t-il ? Je ne puis répondre étant leur curé et leur compatriote. Je connais bien enfin les objections que l'on peut me faire de l'avarice sordide du curé pour excuser les paroissiens [487]. Mais comme les torts sont communs aux uns et aux autres, avouons que de tout cet ensemble, il devait en résulter ce mauvais goût dans les réparations, ce vandalisme malheureux qui a porté à briser les colonnes et endommager les voûtes pour y coller les bénitiers ou attacher…

… (manquent ici 11 pages arrachées)… [488]

… Cette prise de possession fut accomplie en vertu des pouvoirs à nous donnés par M. Bompois, vicaire capitulaire, le siège vacant, ce 12 décembre 1869.

E. Tranchant Curé

---

[487]« M. Reine à sa mort laissa pour toute fortune environ 5000 fr ! Il est donc odieux de lui avoir fait la réputation d'un prêtre thésauriseur. » (note de Babin)

[488] « Les pages précédentes où M. Tranchant s'épanchait sur son prédécesseur ont été supprimées par M. Bédouin, par raison, dit-il, de convenance. M. Tranchant est mort curé de La Bohalle et ne tarissait pas, sur ses vieux jours, en anecdotes sur son séjour à Saint-Macaire et sur son prédécesseur en cette paroisse. Il était difficile d'y faire la part de son imagination qui était extrêmement fertile. La paroisse de Saint-Macaire aura toujours à regretter la vente qu'il fit de l'école de filles dont il était propriétaire nominal et dont le produit fut englouti dans ses excentriques constructions de La Bohalle et dans sa faillite finale. » (note de Babin). *Une note anonyme consigne encore dans la marge : « Cette vente eut lieu, M. Bédouin curé, les religieuses avaient dû fermer l'école par suite des lois Combes ».*

Le 3 février, fête de la Purification : Ce jour-là, bénédiction des cierges et procession le matin à 8 h. Le soir, à deux heures, fête de la Sainte-Enfance. Les enfants se réunissent à la cure. De là, ils s'en vont processionnellement à l'église portant l'enfant Jésus sur leurs épaules et chantant des cantiques.

À l'église, allocution – tirage des parrains et marraines – quête pour l'œuvre faite par deux enfants – Bénédiction des enfants et salut au Saint-Sacrement.

Note pour les absolutions du carême : Après la messe, lecture ou petite instruction sitôt la récitation des psaumes terminée – à la fin, salut avec le ciboire excepté le vendredi qu'il est donné avec la Sainte-Croix. Du jour de Pâques à la Trinité, on chante le Régina à la fin de la messe au lieu de la récitation de l'Angélus.

Fêtes de la Sainte Vierge sur l'année : Les jours de l'Annonciation – Nativité de la Sainte Vierge- comme aussi la fête de la Circoncision – de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Étienne – la messe a lieu le matin à 8 h et est suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement. Le soir, aucun office à cause de l'éloignement des gens et de leur foi encore trop neuve.

Communion pascale au jour de Pâques : Le matin à 7 heures – Communion des hommes seulement – petite allocution – récitation des actes avant la communion puis défilé sur deux rangs jusqu'à l'autel où ils viennent recevoir le Saint-Sacrement – À leur retour – récitation des actes après la communion puis chant d'un hymne au Saint-Sacrement et du Magnificat. La communion des femmes se fait à la sainte Table et à 8 h.

Des quêtes des trépassés et autres : La quête des trépassés se fait par un enfant de chœur tous les dimanches où il n'y en a pas d'autres de fixées et à toutes les fêtes nonobstant les quêtes

du Séminaire. Le dimanche du Saint-Sacrement et celui du Sacré-Cœur, la quête est pour le reposoir et se fait par le chantre ou l'enfant. Le jour de la Toussaint, aux vêpres ou pendant les nocturnes, et le lendemain matin à l'office, la quête est pour les défunts. Le jour de la Conception, elle se fait pour couvrir les frais de l'adoration.

Note sur la fête du Saint-Sacrement : Sur la semaine, je ne chante la messe que le jour du corpus et le jour de l'octave, mais tous les jours de la semaine, j'expose le Saint-Sacrement pendant la messe et à la fin je faisais une petite lecture et donnais le salut.

Nota : Sur la demande de bon nombre de personnes, j'ai consenti cette année à chanter complies le jour de la fête et le jeudi de l'octave à 8 h 1/2 du soir.

Note sur les cierges : L'usage est établi de vendre ici à la cure les cierges qui sont offerts sur l'année à l'église – pour les voyages, les vœux etc… Les successeurs feront bien de garder cette coutume qui leur permettra de faire bien des choses pour l'église par le bénéfice qu'ils en retireront.

Le Jeudi saint, il y a grande vente l'usage ici étant d'offrir un cierge au Saint-Sacrement par chaque maison. J'ai établi aussi de partager l'offrande en bougies et en cierges. De cette façon le luminaire pour les saluts de toute l'année est à peu près assuré. Au jour de l'adoration perpétuelle, 8 décembre, demande de bougies en chaire, ce qui permet d'attendre le Jeudi saint pour les bougies nécessaires aux saluts.

Parcours des processions :

1) Procession de Saint-Marc : aller par Champ-Noir jusqu'aux deux peupliers – retour par le chemin qui longe La Planche – messe de la Station au retour.

2) Procession des Rogations :

Le lundi : Champ-Noir – La Malecasse [489].

Le mardi : Aller par La Baffrie – station à la chapelle de Brignon – retour par Chambernou et l'Humeau de Bray *.

Le mercredi : L'Humeau de Bray – Les Mousseaux.

Le jour de l'Ascension : Tour du cimetière.

3) Procession de l'Assomption : À la Maison-Neuve

4) Procession des Rameaux et de la Toussaint : Tour du cimetière

*Nota : Vu le mauvais vouloir des gens d'assister et ne restant qu'avec mon chantre, cette procession à Brignon a été supprimée. Nous allons depuis par La Planche à la Gotte Fraîche et nous revenons par Le Doyenné.

Communion des enfants : La communion des enfants se fait le jour de la Sainte-Trinité. Elle est précédée comme il suit [490] :

Après les examens qui se sont faits publiquement les deux dimanches précédents, l'ouverture de la retraite se fait le lundi de Pentecôte sitôt après la messe. Il y a une petite instruction et à la fin, salut du Saint-Sacrement. Le mardi et le mercredi, les enfants assistent à la sainte Messe qui se dit à 7 h 1/2 – à la

---

489 Variante pour le Monis, encore dans les mémoires en 1992 (NDLR).

490 « Elle a été remise au dimanche qui suit les 2 sacres – pour corriger les abus – voyez le livre d'annonces. » (note de Tranchant).

suite, une instruction et confessions. Ceci est à titre de préparation. La retraite à proprement parler ne commence que le jeudi. Voici les exercices des trois derniers jours :

Le matin, messe à 7 h 1/2 – instruction – cantique, à 11 h. : chapelet à l'église – cantique, à 3 h 1/2 : instruction – exercice à la communion – prière du soir – salut.

Le jour de la Sainte-Trinité : messe de la communion à 9 h. Les enfants se réunissent à la cure. Ceux qui ont eu les meilleures notes parmi les garçons portent sur leurs épaules au milieu de leurs camarades rangés sur deux lignes le gâteau qui doit être béni. Tout étant préparé, les enfants se mettent en marche à la suite de leur bannière portée par une petite fille, en chantant le cantique « Quel sacrement si grand »... Arrivés à l'église et rendus à leurs places, le pain à bénir déposé au milieu du sanctuaire, le prêtre s'avance et fait appel des noms des garçons et filles qui ont eu les meilleures notes et doivent avoir les morceaux d'honneur de pain bénit. Au fur et à mesure qu'ils sont appelés, les enfants viennent se ranger autour du gâteau pour assister à sa bénédiction. Après la bénédiction, ils retournent à leurs places. À la messe avant l'exhortation, les parents sont appelés à venir près de leurs enfants – à la fin de l'exhortation, les enfants sortent de leurs rangs et vont demander pardon à leurs parents. De retour à leurs places, les enfants étant à genoux, un petit garçon récite quelques actes avant la communion – cela fait, tous les enfants se lèvent et défilent sur deux lignes dans la nef. Etant bien en ordre, ils s'avancent dans le sanctuaire – puis deux par deux se donnant le baiser de paix, ils montent sur la première marche de l'autel où ils communient. La cérémonie finie et l'exhortation terminée, une petite fille lit quelques actes après la communion. À la fin de la messe, les enfants reviennent en procession à la cure ramener le pain bénit qui leur est distribué. Le soir, à Vêpres, exercices de la rénovation des vœux – procession – consécration à la Sainte Vierge – salut.

Note : Le pain bénit est payé par tous les enfants. C’est ordinairement pour chacun une dépense de 0, 60. Je le fais orner de sept boules portant une fleur. C’est ce qu’on appelle les morceaux d’honneur. Ils sont distribués aux enfants qui ont eu les meilleures notes. Pour les récompenses, je donne un cachet aux enfants de première communion et un livre à ceux de la troisième. Comme la plupart des familles n’avaient pas de crucifix chez eux, j’ai établi l’usage que chaque enfant m’apporte un crucifix à pied dans la semaine. Ils sont bénits le dimanche soir avec les autres objets de piété s’il y en a. De plus, le scapulaire est donné aux enfants qui le demandent. Le jeudi du Saint-Sacrement, je dis une messe d’actions de grâces à laquelle assistent tous les enfants.

Mois de Marie : Il se fait tous les dimanches à la fin des vêpres, avant le salut, par une petite instruction. La lecture a lieu le mardi, jeudi et samedi à 9 h du soir. Le jeudi, il y a la prière, lecture et salut.

Note pour les sépultures : Tarif extrait du tarif de Mgr Montault.

Messes :
messe annoncée = 2 fr
messe particulière = 1, 50 fr
messe chantée = 2, 50 fr

Messe de mariage
(de 8h1/2 à 9h1/2) = 3 fr
(de 9h1/2 à 10h1/2) = 4 fr
(de 10h1/2 à midi) = 6 fr

Les époux paient les enfants :
pour le chantre = 1 fr
publication des bans = 1, 50 fr

gros cierges = 2 fr
messe du lendemain (chantée) = 2, 50 fr

Messe chantée avec Libera = 3 fr
Salve ou autres prières de voyages = 0, 50 fr (le cierge en plus)

Sépulture des petits enfants :
droit curial = 1, 50 fr
inhumation = 1 fr
au clerc = 0, 25 fr
deux cierges à 0, 50 = 1 fr
total = 3, 75 fr (nota : si l'office est chanté, voir les statuts)

Grandes sépultures [491] – Droits de processions : extrait des statuts diocésains.

Pour un kilomètre et au dessous
au curé = 3, 00 fr
aux enfants = 0, 50 fr
au chantre = 1, 50 fr

D'un kilomètre à deux
curé = 4, 00 fr
chantre = 2, 00 fr
enfants = 0, 75 fr

De deux à trois kilomètres
curé = 5, 00 fr
chantre = 2, 50 fr
enfants = 1, 00 fr

De trois à quatre kilomètres

---

[491] Le curé Tranchant voulait peut-être dire : *« Sépultures des grands »*… (NDLR)

curé = 6, 00 fr
chantre = 3, 00 fr
enfants = 1, 25 fr

Nota : Je n'ai accepté et établi les processions que pour les 1ère et deuxième classes.

Tableau des distances kilométriques des villages :

		1ère classe	deuxième classe
L'Abbaye	4 km	53 fr	11, 50 fr
Ajoncs	3	42	7, 50
Bastardière	3, 5	47, 50	9, 50
Baffries	4	53	11, 50
Bissut	1	20	5, 50
Bouchettes	3	42	9, 50
Bournaie	3	42	9, 50
Bois Ménard	4	53	11, 50
Bray	1	20	5, 50
Chambernou	3, 5	47, 50	9, 50
Champ Noir	1	20	5, 50
Fosse à la Barelle	2	31	7, 50
Godfrèche	1	20	5, 50
Grenouillon	2	31	7, 50
Guéritière	1	20	5, 50
Humeau de Bray	2	31	7, 50
Les Haies	3	42	9, 50
La Ouie	4	53	11, 50
Pancon	5	64	11, 50
La Planche	1	20	5, 50
La Malcasse	1	20	5, 50
La Maison carrée	3	4	29, 50
Les Mousseaux	2	31	7, 50
La Minauderie	3	42	9, 50
Sanzai, Maison-Neuve	-	20	5, 00

		1ère classe	deuxième classe
Le Doyenné	-	20	5, 00

Tarif des sépultures – Grands convois :

Nota : Il y a d'établi trois classes.

La 1ère comprend les 3 nocturnes – laudes – messe, les tentures complètes autour de l'église, à la porte – l'autel est revêtu des ornements violets comme pendant le carême, c'est à dire gradins, tabernacle, devant l'autel et cartons aux chandeliers. Cette classe coûte 50 fr sans compter la procession. Quand on ne demande pas l'office complet, mais seulement nocturnes, laudes messe et tenture, le coût est de 46 fr sans la procession.

À la deuxième classe, je chante un nocturne, laudes et la messe. Le devant de l'autel est noir avec son parement violet. Le tabernacle est couvert ainsi que le pupitre et la grande porte, mais il n'y a pas de catafalque. Le coût est de 36 fr sans la procession.

La 2ème classe n'a pas de tentures. On ne chante qu'un nocturne et la messe. Le coût est de 26 fr 50.

Dans toutes les classes, le service de 8 fr est compris. Le catafalque est réservé pour toutes les 1ères classes.

Voici maintenant le détail :

1ère classe sépulture :
placement des tentures = 3, 00 fr
droit de fabrique pour les tentures = 15, 00 fr
droit curial et inhumation = 7, 25 fr
messe et assistance = 3, 00 fr

1 nocturne, laudes, assistance = 4, 00 fr
au chantre = 3, 00 fr
aux deux enfants = 1, 50 fr
service
au curé = 8, 00 fr
au chantre = 1, 75 fr
aux enfants = 1, 00 fr

Deuxième classe sépulture :
placement des tentures = 1, 50 fr
droit de fabrique pour les tentures = 7, 00 fr
au curé comme ci-dessus = 14, 00 fr
au chantre = 1, 50 fr
enfants = 1, 25 fr
service
au curé = 7, 00 fr
au chantre = 1, 75 fr
enfants = 1, 00 fr

Troisième classe sépulture et service :
au curé tout compris = 20, 00 fr
à la fabrique = 2, 00 fr
au chantre = 3, 00 fr
à l'enfant = 1, 50 fr
total = 26, 50 fr

Services anniversaires :
pour l'office entier = 25, 00 fr
pour un nocturne, laudes, messe et tentures
1ère classe = 23, 00 fr
deuxième classe = 17, 50 fr
troisième classe = 9, 75 fr

1ère note : Ce premier janvier 1875, ayant complété toutes les tentures [492], aux classes précédentes j'en ai ajouté une quatrième comprenant l'office entier, trois nocturnes et laudes à la sépulture et service de huitaine. Le tout avec la procession coûte 70 fr, le service anniversaire = 26 fr.

deuxième note : Dans toutes les classes, je ne compte ni ne reçoit ce qui regarde le sacristain.

E. Tranchant

Heures des offices pendant l'année :

1) Du Carême à la Toussaint, la grand-messe des dimanches a lieu à 10 h. De la Toussaint au Carême, elle se chante à 10 h 1/2.

2) Aux fêtes de vierge, la grand-messe suivie du salut se chante à 8 h en hiver et à 9 h 1/2 en été[493].

3) Le jour de la fête et le jour de l'octave du Saint-Sacrement, la messe a lieu à 7 h. Le salut du soir, ces deux jours-là, seulement à 9 h.

4) L'office des morts, 2 novembre, à 7 h 1/2.

5) Les lundi de Pâques et de la Pentecôte, le jour de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Étienne, la messe (suivie du salut) est comme aux fêtes de la Sainte-Vierge.

---

492 « Les tentures du choeur ont été refaites à neuf en 1909. » (note de Babin)

493 C'est déjà l'heure d'hiver et l'heure d'été. Le curé Tranchant est très en avance (NDLR).

6) La messe des Rogations et de la Saint-Marc précédant la procession est fixée à 6 h sauf le mardi si l'usage revient d'aller à Brignon. Le départ avait lieu à 5 h.

La lampe et le chapelet établis à Saint-Macaire : S'il est un symbole qui parle délicieusement au chrétien qui visite nos églises, c'est bien certainement cette petite flamme, symbole de nos âmes, qui brûle devant l'auguste sacrement. Mais hélas mes yeux ne furent point réjouis, mon cœur point consolé quand j'entrai pour la première fois dans ma pauvre église. Notre Seigneur y était pourtant mais son prêtre n'avait pu encore amasser de quoi entretenir une lampe pour éclairer le divin solitaire… Le jour de Noël 1869, à la messe de minuit, à la fin du Te Deum, le cœur plein de joie et d'espérance, après avoir expliqué à mes paroissiens le symbolisme de la lampe, je vins avec mes enfants de chœur, au chant du Lumen ad…, les assistants levés, allumer à mes frais pour l'année entière, cette lampe, qui je l'espère ne s'éteindra plus ici et sera l'image fidèle de l'amour du pasteur et des brebis envers Notre Seigneur Jésus Christ. Si Notre Seigneur était peu connu, je peux dire avec une triste certitude que sa sainte Mère l'était encore moins. Oui Marie était ignorée ici et les pratiques par lesquelles les fidèles honorent cette bonne mère, totalement inconnues.

Le jour de l'Épiphanie, ayant convoqué les mères chrétiennes et les jeunes filles avant Vêpres, devant elles et devant un grand nombre d'hommes venus quoique sans appel, j'expliquai à mon troupeau la dévotion du chapelet. J'en établis la récitation pour chaque dimanche après la grand messe. Mon but est atteint, je peux dire aujourd'hui que j'ai été compris. Non seulement bon nombre assiste le dimanche à sa récitation mais un grand nombre de personnes ne sachant lire, récitent leur chapelet à la messe, aux différents offices et chez eux. Puisse cette dévotion s'augmenter et s'enraciner dans les âmes pour mériter de la bonne mère les grâces de salut et de conversion pour nous.

E. Tranchant

La sainte Enfance : Le deuxième jour de février mil huit cent soixante dix, nous curé soussigné, en vertu des pouvoirs à nous accordés par Mr Bompois Vicaire Capitulaire et directeur de l'œuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse d'Angers, avons établi la dite œuvre dans cette paroisse. L'avenir du troupeau est dans les enfants. La paix du ciel descend d'abord sur eux. Il importait donc et de préparer cet avenir et d'obtenir cette bénédiction. À qui pouvais-je mieux confier mes enfants qu'à Jésus enfant ? Comment pouvais-je mieux leur obtenir sa bénédiction qu'en amenant ces jeunes âmes à la charité envers leurs frères des pays idolâtres. Toutes ces considérations m'ont donc poussé à ne pas différer. Aussi, au jour de la présentation de Jésus au temple, mes petits enfants réunis autour de moi à la cure, sont partis processionnellement bannière en tête et portant la statue du petit Jésus sur leurs épaules de la cure à l'église en chantant de joyeux cantiques. Arrivé à l'autel tout ce petit peuple écouta avec sagesse et un silence surprenant l'objet, le but de la cérémonie et de l'association. Puis vint le tirage des parrains et marraines, la quête faite par deux élus, choix approuvé par l'assistance si l'on s'arrête au résultat. Puis fut donné le salut du Saint-Sacrement et chacun se retira joyeux et content. Mais à la porte eut lieu une grande surprise. Pendant que chacun raconte sa joie et son bonheur aux mères émues, voilà que les cloches tout à coup se mettent à chanter leur joyeux carillon et pendant ce temps, une grêle de dragées tombe dru sur la troupe bruyante… Inutile de dire ce que furent les cris et les applaudissements auxquels le pauvre curé eut bien de la peine à échapper.

E. Tranchant

Bénédiction d'une parcelle de terrain dans le cimetière : Considérant l'exigüité du cimetière et étant à la veille de remuer

de nouveau les tombes et ce après six ans seulement, considérant dis-je qu'il existait une partie de terrain non bénite, tout le long de l'église, nous curé soussigné, l'autorisation obtenue de Mr Bompois Vicaire Capitulaire, les Vêpres des morts étant chantées solennellement, nous sommes rendus processionnellement au cimetière le jour des rameaux, dix avril mil huit cent soixante dix et là, assisté d'une foule nombreuse de paroissiens, un mot leur étant adressé sur la cérémonie, nous curé soussigné avons procédé à la bénédiction de la dite partie selon les rites de la Sainte-Église romaine. Fait à Saint-Macaire ce 10 avril 1870.

E. Tranchant curé

Restauration du Chœur et déplacement de l'autel majeur : L'autel, le sanctuaire, voilà bien les lieux les plus saints de nos temples et certes ceux qui demandent de la part des pasteurs le plus de soins, le plus de propreté.

Hélas, de toute mon église, il n'y avait pas de partie plus endommagée, plus dégoûtante. Ma première pensée après celle de la lampe fut donc de restaurer le chœur et placer mon autel dans un endroit plus convenable. En effet, outre le style de mon église qui m'en faisait une loi, je dois dire, qu'étant seul ici, je trouvais impossible la surveillance des jeunes gens pendant la messe [494], retirés qu'ils étaient derrière l'autel alors placé au milieu du sanctuaire. C'est pourquoi, après avoir pris l'avis du conseil de fabrique et en ayant obtenu l'autorisation, la restauration du sanctuaire, le placement de l'autel fut effectué, dans l'état actuel par M. Liausu, plâtrier à Doué.

Mais la Sainte-Table, il faut l'avouer, n'allait guère avec notre restauration. Grâce à la charité d'une personne amie, mais

---

494 Le curé Tranchant est extrêmement sérieux. Les jeunes paroissiens sont intenables (NDLR).

qui désire rester ignorée, une sainte Table nouvelle, du style de l'église, moulée par M. Liausu fils de Doué, fut placée à l'entrée du sanctuaire dans le lieu et place de l'ancienne transportée et scellée à l'autel de la Sainte-Vierge.

La restauration du chœur fut terminée pour le dimanche de Quinquagésime 27 février et le placement de la sainte Table le dimanche de la Sainte-Trinité 12 juin 1870.

E. Tranchant curé

Procession à Saint-Francaire de Cléré : Le 17 mai 1870, nous curé soussigné, environné d'un peuple nombreux composé de paroissiens de Saint-Macaire, du Puy-Notre-Dame et des Verchers, quittions notre église paroissiale pour nous rendre processionnellement à Saint-Francaire paroisse de Cléré, invoquer ce Saint-Patron en faveur des terres brûlées par une épouvantable sécheresse. Certes, si le cœur de Dieu eût voulu se laisser toucher, c'était bien en cette circonstance où plus de 800 personnes partaient ainsi la plupart à jeun, dès l'aurore et pour une station à plus de deux myriamètres.

Mais quand les jours de miséricorde sont passés, que peuvent nos saints protecteurs sinon adoucir seulement la justice divine et l'empêcher de fondre sur nous de tout son poids. Hélas, c'est bien ce qui s'est montré en cette occasion.

Oui, la foi animait bien les cœurs mais la grâce avait été trop méconnue avant. La France devait être châtiée. Les prières ne détournèrent pas les fléaux. La sécheresse persévéra et fut le premier avertissement des malheurs subséquents.

Arrivés à 9 h à Cléré, nous curé chantâmes la messe puis sitôt après, nous nous rendîmes en procession à la fontaine Saint-Francaire où nous donnâmes une instruction à tout le peuple assemblé. Grande fut notre joie en voyant leur attention.

De retour à l'église paroissiale de Cléré, le salut fut donné par M. le curé des Verchers. Puis nous reprîmes le chemin de Saint-Macaire où nous arrivâmes à 5 heures, le cœur ému et plein d'espérance. Avant de terminer, je noterai avec bonheur que depuis notre arrivée en cette paroisse, je n'ai jamais reçu de mes paroissiens plus de marque d'affection, de respectueux dévouement qu'en cette circonstance, ce dont je les remercie du fond de mon cœur et prie le ciel de vouloir bien les en payer pour moi par d'amples bénédictions.

E. Tranchant

Etablissement de l'Adoration perpétuelle : Le vingt-cinq décembre 1870, la fête de Noël revêtait un caractère de solemnité plus touchante et plus grandiose que de coutume. C'était l'adoration perpétuelle. Jusque là en effet, l'adoration, quoique fixée au premier dimanche de juillet pour la paroisse de Saint-Macaire, passait inaperçue ou comptait à peine puisqu'elle ne consistait qu'en une exposition du Saint-Sacrement à la messe et à Vêpres.

Voyant l'empressement de la paroisse et sa fidélité à suivre les saints offices, je tentai d'établir cette fête si sainte par son but et si paroissiale.

J'obtins donc de M. Bompois grand vicaire de Mgr d'Angers la permission de reporter notre jour d'adoration à la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, 8 décembre. Plusieurs motifs me portaient à choisir cette fête. En effet, c'est l'époque où les travaux de la campagne sont finis. Les récoltes sont ramassées, les vins sont en cave. C'est le temps des plaisirs et des réceptions de famille chez mon peuple.

L'époque était donc favorable de ce côté. D'un autre, je désirais faire pour cette fête ce que j'avais obtenu pour celle de la Purification par l'établissement de la Sainte-Enfance.

L'adoration au 8 décembre, c'était la solennisation de l'Immaculée Conception, fête désormais bien chère aux catholiques.

D'autres raisons pourraient encore trouver place ici, mais je les laisse de côté. Le 8 décembre 1870 était donc fixé pour notre adoration perpétuelle mais l'homme propose et Dieu dispose. La guerre, nos désastres avaient tout bouleversé. Toutefois un rayon de clarté me fit espérer réaliser cependant ma pensée. Je me trompais encore. Les hommes mariés partent pour Saumur, jeudi. Tel fut le cri de mes gens le dimanche qui précédait la conception. Ce cri sinistre, en me plongeant dans la stupeur et la désolation, vint encore m'arrêter au moment d'annoncer ma fête de l'adoration. Je me confiai de nouveau au seigneur et j'attendis un jour plus heureux. Dieu eut pitié de nous enfin. Les hommes mariés restèrent et Noël arriva sinon avec l'espérance de jours meilleurs, au moins avec un peu de tranquillité. J'en profitai alors pour célébrer enfin ma fête de l'adoration que j'avais rêvée si belle et qu'il m'était impossible de réaliser en entier. Je l'avouerais même, je craignais de ne pas réussir. Les têtes et les esprits étaient bouleversés et quoique fidèles encore aux offices, je n'ignorais pas que mes gens partageaient les calomnies et les sottises jetées parmi eux par la malveillance et les sociétés secrètes. Mais Qui confidant in Domino non confundentur. Je remis tout entre les mains de notre seigneur. C'était pour sa gloire que je travaillais, il le savait bien. Je ne fus pas confondu. L'église parée sinon splendidement comme je l'avais espéré, l'était cependant magnifiquement. Mes paroissiens se prêtèrent de grand cœur pour l'illumination du soir et un certain nombre répondant à mon appel se préparèrent à recevoir le Dieu de l'Eucharistie qui interpellait si tendrement devant son père pour arrêter les malheurs déchaînés sur nous. J'aime à le mentionner ici, les adorateurs ne manquèrent point toute la journée de Noël et ainsi mon espérance ne fut pas déçue. Le soir, la cérémonie de l'amende honorable se fit en présence d'une nombreuse

assistance et je le crois, Notre Seigneur trouva plus d'un cœur qui lui promit fidélité et lui demanda pardon du passé. Ainsi fut établie la fête de l'adoration perpétuelle à Saint-Macaire-du-Bois. Plaise au ciel que mes paroissiens n'oublient jamais la joie intime et l'espérance qu'elle leur a prouvées. Notre Seigneur à son tour récompensera leur fidélité et leur confiance par d'amples bénédictions car Qui amat Dominum, benedicetur.

Consécration du diocèse d'Angers et de la paroisse de Saint-Macaire-du-Bois au Sacré-Cœur de Jésus : Le 16 avril 1871, année à jamais néfaste par les malheurs de notre patrie et les terribles châtiments du ciel sur nous, Mgr Charles Emile Freppel, évêque d'Angers nous ayant fixé le dimanche de Quasimodo comme le jour où il voulait que son diocèse et chacune de ses paroisses fussent consacrées au Sacré-Cœur de Jésus en remerciant de la préservation du diocèse contre l'invasion prussienne, nous curé soussigné, conformément à cette prescription, sommes monté en chaire au milieu du salut du très Saint-Sacrement et là, le cierge à la main, avons lu l'acte de consécration au cœur de jésus notre divin maître et avons pris en notre nom et au nom de nos successeurs l'engagement de renouveler cet acte de donation de la paroisse et de nous même, chaque année et en ce même jour de Quasimodo.

E. Tranchant curé

La bannière : Le 24 septembre 1871 a été bénie avant la grande messe la belle bannière [495] de velours rouge offerte par une paroissienne qui ne veut être connue que de Dieu seul.

E. Tranchant curé

La relique de la Sainte-Croix à Saint-Macaire : Depuis longtemps désirant doter ma paroisse d'une relique de la

[495] « Cette bannière a été rafraîchie en 1926. » (note de Babin)

Sainte-Croix, je m'étais adressé en plusieurs endroits pour en obtenir et cela sans succès.

Non découragé et me fondant sur mes relations d'ancien voisin et de bonne amitié du Père Théophile, alors gardien de la Communauté des Gardes, je le priai de présenter ma requête au révérend père abbé de Bellefontaine, mon ancien condisciple. Je fus assez heureux pour être octroyé et en décembre dernier j'avais en possession ma bienheureuse relique.

La guerre se continuant, j'avais dû en ajourner la cérémonie publique. Une fois la paix signée, je travaillais aussitôt à placer cette relique dans mon église. Sur ma demande, un paroissien, marguillier [496] de Saint-Macaire, se fit un honneur de m'offrir le reliquaire. Pourvu ainsi de tout ce qui était nécessaire, étant autorisé par Mgr d'Angers, la sainte Parcelle fut placée solennellement dans sa thèque et exposée au milieu d'un massif de lumières tout le jour des rameaux de cette année 1871.

Après la messe comme après Vêpres, il y eut adoration et j'ai le bonheur de constater ici l'empressement de mes paroissiens à cet acte de foi et de préparation à leurs pâques. Puisse le divin Crucifix les en récompenser en excitant dans leurs cœurs le regret de leurs fautes qui ont alourdi et préparé cette croix à leur sauveur et aussi le bon propos pour les détourner du mal et ne pas augmenter de nouveau le poids de ce bois pour leur Dieu.

Saint-Macaire 2 avril 1871E. Tranchant curé

Le chemin de croix : Le chemin de croix érigé comme il est dit à la page suivante est un don de la famille Fournée de Bouillé-Lorest. Il fut présenté par Melle Louise Verdier amie de

---

[496] Membre du Conseil de Fabrique (NDLR).

la défunte dame Fournée, qui voulut bien payer les frais de réparation et d'installation du dit chemin de croix en signe de bonne amitié pour la dame Fournée défunte. Les jours malheureux survenus par la guerre avec la Prusse nous avaient forcé à attendre pour l'érection de ce chemin de croix qui m'avait été remis l'an passé le premier jour d'août 1870.

E. Tranchant curé

Erection du chemin de croix : Avec l'autorisation de Mgr l'évêque d'Angers et en vertu des pouvoirs accordés à la congrégation des enfants de Marie Immaculée, moi Auguste Fort, missionnaire de cette société, ai érigé dans l'église de Saint-Macaire-du-Bois [497] la station du chemin de la Croix. Les indulgences ordinaires ont été appliquées avec les prières prescrites et selon les règles données par la congrégation des indulgences en date du 10 mai 1642. En foi de quoi a été rédigé et signé le présent procès verbal le même jour 16 avril 1871.

signé : Auguste Fort, Sup. Miss. Enf. de Marie – E. Tranchant, Curé de Saint-Macaire – Ch. François, Dess. Vicaire de Nueil – Aug. Boyer, Vic. du Puy N. D. – P. A. Fleury, Curé de Bagneux.

Adoration perpétuelle 8 décembre 71 : Enfin des jours meilleurs ont lui. Si la paix n'est pas encore rendue à notre chère patrie, notre bonne mère nous a donné quelques jours encore pour nous jeter à son divin fils et le désarmer par nos prières. Aussi hier tout Saint-Macaire était-il aux pieds de nos autels, répondant en masse à notre appel pour les exercices si touchants de l'adoration perpétuelle.

---

[497] Il convient de noter que c'est, chronologiquement et historiquement, la première appellation « du Bois » relevée pour Saint-Macaire. (NDLR)

Dès le jeudi 7 au soir, une foule nombreuse avait pris place de bonne heure à l'église. À cinq heures précises, dans une niche richement décorée et au milieu d'une chapelle gothique aux colonnes d'or sur un fond de pourpre, Notre Seigneur se présentait aux adorations de notre peuple. Dans une instruction pleine d'à propos et de larges pensées donnée par M. le vicaire de Nueil, tout ce peuple promit fidélité et amour au Dieu de l'Eucharistie. Aussi le vit-on rester en nombre jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Mais notre cœur devait être bien heureux et délicieusement ému le lendemain. En effet chaque village voulant donner un gage de sa bonne volonté à devenir de vrais chrétiens, se rendit à notre désir à l'heure fixée par nous. C'était donc pour notre cœur un délicieux moment de voir ainsi d'heure en heure cette arrivée de nos chers paroissiens venant offrir leurs prières et leurs adorations au divin maître…

Oh oui je le répète, ce fut une journée délicieuse. Cette messe célébrée avec diacre et sous diacre, ce peuple nombreux, cette couronne de confrères et la parole de notre ami le curé de Brossay. Tout concourait pour nous rendre infiniment heureux car comment s'empêcher de reporter notre pensée à deux ans en arrière qui était le jour même de notre première visite pastorale. Toutefois une cérémonie plus touchante a mis le comble à notre joie.

À deux heures tous les enfants de la paroisse se réunirent à l'église splendidement illuminée. Là, chaque mère agenouillée avec son petit enfant l'offrit au bon maître. Pendant que d'autres plus âgés se formaient en ligne pour venir eux-mêmes aux pieds de Notre Seigneur faire aussi l'offrande d'eux-mêmes, qu'il était beau de voir toute cette longue file de petits garçons une couronne à la main, les petites filles, un bouquet de fleurs, les enfants de chœur avec leurs attributs du saint Sacrifice, venir l'un après l'autre au milieu de cet autel déposer ces symboles de leur innocence et prétexte de leur amour à Jésus-Christ ! Oh oui, c'était pour mon cœur de pasteur, comme pour

tous mes confrères, le moment le plus doux de toute cette journée. Plaise à Dieu que leur offrande ait été pure et agréable à ses yeux pour qu'elle dure toujours.

À cinq heures eut lieu le sermon et salut de clôture au milieu de notre peuple venu comme la veille en grand nombre pour remercier Notre Seigneur des émotions de cette journée et le prier de rester leur pasteur, leur père, leur ami dévoué.

Le Sacré Cœur et Sainte-Némoise : Le 9 mai 1872 jour de l'ascension a été bénie après la grand messe une statue du Sacré Cœur érigée en mémoire d'un vœu fait lors de ma prise de possession. À la suite a été pareillement bénite une statue de Sainte-Némoise (honorée ici depuis des siècles) [498] en remplacement d'une statue mutilée et affreusement badigeonnée.

E. Tranchant curé

Confirmation des enfants de Saint-Macaire en l'église des Verchers 22 avril 1872 : L'an mil huit cent soixante douze, le vingt-deuxième jour d'avril, conformément à la lettre d'avis de Mgr d'Angers, en date du 18 janvier, nous curé soussigné avons conduit à l'église des Verchers, ce par un temps affreux, nos jeunes paroissiens dont les noms suivent, pour y recevoir le sacrement de confirmation. Arrivés à 8 h dans la dite église, nous y avons entendu la Sainte-messe célébrée par sa grandeur assistée de M. Angebault curé de Concourson et nous curé de Saint-Macaire. Après avoir entendu les observations sur le mode de cérémonie données par Mgr Bompois vicaire général en tournée de confirmation avec sa grandeur, puis après avoir écouté aussi dans le plus grand silence et une admiration profonde le magnifique enseignement de Mgr l'Évêque sur le sens mystique du Baume et de l'huile sainte employés dans le

---

[498] Aussi Néomie, Néomaye. Voir DB.

sacrement de confirmation, nous curé de Saint-Macaire avons fait approcher nos enfants pour la réception du sacrement. La confirmation donnée, l'absoute et le salut terminés, avons reconduit sa grandeur au presbytère, mais sans procession vu l'opiniâtreté du mauvais temps. Fait à Saint-Macaire au retour de la cérémonie, ce 22 avril 1872.

E. Tranchant curé de Saint-Macaire

Noms des enfants de Saint-Macaire du Bois confirmés en l'église des Verchers par Mgr Freppel évêque d'Angers le 22 avril 1872 :

Garçons : François Doc, Pierre Baranger, Jules Herpin, Henri Courant, Étienne Frappereau, Gustave Gourin, Louis Poupart, Julien Tellier, Delphin Audebert, Joseph Charpentier, Pierre Beaupère, Mathurin Nevouet, Jean Maitreau, René Morin, Henri Nouet, Henri Dumont, Charles Chemineau, Jean Beaumont, Louis Frappereau, Jean Dallerit, Pierre Gourin, Baptiste Foulard, Étienne Jeanneteau, Jean Bouillé, Louis Boucheteau, Delphin Pinte, René Linard, Charles Godichaud (28).

Filles : Louise Rentier, Marie Lebrun, Marie Charpentier, Louise Fargeau, Eulalie Roger, Augustine Garreau, Eugénie Gourin, Célestine Guyon, Eugénie Baudoin, Marie Maquigneau, Marie Chauveau, Emilie Baumont, Joséphine Derzon, Rosalie Poupart, Louise Bouillé, Jeanne Devaux, Léonie Abraham, Elise Rouleau, Eugénie Pinte, Marie Doc, Marie Péponet, Marie Poupart, Rosalie Valton, Marie Foucher, Marcelline Dallerit, Louise Grelier, Gatienne Allaume, Léontine Godichaud, Marie Gauriot, Eugénie Derzon (30).

E. T.

Procès-verbal de la pose d'une première pierre d'une maison d'école de filles à Saint-Macaire du Bois sous le vocable de Saint-Joseph confiée aux sœurs de Sainte-Anne ce 25 juillet 1872 : L'an mil huit cent soixante douze, le vingt cinquième jour de juillet sous le certificat de sa Sainteté Pie IX douloureusement régnant, Mgr Charles Emile Freppel étant évêque d'Angers et nous soussigné, curé de Saint-Macaire du Bois depuis le 12 décembre 1869 avons béni en ce jour de Saint-Jacques à l'issue de la messe, la première pierre d'une maison d'école bâtie par nos soins, nos économies et le secours de nos amis, pour la confier aux sœurs de Sainte-Anne de Saumur afin d'y donner l'instruction religieuse et morale aux filles de la paroisse de Saint-Macaire-du-Bois. Une copie du dit procès-verbal étant enfermée dans la dite pierre revêtue d'une croix, nous curé soussigné et les autres soussignés, avons frappé la dite pierre selon l'usage et avons dressé sitôt après le présent procès-verbal. Fait à Saint-Macaire ce 25 juillet fête de Saint-Jacques apôtre de l'an de grâce 1872.

Charles Grollier, Victor Riolleau, E. Tranchant curé de Saint-Macaire.

Le deux décembre mil huit cent soixante douze ont pris possession de leur école les sœurs Marie de la Présentation Supérieure et Marie Sainte-Élie maîtresse de classe.

E. Tranchant curé

Placement de la grille des fonts baptismaux : Ce trente et un décembre 1873 a été placée devant nos fonts baptismaux une grille [499] provenant de l'ancienne balustrade du baptistère de la Trinité d'Angers. Elle a été donnée par M. Gibertriau curé des Verchers.

---

499 « Qu'est devenue cette grille ? N'existait plus en 1908. » (note de Babin)

E. Tranchant curé

ND de Lourdes, Saint-Joseph et l'autel du Sacré Cœur : Le dix neuvième jour de mars 1874 une touchante cérémonie toute intime avait lieu dans notre église. Entouré de mes petites filles de notre école et d'un bon nombre de personnes chrétiennes, nous procédions avant la grande messe à la bénédiction de deux superbes statues : l'une de 1m40 représentant ND de Lourdes et l'autre d'1m représentant Saint-Joseph tenant le divin enfant entre ses bras. Ces statues d'une expression délicieuse sortaient des ateliers de M. Vidiani mouleur à Niort et étaient un présent d'une personne pieuse dont les bienfaits ne sont et ne doivent être connus que de Dieu. Après la bénédiction solennelle des susdites statues, nous bénîmes pareillement l'autel et le tabernacle de notre chapelle du Sacré Cœur. Cet autel est un don de ma reconnaissance et de mon amour envers notre seigneur pour les grandes grâces qu'il m'a faites en cette année 1873. [500]

E. T.

Bénédiction de la croix du cimetière : Aux jours néfastes de la révolution du dernier siècle, notre cimetière comme l'église, échappèrent un moment à la dévastation commune et cela grâce au serment prêté par le pauvre prêtre faisant fonction de curé de Saint-Macaire. Ce dernier ayant reconnu son erreur, rétracta solennellement du haut de la chaire et la veille par un écrit

---

[500] « Cet autel fut incendié le 30 janvier 1915 par la crèche qui prit feu. Il n'avait rien d'authentique et ce fut une bonne occasion pour le remplacer. Malheureusement la guerre ne permit pas de le faire facilement. La statue nouvelle du Sacré Coeur fut offerte par les soldats revenus de la guerre et de chaque côté des plaques commémoratives d'un certain nombre de victimes de la guerre. Les deux statues de Sainte-Emérance et de Sainte-Néomoye ont été placées de chaque côté du maitre autel. » (note de Babin)

envoyé à Saumur, le serment malheureux qui faisait de lui un apostat et un intrus. La tradition du pays, (et je l'ai entendu dire à deux personnes qui y assistaient) est que le courageux prêtre fut grièvement blessé dans cette même chaire à la fin de sa rétractation et descendu mourant [501]. Je n'ai malheureusement pu rencontrer aucun document sur ce fait ni sur ce que devint curé dans le cas où il aurait survécu, ce qui porterait à croire que l'affirmation des anciens prétendant qu'il serait mort de ses blessures, serait exacte.

Quoi qu'il en soit, sa mort ou sa disparition fut suivie de la profanation du cimetière et de l'église qui y est attenant. La croix stationale fut brisée tout d'abord et après ces jours néfastes, les tronçons en furent grossièrement rejoints, quant à la partie supérieure, et placés sur leur ancien piédestal. Ce grossier croisillon est-il tombé de vétusté, ou a-t-il été brisé exprès, je ne sais, mais le 18 novembre 1870, étant entré un matin au cimetière, je le trouvai à terre, le bras droit brisé. À partir de ce moment, j'eus un grand désir de relever cette croix, gage d'espérance pour les pauvres défunts. Malheureusement, les besoins toujours si nombreux, les réparations toujours si urgentes de ma pauvre église ne permettaient point à la fabrique de faire cette dépense. Enfin une famille généreuse m'offrit un arbre sur le désir que j'en avais manifesté. Quelques amis et Dieu aidant, je pus conduire l'affaire à bien. Le 18eme jour d'octobre, fête de Saint-Luc évangéliste, à l'issue de la grande messe, nous nous rendîmes avec nos paroissiens dans le cimetière où après leur avoir expliqué les bienfaits de la croix pour le chrétien et pendant sa vie, comme son soutien et sa consolation, à sa mort, comme son espérance et le gage de sa

---

501 « Faux. Voir plus loin. » (Houet). Houet ajoute, de son style télégraphique habituel : « Le Didon embarque à Paimboeuf. 19 janvier 1793. Débarque à Corogne. Certains se retirent à Saint-Jacques de Compostelle. Une lettre de Réthoré prieur de Clisson. Se dit assez heureux en Espagne. Retour 13 messidor an X. 1802. »

résurrection, nous avons solennellement béni la croix ornée des cœurs en ex-voto offerts par une partie de mes paroissiens.

Fait à Saint-Macaire ce 18 octobre 1874, E. Tranchant

Saint-Macaire : Le huitième jour de novembre, fête de l'octave de tous les saints, nous curé soussigné avons béni une statue de Saint-Macaire que je donne de grand cœur pour remplacer l'horrible statue de ce même saint.

E. Tranchant curé de Saint-Macaire

Ste Emérance : Ce vingt septième jour de décembre mil huit cent soixante quatorze, a été bénite une statue de Sainte-Emérance seconde patronne de la paroisse pour remplacer la croûte de la même sainte appliquée depuis quarante ans dans la chapelle du Sacré Cœur et que je suis heureux d'avoir pu faire disparaître [502].

Du caractère des paroissiens :

Tout d'abord, pour bien réussir dans l'œuvre de régénération d'une paroisse aussi abandonnée qu'est celle-ci, il est d'une grande importance de bien connaître le caractère des gens à qui on a affaire.

Or le fonds des habitants d'ici est une sorte d'affabilité mêlée d'un certain bon cœur. Malheureusement sans direction spirituelle pendant près de trente ans pour sortir de la révolution, abandonnés tout autant par leur premier pasteur, les paroissiens étouffèrent en grande partie les quelques qualités susdites par une ambition effrénée des biens de la terre.

---

502 « Etaient-ce bien des « croûtes » ces deux statues ? Une tête retrouvée dans des fondations des murs serait peut-être une preuve du contraire. » (note de Babin)

Stimulés par l'exemple et les paroles Parochii, ils se mirent à acquérir per fas et nefas. Ils devinrent riches, même très riches. Les conséquences naturelles furent la dureté et l'orgueil pour tout ce qui était au dessous d'eux. Le peu de foi existant mourut. Il importe beaucoup au curé, s'il veut réussir et atteindre ces gens, de se montrer riche quand même il ne le serait pas ; de faire des œuvres qui le prouvent en même temps qu'elles condamnent leur avarice extrême.

Ignorants en matière religieuse comme de tout ce qui rend l'homme sociable, ils ont une rudesse et une grossièreté parfois insupportable et malhonnête. Mais cependant, il ne faudrait pas croire qu'elle fut volontaire. C'est un peuple sauvage dans sa conduite parce qu'il a toujours été abandonné à lui-même.

Cette sauvagerie est surtout très prononcée dans la partie qui avoisine Bouillé. Elle n'a d'égale que son impiété et sa suffisance. On ne peut s'imaginer la stupidité et la sottise qui règne aux Baffries, aux Ajoncs et Pancon etc… Un peu moins de grossièreté à la Planche, mais l'indifférence religieuse est égale aux villages ci-dessus.

Les villages sur la grande route du Puy à Nueil sont plus civilisés si l'on veut. Il y a plus d'honnêteté, d'affabilité, mais on est plein de soi-même. A Chambernou sont les insoumis de la jeune France. Là on est républicain sans savoir ce que c'est. On raisonne tout de même de ce qu'on ne sait pas. On a quelques dehors de religion mais on s'arrête là. Grenouillon est comme une fille sage, on n'en parle pas.

L'Humeau de Bray, à part le noir docteur R. et le coq doré G., est conservateur et pour cause. L'avarice domine en plein en chaque maison. Des Mousseaux comme de la partie qui revient à l'Église, il n'y a rien à dire. Ils sont tranquilles. Il y a parmi d'excellentes maisons.

Bouchettes, village de cancanerie. Là règnent les fameux docteurs M. et N. [503]. Rien de plus sot et de plus orgueilleux. L'ensemble est religieux à la mode de par ici.

Tout ce côté est, on peut le dire, la meilleure partie de la paroisse.

Je fais toujours abstraction des idées avancées de notre époque qui ont envahi la paroisse comme partout. C'est transitoire. Le bon sens naturel en fera justice un jour, il ne faut donc pas juger la population par ces inepties du républicanisme que l'on trouve dans chaque village. Comme conclusion, peu sortir, les étudier en secret et ne fréquenter ces gens qu'une fois bien connus. C'est le moyen de réussir et de ne pas se compromettre.

Vices :

À l'avarice et à l'ignorance, hélas, il faut bien ajouter deux autres vices trop frappants. La médisance. On ne peut se faire l'idée combien leur orgueil pousse ces gens à se déchirer et à se nuire…

L'immoralité n'est pas apparente comme dans bien des pays. Ils savent se cacher mais il n'en est pas moins certain, et les preuves m'en ont été fournies bien des fois, que la jeunesse très adonnée aux danses est gâtée de bonne heure… Le mariage est souillé… et il est impossible de croire à leur bonne foi. Saint-Macaire avait 800 hab. il y a vingt ans, il y en a à peine 600 aujourd'hui. Eh bien ramassez leurs paroles et vous aurez la preuve que la dépopulation a bien été chez eux calcul et manœuvre infernale. N'en disons pas davantage. Cela suffit.

Des écoles :

---

503 3 docteurs en 1875, c'est beaucoup (NDLR).

J'ai trouvé en venant ici une école mixte. L'instituteur des garçons était un soulard de profession, la femme qui s'occupait des filles était une coquette et une liseuse de romans. Grâce à ce mal, le bien que je pus faire la première année fut arrêté de bonne heure.

Aux vacances, l'un et l'autre maîtres furent changés et remplacés bien tristement. Figurez-vous un fou suffisant et raisonneur à la tête des garçons. Une Meretrix à la tête des filles… ? La lutte fut donc franchement déclarée entre nous. À partir de ce jour, le bien fut impossible. Grâce à ces indignes instituteurs, ma paroisse fut inondée de romans scandaleux ; on fit abonner les gens avancés au Courrier de Saumur, au Travailleur etc… l'irréligion et parfois même l'immoralité enseignée aux enfants. En un mot, cette femme impudique, artificieuse et méchante est l'auteur du mal profond que vous trouverez ici.

C'est ce mal qui m'amena à bâtir mon école de religieuses. La plupart des gens y travaillèrent. Nous étions d'accord quand tout changea tout à coup. Comment ? Le voici.

Il y avait depuis quatre mois un concubinage public. Je dois vous dire que l'usage fréquent ici était de rester six mois, un an, quelquefois plus, sans se marier à l'Église. C'était un scandale que tout bon prêtre ne peut ni ne doit tolérer. Je résolus donc positivement de mettre ordre au cas qui se présentait. Je portai la chose à l'évêché. On me défendit les honneurs de la cloche et de la messe. Malheureusement un pauvre confrère, M. le curé du Puy, crut devoir aller contre la décision de son évêque et les lois de l'Église. Sur la demande du futur concubinaire, lequel était de sa paroisse, il accorda et le carillon et la messe.

La lutte ainsi engagée devait être mortelle pour l'un ou pour l'autre. L'Évêque, sous peine de suspense, défendit carrément d'agir autrement qu'il avait dit. Il fallut donc céder. Alors une guerre abominable, sans trêve, sans dignité, me fut faite. J'avais attaqué le diable par les cornes, on ne pouvait me le pardonner. Là, mes jeunes gens qui chantaient au chœur furent amenés à ne plus y venir. Un coup d'éclat de ma part, sans lequel j'aurais était bien malheureux, amena une rupture complète avec eux. Ce fut fini, et je m'en trouve bien. Croyez-moi, commencez de petits enfants, mais n'acceptez pas des jeunes gens à votre lutrin. Au reste, je ne crois pas qu'ils se représentent.

Après les jeunes gens, on voulut, toujours sous la direction de l'immonde institutrice, m'enlever mes enfants de chœur du dimanche. Comme je les choisissais parmi les enfants du catéchisme et dans les familles bonnes, ce fut impossible. À ce sujet, permettez-moi de vous conseiller de ne faire la communion de vos enfants que le dimanche après le S. Cœur, autrement vous courez risque de n'en pas avoir pour le sacre. L'an passé, on avait tout préparé pour cela. J'ai pu lever le lièvre et grâce à ce changement de dimanche, car avant elle se faisait à la Trinité, mes enfants furent sous ma main aux deux sacres.

Voilà donc mon école de religieuses fondée avec les plus grands ennuis, fatigues et sacrifices. Vous n'avez encore que 25 enfants [504] dont un grand nombre ne paient pas. Il faut cela pour amener l'œuvre à bien.

La maitresse est instruite, mais elle est molle ; sa classe n'est pas bien tenue, les enfants sont dérangées, envoyées en commission souvent, laissées dans le chemin pendant la récréation. Veillez à ce désordre. Je ne pouvais rien dire parce

---

[504] En 1893, sous le curé Honoré, 30 filles sont inscrites (Visite régulière de l'Église et Paroisse, Évêché d'Angers).

que les sœurs ne m'aiment pas à cause de ma sévérité. Je ne pus jamais en effet me faire à ces plaintes continuelles au sujet de leurs enfants, du pays etc… Toujours se plaindre, toujours piailler aux gens, voilà le fond des deux sœurs. La petite surtout est insupportable pour ses demandes et ses indiscrétions, ses manques de jugement. Croyez-moi, aux vacances changez-la. Mes pauvres sœurs ne comprennent pas l'œuvre. Vous ne trouverez en elles du dévouement qu'autant que vous le paierez bien et qu'elles auront beaucoup à porter à Saumur. Tenez-vous le pour dit. Si elles peuvent pénétrer chez vous, gare à vous. La petite vous arrachera tout. La grande vous amènera à ses caprices. Défiez-vous de ce côté. Je n'ai jamais voulu leur céder touchant la communion le dimanche. On voulait que je me lève dès l'aurore car, elles ne pensent qu'à elles, les pauvres sœurs, j'ai tenu bon, je leur donne la communion à 7 heures. Vous ferez ce que vous voudrez.

Leur traitement d'école est de 700 f pour l'année, la sacristie en plus. À ce sujet, il n'y a rien de réglé cette année, croyez-moi donnez-leur 50 f, c'est assez, les autres 50 f votés sur le budget sous le nom de raccommodages vous serviront pour les fonds secrets.

Le mieux selon moi serait de ne les charger que du repassage et du raccommodage à tant la pièce, comme le Puy fait avec les sœurs des Récollets de Doué. Vous blanchiriez l'église en même temps que votre domestique ferait sa lessive et vous vous rembourseriez facilement. Les 50 f de raccommodage ont payé cette année différents objets de l'église.

Œuvres :

J'avais établi la Sainte-Enfance seulement. Vous ferez bien de la rétablir pendant que vous serez dans la lune de miel. Commencez par là, cela flattera les gens et faites une petite

loterie. Si vos sœurs comprennent leur affaire, elles vous seconderont et se feront du bien.

Tâchez, chez les bonnes personnes v. G. Godichaud de l'Humeau de Bray, chez M. Chereau etc… de faire quelque souscription pour l'œuvre de Saint-François de Sales, mais pas cette année et vous assurer le concours de l'œuvre pour votre école.

Quêtes :

Je ne fais que celle du Séminaire qui donne dans les 40 f bon an mal an sauf cette année, il y a un déficit de 10 f. Ne parlez pas de celle du denier de Saint-Pierre, vous n'aurez rien.

Je consacre pour celle-là la quête des trépassés de l'Ascension et de la Pentecôte sans leur dire. De même, celles des Trépassés, les deux dimanches du sacre, sont employées à payer les frais du reposoir. Le surplus est porté au compte de la fabrique.

Du paiement des places :

Voulez-vous rentrer dans tous vos fonds ? Recevez vous-même le prix des places. Elles se paient à la cure depuis le premier dimanche de janvier jusqu'au premier de février. C'est désagréable, mais c'est le seul moyen de ne rien perdre. Les fabriciens ne vous aideront pas et cela n'est pas désirable car il y a certaines places qui ne sont pas marquées sur le livre et qui entreront dans vos fonds secrets. Voici celles qui me reviennent en mémoire : le ban de M. Maîtreau 4 places de 2, 50 = 10 f. Celle de la mère Dufresne 2 f. Une ou deux par-ci par-là. Celles désignées ici sont dans la chapelle de la Sainte-Vierge. J'annonce le paiement des places le jour de Noël et sitôt après je fais moi-même les quittances que je fais signer au trésorier. Les

nouvelles quittances portant le mot « pour », vous pouvez signer vous-même.

Le dernier dimanche de janvier, j'avertis une dernière fois de payer et le dimanche suivant au soir, je donne les vacantes et celles qui ne sont pas payées. C'est le seul moyen de les faire payer car les gens ne sont nullement payeurs. Toutes les places se payent d'avance [505].

E. Tranchant

Ce six avril 1875, nous curé soussigné avons reçu de l'évêché notification de notre nomination à la cure de La Bohalle, laquelle nous avons accepté. Par suite, nous avons quitté cette paroisse de Saint-Macaire ce 15 avril 1875.

E. Tranchant

Confirmation des enfants de Saint-Macaire : Le onze mai 1877, lendemain de la fête de l'ascension, les enfants de la paroisse de Saint-Macaire, conduits par nous, leur curé à l'église du Puy ND, ont reçu la confirmation des mains de Monseigneur

---

505 A propos de ces ultimes conseils laissés par Tranchant à son successeur, Eugène Aigron fait les remarques suivantes (voir plus loin) : « Lors de son départ à Angers (août 1937), M. Babin a laissé ce document à trainer avec le carnet contenant quelques bribes d'archives. Certaines familles se sont fort diverties à la lecture de ces quelques notes de M. Tranchant. Elles m'ont donné les noms du « noir docteur R » et du « coq doré G » pour me prouver qu'elles connaissaient ce petit mémoire et l'avaient lu. Les commentaires qu'elles en ont fait m'ont démontré que ce genre de littérature ne doit à aucun prix tomber entre les mains des paroissiens. Les potins de l'Humeau de Bray, les démêlés avec les soeurs et les « fonds secrets » sont de petites choses à la taille d'un petit pays… qui se croit grand et en fait des montagnes… à la taille de son orgueil. Tout cela fait du mal et aucun bien. S'arranger pour que les archives restent entre les mains d'un prêtre, curé voisin ou mieux doyen de Montreuil. » (Aigron)

Freppel, évêque du diocèse... Voici les noms des enfants confirmés :

Garçons : René Godicheau, Joseph Grélier, Germain Roche, Beaudoin Auguste, Jules Bodineau, Emile Nicolas (Bouillé), Eugène Hudon, Joseph Godicheau, Louis Cochard (Bouillé-Loretz), Auguste Ménard, Auguste Doc, Louis Robreau, Jean Herbet, Jules Audebert, Alexis Godicheau, Jacques Gaudicheau, Auguste Bouillé (17).

Filles : Marie Robreau, Eulalie Letheuil, Marie Dezaise (La Bohalle), Marie Bouillé, Marie Boucheteau (Bouillé), Marie Bonnin (Bouillé), Victorine Poupart, Marie Gravelot, Louise Doc, Augustine Dubois, Jeanne Garreau, Adeline Nouet, Louise Charpentier, Marie Gaudicheau, Eugénie Audebert, Marie Daleritte, Augustine Veget, Louise Dufet (Bouillé), Marie Ménard, Marie Veget, Léonie Allaume, Joséphine Guyard, Louise Goubaud, Eugénie Gassuau, Ernestine Péponnet, Henriette Morin, Augustine Doc, Françoise Gaudicheau, Marie Frappereau (29).

(Texte écrit par l'abbé Ollivier, reconnaissable à son écriture, mais non signé)

Notes recueillies par l'abbé Ollivier dans les registres de baptêmes-sépultures-mariages déposés à la mairie :

Curés de Saint-Macaire de 1652 à nos jours [506] :

Dorgeron [507] : il signe Curé primitif de Saint-Macaire et doyen de Thouars.

Bourgeteau [508] : mort en 1725.

---

[506] « Premiers registres illisibles en 1645. » (note de Houet)

[507] « Porcheron. » (note de Houet)

Chastenet.

Collin : curé en 1732.

Péan : en 1755.

Drouin : en 1759 [509].

Pauloin : en 1767, qui, à partir de 1774, signe : curé de Saint-Macaire, doyen archiprêtre de Thouars, jusqu'en 1777. Il est mort en 1784.

Lierre : 1784-1792 [510].

Lecêvre : 1792. À partir du 24 déc, il signe : « Curé et officier publique ». Les actes sont rédigés d'après la nouvelle formule civile. Aussi est-ce assez étrange de voir un prêtre constater la naissance et nullement le baptême, la mort et non la sépulture. Il a dû prêter serment. Du reste, quelques mois plus tard, il signe simplement « officier publique ». Sa signature disparaît en 1793, 19 pluviose... (Ollivier)

Personnages enterrés dans l'église : En 1717, noble homme Pierre de Bussy, escuyer, seigneur de la Maison-Neuve, vivant mari de Catherine de Colas, âgé de 77 ans. Louis Bourgeteau 1725 curé de la paroisse âgé de 72 ans. 1734 Damoiselle Françoise d'Aubigny veuve d'honorable François Ribreau de Grand-Maison. 1739 Marie Ambroise Malineau vivante femme de Messire Claude Eléonor De Fay écuyer seigneur de la

---

508 « Enterré à Saint-Macaire ». (note de Houet)

509 « Démissionne devient chanoine au Puy ND. » (note de Houet)

510 « Embarqué sur le Didon – sept 1792 – cf revue de l'Anjou 2eme partie t. II p. 541 – avec Béchet d'Arzilly. » (note de Houet)

Maison-neuve, de la Brunelière [511] et autres lieux. 1741 Damoiselle Claude Izoré, fille noble âgée de 44 ans en présence de Jacques Izoré seigneur du Branday [512]. 1761 Messire Pierre René de la Roche-Gravé écuyer chevalier seigneur de Bois-Travers et autres lieux, décédé à l'abbaye de Brignon. 1776 Anne Doc veuve de Pierre Maquignon 77 ans, Urbaine Bourreau épouse de Louis Guyon 39 ans, René Boivin 3 jours, ont été enterrés dans l'église n'ayant pu faire les fosses dans le cimetière vu qu'on avait cette année une gelée extraordinaire. 1777 Noble dame Marie de Mouillebert vivante veuve de Messire Charles le Bey de Chavigny âgée de 77 ans enterrée par vénérable et discret maître François Pivert, curé de Concourson. (Ollivier)

Dons faits à l'église de Saint-Macaire : En 1739 un tableau pour l'autel de Saint-Jean-Baptiste donné par Mme de Moulin-Vieux dame de Bray, quatre chasubles complètes, une nappe d'autel par Mme la marquise de Gencian dame de cette paroisse, plusieurs corporaux dentelles etc... par Mme Guéniveau de la Raye. En 1745, Mme la Marquise de Gencian dame seigneuriale de cette paroisse a envoyé d'Angers une aube. (Ollivier)

Faits divers concernant la paroisse de Saint-Macaire :

– Mission en 1734 : Le 30 janvier 1734 a été plantée la croix de bois dans le cimetière à la fin de la mission faite dans cette paroisse par MM. Mulot et Vatel prêtres missionnaires apostoliques accompagnés de M. Mathurin Rangeard, catéchiste, et du frère Augustin, chantre.

– 22 avril 1734, fondation d'une grand messe à perpétuité par feu Jean Briand assignée au lendemain de la Saint-Jean par testament passé par Me Girardeau notaire (nota : on retrouve

[511] Voir DT.

[512] Voir DT.

dans les actes assez souvent la signature magnifiquement enluminée de ce Girardeau nommé notaire ou huissier royal résidant à Saint-Macaire).

– 1740 : En la présente année j'ai fait faire des fonts baptismaux et un confessionnal n'y en ayant que de très indécents (Collin curé). [513]

– 1745 : Le 26 décembre en conformité de la bulle de Notre Saint Père le Pape Benoît XIV et du mandement de notre prélat nous avons fait la procession solennelle et générale autour du cimetière. Les mauvais chemins s'étant opposés à ce qu'on allât en Brignon, suivant l'usage, où nous étions attendus. Le jubilé commencera demain 27 et finira dimanche 9 janvier 1746.

– 1746 : Aujourd'hui huitième jour de may nous curé soussigné assisté des habitants de cette paroisse avons fait la bénédiction d'une croix plantée au village de Bouchet faite et donnée par honorable garçon, Mr Joseph Girardeau.

– 1746 : Aujourd'hui, dimanche deuxième jour d'octobre avant la messe solennelle, par commission de l'abbé Goulde, vicaire général de Mgr l'illustrissime et révérendissime Lucques [514] de Poitiers, nous curé soussigné avons fait la bénédiction et réconciliation de notre cimetière pollué le 30 août dernier, en observant les cérémonies marquées au pontificat romain.

– 1752 : 2 juin, bénédiction dans le cimetière d'une croix dite hosannière.

---

[513] « En 1742 l'abbé de Ferrières décimateur de Saint-Macaire dit qu'il vient de solder une somme pour fournitures à l'église de Saint-Macaire. » (note de Houet)

[514] Évêque. Il s'agit bien sûr d'une impardonnable mauvaise lecture d'Ollivier sur le registre où le *E* de *Eveques* ressemble effectivement à un *L.* (NDLR)

– 1755 : Aujourd'hui 25 septembre avons fait la bénédiction d'une cloche sous le nom et qualités de dame Marie Angélique de la Porte, veuve de Messire Guy de Gencian, seigneur marquis d'Érigné.

– 1778 : Le doyen de Thouars a fait aveu à Doué d'un pré nommé le grand-pré, chargé d'un service solennel à célébrer dans l'église de Saint-Macaire à la mort du seigneur ou de la dame de Doué.

– Village disparu : la Verderie.

– En 1783, le curé Pauloin écrit l'Ormeau de Bray. [515] (Ollivier)

Grandes familles disparues :

– Messire Urbain de Sales, escuyer seigneur de Saint-Macaire et Claude Nau de Cordais sa femme. Il meurt en 1695 âgé de 45 ans. Je n'ai pu découvrir où habitait ce seigneur de l'endroit. [516]

– À la seigneurie de Bray, Messire Gabriel du Bois et Jeanne Chaillou. En 1716, baptême d'une enfant, Jeanne Marie par Marillet, prêtre de la Tessoualle (Diocèse de la Rochelle).

---

[515] « On a écrit à d'autres moments *l'Hammeau de Bray* et de vieilles personnes prononcent encore ainsi. C'est le *Hameau.* » (note de Babin). En fait, il s'agit bien d'ormeau (latin *ulmus*) qui est devenu Humeau.

[516] « C'est à Sanzay » note Houet. « En 1611, Joseph de Salles est curé du Puy jusqu'en 1618, à cette date doyen du chapitre. Ch. de Salles son frère prieur au Puy-Notre-Dame, 1607 à 1669.1682 mariage Jacques Nau écuyer-damoiselle Jacquine de Salles. Claude Nau de Cordais fait un emprunt à la fabrique du Puy-Notre-Dame avec Bourgeteau curé. Pourquoi ? Bourgeteau plusieurs fois parrain. »

– Messire Pierre de Bussy écuyer seigneur de la maison-neuve et son épouse Catherine de Colas. Naquirent de leur mariage Jeanne, Marguerite et Marie-Anne. Il mourut en 1717. En 1718, Catherine de Bussy épousa Eléonore Claude de Fay, escuyer seigneur de Villeneuve et mourut en 1725. Naquirent de ce mariage :

En 1721 Catherine, fut parrain Guy Poulain seigneur de Grée, maître des comptes en Bretaigne marraine Catherine de Colas veuve. Elle mourut en 1723.

En 1723 Marthe Marguerite, fut parrain Marc Antoine de Gennes, seigneur des Mousseaux, de Baugé, marraine Marguerite de Bussy. Elle se maria en 1747 avec Mr de Cuissard seigneur des Fontaines.

En 1725, Louis Eléonor, fut parrain Charles de l'Étoile, seigneur de Beauregard, marraine Renée de l'Étoile épouse de Marc Antoine de Gennes seigneur des Mousseaux et Baugé.

– Messire de Fay qui avait perdu sa femme le 13 mars 1725 se remaria le 29 octobre de la même année avec Mme Marie Ambroise Malineau veuve de Messire Jean Gabriel, conseiller en la sénéchaussée de Beaugé. Il dut céder la seigneurie de la Maison-neuve à son fils, car dans le baptême du premier enfant, dont il fut parrain, il signe seigneur de la Brunelière.

– Louis Eléonor, né en 1725 se maria en 1754 avec Céleste Marie de Blondé. Les registres ne marquent pas l'origine de cette femme [517]. Naquirent de ce mariage :

---

517 « Blondé en 1650 sénéchal au Puy. Ch. Blondé procureur de la fabrique du PND de 1624 à 1628, en 1654 prieur de Chandeliveaux. » (note de Houet)

En 1756 Céleste Madeleine Eléonor, fut parrain Eléonor Claude de Fay seigneur de la Brunelière, marraine Madeleine Babin veuve de Messire Antoine Louis de Blondé en son vivant trésorier de France.

En 1758 Louis Frédéric, fut parrain messire Foulon, seigneur du Pont de Varanne, intendant de la guerre, marraine Marie-Anne Dermé, épouse de Louis Henri Aubert, seigneur du Petit-Thouars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant du roy commandant les villes et château de Saumur (Haut Anjou et pays saumurois).

En 1760 Modeste Hyacinte Nicole, fut parrain Louis Claude Nicolas de Cuissard, seigneur des Fontaines, marraine dame Jeanne Savatier femme de messire Jean Guéniveau, président de l'élection de Montreuil, seigneur de la cour de la Raye et autres lieux.

En 1766 Marie-Jeanne, fut parrain Louis Frédéric de Fay son frère et marraine Marie Jeanne de Mouilbert veuve de Charles le Bay seigneur de Chavigny.

En 1767 Auguste Sidonie, fut parrain Thomas Auguste de Grand Maison maréchal de camp et armées du Roy, gouverneur de la citadelle de Cambray et représenté par Louis Claude de Cuissard, marraine damoiselle Marie Suzanne du Petit-Thouars, représentée par damoiselle Céleste de Fay.

En 1769 Suzanne Madeleine Renée, fut parrain Louis René de l'Étoile de la ville et paroisse de Doué en Anjou, marraine damoiselle Françoise Madeleine Ribreau de Pontigny, fille de Saint-Macaire.

En 1774 Agathe Luce, fut parrain Louis Claude de Cuissard, des chevaux légers de la garde ordinaire du Roy, seigneur des Fontaines, marraine Madeleine Suzanne Normand de la

paroisse de Saint-Paul de Poitiers, l'un et l'autre garçon et fille cousins germains de l'enfant.

Le père de cette nombreuse famille mourut à l'âge de 71 ans en 1796 (30 vendémiaire an V de la République)… (Ollivier)

Acte de décès de Céleste de Fay : 23 octobre 1830 a été inhumée le corps de dame Céleste Madeleine Eléonor de Fay religieuse bénédictine de la Fontaine Saint-Martin (Diocèse du Mans) en présence de MM. Augustin Drouineau de la Cottardière son beau-frère, Alexandre de Cuissard des Fontaines, Frédéric Sourdeau de Beauregard président de la chambre de la cour royale d'Angers, ses neveux. [518] (Ollivier)

Acte de mariage de Jeanne de Bussy avec Eléonor de Fay : Le 23 novembre 1718 ont été épousés en face de notre mère la Sainte-Église, après trois bans solennellement publiés, messire Eléonor Claude de Fay, écuyer seigneur de Villeneuve, fils de défunt messire Jean de Fay escuyer et de damoiselle Renée le Fieux de la paroisse Saint-Pierre de Cholet, après avoir vu le certificat de publications des bans du sieur curé en date du 3eme de ce mois, d'une part, damoiselle Jeanne Catherine de Bussy, fille de défunt messire Pierre de Bussy, escuyer, Seigneur de la Maison Neuve et de dame Catherine de Colas son épouse le dit mariage fait en présence de la mère et des sœurs de la mariée. (Ollivier)

Acte de mariage de Marthe de Fay avec Mr de Cuissard : Aujourd'hui 19 juillet 1747, vu par Nous Curé soussigné, la dispense de deux proclamations de bans entre les parties ci-

---

[518] « La pierre tombale est sous le dallage des stalles entre la sacristie et la chaire. En face se trouve la pierre tombale d'un fermier général de Brignon mort en 1785 à 35 ans. Mais ces pierres tombales ont peut-être été apportées du cimetière comme beaucoup d'autres à l'église. » (note de Babin) « Réclamée par la famille de Fay. » (note de Houet)

dessous dénommées, émanée de MM les Vicaires Généraux de ce diocèse, permettant la publication d'un ban faite dans cette paroisse et dans celle de Saint-Just des Verchers, ont reçu la bénédiction nuptiale messire Louis Claude de Cuissard, chevalier, Seigneur des Fontaines, fils de défunt messire Louis Claude Cuissard, chevalier seigneur de Mareil et de dame Anne Picault, ses père et mère de Saint-Just des Verchers, d'une part, et damoiselle Marthe Marguerite de Fay, fille de messire Eléonor Claude de Fay, chevalier Seigneur de Villeneuve, et de défunte dame Jeanne de Bussy, ses père et mère de cette paroisse, d'autre part, en présence de la dite dame Picault mère, veuve du dit défunt Louis Claude Cuissard, vivant Seigneur de Mareil, des Fontaines et autres lieux, de messire Louis René Viau chevalier, cousin germain, messire Claude Ledoyen du Clenne, écuyer, commissaire ordinaire d'artillerie, cousin issu de germain, messire Jean de la Selle, écuyer, Seigneur d'Echuylly, conseiller du Roy, trésorier au bureau des finances de Tours, dame Marie Anne Jacob de la Selle, messire Joseph Ledoyen du Clenne de Boisnosé, de messire Louis Hercule Mercier, chevalier, seigneur de Marigny, maréchal des logis des gendarmes de la garde du Roy, mestre de camp de cavallerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, messire Eléonor Claude de Fay, père, chevalier, Seigneur de la Maison Neuve, Messire Louis de Fay, chevalier, Seigneur de la Maison Neuve, frère de l'épouse, damoiselle Marie-Anne de Bussy, tante, messire Gabriel Joseph de Cantineau chevalier, Seigneur de la Chataigneraye, messire Marc Antoine de Gennes, chevalier seigneur des Mousseaux, dame Renée de Mouilbert de l'Étoile, messire Louis de l'Étoile, chevalier, Seigneur de Beauregard, dom René Giraud, aumonier de Saint-Benoît, ordre du dit Saint-Benoît. [519] (Ollivier)

---

[519] « On trouvera dans l'histoire des guerres de Vendée les noms des dames de Fay et Cuissard mêlées aux histoires de Granville et la mort de Melle de Cuissard (16 ans) par Carrier. Deniau III, 231 – III, 526. » (note anonyme)

Notes de Mr Reine à l'occasion de la reconstruction de la sacristie [520] en 1836 : Le 25 août 1836 a été posée en notre présence et scellée par nous la première pierre de la sacristie de cette paroisse, sous l'invocation de Saint-Macaire. Cette nouvelle sacristie est reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne qui, avec l'église, ouvrage du VIIIe siècle, quant à la première construction, fut brulée vers le milieu du IXe par les normands lors de leurs invasions dans notre belle contrée.

En effet ces peuplades quittaient quelquefois les rives des fleuves pour étendre leurs dévastations à une certaine distance de ces fleuves, d'où ils rapportaient à leurs barques les richesses de toutes sortes qu'ils avaient pillées. Ces invasions normandes imprimèrent une tache d'infamie à la mémoire de Charles le Chauve qui crut se débarrasser de ces pillards en consentant à leur payer un tribut honteux. Prince bien dégénéré de son aïeul Charlemagne qui, loin de transiger avec des hordes de brigands de la même espèce que celles qui troublèrent le règne de son pusillanime petit-fils, n'en appelait qu'à sa courageuse épée, et se confiant à la bravoure de nos valeureux ancêtres, les refoula dans leurs régions glacées, et après leur avoir fait éprouver des pertes nombreuses et sanglantes, leur ota sinon pour toujours l'envie et l'espoir de retour dans notre belle France, du moins pour tout le temps de son règne à jamais mémorable.

Quelques siècles plus tard, vers la fin du XIIe siècle, qui vit naître l'architecture à ogives, appelée style ogival, architecture qui a régné en Europe pendant la plus belle partie du Moyen-Age et qui, dans sa fécondité sans exemple, a laissé un nombre prodigieux de chefs d'œuvre ; à cette époque la sacristie et l'église, dont les murs avaient résisté à l'incendie, furent rétablies selon les procédés introduits par les progrès de l'art, sur un plan bien plus beau et bien plus convenable. Six belles

[520] « Cette sacristie a été refaite et agrandie par moi Honoré curé en 1890. » (note de Honoré).

voûtes, auxquelles il ne manque qu'un peu d'élévation, puis une tour avec un fort bel escalier, formèrent le corps de l'église. Puis près d'un siècle après cette construction, pendant ces guerres déplorables, auxquelles la religion servait si faussement de prétexte, qui désolèrent si longtemps et d'une manière si cruelle notre infortunée patrie, cette sacristie et le toit de l'église, après que cette dernière eut servi pendant quelque temps à l'exercice du culte protestant, furent brûlés de nouveau par un des plus fanatiques fauteurs de la religion prétendue réformée, par l'amiral de Coligny.

Cet incendie eut lieu à la suite d'un combat très sanglant, livré entre les catholiques et les Protestants, dans la plaine voisine, au nord de l'église, plaine appelée champ-noir, de la couleur de son sol. Cette plaine possédait autrefois un grand nombre d'habitations détruites par les différentes rencontres meurtrières auxquelles elle servit de théâtre. Chaque jour on découvre, enfouis à une certaine profondeur, quelques vestiges de ces habitations, découvertes qui sont dûes aux travaux que nécessite l'agriculture.

Ce second incendie dans lequel le corps de l'église ne dut sa conservation qu'à sa construction totale en pierre, et après lequel le toit seul fut reconstruit sur un plan bien inférieur à celui qui l'avait précédé, eut lieu en 1569, peu avant la célèbre bataille de Moncontour-sur-la-Dive, arrondissement de Loudun, département de la Vienne, sur les confins de ce département qui joignent le département des Deux-Sèvres.

(On peut lire la suite de ces notes dans le cahier de 1836 [521]. Le bon curé laissant complètement Saint-Macaire de côté,

---

[521] Quel est ce cahier ? Où se trouve t-il aujourd'hui ? Ces notes sont les seuls documents que l'on possède sur Saint-Macaire à l'Évêché d'Angers. Le livre de fabrique a disparu. (NDLR)

fait de la littérature de sentiment sur Henri IV et les guerres de religion). (Ollivier)

Mémoire de l’assemblée municipale de Saint-Macaire pour répondre aux questions contenues dans une lettre qui lui a été adressée de la part de messieurs composant le bureau du département de Thouars. 1786. [522]

Dans la paroisse de Saint-Macaire il n’y a et il ne peut y avoir de commerce. Chaque habitation est presque isolée. Les particuliers portent les denrées de première nécessité au marché de Doué, et les autres, ils les vendent assez ordinairement au Puy N. Dame. Nous ne connaissons dans notre paroisse, ainsi que dans les environs, aucune manufacture en laine ; cependant nous y avons deux fourneaux à chaux et à tuile. Les terres ne produisent absolument parlant que du blé et du vin. Le blé y réussit assez ordinairement, les vignes sont sujettes à la gelée et à plusieurs autres misères. Le vin n’est pas d’une grande ressource pour nos habitants. Quoique d’une assez bonne qualité, on ne le vend que difficilement, les marchands n’osent pas s’approcher des lieux à cause des mauvais chemins.

On y laboure avec des charrues à ruelles. Nous ne connaissons pas de terre en friche, si ce n’est quelques boisselées dans les environs de Brignon que les particuliers ont été obligés d’abandonner ne pouvant leur faire rien produire. Rien n’encouragerait tant les malheureux que l’espoir d’être moins écrasés de subsides. On ne peut y faire aucun eleve de quelque espèce que ce soit. Le cultivateur est obligé d’aller chercher dans les foires du Poitou le bétail qui lui est nécessaire pour labourer ses terres. Il perd ordinairement un ou deux ans

---

[522] « Le ton de ce mémoire tout porté à geindre est le ton de tous les mémoires semblables de la Révolution. On crie misère pour éviter ce qu’à tort ou à raison on craint, un impot ou réquisition quelconque. C’est toujours dans la note du terroir : défendre âprement ses sous. » (note de Babin)

de travail sur ce bétail pour le revendre. Le sol étant aquatique, le mouton n'y réussit presque pas, aussi compte-t-on dans la paroisse dix à douze têtes de brebis tout au plus dont la laine est peu estimée. Les seuls prés artificiels que nos habitants connaissent sont la luzerne qui ne donne que peu de temps ; encore choisissent-ils le terrain pour la semer. Quelques uns ont essayé de faire des sainfoins et n'ont pas réussi.

La seule ressource de la paroisse, ainsi que des paroisses voisines, pour le bois tant de charpente que de feu est la forêt de Brignon. Cette forêt, assez mal plantée en bien des endroits et qui devient plus grande de jour en jour, fournit les Verchers, le Vaudelnay, le Puy N D et Bouillé Loretz. Le seul moyen de remédier à la disette du bois est de rendre le pouvoir de dévaster moins facile en examinant de plus près les demandes de ceux qui les sollicitent et la conduite qu'ils tiennent, lors qu'ils les ont obtenues, de forcer les particuliers, propriétaires de terres qui ne sont bonnes qu'à cela, à les planter. Il faudrait aussi veiller scrupuleusement ceux qui abattent les taillis et les contraindre à ne laisser pour baliveau que des arbres qui promettent de venir, car souvent pour se conformer à l'ordonnance, on en laisse qu'on espère d'être obligé d'abattre à la coupe suivante.

On ne connaît en notre paroisse aucune antiquité, aucun fait mémorable. Le seigneur recommandé au Prône est d'Anjou, d'une famille assez nouvelle ; ce qui peut l'illustrer est une charge à la chambre des comptes de Bretaigne. Nous plaidons en première instance au siège de la Baronnie de Montreuil-Bellay. Nous n'avons aucun hopital. Cependant si les rentes fondées pour le soulagement des pauvres n'avaient pas été portées en d'autres endroits, on aurait pu en établir un qui

serait d’une grande utilité pour les malheureux qui languissent faute d’un secours qui leur a été enlevé. [523]

Le caractère de notre peuple n’est pas absolument revêche, avec un peu de fermeté et de prudence, on peut le contenir. Aimant le travail, il se soutient lorsque les récoltes répondent aux soins qu’il donne à l’agriculture. Dans ce temps-là, on ne voit presque pas de mendiants, mais lorsque les récoltes manquent, ou que quelques infirmités arrêtent leurs bras, la misère est plus grande que dans bien d’autres endroits, parce qu’ils ne se déterminent qu’avec peine à mendier le morceau de pin (sic) qui leur manque. La population est à peu près la même depuis plusieurs années. Nous ne connaissons pas chez nous de Non-Catholiques. (Ollivier qui a retranscrit Lière)

Abbaye de Brignon – Renseignements donnés par le curé en 1786 au bureau du département de Thouars : L’abbaye était composée d’un abbé commendataire et de cinq religieux de l’ancienne observance de Saint-Benoît. Sa mense conventuelle a été réunie depuis peu, les deux tiers au grand séminaire de Poitiers et l’autre à l’hopital de Montreuil-Bellay. Le total de son revenu peut se monter à 6000 livres. (Ollivier)

Confrérie du Rosaire (3 chapelets par semaine) : Muni des pouvoirs nécessaires pour cela, nous, curé soussigné avons associé à la confrérie du rosaire, le 27 mai 1888 jour de Très Sainte-Trinité et de la communion des enfants, les personnes dont les noms suivent :

Paul Gélineau, Pierre Martineau, Louis Dallerit, Henri Garreau, Henri Martin, Emile Hacault, Auguste Robreau, Désirée Rouleau, Louise Dimier, Angèle Roger, Marie Letheuil, Ernestine Ligounière, Louise Ménard, Armantine Baillergeau,

---

[523] Lière fait peut-être allusion à la création de l’hospice du Puy par la dame de Bray en 1724. (NDLR)

Augustine Gourin, Marie Gaudicheau, Louise Marquette, Louise Ogeard, Louise Martineau, Eulalie Chérigneau, Amélie Guyard, Joséphine Bertrand.

Aug. Honoré curé

10 juin : Augustine Herpin-Veget des Bouchettes, Augustine Herpin de Grenouillon, Augustine Herpin-Borit, Marie Bernard, Louise Landais.

15 juillet : Jeanne Gourin, Emile Hudon, Jeanne Hudon, Mme Roger Eulalie.

2 septembre : Ernestine Papin-Péponnet.

30 septembre : Eulalie Letheuil.

25 décembre : Rose Pias, Léontine Maîtreau, Louise Coudray, Veuve Marie Martineau.

21 avril 1889 : Louise Robreau.

2 mai : Eugénie Boutin.

16 juin : Maria Herpin, Louise Nicolas, Jeanne Devaux, Louise Piteault, Clémentine Baillergeau, Louis Guyard, Fercheau, Auguste Boucheteau.

22 septembre : Marie Graveleau épouse Foulard.

premier juin 90 : Eugénie Papin, Eugénie Péponnet, Marie Landais, Louise Doc, Léontine Guyard, François Maîtreau, Angèle Roger (de la Planche), Marie Guimond, Eugénie Guyard, Marie Maîtreau, Marie Lemoine, Achille Maîtreau, Fernand Hudon, Angèle Doc, Marie Rioland, Emma Lemoine, Lisa

Lecomte, Auguste Frappereau, Turpault, Jules Honoré, Augustine Guyon, Marie Turpault, Anna Richard.

Imposition du scapulaire du Mont-Carmel : Muni des pouvoirs nécessaires pour cela, nous, curé de la paroisse, avons, le 27 mai 1888, jour de la Très Sainte-Trinité et de la Communion des enfants, donné le scapulaire aux personnes dont les noms suivent : Paul Gélineau, Pierre Martineau, Louis Dallerit, Henri Garreau, Henri Martin, Emile Hacault, Auguste Robreau, Désirée Rouleau, Louise Dimier, Angèle Roger, Marie Letheuil, Ernestine Ligoussière, Louise Ménard, Augustine Gourin, Marie Gaudicheau, Louise Marquette, Louise Ogeard, Louise Martineau, Joséphine Bertrand, Marie Gaurieau, Delphine Bédane, Marie Boisronée, Marie Chauveau, Eulalie Letheuil, Amélie Guyard.

10 juin : Augustine Herpin-Veget, Augustine Herpin-Borit, Marie Bernard, Louise Landais.

16 juillet : Henriette.

25 décembre : Rose Pias, Léontine Maîtreau, Joséphine Legoyer.

30 mai 1889 : Louise Robreau.

16 juin : Maria Herpin, Louise Nicolas, Jeanne Devaux, Louise Piteault, Clémentine Baillergeau, Louis Guyard, Fercheau, Auguste Boucheteau.

7 juillet 89 : Marcelline Morin.

15 août : Jeanne Gourin.

25 mai 90 : Marie Graveleau épouse Foulard.

premier juin 90 : Eugénie Papin, Eugénie Péponnet, Louise Doc, Marie Landais, Léontine Guyard, François Maîtreau, Emile Hudon.

28 mars : Augustin Valton, Angèle Roger (de la Planche), Marie Guimond, Eugénie Guyard, Marie Maîtreau, Marie Lemoine, Achille Maîtreau, Fernand Hudon, Angèle Doc, Marie Rioland, Emma Lemoine, Lisa Lecomte, Auguste Frappereau, Turpault, Jules Honoré, Marie Turpault, Anna Richard, Rosalie Hudon.

Fête patronale : Lettre de M. l'abbé Thibeault, secrétaire particulier de sa grandeur Mgr Freppel en date du 13 janvier 1885. « M. le curé, j'ai l'honneur de vous adresser la feuille ci-jointe sur laquelle vous trouverez à faire à l'Ordo de 1885 par suite de votre fête patronale. Cette fête se faisait autrefois le 15 janvier. J'ai maintenu cette date. Le martyrologe compte plusieurs saints Macaire, entre autres deux abbés d'Égypte ; l'un le 2, l'autre le 15 janvier. Votre saint est sans doute l'un de ces deux, à moins que ce ne soit celui des Mauges. Ce point n'est pas encore éclairci. La fête de Saint-Maur aura désormais son jour fixe le 16 février et celle des saints Vincent et Anastase le 17 février. Veuillez etc… signé Léon Thibeault ».

Le 14 janvier 1888, quelques jours après mon arrivée en cette paroisse[524], j'ai reçu du même monsieur Thibeault alors

---

524 Auguste Honoré semble avoir fait son travail avec beaucoup de zèle. Le 19 septembre 1889, l'instituteur Louis Gélineau (aussi secrétaire de Mairie) écrit au préfet pour se plaindre des méthodes de ce nouveau curé qui dénigre et combat l'instruction laïque et les valeurs républicaines. « Un prêtre habile, rusé, insinuant et flatteur qui va chez les gens simples pour prêcher contre la république, si bien que l'institutrice laïque n'aura bientôt plus d'élèves et que l'esprit républicain va s'affaiblissant tous les jours ». Beaucoup de familles en effet passent dans le camp du curé qui a réussi à mettre toute la municipalité dans sa poche sauf un seul conseiller.

secrétaire général de l’évêché, la lettre suivante : « Monsieur le Curé, j’avais déjà écrit à votre prédécesseur. Vous devez faire demain 15 la fête de Saint-Macaire… Le 16 février est pour vous, d’une façon perpétuelle, assigné à la fête de Saint-Maur. Le 17 à la fête des Saints Vincent et Anastase. Le 18, à la fête de Saint-Raymond ».

Pour copie conforme, Aug. Honoré curé.

Modifications à l’ordo pour la fête et les jours de l’Octave :

14 januarii : Vesp. de seq. sine comme. omnia de communi conf. non pont. or. intercessio.

15 : Alb. S. Macarii abb ; dup. 1 cl. cum Oct. lect. 1 noct. Justus si morte, 2 noct. Beati, de communi 1e loco, 3 noct. Homelia in Ev. Dixit Petrus ad Jesum comm. abb., missa Os Justi de comm. abb. Credo, In vesp. comm. seq.

16 : Ut in ordine.

Œuvre de Saint-François de Sales :

premiere dizaine : Marie Rioland, Maurice Meignan, Mr Bernard, Mme Jeanne Gourin, Mr Rioland, Louise Gourin-Robreau, Louise Rioland, Mère Hudon, Elise Meignan, Marie Bréchaud.

2eme dizaine : Marie Letheuil, Mr Garreau Jean, Mme Eulalie Letheuil, Mère Bigot, Mr Henri Foulard, Jeanne Devault, Mr Auguste Foulard, Marie Piloteau, Mr Jousset, Mr Dutertre.

3eme dizaine : Jules Letheuil, Charles Roger, Armand Letheuil, Henri Martin, François Bodet, Louis Robreau, René Taillé, Emile Valton, Hippolyte Roger, Henri Garreau.

4eme dizaine : Adèle Baron, Mère Chiron, Victor Chiron, Mère Marie Pias, Mère Pias, Marie Pias, Mr Roger Henri, Mme Roger mère, Jeanne Hudon, Arthur Hudon.

5eme dizaine : (les noms sont barrés et reportés aux dizaines 7, 8 et 9).

6eme dizaine : Maria Herpin, Marcel Joulain, Augustine Herpin Grd mère, Augustine Herpin mère, Augustine Herpin tante, Marie-Louise Joulain, Marie Hacault, Louise Nicolas-Meslier, Victorine Beaudoin, Léontine Maîtreau.

7eme dizaine : Angèle Doc, Madame Taillée, Ernestine Papin, Félicité Pouplain, Anne Chereau, Marie Doc, Anne Cailleton, Augustine Doc, Célestine Guyon, Jules Honoré.

8eme dizaine : Augustine Guyon, Mr Guyon, Mr Roger de l'Humeau, Louise Landais, Louise Gourin-Nicolas, Eugène Hudon, Rosalie Hudon, Marie Penneret, Ernestine Raimbault, Emilie Guyard (mère).

9eme dizaine : Marie Lemoine, Emma Lemoine, Anna Richard, Marie Foulard, Héloïse Rouillé, Marie Turpault, Julia Desnoue, Marie-Louise Dalibon, Victorine Vitré, Eugénie Vitré.

10eme dizaine : Auguste Honoré, Auguste Borit, Charles Gourin.

11eme dizaine : Mère Bertrand, Marie Bontemps, Mère Robreau, Mère Chemineau, Mr Bouguier, Angéline Bouguier, Mr Ménard, Germaine Ménard, Mr Gauthier, Dallerit fils.

J'ai fait le 8 mars 1897 un premier versement de 24, 70. (Honoré)

Notes afférentes à la page suivante [525] : M. Lière curé légitime prêta serment le 13 février 1791 à la première messe (Il y avait donc deux prêtres ? Peut-être Dom Béchet d'Arzilly dernier moine de Brignon). Il rétracta solennellement son serment le 11 mars 92 [526] après avoir refusé de lire le mandement de l'Évêque schismatique et supplia la municipalité de l'inscrire sur ses registres où on peut lire ces deux actes encore aujourd'hui (8 décembre 1928). Fut-il frappé mortellement en chaire (comme le prétend plus haut M. Tranchant d'après 2 témoins oculaires qui vivraient encore en 1872 ?). Le registre porte : « Après quoi, la messe finie, nous nous sommes retirés pour en dresser acte. » Qui aurait donc fini la messe ?

Le 8 juillet 1792, à propos du serment, le registre porte : « après la Messe paroissiale de la communauté de Saint-Macaire ». Qui [527] a dit cette messe ? À ce jour, les citoyens ont juré de « plutôt mourir et verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang que de jamais souffrir qu'il soit porté atteinte à l'arbre de la liberté qui est élevé et planté au consentement de toute la patrie devant notre principale porte de notre église paroissiale ».

Le citoyen Pierre Alexandre Lecêvre vicaire d'Ambillou élu curé de Saint-Macaire le 6 décembre 1792 par les électeurs de Saumur (sur 94 électeurs, il y eut 84 voix) reçut le 10 décembre ses lettres d'institution du citoyen évêque du département, fut installé, chanta la messe et prêta serment le 16 décembre 1792. (La cure est déclarée vacante par la démission de René Lière « par le refus qu'il a fait de prêter serment ». Il n'est donc pas question de mort. Mais tout ceci n'est pas preuve). Tout ceci

---

[525] C'est Victor Babin qui annote ce qu'a écrit Ollivier sur les curés de Saint-Macaire à la page suivante. (NDLR)

[526] « Il quitte Saint-Macaire le 18 mars ». (note de Houet)

[527] « Probablement René Texier du Puy. » (note de Houet)

enregistré sur l'heure de midi. Puis l'assemblée, suivant les décrets de l'assemblée « conventionale qui ordonne le changement des municipalités à l'antier » passa à une série d'élections à l'église, sur les 4 h de l'après-midi. Lecêvre est nommé notable et signe au procès-verbal. Il signe aussi le 26 décembre et est, ce jour, par 9 voix sur 14, élu « officier publique ».

Le 14 pluviose an II, en la maison commune (à Bouchettes) devant la municipalité et conseil assemblés, Lecêvre dépose ses lettres de prêtrise du 10 décembre 1791 et se désiste de toutes fonctions. Il signe de son nom sans plus. C'est sa dernière signature. Le 22 pluviose an II (ce mois de pluviose est le mois de la grande folie, on a brûlé sur la place les titres de Brignon, de de Fay, de la Guérittière apportés dans des sacs, des patrouilles à cheval parcourent la commune etc...), Lecêvre reçoit à la ci-devant église, le maire, les officiers municipaux et les membres du comité de surveillance (ils en avaient reçu l'ordre du district la veille), il leur remet les clefs des meubles, on y saisit : « une croix, un pied de croix en cuivre, seize chandeliers tant grands que petits, deux navettes, trois encensoirs, deux bénitiers, trois lampes, deux autres croix et un bâton, le tout de cuivre, trois calices, deux ciboires, une custode, un ostensoir et une tête d'ostensoir le tout d'argent, 3 clochettes, 13 aubes, 3 rochets, 11 nappes d'autel, le tout de toile, deux plats d'étain et trois chopineaux aussi d'étain le tout arrêté que les citoyens Mathurin Nevouet et Urbain Hublot se transporteront demain à Saumur et conduiront les dits effets au district ». Lecêvre n'a pas signé. Le 20 ventose an II, le citoyen Pierre Lecêvre, ci-devant curé, avait fait sa démission « d'officier publique ». On ne revoit plus son nom qu'au 25 ventose an III, où sur la liste des notables, il est porté absent. D'où venait ce Lecêvre ? Qu'est-il devenu ? Ses lettres de prêtrise étant du 10 décembre 91, il est probable que ce fut un pauvre hère, rebut de séminaire ou autre, ordonné par l'évêque intrus à court de sujets. Un registre contenant les « séances des

assemblées de la paroisse de Saint-Macaire » depuis le 4 mars 1788 jusqu'au 27 vendémiaire an XIV est à la mairie. Il est intéressant surtout pour les années 1788 à 1794. Peu de choses sur les années suivantes. La formule « à l'issue de la messe paroissiale » n'y reparaît que le 15 fructidor an XII. C'est de ce registre que sont tirées les notes ci-dessus. On y trouvera les textes et signatures. Certaines pièces à mon avis ont dû disparaître. Qui faut-il en accuser ? Célestin Port, dit-on, aurait été coutumier du fait. A-t-il passé par ici ?

Victor Babin

Louis Eléonor de Fay, né en 1725, marié en 1754, neuf enfants, mort le 30 vendémiaire an VI, semble être à la révolution un personnage de premier plan et d'un caractère au dessus du reste qui paraît peu brillant. 4 mars 1788, il est élu premier membre de la municipalité, qualifié de seigneur de Maison Neuve et ancien gendarme de la garde ordinaire du Roy. À toutes les élections et elles sont fréquentes et agitées, il est toujours élu à un titre ou à un autre. Le 11 avril 1790, à propos du don patriotique, il expose sa situation ; ses charges et les impositions nouvelles, ses 9 enfants de 16 à 33 ans dont deux à soutenir au service, l'ont réduit « au travail pénible de cultiver manuellement » [528]. Il signe au procès-verbal de rétractation du curé Lière, de même à celui de l'installation du curé Lecêvre, puis sa signature disparaît. Au 9 avril 1793, il remet à la municipalité trois fusils et un couteau de chasse. (M. de Bodinau son descendant possède divers écrits de lui de cette époque).

Il fut sans doute arrêté comme suspect, car le 12 ventose an II, il comparaît devant les officiers municipaux de Saint-

[528] « 27 avril 1791, achète vignes, terres, rentes dépendant de la ci-devant chapelle des Bouquet size en la paroisse de Bouillé Loretz estimées 1617 livres vendues 2425 – biens nationaux. » (note de Houet)

Macaire comme « ci-devant détenu à la maison d'arrêt de Saumur, mis en liberté par les citoyens composant le tribunal révolutionnaire établi par le représentant du peuple au dit Saumur suivant leur arrêté en date du 10 de ce mois duquel copie nous a été représentée par le citoyen (nom resté en blanc) chargé de la conduite du dit citoyen Defay jusqu'à son domicile et par lequel arrêté est dit que le citoyen Defay sera déposé à la municipalité de Saint-Macaire laquelle sera tenue de le mettre en arrestation dans sa maison et de choisir pour cet effet un citoyen parmi les pères de familles. Pourquoi… nous avons mandé à notre chambre commune le citoyen André Doc cultivateur, habitant de cette commune, père de trois enfants et qui a marché contre les rebelles de la Vendée, à qui nous avons proposé la garde du dit citoyen Defay dans sa maison avec injonction que nous lui avons faite de ne point le laisser sortir et de ne laisser entrer dans son domicile que des personnes connues ou porteurs d'ordres… à quoi le dit Doc a adhéré et promis de s'acquitter en vrai républicain, au moyen de quoi nous avons institué pour garde du dit citoyen Defay le dit citoyen Doc… à charge au dit citoyen Defay de lui payer par jour la somme de quarante cinq sols »… Avant ce retour de Defay, le 14 pluviose an II, « le citoyen Jean Faradon domestique du citoyen Defay vu l'absence du citoyen Defay, a déposé une pochée de papiers qui sont titres de rentes ci-devant féodalles lesquels seront brûlés le jour de la prochaine décade »…

Le 20 pluviose an II ces titres furent en effet brûlés « au milieu d'une grande affluence de citoyens et citoyennes qui tous ont répété les cris de vive la république ». (Heureux surtout sans doute de voir disparaître des dettes ou charges qui leur incombaient). Les biens meubles et immeubles avaient été mis sous séquestre, le séquestre ne fut levé que le 29 fructidor an III. Le 22 vendémiaire an IV, sa fille Sidonie Augustine sans profession et sa fille Céleste ci-devant religieuse apportent un certificat du Mans où elles résidaient depuis 27 mois, les autorisant à vivre près de leur père. Defay avait déjà présenté le

19 nivose an III un certificat de non suspicion pour Sidonie, de la part de la municipalité du Mans. (L'Anjou Historique d'octobre 32 p. 243 signale un rapport contre Lepetit pour les souffrances endurées par les citoyennes Defay).

Il meurt le 30 vendémiaire an V.

V. Babin

Notes diverses : Le premier juin 1788, Mre Simon Joseph Doublard, écuyer, Seigneur du Vigneau et de la terre de Sanzay à laquelle sont attachés les droits honorifiques et de seigneur de notre paroisse dans le sens qu'il est le seul recommandé aux prônes de nos messes paroissiales, présente au corps municipal une procuration en faveur du sieur Grignon Grandmaison, son fermier, pour le représenter aux assemblées municipales... « Nous n'avons trouvé aucune raison qui puisse nous dispenser d'accepter la dite procuration sans prétendre préjudicier aux droits d'un autre seigneur, s'il s'en présente ».

Le 16 février 1790 le dit Grignon proteste contre l'esprit de cabale et de faction qui a pénétré dans l'assemblée municipale. Les citoyens actifs protestent contre lui.

Nous voyons ce Grignon Grandmaison, nommé plus tard comme électeur au département des Deux-Sèvres, refuser de se rendre à Niort. Il ne signe bientôt plus que Grignon, devient adjudant général du général Duhoux, signe les réquisitions à ce titre et est qualifié quelque part de général de brigade. Le 19 brumaire an III, il est qualifié de ci-devant adjudant général et, d'Angers, l'ordre vient d'enlever chez lui 2 baudets et un cheval. Ce Grignon demeurait à Sanzay tout près du bourg face à la maison neuve des Defay.

Saint-Macaire fit d'abord partie du département des Deux-Sèvres, district de Thouars, canton d'Argenton l'Église. La

municipalité batailla contre le canton du Puy Notre D pour maintenir cet état mais un décret de l'assemblée nationale du 27 mars 1791 attribue Saint-Macaire au Maine et Loire.

Le 7 février 90, Dom Béchet d'Arzilly prieur de Saint-Pierre de Baumont (?) seul religieux de Brignon est élu président de l'assemblée municipale, Lière curé secrétaire, mais dès le 16 ils donnent leur démission motivée (malheureusement le motif a disparu). Seule reste la protestation de Grignon qui est vague.

Il y avait 131 votants payant 2 livres 6 sols, les élections ont lieu à chaque instant et durent plusieurs jours parfois mais le nombre des votants va toujours en diminuant. Le 16 février 90, 67 votants, Jarry, forgeron à l'Humeau de Bray, est élu maire par 37 voix, le 14 novembre 90, il n'y a que 29 votants etc… Un personnage, qui n'apparaît que le 7 avril 1793 et disparaît après les mauvais jours, devient maire, Pelletier [529], à la signature arabesquée, il est qualifié quelque part de fermier de Bray. À qui appartient Bray ? Ce personnage [530] à l'écriture plus soignée ne serait-il pas un acquéreur de biens nationaux [531] ? (Babin)

Le clergé : Brignon supprimé n'avait plus qu'un religieux pensionné, Béchet d'Arzilly, et un fermier général, Baumont.

Lière était vicaire perpétuel, le curé primitif était le doyen. Voilà pourquoi certains curés au 18e siècle ont signé archiprêtre-doyen.

---

[529] « Déjà un Pelletier avec les Defay avait eu rente à régler au Puy pour la Freche des Bourreaux. » (note de Houet)

[530] « Pelletier agent municipal au Puy-Notre-Dame an VII recommande une entrée à l'hôpital. » (note de Houet)

[531] « Bray est vendu nationalement sur Luc-René Gibot de Moulinvieux, le premier thermidor an IV. En 1793, Pelletier ne doit donc pas être acquéreur national de Bray. cf C. Port Grand-Bray. » (Note anonyme. Aigron ? Bédouin ?)

La cure touchait l'église. Je soupçonne fort toutes les pages contenant des questions de biens nationaux d'avoir été détruites. Néanmoins en février 91, une délibération de la municipalité s'appuyant sur le décret qui voulait que sur les biens nationaux on réserve un logement convenable au curé, dit… « Nous demandons que la maison cy-devant cure primitive de Saint-Macaire, nous soit conservée, comme étant le seul logement convenable pour loger notre curé et nous nous opposons qu'elle soit comprise dans la vente des domaines de ce bénéfice et demandons qu'elle soit réservée pour le logement du curé fonctionnaire, vu que le logement qu'il occupe n'est pas à beaucoup près suivant l'ordonnace des décrets. Cette maison ne consistant que dans une chambre haute, une boulangerie, un cellier et une petite écurie, une petite cour qui a été prise sur les issues de l'église, il n'a aussi qu'une boisselée et demie de jardin, en communauté avec des particuliers, enfin c'est un logement qui en attendant mieux avait été acheté de deux particuliers à plusieurs fois par les ci-devant doyens et curés primitifs pour loger leur vicaire perpétuel… il n'est pas possible d'y faire bâtir, n'ayant aucune espèce d'emplacement… et l'on trouvera dans les maisons du ci-devant doyenné, tout ce qui serait nécessaire en maisons et jardins pour fournir au curé sans que cela puisse faire aucun tort à la vente du surplus, au contraire les domaines qui ne sont pas considérables seront aisés à vendre en partie et vendus bien plus cher qu'ils ne se vendraient en gros »…

Peut-être ici apparaît le bout de l'oreille ; les biens nationaux vendus en bloc tombaient entre les mains des gros : De la Selle d'Écheuilly, Guéniveau de la Raye (c'est lui qui a dû être l'acquéreur du Doyenné), les simples cultivateurs n'auraient pas été fâchés de voir vendre en détail les belles terres du doyenné qui auraient été leur part du gâteau.

Qu'en a-t-il été ?

La cure du vicaire perpétuel est la maison Pias (1928) du moins la partie proche de l'église qui s'appelle encore la « boulangerie ». Le doyenné a été reconstruit pour une ferme mais il y a encore bien des pans de vieux murs. Le doyenné porte encore ce nom. Une galerie ou allée le reliait à l'église.

La cure actuelle en a-t-elle été distraite ? [532] Au 11 septembre 93 le jardin de la cure était affermé par la commune. (Babin)

On remarque à Saint-Macaire pendant la révolution de nombreuses élections, qui en février 90 durèrent trois jours, quelques dénonciations, un vif désir de profiter des aubaines, biens nationaux, ateliers de charité (on trouve des indigents à faire travailler et on construirait des routes si on recevait des subventions) et d'éviter les charges. Les levées d'hommes, de subsides, céréales, bois, bestiaux, charrois, toujours qualifiés volontaires, ne le sont pas du tout. Les volontaires cherchent des certificats médicaux ou des remplaçants à prix d'or. Il y a une réquisition d'un cochon pour laquelle il a fallu faire une réunion de tous les cochons de la commune etc… Aux mauvais jours, il y eut un comité de surveillance, un corps de garde (il brûla beaucoup de fagots pour se réchauffer), des patrouilles à cheval pour voir ce qui se passe etc…

Les réfugiés de la Vendée sont nombreux et les listes en sont données tout au long. Pas pressé pour accueillir les orphelins envoyés par le district.

Saint-Macaire ne changea pas de nom, même on voit encore Saint-Macaire, rarement Macaire tout court. (Babin)

---

[532] Babin se corrige lui-même en marge : « Non, le terrain de la cure a été acheté. »

Le 8 mai 1790 la municipalité se transporte à Brignon « abbaye et couvent ordre de Saint-Benoît, de l'ancienne observance dont la mense conventuelle a été réunie à l'hôpital de Montreuil et au grand séminaire de Poitiers ». Seul religieux, Dom Béchet d'Arzilly, pensionné et préposé à la garde par « procès-verbal du 20 janvier 1780 ». L'abbaye faisait partie des abbayes supprimées, ne devait admettre aucun religieux nouveau et mourait par extinction. Les biens de la mense conventuelle sont affermés 3000 livres. Les titres et papiers sont confiés en garde depuis le 5 janvier 1780 au dit Béchet d'Arzilly, de même la sacristie dont l'inventaire est refait néanmoins.

Inventaire : Onze chasubles de toutes couleurs, plus deux dalmatiques de couleur et deux noires, 4 chapes de toutes couleurs, 2 calices et un soleil sans pied, 5 aubes, 2 rochets, 5 nappes d'autel et autres linges nécessaires pour la célébration du service divin, 1 « sinsiboire » d'argent sur un pied plus une croix, un encensoir, un bénitier avec aspersoir et navette le tout de cuivre, deux cloches (où sont-elles ?) et une horloge, 10 chandeliers de cuivre, une armoire et un basset pour serrer les ornements, un pupitre avec quelques livres de chant. Qu'est devenu tout cela ? Que sont devenus aussi les ornements de l'église qui n'étaient pas compris dans ce qui fut porté au district le 21 pluviose an II, n'étant pas demandés. Le 12 février 1793, François Jarry donnant sa démission de maire veut se démettre de tout ce qu'il a entre les mains, entre autres : les deux procès-verbaux constatant les effets de la sacristie de Brignon, ensemble celui des effets par nous enlevés, plus le mémoire qui constate les effets de la sacristie de l'église de Saint-Macaire, plus l'adjudication de la vendange de la ci-devant chapelle de Saint-Nicolas (?) de la ci-devant abbaye de Brignon.

Le 8 mai 1790, après l'abbaye, la commission passe à la maison abbatiale de Brignon. Elle est reçue par le sieur Beaumont fermier général qui déclare que le prix de la ferme est

de 3240 livres toutes charges déduites et les conduit au « trésor des papiers et titres ». Il en avait une clef, Dom d'Arzilly une autre. « Nous avons trouvé à l'étage du haut 28 sacs où sont renfermés des papiers concernant différentes rentes féodales dûes à la dite abbaye et titres plus deux liasses de papiers point enclassés qui sont des titres au soutien des droits de l'abbaye dans la forêt du dit Brignon ; au second étage du haut sont aussi 16 liasses concernant aussi des droits de vente et autres droits et plusieurs autres papiers épars, à l'étage en suivant, sont des registres et papiers qui concernent les propriétés de la dite abbaye, au bas du dit trésor et au rez de chaussée sont 52 registres qui sont des tenues d'assises et livres anciens et nouveaux, registres de rente et plusieurs autres papiers épars qui sont tous les titres et papiers que nous avons trouvés ». Et c'est ainsi que finit l'abbaye de Brignon ! Sur les 6 municipaux qui dépouillent ses chartes, il y en a 3 qui ne savent signer ! ! !

Que sont devenus ces papiers ? Il paraît qu'il en resta longtemps dans les greniers du château d'Écheuilly. (Le 7 pluviose an II quatre liasses ont été apportées pour être brûlées).

Qu'est devenu dom Béchet [533] d'Arzilly ? De Brignon, il reste quelques bâtiments transformés en ferme [534], des débris de murs. Sur l'emplacement de l'église abbatiale, rasée, dit-on, depuis 20 ans, vers 1826, Mme Cator fit construire une chapelle funéraire pour son fils et s'y fit enterrer elle-même vers 1835 (Voir aux registres). Pourquoi ? Où a été enterré M. Cator ?

---

533 « Il est déporté en Espagne en 1792, Revue de l'Anjou 1853-1854. » (note de Houet)

534 « Dans le grenier de la ferme, sur le mur intérieur, reste de peinture. De quelle pièce du monastère s'agit-il ? Il semble qu'il y ait des « anges adorateurs. » (note de Houet)

4 messes avaient été fondées. Elles ont été dites pour la dernière fois en 1908. Les honoraires depuis ont été gardés par l'hospice de Montreuil. La chapelle, sans valeur aucune, tombe en ruines à ce jour (1928) [535].

En 1923, à la fin d'une mission à Noël (voir semaine religieuse) prêchée par le RP Vaillant, jésuite, un calvaire de rouleaux a été édifié à l'angle du chemin de Brignon et de la grande route. Il y avait autrefois un calvaire dans le chemin de Brignon.

V. Babin

Schéma de l'histoire de Saint-Macaire et notes : In principio Deus creavit cœlum et terram et Saint-Macaire. Tenebrae ferebantur… Divisit Deus aquas… Saint-Macaire tout entier est terrain d'alluvions, on n'y trouve aucune pierre. Il est le centre d'une formation d'alluvion qui se ramifie d'un côté vers Messemé de l'autre vers Bouillé-Loretz (Peut-être dûe au déluge ? Fossiles de Douces).

Temps gaulois ?

Temps romains : une voie romaine : La Vouie [536].

Temps gallo-romains : une villa avec grand'court [537] et Bafrie (Bœufs, Bouverie). Le nom de champ de la ville est encore resté à un champ de la Bafrie. Détruit par qui ? Les arabes se sont avancés jusqu'ici. Ils n'y sont pas restés

---

535 Déjà en 1893, Honoré faisait remarquer, sur le rapport de visite de la paroisse : « elle ne paraît même pas assez décente pour le Saint-Sacrifice » (NDLR).

536 « Une autre : la Grande Chaussée. » (note de Houet)

537 « Autre Cour à la Raie toute proche bien qu'au Puy ND. » (note de Houet)

longtemps, Charles Martel concentrant ses troupes sur Tours, ils se sont repliés sur Poitiers. Sommes-nous en présence ici d'un riche colon gallo-romain ? Saint Macaire est-il parent de saint Francaire et saint Hilaire, dont les propriétés s'étendaient de Cléré à Méron ? Saint Macaire est-il le disciple de Martin qui fonda Saint-Macaire-en-Mauges ? Saint Martin est-il passé par ici ? C'est à lui que Martigné doit son nom et quand saint Martin mourut à Candes, il revenait de prêcher dans la vallée de l'Argenton.

Il y eut donc des chrétiens de bonne heure à Saint-Macaire.

Il reste du petit appareil dans les murs de l'église. Un chapiteau ancien a été mis comme nivellement en coin du côté nord, il paraît encore. (Aucun document sur le passage de Charlemagne).

Pour les Normands, voir M. Reine. M. Reine laissa ici la réputation d'un prêtre intelligent et original, après sa retraite, il écrivit souvent à ses paroissiens.

L'abbaye de Brignon, de Ferrières (Histoire de Ferrières par M. Souzay). Pour les protestants voir aussi M. Reine. Les contrées subirent pendant 20 ans la guerre huguenote, l'hiver de 1569 particulièrement fut terrible (Il existe une histoire de Montreuil-Bellay volumineuse mais un peu ridicule). Les troupes campèrent et dévastèrent pendant huit mois. De là date la ruine de l'église.

M. Reine a-t-il écrit l'histoire de Saint-Macaire ? (Oui et cette histoire serait aux archives de l'Évêché). A-t-il eu en mains des documents que lui aurait soulevé Célestin Port ? On me l'a dit. Trouverait-on quelque chose aux archives départementales ?

Après le passage des huguenots la contrée toute entière ne retrouva plus son ancienne prospérité. La décadence vint pour les abbayes de Brignon et Ferrières (M. Souzay de Lhoumeau qui habite Ferrières a écrit l'histoire de cette abbaye). Voir plus haut 18e siècle et Révolution.

Comment fut rétabli le culte ? Le premier curé fut paraît-il l'ancien curé de la Lande des Verchers. Les stalles du chœur proviennent de la vente du mobilier de l'Église Saint-Pierre des Verchers [538] vers 1806 (aujourd'hui, 1928, société catholique).

Pour M. Tranchant, voir plus haut.

M. Honoré, de Saint-Macaire, devint curé de la Varenne, il est aujourd'hui (17 décembre 1928) doyen de Vihiers et chanoine honoraire. M. Honoré a fait gratter et restaurer les voûtes de l'église et placer le vitrail du chœur.

M. Ollivier, devenu curé de Lasse, vit depuis longtemps retiré sur la paroisse Sainte-Thérèse d'Angers.

M. Bédouin, retiré à Joué-Etiau, y est mort en 1917. M. Bédouin a fait mettre une sainte Table en fonte et a détruit la chaire de pierres. Il badigeonna de peinture ripolin beaucoup de choses, entre autres le marbre du maître-autel. Il en reste encore.

Le 20 janvier 1908, M. Babin vicaire à Saint-Jacques d'Angers a été installé curé de Saint-Macaire.

À Noël 1908, une mission a été prêchée par le RP Bouteloup, oblat. Le jour de Noël, la croix et le Christ du Monis ont été solennellement bénis. Il remplaçaient une Croix de Mission élevée par M. Honoré et tombée depuis.

---

538 « Célestin Port dit : de Brignon, sans preuve. » (note de Houet)

L’ancien cimetière touchant l’église n’avait plus que des débris de murs et 3 ou 4 cyprès, aucune tombe, aucune pierre tombale (toutes ces pierres tombales avaient dû servir de dallage à l’église et au porche). Vers 1920, les débris de murs et la terre qui s’élevait à près d’un mètre au dessus du niveau de la route, furent enlevés. Le cimetière n’a pas été fouillé plus profondément ; néanmoins plusieurs tombereaux d’ossements furent recueillis et transportés avec une cérémonie funèbre au cimetière actuel, ils ont été déposés à l’angle gauche de la porte d’entrée. Un certain nombre ont été ramenés des cimetières du front et inhumés en notre cimetière. Les corps furent déposés et veillés à la mairie (Humeau de Bray).

Le 15 janvier 1911, un cortège costumé conduisit de la forêt de Brignon à l’église une statue de Jeanne d’Arc qui fut placée au pilier de l’épître près l’autel de la Sainte Vierge restauré depuis peu. (voir semaine religieuse).

Le jour de la Pentecôte 1914, l’église n’ayant plus de chaire, une chaire en chêne sculpté exécutée à Doué fut bénite et inaugurée.

Le 2 août de la même année, mobilisation et guerre. Le chiffre des morts de la guerre dépassa une vingtaine. Les listes établies portent des noms différents car au cours des années, des morts de guerre se trouvèrent n’avoir plus de famille ici [539], d’autres étaient domestiques, etc... la liste en est au registre.

539 Encore une preuve que les familles ne se fixent pas à Saint-Macaire (NDLR).

M. le curé mobilisé pendant 4 ans environ [540] ne peut desservir la paroisse qu'à intervalles irréguliers et en passant ; la paroisse demeura sans prêtre.

Après la guerre, un monument fut élevé par souscription publique, il fut placé au milieu du cimetière et remplaça la croix et le calvaire qui y existaient déjà et étaient délabrés. La Croix du cimetière, en fonte, fut plus tard, en 1923, érigée sur le calvaire en rouleaux de Chambernou. Ces rouleaux ont été amenés [541] avec grand enthousiasme de tous les points de la paroisse. Les deux pierres sont venues l'une de Bouchettes, l'autre des Egeons, anciennes pierres de pressoir.

Le parquet et les bancs de l'église étant en triste état ont été remplacés par un dallage chaux et ciment et par des bancs neufs fabriqués à Doué (1922).

La fête de l'armistice 11 mai fut célébrée dès la 1ère année et elle a continué de l'être avec l'assistance des grands jours. On y va au cimetière où il y a Libera et discours.

À la Mission 1923, la cloche Marie-Angélique, fêlée de temps immémorial, fut descendue, emmenée à Angers, sa longue fêlure longue de 10 centimètres et large d'un centimètre fut fermée. Son retour donna lieu à une touchante cérémonie (Voir semaine religieuse).

Un vitrail à Saint-Jean a été inauguré en 1926, de même une statue de Sainte-Thérèse de Lisieux. Le vitrail a été placé chapelle du Sacré-Cœur, côté de l'évangile. Un deuxième doit être placé fin 1929 dans la chapelle de la Sainte Vierge, côté épitre, au dessus du confessionnal. L'église serait délicieuse

---

[540] « M. le curé mobilisé du 11 oct. 1915 au 5 février 1919. Il fut un temps infirmier au Puy N. Dame et à Saumur. » (note de Aigron)

[541] C'est donc le signe du passage au rouleau métallique.

avec ses bancs neufs si la galerie des statues et des vitraux était complète. Les murs extérieurs en ont été recrépis et la toiture refaite en 1928.

En janvier 1930, une statue de Sainte-Anne a été posée faisant pendant à celle de Sainte-Thérèse entre le premier pilier et la 1ère fenêtre de la nef. Ces deux statues ont 1m20 de haut.

En janvier 1930, un vitrail a été posé en face de celui de Saint-Jean, au dessus du confessionnal, il représente la Vierge dite de Saint-Luc. La bénédiction de ce vitrail et de la statue de Sainte-Anne eut lieu le 2 mars 1930. M. le curé de Béhuard et sa schola des Petits Clercs chantèrent Messe et Vêpres à diacre et sous-diacre. M. le chanoine Honoré donna le sermon.

Le 24 mars 1929, M. le Chanoine Uzureau m'a transmis la note suivante : M. Lière quitta Saint-Macaire le 18 mars 1792 pour aller à Angers où, par ordre du premier février 1792, se trouvaient des insermentés. Il demeurait cul de sac Saint-Denis, n° 276. Il y eut donc un autre prêtre pour dire la messe le 8 juillet (voir plus haut [542]).

Le 17 juin 1792, il fut traîtreusement emprisonné avec ses confrères au Séminaire, rue du Musée, et partit d'Angers pour la déportation avec eux en Espagne le 12 septembre 1792.

Le 21 mai 1794, on fit l'inventaire de son mobilier à Bray [543]. Il est probable qu'il mourut en Espagne, en tout cas il ne revint jamais en Anjou.

---

542 La rétractation de Lière n'a pas lieu le 8 juillet, mais le 11 mars 1792 (NDLR).

543 « Bray le petit était la ferme du Doyenné. Est-ce là ? ». (note de Houet). L'inventaire du mobilier de Lière, deux ans après son départ en Espagne, laisse à penser qu'il est maintenant mort. (NDLR)

Cette note infirme donc les soi-disants renseignements de M. Tranchant. (Babin)

M. Dalançon : On trouve en 1813-1814 un M. Dalançon, titulaire du banc n° 9 à l'église. Faut-il l'identifier avec Dalançon, né à Doué en 1767.

Ce Dalançon fit sa philosophie, mais Pelletier l'ordonna prêtre avant qu'il ait fait sa théologie (il n'en fit jamais). Successivement vicaire à Saint-Georges-Châtelaison, curé de Saint-Sauveur de Sanzay (près Thouars) [544], curé de Milly en 1793.

Se déprêtrise le 13 février 1794 et le 16 septembre épouse Jeanne Mesleau (18 ans). Employé à l'intendance militaire en 1795, il revint au pays en 1796.

En 1806, il écrivit au cardinal Caprara pour faire valider son mariage. Le cardinal valide le mariage et en donne connaissance à l'intéressé par l'intermédiaire de M. Hamard, curé de Saint-Macaire à qui il s'était confessé le 20 décembre 1806. (Babin)

Le général Grignon [545] : La plus triste célébrité de Saint-Macaire, émule de Carrier de Nantes, un des plus cruels généraux révolutionnaires (Voir ses crimes et ses exploits dans les histoires de la Vendée. C'est lui qui, entre autres, fit brûler la Vierge et la chapelle des Gardes (13 mars 1794) et massacrer dans la forêt de Vezins femmes enfants et blessés). Revint-il à

---

544 « Ce Dalançon n'est pas cité parmi les curés de Sanzay par l'abbé Micheau (Sanzay p. 6). Peut avoir été curé constitutionnel entre 1792-1793, M. Thibault ayant été obligé de quitter et avait suivi l'armée vendéenne » (note de Houet).

545 Voir DB.

Saint-Macaire ? Sous l'Empire, nous le trouvons entrepreneur de tabac à Angoulême.

Il n'eut pas de descendants directs, mais l'honorable M. Grignon de Louerre, président du Conseil Général, était un de ses arrière petits-neveux.

Il habitait près du bourg, à Sanzay, maison séparée en 2 fermes par Gourin et Bernard. Il n'était en 1789 que locataire [546]. M. Uzureau a publié quelque chose sur Grignon en 1937 (Andegaviana). Grignon était marchand de bœufs. Il signait d'abord Grignon Grandmaison puis Grignon tout court (Voir au registre de la mairie).

Traduit devant la Convention, Grignon se défendit en invoquant les ordres qu'il avait reçus de Turreau et fut acquitté (Voir Histoire de la Vendée par Deniau IV-584). Dans ce même volume, il est souvent question de Grignon.

La tradition rapporte qu'il logea des chevaux dans l'Église de Saint-Macaire.

Louis XVIII ! ! donna à Grignon un brevet de général de division et une pension ! ! (Babin)

Autres notes : Au mois d'août 1930, un ouvrier étranger, travaillant à l'exploitation de la forêt, brisa la croix placée à Noël 1923 sur le calvaire de rouleaux à l'entrée de cette forêt. Le coupable découvert par la gendarmerie reconnut sa faute et paya.

L'idée d'une fête prit corps peu à peu et donna lieu à la plus belle manifestation religieuse qu'ait vu Saint-Macaire. Le Christ

---

[546] « Fermier général ? » (note de Houet)

et la croix nouvelle furent conduits triomphalement à Chambernou le 19 avril 1931.

Ce même jour fut bénit le nouveau vitrail du Sacré-Cœur placé dans le Chœur et une statue de Saint-Antoine de Padoue.

La Grande Messe fut chantée à diacre et sous-diacre par M. le curé de Béhuard et ses petits clercs. À l'Évangile furent bénits le vitrail et la statue. Après la messe, M. le Doyen de Montreuil monta en chaire et annonça la bénédiction du Christ qui eut lieu ensuite.

Le Christ placé devant la belle sainte Table était gardé par des jeunes gens en costumes de chevaliers, épée nue. Plus de cinquante jeunes gens, jeunes filles, enfants, s'étaient parés de riches costumes de grand style. Tous défilèrent, après le clergé, baiser les pieds du Christ bénit que deux jeunes filles costumées en Madeleine et Véronique essuyaient tour à tour ; tous se rangèrent devant la sainte Table face au Christ ; les enfants costumés en anges agitant leurs palmes, l'énorme assistance toute entière défila devant le Christ au milieu des chants et de l'enthousiasme général.

À deux heures, après midi, le cortège s'organisa, avec un nombreux clergé, les petits clercs, les trompettes et cors de chasse de la Durandal de Thouars. En tête à cheval, officiers et soldats romains. Piquet d'honneur : chevaliers avec lance et épée nue. Char triomphal du Christ. Ce char trainé comme tous les autres par des bœufs décorés et costumés, figurait une immense gloire de nuages et de rayons, occupant toute la largeur de la route. Le Christ était au milieu de la gloire et à ses pieds, la Vierge, les saintes Femmes, des enfants juifs avec les insignes de la Passion. Ce char était suivi de quatre autres, tous variés, le premier représentant sainte Blandine avec les lions à ses pieds et ses compagnons de martyre. Le deuxième sainte Clotilde au milieu de sa cour. Le troisième sainte Jeanne-d'Arc

avec ses voix, ses principaux lieutenants etc... Le quatrième tout en roses, sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, et à l'avant la bienheureuse Bernadette de Lourdes, avec un cortège d'anges aux ravissantes couleurs.

Le cortège partit de l'église, fit un arrêt au cimetière, où, après que les trompettes eurent ouvert le ban, M. le Maire fit l'appel des soldats morts pour la patrie, puis se dirigea vers Chambernou, où après un vibrant discours de M. le Curé et d'éloquentes acclamations de M. le curé de Béhuard, la cérémonie se termina non sans avoir écouté encore un concert de cors de chasse en forêt et procédé au tirage d'une tombola qui couvrait tous les frais.

Statue de Sainte-Bernadette : Le jour de Noël 1934 fut bénite la statue de Sainte-Bernadette. La Croix du Maunid s'en allant de vétusté, le Christ fut descendu, nettoyé et réargenté. Une croix nouvelle fut bénite le 27 décembre 1936 et le Christ, après une belle cérémonie à l'Église, fut porté par les hommes sur un brancard et élevé à nouveau sur la croix. La musique de Bouillé-Loretz prêtait concours.

Calvaire de la Bafrie : Le 29 avril 1937, le modeste calvaire de la Bafrie, s'étant écroulé, un calvaire en rouleaux le remplaça. Le village de la Bafrie amena à l'Église sur un très beau char la Croix qui surmonte le calvaire et un défilé s'organisa avec cavaliers, costumes et musique. Le RP Vaillant qui en 1923 avait édifié le calvaire de Chambernou, revint pour celui-ci et prêcha les jours suivants la 1ère Communion et la Confirmation.

Une statue de Saint-Michel au-dessus de la porte d'entrée de l'église a été bénite le premier août 1937.

Le 5 Août 1937 M. l'abbé Babin se retirait pour raison de santé au n° 20 rue des Ponts-de-Cé à Angers [547]. (Babin)

Le 28 décembre 1937, M. l'abbé Eugène Aigron était nommé Curé de Saint-Macaire. Le premier dimanche de janvier, M. l'abbé Cottenceau, doyen de Montreuil, l'installait en cette paroisse. (Aigron)

Les réunions de Carême, deux fois la semaine, ont lieu régulièrement, le soir à 8h, avec une assistance variant de trente à quarante personnes, quelquefois plus, mais rarement. Le mercredi, instruction ; le vendredi, chemin de la Croix. Durant la guerre (1940-1943) une centaine.

À dater du premier dimanche de Carême, les Vêpres sont rétablies, tous les dimanches de l'année (supprimées en 1944 et remplacées par les catéchismes et réunions de la L. F. A. C. F. - J. A. C. -J. A. C. F. etc...).

1ère Fondation de messes : Le 11 mai 1938, le Docteur Bernard, originaire de Saint-Macaire, habitant Doué la Fontaine, a remis à l'Association Culturelle Diocésaine un titre de 2000 f à 5 %, comme fondation de messes à dire en notre église paroissiale, pour ses deux domestiques défuntes : Ernestine Ligonnière et Joséphine Bénéteau.

M. Hervé, archiviste de l'Évêché, m'a remis la rente des 6 premiers mois, en date du 7 janvier 1938, soit 45 f.

La rente est de 100 f par an. L'Association se réserve 10 %. Il reste donc 90 f pour les honoraires ; ce qui fait 5 messes à dire annuellement, les messes basses de fondations étant à 18 f d'après le tarif du premier avril 1938.

---

547 « Où il est encore, ce 25 février 1946 » (note de Aigron). »Où il est mort en juin 1950. » (note de Houet)

Reçu de M. Hervé versement pour 1939.

M. le curé mobilisé le 24 Août 1939, démobilisé le 13 Août 1940, intensifie ses réunions de piété dans les villages, Chambernou et Bouchet, le soir, durant toute l'occupation. Le bien qui s'y est fait valait bien la peine que l'on risque… quelques ennuis… de circulation tardive. Quelques peurs… et tout a continué quand même… Cependant se défier des « mouchards » et de certaines langues trop pointues ! Experientia patet ! !

deuxième Fondation : Le 26 mars 1941, je reçois de M. le Chanoine Hervé une lettre m'annonçant que le Dr Bernard avait fondé une deuxième série de messes. Voici le texte de la fondation :

« Je désire que les revenus de cette fondation soient affectés aux frais et honoraires de messes qui seront célébrées en l'église de Saint-Macaire-du-Bois par le prêtre desservant cette église.

Intentions :

1° La moitié des messes seront célébrées pour les serviteurs défunts des familles Bernard-Geffard et Bernard-Guyon.

2° L'autre moitié des messes seront célébrées pour les défuntes Marie Rioland, épouse Mercier, et Marie-Josèphe Frappereau. »

La somme versée est de 5000 f (titre P. T. T.) à 5 % : soit 250 f d'intérêt, sur lesquels la Diocésaine retient 10 % pour frais de gestion.

troisième Fondation : Le 22 septembre 1941, M. le Chan. Hervé m'a transmis des honoraires de messes d'une fondation faite par M. et Mme Bernard. Elles devaient se dire à Doué jusqu'à leur mort, et à Saint-Macaire ensuite. Elles sont pour les familles Bernard-Guyon. Le revenu y affecté est de 180 f moins les retenues de la Diocésaine qui prend ces fonds en charge à dater de septembre 1941.

quatrième Fondation : Lucazeau-Gourin de Messemé (Le Vaudelnay) : Madame Marie-Louise Lucazeau, née Gourin, originaire de Sanzay en cette paroisse, a déposé entre les mains de M. le Chan. Hervé la somme de 4320 f au mois de décembre 1941. Le revenu est affecté aux honoraires de six messes basses à dire en l'église de Saint-Macaire-du-Bois.

Intentions :

1° Jusqu'à la mort de la fondatrice, ces messes seront dites pour les familles Bernard-Geffard.

2° Après sa mort, elles le seront pour elle-même et sa famille.

cinquième Fondation : Got-Gourin : Madame Simone Got, née Gourin, sœur de la précédente, a établi une fondation identique quant à la somme, au temps et à la forme.

Intentions :

1° Jusqu'à sa mort, les messes seront dites pour les familles Bernard-Geffard.

2° Après sa mort, elles le seront pour elle et sa famille.

(Ces 12 (douze) messes ont été demandées par le Dr Bernard en son testament qui établit ses deux cousines Gourin

ses héritières. Au lieu de payer chaque année, elles ont préféré établir une fondation).

N. B. : Ces dames ont versé de plus de la main à la main chacune 90 f pour les messes de l'année 1942 ; l'intérêt produit par les 8640 f pendant ce même temps servira pour 1943 et ainsi de suite. (Aigron)

Notes diverses : L'Adoration perpétuelle a lieu désormais chaque année le dernier dimanche de novembre. La Communion solennelle mi-juillet – Communions privées à Noël et autres grandes fêtes.

En 1942, mission de 3 semaines prêchée par les RP Maillery et Labaume, Oblats de M. J., d'Angers. Clôture le jour de l'adoration perpétuelle : bénédiction et pose de la statue de la T. S. Vierge à l'Humeau de Bray. Désormais tous les offices à Saint-Macaire et les catéchismes se terminent par le chant du « Je vous salue, Marie. »

En 1943, retour de mission prêchée durant 8 jours par le RP Millery, O. M. J., d'Angers. Bénédiction et pose du calvaire des Ajoncs.

En 1945, 1 homme marié assiste pour la 1ère fois à une retraite fermée de 3 jours à la Villa Sainte-Anne ; 4 jeunes gens, de 17 à 21 ans, en font autant à la maison de santé de Bagneux ; en janvier 1946, 7 jeunes filles de 16 à 22 ans, suivent une retraite fermée de 4 jours à la maison-mère de Sainte-Anne à Saint-Florent.

– Achat du terrain sur lequel est le calvaire de Chambernou. Triangle de 30 mètres sur les trois côtés.

– L'ancienne maison de l'école libre de filles revient à la paroisse (Société Albert de Mun à Angers. M. Poupart-Lafarge

administrateur). M. Bernard, donateur, a voulu que cette maison fût exclusivement « une maison d'école ou au moins une maison d'œuvres » ; c'est sa volonté formelle ; il me l'a dit plusieurs fois de vive voix. M. l'abbé Babin n'a absolument rien à voir ni à dire à ce sujet, non plus que sa nièce, Melle Blond, de Saint-Laurent du Mottay. J'en possède les preuves écrites dont certaines copies sont à l'Évêché et les lettres originales en ma possession.

Le 25 février 1946, M. Aigron quitte cette paroisse pour la cure de Fontevrault. (Reste à régler la question du terrain où se trouve le Calvaire des Ajoncs ; les propriétaires sont M. et Mme Abeslard de Varannes (Deux-Sèvres) ; ils désirent vivement céder (gratuitement) ce terrain à la paroisse. Pour cette affaire voir Mme Rétiveau de Saint-Macaire, sœur de M. Abeslard qui donnera tous renseignements. La statue de la Sainte Vierge est sur un terrain appartenant à M. Gaston Penneret, boulanger. Voir s'il y a lieu d'acheter ce petit coin de quelques mètres carrés. (Aigron)

Dictionnaire Biographique

Abraham (Isaac) : Conseiller municipal de St-Mac. de 1816 à 1823.

Abraham (Louis) : Marchand demeurant aux Bouchettes, marié à Louise Lamoureux (RPSM, 1748-1776), mort le 16 août 1785, père du suivant.

Abraham (Louis) : Fils du précédent, né le 10 août 1775 aux Verchers, veuf en premier mariage de Louise Nicolas, décédée le 26 ventose an V, et veuf en deuxième mariage de Louise Goupil décédée le 22 ventose an IX, il est volontaire en 1793 et intégré à la septième compagnie. Il est réformé le 5 jan 1794, adjoint au maire de St-Mac. en avril 97, maire en mars 98, adjoint en août 1800, nommé maire le 6 juin 1806 à la mort de François Jarry, écarté le 18 mars 1808, se remarie en 1811 avec Jeanne Prudence Thionneau (âgée de 21 ans, née à Saint-Loiret), renommé maire le 12 déc 1815 par commission du préfet en date du 17 nov, il quitte cette fonction en 1821 et se consacre à l'agriculture (RDC). Il habite Bouchettes et empiète en 1837 sur le chemin avec son fumier. Il est au sixième rang des plus imposés foncièrement avec 156, 83 f de contribution.

Achard (Pierre) : Membre de la municipalité de St-Mac. en mars 1795 (RDC).

Aigron (Eugène) : Curé de St-Mac. pendant la deuxième guerre mondiale (1937-1946), il est mobilisé un an (août 39-août 40) et quitte St-Mac. pour Fontevrault le 25 fév 1946 (NDCR).

Alançon (Jacques d'): Brigadier à cheval des Eaux et Forêts du troisième arrondissement, né en 1770, demeurant à la Verderie (com. de St-Mac.) en 1806-1821. Ses fils Henri, né le 7 juil 1806, Adolphe né le 2 fév 1811 (RDC). Auguste Dalançon, qui demeure à Preuil, vend, le 19 mars 1840, une petite maison à Chambernou.

Alleaume (Jean): Tailleur de pierre ou maçon des Bouchettes, marié à Marie Blin (RPSM, 1775), notable de l'assemblée de St-Mac. en nov 1790, sergent de la garde nationale en 1792 (RDC).

Alleaume (Louis): Lieutenant de la garde nationale de St-Mac. en 1792 (RDC).

Arnault (Hiérôme): Maître chirurgien à St-Mac. en 1679-1697, marié à Louise des Landes. Sa fille, Marie, mariée à Jean Masson mort à 40 ans le 3 nov 1705, sera une bigote extrêmement assidue jusqu'en 1722, date de sa mort (RPSM). Le chirurgien et sa fille habitent fort probablement à Champ-Noir.

Ayrault (Tristan): ou Ayreau, Erreau. Sieur de la Bâtardière, fils de Blanc Ayrault. Conteste en 1595 au seigneur de St-Mac. le droit de fondation de l'église (E 3913 ADML). René Ayrault aurait acheté la Jaletière au Puy (E 2404 ADML).

Babin (Victor): Curé de St-Mac. de 1908 à 1937, mort en juin 1950, 20 route des Ponts-de-Cé à Angers. Mobilisé du 11 oct 1915 au 5 fév 1919, sert comme infirmier au Puy et à Saumur (NDCR).

Barbier (François): Vigneron de la Minauderie, marié à Marie Rabier (RPSM, 1773), onzième notable de l'assemblée de St-Mac. en 1790 (RDC). Sait signer.

Barbier (Jean) : Notable de la municipalité de St-Mac. en 1790, évincé le 14 nov 1790 par tirage au sort.

Barbin (Mathurin) : Vicaire desservant de St-Mac. d'octobre 1653 au 22 avr 1655. En 1653 et 1654, il est secondé par Claude Morin, prêtre sacristain à demeure (RPSM).

Baudoin (François) : Vigneron des Mousseaux, marié à Marie Grenet, notable de St-Mac. en 1790, évincé par le sort le 14 nov 1790 (RDC).

Baudoin (Jean) : Elu deuxième adjoint de l'assemblée de St-Mac. en 1788, sixième notable en fév 1790 (RDC), ne sait pas signer.

Baupoil de Saint-Aulaire (Martial-Louis de) : Évêque de Poitiers en 1773-1782 (RPSM).

Beaumont (Hilaire) : Né à Nueil vers 1745, fermier de la Grange de Brignon en 1774, marié à Marguerite Rousselet (RPSM), troisième membre de la municipalité de St-Mac. en 1788, mort à la Minauderie le 20 juin 1810 à l'âge de 65 ans (RDC). Sait écrire.

Béchet d'Arzilly (Jean-Edmond) : Dernier religieux de Brignon, en place en 1766, nommé président scrutateur lors des élections municipales de 1790 à St-Mac., démissionne aussitôt du conseil municipal (RPSM et RDC). Déporté en Espagne sur la Didon en sept 1792 (Quéruau-Lamerie, *Le Clergé de M. -et-L. pendant la Révolution*).

Bédouin (Louis) : Curé de St-Mac. de 1875 à 1888, mort en 1917 (NDCR).

Béjarry : Un Béjarry est dit gendre de la veuve Defay en 1830 (RDC). C'est sans doute le compagnon d'infortune de

Joseph Defay lorsqu'ils sont traqués dans le Morbihan. Comme pour Joseph, son signalement est donné par les Bleus : « BEJARI dit Augustin, 27 ans, environ 5 pieds 1 pouce, cheveux noirs et longs, yeux idem, sourcils idem, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage uni et maigre, veste noirâtre, pantalons de toile, chapeau retroussé en arrière. » À la fin de son journal, du 11 juin 1794, Joseph Defay dit : « Béjarry nous a quittés. Si je vis, je donnerai en dépôt un pareil écrit dans le mois prochain » (Yvonnick Danard, « Le journal du Chouan Joseph Defay »). Béjarry serait-il venu donner des nouvelles à la famille, au Mans où habitent les sœurs de Joseph qui sont en contact avec Saint-Macaire ? Se serait-il alors épris de Sidonie ? Une demoiselle Alexandrine de Béjarry, majeure, sans profession, demeurant à La Vergne, Saint-Florent du Bois, canton de Bourbon Vendée, est aussi citée comme héritière de la veuve Defay (70 SMD). Enfin, Amédée-Paul-François de Béjarry, né à Luçon le 25 jan 1770, ancien officier de l'armée de Charette, est sous-préfet de Beaupréau le 20 sept 1815.

Berlay : famille angevine des seigneurs de Montreuil-Bellay. Dame Grécie se marie en premières noces à Jodoin de Saumur dont elle a un fils, Aimery. Elle épouse ensuite Berlay à qui Foulques Nerra a donné le château de Montreuil en 1025, et veuve à nouveau vers 1045, se remarie entre 1047 (Jean Besly, *Hist des Comtes de Poitou*, 1647) et 1052 avec Geoffroy Martel qui la répudie quelque temps pour Adèle (fille de Eudes), la reprend le 14 janvier 1056 et la répudie à nouveau pour Adélaïde… Dégoûtée, Grécie entre alors au couvent Saint-Maurice d'Angers et y meurt un 15 avril (1061 ?, Jean Besly, *Hist des Comtes de Poitou*). Pendant ce temps, la lignée des Berlay progresse avec ses trois fils, Giraud I (mort en 1067), Hugues, et Renaud, archevêque de Reims de 1083 à 1096. Giraud II, augmente le revenu du prieuré Saint-Nicolas en 1098 (H 640 ADML), part en croisade et se trouve à Jérusalem à Pâques 1102 (EAMH), est cité en 1120 (DHGBML), doit se défendre contre Foulques V en 1124 (DHGBML), fonde Asnières en 1133

(DHGBML), Brignon en 1138 (SDLH) et meurt en 1151 (DHGBML). Giraud III, fieffé brigand, emprisonné en 1151 par Geoffroy IV après une année de résistance dans son château de Montreuil, délivré par le Roi Louis VII, mentionné en 1171 (G 826 ADML), fonde en 1207 une chapelle à Fosse-Bellay (G 449 ADML). La fille de Giraud II, Ameline, épouse Guillaume Talbot, sieur de Passavant (*St Francaire*, P. Branchereau, 1896). La famille Berlay n'a plus, en 1217, qu'une seule héritière, Agnès, fille de Giraud III et, lors de son mariage, la seigneurie passe à d'autres familles (DHGBML). L'un des Giraud est enterré à Asnières, ainsi qu'Agnès (DHGBML).

Bertrand (Claude) : Premier desservant connu de Saint-Mac. en 1646-1653. C'est lui qui ouvre les premiers registres de son écriture illisible. Religieux de l'ordre de St-Benoît, abbaye de Forestmoutier en Picardie, 4 lieues au-delà d'Abbeville (RPSM).

Bertrand (famille) : Famille du Poitou qui possède, vers 1440, le fief de la Roche-Boursault et dont le blason est : de gueules au lion d'argent, la queue nouée passée en sautoir. René Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Fulgent, Grand Ry, devient, par son mariage avec Suzanne de Boussiron en 1640, propriétaire de Bray. Mentionné comme tel en 1678, 1686, il demeure au Chastenay, paroisse de St-Denis-de-la-Chevasse (E 198 ADML et Dictionnaire des familles protestantes).

Bertrand (René) : Ecuyer, baron de Saint-Fulgent, Chastenay, la Roche-Boursault, Grand-Ry, fils de René Bertrand, sieur de Bray, et de Suzanne de Boussiron, épouse vers 1665 Marie Loiseau. Ce René sera le redoutable fléau décrit par Colbert de Croissy dans son rapport de 1667 : « J'ai informé contre les sieurs de Saint-Fulgent et d'Arailles… Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, de la R. P. R., fort violent, presque toujours ivre… Votre Majesté a trouvé bon qu'il allât servir dans les armées en Hongrie… » Selon les apparences, il en est

revenu… R. Vallette (Revue de la Société Archéologique de Fontenay) le qualifie de Gilles de Retz de Saint-Fulgent en reprenant les termes du rapport : « Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, âgé de 25 ans ou environ, professe la religion prétendue réformée ; mais en effet il ne connaît ni Dieu ni de religion. Quand il est hors de vin, il paraît aucunement raisonnable, mais il est presque toujours ivre, et dans le vin il est capable de toutes sortes de cruautés, de violences et de vexations. Il en a tant commis et commet encore tous les jours de différentes manières dans sa terre de Saint-Fulgent et aux environs, qu'à bon droit on le peut appeler le tyran et le fléau des pauvres de ce pays-là. Il est toujours accompagné de bohémiens à qui il donne retraite chez lui pour partager leur butin. Il a encore avec lui plusieurs sergents faussaires qui font tous les jours mille méchancetés et friponneries aux pauvres paysans, supposant de fausses dettes, de faux exploits et de fausses sentences en vertu desquelles ils enlèvent de celui qu'ils veulent piller tout ce qui leur plait, sans que celui qui souffre puisse ou ose se plaindre. Enfin c'est un homme contre lequel la Province s'écrie si généralement et si unanimement que nous nous sentons obligé, après avoir tiré un mémoire que nous avons de ses principaux crimes, de dire qu'il est de la bonté et de la justice que le roi doit à ses peuples, de les débarrasser de ce fléau ». À partir du 12 mai 1700, on perd la trace de ce monstre et de son épouse qui laissent 3 filles : Madeleine-Victoire, dame de Saint-Fulgent, Jeanne-Renée, dame du Chastenay et Marie-Bénigne, dame de Grand-Ry. (Dictionnaire des familles protestantes).

Billy (Jean) : Maire installé le 28 sept 1855 à St-Mac. (RDC, DHGBML).

Bineau (Denis) : Fermier de Bray, Brignon et Sanzay de 1699 à 1718, mort le 9 juil 1718 (RPSM).

Bitault (Jean-Baptiste) : Expert du Puy-Notre-Dame nommé en 1790 pour faire l'estimation des domaines nationaux de St-Mac. (RDC).

Blain (Louis) : Ferronnier du village des Bouchettes qui, le 23 déc 1843, place devant le grand autel de l'église de St-Mac. une belle sainte Table en fer pesant 90 kg. Il est marié à Jeanne Leblanc (NDCR).

Boine (René) : troisième maître d'école de St-Mac., entré en fonction à l'automne 1846, il possède un brevet de capacité et a déjà enseigné à Charcé (RDC).

Boivin du Vaurouy (Antoine Hiérosme) : Docteur en Sorbonne, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, docteur en théologie et chanoine (Gallia Christiana), s'installe un temps au Puy, en 1711 (DHGBML), abbé commanditaire de Brignon de 1694 à 1717, résidant généralement à Paris (H 1406 ADML).

Boudier (Pierre) : Marchand de Chambernou, marié à Louise Gerbaut (RPSM, 1768), notable de l'assemblée de St-Mac. en juin 1790, rayé de la liste des citoyens actifs le 14 juillet au soir car il ne s'est pas présenté au serment de la Fédération et n'assiste presque jamais aux délibérations (RDC).

Bourdin (Joseph) : Laboureur de St-Mac., élu troisième notable en 1790 (RDC).

Bourgeteau (Louis) : Curé de St-Mac. de 1688 à 1725, enterré dans l'église le 18 juin 1725, à l'âge de 72 ans (RPSM).

Boussiron (famille) : (ou Bouciron). Ancienne famille de Poitou, dont le blason est : d'or à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or, accompagnée de 4 croisettes de gueules. Ce blason était sculpté sur une cheminée du château de Grand-Ry (voir DT). Jean Boussiron, seigneur de Grand-Ry, attaché à la

maison de Michèle de Saubonne, elle-même dame d'atours de Renée de France, figure vers 1528-1535 à la cour de Ferrare (exactement à l'époque où Calvin et Marot y apparaissent). Son fils Christophe est échanson de la duchesse (1544-1564). Sa fille Françoise, également attachée au service de la duchesse, a une grande réputation de beauté et de culture ; elle épouse en 1539 un médecin allemand, Jean Senft (*alias* Sinapius), professeur à Tubingue, et son épithalame est publié à Bâle à l'occasion de leurs noces, sous le titre *Epithalamia diversorum in nuptias Joannes Sinapii germani et Franciscae Bucryoniae gallae.* Christophe est encore échanson de la duchesse de Ferrare, quand la princesse se retire à Montargis. De son mariage avec Gabrielle le Rousseau, il a un fils, René. Celui-ci, seigneur de Grand-Ry, de Bray et de Pellouaille (sans doute St-Christophe-du-Bois), a également été élevé à la cour de Ferrare. Il prend part, dans les rangs huguenots, aux guerres de religion. Il se fait remarquer au combat d'Esse-sur-Vienne en 1569, au siège de La Rochelle de 1573, et, occupant Talmont en 1574, Marans en 1577 dont il est nommé gouverneur, il suit La Boulaye dans sa campagne de 1580. Dans une escarmouche, en juin 1580, il a la tête fracassée d'un coup de pistolet par Pierre Grignon de la Pelissonnière. De son mariage avec Charlotte Savary, il laisse deux fils, Charles et Jacques. Charles, seigneur de Grand-Ry et de Bray, est l'un des 100 gentilhommes de la maison du Roi et cornette de sa compagnie. Il se distingue aux côtés de Du Plessis-Mornay, notamment à la bataille d'Ivry. Etabli à Saumur, député pour la province d'Anjou à l'assemblée protestante de La Rochelle en 1616 et 1620, il meurt en 1624 à Saumur. Après quelques legs à l'église réformée de Saumur et à son ministre, Samuel Bouchereau, il laisse ses terres à son frère Jacques, sieur de la Brachetière et de Bray. Jacques, marié à Marie Bouhier a une fille, Suzanne. Suzanne de Boussiron, dernière de cette branche, épouse René Bertrand, sieur de Saint-Fulgent vers 1640. Il ont un fils, René, qui sera qualifié de Gilles de Retz de Saint-Fulgent et de la conduite duquel Colbert de Croissy fera rapport au Roi en lui demandant de l'envoyer au

front. (Beauchet-Filleau, tome 1, *Bull. des antiq. de l'Ouest*, 1852-1864, p. 217. Haag, *La France Protestante*, III, 28-29, DHGBML, E 198 ADML, *Dictionnaire de Biographie française, Notes généalogiques de M. de la Boutetière*, Grand-Ry, ADDS). Suzanne vit à Bray en 1647 (E 3913 ADML). Une autre famille Boussiron est établie dans la région de Montreuil-Bellay : René Boussiron possède le fief de la Boissandière, près d'Antoigné, en 1477-1494. Son fils René, marié à Renée Godeau, habite Montreuil-Bellay en 1555. Le fief de la Boissandière est adjugé judiciairement en 1645 sur Blanc Boussiron. (DHGBML). René Boussiron doit cens à Chavannes (1538, E 382 ADML).

Boutet (Étienne-Louis) : Laboureur de Chambernou marié à Emérance Pouponnet (RPSM, 1780). Nommé greffier de la municipalité de St-Mac. le 14 mars 1790, démissionne le 25 mars, lieutenant de la garde nationale en 1792, membre du CS en jan 94. Ecrit parfaitement et avec une orthographe presqu'égale à celle de Louis Defay. Vit encore en 1810 (RDC). Il possède une signature assez encombrante.

Boutet (Jacques) : deuxième garde-champêtre de St-Mac., nommé le 25 août 1795. Il le restera, avec différents adjoints, jusqu'en 1803, date où il est révoqué pour insuffisance de travail (RDC).

Boyzellière (Adenelle de la) : Mariée vers 1520 à François Nepton, sieur de Pancon (E 826 ADML).

Bussy (de) : Famille propriétaire des Fontaines, de Maison-Neuve et de Douvy (moulin sur la Dive, en 1632, DHGBML). René de Bussy, sieur de Bizay, près d'Épieds, est enterré le 28 juil 1624 dans le chœur de l'église d'Épieds (DHGBML). Claude I de Bussy hérite des Fontaines en 1540 de par son mariage avec Cécile de Turgis ; Claude II, huguenot, compagnon du roi de Navarre, sieur des Fontaines et de Maison-Neuve, épouse Anne de Boutigné, mort à Saumur en 1613. À Maison-Neuve, Claude

III, fils des précédents, catholique, épouse Monique Rigault, meurt à St-Mac. en 1650 ; Marguerite, morte le 10 jan 1685, Marie, morte le 15 avr 1685 (RPSM), Anne, 1685, Pierre, Sieur des Fontaines et de Maisonneuve, 1688-1716 (RPSM), Jeanne de Bussy, femme de Louis Defay, meurt le 20 mars 1724 à l'âge de 40 ans (ses sœurs Marguerite et Anne sont vivantes en 1724, RPSM). Marguerite épouse Gabriel Joseph de Cantineau, chevalier, sieur de la Châtaigneraie, le 13 février 1730 à Saumur (GG 26 ADML).

Cacouault (Jacques) : (ou Cacault). Elu dixième notable de l'assemblée de St-Mac. en 1790, membre et président du CS en 1794 (RDC). Sait écrire.

Caffin (Nicolas) : Notaire demeurant à St-Mac. en 1654-1659 (RPSM).

Camus (René) : Laboureur de la Cochonnerie, marié à Marie Foucher (RPSM, 1773), élu troisième membre de la municipalité de St-Mac. en 1790, ne sait pas signer. Attaqué chez lui par un inconnu en sept 1793, il ne déclare le vol à la municipalité qu'en jan 94 (RDC).

Carré (Pierre) : Maréchal-ferrant de l'Humeau de Bray, marié à Marie Jarry (RPSM, 1772-1776), membre du CS de St-Mac. en 1794 (CS), ne sait pas signer.

Cator (Louis) : Né le 28 avr 1756 à Rochefort (Charente Inférieure), fils de Jean Cator maître tailleur d'habits (mort à Rochefort le 5 mars 1785) et de Marie Gautrait (décédée le 2 avr 1782 à Rochefort), veuf en premières noces de dame Sainte-Olympe des Pujos, veuve du sieur Henri Drouard, vivant maître de Dessis à Angers, décédée le 13 oct 1791 dans la commune de Saint-Pierre à Angers. Louis Cator, propriétaire de Brignon, épouse le 16 juil 1811 à Saint-Macaire Jeanne-Renée Soleau originaire d'Angers. Ils avaient un fils naturel, Auguste Charles,

né le 5 mars 1804 à Angers qu'ils légitiment lors de leur mariage. Louis Cator, bonapartiste, est maire de St-Mac. quelques semaines du 23 juin au 8 août 1815 pendant les 100 jours, greffier en 1816, et meurt le 8 mai 1824 à l'âge de 67 ans (RDC).

Cator (Jeanne) : Jeanne Renée Soleau, née le 28 avr 1775 à Saint-Maurice d'Angers, est la fille de Jean Soleau, marinier à Angers, et de Suzanne Jallais (morte le 29 fév 1780 à Angers). Elle épouse Louis Cator (v. précédent) avec lequel elle a fauté avant leur mariage (25 ans d'écart). Aurait-elle eu des remords ? Elle fait construire la chapelle de Brignon en 1828 et, après y avoir fait enterrer son fils, elle demande aussi à y reposer (RDC). Le 8 déc de la même année, elle vend à Toussaint Garreau une petite maison à Chambernou (105 SMD).

Champion (René) : Cultivateur à la Planche. Elu premier notable de la municipalité de St-Mac. en nov 1791, capitaine de la garde en 1792, notable en déc 1792 et mars 95. Le 15 mai 1815, il est élu maire par les membres du conseil, mais une lettre du sous-préfet nomme à sa place Louis Cator le 23 juin 1815. Le 25 juil 1815, une lettre de Saumur invite René Champion, pro-Louis XVIII, à reprendre ses fonctions de maire, ce qu'il fait le 8 août (RDC) avant d'être remplacé par Louis Abraham. Il est à nouveau maire en 1852. Un autre Champion est maire de 1865 à 1877 (DHGBML).

Chanlouineau (Lucien) : Premier instituteur de St-Mac., prend ses fonctions le premier nov 1835 sans demander de salaire à la commune pour ses 2 premiers mois de service. Il aura en tout 10 élèves la 1ère année. Il loge aux Bouchettes chez la veuve Abraham (RDC).

Charnières (de) : Charles Prudent, sieur des Charnières, marié à Gabrielle Drouineau (1714, RPSM) ; Charles-François-Philippe, né le 31 juil 1740 au château de Preuil (Nueil-sur-

Layon), marin mort en mer le 11 fév 1780, mari de Catherine-Louise Portier de Lentimo morte en prison à Saumur en l'an III. Leur fils unique, sieur de Charnières, est catalogué comme le propriétaire le plus imposé de la commune de St-Mac. en 1830 avec 1202, 74 f de contribution foncière. Ancien acheteur de biens nationaux, il avance 1000 f à la commune en 1853 pour les travaux de la grande route (RDC).

Charnières (F. A. de) : Curé intérimaire de St-Mac. en 1726 (RPSM).

Chastenet (Jean) : Curé de St-Mac. du 27 nov 1726 au 4 mai 1732 (RPSM).

Clausse (Jacqueline) : Fille du suivant et de Jacquine Dufay. Mariée à Raoul de Salles en 1614. Jacqueline s'installe à la seigneurie de Saint-Macaire-Sanzay vers 1620 (E 3913 ADML).

Clausse (Jacques) : Sieur de Néry, gouverneur des Ponts-de-Cé en 1577-1582, auquel Jacquine Dufay s'est mariée en premières noces et dont elle a deux filles, Jacqueline et Judie Clausse (E 2918 ADML). Voir le contrat de mariage de Jacques Clausse avec Jacquine Dufay. Jacques Clausse, sieur de Néry, est conseiller chambellan ordinaire de Monseigneur fils de France et frère unique du Roi, capitaine et gouverneur du château des Ponts-de-Cé (1545-1582, E 2030 ADML).

Collin (Jean Antoine) : Curé de St-Mac. de 1732 à 1755 (RPSM).

Constantin (Robert) : « Fils de Jacques Constantin, seigneur de Montriou, et d'Anne Martineau, devint chanoine de Saint-Maurice d'Angers et, sur l'ordre de son évêque, se transporta à Agaune pour amener à la Cathédrale des reliques des martyrs de la Légion Thébaine (1642). Il dirigea, la même

année, une mission à Chemillé. En 1648, il devint abbé de Brignon et paya 2000 livres les bulles de son abbaye. Le 24 mai 1652, son père lui fit une donation de 46 000 livres. Deux lettres missives figurent dans un inventaire de la succession de son père. Il reçut les instructions et resta en correspondance avec saint Vincent de Paul qu'il rencontra sans doute quand celui-ci vint à Angers ». (DHGBML) d'après A. Joubert, *Les Constantin, seigneurs de Varennes et de La Lorie,* Angers, 1890. Un autre Constantin, Jean-Baptiste, dont le degré de parenté avec Robert n'est pas mentionné, est prieur de Brignon en 1683 (H 1406 ADML).

Coquin (Jean) : Laboureur des Bouchettes, marié à Renée Chotard (RPSM, 1773). Elu premier membre de la municipalité de St-Mac. en déc 1792, toujours membre en mars 95 (RDC).

Cornu (Pierre) : Cultivateur de St-Mac. marié à Perrine Foucher (veuve Pierre Cornu en 1810, 46 SMD), possède une partie de Boisménard en 1771. Il rétracte le 29 jan 1794 les propos injurieux qu'il a tenus au sujet de l'officier de santé du Puy, Rabouin. Il avait soutenu, avec son compère Jean Piau, que Rabouin accordait à certains réformés des certificats de complaisance payants. Meurt en l'an 9. François, son fils, marié à Marguerite Guyon, vit encore en 1840 à Boisménard (112 SMD).

Cuissard (famille) : Après son mariage avec Gilberte de Bussy, Pierre de Cuissard devient seigneur de Bussy-Fontaines (voir DT) vers 1671. En 1700, Louis-Claude de Cuissard est marié à Anne Picault. Louis Claude-Rosalie de Cuissard, des chevaux légers de la garde ordinaire du Roy, est marié à Marthe-Marguerite Defay en 1774, 1779, puis maire de Saint-Just-des-Verchers en 1791, il émigre à la fin de cette même année. La Cochonnerie (voir DT) est vendue nationalement sur son nom en 1796. Sa fille Céleste, après avoir suivi les vendéens

dans la virée de galerne, fut prise à Savenay avec sa mère. Elles furent noyées à Nantes le 8 décembre 1793 (DHGBML).

Daviau (Gabriel) : Laboureur des Bouchettes, marié à Jeanne Bureau (RPSM, 1769), sergent de la garde nationale de St-Mac. en 1792, membre du CS en 1794 (RDC et CS). Sait signer.

Daviau (Pierre) : Vigneron de St-Mac., marié à Marie Panneau, élu notable en nov 1790, habite le Petit-Bray en 1793 (RDC).

Defay (Céleste) : Fille de Louis Eléonor et de Céleste Marie Blondé, née le 28 oct 1756, religieuse au Mans en 93-94, revient vivre chez son père à Maison-Neuve en oct 95 (RDC), rapportant une cloche de son couvent.

Defay (famille) : La première apparition à St-Mac. de cette famille importante date du 23 nov 1718, jour du mariage (à Saint-Pierre de Cholet) de Eléonor Claude Defay, écuyer sieur de Villeneuve, fils de défunt Jean Defay écuyer et de Renée Le Fiebvre, avec Jeanne Catherine de Bussy, fille de Pierre de Bussy, seigneur de Maison Neuve. Eléonor-Claude et Jeanne-Catherine auront quatre enfants : Catherine, née le 13 sept 1721, morte le 13 avr 1722 ; Marie-Jeanne, née le 4 août 1720 ; Marthe-Marguerite, née le 6 août 1723 et mariée le 19 juil 1747 à Louis Cuissard des Fontaines ; Louis Eléonor né le 3 fév 1724. Après ce quatrième accouchement en moins de 7 ans de mariage, Jeanne Catherine de Bussy meurt le 20 mars 1725. Eléonor-Claude se remarie aussitôt (29 oct 1725) avec Marie Ambroise Malineau, veuve aussi de M[e] Jean Gabriel, marquis conseiller en la sénéchaussée de Baugé, qui ne lui donnera pas d'autre enfant et qui mourra 14 ans plus tard, le premier mars 1739 (RPSM).

Defay (Louis Eléonor) : Fils du précédent, né le 3 fév 1724 à St-Mac. Seul héritier mâle, Louis Eléonor épouse d'abord une voisine du bourg, vers 1754, Renée Lebay de Chavigny qui meurt le 13 juin 1755 sans avoir enfanté (voire en enfantant), puis Céleste Marie de Blondé, de 8 ans sa cadette, qui lui donne 10 enfants dont 9 sont encore vivants en 1790 : 28 oct 1756, Céleste Madeleine Eléonore ; 24 sept 1757, Marthe Louise ; 24 nov 1758, ondoyé puis baptisé le 12 sept 1759, Joseph Louis Frédéric ; 30 nov 1761, Modeste Hyacinte Nicole ; 6 juin 1764, Louis ; 12 oct 1766, Marie-Jeanne (parrain Messire Louis René Defay, prêtre) ; 6 nov 1767, Auguste Sidonie ; 13 juin 1769, Suzanne Madeleine ; 22 sept 1774, Agathe Lucie. La robuste et méritoire Céleste Blondé vit jusqu'à l'âge de 83 ans et meurt au bourg de St-Mac. le 23 nov 1812. La fille aînée, Céleste, entre au couvent chez les bénédictines de la Fontaine-St-Martin au Mans et meurt le 23 oct 1830 à St-Mac. (RPSM). Louis Eléonor Defay est certainement, le général Grignon mis à part, le personnage le plus en vue de l'histoire de St-Mac. compte tenu du rôle difficile qu'il a joué pendant la révolution. Tour à tour premier membre de la municipalité en 1788, président des séances houleuses de fév 1790, hostile à Louis Grignon, le futur général qui veut s'immiscer dans les affaires de St-Mac., à nouveau premier membre en fév 1790, secrétaire-greffier en nov 1790, confirmé premier membre en nov 1791, en démissionne le premier déc 1791, accepte alors le secrétariat, démissionne de ce poste le 26 déc 92, dépose ses fusils en 93, est détenu à Saumur du 11 déc 93 au 1er mar 94), puis gardé à vue chez lui à partir du 2 mars 94. Revenu ensuite doucement aux affaires, greffier à nouveau en jan 95, il obtient, la même année, main levée du séquestre mis sur ses biens. Adjoint en nov 95, il meurt le 21 oct 1796 à l'âge de 71 ans (RDC). M. de Bodinau, descendant des Defay, possèderait des documents écrits par Louis Defay (Babin, NDCR).

Defay (Joseph Louis Frédéric) : Fils du précédent, né et ondoyé le 24 nov 1758, baptisé le 12 sept 1759 à St-Mac.,

militaire devenu capitaine, puis sous-lieutenant, au deuxième bataillon du régiment de Picardie (infanterie, régiment ayant pris le nom de Colonel-Général en 1780). Joseph Louis Frédéric, qui commande déjà un groupe d'insurgés lors de la prise de Cholet le 14 mars 1793, rejoint définitivement le clan des vendéens en juin 1793, à la suite de la prise de Saumur par les Blancs et d'une menace de séquestration de ses biens (maison à Saumur). Il accepte alors de siéger à l'une de leurs commissions. Avec femme, enfant et domestiques, il suit la Grande Armée, passe la Loire et participe à la prise de Laval. Il tente alors, depuis Avranches, de rejoindre Jersey avec le prince de Talmont mais l'expédition échoue et il se replie sur l'armée blanche à Pontorson, qu'il suit jusqu'au Mans et à Savenay. Après avoir mis son épouse en lieu sûr à Laval chez une femme de sa connaissance, il réussit à échapper au carnage et à la capture et se retrouve avec Béjarry dans le Morbihan afin de lancer un nouveau plan d'insurrection pour le 15 février 1794, lequel capote de même que celui du premier mars qui était censé affaiblir Redon. À Grand-Champ, il fait saisie de 6000 livres dans les caisses du reveceur des impôts et laisse un reçu signé de sa main : « Defay, Capitaine, au régiment de Picardie, au nom du Roi, l'an premier du règne de Louis XVII ». Dénoncé et acculé à Mangolérian (une lieue et demie de Vannes) à la tête de 400 hommes par la garnison bleue de Muzillac, il rend les armes le 25 prairial (13 juin) à Bodermarais, actuellement Bormarais, commune de Noyal-Muzillac. On trouve sur lui un journal où il affirmerait avoir tué un administrateur de district, fait qu'il nie lors de son procès au Tribunal de Lorient, le 16 thermidor de la même année. Il est condamné à mort et est exécuté le jour-même, à huit heures du soir, sur la Place de la Montagne à Lorient. Il a 35 ans. (Archives du Morbihan, LZ 448, avec l'aimable contribution de M. Yvonnick Danard, « Le journal du Chouan Joseph Defay »). Son épouse, originaire des Fournis, près de Chantonnay (Vendée), sans doute nommée Duchesne (70 SMD), accoucha à Cholet, le 9 juillet 93, d'un petit Louis Frédéric qui fut piétiné dans la mêlée au Mans, le 16

décembre. Signalement lancé par les bleus : « DE FAYS dit Joseph, âgé de 36 ans, d'environ 5 pieds 2 pouces, cheveux châtains et gris, cheveux courts, yeux bleus, nez ordinaire, bouche petite, menton rond, visage plein et coloré, gros et corporé, chemisette brune, pantalon de toile, chapeau rond ». (ADM 1395, « Le journal du Chouan Joseph Defay », Yvonnick Danard).

Defay (Marthe-Louise) : Sœur du précédent, née le 24 sept 1757, épouse le 8 juin 1784 Jean-François Sourdeau de Beauregard (com. des Verchers), ancien conseiller maître ordinaire des comptes de Bretagne (RPSM et DHGBML). Elle est mise en arrestation chez elle le 11 décembre 1793.

Defay (Sidonie) : Sœur de la précédente, née le 6 nov 1767, suit son frère Joseph à Laval, habite au Mans en 94 et revient vivre chez son père à Maison-Neuve en oct 95 (RDC). Il est possible qu'elle ait épousé un compagnon d'armes de son frère Joseph, Béjarry, qui est qualifié de gendre lors d'un acte en 1830.

Demourant (Michel) : (De Morans, De Mourans). Curé de St-Mac. et doyen du chapître de Thouars de 1610 à 1653 (RPSM, RPP). Il est désigné, le 28 nov 1632, comme représentant de l'évêque de Poitiers pour assister aux exorcismes pratiqués sur les Ursulines dans l'affaire des diables de Loudun. Demourant meurt au Doyenné le 26 juil 1653 à l'âge de 75 ans et est enterré dans le cimetière de St-Mac. (RPSM).

Descartes (Joachim) : Père du philosophe, Conseiller au Parlement de Bretagne et seigneur de Chavannes en 1635, met son fils au collège jésuite de La Flèche. David, baron de La Muce, protestant, prend la suite à Chavannes en 1638. César de La Muce est encore sieur de Chavannes en 1772 (DHGBML, RHPP).

Desplaces (Louis) : Elu neuvième membre de l'assemblée de St-Mac. en fév 1790, démissionne le 14 nov 90 (RDC).

Devault (Jacques) : Elu notable de l'assemblée de St-Mac. en nov 1790 (RDC).

Devault (Jean) : Laboureur de St-Mac., élu huitième membre en 1790, dit « le rouge » (RDC).

Dion (Jean) : Dit « Candion ». Notable de l'assemblée de St-Mac. en déc 1792 (RDC).

Doc (André) : Cultivateur des Ajoncs. S'essaye au fermage en 1695 de la seigneurie de Sanzay avec un prêt de la veuve d'Urbain de Salles (IE 1140 ADML).

Doc (André) : Cultivateur de St-Mac., fils du précédent, père de 3 enfants, a marché contre les vendéens. Garde Louis Defay à domicile en 1794, et les vignes de la commune en 1822 pour 50 f (RDC).

Doublard du Vigneau (Simon Joseph) : À la révolution, famille titulaire de la seigneurie de St-Mac. (RDC) à la suite du mariage, à Contigné le 29 février 1672, de Simon Doublard du Vigneau avec Suzanne de Gencian. Il ne reste pas de traces de la vente nationale de Sanzay, mais deux autres propriétés sont vendues nationalement sur Doublard du Vigneau : l'Épinardière, commune de Daumeray, le 27 germinal an IV et le Plessis, toujours sur la même commune, le premier thermidor an IV (DHGBML). Le fief de Cordé, commune de Daumeray, appartient aussi, en 1790, à Doublard du Vigneau (DHGBML). À ne pas confondre avec un autre *Cordé,* près de Longué, qui appartient aux Nau, alliés par mariage aux de Salles de St-Mac. au XVIIe, alliance qui aurait pu trop facilement expliquer la présence de Doublard à Sanzay en 1789. Le dernier seigneur de St-Mac., Joseph-Simon Doublard du Vigneau, écuyer, sieur du

Vigneau, est correcteur à la Chambre des Comptes de Bretagne. Il a émigré et son épouse, Françoise-Renée-Victoire Gastineau (mariage le 3 juin 1788), avec laquelle il s'était séparé de biens, rachète le Plessis sur son mari (I Q 532 ADML). Entre 1735 et 1763, plusieurs actes concernant la famille Doublard sont réunis dans E 2280 ADML : un accord entre Simon Doublard, Claude Ernaud, Madeleine Boizard et autres cohéritiers de Suzanne Doublard veuve de René Boizard de l'Épinardière, l'acquêt de la Martinière en la paroisse de la Jumelière par Joseph François Doublard et la dispense d'affinité pour le mariage de Simon Doublard avec Perrine Legoux.

Drouault (Pierre) : Sacristain de l'église de St-Mac. de 1739 à 1750, vigneron de son métier, mort le 28 fév 1781 à l'âge de 73 ans. Né donc en 1708, marié 4 fois, à Marie Lépron, puis à Mathurine Bellenault, à Marie Robin et enfin à Suzanne Bastit, il fut sacristain entre l'âge de 31 et 42 ans (RPSM).

Drouet (Magdelon) : Curé et vicaire perpétuel de St-Mac. de 1679 à 1687 (RPSM).

Drouin : Curé desservant de Saint-Macaire de 1759 à 1766 (RPSM).

Dubois (René Alexandre) : Propriétaire des restes de la ferme de la Guéritière en 1820, maire de Saint-Just-des-Verchers en 1796, maire de St-Mac. du 25 mai 1821 à 1835 (ou plus). Il achète nationalement la cure de Saint-Just en 1796 (RDC, DHGBML).

Dufay (Jacquine) : Fille unique de Françoise Bourgeois et d'Élie Dufay, mariée en 1582 à Jacques Clausse, sieur de Néry, gouverneur des Ponts-de-Cé, qui habite au Jau (voir ce mot) et dont elle a deux filles, Jacqueline et Judie (ou Judith) Clausse. Jacquine Dufay épouse en secondes noces Charles Gencian, sieur d'Érigné du Jau et d'Orveau vers 1590 (E 2918 ADML).

Jaquine Dufay meurt le 13 déc 1626 et est inhumée à la Trinité d'Angers dans le caveau familial (RPE).

Emérance (sainte) : Deuxième sainte patronne de la paroisse de St-Mac. Sœur de lait de sainte Agnès, elle fut lapidée au IVe siècle (Jacques Isolle, Eglises et Abbayes d'Anjou, Delmas, 1969). Un autel lui est dédié dans l'église en 1768 (RPSM) et en 1841 (NDCR). Une statue de Sainte-Emérance est bénite le 27 déc 1874 (NDCR).

Erray (Jean) : Menuisier à St-Mac. en 1817, fabrique les bancs d'église pour les membres du conseil municipal (RDC).

Falloux (Antoine) : Sieur de la Bafferie en 1668. Parrain d'une cloche à Brossay en 1634 (DHGBML).

Faradon (Jean) : Laboureur de St-Mac. natif du Bouchet, marié à Jeanne Rétiveau en 1769 puis à Marie Leblanc en 1776 (RPSM), volontaire de la neuvième compagnie, reconnu hors d'état de servir dans les armées de la République le 28 nov 1793 (RDC).

Fargeau (Louis) : Né le 6 avr 1783 à St-Mac., fils de François et de Jeanne Launay, entré en service le 6 messidor an 10 comme conscrit de l'an 11, registre matricule 2377, fusilier au vingt-deuxième régiment d'infanterie de ligne, deuxième bataillon, troisième compagnie. Admis à l'hôpital St-Jean de Burgos le 20 mai 1811, Louis décède « par suite de fièvre » le 7 juin 1811. Le conseil d'administration du régiment établit le certificat de mort en activité de service le 20 fév 1812 à Maastricht (RDC).

Fillon (Jean) : Meunier de Grenouillon en 1770, marié à Renée Jarry (RPSM), sixième membre de la municipalité de St-Mac. en 1789, nommé greffier le 25 mars 1790, écrit peu,

remplacé par Jarry ou Boutet, élu notable en nov 1790 mais refuse de prêter serment (RDC).

Foucher (Jean) : Sergent du Comté de Passavant en 1712-1749, marié à Marie Bourgeteau morte le 27 mars 1738 puis à Françoise Chevrier morte le 29 fév 1749 à l'âge de 60 ans. Jean Foucher meurt lui-même quelques jours après elle, le 3 mars, à l'âge de 68 ans. Leur fils Jean Foucher, aussi sergent du comté de Passavant, se marie avec Marie Rétiveau, veuve de René Chotard (RPSM).

Francaire (saint) : D'après la tradition, saint Francaire, propriétaire de l'époque gallo-romaine, est le père de saint Hilaire de Poitiers. Après sa mort vers 350, son tombeau et sa fontaine miraculeuse, au lieu-dit le Bas-Mureau (Cléré-sur-Layon) possèdent surtout des vertus anti-sécheresse. Les paroissiens de Saint-Macaire sont souvent conduits en procession par leur curé (NDCR) au Bas-Mureau mais, lors des quatre seules processions mentionnées (6 octobre 1832, 4 mai 1852, 27 mai 1861, 17 mai 1870, NDCR), le miracle ne s'est apparemment jamais produit. Pourtant, P. Branchereau, curé de Trémont en 1896, raconte ainsi ce qui s'est passé lors d'autres processions au XIXe : « En 1893, on y est venu de Saint-Macaire, de Nueil, de Saint-Maurice, des Cerqueux, de Genneton. L'année suivante, c'était le tour du Puy-Notre-Dame. L'année 1896, époque de grande sécheresse, fut aussi une époque de grandes manifestations de confiance en saint Francaire. Le 25 avril, les paroisses de Cléré et des Cerqueux se réunissaient au pied de la croix et autour de la fontaine miraculeuse. Le 16 mai, Vaudelnay, Saint-Macaire, Le Puy-Notre-Dame y envoyaient plus de six cents pélerins. Le 19 du même mois, Nueil et Passavant y étaient représentés par une très nombreuse députation. Enfin, le lendemain et le jour suivant voyaient accourir les habitants de St-Pierre-à-Champ et ceux de Bouillé-Loretz, qui, surpris en chemin par une pluie battante, n'eurent plus qu'à venir remercier saint Francaire de

les avoir pleinement exaucés. » La prière d'usage à Saint-Francaire est la suivante : « Que notre cœur tressaille de joie, au jour de la fête de Saint-Francaire. Demandons-lui par nos pieuses supplications qu'il nous envoie un remède à nos maux, en nous délivrant de la sécheresse qui désole la terre. Oraison : Seigneur, prosternés à vos pieds, nous implorons votre miséricorde afin que vous répandiez sur nous l'abondance de vos grâces ; nous vous conjurons par Saint-Francaire, votre serviteur. Daignez par son intercession répandre sur notre âme la rosée céleste qui la garantisse des atteintes du péché, et sur la terre une pluie salutaire, qui la garde contre les ardeurs du soleil brûlant. Par Notre-Seigneur-Jésus-Christ. Ainsi soit-il. « (*Saint Francaire, Patron de Cléré,* 1896).

Fresneau (Antoine) : Sieur de Champ-Noir en 1644, maître chirurgien du Roi en ses armées (RPP).

Garnier (Michel) : Garde-champêtre de St-Mac., suppléant de Boutet en sept 1801 (RDC).

Gaultier (Jean) : Fermier du Doyenné et de l'église de St-Mac. (1660, 1661). Sa femme, Catherine Nicolas, est enterrée dans l'église en 1662 (RPSM).

Gautier (Jean) : Notable de l'assemblée de St-Mac. en déc 1792 et mars 95 (RDC).

Gautier (Louis) : Elu cinquième notable de l'assemblée de St-Mac. en fév 1790, évincé par tirage au sort, il passe aussitôt membre le 14 nov 1790. Tout officier municipal qu'il soit, il enfreint le ban de vendanges en 1792 (ce qu'il reconnaît volontiers) et est condamné à 3 livres 2 sols 6 deniers d'amende par la municipalité (RDC).

Gauvain (famille) : Vers 1400, habite la Gauvinière (E 2598 ADML), Charles, écuyer, le 25 janvier 1655 (RPSM), Christophe,

sieur des Poissonnières, marié à Louise Deschamps (1664-1690, RPP et RPSM).

Geffard (Martin) : Douzième notable de l'assemblée de St-Mac. en 1790 (RDC).

Gencian (famille) : (ou de Gencian) Charles Gencian, sieur d'Érigné, du Jau, d'Orvaux, de St-Mac. en 1616, marié à Jacquine Dufay, mort le 22 mars 1628 (RPE) ; Louis, sieur d'Érigné, mort le 17 mars 1644 ; François, sieur du Jau, mort le 4 août 1656 à l'âge de 63 ans ; Joachim fils de Louis, né en 1644, marié en 1668 avec Catherine Artaud, mort le 21 oct 1703 ; Guy, fils de Joachim, né en 1667, mort le 24 août 1716, marié en premières noces à Marie-Louise de Chénedé et en deuxièmes, le 2 juil 1713, à Marie Angélique de La Porte (E 3913 ADML, RPE et RPSM). La terre d'Érigné est vendue par les héritiers Gencian aux créanciers en 1720 (DHGBML). En 1719, Eustache-Eulalie de Gencian avait été acceptée à la très bonne maison de Saint-Cyr, fondée par Louis XIV en 1685, à l'entrée de laquelle il fallait montrer « titres de noblesse en bonne forme de quatre degrés du côté paternel » (Andegaviana 32).

Gibot (René-Luc) : Descendant de la famille de Jean Gibot, sieur de La Perrinière en 1460 (DHGBML). René-Luc Gibot de Moulin-Vieux, marié le 22 fév 1677 à Elisabeth Lebascle (RPP) dont il a 13 enfants (DHGBML), possède en 1712 la seigneurie de La Haye, maison près de l'église du Puy, ancienne résidence de Jean de la Haye vers 1300 (RHPP). Sieur de Bray en 1718, il achète Sanzay en 1719 pour 24 000 livres, (et sans doute Érigné) mais la seigneurie est rendue aux Gencian 3 ans plus tard (E 2618 ADML). Il meurt vers 1720. Deux de ses fils, Pierre René, sieur de la Perrinière, de la Haye, de Chavannes et de Bray (1749-1796), et René-Luc, sieur de Moulin-Vieux et marquis d'Érigné en 1789, émigrent à la Révolution et leurs biens sont vendus nationalement (DHGBML). Bray est vendu le 19 juillet 1796 sur Luc-René Gibot et son épouse, émigrés compris sur la

liste générale (I Q 532 ADML). La maison de la Haye est détruite en 1796 (E 2825 ADML).

Girardeau (Jean) : En 1734 et 1735, notaire et huissier royal à St-Mac., mort le 4 jan 1740 à l'âge de 34 ans (RPSM). « On retrouve dans les actes assez souvent la signature magnifiquement enluminée de ce Girardeau nommé notaire ou huissier royal résidant à Saint-Macaire ». (Ollivier, NDCR). En fait, il habite Bouchettes (RPSM, 1734).

Girardeau (Joseph) : Donne à l'église de St-Mac., en 1746, une croix qu'il a fabriquée et qui est plantée au Bouchet (RPSM).

Godin (famille) : ou Gaudin. Michel, laboureur en 1770 à Pancon, marié à Marie Balin ; François, vigneron à Pancon en 1775, marié à Jeanne Neau (RPSM). Louis, domestique de la veuve Defay à Maison-neuve en 1812, est témoin de son décès (RDC).

Gourdeau : Né vers 1742. Commandant militaire du Puy en 1793 et 1794, grand oncle de Julie Robert, fille du maire de St-Mac., René Robert. Gourdeau, à 70 ans, est propriétaire au Puy en 1812 (RDC).

Gourin (Charles) : Laboureur de Chambernou, marié à Marie Guillon (RPSM, 1769), troisième membre de la municipalité de St-Mac. en 1788, élu procureur de la commune le 16 fév 1790, confirmé procureur le 13 nov 1791, reconduit le 16 déc 1792 par 28 voix sur 29. Volontaire pour la patrie en 93, il s'enrôle pour compléter le nombre de 11 hommes que doit fournir la commune mais, le 9 avr 93, il utilise cependant la possibilité de se faire remplacer. Il se démet de sa fonction de capitaine de la garde nationale lorsqu'il part habiter Argentay en mai 1794. Revenu à Saint-Macaire, il est agent national en mars 95, adjoint au maire en mars 98, sergent (seulement) de la

garde nationale en 99. Sait écrire. Son fils Charles réside à la Bournée en 1800, conseiller municipal en 1816 (RDC).

Gourin (Jean) : Laboureur de St-Mac., réside aux Haies. Tiré au sort pour la cavalerie en 1793. « 22 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez aquilin, bouche bien faite, menton long marqué de petite vérole, visage long, une cicatrice au front au-dessus des 2 sourcils » (RPSM).

Gourin (Michel) : Garde-champêtre-adjoint de St-Mac. en déc 1797. Vient du Vaudelnay (RDC).

Grécie de Montreuil : Voir Berlay.

Grignon (Louis) : Dit Grignon Grandmaison. Né à Louerre le 15 août 1748, fils de François Grignon et d'Anne-Marie Commeau. Après des études au Collège de Doué, Louis Grignon sert aux gardes Françaises, puis à l'Infanterie Royale où il parvient au grade de sergent, de 1765 à 1776. Il se retire au Perdriau et prend à bail la ferme de la seigneurie de St-Mac., Sanzay, qui appartient alors à Simon Doublard du Vigneau. Muni d'une procuration de Doublard, il représente le seigneur aux premières assemblées communales de St-Mac. Déjà co-officier des volontaires de Doué et receveur du bureau d'aides de Saint-Macaire, il souhaite devenir membre du premier conseil municipal de St-Mac. Ecarté par Defay, il se fâche et, proposé comme délégué à Thouars pour soutenir le cahier de doléances de la paroisse, il refuse de s'y rendre (RDC). Président de séance le 14 nov 1790, les suffrages des macairois ne lui sont pas favorables. Il finit cependant par être élu notable en déc 1792. Le dimanche 7 avr 1793, lendemain de la création du Comité de Salut Public, il quitte St-Mac. et part pour l'armée de l'ouest où il est nommé adjudant général (DHGBML, RDC), puis général. Commandant sanguinaire d'une des colonnes infernales en 1794, il dirige la troisième division contre Charette qui le bat trois fois entre le 2 et le 5 fév 1794 à Chauché, aux

Essarts et à St-Denis-La-Chevasse (Chiappe, *La Vendée en armes*). Les 12 et 14 vendémiaire an IV, il est employé à la défense de l'Assemblée à Paris (RHPP). Général divisionnaire et commandant de la cinquième brigade des Vétérans en activité, il réside au Perdriau qu'il vend en viager le premier frimaire an XIII (22 nov 1804) à ses nièces (5 E 2566 ADML). Sa femme, Louise Perrine Desportes meurt au Perdriau le 4 mars 1807. Retraité en 1806, entreposeur de tabac à Angoulême, il y meurt le 24 déc 1825 (DHGBML). Son frère aîné François, marchand à Saint-Pierre-de-Doué, épouse, dans l'église de St-Mac., le 14 sept 1761, Madeleine Françoise Sancier, fille de Louis Sancier et de Renée Grignon, fermiers de la seigneurie de St-Mac (déjà en 1746) avec autorisation spéciale du pape pour « consanguinité au deuxième degré égal » (RPSM).

Guéniveau (Jean-Nicolas) : Sieur de la Raye, fils de Jean, conseiller du Roi, président de l'Élection de Montreuil-Bellay en 1673-1677 (RPSM). Né à Saumur le 15 nov 1752, Jean-Nicolas Guéniveau, sieur de la Cour-de-la-Raye est président de l'Élection de Montreuil en 1772, subdélégué de Montreuil et Cholet en 1780, maire de Montreuil en 1789, administrateur du district de Saumur en 1791 (DHGBML), salpêtrier au Puy pour le compte de la République en 1794 (RDC), propriétaire en 1796 d'une partie des terres du prieuré de Brignon qui semblent avoir été soustraites à la vente nationale. Par ailleurs, il achète nationalement le Doyenné de St-Mac. Elu au Conseil Général en 1800, il n'est qu'au neuvième rang des propriétaires fonciers de St-Mac. avec une contribution de 109, 32 F et 23 ha. Il meurt au Puy le 23 nov 1834 (DHGBML). On retrouve vers 1810 un Nicolas Guéniveau de la Raye à Sainte-Verge, propriétaire et lieutenant de louveterie, 30 ans, marié, 2 enfants. Le préfet dit de ce dernier : « il est originaire de Montreuil-Bellay. Il a été mal élevé ; il manque d'esprit et d'instruction ; il est impropre aux affaires publiques. Paraît attaché au gouvernement ». Il est classé dans la colonne 6000 francs de revenu. (Statistiques personnelles du sous-préfet des D. -S., Pierre Tribert, ADDS

3M4A). Un autre (ou le même) Nicolas Guéniveau de la Raye, ancien lieutenant de louveterie, est parrain de la grosse cloche de l'église de St-Mac. en 1854.

Guichard : Nom du marbrier saumurois qui a placé, le 11 mai 1840, un grand autel en marbre noir et un bénitier en marbre rouge de Laval dans l'église de St-Mac., puis, le 10 juil 1850, des fonts baptismaux en marbre noir (NDCR).

Guillon (François) : (ou Guyon). Laboureur des Bouchettes, marié à Jeanne Péponné (RPSM, 1778), notable de St-Mac. en déc 1792 et en mars 1795 (RDC). Sait signer.

Guillon (Jacques) : Membre de l'assemblée communale de St-Mac en 1790, évincé le 14 nov 1790 par tirage au sort.

Guillon (Jean) : (ou Guyon). Réside au bourg de St-Mac. Membre du CS de St-Mac. en 1794, notable en mars 1795, membre en 1800 (RDC). Sait signer.

Guillon (Louis) : (ou Guyon). Cultivateur à Brignon, marié à Marie Pin (RPSM, 1774). Premier adjoint de l'assemblée de St-Mac. en 1788, élu notable en nov 1790, membre du CS en 1794, apporte à la municipalité 4 liasses de titres de Brignon à brûler, le 26 jan 1794. Sous-Lieutenant de la garde nationale (RDC), Louis Guillon sait signer.

Guitton (famille) : Jean Guitton en 1756 est sacristain de l'église de St-Mac. Son fils Jean commence à travailler avec son père le 30 juil 1770. Le père meurt le 6 août 1785 (RPSM). Le fils, qui sait signer, est élu greffier de l'assemblée communale le 7 fév 1790 mais démissionne aussitôt. quatrième notable en nov 1791, notable à nouveau en déc 1792, toujours notable en mars 1795 et peut-être conseiller municipal en 1823 (RDC).

Guyard (Jean) : Cultivateur de St-Mac. Offre par deux fois à la commune, en 1816 et 1823, une maison à louer pour le desservant de l'église (RDC).

Guyard (Louis) : (ou Guiard). Notable de l'assemblée municipale de St-Mac. en déc 1792, greffier de la municipalité en sept 1793, greffier du CS le 26 jan 1794, greffier à nouveau de la municipalité de mars 1794 à jan 1795, notable en mars 1795 (RDC et CS).

Guyon (Marie) : (ou Guillon). Née, en principe, à la Vouie le 28 sept 1790, elle n'est pas inscrite sur le registre des naissances de St-Mac. par le curé Lière. Lorsqu'elle veut se marier, en 1816, des recherches sont faites et elle obtient le certificat nécessaire sur la foi de témoignages de voisins (RDC).

Hamard (Louis) : Né à Saumur en 1749. Curé à la Lande-des-Verchers depuis août 1786, il y prête serment. À la fin de 1792, il signe officier public. Il achète nationalement le presbytère de la Lande le 11 thermidor an IV. Au Concordat, il serait curé de St-Mac. et mourra le 10 déc 1807. (Quéruau-Lamerie, *Le Clergé de M.-et-L. pendant la révolution*). Confusion probable avec St-Mac. en Mauges ? Ou bien ne serait-il qu'intérimaire à St-Macaire-du-Bois ? Il ne reste pas de trace tangible de son passage à la cure de St-Mac.

Hamon (Joseph) : Fermier général de Brignon en 1768, marié à Marie-Renée Vacher (RPSM).

Hamon (Jacques) : Charron de St-Mac. en 1796. Il achète nationalement la cure de St-Mac. le 29 septembre 1796.

Herpin (Pierre) : (le jeune), deuxième notable à St-Mac. en nov 1791 (RDC).

Herpin (Pierre) : (le vieux). Laboureur du Monis, marié à Marie Valton (RPSM, 1768), troisième adjoint de St-Mac. en 1788, élu cinquième membre en 1790, ne sait pas signer (RDC).

Hilaire (saint) : 315, naissance. 368, mort. 350, évêque de Poitiers. 356-359, exil en Asie Mineure. Copain de Martin. Aurait-il eu l'occasion de connaître Macaire en Égypte ?

Honoré : Curé de St-Mac. de 1888 à 1908, puis curé de la Varenne. En 1928, il devient doyen de Vihiers et chanoine honoraire (NDCR).

Hospitaliers (ordre) : Ancien ordre religieux, puis militaro-religieux, des Lieux saints, fondé vers le IXe, dit Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Chassés de Jérusalem (1291), les Hospitaliers se réfugient à Chypre, puis à Malte (1530), dont l'ordre a pris le nom depuis. En 1312, le Pape leur attribue les biens des Templiers. Ils ont possédé une commanderie à la Lande-des-Verchers.

Houet (Philippe) : Dernier curé en titre de St-Mac. en 1960, mort en 1990. s'est fort intéressé à l'histoire de St-Mac. (EAMH).

Hubelot (Urbain) : Laboureur des Bouchettes, marié à Marie Chotard (RPSM, 1773), membre du CS de St-Mac. en 1794 (CS). Ne sait pas signer.

Hullin (Jean) : Premier garde-champêtre de la commune de St-Mac. en août 1794. Vient de Genneton (RDC).

Izoré (Louis) : Ecuyer sieur de Chantemerle en 1696. Possède aussi le Branday. Marié à Françoise Georgeau, morte le 6 fév 1697 à l'âge de 40 ans. Jacques, son fils né le 18 mars 1696, vivant en 1713-1741, Claude, sa fille morte à 44 ans le 4 av 1741, célibataire (RPSM), Guy, écuyer sieur de Chantemerle, mort le 5

nov 1680 au Puy (RPP), Louise Izoré, demoiselle noble, morte à 64 ans le 25 oct 1748 (RPSM).

Jarry (François) : Né vers 1740 à l'Humeau de Bray, fils de Louis et de Madeleine Breteau, maréchal-ferrant, il apparaît en mars 1788 comme greffier de la municipalité de St-Mac. Proclamé maire le 14 fév 1790, confirmé maire le 13 nov 1791, reconduit le 16 déc 1792, démissionne le 17 fév 1793, élu agent municipal (maire) en avril 1797 en remplacement de Pelletier démissionnaire, refuse cependant de continuer en mars 98, capitaine de la garde en 1799, accepte sa nomination de maire par le préfet consulaire le 2 août 1800. Il sera maire jusqu'au 3 avr 1806, date de sa mort sur les 6 h du matin, au village de l'Humeau de Bray, âgé de 66 ans. Beau-père de Jean Gourin, neveu de Louis Frémondière (RDC). Ce terme Jarry pourrait provenir du provençal *Garriga* (garrigue). On le retrouve dans les toponymes *la Jarrie*, *la Jarrige*.

Jauret (Michel) : Garde-champêtre-adjoint de la commune de St-Mac. en sept 1799, vient du Vaudelnay (RDC).

Jousset (François) : Ancien militaire nommé garde-champêtre à St-Mac. en jan 1831, tombe malade le 9 sept 1832.

Jousset (Pierre) : Elu notable de St-Mac. en nov 1790 (RDC).

Lahaye (Pierre Thomas) : Garde-champêtre de St-Mac., suppléant de Boutet en mars 1802 (RDC).

Lamballais (Louis Michel) : Infirmier de l'abbaye de Ferrières de 1753 à 1778, mort en 1778. La vente de ses biens meubles rapporte 3227 livres. Son fusil est acheté par le prieur de Brignon (SDLH).

Lambert de Gourville : Desservant de St-Mac. en 1758 (du 18 mars au 11 nov) puis prêtre et curé de St-Mac. jusqu'en jan 1759, puis prêtre et curé de St-Mac. et de Genneton jusqu'en juin 1759 (RPSM).

Laroche (René) : Nommé garde-champêtre de St-Mac. le 10 mai 1834 (RDC).

Launay (Louis) : Charron de St-Mac., élu greffier le 21 fév 1790 à la place de Roger, démissionne le 14 mars 1790, notable en nov 1790, capitaine de la garde en 1792, membre et greffier du comité de surveillance en jan 1794 (RDC).

Lecêvre (Pierre Alexandre) : Né à Doué, paroisse Saint-Pierre, le 13 octobre 1768, vicaire d'Ambillou en 1792, il est élu, le 6 décembre 1792, curé constitutionnel de St-Mac. par l'assemblée électorale du district de Saumur, ayant réuni 84 voix sur 94. Il y prend ses fonctions le 16 déc 1792 et fait aussitôt partie des notables, greffier à partir du 26 déc 1792. Il dépose ses lettres de prêtrise à la municipalité le 2 fév 1794. « Taille de 4 pieds 11 pouces, cheveux noirs, yeux et sourcils noirs et visage long » (RDC et CS).

Lejeard (André) : Cantonnier de St-Mac., adjoint du garde-champêtre, nommé le 26 juin 1851 (âgé de 43 ans), il ne travaille que 3 jours/semaine (RDC).

Lejeard (François) : Cultivateur de la Minauderie, marié à Jeanne Barbier (RPSM, 1778). Garde-champêtre suppléant de St-Mac. en sept 1802, devient titulaire en août 1803 mais est obligé de démissionner pour incompétence en 1815 (RDC).

Lejeard (René) : Notable de St-Mac. en nov 1790 (RDC).

Lejeune (François) : Garde-champêtre-adjoint de St-Mac. en mars 1798, chargé notamment du tambour (RDC).

Lerat : Greffier de la municipalité du Puy-Notre-Dame en 1791 (RDC).

Liausu : Plâtrier à Doué en 1870, change l'autel de place et moule une nouvelle sainte Table dans l'église de St-Mac. (NDCR).

Lierre (René) : (ou Lière). Curé de St-Mac. de 1784 à 1792, rédacteur du mémoire de l'assemblée municipale en 1788 et, certainement, en 1789, du cahier de doléances remis à Grignon. Nommé sixième membre au conseil en 1788, il démissionne le 16 fév 1790. Le 13 fév 1791, il prête le serment constitutionnel dont il se rétracte en chaire le dimanche 11 mars 1792. Il signe encore sur l'ancien registre paroissial le 15 mars (RPSM et RDC). Il quitte St-Mac. le 18 mars 1792 pour Angers où il demeure au n° 276 cul de sac Saint-Denis. Emprisonné le 17 juin 1792 au séminaire de la rue du Musée (NDCR), il est déporté vers l'Espagne sur le bateau la Didon le 12 sept 1792 (Quéruau-Lamerie).

Macaire (saint) : Pour le patronnage de la paroisse, il semble difficile de choisir entre les 5 Macaire suivants, tout en privilégiant les deux premiers :

(1) Selon les traditions, saint Macaire l'ancien (le grand) est né en Égypte de parents pauvres vers 300. En 330, Macaire, anachorète, se retire à Scété et en est tiré malgré lui, en 340, pour être revêtu du sacerdoce. Il est persécuté en raison de son attachement à la doctrine du concile de Nicée. Il meurt en 390. On lui attribue 50 homélies et des opuscules ascétiques. Il est fêté le 15 janvier. Une trentaine de sources confirment ces faits, mais rien ne prouve que ce soit ce Macaire le patron de Saint-Macaire-du-Bois.

(2) Macaire le jeune, contemporain du premier, né à Alexandrie, se retire vers 335 dans la solitude et meurt en 394. Il est considéré comme l'auteur de *La règle de saint Macaire*, imprimée dans le *Codex Regularum*, Rome, 1661.

(3) En 325, un autre Macaire, Macaire I de Jérusalem, est à Nicée (Geltzer-Hingerfeld-Guntz, *Patrum Nicaerorum nomina*, Leipzig, 1898). Celui-ci meurt en 331. Évêque de Jérusalem sous Constantin, remplacé par Maxime, puis Cyrille (A. Hamman, *Guide pratique des Pères de l'Église*, 1967) : « Macaire aurait entrepris, avec l'autorisation de l'empereur, les premières fouilles qui permirent de mettre à jour le Saint-Sépulcre. L'empereur, informé, fit élever sur le calvaire une immense basilique ».

(4) Macarius, évêque de Comminges au Ve, est fêté le 2 mars.

(5) Macaire, vicaire, décide Ruffin à traduire Origène (Le Livre des Principes), (EAMH).

La vie religieuse réglée des moines d'Égypte aurait été apportée en occident par saint Cassien dans une ville des Deux-Sèvres (EAMH). Même les spécialistes en hagiographie n'ont pu trancher. L'abbé Thibault, secrétaire particulier de sa Grandeur Monseigneur Freppel, écrit à ce sujet au curé Honoré, en date du 13 janvier 1885 : « M. Le Curé, j'ai l'honneur de vous adresser la feuille ci-jointe sur laquelle vous trouverez à faire à l'ordo de 1885 par suite de votre fête patronale. Cette fête se faisait autrefois le 15 janvier. J'ai maintenu cette date. Le martyrologe compte plusieurs saints Macaire, entre autres deux abbés d'Égypte, l'un le 2, l'autre le 15. Votre saint est sans doute l'un de ces deux, à moins que ce ne soit celui des Mauges. Ce point n'est pas encore éclairci »... (NDCR). Mais alors, qui est celui des Mauges ?

Madou (Pierre) : Charpentier de Cersay, né en 1751, réquisitionné à la salpêtrerie du Puy-Notre-Dame chez Guéniveau en 1793. Vient s'installer, en 1794 à St-Mac., avec sa femme Catherine Gallard et ses 3 enfants Marie, Victoire et François (RDC).

Mailleau : Vicaire de St-Mac. du 6 juil 1779 au 5 mars 1780 (RPSM).

Marcheteau (Louis René) : Maire de St-Mac. en 1847-1851 (RDC), de mai 1835 à octobre 1852 date de sa démission (DHGBML).

Maupassant (Jean-Jacques) : Entrepreneur des ouvrages du roi, marié à Marie-Jeanne Merceron, réside à Dampierre, parrain à Saumur le 5 fév 1781 (GG 32 ADML), commande la garde nationale de Saumur en l'an III, parrain à St-Mac. de Rétif Robert (fils du maire) le 28 ventose an VII. Son fils, Jean-Jacques, assiste à St-Mac., le 21 juil 1812, au mariage de Henri Merceron, son beau-frère.

Mesleau (Pierre) : Garde-champêtre de St-Mac. nommé en 1815. Vu son grand âge, il est mis fin à ses fonctions en déc 1825 (RDC).

Mestreau (J.) : Curé du Puy-Notre-Dame, intérimaire à St-Mac. du 3 sept au 27 nov 1726 (RPSM).

Mestreau (Louis) : Conseiller municipal de St-Mac. en 1823.

Mestreau (René) : Laboureur des Ajoncs, troisième adjoint de St-Mac. en 1789, sergent de la garde en 1792 (RDC), marié à Jacquine Nicolas en 1774 (RPSM).

Métayer (Joseph) : Tailleur d’habits signalé le 13 vendémiaire an 13 pour un laissez-passer : « 29 ans, taille de 5 pieds, visage rond, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez gros, bas du visage rond » (5SMD).

Milland (Nicolas) : Sieur de Bois-Ménard depuis 1605, géomètre-arpenteur, professeur de mathématiques, licencié es-droits (DHGBML), notaire de Ferrières, marié à Gabrielle Chaleban, il meurt le premier jan 1655 et est enterré dans l’église de St-Mac. par le curé Riou. Gabrielle Chaleban meurt 10 jours plus tard. Ambroise Milland, sieur de Bois-Ménard, sénéchal de Ferrières, 23 nov 1655, meurt le 21 mars 1659, Ambroise Milland, sergent royal, 3 sept 1659, mort le 14 sept 1661 aux Bouchettes, Nicolas Milland, sieur de Bois-Ménard, 5 jan 1662, mort le 2 sept 1662, Marie Milland, vieille fille morte le 24 sept 1662 (RPSM), Roze Milland, veuve (1708, 12SMD).

Moindron (Madeleine) : Institutrice de St-Mac. Née le 28 jan 1811 à la Crèche (D. -S.), elle possède un brevet de capacité pour l’instruction. Nommée le 29 mars 1841 à St-Mac., elle loge dans l’école en 1842. Evincée le 10 mai 1846 par décision de la municipalité, elle réclame alors un salaire pour les 7 mois où elle avait exercé bénévolement (RDC).

Moneuse (Dom Jacques) : Prieur de Brignon en 1649 (RPSM).

Morin (Claude) : Vicaire de St-Mac. de 1648 à 1662 (RPSM).

Nau (Claude) : Fille de René Nau, sieur de Cordais et de Claude de Beaupou, épouse Urbain de Salles II à St-Mac. le 11 fév 1681, meurt en 1716 (RPSM et E 3913 ADML).

Neau (Jean) : Elu septième notable à St-Mac. en 1790, évincé le 14 nov 1790 par tirage au sort, membre du CS en 1794 (RDC). Ne sait pas signer.

Neau (Louis) : Charpentier et journalier de Chambernou, marié à Marie Nevouet (RPSM, 1770), élu notable de St-Mac. en nov 1790 (RDC).

Nepton (François) : Sieur de Pancon en 1525, marié à Jeanne de La Haye, puis à Adenelle de Boyzellière qui vendent toutes deux une vigne à Pancon en 1525 (E 826 ADML).

Nevouet (Mathurin) : (ou Nepvouet). Laboureur des Ajoncs en 1776, marié à Catherine Piau (RPSM), élu deuxième membre de la municipalité de St-Mac. en déc 1792, toujours membre en mars 1795 (RDC).

Némoise (sainte) : Troisième sainte patronne de l'église de St-Mac. (statue et tableau) très vénérée dans la région (Indre-et-Loire, Vienne et Deux-Sèvres). Personnage légendaire, Némoise serait née au Ve siècle à Vézières près de Lerné. Extrêmement pieuse, instruite et de famille illustre, belle de surcroît, elle aimait cependant garder les troupeaux. Les jeunes seigneurs lui faisaient une cour effrénée. Surprise un jour dans la campagne par un amoureux empressé, elle implora le ciel de la rendre difforme pour échapper à ses avances. Aussitôt l'un de ses pieds se transforma en patte d'oie, ce qui fit réfléchir et fuir le damoiseau. Les variantes du nom de Sainte-Némoise sont nombreuses : Néomaye, Néomadie, Trémoye, Néomoise, Lumoise. À Argenton l'Église (D. -S.), elle avait sa statue dans l'église et on l'invoquait comme protectrice des troupeaux. D'autres statues ont été notées à Lerné, Montsoreau, Vézières, Sambin, Les Trois-Moutiers, on mentionne un vitrail à Ternay... (Bulletin de la Société d'Études Folkloriques du Centre Ouest, t. X, mai-juin 1976).

Nicolas (Jean) : Caporal de la garde nationale de St-Mac. en 1792, menacé par la municipalité de St-Mac. s'il ne rejoint pas son régiment le 2 fév 1794, mais ayant pourtant été réformé le 20 jan 1794. « Natif du Bouchet 21 ans, 4 pieds 8 pouces, a les jointures des genoux contournées en dedans à tel point qu'il se les frotte l'une contre l'autre en marchant que cette difformité, la tenue de son corps, sa très petite taille, la faiblesse de son tempérament, le soussigné pense qu'il pourrait être exempt de la réquisition ne le prouvant ni les forces ni la taille susceptible de pouvoir supporter les fatigues inséparables de la marche et des manœuvres qu'exige l'art de la guerre ». Membre du conseil municipal en décembre 1800. Réside alors à la Vouie (RDC).

Ollivier (Charles) : Curé de St-Mac. en 1875.

Paterne (François) : Né à Saint-Lambert-des-Levées le 25 sept 1748, ancien chanoine (à 25 ans !) du chapitre du Puy ND, il démissionne en 1783, est nommé curé du Vaudelnay jusqu'au 26 nov 1794 (RHPP). Il collabore activement avec la République, puisque commissaire pour la contribution mobiliaire en 91 (RPSM). Il défroque, se marie et devient notaire à Montreuil-Bellay de 1815 à 1825. Il engendre 2 enfants dont une fille qui est sage-femme au Puy pendant 1/2 siècle (RHPP). Il mourut au Vaudelnay le 10 jan 1831.

Pauloin (Pierre-René) : Curé de St-Mac., doyen et archiprêtre de Thouars de 1767 à 1784, mort le 12 novembre 1784 à l'âge de 54 ans. Son neveu, François, qui réside chez lui, fils de René marchand fermier et de Françoise Debray (de Rillé en Maine), meurt le 25 mars 1780 à l'âge de 14 ans (RPSM).

Pelletier (Félix) : Originaire de Chalonnes, marié à Saint-Macaire le 10 juillet 1792 à Françoise Renault (originaire de Gennes), fermier de Bray à cette époque, apparaît dans les affaires politiques de St-Mac. en fév 1793 et est élu maire le 7 avr 1793 en remplacement de Jarry démissionnaire, par 47 voix

sur 48 ! Délogé de la ferme de Bray à la suite de sa vente nationale en juillet 96, Pelletier démissionne lui aussi en mars 1797, sans doute pour devenir agent municipal au Puy (en nov 98), remplacé par François Jarry le 2 avril 97 (RDC). Maire du Puy en brumaire an X, il démissionne de cette fonction en l'an XI (DHGBML). Une fille, Françoise Agathe, lui naît le 11 août 94, à Bray dont il jouit (maison et terres) de 1792 à 1796 (RDC et I Q 532 ADML). Intrigant et opportuniste, Pelletier possède une signature encombrante et savamment calligraphiée.

Perroteau (Louis) : Né le 15 mars 1787 à St-Mac, fils de Jacques et de Renée Dion, fusilier à la septième compagnie du troisième bataillon du 61ème régiment de ligne en 1807, entré à l'hôpital de Mayence le 5 fév 1807, y est décédé le 15 du mois de mai 1807 par suite de fièvre, âgé de 20 ans. L'extrait n'arrive à St-Mac. qu'en 1811 (RDC).

Péan : Curé-chanoine, dessert St-Mac. de 1755 à 1759 (RPSM).

Péponnet (Charles) : (ou Pouponnet). Laboureur de St-Mac., fils du suivant, membre du conseil municipal de St-Mac. en déc 1800, habite Chambernou (RDC). Le 5 jan 1798, il se rend acquéreur de terres de Brignon et de la cure vendues nationalement, 4 boisselées à Chambernou qui jouxtent l'un de ses champs et 8 boisselées à Champ-Noir.

Péponnet (Nicolas) : (ou Pouponnet). Laboureur de St-Mac., fermier en 1740, père du précédent, devient troisième membre de la municipalité en 1788, premier notable en 1790, évincé par tirage au sort le 14 nov 1790, deuxième membre en nov 1791, troisième membre en déc 1792, toujours membre en mars 1795. Sait signer.

Piau (Jean) : Laboureur de la Haute-Baffrie, marié à Louise Cirel (RPSM, 1773), élu quatrième membre de la municipalité

de St-Mac. en déc 1792, rétracte le 29 jan 1794 les propos injurieux qu'il a tenus au sujet de l'officier de santé du Puy, Rabouin, ayant soutenu, avec son compère Pierre Cornu, que Rabouin accordait à certains réformés des certificats de complaisance payants. Toujours membre en mars 95 (RDC).

Piloteau (Paul) : Laboureur de la Haute-Baffrie, marié à Renée Leblanc (RPSM, 1777). Il est surpris en flagrant délit d'abandon de poste de garde par le Comité de Surveillance de St-Mac. en 1794 (CS).

Pinguet (Jean) : Possède la Guéritière en 1483 (C 106 ADML).

Plantis (Renée du) : Fille de Jacques du Plantis et de Françoise de Cossé, femme de René de Sanzay, seigneur de St-Mac., Renée apporte en héritage la terre du Plantis (Com. de Sainte-Christine), le château des Marchais (com. de Faye d'Anjou). Restée veuve vers 1560, elle lutte contre son fils aîné avec l'aide du cadet Christophe (ADML E 3920).

Pocquereau (Jean) : Garde-champêtre entré en service à la municipalité de St-Mac. le 1er jan 1826, autorisé à porter une arme à feu. Il démissionne fin 1831 (RDC).

Porcheron (Philippe) : Doyen de Thouars et curé de St-Mac. en 1683 (RPSM).

Porcin (Bernard) : Ancêtre possible de la famille Gourin, habite, au XIIe, la Cochonnerie (v. ce nom au DT) en face de l'Église, soit probablement à côté de l'actuelle maison au bord de la route, anciennement à Mme Godineau. Les moines qui écrivent les chartes latines traduisent le langage vulgaire en latin. Le terme Gourin (ou Goret) donne Porcinus (EAMH).

Port (Célestin) : Archiviste de M. -et-L. de 1850 à 1901.

Porte (Angélique de La) : Originaire de Laval, elle épouse Guy de Gencian le 3 juillet 1713, qui meurt sans lui donner d'enfants le 24 août 1716. Elle est dame seigneuriale de St-Mac. de 1716 à sa mort, le 2 juil 1763. Elle est enterrée dans la chapelle des Ursulines d'Angers (RPSM, RPE).

Quétineau (famille) : Famille de marchands, de procureurs de fabrique, de receveurs de chapitre et de seigneurie, et de fermiers, originaire du Puy-Notre-Dame. Maître Jean Quétineau, sieur du Perdriau (1605, RPP) ; Guillaume, sieur de La Paleine, porte-épée de parement de l'Écurie du Roy (1607, RPP) ; Gérard, sieur du Pont (1617, RPP), Jacques, sieur de La Gloriette, marié à Perrine Goupil (1631 et 1657, E 198 ADML, 1650, RPP, 1651 et 1655, RPSM) ; Louis, sieur de Maineau (1651, RPSM) ; Charles, sieur du Fondys, maître-chirurgien (1666, RPP) ; Pierre, fermier (1678, E 198 ADML) ; Jean, dit La Tripe, marchand-boucher (1690, RPP) ; Pierre, (1730, RPP) ; Pierre, général, fils de Pierre et de Charlotte Robinet de Bourjoly (1756-1794). La famille a géré, entre autres, l'immense chapitre de Chavannes, a acquis les domaines de La Gloriette (dont elle est devenue propriétaire, qu'elle a ensuite vendue vers 1700 aux Falloux) et du Perdriau, a assuré le fermage et la recette de Bray et probablement celle de la seigneurie de Sanzay-Saint-Macaire en l'absence de seigneur (RPP, RPSM, ADML).

Quétineau (Marie) : Fille de Pierre Quétineau, marchand au Puy et de Marie Pépin de St-Mac., femme en 1ères noces de Joseph Pasquier, marchand à La Planche (RPSM, 1775), en secondes noces de Pierre Roger, marchand-fermier (1776), meurt à la Planche le 27 jan 1822 à l'âge de 72 ans (RPSM, RDC).

Quétineau (Pierre) : « Pierre, né au Puy le 24 août 1756, dans une maison de la grand-rue, est le fils de Pierre Quétineau, boucher de son état et de Charlotte Robinet, et petit-fils de Guy

Quétineau. Il est baptisé le 25 août. Il acquiert les premiers éléments d'instruction sous la direction du curé Jean Vincent Roblain, maître de psallette, simple école à l'usage des enfants de chœur. Il fait son apprentissage comme boucher et, bien que rôturier, épouse Melle Marie Anne de La Treille dont les parents habitent le château de la Treille » (RHPP). En août 1791, il abandonne la boucherie afin de s'engager comme volontaire pour la Patrie en danger dans le deuxième bataillon des D. -S. dont Dumouriez est le chef. Très vite promu lieutenant-colonel sous Dumouriez, il est ensuite envoyé comme général sur le front vendéen (DHGBML). Battu aux Aubiers, il capitule à Thouars le 5 mai 1793 et partage la chambre de Bonchamps dans le château des La Trémoïlle. Invité alors par Lescure à demeurer neutre et en sécurité dans le camp royaliste, il refuse en disant : « Je passerais pour traître si je ne retournais vers les miens ». Deux jours plus tard, il quitte Thouars et se réfugie chez son ami Ligonnier. Arrêté sur ordre de Tallien, il est emprisonné aussitôt à Saumur par les Bleus, mais les Blancs le libèrent lors de la prise de la ville le 9 juin. Il se livre à nouveau aux mains des républicains. Acheminé à Paris, jugé par le tribunal révolutionnaire, il y est guillotiné le 17 mars 1794 (DHGBML, Chiappe : *La Vendée en armes*). Marie Anne de La Treille est arrêtée comme complice dans le complot Ronsin qui avait pour but de délivrer son mari et quelques autres chaleureux républicains. On trouve son nom sous le n° 14 des accusés. Elle est condamnée à mort le 24 mars 1794. Elle aurait crié « Vive le Roi » lors de la lecture du verdict. Elle n'est pas guillotinée de suite car elle s'est déclarée en état de grossesse et elle obtient un sursis jusqu'au 11 mai 94, date de son exécution (RHPP).

Rabouin : Officier de santé du premier bataillon du Puy-La-Montagne, ci-devant Notre-Dame, accusé en 1794 d'accorder à certains réformés des certificats de complaisance payants (RDC).

Rabouand (Joseph) : (ou Rabouin). Laboureur de la Guéritière, marié à Françoise Dutour (RPSM, 1773-1776), sixième membre de la municipalité de St-Mac. en 1788, ne sait pas signer. C'est lui qui, devenu « fermier de la Guéritière » en 1794, apporte, le 26 jan 1794, à la chambre commune une liasse de rentes dûes à cette seigneurie afin qu'elles soient brûlées.

Ragot (famille) : De *ragot*, sanglier mâle de 2 à 3 ans. Cette famille apparaît lors de l'ouverture des premiers registres paroissiaux en 1646. Jean Ragot est alors qualifié d'honorable fermier de la seigneurie de Bray. Il est catholique, même s'il assure le fermage du protestant Boussiron (RPSM). (Voir annexe VIII).

Réché (Vital) : Garde des bois de Brignon, habite la Verderie. Sait signer. Participe aux élections de 1790 en tant que scrutateur.

Reine (Jean-Baptiste) : Premier curé résident de St-Mac. après la révolution, nommé le premier jan 1828. Il signe en 1850 et est membre du bureau de bienfaisance en 1852 (RDC). Il est remplacé par Tranchant le 12 oct 1869. Il est le premier aussi à tenter quelques notes historiques, déposées à l'Évêché d'Angers sous le titre « Notes du curé Reine » (NDCR), qui regroupent surtout d'autres notes de curés postérieurs. En fait, il ne reste rien du manuscrit de Reine presqu'intégralement recopié par Tranchant. Ce dernier n'avait pourtant aucune raison plausible de le faire disparaître.

Renée de France : (1510-1575). Fille de Louis XII, Renée épouse le Duc de Ferrare, vit en Italie de 1528 à 1560, époque à laquelle Calvin devient son directeur de conscience, puis se retire à Montargis. En protégeant les principaux responsables protestants, elle joue un rôle déterminant pour le développement de la R. P. R. dans les Deux-Sèvres et dans toute la région au XVIe.

Ribreau (famille) : François Ribreau Grandmaison, marié à Françoise d'Aubigny, est fermier de Bray en 1718, et y meurt le 24 juin 1731 à l'âge de 60 ans. Françoise décède le 26 oct 1734, François Ribreau Grandmaison, leur fils, marié à Madeleine Lamoureux, reprend le fermage jusqu'en 1781 (RPSM et E 198 ADML).

Rigaud (Jean) : (ou Rigault). Vigneron du Monis, marié à Marie Courtillé (RPSM, 1768), premier adjoint de la municipalité de St-Mac. en 1789, cinquième membre en 1790, participe à l'inventaire de Brignon le 8 mai 1790, évincé de la municipalité le 14 nov 1790 par tirage au sort, notable en déc 1792 et en mars 95, ne sait pas signer.

Rigault (Monique) : Epouse de Claude IIIème de Bussy, elle meurt le 30 déc 1659 (RPSM). Une pierre tombale dans l'église porte son nom.

Rigault (Pierre) : Laboureur de St-Mac., quatrième membre en 1790 (RDC).

Rimbault (Jacques) : Fermier de Bray, décédé le 30 déc 1787 à l'âge de 57 ans, marié à Agathe Robert (RDC).

Riou (Thomas) : Vicaire desservant de St-Mac. pendant 21 ans, du 22 avr 1655 à 1676 année de sa mort (RPSM).

Robert (Joseph) : Marchand de St-Mac., élu quatrième notable en 1790, notable en déc 1792, mort en 1795 (RDC).

Robert (René) : Marchand-fermier-cultivateur, demeurant à Milly-le-Meugon (M. -et-L.), marié à Charlotte Cécile Merceron. Achète Bray nationalement le 19 juillet 1796 (1 Q 532 ADML), y réside en 1799-1802, receveur des contributions de 1802, devient maire de St-Mac. le 18 avr 1808 et meurt à Bray le

13 juin 1814 à l'âge de 54 ans. En 1830, son fils René est au troisième rang des plus imposés de la commune avec 320, 82 f de contribution foncière (RDC).

Roblain (Pierre-Sébastien) : Curé et maire du Puy-Notre-Dame en 1791 (RDC).

Roger (Pierre) : Marchand résidant à la Planche, fils de Pierre Roger marchand et de Marie Madeleine Dubois, domiciliés à Saint-Hilaire-de-Rillé. Son mariage avec Marie-Jeanne Quétineau est célébré à St-Mac. le 6 oct 1776 par son oncle, Joseph Roger, chanoine du chapitre du Puy. Premier membre puis syndic de St-Mac. en 1788, secrétaire-greffier élu le 16 fév 1790, deuxième membre en fév 1790, Pierre Roger démissionne de son mandat de membre vers juin 1790, est désigné collecteur le 13 nov 1790, membre du CS en 1794. Les réunions restreintes de la municipalité se font chez lui, du 4 mars 1788 au 14 mars 1790 (date de la prise de possession de la chambre du Bouchet). Il tombe malade début oct 1794 alors qu'on veut lui donner un enfant réfugié à élever. Il est encore membre du conseil en 1800, pour la forme, puisqu'infirme et incapable de se déplacer. Sa fille Marie-Madeleine se marie le 27 sept 1808 et Marie son épouse, décède en 1822. En 1830, son fils Victor est au huitième rang des plus imposés de la commune avec une contribution de 109, 81 f. Pierre Roger est déjà décédé en 1822 (RDC). La maison de la Planche porte toujours le nom de « La maison Roger ».

Romain (Antoine) : Avocat, sieur de Champ-Noir en 1642 (DHGBML).

Rossignol : Administrateur du District de Saumur en 1794. Etait-ce l'ex-général républicain Jean-Antoine Rossignol, vainqueur de la Bastille et chef de l'armée de l'Ouest, alors en disgrâce ? Il semblait très copain avec Grignon.

Rouleau (Jean) : Réside à la Baffrie. Achète pour 72 livres une couette et un traversin en plume d'oie lors de la vente aux enchères du mobilier de la Lande, le 5 juin 1794. Membre de la municipalité de St-Mac. en 1800 (RDC).

Rouquier (Pierre) : Cultivateur de St-Mac. dont le cochon de 10 mois pesant 200 livres est réquisitionné pour le district le 6 nov 1794 (RDC).

Ruby (Michel) : Né en 1626, moine-infirmier de Brignon en 1652, 1662, mort en 1679 (RPSM). Une pierre portant son nom subsiste toujours dans les murs de la ferme actuelle de Brignon.

Ruais (René de) : Prêtre-religieux de Brignon en 1733, fils de Henri De Ruais, Seigneur de la Colinière (près de Champtoceaux, M-et-L.) et de Elisabeth Gaubert. En 1734, il s'embarque à Lorient comme aumônier sur Le Duc de Noailles en direction du Sénégal, puis en 1736 sur La Thétis vers les Indes et enfin en 1737 sur le Saint-Géran, toujours vers les Indes. Mais, malade, il doit être débarqué le 31 déc 1738 à l'Ile de France (aujourd'hui Ile Maurice) où il mourra après 1768. L'un de ses neveux, Jean-Pierre Fleuriot, parti naviguer vers 1750, rejoindra son oncle sur l'île où il se fixera en 1761 et fondera la branche mauricienne des Fleuriot (Gérard de Fleuriot, *La Maison Fleuriot*, Terre-Rouge 1995).

Salles (de) : Famille originaire de Daon, près de Château-Gontier, dont une branche s'éteindra à la seigneurie de St-Mac. Armes : Porte d'argent à trois annelets de sable pris deux à deux. Les cadets de cette maison brisaient leur écu d'une bordure ourlée de gueules (E 3913 ADML). Phélippot Salles ou Psalles habite Daon entre 1367 et 1381, Jean Salles ou Psalles, paroissien de Daon (entre 1392 et 1433), Jean Salles (entre 1433 et 1456), Guillaume Salles, écuyer, (entre 1466 et 1489), Guillaume Salles, sieur de Lescoublère (vers 1497-1520), sur la noblesse duquel une enquête est faite à Angers (E 3912 ADML),

Lancelot Salles, sieur de Beaumont, de Flée et de La Roche (1539). Antoine de Salles, sieur de Beaumont et de Miré (vers 1569-1600), marié à Anne Bourel, est maintenu en sa qualité de noble par sentence de la Généralité de Tours (E 3912 ADML). Antoine participe à la défense du château de Sablé pour la Ligue en 1589 avec 120 arquebusiers à pied et 6 à cheval, puis est nommé gouverneur de la ville par le Duc de Mayenne. Après l'Édit de Nantes, des avantages sont accordés à Antoine par Henri IV (signatures autographes) : annulation de toute procédure pour fait de guerre, dispense du service et de la contribution au ban et arrière-ban, autorisation de chasse (E 3912 ADML). Par la suite, des facilités sont encore faites au sieur de Miré, le fils d'Antoine, en 1635, par Louis XIII (avec deux signatures autographes) : un ordre de laisser-passer dans le pays et de « faciliter les chevaux aux relais pour le sieur de Miré qui s'en va en Hollande », puis un don de biens au sieur de Beaumont en considération des services rendus. Il s'agit de biens confisqués à des « rebelles qui se sont jetés dans la troupe du Duc Charles contre sa Majesté ». (E 3912 ADML et DHGBML). Charles-François de Salles, sieur de Miré, vend en 1687 le domaine de Félines, près de Distré, aux moines de Saint-Florent (DHGBML). Charles-François est toujours vivant en 1722 et habite avec sa femme, Renée Bélocier qu'il a épousée avant 1681, le château de Beaumont, paroisse de Saint-Laurent des Mortiers (E 3912 ADML). Miré appartient aux de Salles jusqu'en 1739. Branche angevine : On retrouve ensuite en Anjou une autre branche de Salles, celle des seigneurs de Maligné : en 1525-1556, Jean de Salles de Lescoublère, marié à Louise Serpillon, René, marié à Claude de Rortays (1569-mort en 1609), Claude de Salles en 1590-1620, Raoûl de Salles, frère de Claude, marié à Jacqueline Clausse (1614-m. 1620), Claude de Salles (fille de Claude) en 1639, puis Agnès de Salles (1645-m. 1696), mariée à René Rigault, sieur de la Tremblaye-Millepied (GG9), puis à René du Tertre. Agnès vend Lescoublère à M. de La Tremblaye Sourdrille en 1671 (E 3912, 3913 et 1336 ADML). Joseph de Salles est curé du Puy-Notre-Dame en 1611,

puis prieur de Daon en 1614. Charles de Salles est prieur du Puy-Notre-Dame (1614-1617) (E 3913 ADML et RPP). Jacqueline de Salles (n. 1618-m. 1680), fille de Raoûl, est religieuse au Perray (E 3913 ADML). À Saint-Macaire : Urbain Ier de Salles (n. 1615-m. 1690), fils de Raoûl, marié à Félice de Giroys ; Urbain IIème de Salles (né le 21 fév 1650-m. 1695), fils d'Urbain Ier, marié à Claude Nau le 11 fév 1681 ; Jacquine née en 1652, mariée à Jacques Nau le 12 mars 1682 ; Felix, non mariée (n. 1657-m. 1686) (DHGBML, RPSM, E 3913 ADML). Voir Maligné, Miré au dictionnaire toponymique. Même si, de 1613 à 1616, Charles Gencian, puis en 1616, Raoûl de Salles, sont affublés du titre de sieurs de Saint-Macaire, ils ne le doivent qu'à Jacquine et Jacqueline. Plus tard, en l'absence d'héritiers directs Dufay, les deux seigneuries seront partagées en indivis, entre les Gencian et les Salles. La branche Salles viendra s'éteindre à St-Mac. au XVIIe et les Gencian resteront les seuls titulaires de la seigneurie.

Saudebray : (ou Saudebreuil de Sanzay). Croisé délivré par Aliénor d'Aquitaine qui en fait ensuite son sénéchal (Thibeaudeau, Hist. du Poitou).

Sanzay : On trouve ces notes d'un feudiste dans E 3920 ADML : « Une charte de l'abbaye de Saint-Florent de l'an 1050 fait mention d'un Aimery de Sanzay. (Ce pourrait être le moine propriétaire du Monis). Il se trouve un nombre infini de personnages du nom de cette maison qui se sont distingués dans différentes charges et ont possédé des terres considérables dans le Poitou et l'Anjou. Cette maison se trouve alliée à celle de Hespédance, d'Amboise, de Châtillon, d'Argenton, de Turpin de Crissé et de Savonnières. Voyez Trincaut. Le Ferron en a fait la généalogie ». Un certain G. de Sanzay est prieur-curé d'Argenton-Château en 1207 (NDCR-Houet). Jeanne de Sanzay, fille de Raoul, s'est mariée à Arnaud, Comte de Poitiers (SDLH). La famille Sanzay possède de 1489 à 1675 le fief d'Ardenne (DHGBML) ou Ardanne (E 3920 ADML) dans le faubourg-sud

de Montreuil-Bellay. Jean de Sanzai est sieur de Mauny près des Cerqueux sous Passavant en 1442 (DHGBML). Ne pourrait-ce être là le Monis de St-Mac. ? Jean de Sanzay possède en 1462 le fief du Grand Bois-Girard, près de Saint-Macaire en Mauges (E 3920 ADML). Jean de Sansay fait aveu de la Guéritière au seigneur de Montreuil en 1486 (Houet, NDCR). Un autre Jean de Sanzay doit des rentes en blé, chapons, poules et laine à la Seigneurie de Chavannes (E 383 ADML). René de Sanzay, sieur de Saint-Macaire en 1552, parrain à Angers en 1554 (RPE), gouverneur de Nantes en 1569, meurt vers 1570. Il a 3 fils : René, Christophe et Anne, sieur de Maganne qui prend Noirmoutiers en 1569. Son fils aîné, René II, qui a déjà expulsé ses parents de leurs châteaux de Sanzay et de Saint-Maixent vers 1560, prend la succession sous bénéfice d'inventaire et s'intitule Sire et Comte de Sanzay, Vicomte héréditaire du Poitou, Chevalier de l'ordre du Roy (E 3920 ADML). Après avoir coupé les vivres aux huguenots, facilité ainsi le passage de l'armée catholique vers Thouars et pris Bressuire, il s'empare de Beauvoir-sur-Mer en 1569 (EAMH). Le fils cadet, Christophe de Sanzay, est sieur de St-Mac. en 1583 (E 825 ADML), sieur du Plantis en 1599 (E 1047 ADML). Enfin, René de Sanzay III est sieur du Plantis en 1637 (E 1047 ADML). Armoiries : D'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules, un écu sur le tout en abîme, échiqueté d'or et de gueules.

Sanzier (famille) : Ou Sancier. Louis, fermier de la Seigneurie de St-Mac en 1730, marié à Renée Grignon, meurt le 7 avr 1740. Enfants : Madeleine Françoise qui épouse Louis-François Grignon ; Renée qui épouse René Dubois le 5 juin 1753 ; Marie qui épouse Paul Renard le 25 jan 1756 ; Jacquine qui épouse Pierre Godicheau de Cléré le 20 oct 1756. François Grignon, marchand à Saint-Pierre de Doué, épouse, dans l'église de Saint-Macaire, le 14 sept 1761, Madeleine Françoise Sancier, fille de feu Louis Sancier et de Renée Grignon, fermière de la seigneurie de St-Mac (déjà en 1746) avec autorisation spéciale du pape pour « consanguinité au deuxième degré

égal ». Renée Grignon est encore vivante en 1756 (RPSM). Louis Sancier, 1749, Renée Sancier, 1750, Magdeleine Sancier, Marie Sancier, Louis Sancier et Louise Grignon, 1750 (RPSM). Selon les apparences, Louis Sancier, en 1730, puis sa femme Renée Grignon, en 1740, ont pris en mains la seigneurie de St-Mac. et ont su profiter de l'absence de seigneur pour faire fortune.

Sapinaud (Séverin) : Notaire de St-Mac., sépulture le 5 jan 1709 (RPSM).

Sarmates : Peuplade nomade des grandes invasions, originaire d'Europe orientale, qui se nourrit de viande et abondamment de lait. Ils ont pu laisser des traces entre Dive et Thouet (EAMH).

Selle (de la) : Famille originaire de Bretagne. Jean de La Selle, trésorier de France à Tours en 1730 et 1747, et Marie-Anne Jacob (RPSM) achètent et reconstruisent le château d'Echuilly (com. des Verchers-sur-Layon) en 1730 (DHGBML). Leur fils, Jean-Joseph, seigneur de Saint-Just-des-Verchers, est président à la Cour des Comptes de Paris vers 1760, marié à Angélique-Bonne Choart, fille du receveur général des finances de la Généralité de Bordeaux. Jean-Joseph, acheteur de biens nationaux, est propriétaire en 1794 de la Grange de Brignon et de Ferrières (RDC-SDLH). Il émigre à Venise dès 1794. Louis de la Selle, né en 1774, maire des Verchers, est tué à Nueil-sur-Layon, le 19 mai 1815, au cours d'une bagarre entre blancs et bleus, ces derniers lançant les hostilités aux cris de « Tuons les nobles, les maires et les habits de drap » (DHGBML). René de la Selle est maire des Verchers en 1808.

Suard (Claudie) : Seule fille de la première promotion scolarisée à St-Mac. en 1835.

Suriette (Françoise) : Propriétaire de la ferme de la Guéritière en 1649-1652, qualifiée de Mademoiselle de La

Guéritière en juillet 1649, mariée à René Boixon le 27 novembre 1651 (RPSM).

Taillée (Pierre) : Vigneron de Chambernou, marié à Emerance Lejeard (RPSM, 1777), élu membre de la municipalité de St-Mac. en nov 1790, membre du CS en 1794 (RDC, CS). Ne sait pas signer.

Taïfales : Peuplade nomade iranienne des grandes invasions et dont certaines tribus se sont fondues dans les populations gauloises. En 498-499, ils eurent des concessions en bas-Poitou. Taïfales, Theïphaliens, d'origine scythe, auraient donné leur nom à Tiffauge (Thibeaudeau, Hist du Poitou). Les Taïfales étaient des cavaliers modèles (P. Riche, Les grandes invasions).

Terves (famille) : René de Terves marié à Charlotte Collasseau (RPSM, 1717) ; Charles de Terves, propriétaire en 1830 de terres de la Guéritière, habite Angers (RDC). Une maison féodale du même nom a possédé de nombreuses terres en Poitou et Anjou (notamment Glandes et Beauregard).

Texier (François) : Religieux de Brignon en 1704 (RPSM).

Texier (Louis) : Curé du Puy-Notre-Dame en 1782-1790. Il dessert St-Mac. en 1792 au départ de Lierre (RPSM). Renommé curé en 1802, ancien chanoine ayant refusé de prêter le serment (il échappe sans doute à la déportation et revient dans la région), il avait la propriété portant le n° 1516 sur le cadastre du Puy où il est mort vers 1813. Entre 1802 et 1813, il a aussi desservi conjointement St-Mac. (signature Texier, desservant de la paroisse, le 15 mars 1809, RDC) (Quéruau-Lamerie).

Thibault (famille) : *Pierre et Thomas Thibault segrettins*, 1650. Famille de sacristains de l'église de St-Mac. Pierre et Thomas (1650-1703), Thomas et Louis 1703, Thomas qui officie

en 1703 (mort le 29 déc 1722) est marié à Françoise Quétineau. Ils sont de tous les offices (RPSM).

Thurault (famille) : René, sergent et huissier royal, né en 1639, domicilié à St-Mac. en 1665, 1666, 1680, 1681, mort et enterré à St-Mac. le 28 mars 1694 (RPSM). Son fils Jean, né en 1676, marié à Marie Bourgeteau, est huissier royal. Il meurt le 6 mars 1710 à l'âge de 34 ans. La femme de Jean, Marie Bourgeteau, se remarie alors avec l'huissier de Passavant, Jean Foucher, puis meurt le 27 mars 1738. Qu'à cela ne tienne, Jean Foucher, 58 ans, se remarie avec Françoise Chevrier qui a aussi dépassé la cinquantaine. Jean Foucher meurt quatre jours plus tard que Françoise, en 1749 (DHGBML). Le fils de Jean Thurault, Claude, sergent royal, meurt le 20 déc 1723 à l'âge de 27 ans. L'autre fils de Jean Thurault et Marie Bourgeteau, Louis, se marie avec Jeanne Vaillant en 1750. Il deviendra seigneur des Robinaies en 1752. Marie Thurault, fille de Jean Thurault et Marie Bourgeteau, épouse Jean Ragot, sergent, le 19 jan 1740 (RPSM).

Timbron (René) : Enfant de 4 ans orphelin réfugié de Vendée à St-Mac., devant être confié à la maison Roger qui le refuse. Il est alors pris en charge chez François Jarry (RDC).

Tion (Jacques) : Laboureur de St-Mac., deuxième notable de la municipalité de St-Mac. élu en 1790 (RDC).

Tranchant (E.) : Curé très spécial de St-Mac. de 1869 à 1875. Injurieux envers son prédécesseur, méfiant à l'égard de la plupart des paroissiens et surtout de l'institutrice laïque (mais aussi des sœurs de son école), il fait construire une école privée de filles (de juil à déc 1872) dont il est en partie propriétaire et qu'il revendra vers 1902. Il meurt curé de la Bohalle (NDCR).

Trimouillin (André) : Vigneron de la Planche, marié à Anne Auger (RPSM, 1768), membre du CS de St-Mac. en 1794 (CS). Ne sait pas signer.

Trouillard (Jean) : Laboureur de St-Mac. réquisitionné au premier bataillon du Puy, réformé en 1794 pour cause d'abcès à la tête et de « vice scrofuleux » (RDC).

Vaillant (Sébastien) : Curé de St-Mac. de 1676 à 1679 (RPSM). Il passe ensuite à Genneton (DHGBML).

Valton (Nicolas) : Laboureur de l'Humeau de Bray, marié à Jeanne Piau (RPSM, 1769), troisième notable de la municipalité de St-Mac. en nov 1791, mort le 11 nov 1809 (RDC).

Vaslin (Louis) : Notable de St-Mac. en déc 1792 et mars 95 (RDC).

Vassé (Catherine Grongnet de) : Abbesse du couvent du Perray (voir ce nom au DT) nommée le 8 fév 1614 et morte le 2 août 1651 (E 3913 ADML).

Ville (Jacques de la) : Avocat à Thouars en 1706 marié à Louise de Lhopiteau, fermier de Bray en mars 1696, remarié peut-être le 26 jan 1699 avec Perrine Poitevin-de-la-MaisonNeuve (RPP), enterré à St-Mac. le 8 mars 1708 à l'âge de 70 ans. Son fils Claude meurt à St-Mac. le 6 nov 1706 à l'âge de 27 ans (RPSM). Un autre Claude de la Ville meurt au Puy le 26 fév 1706 âgé de 35 ans (RPP). Marie de Lhopiteau, femme de Jacques de la Ville, meurt à St-Mac le 21 sept 1718 à 75 ans. Jeanne de la Ville, 1664, Marie de la Ville, 1666, (RPSM).

Ville (Jean de la) : Prêtre-doyen de Thouars, curé de Saint-Macaire en 1653, « lequel nous a déclaré avoir été pourvu de la dite cure ou doyenné de Thouars au Saint-Macaire par la mort dudit de Moran, comme gradué nommé par messieurs du

chapitre de Saint-Pierre, le siège vacant dont il nous a requis le présent acte » (ADDS 14F 171 Fonds Collon).

Waifre : Sous Waifre, duc d'Aquitaine depuis 748, Pépin envahit le Poitou, s'empare de Doué près de Thouars (762). Waifre est assassiné en Périgord en 768.

Dictionnaire toponymique

Absie (l') : Bourgade actuelle (D. -S.), située entre Secondigny et la Châtaigneraie. Autrefois abbaye : *Absia*, Notre-Dame de l'Absie-en-Gâtine, abbaye de bénédictins, fondée en 1120 par Giraud de Sales, supprimée en 1735 (Dom Cottineau, *Répertoire des Abbayes et Prieurés*). Un ermite, Pierre de Bunt, aurait construit une église à l'Absie (Thibaudeau, Hist du Poitou, DHGBML). Le premier abbé de l'Absie est aussi abbé de l'Absie en Brignon (Gallia Christiana). Un décret de l'évêque, du 5 janvier 1735, porte union de la mense conventuelle, claustraux et petit couvent des offices de ND de l'Absie au chapitre de La Rochelle, attendu l'insuffisance des revenus pour subvenir aux charges énoncées dans la bulle d'Urbain VIII (Thibaudeau, ibid.).

Absie-en-Brignon (l') : Voir Brignon.

Ajoncs (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Terre longeant le chemin de Bois-Ménard aux Bouchettes.

Ajoncs (les) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). Mot berrichon d'origine probable pré-latine. Arbrisseau épineux des landes atlantiques de la famille des papilionacées. Leurs cendres étaient utilisées comme engrais en Bretagne. Désigne un lieu planté d'ajoncs ou de joncs. *Les Ajeoncs* (RPSM, 1679), *les ajons* (IE 944 ADML, 1744), *les Ajons* (CASS), *les ageons* (E 835 ADML, 1734), *les égrons* (RPSM), *les Egéons* (cadastre 1989). Une ferme porte la date de 1791 et la mention « pour Mathurin Nevoué ».

Alterie (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Alterie, l'Halterie* (E 198, 1740), *l'Halterie* (vigne en 1794, RDC), *l'Alterie* (Registre des mutations, 1820, RDC 1830), *Clos de la Alleterie* (cadastre 1989). Terres dépendant autrefois de Bray, situées en face de la ferme.

Asnières (abbaye d') : Lieu-dit, ruines anciennes et fermes actuelles, commune de Cizay-la-Madeleine (M. -et-L.). L'abbaye, construite au XIe, fut donnée aux moines de St-Nicolas puis à ceux de Tiron. Détruite en 1569 par les huguenots, elle fut vendue nationalement en 1791 à Jean-Joseph de la Selle d'Écheuilly.

Aulnis (chêne d') : Limite nord de la fondation de l'abbaye de Brignon (1683, H1406 ADML).

Baffrie (basse) : Lieu-dit et fermes actuelles (D. -S.).

Baffrie (haute) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.).

Baffrie (la) : Lieu-dit et hameau actuel (com. de St-Mac.). Selon M. Houet, le toponyme vient de *baffer* ou *bas-fer,* forgeron, ou bien peut être issu du nom de Waifre (voir DB). *La Bafferie, la croix de la Bafferie* (E 825 ADML, 1734), *la croix de la Baffrie* (I Q 539 ADML), *la Basfrie* (NDCR). La Baffrie fit certainement partie de la villa gallo-romaine de *la Grand Cour* et fut par conséquent un domaine important. Sieurs : Jean Duverger en 1620 est aussi fermier général de Ferrières, Antoine Falloux en 1668, parrain de la cloche de Brossay en 1634 (DHGBML).

Barre (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Barre* (cadastre 1989). Terre longeant le chemin de Bois-Ménard aux Bouchettes.

Bas-de-Foie : Chemin rural actuel (com. de St-Mac.). *Chemin rural dit du Bas de Foie* (cadastre 1989). Longe la ferme de Bois-Ménard.

Baussé : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Bocé* (1830, RDC), *Baussé* (cadastre 1989). Pièce de terre contiguë à la terre de Pancon, au nord.

Bâtardière (la) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). De *bâtard* ou *bastard. La Batardière* (CASS), *la Bastardière* (1828, NDCR). Sieurs : Blanc Ayreau, 1588, N. H. Tristan Ayreau en 1595 conteste le droit de fondation de l'église par le seigneur de Saint-Macaire (E3913 ADML), François Guéniveau en 1646 (DHGBML).

Beauregard : Domaine (com. des Verchers). Appartenait autrefois à la maison de Terves. En est sieur Charles de l'Étoile, chevalier, 1725, Jean-François Sourdeau, chevalier, ancien conseiller maître ordinaire des comptes de Bretagne, marié à Marthe Louise Defay, le 8 juin 1784 (DHGBML), dont il a Frédéric né le 12 mai 1785 à Saumur (GG 9).

Bellevue : Lieu-dit actuel et maison (com. de St-Mac.) en bordure du Monis. La maison date de la fin du XIXe.

Benoît (carrefour) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.), limite de la fondation de l'abbaye de Brignon. *Le chemin du carrefour Benoist à la Minauderie* (1683, H1406).

Bessé : (ou encore Canton de Bessé), lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Bessé* (cadastre 1989), *Canton de Bessé* (cadastre 1989). Pièces de terre situées entre La Croix-Pinot et Les Mousseaux.

Bissu : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). De *bis,* qui signifie deux fois ? *Bissu* (RDC, 1825), *Bissut* (NDCR), *Bissu* (cadastre 1989).

Bois de Bray (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Bois de Bray* (G 1540), *les bois de Bray* (RDC, 1792). Bois situés entre Bray et le carrefour du tilleul.

Bois-de-Faye : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le bois de faye* (H 1406, 1683). Bois de 2 ha. dépendant de Brignon.

Bois de Ferrières : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Bois de Ferrières* (carte IGN). Bois situé au nord de l'abbaye de Ferrières.

Bois de la Bournée (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le bois de la bournaye* (H 1406, 1683). Ancien bois de 4, 7 ha. labouré par les moines de Brignon en 1683.

Bois des Friches (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Bois des Friches* (cadastre 1989). Bois situé à l'ouest de Bois-Ménard, en forêt de Brignon.

Bois-Ménard : Ferme actuelle (com. de St-Mac). *Domus Nemoris Menardi*, confirmation du seigneur de Passavant en 1219, *Bois Mesnard* (CASS), *clos de boismenard*, vigne (RDC, 1799). Appartient en 1376 à Clément Rouault (DHGBML), à Joachim Rouault, sénéchal de Poitou, en 1440 (Thibeaudeau, Hist. du Poitou). C'est, en 1605, la résidence de Nicolas Milland, professeur de mathématiques, géomètre-arpenteur, licencié ès droits (DHGBML), qui est enterré dans l'église en janvier 1655. Un autre Nicolas Milland est encore sieur de Bois-Ménard en 1662, voir Milland, DT (RPSM). Bois-Ménard était en partie affermée à Ferrières (SDLH). Les restes de la ferme actuelle datent du XVe et XVIIIe.

Bois-Réti : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Bois Réti* (1830, RDC). Près de Champ au Réti.

Bois-Robin : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac). *Bois Robin* (Carte IGN). Bois situé près de la Sablière.

Bois-Sailly (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Sailli* (EAMH, IXe), *Bois Sailly* (vigne, IE 1140 ADML, 1626), *Bois a sailly* (E 825 ADML, 1734), *Bois sailly* (RDC, vigne en 1799), *Bois Sailly* (1830, RDC). Le rapprochement entre « A Sailli mori naquit » (EAMH) et « le bois Sailly allias Sanzay » (IE 1140 ADML) prêche pour une origine maure de la famille de Sanzay. Ce terme ne peut avoir été déformé en *Bussily* (voir ce terme) puisque, lors des vendanges, *Bussily* est toujours vendangé en premier et *Bois Sailly* en dernier. Bois Sailly dépend de Sanzay et compte 2, 7 ha.

Bouche à Drouault (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.) situé sur la route de Chambernou à Ferrières. *La bouche à Drouault* (1683, H 1406 ADML). Déformation vraisemblable de « l'ouche à Drouault ». Bois de 3 ha. dépendant de Brignon.

Bouchet (le) : Ancien lieu-dit (com. de St-Mac.). De *boscus*, bois, petit bois. *Le Bouchet* (CASS), *le vilage du Bouchet,* 1770 (RPSM). *la Dixme du Bouchet* (G 826 ADML, 11 juillet 1583) était détenue au XVe siècle par le Prieuré de Cunault (Mémoire envoyé à M. Lacroix par le Prieur de Cunault au sujet de la Dîme du Bouchet). La terre appartient vers 1500 à Aimé de Rochechouart (Thibeaudeau, Hist. du Poitou). Le seigneur de Doué a droit de coutume et de prévôté sur Le Bouchet en 1740. Le bail du Bouchet, au XVIIe, est donné à ferme par le seigneur de Bray (E 198 ADML). Le 14 messidor an IV, Charles Lemoine, de Concourson, achète nationalement la closerie du Bouchet 7262 francs sur Luc Gibot, propriétaire de Bray (1 Q 539 ADML).

Bouchettes (les) : Hameau actuel (com. de St-Mac.) dont la dénomination provient du précédent. Il y est béni le 8 mai 1746 une croix faite et donnée par Joseph Giraudeau (RPSM). À partir de 1790, la municipalité siège dans « *la chambre commune sise au Bouchet* », appelée aussi « *la chambre commune de Saint-Macaire* » dans les registres de délibérations communales (RDC). Cette chambre commune pouvait se trouver dans la maison du XVIIIe dont la porte est surmontée d'un fronton décoré. Deux maisons anciennes du XVe, et trois autres des XVIe, XVIIe et XVIIIe sont encore visibles aujourd'hui dans ce hameau.

Bouillé-Loretz : Village actuel (D. -S.). *Bollei Lorez* (1227), *Boylle Loherez* (1300). René Prosper Collasseau, chevalier, marié à Françoise Renée Levacher, en est sieur en 1708 (RPSM). Notaires : Louis Gorre 1658-1707 ; Pierre Cherbonnière 1699-1743 ; Pierre Fournée 1756-1784 ; Pierre François Rossignol 1782- an VIII ; Étienne Pierre Fournée 1784-1824 ; Pierre Basile Fournée 1824-1845 ; Jacques Dumain 1845-1877 ; Jean Auguste Ecuyer 1877-1884 ; Eugène Gabriel Pochon 1884-1886 (ADDS).

Bourg (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Bourg* (RPSM, 1678, 1770, 1778), *le Bourg* (1830, RDC). Groupe de maisons autour de l'église plus ou moins important selon les époques. Tombée en désuétude depuis la création de la mairie à l'Humeau de Bray, la désignation *le Bourg* est aujourd'hui communément remplacée par le terme *l'Église*, ce qui paraît plus logique.

Bournaie (la) : (ou Bournée). Lieu-dit et hameau actuel (com. de St-Mac.). Du pré-latin *born*, source. *La Bournée* (RPSM, 1679), *la Bournais* (RPSM, 1776, CASS).

Branday (le) : Lieu-dit et fermes actuelles près de Ferrières (com. de Bouillé-Loretz, D. -S.). De *brande*, bruyère et *brander,*

brûler. Aussi écrit *le Brandais*. Dépendait de Ferrières. *Le Branday* (CASS). En est sieur René Izoré, 1678, Jacques Izoré, 1741 (RPSM, NDCR).

Bray (le Grand) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.). *Braye*, viguerie en 890 (Thibaudeau, Hist. du Poitou), *Brai* (RPSM), *Braye* (CASS), *Braye* (E 825 ADML, 1677), *La métairie de Bray* (I Q 532 ADML, an IV). Dérivé de *bracium*, du pré-gaulois et gaulois *bracu* qui signifie vallée, marais, ou de l'ancien français *brai* ou du provençal *brac* qui veut dire boue. Autres Brays français : Bray-Dunes dans le Nord, Bray dans l'Eure (*de braio* 1180), Bray la Campagne (Calvados, *braeium* 1077), Bray et Lû (Seine et Oise, *bray* 1337), Bray les Mareuil (Somme), Bray Saint-Christophe (Aisne, bray 1189), Bray sur Seine (Seine & Marne, *braiacum* 958), Bray sur Somme (Somme, *brai* 1128), Braye (Aisne), Bray (Saône & Loire, *brigia* 930-935)… C'est un terme que l'on peut rapprocher de Brie. Une viguerie portant le nom de Braye est fondée en 890 par le comte de Poitiers (Thibeaudeau, Hist. du Poitou). Propriétaires : Famille Boussiron (1542-1670), René Bertrand (1670-1710), René-Luc Gibot (1710), Vente nationale sur Luc-René Gibot (voir DB), le 14 messidor an IV. (19 juillet 1796, I Q 532, ADML), à René Robert Merceron, cultivateur, demeurant à Milly-le-Meugon, pour la somme de « 38.162, 80 francs » et dont la veuve partage, en 1830, les bâtiments et la cour entre ses deux fils. Fermiers : Jacques Quétineau, 1651 ; Jean Ragot, 1647 ; Jean Ragot, docteur en médecine, 1665 ; Jacques de la Ville, 1696-1708 ; Ribreau-Grandmaison, 1740-1786 ; Jacques Rimbault, 1786-1787, mort le 30 déc 1787 ; Pelletier, 1793-1796. Les bâtiments datent du XVIe, repris et agrandis aux XVIIIe et XIXe. D'anciens murs écroulés dévoilent une petite pièce au toit voûté, dénommée encore aujourd'hui « la prison », témoignant peut-être d'un reste du droit de justice de cette importante seigneurie au XVIe.

Bray (le Petit) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.). *Le Petit-Bray* (RPSM, 1768). Une inscription sur un tuffeau de l'ancienne entrée dit : 1874 année de bon vin (voir pl. 14). Résidents : Pierre Panneau, laboureur-propriétaire, mari de Marie Fromenteau, mort en 1778, René Paulin, employé des gabelles, 1781 (RPSM). M. Houet pensait que le Petit-Bray était la ferme du Doyenné. L'inventaire des meubles du curé Liere y est fait le 21 mai 1794. Dans les bâtiments agricoles restants, on peut voir des traces de portes, de murs et de cheminées des XVe et XVIIe.

Brignon (abbaye) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.). Ancienne abbaye. *Absia* (1457, vidimus), *Lapsie de N-D en Brignon* (1566, H 1406 ADML), *Labsie* (1567, H 1406 ADML), *Lassay* (1601, E 374 ADML), *Lassée* (1683 et 1711, H 1406 ADML), *la Scie, la Sye, Notre-Dame de La Sée en Brignon* (RPSM), *le canton de la Scie* (I Q539 ADML), *De sede Brignoni* (1720, Gallia Christiana), *labeïe de Brion* (cadastre 1829), *Abbaye de Brion* (cadastre 1966). Selon les apparences, le'b'd'Absie a disparu au fil du temps. L'origine probable du mot est *hapsis* qui signifie « voute » en grec, et à rapprocher de « abside », ou encore *abbacia*, abbaye en latin. D'abord « grange » dans la forêt donnée par le seigneur de Montreuil-Bellay aux moines de l'Absie-en-Gâtine, elle fut fondée entre 1117 et 1120 et aurait eu gravées à sa voûte les armes des seigneurs de Thouars, Lusignan, Montbron, Argenton et Chabot (Thibeaudeau, Hist. du Poitou). Sa fondation suit immédiatement celle l'Absie-en-Gâtine, d'où son nom. Les religieux ne seront guère plus de cinq même aux temps de prospérité. La mense conventuelle de Brignon (part des domaines appartenant aux religieux) est réunie en 1772 au Grand Séminaire de Poitiers (SDLH). Les deux tiers par indivis du prieuré, de l'église et des quatre maisons de religieux furent vendus nationalement le 6 jan 1798, à Toussaint Louis Bérault, membre du Tribunal de Cassation de Paris, pour la somme de 6449, 70 francs (12 Q 317 ADML), et séparément 4 boisselées de

terre à Charles Péponnet pour environ 103 francs (1 Q 525 ADML). De façon bizarre, une grande partie des terres du Prieuré sont déjà la propriété de Guéniveau de la Raye qui a dû s'en rendre acquéreur en 1791 lors des premières ventes nationales aux enchères. Le revenu annuel de l'abbaye est alors estimé à 1543 f. L'église fut abattue en 1810 et une partie des stalles donnée à l'église de St-Mac. (DHGBML). Abbés : Pierre est le premier abbé en 1138 (H 1406 ADML). Jean, qui le remplace en 1150 (DHGBML), est témoin vers 1160 d'un don de Geoffroy IV fait aux frères de Sainte-Marie de Turpenay (Imbert, Hist. de Thouars). Selon le Gallia Christiana, Johannes (Jean) est premier abbé, Rainerius troisième abbé, puis Jostenus quatrième. Liste des abbés, d'après le DHGBML : « Goslenus, 1173-1177 ; Jean, 1219-1237 ; Jean Lumbart, mort en 1391 ; Pierre Cheflène, élu le 20 septembre 1391 ; Jean, 1407 ; Hugues, 1442 ; Jean de Vernon, mort en 1457 ; Pierre Lartizien, élu le 14 juillet 1457 ; Ambroise de La Haye, 1556 ; Jacques de Rays, 1560-1563 ; Jean Fallaiseau, 1563-1567 ; Hector Poullyonier, 1581 ; Adam Brisset, 1601 ; Robert Constantin (voir DB), 1648 ; Claude Maurice de Lesrat, chanoine de l'église de Nantes et prieur de Clisson (H 1406 ADML), 1683 ; Antoine-Jérôme Boyvin de Vaurouy, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, docteur en théologie et chanoine (Gallia Christiana), réside au Puy en 1711 (H1406ADML) 1694-1717 ; Philippe-Jérôme Luthier de Saint-Martin, 1744-1755 ; Louis-Hugues d'Éthy de Milly, du diocèse de Macon, 1755-1790 ». Prieurs-Religieux : Dom Jacques Moneuse, 1649-1663 ; Michel Ruby, infirmier, 1651, mort à Brignon en 1679 (53 ans, voir DB) ; Jacques Perraudeau, sacristain, 1649-1659 ; René Tondreau, 1661 ; Guy Gurie, chantre, 1664 (RPSM) ; Hiérôme Doré, 1659-1683 ; Christophe Coiffard, 1681-1683 ; J. Cherreau, 1683 ; François Malescot, sacristain, 1683 ; Jean-Baptiste Constantin, prieur, 1683 (H 1406 ADML, voir DB) ; Gabriel Martineau, prieur, 1697-1698 ; François Texier, 1704 ; Étienne Hamelin, 1704 ; Dom Louis Simon de la Lussière, sacristain 1710, prieur, 1711 ; Jean-Baptiste Pichault, 1711, 1714 ; René

Girault, sacriste, 1714-1725 ; Dom Jean-Baptiste Dubosc, 1726-1741 ; René de Ruhays, prêtre-religieux, 1733 (voir DB) ; Jean-Baptiste Vauclain, prieur, 1735-1741 ; Charles Drouineau, 1739-1753 ; André Chesnel, sacristain, 1740-1753 ; Pierre Landernau, « prieur clostral », 1753-1759 ; Denis Jean Chouée de la Gaudrie, prieur de Palais, bénédictin de Brignon, 1759-1761 ; D. G. Barbier, prieur, 1766-1767 ; Jérôme Codet, chantre, 1753-1754 et sacriste, 1767 (RPSM) ; Dom Béchet d'Arzilly, dernier religieux, 1765-1792 (RPSM, RDC). Terres : Le Prieuré comporte environ 21 ha, dont 13 ha 18 en terres, 3 ha 68 en pré, 3 ha 32 en vigne et 74 a de cours et jardins. Les noms des parcelles sont : l'Ouche Montault, le Pré de la Douve, le Pré de l'Église, le Grêlon, le Pré Gaux, les Garennes, les Males-Pognes, la Croix de la Bafferie, le Canton de la Scie, la vigne des Ribaudes, la Saulaye, Champ-Biet, la Chavogne. En 1600, Brignon possède la métairie de La Boirie, près de Mazé.

Brignon (forêt) : Forêt actuelle (à cheval sur les communes de Saint-Macaire et Nueil-sur-Layon). *Boscus Brinnum*, 1105 (Dom Le Pelletier, *Sancti Nicolai Epitome*). *In bosco qui appellatur Brignum* 1120 (*Gallia Christiana*). Le terme romain *brigium* est à rapprocher de *brigia* (Bray), mais c'est plus précisément de la racine *brig-enn* que provient ce mot. Brig-enn a donné *briga*, avec une variante, *brica*, qui signifie en pré-gaulois'hauteur'. Il existe un *Brignon* dans le Gard (*brinno*, 1108). La forêt de Brignon est, pour M. Houet, un ancien siège de justice gaulois. La forêt comptait 4000 ha en 1454 (AN, P 341), 400 ha au XVIIIe (E 819 ADML). Entre la carte de Cassini (XVIIIe) et la carte de l'IGN de 1962, il n'y a que très peu d'écart de superficie.

Brunellière (la) : Ferme (com. de Villedieu-la-Blouère). « Ancien fief appartenant à une famille du nom au XVIe (C 106 ADML, f° 314), au XVIIe à la famille Cheminée, en 1674 à Mathieu de Cumont, en 1760 à Louis de Fay et Henri de Cumont qui vendit sa part en 1765 à Louis de Cuissard, sur qui la terre

fut confisquée en l'an VI. (V. notes d'Audouys, E 2178-2179 ADML). La chapelle, dédiée à Notre-Dame, était encore desservie au XVIII[e] (281 G ADML). Le Château, remontant au XV[e] s., a disparu. La maison de maître moderne est aujourd'hui une exploitation agricole ». (DHGBML).

Buisson-Minaux (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *mine*, mesure. *Le Buisson Minaux* (cadastre 1989). Sur la droite, venant du Monis, en arrivant aux Bouchettes.

Bussily (clos de) : Ancien lieu-dit (com. de St-Mac.). *Clos de vigne apelle de bussille* (E 1140 ADML, 1626), *Clos de Bacillé* (RDC, 1800), *chemin dit de Bussily* (cadastre 1989). Clos de vigne toujours vendangé en premier après la publication du ban (RDC). Cette appellation ressemble à une déformation de *Bois-Sailly*. Vigne de 30 a., probablement située entre le Monis et l'Humeau de Bray, au bout du chemin qui porte son nom. Appartenait en 1620 à Sanzay (IE 1140 ADML), en 1800 à la veuve Defay (RPSM).

Chainte (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *chaintre*, bande d'herbe au pied d'une haie. *La Chainte* (cadastre 1989). Pièce de terre située à l'extrême nord-est de la commune en bordure du Puy-Notre-Dame.

Chaintre (la petite) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Même origine que Chainte. *La petite chaintres* (1626, IE 1140 ADML, cadastre 1989) Pièce de terre, d'un ha, appartenant à la seigneurie de Sanzay, située près de la route qui va de l'église à la Gauvinière.

Chaintres (les grands) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Grands Chaintres* (1626, IE 1140 ADML, cadastre 1989). Pièce de terre, d'environ 2 ha, touchant les terres de Maison-Neuve et appartenant à Sanzay.

Chambernou : Lieu-dit et agglomération actuelle (com. de St-Mac.). *Berne*, couverture 1533, italien *bernia,* arabe *burnous.* Au départ, nom d'une terre, *Champbernou* (1683, H 1406 ADML), *Chambernoud* (CASS). Devenue aux XVIIIe et XIXe la principale agglomération de Saint-Macaire, avec son four à chaux et à tuiles, ses ateliers de forgerons et charpentiers en bordure de forêt. La briqueterie fonctionnait en 1824.

Chambon : Ancienne abbaye (D. -S.). Située près de Bouillé-St-Paul, ruinée en 1375 (SDLH), anéantie en 1370 (H121 ADML), tout porte à croire que les anglais l'ont détruite à cette époque. Elle fut relevée de ses cendres. La carte de Cassini la mentionne en 1720 (CASS). Elle pouvait valoir, en 1787, 3500 livres de revenu (Thibeaudeau, Hist. du Poitou).

Champ-Biet : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ-Biet* (1 Q 539, 1798), *Champ Biet* (cadastre 1989). Carré de terre situé au nord de Chambernou sur la route qui mène aux Bouchettes.

Champ-Courtin : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ Courtin* (RDC, vigne en 1799), *Champ Courtin* (cadastre 1989). Situé au nord-ouest du hameau des Bouchettes.

Champ-Cueillereau : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ Cueillereau* (cadastre 1989). Petit rectangle situé à l'extérieur du virage à angle droit sur la route de l'Humeau de Bray aux Bouchettes.

Champ d'Oiron : Lieu-dit ancien, vigne (RDC, 1799).

Champ de Ferrière : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ de Ferrière* (cadastre 1989). Terre adjacente, au nord, à la ferme de Bois-Ménard.

Champ de l'Aumone : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ de l'aumône* (1830, RDC), *Champ de l'Aumone* (cadastre 1989). Déformation de Champ de la Monie ? Terre située à l'ouest de la Vouie.

Champ de la Borne : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ de la Borne* (cadastre 1989). Faisait partie du domaine ancien de la Grand-Cour.

Champ de Saint-Macaire : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Champ de Saint-Macaire* (1830, RDC), *Champ de Saint-Macaire* (NDCR), *Champ de Saint-Macaire* (cadastre 1989). Terres situées entre le cimetière et l'Humeau de Bray.

Champ du Pré : Chemin rural actuel et ancienne vigne (com. de St-Mac.). *champ dupré* (RDC, 1799), *Chemin dit du Champ du Pré* (cadastre 1989). Situé à l'est de Bois-Ménard.

Champ-Jullien : Lieu-dit ancien, vignes (com. de St-Mac). *Le champ jullien* (1742, RDC).

Champ-Morin : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *maure* ou de *more*. *Le petit champs morin* (1626, IE 1140 ADML), *le Champ Maurin* (RPSM), *le grand chanmaurin, le petit chanmaurin* (RDC, vignes en 1799), *les Grands Champs Morins* (RDC, 1794), *Grand Clos des Champs Morins* (cadastre 1989). Situé derrière la Croix des Manivelles, entre le Petit-Bray et les Ajoncs. Vignes dépendant de Sanzay (indice supplémentaire venant renforcer la thèse d'un Sanzay arabe), le Petit Champ Morin contenait 45 a et le Grand Champ Morin 1, 5 ha.

Champ-Noir (ferme) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.). *Champ Noir* (RPSM). Sieurs : Antoine Romain, avocat en 1642 (DHGBML), Antoine Fresneau en 1644, « chirurgien du roi en ses armées » (DHGBML).

Champ-Noir (terres) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Petit Champ Noir, Grand Champ Noir* (1830, RDC), *Champ Noir* (NDCR), *la plaine de Champ Noir* (NDCR), *les Grands Champs Noirs* (cadastre 1989, carte IGN). Grande surface de terre entre la Raye et le Bourg de St-Mac. qui aurait été le lieu d'un affrontement entre huguenots et catholiques en 1569. La pièce de Champ-Noir de la seigneurie de Sanzay contient 15 ha (IE1140 ADML).

Champ-Réti : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Carrefour du champ au rétif, le Champ au Rétif* (1683, H 1406 ADML), *Champ au Réti* (1830, RDC), *Champ Réti* (cadastre 1989). Bois d'environ 4 ha. appartenant à l'abbaye de Brignon et situé au long du chemin qui va de l'étang de l'Abbé à la route de Bouillé à Chambernou, ancienne limite du territoire de l'abbaye.

Chantemerle : Lieu-dit actuel (com. de Bouillé-Loretz, D. - S.). Seigneurie près de Ferrières appartenant en 1685-1696 à Louis Izoré, marié le 31 juil 1685 à Françoise Georgeau, décédée le 6 fév 1696 (RPSM).

Châtelier-Portau (le) : Ancien fief. Nom énigmatique. Tous les Châteliers évoquent des domaines gallo-romains. Le fief du Châtelier-Portau est lié à Bray puisque Suzanne de Boussiron doit aveu à Saint-Macaire/Sanzay pour ce fief en 1649 (E 3913 ADML). Il existe aussi un Châtelier, ancien nom de Passavant. Dans E 825, il est fait référence à un chemin qui mène, non loin de la Baffrie, du *chastellier* à Preuil. Ce Châtelier ne serait-il pas la Grand-Cour ?

Chavannes : Ancienne seigneurie et châtellenie (com. du Puy-ND). Appartient en 1635 à Joachim Descartes père du philosophe, de 1638 à 1709 à la famille de La Muce, 1642 Anne de La Noue veuve de David de La Muce (E2382), 1683 Olivier de La Muce fait confiance à Pierre Tabary comme receveur et à

Joseph Girard sieur de la Colomberie comme intendant (E 380 ADML). Acquise le 4 fév 1709 par René-Luc Gibot de La Perrinière, elle est vendue nationalement sur Luc-René Gibot.

Chavogne (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Chavogne* (1 Q 539, 1798), *la Chavogne* (carte IGN), *la Chavanne* (cadastre 1989). Entre Bouchettes et Grenouillon.

Chêne à la Balain (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Point géodésique où se trouve un chêne marqué d'une croix en bordure sud de la forêt de Brignon. Pourrait être le remplaçant du chêne de la Herse sur l'écorce duquel une croix avait été gravée par les moines de Brignon pour délimiter leur territoire.

Chêne de la Herse (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Dudit chêne de la Herse* (1683, H 1406 ADML), *le carrefour du Chêne de la Herse* (cadastre 1989), *le Carrefour de la Herse* (carte I. G. N. 1/25000). Le Chêne de la Herse, autrefois placé sur le chemin qui va de l'Étang de l'Abbé à la route de Chambernou à Bouillé-Loretz, délimitait au sud-ouest la part de forêt de Brignon donnée par Berlai aux moines de l'Absie au XIIe.

Cix : Lieu-dit actuel (com. du Puy-Notre-Dame). Le curé Houet y place la première chapelle dédiée à Notre-Dame sur laquelle cohabitaient, pendant l'évangélisation de nos campagnes, une tête de Cérès et un buste de la Vierge (EAMH). Cix et sa fontaine auraient été le premier emplacement choisi pour la construction de la collégiale du Puy (DHGBML).

Clos Adam : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos adam* (RDC, vigne en 1799), *Clos Adan* (cadastre 1989). Vigne située au nord-est immédiat des Ajoncs.

Clos de l'Épervier : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac). *clos de l'epervier* (RDC, vigne en 1799), *Clos de l'Épervier* (cadastre

1989). Terre située à l'est de la Bafferie, traditionnellement plantée en vigne aux XVIIIe et XIXe siècles.

Clos de la Borderie (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos de la Borderie* (1830, RDC), *le Clos de la Borderie* (cadastre 1989). Pièce de terre située à l'intérieur du virage à angle droit sur la route qui va de l'Humeau de Bray aux Bouchettes.

Clos de la Galuche : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La galuche* (1830, RDC). *Clos de la Galuche* (cadastre 1989). Vignes au bord du petit bois de l'ancien dépotoir.

Clos de la Garenne : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos de la Garenne* (cadastre 1989). Terres au sud-est de l'Abbaye de Brignon, ancienne garenne.

Clos de la Ville : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos de la Ville* (cadastre 1989). Nom dérivé de l'ancien mot latin *villa*. C'est le clos de la villa, c'est à dire de la Grand-Cour, puisque situé contre les ruines actuelles de cette ferme, hypothétique ancienne villa romaine.

Clos de Lassay : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Clos de Lassée* (1683, H 1406 ADML), *Clos de Lassée* (RDC, vigne en 1794), *Clos de Lassée* (1830, RDC), *Clos de Lassay* (cadastre 1989). Vigne d'environ 50 a., dépendant de l'abbaye de Brignon, située entre Brignon et la Minauderie.

Clos de Sanzay : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos sanzay,* vigne (RDC, 1799), *Clos de Sanzay* (cadastre 1989). Terre adjacente, au nord, à l'ancienne ferme de la Grand-Cour.

Clos des Baunedries : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Baunodries,* vigne (RDC, 1799), *Clos des Baunedries* (cadastre 1989). Touche la Basse Bafferie au Nord.

Clos des Sonneries : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos des Sonneries* (cadastre 1989). Situé en face de la pièce du lavoir de la Haute Bafferie.

Cochonnerie (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La Cochonnerie* (RPSM, 1768), *Étienne-René, né ce matin à la Cochonnerie près notre église* (RPSM, 1773), *Marie-Jeanne Camus morte hier à la Cochonnerie* (RPSM, 1777), *Marie Foucher décédée au village de la Cochonnerie* (RPSM, 1785). Ancienne ferme de Bernard Porcin, dont les descendants possibles peuvent être les Gourin (EAMH), elle appartient en 847 à l'ancien domaine gallo-romain des Fontaines et, à ce titre, fait partie de la donation que Charles le Chauve effectue le 15 février 847 au Prieuré de Tournus (G 826 ADML). Elle était située, selon toute vraisemblance, à côté de l'église de Saint-Macaire, en face de la maison de Madame Godineau, en bordure de Champ-Noir, à la place de l'école des filles de Tranchant. Trois indices concourent à cette hypothèse : Le RPSM dit « *à la Cochonnerie près notre église* », elle était bordée naturellement par le pré de la Cochonnerie et la Pièce de la Cochonnerie. Par ailleurs, Monsieur Houet assure que « *l'un des noyers de l'église penchait sur le puits de Bernard Porcin dans les Champs Noirs* » (EAMH). Bizarrement, le nom de la Cochonnerie ne reparaît qu'au XVIII[e]. René Dubois, fermier de Saint-Just-des-Verchers et futur maire de St-Mac., exhibe en déc 1792 un bail de la Cochonnerie établi sous seing privé par Marthe Defay, veuve de Cuissard des Fontaines, pour 9 années, de mars 1792 à mars 1800, consistant en 500 livres, 12 boisseaux et 2 charrois à 2 lieues. Quelques années plus tard, en juillet 1795, Dubois achète nationalement *la métairie de la Cochonnerie* sur Cuissard des Fontaines pour la somme de 12682, 87 francs (1 Q 539 ADML, an IV). Le lien Fontaines-Cochonnerie aura donc duré au moins 10 siècles. La vieille métairie sera alors détruite, ainsi que le hameau qui l'entoure, pour faire place nette aux

cultures, dont un petit morceau sera rétrocédé au curé Tranchant, en 1872, pour la construction de son école de filles.

Cochonnerie (pièce de la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Pièce de la Cochonnerie* (cadastre 1966). Terre située entre Champ-Noir et l'Église.

Cochonnerie (prés de la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Prés de la Cochonnerie* (cadastre 1966). Pièce de terre située entre l'église et la Planche. Ces deux toponymes de Cochonnerie ont disparu du cadastre depuis le remembrement de 1970.

Commanderie (la) : Lieu-dit et ferme actuelle (commune des Verchers-sur-Layon). *La Lande près les Verchés* (CASS), aujourd'hui La Lande des Verchers (hameau). Cette très ancienne paroisse et son église existent dès le XIe puisqu'elles sont données à St-Nicolas d'Angers par le seigneur de Montreuil vers 1080 (DHGBML). Sur le même lieu, une commanderie, dont le nom provient du mot commandeur (celui qui en administre les biens fonciers), avant d'être attribuée aux Frères Hospitaliers (E 3913 ADML), avait appartenu à l'ordre des Templiers (Pour Hospitaliers, voir DB). André Cochon de l'Hommeau est dit curé de la Lande des Verchers le 5 mars 1753, puis encore en 1755 (RPSM). Le temple protestant de Chavannes dépendrait de la Lande vers 1600 (RPP). De la commanderie, ne subsistent que quelques bâtiments avec des caves du XIIIe. L'église de la Lande a disparu mais le presbytère existe encore (voir DB, Hamard).

Cordais (ou Cordé) : Lieu-dit ancien (com. de Longué). *Molendini de Cordhe VIIe* (Chaloché t IV f 21). Ancienne maison noble appartenant dès les premières années du XVIIe à la famille Nau. En est sieur NH René Nau, écuyer fourrier du roi, mari de Hardouine Joubert (1622). Claude Nau, sa petite fille, épouse le 11 février 1681 Urbain de Salles, sieur de St-Mac.

Jacques Nau, maréchal des gens d'armes de Bourgogne, chevalier de ND du Mont Carmel et de Saint-Lazare, commandeur d'Avesnes en Hainaut épouse Jacquine de Salles à St-Mac. le 12 mars 1683. (DHGBML et RPSM).

Courance (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Courance, deux septrées* (1740, E 198 ADML), *la Courance* (1830, RDC), *la Courance* (cadastre 1989). Terre située au sud du Petit-Bray, sur le chemin qui va au carrefour de rouleaux.

Croix à rouleaux (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La Croix à rouleaux* (NDCR). Calvaire édifié dans les années 1870 sur des pierres à rouleaux à la sortie de Chambernou vers Preuil.

Croix de La Bafferie (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Ancienne croix située au bord de la route qui va à la Bafferie. *Le chemin de la croix de la Bafferie a saint macquaire* (E 826 ADML, 1734).

Croix-Pinot (la) : Lieu-dit et bâtiments actuels (commune de St-Mac.) situés entre Bouchettes et le Monis. *La croix Pinot* (RPSM, 1773), *la Croix Pinot* (cadastre 1989).

Defroux (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Defroux* (I Q539 ADML, 1798). Dépend de la Grange de Brignon.

Dent du Chien (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Pièce de terre appartenant à Bray. *La Dent du Chien* (I Q532 ADML, 1796).

Dion (le pré) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Pré Dion* (1626, IE 1140 ADML), *le Pré Dion* (cadastre 1989). Pièce de terre située près de la route qui va des Ajoncs à l'église. Appelée aussi *le pré Guion*.

Douet de Taizon (le) : Gué sur le Thouet situé à Taizon (D. -S.). *Vadum de Taizum* (XIIe, H 1406 ADML), *au gué ou Douet de Taizon* (1683, H 1406 ADML).

Doyenné (le) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.). *Le Doyennet* (1660, RPSM), *le Doyenné* (cadastre 1989). La maison, dont il ne reste plus rien, appartenait, comme son nom l'indique, au doyen de Thouars avant le XVIe et a dû être détruite après sa vente nationale, le 21 février 1791, à Jean-Nicolas Guéniveau de la Raye pour 17 000 livres. Elle n'a alors que 176 boisselées de terres (11 ha) et 434 livres de revenu (1 Q 491 ADML).

Écheuilly : (ou Echuilly). Château actuel, du XV-XVIIIe, (com. des Verchers-sur-Layon), ayant appartenu à la famille de La Selle qui fait reconstruire la château en 1730-1740. On dit que certaines archives de Brignon se sont trouvées dans les greniers du château (NDCR). Il semble que ce soit une erreur. Il s'agit des archives de Ferrières (voir ce nom).

Ecuverie (l') : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *L'Écuberie* (I Q 539, 1798), *le Champ de l'Écuverie, le Pré de l'Écuverie, le Bois de l'Écuverie* (cadastre 1989). Pièces situées non loin de l'étang de Brignon en bordure du chemin de la Herse.

Érigné : Seigneurie (com. de Murs-Érigné, M. -et-L.) ayant appartenu à la famille Gencian. Charles Gencian, sieur d'Érigné en 1672, Guy de Gencian, sieur de St-Mac. marié à Marie-Louise de Chénedé, 1716.1720, vente de la terre d'Érigné par les héritiers Gencian aux créanciers (RPE).

Etang de l'abbé (l') : Etang actuel (com. de St-Mac.). *La queue de notre étang* (1683, H 1406 ADML). En forme de triangle, appelé aussi *Etang de la Grange*, il dépendait de

l'abbaye de Brignon et contenait 30 boisselées, soit 2 ha environ (I Q 539 ADML).

Faucherie (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Trois pièces qui appartiennent à Bray. *La Faucherie* (E 198 ADML, 1740), *la Faucherie*, bois (I Q 532 ADML), *la Faucherie*, vigne (RDC, 1799).

Ferrières : Lieu-dit, bois et domaine actuels (D. -S.). *Ferrières* (1683, H 1406 ADML), *Ferrière* (CASS). Ancienne abbaye vendue nationalement 285 600 livres le 14 avril 1792 à Joseph de La Selle d'Écheuilly (qui achète aussi Asnières). Achat de terres et maisons par René Louis Audebert, marchand confiseur à Thouars (21500 livres). Joseph de La Selle transfère les archives de l'abbaye dans son château d'Écheuilly où elles restent plus d'un siècle. Le Marquis de Geoffre les donne ensuite à Charles-Jacques Sauzé (SDLH). Elles sont ensuite déposées à l'abbaye de Ligugé puis données aux Archives Départementales des Deux-Sèvres. Religieux : René Tondreau, prieur, 1661 ; Paillard, 1665 ; Guy Gurie, chantre, 1676 ; Pierre Hubert, 1695 ; Étienne Hamelin, 1703 (RPSM) ; Pierre Lamballais, religieux infirmier et prieur de la Guichardière, 1712-1741 ; F. L. Nauleau, 1732 ; J. Gruet, chantre, 1739-1742 ; Pierre Landerneau, 1740 ; Jean Laboureau, 1753 ; Michel Lamballais, infirmier, prieur de la Guichardière 1753-1778 (RPSM, SDLH) ; Richard, prieur, 1759-1767 (RPSM).

Folies (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le canton des Folies*, vignes (RDC, 1792), *la Folie* (1 Q 539, 1798). La délimitation avec Bouillé-Loretz de cette parcelle n'est pas très nette et occasionne un contentieux en 1792 car une vendangeuse de Bouillé affirme avoir cru que ce canton faisait partie de Bouillé… La municipalité de Bouillé elle-même assure qu'elle ne sait pas si ce canton est de Bouillé ou de St-Mac… (RDC).

Fontaines (les) : Lieu-dit et domaine actuel (com. des Verchers-sur-Layon). « *In super etiam fontanas villam reddimus quam freculfus episcopus tenebat cum ecclesiis…* « (15 février 847, G 826 ADML). Il s'agit à l'origine d'un « important domaine gallo-romain qui apparaît dès le IXe par la donation qu'en fait Charles le Chauve à l'abbaye de Tournus. Au Moyen-Age, il devient le centre d'une importante seigneurie relevant de Vihiers. En dépendaient les fiefs de Beauvais, Savonnières, Le Tronchay, Le Petit Taunay, Marteau, La Cochonnerie et un très grand nombre de petites tenures sises dans toutes les paroisses voisines » (DHGBML). Les Fontaines appartiennent ensuite à la famille de Turgis. De par le mariage de Claude de Bussy avec Cécile de Turgis en 1540, la seigneurie passe aux mains de la famille de Bussy qui donna son nom au château appelé Bucy-Fontaines et, par corruption paysanne parfois, Basses-Fontaines. Alexandre de Cuissard réside aux Fontaines en 1812 (70 SMD). Une cloche, rapportée du Mans à Saint-Macaire par Melle Defay en 1795, était conservée dans la tour de la chapelle.

Forges (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les forges* (RDC, vigne en 1799), *les Forges* (cadastre 1989). Pièce de terre attenante à la Planche et à la Gotte Fraîche, à l'est.

Fosse à la Barelle (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La Fosse à la barillé* (RPSM). *La Fosse à Labareslé* est un clos de vignes (RDC, 1799), *le Pastis de Barelle* (1830, RDC), *la Fosse à la Barelle* (NDCR).

Fourneaux (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les fourneaux* (RDC, 1799), *les Fourneaux* (carte IGN, cadastre 1989). Pièce de terre située entre la Commanderie et la forêt de Brignon.

Fresche des Ageons (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La fresche des Ageons* (H 1406, 1683). Terre d'environ 8 ha. dépendant de Brignon.

Fresche du Septier (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.) situé près de la Minauderie. *La fresche du septier* (1683, H1406 ADML).

Gains (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Gains* (cadastre 1989). De *gagnerie*, francique, terre soustraite à la forêt.

Garenne du Gland (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La garranne du glan* (1626, IE 1140 ADML). Pièce de bois et de taillis, d'environ 1, 5 ha., située entre le carrefour du Monis et le cimetière actuel.

Gassuaults (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Gassuaults* (cadastre 1989). Terre située au carrefour du chemin de Chambernou à Bois-Ménard et de la route de Nueil.

Gauvinière : Voir Gouvinière.

Genoille (la grande et la petite) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La grande genoile, la petite genoile* (1626, IE 1140 ADML). Pièces de terre, de chacune 52 a., appartenant à Sanzay, autrefois en vignes (1794), situées derrière la Gotte Fraîche.

Gotte-Fraîche (la) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). *Gaudfreche* (1626, IE 1140 ADML), *Gaudefrische* (RPSM, 1679), *Godefraiche* (RPSM, 1776), *Gaudefraiche* (CASS), *Godfrèche* (NDCR). De *gaudere,* se réjouir et *fresche,* friche ou terre donnée à exploiter. Le plus ancien corps de bâtiment porte la date 1693 et comporte, dans l'un de ses murs, une pierre taillée représentant un oiseau aux ailes déployées.

Gouvinière (la) : Lieu-dit et fermes actuelles (D. -S.), autrefois dépendant de Saint-Macaire. *Gauvinière* (RPSM, RPP, DHGBML). Habitée vers 1400 par le sieur Gauvin (E 2598 ADML), noble homme Christophe Gauvin, fils du sieur de la Gauvinière (21 sept. 1605, RPP), Charles Gauvain, écuyer, sieur des Poissonnières (27 janv. 1655-1658, RPSM), Marie Duverger, demoiselle de la Gauvinière, 1660-1663, Louise Deschamps veuve de Christophe Gauvain, sieur des Poissonnières (1689, RPSM).

Grand Champ (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le grand champ* (1683, H 1406 ADML), *les Grands Champs* (cadastre 1989). Terre proche de la Croix des Manivelles, près des Ajoncs.

Grand-Clos (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le grand clos*, vigne (RDC, 1799), *le Grand Clos* (registre des mutations, 1830), *le Grand Clos* (cadastre 1989). Pièce de terre dépendant autrefois de Bray, située en bordure du chemin qui va de la Basse-Baffrie aux Ajoncs.

Grand-Carrefour (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.).

Grand-Cour (la) : Lieu-dit actuel et ruines anciennes (com. de St-Mac.). *La Grande Cour* (cadastre 1989), *la Grand-Cour* (carte IGN). Ancien domaine gallo-romain (EAMH) qui possédait trois fermes dans son enceinte, les Baffries (voir ce nom), et qui pouvait contenir une soixantaine d'hectares situés en bordure de la forêt de Brignon. À 800 m., le camp romain des Grands Bois (voir ce mot) et quelques poteries ou tuiles romaines disséminées dans les champs attestent d'un tel habitat. *Le Clos de la Ville*, qui jouxte à la fois la Grand-Cour et deux des Baffries, est assurément une réminiscence du latin *villa*. *Le Clos de Sanzay, le Champ de la Borne, Champ Réti, les Fourneaux, la Vaudoire, le Clos de l'Épervier* et *les Nouelles* seraient les anciennes terres du domaine gallo-romain. Du

manoir, puis de la ferme abandonnée, il ne reste que des murs en mauvais état du XVe, un four à pain, la base d'une tour et un pigeonnier.

Grand-Prée (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Pâturage d'environ 36 a, appartenant à Sanzay. *La Grand-Préé* (E 26I8 ADML, 1722), *la Grand Pré* (1830, RDC).

Grande Chaussée (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Grande Chaussée* (cadastre 1989). Terre bordant la commune du Puy-Notre-Dame au nord-est de Saint-Macaire.

Grande Pièce Longue : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Grande Pièce Longue* (cadastre 1989). Pièce de terre située en bordure de la forêt de Brignon, près de la Verderie.

Grandes Vignes (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les grandes vignes*, vigne (RDC, 1799), *les Grandes Vignes* (1830, RDC), *les Grandes Vignes* (cadastre 1989). Situées non loin de la ferme des Haies, le long de la route qui va de l'Humeau de Bray à la Bafferie.

Grandry : Lieu-dit et domaine ancien (com. de Mouchamps, D. -S.). *Grantry* (E 198 ADML, 1525). Christophe de Boussiron, propriétaire de Bray, en est sieur en 1542 (E 198 ADML).

Grands-Bois (les) : Lieu-dit actuel (com. de Bouillé-Loretz, D. -S.). *Les Grands-Bois* (carte IGN). Bois dans lequel on peut discerner une sorte de camp rectangulaire d'une trentaine d'ares avec des portes sur le côté coupant des levées de 1 m de haut sur des fossés profonds de 2 m. Les Grands-Bois dépendaient de la maison de Sanzay (EAMH). Dans les terres toutes proches, il est possible de trouver des tessons de brique ancienne. Il pourrait s'agir aussi bien d'un camp romain que d'un retranchement de fin d'époque gauloise.

Grands-Rayages (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Grands-Rayages* (cadastre 1989). Tire sans doute son origine du toponyme *la Raye,* car placé à côté d'un lopin nommé *Prés de la Raye*. Pièce de terre au nord des Ajoncs.

Grange (les prés de la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les prés de la Grange* (carte IGN). Liés autrefois à la Grange de Brignon.

Grange de Brignon (la) : Lieu-dit et ferme ancienne (com. de St-Mac.). *« In grangiam »* (Vidimus H 1406 ADML), *la grange de Brignon* (RPSM, 1768), *la Grange de Brignon* (CASS). Autrefois première implantation des moines de Brignon, puis devenue la ferme de l'abbaye, aujourd'hui rasée, elle était située dans le champ qui jouxte, côté nord, l'Étang de l'Abbé (CASS). Elle était composée de chambres basses à cheminée, cellier, écuries, toits, cour et jardin et son revenu annuel était de 3240 f. Ayant été achetée 115 300 livres aux enchères en 1791 (1Q491ADML) par Jean-Joseph de La Selle, émigré entretemps, elle est revendue nationalement le 6 janvier 1798 pour la somme de 15.447, 50 f au citoyen René Charbonnier agissant pour Toussaint Louis Bérault, membre du Tribunal de Cassation à Paris (I Q 539 ADML), Hilaire Beaumont étant fermier. Terres : 49 ha 74 dont 20 ha 43 en terres, 15 ha 80 en bois, 6 ha 84 en pré, 2 ha 47 en vigne, 1 ha 62 en friches, 1 ha 58 en étang et 1 ha de cours et jardins. Le nom des parcelles citées est : le Defroux, le Bois Carré, la Folie, Pré Neuf, Pré Doré, les Saulets, l'Écuberie, la Brunette. Fermiers : Bineau 1719, Louis Thibault 1727-1728, Naudin 1729-1735, Naudin 1745-1747, Grandmaison 1756, Besnard 1757-1762, Hamon 1763-1768, Besnard 1769, Hamon 1771, P. Villiers 1772, Hilaire Beaumont 1777-1790, Louis Grignon 1791-1792, Hilaire Beaumont, 1797.

Grenouillon : Lieu-dit, moulin et ferme actuels (com. de St-Mac.). *Grenouillon* (RPSM, 1759, 1768), *le moulin de Grenouillon* (E 2616 et E 2618 ADML), *la vigne de Grenouillon* (1794, RDC), *les grenouillons* (vigne en 1799, RDC), *Grenouillon* (1830, RDC), *Grenouillon* (Cadastre 1989, carte IGN). Le moulin est indiqué, sans nom, sur la carte de Cassini. Sieur : Dominique-Alexandre de Jodonnet en 1786 (E 206 ADML). Meuniers : Pierre Fouchard 1759, 1769, Jean Fillon, 1770-1794 (RPSM). Chanson de la riche meunière (10 SMD) : un papier épars non daté, mais glissé dans une liasse du XIXe, presqu'illisible, porte une ode d'un amoureux anonyme (sans doute l'écriture de Macaire Foucher, de Chambernou, vers 1810) à une meunière (vraisemblablement de Grenouillon) dont voici le texte approximatif et non terminé : « Chanson nouvelle, air de la riche meunière, Que fais-tu là riche meunière, Ho là-bas dedans ton moulin, viens avec moi la riche meunière au milieu de tous ces animaux, tous les chasseurs qui vont à la chasse, dedans le bois chasseront avec moi, permets-moi que je me délasse un petit moment avec toi, mon beau monsieur quittez vos paroles, hélas monsieur Henri a obligé de s'asseoir à ses côtés quoiqu'elle ne le voulut pas d'abord, pendant qu'elle pleurait près de lui sur le banc de bois, il remarqua que dans ce… » (10SMD). Aujourd'hui, il ne subsiste qu'un des deux moulins caviers qui existaient au XVIIIe.

Grêlons (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.) *Le Grêlon* (1 Q 539, 1798).

Grippe-Surdent (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Terre située entre Chambernou et Bois-Ménard. *La Grippe Surdent* (1683, H 1406 ADML).

Gruchères (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.) *Le Village des Gruchères* (1676, RPSM).

Guéritière (la) : Ancienne seigneurie et lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Du provençal *garir*, protéger, ou *guérite, garite* (1220), abri. *La guerittiers* (1626, IE 1140 ADML), *lestang de la guerittière* (E 825 ADML, 1734), *la Guerettiere* (RPSM, 1760), *la Guérittière* (CASS). Probablement lentement détruite après la Révolution, autrefois située entre la Planche et la Gotte Fraîche (CASS), puisqu'un chemin direct menait de Bray à la Guéritière (1626, IE 1140 ADML), il n'en subsiste aujourd'hui que quelques pans de murs dans les bâtiments de l'ancienne ferme du père Guéret (en 1970). Un chemin mène de l'Humeau de Bray à l'étang de la Guéritière (1734, E 826 ADML). La Guéritière rend aveu au Château de Montreuil-Bellay (1350, E825 ADML). Jean Pinguet en est sieur en 1483 (C 106 ADML), Gabriel de Pontoise, mari de Louise Sainte-Marthe, Joseph Sainte-Marthe en 1560 (DHGBML), François de la Fontaine qui a épousé Louise Sainte-Marthe en 1580 (SDLH), Claude de La Haie, veuve de René Boixon qui en a hérité de sa première femme 1610, Françoise Suriette, mariée à René Boixon le 27 novembre 1651 (RPSM). En 1677, Jean Valain est fermier de la Guéritière (RPSM). Resté dans la famille Boixon, le fief appartient en 1731 à la veuve de René de Terves, Charlotte de Collasseau. Le fief relevait en partie de Montreuil-Bellay, la Grise et Berrie (DHGBML). Quelques signatures au RPSM prouvent la résidence de Charlotte. Fin février 1793, le sieur de la Guéritière, Duveau de la Barbinière (attesté tel en 1795 dans 1Q941-ADML) est dénoncé par un valet de la Raye qui dit l'avoir vu passer. Les titres de rente de la seigneurie, dérobés par son fermier Joseph Rabouand, sont brûlés le 13 février 1793 (RDC). En 1814, Jacob Abraham, propriétaire-fermier, demeure à la Guéritière (RDC).

Guichardière (la) : Prieuré ancien (com. de St-Hilaire-du-Bois) dépendant de l'abbaye de Ferrières (SDLH). Pierre (1712) et Michel (1766) Lamballais, religieux-infirmiers de Ferrières, sont aussi prieurs de la Guichardière (RPSM).

Guinebourdrie (la) : Lieu-dit actuel (Com. de St-Mac.). *La Guinebourdrie* (cadastre 1989). Terre touchant la ferme de Bois-Ménard au sud.

Hayes (les) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). *Les Haies* (RPSM, 1678), *les Haies-Chotard* (C 105 ADML, 1540, CASS, RPSM, 1784) *les hayes clochard* (1734, E 826 ADML).

Henri IV : Dénomination actuelle d'un petit pont ancien (com. de St-Mac.), toujours solide, entre Brignon et Chambernou qui permet de passer à pied sec sur un filet d'eau, en provenance de la forêt, qui vient grossir le ruisseau de Brignon.

Herse (carrefour de la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Prend son nom du *Chêne de la Herse* (H 1406 ADML). Ce carrefour marque la limite sud des anciennes terres de l'abbaye de Brignon.

Hospitaliers (chemin des) : Chemin ancien (com. de St-Mac.) qui menait de l'Humeau de Bray à La Lande des Verchers. *Le chemin des ospitalliers* (I E 1140 ADML, 1626). Pour Hospitaliers, voir DB.

Humeau de Bray (l') : Village actuel (com. de St-Mac.). Du latin *ulmus*, qui signifie orme. *Le Village de l'Humeau de Braye* (RPSM, 1661), *l'humeau de Bré* (RPSM, 1679), *l'hormeau de Bray* (RPSM, 1770), *le Hameau de Braye* (CASS), *l'Ormeau de Bray* (12 Q 317 ADML, an IV). Bray a donc existé avant l'Humeau de Bray. Il reste, sur la route de Bouillé, des morceaux de petites maisons d'ouvriers agricoles du XVIIIe.

Jau (le) : Lieu-dit actuel (com. de Murs-Érigné). Manoir seigneurial uni en 1682 à la seigneurie d'Érigné, appartient à Joachim de Gencian à cette époque.

Lac (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les vignes du lac* (IE 1140 ADML, 1626), *le Lacq* (RPSM, 1620), *la vigne dans le Lac* (1794, RDC), *le Lac* (RDC, 1799), *le Lac* (cadastre 1989, carte IGN). Etendue autrefois mouillée, entre les Ajoncs et la Gotte Fraîche, place d'une cité lacustre ? La vigne du Lac, d'environ 10 a., dépendait de Sanzay

Lande (la) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. des Verchers-sur-Layon). Ancienne paroisse. Voir *Commanderie*.

Landes (les) : Lieu-dit ancien impossible à localiser. *Le cimetière des Landes* (1693, RPSM). Louis Foulard avait demandé à y être enterré le 12 nov 1693 (RPSM). Peut-être est-ce au lieu précédent.

Maison Carrée (la) : Lieu-dit (com. de St-Mac.) de procession en 1828. *La Maison Carrée* (1870, NDCR), *Maison Carrée* (cadastre 1989). Carré de terre placé entre la Saulaie et Grenouillon.

Maison Neuve : Ancienne terre noble avec manoir (com. de St-Mac.). *Maisonneuve* (1646, RPSM), *Maison neuve* (1830, RDC). En est sieur N H Claude de Bussy, 1604, qui y meurt et aurait été inhumé le 29 septembre 1650 dans l'église paroissiale. Marie et Marguerite de Bussy 1666, Pierre de Bussy, écuyer, mari de Catherine de Chailles 1669, Léonord Claude Defay, chevalier, mari de Jeanne Catherine de Bussy, 1721, Pierre de Bussy 1740 mari de Catherine de Collas, Louis Léonord Defay, marié à Céleste Blondé le 20 janvier 1756, ancien gendarme de la garde qui y réside, 1785. Céleste Blondé meurt le 24 novembre 1812 et la vente des terres et de la maison a lieu le 18 sept. 1831 en plusieurs lots. Les héritiers sont : « Jean-Frédéric Sourdeau de Beauregard, président à la Cour Royale d'Angers, Louis Sourdeau de Beauregard, ancien magistrat demeurant à Orléans, Melle Alexandrine de Béjarry, majeure, sans

profession, demeurant à La Vergne, Saint-Florent du Bois, canton de Bourbon Vendée, Mme Modeste Hyacinthe Defay, veuve en premières noces de M. Gambon et actuellement épouse de Joseph Abraham, ancien maire du Puy, y demeurant l'un et l'autre, Agathe Defay, épouse de M. Drouineau de la Citardière, propriétaire demeurant à Saint-Martin-de-Macon près Thouars, Adolphe Duchesne, propriétaire demeurant chez Mme de Cuissard, terre de Fourny, près Chantonnay, Alexandre de Cuissard, aux Fontaines » (70 SMD). Deux lots sont à vendre : la maison de maître, déjà vendue par un autre texte à Charles Gourin, et 54 ares, ou 10 boisselées un quart, de vignes au clos de Lassay. Le total de la mise à prix (à 30 francs la boisselée) est de 307, 50 francs. Lors de l'adjudication préparatoire, aucune vente ni partielle ni globale n'a pu être réalisée faute d'enchère. Lors de l'adjudication définitive, Macaire Foucher, cultivateur à Chambernou, propose 500 f et l'emporte avec les frais à 522, 75 f. Les arbres sont vendus séparément (70 SMD). Du manoir datant du XVe, on peut encore voir la tour centrale, avec escalier en vis, dont le toit a été abaissé récemment et des restes d'une fenêtre à meneaux. Des sculptures (vigne, animal) ornent une accolade de la porte de l'escalier. Une inscription du XVIIIe au dessus d'un blason, « Hors la loy », rappelle que Louis Defay a été emprisonné en 1794.

Maison Roger (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Dénomination verbale de la maison du hameau de la Planche où eurent lieu, en 1788, les premières assemblées municipales de St-Mac., appartenant alors à Pierre Roger et Marie Quétineau. Leur fils Victor y réside en 1830, inscrit comme huitième propriétaire foncier le plus imposé de la commune avec 109, 32 f de contribution foncière, ce qui peut correspondre à 23 ha de terres. Outre un pressoir casse-cou du XVe, les bâtiments comportaient autrefois un manoir du XVe avec un passage charretier du XVIe surmonté d'un pigeonnier de 1608. Un

colombier de 500 à 700 boulins, signe de l'importance de la ferme, existait au XIXe.

Malcasse (la) : Lieu-dit (com. de St-Mac.) de procession en 1828. *La Malecasse* (RDC, 1789), *la Malcasse, la Malecasse* (NDCR). C'est le nom du calvaire du Monis.

Maligné : Lieu-dit et village actuel (com. de Martigné-Briand).

Malpognes (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les dîmes de Malpougne* (H1406, 1711), *les Males-Pognes* (1 Q 539, 1798), *les Malpognes* (carte IGN) *les Malpognes* (cadastre 1989), *Chemin des Malgagnes* (mauvaise transcription sur le tableau d'assemblage cadastral 1989). Terre située entre Bois-Ménard et la Vouie.

Manivelles (la Croix des) : Calvaire actuel (com. de St-Mac.). De *manibula*, poignée. *Les Manivers* (RDC, vigne en 1799), *Croix des Manivelles* (carte IGN). Situé au carrefour entre les Ajoncs et la Gotte-Fraîche.

Marchais (les) : Château (com. de Faye d'Anjou). Appartenait à la famille du Plantis (Jacques, marié à Françoise de Cossé, puis à Renée, épouse de René de Sanzay).

Marqueteaux (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le clos Marquetteau* (E 198 ADML, 1740), *le Marqueteau* (vigne en 1794, RDC), *le clos Marqueteau*, vigne (RDC, 1799), *les Marqueteaux* (cadastre 1989). Clos situé à l'ouest immédiat de Pancon.

Masses (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le clos des Masses* (RDC, vigne en 1799) De *mass ?,* toucher, en arabe.

Mazure (la petite) : Lieu-dit ancien (com. de Cersay, D. -S.). L'abbé de Brignon a un droit sur elle (dîme). La petite Mazure appartient le 11 juillet 1609 à Henry de Millerin, écuyer, sieur de Saint-Martin (SDLH).

Méron : Village actuel près de Montreuil-Bellay. « *In claustro de Mairons* », XII[e] (H 1406 ADML).

Métail (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *mistillium*, mélange, en latin. Le méteil, fait de seigle et de froment semés et récoltés ensemble. *Le clos de vigne du motayl* (1626, IE 1140 ADML), *le Petit Motay, le Grand Mottay* (vignes en 1794, 1799 RDC), *le Métail* (carte IGN), *le Clos du Métail* (cadastre 1989). Pièce de terre toute proche de Bissu, au sud, dont 2, 5 ha, en vignes, appartiennent en 1620 à Sanzay (IE 1140 ADML).

Métairie de la Grange (la) : Ancien bâtiment (com. de St-Mac.) dépendant de Brignon. *La Métairie de la Grange* (I Q 539 ADML). Petite ferme près de l'étang de Brignon (CASS), composée d'une chambre à cheminée, petite antichambre, grenier au-dessus, pressoir, écuries et étables.

Minauderie (la) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). De *mine*, mesure de capacité. *La Minaudrie* (CASS). À rapprocher des vocables *les Prés Minaux* (H 1406 ADML) ou *le Pâtis Minault, le Buisson Minaux* (cadastre 1989), autres lieux-dits à Saint-Macaire. Des temps anciens, il ne reste qu'une ferme du XVIIIe.

Miré : Commune et village actuels (M. -et-L.), situé au nord de Châteauneuf-sur-Sarthe, propriété de la famille Salles de 1569 à 1739 (E 3912 ADML).

Moncontour : Bourgade actuelle (D. -S.). Connue pour son donjon dont subsiste une grande partie, sa plaine environnante

accueille, le 30 septembre 1569, la fameuse altercation entre huguenots et catholiques.

Monis (le) : Lieu-dit et fermes actuelles (com. de St-Mac.). De *moine* ou *moinie*. *Les Maulzny* (I E 1140 ADML, 1626), *les Monis* (RPSM, 1678), *le Maunitz, le Maunis, le Monys* (RPSM), *le Mauny* (CASS). Les bâtiments les plus anciens, une petite ferme isolée avec parties agricoles en cours de réfection, datent du XVe.

Moque-Chien : Lieu dit actuel (com. de St-Mac.) : *Le champ appelé Moque Chien* (1683, H 1406 ADML), *Moque Chien* (cadastre 1989). Pièce de terre située au bord du chemin qui va de la Minauderie à Bray.

Mousseaux (les Hauts et les Bas) : Lieux-dits et agglomération actuels (com. de St-Mac.) dénommés aujourd'hui : les Mousseaux. De *mousseaux,* creuseurs de caves (émoussé, lame arrondie). *Les mousseaux* (1626, IE 1140 ADML), *les Monceaux* (RPSM), *les Monceaux* (1683, H 1406 ADML), *hauts Mousseaux, bas mousseaux* (vignes en 1799, RDC).

Murs (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Murs* (cadastre 1989). Pièce de terre adjacente, à l'ouest, à la ferme des Haies.

Noue (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Du latin médiéval *nauda,* terre grasse et humide. *La Noue gautier* (1626, IE 1140 ADML) *la Noue* (carte IGN), *la Noue Gautier* (cadastre 1989). Terre limitrophe avec la commune du Puy-Notre-Dame, toute proche du pont de Cix. Vigne de 65 a appartenant à Sanzay (IE 1140 ADML).

Nouelles (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Nouelles* (vigne en 1794, RDC), *les nouelles* (RDC, 1800), *le chemin des Nouelles au Petit-Bray* (cadastre 1989).

Ouche à la Blandine (l') : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). Du latin *olca*, verger, terrain clos. *L'Ouche à la Blandine* (cadastre 1989). Pièce de terre contiguë à la Noue-Gautier.

Ouche des Deffays (l') : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *L'ouche des Deffays* (H 1406, 1683). Terre d'environ 1 ha dépendant de Brignon.

Ouche du Petit-Bray (l') : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *L'ouche du petit bray*, vigne en 1799 (RDC).

Ouche du Souchet (l') : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *L'ouche du Souchet,* vigne en 1799 (RDC).

Ouche Gadras (l') : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *L'Ouche Gadras* (cadastre 1989) Terre située entre Chambernou et Bois-Ménard.

Ouche Montault (l') : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *L'Ouche Montault* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de l'abbaye de Brignon.

Ouche Moreau (l') : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *L'houche Moreau*, vigne (RDC 1799), *l'Ouche Moreau* (1830, RDC), *l'Ouche Moreau* (cadastre 1989). Terres contiguës au hameau des Bouchettes, à l'est.

Ouche Moron (l') : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Bois de l'Ouche Moron* (cadastre 1989). Bois situé en forêt de Brignon, au nord-ouest de Bois-Ménard.

Pancon : Lieu-dit et fermes actuels (com. de St-Mac.). De *panicaut*, panis ou chardon. *Le Village de Pançon* (RPSM, 1678), *Pancon* (RPSM, 1775). Un cimetière y aurait été situé (EAMH). François Nepton vers 1524 en est sieur (E 826 ADML). Il ne reste plus rien de cette époque, une partie des quelques bâtiments encore habités ne datant que du XVII[e].

Pâtis-Minault (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Pâtis-Minault* (cadastre 1989). Terre longeant le chemin de Bois-Ménard aux Bouchettes.

Perdriau (le) : Lieu-dit et domaine actuel (com. du Puy-Notre-Dame, M. -et-L.). De *perdreau*. En est sieur Jean Quétineau 1602, Jacques Quétineau 1637, René Sourdeau 1692 (RPP), Louis Grignon (futur général) 1789. Le DHGBML situe Le Perdriau à Saint-Macaire-du-Bois, sans doute à cause de Grignon qui est fermier de Sanzay. En novembre 1804, Louis Grignon habite le Perdriau qu'il vend en viager à ses nièces (5E2566).

Perray (Notre-Dame du) : Domaine actuel (com. d'Écouflant, M. -et-L.). Ancienne abbaye de religieuses cisterciennes, communément appelée le couvent du Perray, où, notamment, vécut Jacqueline de Salles de 1636 à 1680. Catherine de Vassé en est mère supérieure ou dame abbesse de 1614 à 1651 et Marie de Courtavel en 1677 (E 3913 ADML). Une réputation de vie monastique très relâchée collait à cette maison (DHGBML).

Perrinière (La) : Ancien fief et seigneurie (com. de La Renaudière) appartenant de 1460 à la Révolution à la famille Gibot.

Petits-Bois (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Petits-Bois* (cadastre 1989). Pièces de forêt situées dans les Bois de Ferrières.

Pièce du Poteau (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Pièce du Poteau* (cadastre 1989). Terre attenante au carrefour de la croix à rouleaux du chemin de Brignon à Chambernou.

Pinardries (les hauts et bas) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Les Pinardries* (1626, IE 1140 ADML). Pièces de terre situées de part et d'autre du chemin qui va de l'église à Bray, contenant environ 7 ha (IE 1140 ADML).

Planche (la) : Lieu-dit et hameau actuel (com. de St-Mac.). *La Planche* (1710, RPSM), *la Planche* (1788, RDC), *la Planche* (1830, RDC). Autrefois passage sur le ruisseau de Brignon au moyen d'une planche de bois. Premier lieu des assemblées municipales chez Pierre Roger et Marie Quétineau.

Plante à Riché (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Vigne en 1799 (RDC).

Plante-Harches : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Plante Harches* (cadastre 1989). Pièce située au sud du lotissement de la Mairie. Ne serait-ce pas la déformation de l'ancien toponyme *La Plante à Riché*.

Plantes (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Plantes* (cadastre 1989). Terre contiguë à Bissu, à l'est.

Plantis (le) : Château actuel (comm. de Sainte-Christine). Ancien fief et seigneurie que Renée du Plantis apporte à son fils, Christophe de Sanzay en 1599 (E 1047 ADML).

Plantis (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Le Plantis* (RDC, 1799), *les Plantis* (cadastre 1989). En bordure du hameau des Mousseaux.

Plesse (la) : Lieu-dit et maison ancienne (com. de Saint-Aignan, Sarthe). Située au Nord du Mans, cette seigneurie appartient à Raoûl de Salles en 1615, puis en propre à Jacqueline Clausse en 1620, enfin à Urbain Ier de Salles à qui sa mère Jacqueline l'a donnée (E 3913 ADML).

Poirier à la Michelet (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le poirier à la Michelet* (vigne en 1799, RDC).

Potterie (carrefour de la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Carrefour de la Potterie* (1683, H 1406 ADML). Limite nord-ouest de la fondation de l'abbaye de Brignon.

Poupardière (la) : Château actuel (com. de Saint-Martin-de-la-Place). La Poupardière est adjugée en 1614 à Pierre de Caylus dont la petite-fille, Félice, épouse Urbain de Salles le 20 février 1648 dans la chapelle (DHGBML). Le 14 juin 1681, Urbain IIème et Jacquine-Félice, sa sœur, procèdent au partage de leur succession sur la Poupardière (DHGBML).

Pré au Moine : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Pré au moine* (1830, RDC).

Pré-Chotard : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Les Haies Chotard* (RPSM, 1784), *Pré Chotard* (cadastre 1989). Terre située au long de la route entre l'Humeau de Bray et la Bournée.

Pré de la Douve (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Pré de la Douve* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de l'abbaye de Brignon.

Pré de l'église (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le pré de l'église* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de Brignon.

Pré de l'étang : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Pré de l'étang* (1830, RDC).

Pré-Dion (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Vigne de 60 a appartenant à Sanzay. *Le prédion* (IE 1140 ADML, 1620).

Pré Doré : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Pré Doré* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de la Grange de Brignon. Souvenir du moine Guillaume Doré ?

Pré Gaux (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Pré Gaux* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de Brignon.

Pré Grenot (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Le Pré grenot* (1830, RDC).

Pré Longue (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La pré longue* (1830, RDC).

Pré neuf : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Pré neuf* (I Q 539 ADML, 1798). Dépend de la Grange de Brignon.

Pré Ronde (la) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *La Pré ronde* (1830, RDC).

Prés Minaux (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Les prés Minaux* (H 1406, 1683) dépendent de Brignon.

Prés de La Raye : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Prés de La Raye* (cadastre 1989). Au nord des Ajoncs, en bordure du chemin qui va de la Croix des Manivelles à Cix.

Prés Monis : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Prés Monis* (cadastre 1989). Situées entre Bray et l'Humeau de Bray, ces terres s'appelaient anciennement Bois de Bray (G 1540), dont il ne reste qu'un petit hectare de forêt. Il est intéressant de noter que les deux toponymes *Pré Monis* et *Champ de Saint-Macaire* se touchent sur le terrain.

Puy-Notre-Dame (le) : Village actuel (M. -et-L.). *De Podio* (1100-1120), *De Podio Beatae Mariae* (1120-1130), *Le Puy la Montagne* (RDC, 1794). On place à Cix la première chapelle dédiée à Notre-Dame sur laquelle cohabitaient une tête de Cérès et un buste de la Vierge (EAMH). *Le Puy en hauct Poictou* où le régiment de Talmont se concentre (AN 198 MI 69 Liasse 390 pièce 4).

Quarts de la Cure (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Les cars de la Cure* (RDC, vigne en 1799).

Raboteau (le) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *rabot* ou dialecte *rabotte* lapin. *Le Raboteau* (1626, IE 1140 ADML), *le Raboteau* (carte IGN), *chemin rural dit de Rabotteau* (cadastre 1989). En 1620, vigne de 39 a appartenant à Sanzay.

Raye (la) : Lieu-dit, hameau et manoir actuels (com. du Puy-Notre-Dame, M. -et-L.). Appartient à la famille Guéniveau depuis le XVIIe jusqu'en 1888. La Cour de la Raye pourrait avoir été un domaine gallo-romain. *Les Aubus de la Raye* : Du poitevin *aubuge*, terre blanche.

Ribaudes (les) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). De *riber*, ancien français : faire le débauché. Les Ribaudes signifie donc : les débauchées. *Les Ribaudes* (1683, H 1406 ADML), *la vigne des Ribaudes* (I Q 539 ADML, 1798), *les Ribottes* (RDC, 1799), *Clos ses Ribaudes* (cadastre 1989). Clos de vigne, d'une contenance totale de 0, 9 ha appartenant autrefois à l'abbaye de Brignon, situées entre les fermes des Haies et de la Minauderie. Le terme Ribes, ou *Ribière*, toponyme poitevin a pu aussi donner *Ribaudes*. Le Clos des Ribaudes équivaut à 30 hommes de vignes (H1406ADML) ou hommées (mesure agraire représentant l'équivalence du terrain qu'une journée de travail d'un homme peut mettre en valeur, soit un homme de vigne = 40 a).

Sablière (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Sablière* (cadastre 1989, Carte IGN). Exploitation située en bordure de la route qui va de Chambernou à Bouillé-Loretz.

Saint-Hilaire-de Rillé : Ancien bourg et paroisse près du Vaudelnay (M. -et-L.) dont une partie des habitants émigra vers St-Mac. Elle fut réunie vers 1800 à la paroisse St-Pierre du Vaudelnay. Rillé a disparu aujourd'hui de l'ensemble d'abord nommé Vaudelnay-Rillé. L'église St-Hilaire avait été vendue nationalement à la famille de la Selle d'Écheuilly.

Saint-Macaire-du-Bois : Commune et village actuel (M. -et-L.). Autres localités du même nom : Saint-Macaire (Gironde, *Villam Sancti Maccharii*, 1026), Saint-Macaire en Mauges (M. -et-L., *ecclesia beati Macchari,* 1119). Du nom de deux saints d'Égypte du IVe siècle. Voir *Macaire* au DB. Saint-Macaire-du-Bois : *ecclesia Sancti Macharii* (1300, Gd Gaultier), *Saint Maquaire* (E 1141 ADML, 1552), *Saint Macaire sous Doué* (Et. -civ. Doué, XVIIe), *Saint-macquaire* (E 825 ADML, 1584), *Saint-Macaire-près-le-Puy* (RPP, 1790), *Macaire* (CS, 20 brumaire an III). Existant sans doute depuis le Ve et sûrement depuis le XIe (murs de l'église), située dans la Marche commune Anjou-Poitou, la paroisse de Saint-Macaire dépendait au XVIIe de l'évêché de Poitiers, de l'archidiaconé de Thouars, de l'élection de Loudun et du district de Saumur (DHGBML), mais relevait au XVIe de la châtellenie et du ressort judiciaire de Thouars et faisait partie du bailliage de la Petite Marche (B. Ledain, Dict. Top. des D. -S.). Doyens de Thouars et Curés de Saint-Macaire : Michel Demourant, 1610-1653, Jean de la Ville, 1653-1655, Jacques Robin 1655-1676, Philippe Porcheron, 1676-1726, Pierre-René Pauloin, 1774-1778. Desservants/vicaires : Claude Morin, 1646, Bertrand, 1646-1653, Mathurin Barbin, 1653-1656, Thomas Riou 1656-1665, Sébastien Vaillant, 1677-1679, Madelon Drouet, 1679-1687, Louis Bourgeteau, 1688-1725, Antoine de Charnières, 1726-1728, Chastenet, 1728, Jean-

Antoine Collin, 1732-1754, Louis Péan, 1755-1758, Lambert de Gourville, 1758-1759, Drouin, 1759-1767, Pierre-René Pauloin, 1767-1784. René Lière, 1785-1792, Pierre-Alexandre Lecêvre (assermenté), 1792-1794, René Texier (non-résident), 1796-1828. Curés depuis la Révolution : Jean-Baptiste Reine, 1828-1869, Edouard Tranchant, 1869-1875, Charles Ollivier, 1875-1887, Auguste Honoré, 1887-1901, Louis Bédouin, 1901-1908, Victor Babin, 1908-1937, Eugène Aigron, 1938-1946, Philippe Houet, 1946-1961, André Richard, 1961-1963. Maires : François Jarry (élu le 16 fév. 1790, confirmé le 16 déc. 1792, démissionne le 17 fév. 1793), Félix Pelletier (élu le 7 avr. 1793, confirmé le 8 nov. 1795, démissionne à l'automne 1796), François Jarry (élu le 2 avr. 1797), Louis Abraham (élu le 28 mars 1798), François Jarry (nommé le 2 août 1800, meurt le 3 avril 1806), Louis Abraham (nommé le 6 juin 1806-19 avril 1808), René Robert (nommé le 20 avril 1808, mort le 13 juin 1814), René Champion (élu le 15 mai-23 juin 1815), Louis Cator (nommé le 23 juin-8 août 1815), René Champion (nommé le 8 août 1815), Louis Abraham (nommé le 12 déc. 1815-1821), René Dubois (1821-1835), Louis-René Marcheteau (1835-1852), René Champion (1852-1855), Jean Billy (1855-1865), René Champion (1865-1885), Charles Gourin (1885-1896), Auguste Borit (1896-1909), Étienne Frappereau (1909-1912), Louis Piat (1912-1919), Eugène Bigot (1919-1929), Armand Meignan (1929-1971), Josette Michelet (1971-1973), Jean Taillée (1973-1985), Xavier de Boutray (1985-1995), Christian Béville (1995).

Saint-Fulgent : Ville actuelle, canton des Herbiers (D. -S.). *Sainct Fulgeant* (E 198 ADML). En est sieur Gilles Chasteigner (1570), Christophe Bertrand, marié à Charlotte Chasteigner (1579), Jacques Bertrand (1610), René Bertrand marié à Suzanne Boussiron (1630), René Bertrand, Baron de Saint-Fulgent et triste sire (1665), Madeleine Victoire (1700). La terre de Saint-Fulgent est à 3 lieues de Mauléon. René Bertrand, en 1667, ne jouit que de 3000 livres de rente, sa mère Suzanne Boussiron jouissant du surplus (Beauchet-Filleau).

Sansay (ou Sanzay) : Lieu-dit et ferme actuelle (com. de St-Mac.), ancien nom de la seigneurie de St-Mac. *Sanzay* (1626, IE 1140 ADML), *Sanzai* (NDCR) *Sansay* (cadastre 1989). À rapprocher des termes anciens ou actuels qui ont la même origine. À cet effet, il convient de quitter les archives angevines et de citer le Dict. Topo. du Dépt. des D. -S. de B. Ledain : « Sanzay, château et village, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (*Senzaium,* vers 1160, charte de Giraud Berlai). Sanzay, canton d'Argenton-Château, *Sanzay* v. 1125, *Sanziacus* v. 1140 (charte de St Florent, arch. hist. Poit. II), *Senzaium*, 1207 (cart. Saint-Jouin), *Senzay*, 1278 (arch. Durb.), *Souezay seu Sounay,* 1300 (gr. -Gauthier), *Sanzay,* relève d'Argenton, 1366 (doc. in. sur Commines par Fierville, 36), *Censay,* 1383 (arch. Saint-Loup), *Senssay,* XVe (arch. V, Brosse-Guilgault, 1), *Château et église Saint-Sauveur de Sanzay*, 1572 (Font. LXIII) ». Il existe bien d'autres termes toponymiques poitevins de cette consonnance. *Sansais* près de Niort, *Sansais* commune de Vanzay, *Sansais* commune de Voultegon et en Anjou, *Sanziers*, commune du Puy-Notre-Dame. On peut penser que notre Sanzay a exactement les mêmes origines que les autres Sanzay ou Sansais locaux. Le toponyme a-t-il donné son nom à une famille, ou vice-versa ? (Voir Sanzay au dictionnaire biographique). Après avoir été vendue en 1552 par la famille Sanzay, la maison seigneuriale est possédée en indivis par les famille Gencian et Salles. Elle n'est habitée que par ces derniers au XVIIe : Urbain Ier de Salles (n. 1615-m. 1690), fils de Raoûl, marié à Félice de Giroys ; Urbain IIème de Salles (n. 1650-m. 1695), fils d'Urbain Ier, marié à Claude Nau le 11 février 1681 ; Jacquine née en 1652, mariée à Jacques Nau le 12 mars 1682 ; Felix, non mariée (n. 1657-m. 1686) (RPSM, E 3913 ADML). Dès 1700, la seigneurie retombe entre les mains de la famille Gencian d'Érigné (ligne paternelle) même si Claude Nau l'habite jusqu'en 1716. Puis, elle est mise en vente en 1719 et achetée par Gibot de Moulin-Vieux tandis qu'un arrêt en 1722 en évince Mme de Moulin-Vieux à laquelle la veuve Gencian doit rendre le

montant de la transaction. Mme de Gencian continuera à jouer, depuis Angers, le rôle de Mme de St-Mac. jusqu'à sa mort en 1763. La seigneurie échoit alors à la famille Doublard du Vigneau (mariage, à Contigné le 29 février 1672, de Simon Doublard du Vigneau avec Suzanne de Gencian) et à Simon Joseph qui émigre en 1789, toujours considéré cependant comme seigneur de la paroisse et ayant donné procuration à son fermier Grignon pour le représenter (E 1140 ADML, RPSM, DHGBML). Fermiers : André Doc, 1695, François Menoust, 1695, Denis Bineau, 1700, Joulain, 1719, Louis Sancier, 1740, André Baillargeau et Louise Renard, marchand fermier, 1782, Louis Grignon, 1788.

Saulaie (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Clos du Solaye* (vigne, H1406, 1711), *Grand Saulaie, petit Saullay* (RDC, vignes en 1799), *les Saulets* (1 Q 539, 1798), *la Saulaie* (1830, RDC), *la Saulaie, la Grande Saulaie, la Basse Saulaie* (cadastre 1989). Terres situées à l'entrée de Chambernou sur la droite de la route qui vient de l'Humeau de Bray.

Secrétinerie (la) : Sacristie de Brignon, désignant souvent l'abbaye. *La secretinrie de brignon* (I E 1140 ADML, 1626).

Sécherelles (les) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). *Les secherelles*, vigne en 1799 (RDC).

Terra (le) : Seigneurie (com. de Bouillé-Saint-Paul, D. -S.).

Terres Jaunes : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *Terres Jaunes* (cadastre 1989). Grande pièce de terre située entre Bissu et la frontière avec la commune du Puy.

Treille (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Treille* (cadastre 1989). Contigu, au nord, au moulin de Grenouillon. Ce toponyme pourrait indiquer, selon certains archéologues, une voie antique (DHGBML).

Varenne (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Varenne* (1830, RDC), *la Varenne* (cadastre 1989). Pièce de terre située entre La Vouie et Les Bouchettes, sur la route des Verchers, à droite, au sortir des Bouchettes.

Vaudelnay (le) : Village actuel (cant. de Montreuil-Bellay, M. -et-L.) né de la réunion des deux paroisses de St-Pierre-du Vaudelnay et de St-Hilaire-de-Rillé. Du latin *vadum liniacus* (gué de Lenay). Les armées huguenotes y établirent leurs quartiers (25 à 30 000 hommes à partir du 4 décembre 1568 qui occupèrent le pays en 1569 entre Doué et Thouars). D'où une misère accrue à leur départ après les incendies des églises, des villages et des abbayes. Ils revinrent y habiter jusqu'en 1570 date de la paix de Saint-Germain en Laye (SDLH).

Vaudoire (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.). *La Vadouire* (E 825 ADML, 1734) *la Vaudoire* (cadastre 1989). Faisait vraisemblablement partie de l'enclos de l'ancien domaine de la Grand-Cour.

Verchers-sur-Layon (les) : Village actuel (M. -et-L.) *Verciacence* (SDLH, VIe). Plusieurs paroisses constituaient cette commune : St-Just, St Pierre, La Lande-des-Verchers.

Verderie (la) : Lieu-dit actuel (com. de St-Mac.), situé en forêt de Brignon. *Le village de la Verderie* (RPSM), *la Verderie* (CASS), *village disparu : la Verderie* (NDCR), *la Verderie* (cadastre 1989). Ancienne ferme, résidence du garde de la forêt rétribué par la Baronnie de Montreuil-Bellay. Verdiers (gardes-forêt) : Isaac Chappée, 1654-1655, Barbot, 1740, Jean Lamoureux, 1749, Vital Réché, 1760-1790, Jacques d'Alançon, 1806-1819 (RPSM). Par extension, le « Verdier » est l'habitant de la Verderie. Le terme verdier, propre à l'occupant de cette maison, a toujours désigné localement, sous l'ancien régime, le garde des bois et, certainement, par extension, celui des eaux.

L'Indicateur du Patrimoine y place un four mixte à chaux et à tuiles en activité en 1789.

Vigneau (le) : Lieu-dit ancien (com. de St-Mac.). Vigne d'environ 19 a, appartenant à la seigneurie de Sanzay, située au bord du chemin qui va de Bray à la Gotte-Fraîche. *Le vigneau* (1626, IE 1140 ADML).

Vouie (la) : Lieu-dit et ferme actuels (com. de St-Mac.). Déformation probable de *via*, voie. *La Vouye* (CASS), *la Vouie* (1830, RDC), *la Ouie* (NDCR), *la Vouie* (cadastre 1989, carte IGN).

Bibliographie et archives

Archives de la Lande des Verchers (1356-1790).

Archives de Mauléon (1269-1788) Poitiers.

Archives Départementales de la Vienne, E 450 (Sanzay).

Archives Départementales de M. -et-L. : C105, C106, E25 (5E), E198, E206, E229, E374, E377, E380, E382, E383, E385, E389, E422, E423, E581, E696, E825, E865, E904, E944 (IIE), E1140 (IE), E1141 (IE), E1439, E1441, E1650, E1695, E1790, E1872, E2030, E2070, E2216 (5E), E2265, E2280, E2382, E2404, E2406, E2598, E2616, E2617, E2618, E2618, E2670, E2689, E2742, E3032, E3058, E3172, E3293, E3657, E3713, E3913, E3920, E4084, E4087, G212, G449, G450, G483, G826, G1488, G1540, H12, H15, J3578, L1196 (1L), Q 317 (12Q).

Archives Départementales des Deux-Sèvres : 3M4A (Tribert), 14 F 169-180 (Notes paroissiales), 14 F 171 (Fonds Collon), 14 F 173 (Brignon).

Archives Nationales : 1 AP 824, 1 AP 1119, P 3413.

Beauchet-Filleau : Cahiers du Poitou 1789.

Beauchet-Filleau : Familles du Poitou.

Beauchet-Filleau : Pouillé du diocèse de Poitiers, 1868.

Bendjebbar A. : La vie quotidienne en Anjou au XVIIIe siècle, 1983.

Besly Jean : Hist des Comtes du Poitou.

Besnard François-Yves : Souvenirs d'un nonagénaire.

Bibliothèque Municipale d'Angers : BIB7823, BIB8121, SC2521, SC2832, SC2833, SH9674, SH9677.

Branchereau P. : Saint Francaire, patron de Cléré, Ligugé 1896.

Cahier du Comité de surveillance révolutionnaire de Saint-Macaire (CS).

Carmona Michel : Les diables de Loudun, Fayard 1988.

Cassini : (CASS) : Carte commencée vers 1740 par César François Cassini de Thury et terminée par son fils, dite Carte de Cassini. Carte de France, feuille 99.

Charrier Camille : Montreuil-Bellay à travers les âges, Saumur 1913.

Chouc : Monographie de Bouille-St Paul, Thouars 1902.

Crozet René : L'art roman en Poitou, Paris 1948.

De Wismes A. : Histoire de la Vendée.

Dictionnaire de biographie française (ADML).

Dugast-Matifeux : Etats du Poitou sous Louis XIV, Notice Colbert 1664, Fontenay le Comte 1865.

Favier Maurice : La France médiévale, Paris 1983.

Geoffre : Le Canton de Doué.

Haag : La France Protestante.

Halphen L : Le Comté d'Anjou au XI[e] siècle.

Higounet Charles : Histoire de l'Aquitaine, Paris 1971.

Imbert H. : Histoire de Thouars.

Indicateurs du Patrimoine, Canton de Montreuil-Bellay

Joubert A. : Les Constantin, seigneurs de Varennes et de La Lorie, Angers, 1890.

Le Mené Michel : Les campagnes angevines à la fin du Moyen-Age, Nantes 1982.

Lebrun François : Les hommes et la mort en Anjou aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, 1971.

Lebrun François : Paroisses et Communes de France : Maine et Loire, 1974.

Ledain Bélisaire : Cartulaires et chartes de l'Absie (Arch Hist du Poitou, t. XXV).

Ledain Bélisaire : Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, 1866

Levron : Inventaire archives de Saumur.

Levron : Les Saints d'Anjou.

Lièvre : Histoire des protestants du Poitou, 1936.

Louvet : Journal rédigé entre 1583 et 1634 conservé aux ADML (JL).

Mayaud : Recueil de généalogies angevines.

Meynier : Etats généraux 1614.

Michaud : Eglises, dévotions, pélerinages du canton d'Argenton-Château, Poitiers 1903.

Notes du curé Reine : (et autres curés) de 1828 à 1868 conservées à l'Évêché d'Angers (NDCR).

Pierre Roger : Carte du pays du Loudunois, Tours 1579.

Port Célestin : Dictionnaire Historique Géographique et Biographique de M. -et-L., 1874-1878 (DHGBML).

Queruau-Lamerie : Le clergé de M. -et-L..

Recherches historiques de Michel Panneau sur le Puy Notre-Dame (1910 ?) (RHPP).

Registre des délibérations communales de la commune de Saint-Macaire conservé en Mairie (RDC).

Registres paroissiaux (1646-1793) de Saint-Macaire conservés en Mairie (RPSM).

Registres paroissiaux d'Érigné (RPE).

Registres paroissiaux du Puy-Notre-Dame, inventaire de Célestin Port conservés aux ADML sous la cote BIB 1811 (RPP).

Sauzé de Lhoumeau Jean-Charles : L'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, Paris, Picard, 1925 (SDLH).

Thibeaudeau : Hist du Poitou, in 3, Niort 1839.

À propos de cette édition électronique

Édition

Ebooks libres et gratuits
http://fr.groups.yahoo.com/group/ebooksgratuits

Adresse du site web du groupe :
http://www.ebooksgratuits.com/

—
Avril 2007
—

Coordonnées de l'auteur :
Pierre Duc
pldbray@wanadoo.fr